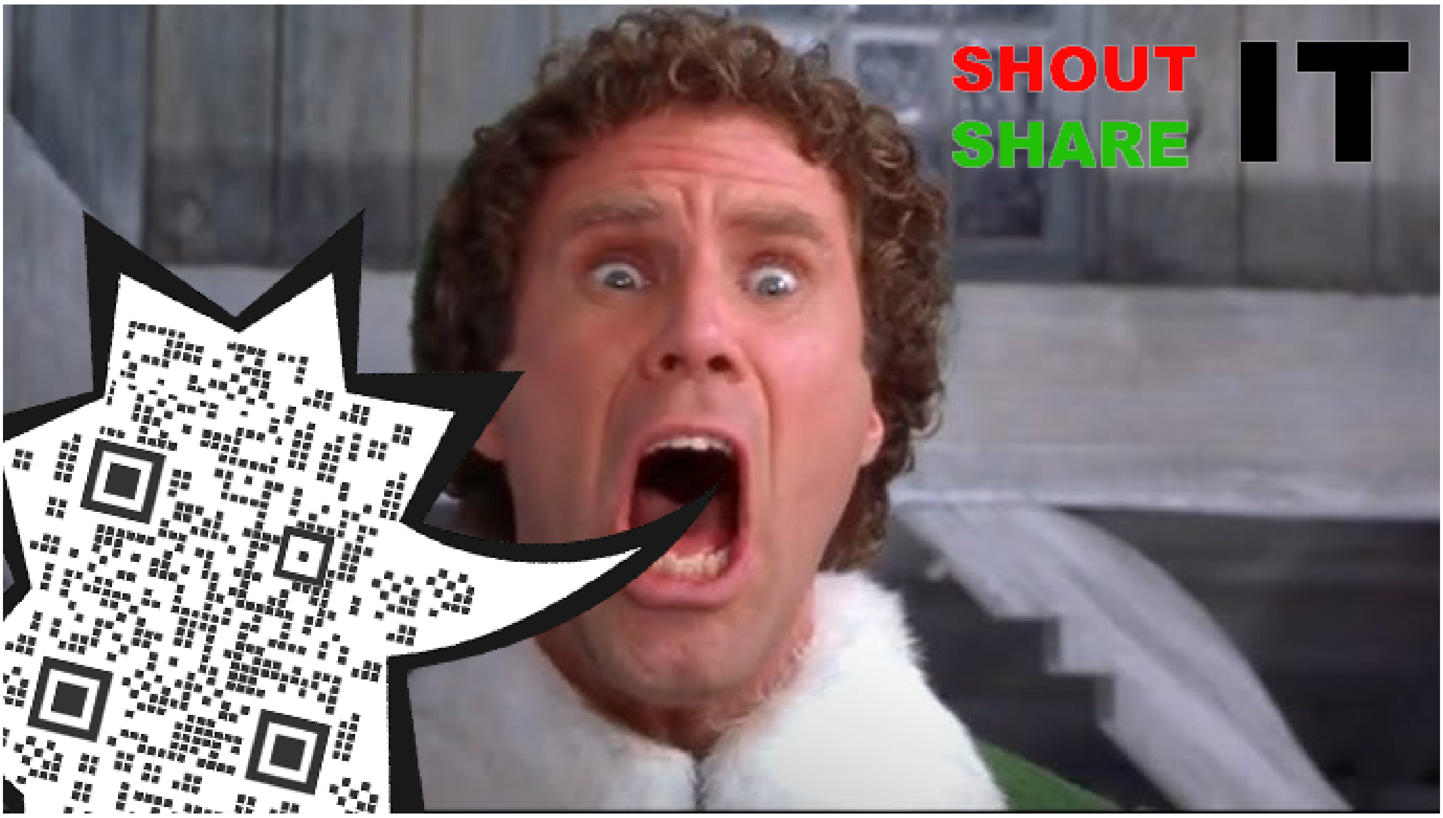
SHOUT
SHARE
IT

ACA
0144

HARVARD UNIVERSITY.

LIBRARY

OF THE

MUSEUM OF COMPARATIVE ZOÖLOGY.

161.

Exchange.

May 14. 1907.

MAY 14 1907
161
8-68-B

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

26me ANNÉE, 2me SÉR., T. II.

1857.

BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

M.DCCCLVII.

MAY 14 1907

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

a1. 112/3
4uersmid.

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — 2me SÉRIE, TOME II.

BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

1857.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1857. — N° 5.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 12 mai 1857.

M. **Gluge**, directeur.
M. Ad. **Quetelet**, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Cantraine, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, Edm. de Selys-Longchamps, B. Du Bus, Nerenburger, Schaar, Duprez, Brasseur, *membres;* Schwann, Spring, Lacordaire, Lamarle, *associés;* Poelman, Dewalque, Jules d'Udekem, Gloesener, *correspondants.*

MM. Roulez et Polain, *membres de la classe des lettres,* assistent à la séance.

La classe apprend avec douleur la mort de M. Antoine

Meyer, professeur ordinaire à l'université de Liége, et l'un de ses membres correspondants, décédé le 29 avril dernier, à l'âge de 55 ans.

CORRESPONDANCE.

La Société des arts et des sciences de Batavia, et plusieurs autres sociétés savantes remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— MM. de Selys-Longchamps et Michel Ghaye, Ad. Quetelet, Dewalque, Bourdon, Bellynck et Alfred Borre, présentent les résultats de leurs observations sur l'état de la végétation, le 21 mars et le 21 avril derniers.

M. F.-J. Germain, professeur au séminaire de Bastogne, transmet les observations météorologiques de 1855 et 1856.

Il est également fait hommage des observations de Melbourne pour les mois de septembre et octobre 1856, de même que du recueil des observations pour Lisbonne, en 1855 et 1856.

— L'Académie reçoit un mémoire manuscrit de M. J.-F. Rameaux, professeur de physique médicale et d'hygiène à la faculté de Strasbourg : *Sur les lois suivant lesquelles les dimensions du corps, dans certaines classes d'animaux, déterminent la capacité et les mouvements fonctionnels des poumons et du cœur.* (Commissaires : MM. Schwann, Gluge et Ad. Quetelet.)

M. Louis Thienpont, de Bruxelles, envoie un travail manuscrit, intitulé : *Réflexions sur les mathématiques.* (Commissaires : MM. Timmermans et Lamarle.)

— M. Quetelet communique une note qu'il a reçue de M. Bache, associé de l'Académie, à Washington, avec les cartes d'inclinaison et de déclinaison magnétiques pour l'Amérique du Nord, ainsi que la lettre suivante de M. Lamont, directeur de l'Observatoire de Munich, sur la *composition de l'atmosphère.*

« La théorie généralement adoptée aujourd'hui suppose que la surface du globe terrestre est recouverte de deux couches atmosphériques indépendantes, d'une couche d'air et d'une couche de vapeur aqueuse. La pression de cette dernière couche se déduit de l'observation du psychromètre, et la pression totale est indiquée par le baromètre; de sorte qu'on obtient la pression de l'air sec en retranchant du baromètre la pression des vapeurs.

» En 1842, j'ai commencé à publier les *Annales de météorologie et de magnétisme terrestre.* J'avais l'idée que les progrès de la météorologie dépendaient principalement de la comparaison des observations faites simultanément en différents endroits, et qu'il fallait surtout déterminer les *différences* de température et de pression atmosphérique entre les stations. En calculant dans ce but les observations de Munich, de Prague et de Bruxelles, je reconnus que les différences barométriques montrent une grande régularité, mais qu'en tenant compte de la pression des vapeurs, cette régularité disparaît. De là j'ai conclu qu'il y aurait quelque inexactitude, soit dans la théorie des vapeurs contenues dans l'air, soit dans la détermination de la pression qu'elles exercent sur le baromètre.

» D'autres météorologistes, parmi lesquels il faut compter MM. Kämtz, Broun, Jelinck et surtout M. Espy (à Washington), ont rencontré des difficultés semblables en étudiant les conditions hygrométriques de l'air.

» Dans les dernières années, je me suis occupé du même sujet à plusieurs reprises; mais ce n'est que depuis peu que je suis parvenu à un résultat définitif. Le mémoire où j'ai exposé ce résultat n'étant pas encore imprimé, je prends la liberté de vous en communiquer quelques détails.

» D'abord, je suis parvenu à démontrer, par des observations et des expériences précises, qu'il y a une adhésion entre les molécules de l'air et les molécules de la vapeur, et que cette adhésion est, à la température ordinaire, assez forte pour faire équilibre à la force d'expansion des vapeurs. L'eau évaporée adhère aux molécules de l'air, de sorte qu'on peut dire que l'atmosphère consiste en *molécules d'air plus ou moins humides.* L'humidité augmente le poids des molécules, ainsi l'humidité exercera une influence sur l'équilibre de l'atmosphère. Des masses d'air plus ou moins humides se mettront en équilibre d'après les lois établies pour les fluides élastiques dont les molécules ont une gravité spécifique différente. De là il suit que la pression exercée par l'atmosphère dans un lieu donné dépend des vapeurs répandues dans l'air *en général*, et n'est pas déterminée par *l'humidité locale* indiquée par le psychromètre.

» L'humidité des différentes masses d'air dont est composée l'atmosphère est assez *variable;* mais s'il s'agit de l'humidité *totale* d'une partie considérable de l'atmosphère, par exemple, de la partie qui recouvre le continent de l'Europe, il faut admettre que les variations devront se compenser. S'il y a plus d'humidité dans un endroit, il y en aura moins dans un autre : même l'abaissement général de la température pendant la nuit ne produit, à cet égard, aucun changement, parce qu'il n'y a qu'une petite partie de l'humidité atmosphérique qui tombe sur la terre, et que la condensation de la vapeur restant dans l'air ne change pas son influence sur l'équilibre. De là on doit conclure que d'un jour à l'autre l'influence de l'humidité sur l'équilibre de l'atmosphère restera à peu près la même, et que les différences ne se feront sentir que lentement d'une saison à l'autre.

» En ayant égard à cette condition, les registres météorologiques décideront facilement si la théorie généralement reçue est fondée, ou s'il faut admettre la théorie que je viens d'exposer.

» On y parvient de la manière suivante : En prenant les observations d'un mois, on forme deux groupes de jours, l'un contenant les jours où la pression des vapeurs était très-grande, l'autre contenant les jours où la pression des vapeurs était très-petite ; chaque groupe pourra comprendre dix jours. Puis on détermine la hauteur moyenne du baromètre et la pression moyenne des vapeurs pour les deux groupes. Si ma théorie est fondée, il n'y aura pas de différence entre la hauteur barométrique correspondant à une grande pression des vapeurs, et la hauteur correspondant à une petite pression des vapeurs. Si la théorie généralement reçue est la vraie théorie, les deux valeurs de la hauteur barométrique deviendront égales en retranchant les pressions correspondantes des vapeurs. Dans ce qui précède, j'ai supposé qu'on obtient une vraie valeur moyenne de la pression atmosphérique en réunissant seulement dix jours d'observations. En général, ce nombre de jours ne sera pas suffisant pour éliminer l'influence des causes accidentelles, mais on peut facilement obtenir une vraie valeur moyenne en réunissant les résultats de plusieurs mois.

» J'ai appliqué d'abord ce procédé aux observations de Munich de l'année 1855, en me bornant cependant aux mois de mai-septembre (où les variations psychrométriques sont assez considérables) et aux observations de 10 heures du matin et de 4 heures du soir. En combinant tous les nombres à un seul résultat, j'ai obtenu :

Jours de grande pression des vapeurs.	5‴,48, valeur moyenne de la pression des vapeurs. 517‴,47, valeur moyenne correspondante de la hauteur barométrique.
Jours de petite pression des vapeurs.	5‴,46, valeur moyenne de la pression des vapeurs. 518‴,11, valeur moyenne correspondante de la hauteur barométrique.

» Si, d'après la théorie ordinaire, on soustrait la pression des vapeurs, on a pour la pression moyenne de l'air sec :

511‴,99
514‴,65,

deux valeurs qui devraient être égales, mais qui, en effet, diffèrent de

2‴,66.

» D'après ma théorie, la hauteur barométrique sera la même pour une grande comme pour une petite pression des vapeurs; à la vérité, il y a entre les deux nombres 517‴,47 et 518‴,11 une différence de

0‴,64,

quantité peu considérable en elle-même, et qui, dans ce cas, est de peu d'importance, si on fait attention à la circonstance que ce sont les jours de plus *grande* pression des vapeurs qui donnent la *moindre* hauteur barométrique.

» Comme le résultat d'une seule année ne me paraissait pas assez certain pour servir de base dans une question si importante, j'ai fait faire de semblables calculs pour les années antérieures jusqu'à 1848. En comparant les nombres, on reconnaît que *toutes les années donnent à peu près le même résultat*. L'ensemble des huit années conduit aux nombres suivants :

Pression des vapeurs	3''',55 . . .	3''',52
Hauteurs barométriques correspondantes.	317''',55 . . .	317''',95

» Même, dans ce résultat général, la hauteur barométrique correspondant à la plus petite pression des vapeurs est un peu plus grande, ce que je crois devoir attribuer à la circonstance que les jours de plus petite pression des vapeurs sont en général ceux où le vent souffle de l'est. »

RAPPORTS.

Essais analytiques. — *Les lignes du troisième ordre;* par M. F. Dagoreau.

Rapport de M. Brasseur.

« L'équation complète du 3^{me} degré est de la forme :

$$\begin{aligned} &Ay^3 + Bxy^2 + Cx^2y + Dx^3 + \\ &+ Ey^2 + Fxy + Cx^2 + \\ &+ Hy + Kx + L = o. \end{aligned}$$

L'auteur commence par chercher quels sont les termes que l'on peut faire disparaître de l'équation proposée, sans lui faire perdre de sa généralité.

A cet effet, représentant par z, z' les coefficients de direction (*) des nouveaux axes des coordonnées par rapport à l'ancien axe des abscisses; par a et b les coordonnées de la nouvelle origine, il trouve que l'équation proposée peut être transformée en une autre, où, parmi les coefficients, fonctions de z, z', ceux de y^3 et de x^3 se trouvent multipliés respectivement par les deux polynômes du 3me degré en z', z :

$$(Az'^3 + Bz'^2 + Cz' + D) \text{ et } (Az^3 + Bz^2 + Cz + D).$$

Ce sont les hypothèses que l'on peut faire sur le nombre et la grandeur relative des racines réelles de l'un ou l'autre de ces polynômes qui servent de base à la division des courbes du 3me degré en quatre classes, car les racines de l'un sont respectivement égales à celles de l'autre.

Une seule racine réelle est le caractère de la 1re classe; trois racines réelles et inégales, caractère de la 2me classe; trois racines réelles dont deux sont égales, caractère de la 3me classe; trois racines réelles et égales, caractère de la 4me classe.

Pour juger quels sont les coefficients fonctions de z, z', qui, dans l'équation transformée, peuvent être annulés par des valeurs de z, z', il désigne par $-r'$, $-r''$, $-r'''$, les trois racines de l'un des polynômes ci-dessus, et il a :

(*) Nous entendons par coefficient de direction d'une droite, le coefficient de x dans l'équation de cette droite.

$$Az'^3 + Bz'^2 + Cz' + D = A(z' + r')(z' + r'')(z' + r''')$$
$$Az^3 + Bz^2 + Cz + D = A(z + r')(z + r'')(z + r''')$$
$$B = A(r' + r'' + r''')$$
$$C = A(r'r'' + r'r''' + r''r''')$$
$$D = A\ r'\ r''\ r'''.$$

C'est en introduisant les valeurs de ces deux polynômes, ainsi que celles de A, B, C, dans l'équation transformée, et en y égalant z' à une racine réelle, et z soit à une seconde racine, soit à une fonction des trois racines, que l'auteur parvient à reconnaître tous les coefficients qui peuvent disparaître de l'équation transformée, soit ensemble, soit séparément. En quoi il fait remarquer préalablement, que l'on ne saurait attribuer la même valeur aux deux variables z, z', puisque les deux nouveaux axes ne sauraient coïncider.

Il trouve de cette manière que l'équation des lignes de la 1re classe peut être ramenée à ne contenir des quatre premiers termes que le 2me et le 4me affectés des mêmes signes;

Ou bien à ne contenir des quatre premiers termes que les deux termes cubes;

Que l'équation des lignes de la 2me classe peut être ramenée à ne contenir des quatre premiers termes que le 2me et le 3me terme affectés du même signe ou de signes contraires;

Ou bien à ne contenir des quatre premiers termes que le terme cube de l'une des variables, et le terme produit de cette variable par le carré de l'autre, termes qui doivent toujours être de signes contraires;

Que l'équation de la 3me classe peut être ramenée à ne contenir des quatre premiers termes que le 2me terme ou le 3me;

Que l'équation des lignes de la 4^{me} classe peut être ramenée à ne contenir des quatre premiers termes que le seul terme cube de l'une des deux variables;

Enfin, il fait voir qu'on peut toujours choisir la nouvelle origine de manière que, dans les trois premières classes, les termes en y^2 et xy disparaissent.

De ce qui précède, l'auteur déduit que l'équation des lignes des trois premières classes peut être mise sous la forme :

$$\mathrm{B}xy^2 + \mathrm{D}x^3 + \mathrm{G}x^2 + \mathrm{H}y + \mathrm{K}x + \mathrm{L} = o \ \ldots\ldots \ (\mathrm{H})$$

et représente une ligne de la 1^{re}, 2^{me} ou 3^{me} classe, selon que $\mathrm{D} \substack{>\\<\\=} 0$; tandis que l'équation de la 4^{me} classe peut toujours être mise sous la forme :

$$\mathrm{B}x^3 + \mathrm{E}y^2 + \mathrm{F}xy + \mathrm{G}x^2 + \mathrm{H}y + \mathrm{K}x + \mathrm{L} = o \ \ldots\ldots \ (\mathrm{G}).$$

Division de chaque classe en genres.

Une ligne du 3^{me} degré est composée d'une ou de plusieurs parties : c'est le nombre de ces parties et leur nature qui servent de base à la division de chaque classe en genres. Par nature d'une ligne ou d'une de ses parties, l'auteur entend la propriété d'être ou de ne pas être limitée dans un sens déterminé.

Or, l'équation générale des courbes de chaque classe étant du second degré par rapport à leur variable y, si on la résout par rapport à celle-ci, on aura une quantité sous le radical que nous représenterons par R; R étant une fonction rationnelle et entière de x ou égale au rapport de deux pareilles fonctions.

L'auteur fait remarquer que le nombre de parties distinctes d'une ligne de 3^{me} ordre dépend du nombre de racines réelles différentes de l'équation $R=0$, et puisque ce nombre dépend du degré de cette équation, il en résulte que toute hypothèse sur les coefficients qui abaisse le degré de ladite équation constitue une condition analytique d'un genre.

D'un autre côté, si l'équation dont il s'agit est de degré pair, toute hypothèse qui fait changer le signe de son premier terme, constitue également une condition analytique d'un genre; car l'auteur a fait voir, au préalable, qu'un tel changement de signe fait changer la nature de la ligne.

En appliquant à chaque classe ces principes de division en genres, l'auteur écarte, comme cela doit être, toute hypothèse sur les coefficients de l'équation en question, lorsque cette hypothèse rend complexe l'équation des lignes de cette classe. Il trouve que la première classe possède deux genres, la 2^{me} classe trois genres, la 3^{me} classe huit genres, la 4^{me} classe trois genres.

Dans la 1^{re} classe, les deux genres sont distingués par $H=0$ et H différent de zéro; et ainsi des autres classes.

Après avoir fait connaître la division en classes et en genres, il cherche la signification géométrique des caractères analytiques sur lesquels sont fondées ces divisions.

Il trouve ces significations en cherchant les circonstances remarquables d'une droite sécante avec les lignes du 3^{me} degré, lorsque cette sécante est parallèle à une direction asymptotique simple, double ou triple.

D'après l'auteur, lorsque le coefficient de direction d'une droite est égal à l'une des trois racines réelles, de l'un des deux polynômes en z, z' cités au commencement, la direction de cette droite est dite asymptotique simple, double, triple, selon que cette racine diffère de chacune des deux autres, ou est égale à l'une des deux autres, ou est égale à chacune des deux autres. Cela posé, il trouve que, dans la 1^{re} classe, parmi les parallèles à la direction asymptotique unique, il y a une asymptote qui rencontre la courbe en un point ou ne la rencontre pas, selon que H diffère de zéro ou est égal à zéro.

Dans la seconde classe, parmi les parallèles à chaque direction asymptotique simple, il existe une asymptote qui peut rencontrer la courbe en un point ou ne pas la rencontrer, selon que certain coefficient subsiste ou *est nul.*

Dans la 3^{me} classe, parmi les parallèles à la direction asymptotique simple, il y en a une qui est une asymptote.

Parmi les parallèles à la direction double, deux peuvent être des asymptotes, et elles peuvent être distinctes ou être réunies.

Enfin, ces deux asymptotes peuvent être situées à l'infini ou être imaginaires.

Dans la 4^{me} classe, parmi les parallèles à la direction triple, une est asymptote et cette asymptote peut être située à distance finie ou à une distance infinie.

La forme de l'équation (H), qui embrasse les trois premières classes, indique que l'axe des ordonnées est une asymptote, et l'équation (G) de la 4^{me} classe montre que cet axe est seulement parallèle à la direction asymptotique.

Telle est la signification des racines du polynôme en z, que leur nombre et grandeur relative marquent le nombre d'asymptotes rectilignes dont sont pourvues les courbes de chaque classe.

Quant à la signification des conditions analytiques des genres, l'auteur fait voir qu'elles indiquent le nombre et la nature des branches infinies dont les courbes de chaque genre sont pourvues. La nature d'une branche infinie est indiquée par la nature de l'asymptote curviligne dont cette branche est pourvue. Il dit qu'une branche infinie est de nature hyperbolique ou parabolique du 2^{me} degré, selon que son asymptote est une hyperbole ou parabole du 2^{me} degré, de même une branche infinie est dite de nature hyperbolique du 3^{me} degré, lorsqu'elle possède une asymptote hyperbolique du 3^{me} degré (telle que $Bxy^2 + H) = 0$, d'autres fois, les asymptotes curvilignes sont d'une autre nature qui leur est propre et qui est indiquée par leurs équations.

C'est ainsi qu'en déterminant les asymptotes curvilignes de la 1^{re} classe, il trouve que ce sont des hyperboles du 2^{me} ou du 3^{me} degré, selon que H est ou n'est pas nul : or ce sont là, comme il est dit plus haut, les conditions analytiques des deux genres de la 1^{re} classe.

Il en est de même des autres classes où à chaque condition analytique d'un genre différent correspondent des asymptotes curvilignes différentes.

Sur les principes de la division de l'auteur en classes et en genres que nous venons de faire connaître, nous dirons que ces principes sont nouveaux et conduisent aux mêmes nombres de classes et de genres que ceux trouvés par Euler; mais la division de ce savant, fondée d'une part, sur le nombre de facteurs réels du 1^{er} degré que peut admettre le membre supérieur de l'équation du 3^{me} degré et sur la grandeur relative de ces facteurs; d'autre part, sur le nombre et la nature des branches infinies dont sont pourvues les courbes de chaque classe, nous paraît, sinon aussi élémentaire, du moins plus scientifique que celle de l'auteur.

Division des genres en espèces.

Avant de passer aux principes de la division des genres en espèces, l'auteur, dans le but de pouvoir plus tard indiquer un plus grand nombre de différences entre plusieurs espèces, reproduit la nouvelle théorie que M. Steichen, professeur à l'École militaire, a donnée sur les centres et diamètres d'une courbe d'un degré quelconque.

Dans cette théorie, le lieu des centres des moyennes distances des points d'intersection de chacune des droites d'un système de transversales parallèles est un diamètre, et l'intersection de deux diamètres est un centre. Le centre de la moyenne distance d'un système de points à un axe est un point dont la distance à cet axe est égale à la moyenne arithmétique de la somme algébrique des distances des points données au même axe.

Cela posé, il fait voir que, dans les courbes des trois premières classes (H), les diamètres, ainsi définis, sont des lignes droites qui ne passent toutes par un seul point que lorsque $G = 0$, tandis que dans les courbes de la 4^{me} classe (G), tous les diamètres sont parallèles à l'axe des y.

Il cherche encore l'équation de la tangente à une courbe du 3^{me} degré, et il en déduit que le nombre de tangentes que l'on peut mener parallèlement à une direction donnée peut varier depuis 0 jusqu'à 6, et que parallèlement à une direction asymptotique, on en peut mener tout au plus quatre, dont les points de contact se trouvent sur une hyperbole pour les trois premières classes et sur une droite pour la 4^{me} classe.

Vient maintenant l'exposé des principes sur lesquels l'auteur fonde la division des genres en espèces.

L'équation $M = 0$ de chaque genre étant résolue par rapport à y, si l'on égale à zéro la quantité sous le radical que nous désignons par R (R étant fonction de x), on a l'équation

$$R = 0.$$

Chaque racine réelle de cette équation étant l'abscisse d'un point dont l'ordonnée est tangente à la courbe $M = 0$, cette tangente est nommée tangente-limite, et l'équation $R = 0$, équation des tangentes-limites.

Cela posé, l'équation des tangentes-limites admet un certain nombre de racines qui peuvent être toutes ou en partie réelles ou imaginaires; celles qui sont réelles peuvent être de même signe ou de signes différents ; enfin, celles qui sont de même signe peuvent être de même grandeur ou de grandeurs différentes. Toutes ces circonstances sont des indices de variation du nombre ou de la position des parties constitutives de la courbe et sont prises pour base de la division des genres en espèces.

En conséquence, l'auteur admet, comme conditions analytiques distinctives des espèces d'un même genre, uniquement les relations entre les coefficients de la courbe, lorsqu'elles influent, soit sur le nombre des racines réelles de l'équation $R = 0$, soit sur le signe d'une partie de ces racines, soit sur l'égalité ou l'inégalité des racines qui ont même signe.

Les autres relations entre les coefficients sont considérées comme des conditions analytiques distinctives de variétés d'une même espèce.

C'est en faisant une application systématique de ces principes que l'auteur parvient à limiter à 56 le nombre des espèces, tandis que Newton en a trouvé 72.

La différence entre ces deux nombres provient de ce que

Newton, tout en prenant pour base principale de sa division la considération des tangentes-limites, se sert en même temps d'autres principes qu'il applique dans certains cas, et qu'il néglige d'appliquer dans d'autres cas. Aussi l'auteur fait voir dans la notice critique qui termine son mémoire, qu'en appliquant d'une manière générale et systématique tous les principes de Newton, on doit trouver 95 espèces au lieu de 72.

La division de l'auteur a le mérite d'être plus systématique que celle de Newton; mais son travail n'est pas assez condensé; il a trop d'étendue, surtout par ses nombreuses figures (114), pour pouvoir être inséré en entier dans le recueil des publications académiques.

Nous proposons que l'auteur soit prié de faire une analyse dans laquelle, en partant de la division d'Euler en classes et en genres, il expose succinctement ses principes de division en espèces et les fasse suivre d'une simple énumération des espèces et variétés d'espèces qu'il a constatées, en renvoyant à l'ouvrage de Newton, tant pour les espèces décrites par ce dernier que pour les figures, lorsqu'il en existe, et en ne conservant de sa notice critique que les parties qui concernent les espèces omises par Newton. »

— La classe adopte ces conclusions, auxquelles souscrit M. Timmermans, second commissaire, et elle décide que des remercîments seront adressés à l'auteur, avec prière de faire parvenir à la classe l'analyse mentionnée dans le rapport.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Détermination de la différence de longitude de Bruxelles et de Berlin.

M. Quetelet fait connaître que l'Observatoire royal de Bruxelles s'est mis en relation avec l'Observatoire royal de Berlin, pour déterminer la différence de longitude de ces deux établissements.

Des observations simultanées, faites au moyen de la télégraphie électrique, s'exécutent régulièrement à jours déterminés, sous les auspices des deux gouvernements. M. le directeur Encke, avec ses deux principaux aides, MM. Bruhns et Forster, relève les observations de Berlin; tandis qu'un travail semblable se fait simultanément à Bruxelles par MM. Quetelet et Ern. Quetelet, son fils.

Cette opération géodésique a commencé le samedi soir, 25 avril, et a présenté, dès le premier jour, les résultats les plus satisfaisants. Avant de terminer l'opération astronomique, il sera nécessaire d'établir une comparaison entre les observateurs, pour éliminer autant que possible l'équation personnelle.

Un travail semblable se fera, dans le cours de cette année, avec l'Observatoire impérial de France, par les soins obligeants du directeur, M. Leverrier.

La différence des longitudes avec l'Observatoire royal de Greenwich a déjà été effectuée avec la coopération de

M. Airy, astronome royal d'Angleterre, qui en a donné les détails dans le dernier volume des Mémoires de la Société astronomique de Londres.

Après l'achèvement de ce travail, Bruxelles sera joint, par les méthodes les plus sûres, aux trois établissements que l'on peut regarder avec raison comme placés sur la première ligne des observatoires actuels.

— M. Quetelet présente ensuite à l'Académie le XI^me^ volume des *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles*, comprenant les observations météorologiques et de la physique du globe faites, dans cet établissement, pendant les trois années 1853-1855. On trouve, de plus, en tête de ce recueil, la dernière partie de la *Météorologie* de la Belgique, ouvrage en deux volumes, dont l'auteur entretiendra l'Académie dans une prochaine séance, ainsi que la description de l'Observatoire de Bruxelles et des instruments qu'il renferme.

Observations des passages de la lune et des étoiles de même culmination, faites à l'Observatoire royal de Bruxelles en 1855 *et* 1856. Communication de M. A. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les réductions des observations faites à l'instrument des passages, pendant les années 1855 et 1856, ne sont pas encore terminées; j'ai cependant cru devoir en extraire les passages de la lune et des étoiles de même culmination, pour faire suite au travail présenté dans la séance précédente (1). Il ne faut point considérer les positions données comme ayant une valeur absolue; au reste, cela est inutile dans un travail de ce genre, où l'on a simplement pour but de donner des *différences* d'ascensions droites aussi exactes que possible.

En regard de chaque passage, on a indiqué le nombre de fils observés. Les premiers passages présentent quelque incertitude; il en est de même pour les passages observés en décembre 1855. La pendule avait été retirée de sa boîte pendant deux mois, à cause des travaux que l'on exécutait dans la salle d'observation, et sa variation diurne était extrêmement rapide, de façon qu'on a dû y retoucher à plusieurs reprises.

J'aurais désiré pouvoir présenter un plus grand nombre d'observations du second bord de la lune; car rien ne prouve que l'équation personnelle des astronomes soit la même pour une étoile et pour le bord lunaire; mais les travaux de l'Observatoire sont si divers, qu'il aurait été difficile d'en réunir un plus grand nombre.

Les observations ont été faites par mon fils et par M. Bouvy, aides à l'Observatoire royal.

---

(1) Voyez le *Bulletin* de la séance précédente, où se trouvent les passages de la lune et des étoiles de même culmination de 1835 à 1840.

Observations des passages de la lune et des étoiles de même culmination. 2^{me} série.

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1855.				
29 mai	α^2 Libræ	14^{h}42^{m}53^s,46	5	B.
	☾ I.	14 53 45,06	5	
	γ Libræ	15 27 27,05	1	
27 juin	β^1 Scorpii . . .	15 57 2,69	5	EQ.
	☾ I.	16 21 31,77	5	
	θ Ophiuchi . .	17 13 8,87	5	
28 —	A Ophiuchi . .	17 6 28,65	5	EQ.
	θ Ophiuchi . .	17 13 8,93	5	
	☾ I.	17 25 58,70	5	
	μ^1 Sagittarii . .	18 5 7,89	5	
	δ Sagittarii . .	18 11 45,16	5	
27 juillet	σ Sagittarii . .	18 46 19,24	5	B.
	ζ Sagittarii . .	18 53 25,89	5	
	☾ I.	19 8 24,96	5	
	h^2 Sagittarii . .	19 27 55,64	5	
	c Sagittarii . .	19 53 47,17	5	
22 août	θ Ophiuchi . .	17 13 8,71	5	EQ.
	d Ophiuchi . .	17 18 8,19	5	
	☾ I.	17 28 15,62	5	
	μ^1 Sagittarii . .	18 5 7,94	5	
	δ Sagittarii . .	18 11 45,05	5	
23 —	μ^1 Sagittarii . .	18 5 8,00	5	EQ.
	δ Sagittarii . .	18 11 45,21	5	
	☾ I.	18 34 20,02	2	
	ν^1 Sagittarii . .	18 45 27,51	5	
	ζ Sagittarii . .	18 53 25,67	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1855 (*suite*).				
24 août.	☾ I.	19h 42m 20s,25	5	B.
	c Sagittarii . .	19 53 47,08	5	
	π Capricorni .	20 19 4,04	5	
25 —	c Sagittarii . .	19 53 47,10	4	EQ.
	π Capricorni .	20 19 4,03	5	
	☾ I.	20 49 24,08	5	
	γ' Capricorni .	21 32 6,07	5	
	δ Capricorni .	21 39 4,91	5	
26 —	γ Capricorni .	21 32 6,09	5	EQ.
	δ Capricorni .	21 39 4,92	5	
	☾ I.	21 53 25,49	5	
	δ Aquarii . . .	22 46 59,87	5	
27 —	τ² Aquarii . . .	22 41 57,53	5	EQ.
	δ Aquarii . . .	22 46 59,85	5	
	☾ II	22 56 1,38	5	
	φ Aquarii . . .	23 6 51,43	5	
	ψ³ Aquarii . . .	23 11 27,85	5	
6 septembre. .	β Geminorum.	7 36 27,21	5	EQ.
	☾ II.	8 12 56,67	5	
19 — . .	θ Ophiuchi . .	17 13 8,27	2	EQ.
	☾ I.	18 7 38,90	5	
	σ Sagittarii . .	18 46 18,76	5	
	ζ Sagittarii . .	18 53 25,33	5	
20 — . .	σ Sagittarii . .	18 46 18,77	5	EQ.
	ζ Sagittarii . .	18 53 25,41	5	
	☾ I.	19 12 54,58	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1853 (*suite*).				
21 septembre. .	*b* Sagittarii . .	19h 48m 5s,33	5	EQ.
	c Sagittarii . .	19 53 46,83	5	
	☾ I.	20 18 25,21	5	
	υ Capricorni .	20 31 50,26	5	
	ψ Capricorni .	20 37 33,08	5	
22 — . .	υ Capricorni .	20 31 50,24	5	EQ.
	ψ Capricorni .	20 37 33,01	5	
	☾ I.	21 22 6,27	5	
	γ Capricorni .	21 32 6,08	5	
	δ Capricorni .	21 39 4,84	4	
24 — . .	δ Aquarii . . .	22 46 59,96	5	EQ.
	ψ^1 Aquarii . . .	23 8 20,46	5	
	☾ I.	23 20 41,88	5	
	30 Piscium . . .	23 54 34,24	1	
18 décembre. .	μ Piscium . . .	1 22 38,24	5	EQ.
	π Piscium . . .	1 29 27,98	5	
	☾ I.	1 47 34,22	5	
	ξ^2 Ceti	2 20 30,67	5	
	31 Arietis. . . .	2 28 47,19	5	
19 — . .	ξ^2 Ceti	2 20 30,41	5	EQ.
	31 Arietis. . . .	2 28 47,11	5	
	☾ I.	2 40 59,53	5	
	δ Arietis. . . .	3 3 24,36	5	
	τ^1 Arietis. . . .	3 12 55,49	5	
20 — . .	δ Arietis. . . .	3 3 24,35	5	EQ.
	τ^1 Arietis. . . .	3 12 55,59	4	
	☾ I.	3 36 55,18	5	
	δ^1 Tauri	4 14 38,39	5	
	ε Tauri	4 20 13,21	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856.				
14 février . . .	☾ I.	$4^h 56^m 30^s,82$	5	EQ.
	β Tauri	5 17 12,10	4	
	ζ Tauri	5 29 5,03	5	
15 — . . .	β Tauri	5 17 12,13	5	EQ.
	ζ Tauri	5 29 5,04	5	
	☾ I.	5 55 57,35	5	
	ε Geminorum.	6 35 5,28	5	
16 — . . .	ε Geminorum.	6 35 5,25	5	EQ.
	☾ I.	6 54 52,85	5	
	δ Geminorum.	7 11 32,32	5	
	ι Geminorum.	7 16 48,07	5	
17 — . . .	δ Geminorum.	7 11 32,32	5	EQ.
	ι Geminorum.	7 16 48,06	5	
	☾ I.	7 51 48,38	5	
	γ Cancri. . . .	8 34 58,42	5	
11 mars	δ Arietis. . . .	3 3 23,45	4	EQ.
	☾ I.	3 35 54,02	5	
	δ^1 Tauri	4 15 47,63	3	
	ε Tauri	4 20 12,45	5	
12 —	ε Tauri	4 20 12,53	5	EQ.
	☾ I.	4 35 40,98	5	
	β Tauri	5 17 11,62	5	
	ζ Tauri	5 29 2,55	5	
14 —	☾ I.	6 36 22,84	5	B.
	δ Geminorum.	7 11 32,01	5	
	ι Geminorum.	7 16 47,65	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856 (*suite*).				
16 mars	φ Geminorum.	$7^h 44^m 41^s,84$	5	EQ.
	ψ² Cancri. . . .	8 1 47,57	5	
	☾ I.	8 29 12,51	5	
	ξ Cancri. . . .	9 1 5,79	5	
12 avril	α² Geminor. (2ᵉ).	7 25 24,92	5	EQ.
	β Geminorum.	7 36 30,47	4	
	☾ I.	8 10 31,64	5	
	θ Cancri. . . .	8 23 23,60	5	
	γ Cancri. . . .	8 34 57,65	5	
15 —	α Leonis. . . .	10 0 43,16	5	EQ.
	ρ Leonis. . . .	10 25 14,85	4	
	☾ I.	10 39 6,68	5	
	χ Leonis. . . .	10 57 36,71	4	
16 —	χ Leonis. . . .	10 57 36,68	5	EQ.
	σ Leonis. . . .	11 13 44,05	5	
	☾ I.	11 23 13,20	5	
	ν Virginis. . .	11 38 28,97	5	
	β Virginis. . .	11 43 13,23	5	
17 —	ν Virginis. . .	11 38 29,04	5	EQ.
	β Virginis. . .	11 43 13,21	5	
	☾ I.	12 6 19,71	5	
	η Virginis. . .	12 12 33,90	5	
	γ Virginis. . .	12 34 23,46	5	
18 —	γ Virginis. . .	12 35 23,56	3	B.
	☾ I.	12 49 23,29	5	
	θ Virginis. . .	13 2 31,52	5	
	α Virginis. . .	13 17 38,31	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856 (*suite*).				
19 avril	θ Virginis . . .	$13^{h}\ 2^{m}31^{s},45$	5	EQ.
	α Virginis . . .	13 17 38,31	4	
	☾ I.	13 33 28,65	5	
	κ Virginis . . .	14 5 14,79	5	
	λ Virginis . . .	14 11 21,11	5	
20 —	κ Virginis . . .	14 5 14,95	5	EQ.
	λ Virginis . . .	14 11 21,05	5	
	☾ II	14 21 45,70	5	
	α^2 Libræ	14 42 56,76	5	
	20 Libræ	14 55 40,76	5	
13 mai	χ Leonis. . . .	10 57 36,40	3	EQ.
	☾ I.	11 7 8,78	5	
	τ Leonis. . . .	11 20 33,12	5	
	β Virginis . . .	11 43 12,98	4	
15 —	☾ I.	12 33 27,02	2	B.
	ψ Virginis . . .	12 46 53,62	2	
9 juin	☾ I.	10 49 3,15	5	EQ.
	ι Leonis. . . .	11 16 25,70	5	
11 —	β Virginis . . .	11 43 12,81	5	EQ.
	☾ I.	12 16 13,34	5	
	γ Virginis . . .	12 34 23,22	5	
	δ Virginis . . .	12 48 22,50	5	
12 —	γ Virginis . . .	12 34 23,24	5	EQ.
	δ Virginis . . .	12 48 22,48	5	
	☾ I.	12 59 21,65	5	
	α Virginis . . .	13 17 38,18	3	
	m Virginis . . .	13 34 5,13	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856 (*suite*).				
14 juin.	λ Virginis . . .	14ʰ 11ᵐ 21ˢ,42	5	EQ.
	☾ I.	14 30 49,10	5	
	α^2 Libræ	14 42 57,14	5	
	ν^1 Libræ	14 58 38,07	5	
16 —	π Scorpii. . . .	15 50 11,14	5	B.
	β^1 Scorpii. . . .	15 57 6,55	5	
	☾ I.	16 16 15,40	5	
	B. A. C. 5579. .	16 33 17,35	3	
	A. Ophiuchi (1ʳᵉ).	17 6 32,53	5	
17 —	B. A. C. 5579. .	16 33 17,31	5	EQ.
	A. Ophiuchi (1ʳᵉ).	17 6 32,61	5	
	☾ I.	17 15 27,90	5	
	γ^1 Sagittarii . .	17 55 52,20	5	
	δ Sagittarii . .	18 11 49,53	5	
18 —	γ^1 Sagittarii . .	17 55 52,28	5	EQ.
	δ Sagittarii . .	18 11 49,43	5	
	☾ II	18 20 25,16	5	
	σ Sagittarii . .	18 46 22,90	5	
	ζ Sagittarii . .	18 53 29,81	5	
9 juillet. . . .	γ Virginis (mil.)	12 34 22,97	5	EQ.
	☾ I.	12 41 19,63	5	
	α Virginis . . .	13 17 38,00	5	
14 —	☾ I.	16 48 43,01	5	B.
	θ Ophiuchi . .	17 13 12,92	5	
	d Ophiuchi . .	17 18 12,65	5	
15 —	θ Ophiuchi . .	17 13 12,95	5	EQ.
	d Ophiuchi . .	17 18 12,62	5	
	☾ I.	17 50 7,42	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856 (*suite*).				
16 juillet. . . .	φ Sagittarii . .	$18^h 56^m 42^s,69$	5	EQ.
	σ Sagittarii . .	18 46 23,26	5	
	☾ I.	18 54 10,12	5	
	h^2 Sagittarii . .	19 27 59,64	5	
	b Sagittarii . .	19 48 9,62	5	
14 août.	ω Sagittarii . .	19 47 4,19	4	B.
	c Sagittarii . .	19 53 51,35	2	
	☾ I.	20 31 18,91	5	
	ι Capricorni. .	21 14 16,67	5	
	ζ Capricorni. .	21 18 29,74	5	
11 septembre. .	☾ I.	21 1 44,60	3	B.
	δ Capricorni. .	21 39 8,60	2	
12 — . .	γ Capricorni. .	21 32 9,78	5	B.
	δ Capricorni. .	21 39 8,65	5	
	☾ I.	22 1 19,97	5	
	σ Aquarii . . .	22 23 4,57	5	
8 octobre . . .	*b* Sagittarii . .	19 48 9,20	4	EQ.
	c Sagittarii . .	19 53 50,73	3	
	☾ I.	20 33 36,61	5	
	ι Capricorni. .	21 14 16,44	5	
	ζ Capricorni. .	21 18 29,50	5	
5 novembre. .	ρ Capricorni. .	20 20 40,92	5	EQ.
	ψ Capricorni. .	20 37 36,46	5	
	☾ I.	21 9 34,93	4	
	γ Capricorni. .	21 32 9,14	5	
	δ Capricorni. .	21 39 8,00	5	
6 — . .	γ Capricorni. .	21 32 9,17	5	EQ.
	δ Capricorni. .	21 39 8,07	5	
	☾ I.	22 5 5,25	5	

DATES.	OBJET.	α OBSERVÉE.	Nombre DE FILS.	OBSERVATEUR.
1856 (*suite*).				
10 novembre. .	ε Piscium. . .	$0^{h}55^{m}31^{s},74$	5	B.
	e Piscium . . .	1 1 0,65	5	
	☾ I.	1 42 23,20	5	
11 — . .	α Arietis. . . .	1 59 7,49	5	EQ.
	θ Arietis. . . .	2 10 11,01	2	
	☾ I.	2 41 43,74	5	
	17 Tauri	3 36 23,88	5	
	η Tauri	3 38 59,94	5	
4 décembre. .	ι Aquarii . . .	21 58 41,86	5	EQ.
	θ Aquarii . . .	22 9 16,42	5	
	☾ I.	22 40 16,68	5	
	φ Aquarii . . .	23 6 54,40	5	
	ψ^3 Aquarii . . .	23 11 30,86	5	
7 — . .	ε Piscium. . .	0 55 31,65	5	EQ.
	e Piscium . . .	1 1 0,57	5	
	☾ I.	1 16 38,06	5	
	π Piscium. . .	1 29 31,59	5	
	ο Piscium. . .	1 37 50,99	4	
8 — . .	π Piscium. . .	1 29 31,51	2	EQ.
	ο Piscium. . .	1 37 51,23	5	
	☾ I.	2 12 29,19	5	
	ε Arietis. . . .	2 51 3,02	5	
	δ Arietis. . . .	3 3 28,07	5	
10 — . .	17 Tauri	3 36 24,21	5	EQ.
	η Tauri	3 39 0,21	5	
	☾ I.	4 16 18,23	5	
	ι Tauri	4 54 33,95	5	
	β Tauri	5 17 16,19	5	

Note sur quelques Pentastomes; par M. Van Beneden, membre de l'Académie.

Dans une lettre datée du 1er avril dernier, et qui m'est parvenue le lendemain de notre dernière séance, M. le professeur Leuckaert, de Giessen, m'envoya une courte notice sur la transformation du *Pentastomum denticulatum* du lapin, etc., en *Pentastomum tenioïdes,* des fosses nasales du chien, et me pria de vouloir bien la communiquer à l'Académie.

Cette notice me paraît trop importante pour ne pas accéder avec empressement au désir de M. Leuckaert, et j'ai l'honneur d'en demander l'impression dans le *Bulletin* de la séance d'aujourd'hui.

Je profiterai de cette occasion pour rectifier une opinion que j'ai émise, il y a quelque temps, sur l'identité du *Pentastomum* qui vit sur l'homme au Caire (1) et de celui qui loge chez divers animaux.

J'avais, en effet, émis l'avis, dans le rapport que j'ai fait sur une notice envoyée par M. Kuchenmeister, qui a pour objet le *Pentastomum ferox* (2), que le *Pentastomum constrictum,* établi récemment par M. von Siebold sur un parasite de l'espèce humaine, observé au Caire par M. Prunner, est synonyme du *Pentastomum serratum* de Fröhlich. Le *Pentastomum constrictum* est bien, au contraire, une espèce parfaitement distincte, d'après ce que vient de nous apprendre M. von Siebold ; elle possède des caractères parfaitement tranchés, et elle paraît exclusivement parasite de notre espèce.

---

(1) On le trouve surtout chez les nègres. Il est logé dans une capsule, soit au milieu du parenchyme du foie, soit dans les parois du canal intestinal.

(2) *Bulletins de l'Académie,* t. XXII, n° 1.

Voici la notice de M. Leuckaert :

« *Démonstration, par voie expérimentale, de l'identité spécifique du* PENTASTOMUM DENTICULATUM *et du* PENTASTOMUM TENIOÏDES; par Rud. Leuckaert.

» Le 17 février de cette année, je trouvai, en faisant l'autopsie d'un lapin mort d'une péritonite, plusieurs centaines de *Pentastomum denticulatum*, longs de trois à quatre millimètres. Ils étaient pour la plupart libres dans la cavité abdominale. Je pense qu'ils ont passé, comme le font les Cysticerques, du foie dans la cavité de l'abdomen. Une grande partie du foie avait complétement changé d'aspect, et présentait de nombreuses cicatrices. On voyait même dans quelques endroits le parenchyme du foie creusé de sillons, et plus d'un sillon renfermait encore de ces parasites.

» Selon toute probabilité, ce lapin était un des deux que j'avais nourris, dans le courant de l'été dernier, avec des œufs mûrs du *Pentastomum tenioïdes*. Cette circonstance, tout importante qu'elle est, n'est cependant pas établie.

» Ces Pentastomes de l'abdomen du lapin n'avaient pas encore leurs organes sexuels, et cependant ils sont complets, si on s'en rapporte aux descriptions. Cette particularité devait nécessairement me confirmer dans ma supposition, et me porter à admettre, comme M. Gurlt en a émis l'opinion, que ces parasites agames ne sont que le jeune âge du Pentastome ténioïde, qui est sexué dans les sinus nasaux du chien, dont ils ont, du reste, la forme et la disposition segmentaire.

» Une comparaison plus détaillée montre cependant, indépendamment de la différence de la taille et des couronnes de piquants à chaque segment, des différences notables : par exemple, la disposition des crochets autour de la bouche. Ces crochets, en effet, tout en étant conformes à un même type, sont non-seulement de deux tiers plus petits; mais ils ont une autre courbure, et *la navicula*, comme l'appelle M. Kuchenmeister, manque dans le parasite du chien.

» Ces différences ne sont cependant pas de nature à faire douter de la filiation de ces parasites. En effet, les Pentastomes, d'après la découverte intéressante que vous avez faite en 1848, sont des animaux arthropodes, et comme tels, ils sont, ainsi que tous les *articulés*, sujets à la mue. Dans le cours de leur évolution, en changeant de taille, la forme de leurs appendices peut donc se modifier aussi avec leur nouvelle enveloppe cutanée.

» Dans cet état de choses, il ne reste qu'à demander à l'expérience la solution du problème.

» Dans ce but, j'ai fait une double expérience. J'ai introduit d'abord un certain nombre de Pentastomes dans la cavité abdominale d'un lapin vivant, en incisant les parois de l'abdomen, et, d'un autre côté, j'en ai introduit quelques-uns dans les fosses nasales du chien.

» La plupart de ces animaux sont encore en expérience; mais quelques-uns d'entre eux m'ont donné des résultats si positifs, que je ne puis résister au plaisir de vous en donner communication.

» Dans l'abdomen des lapins, les Pentastomes ne subissent aucun changement essentiel, après un séjour de quatre à cinq semaines; seulement ils s'enferment dans des kystes et meurent dans ces cavités closes.

» Il en est tout autrement de ceux qui sont introduits dans les fosses nasales du chien. Ceux-ci se modifient assez rapidement pour devenir Pentastomes ténioïdes. Six semaines après leur séjour dans les sinus d'un petit chien, le seul que j'aie ouvert jusqu'à présent, trois pentastomes de huit à douze millimètres de long, étaient étendus sur la membrane pituitaire. Ces Pentastomes sont de véritables états intermédiaires entre les deux espèces, du chien et du lapin. Par les couronnes de soies qui ont disparu à la surface du corps, comme par l'absence de *navicula* aux crochets, ils se rapprochent du Pentastome ténioïde, tandis que, par la grandeur de ces organes d'adhésion, comme par les caractères anatomiques, ils ont plus d'affinité avec le Pentastome denticulé. Les organes sexuels avaient déjà surgi dans leurs parties essentielles, sans avoir toutefois tout leur développement. Il y avait deux mâles et une femelle.

» Selon toute apparence, l'évolution de ces parasites articulés marche plus lentement que celle des Cestoïdes. Je tâcherai de conserver en vie, encore pendant quelques semaines, les animaux qui sont en expérience, et j'aurai probablement de nouveaux faits qui conduiront à d'autres recherches. »

Théorie géométrique des rayons et centres de courbure; par M. E. Lamarle, associé de l'Académie.

EXPOSÉ SOMMAIRE.

J'ai proposé pour la ligne courbe une définition nouvelle ainsi conçue (*) :

La courbe est la trace d'un point qui se meut sur une droite mobile, le point glissant sur la droite et la droite tournant autour du point.

L'ordre d'idées qui m'a suggéré cette définition m'a permis de démontrer *à priori* le *Postulatum d'Euclide* et d'établir directement les principes fondamentaux des contacts du premier et du second ordre (*). Il était naturel, qu'au point de vue des applications possibles en géométrie élémentaire, cet ordre d'idées me ramenât à la méthode des tangentes de Roberval (**). J'entrevis même

---

(*) Voir mes *Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, de dynamique et d'analyse transcendante.* Paris, V. Dalmont, quai des Augustins, 49.

(**) Voici le principe et la règle de cette méthode, tels qu'ils sont exposés dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences* (année 1690) :

Principe. La direction du mouvement d'un point qui décrit une ligne courbe est la touchante de la ligne courbe en chaque position de ce point.

Règle générale. Par les propriétés spécifiques de la ligne courbe (qui vous seront données), examinez les divers mouvements qu'a le point qui la décrit à l'endroit où vous voulez mener la touchante. De tous ces mouvements composés en un seul, tirez la ligne de direction du mouvement composé, vous aurez la touchante de la ligne courbe.

immédiatement qu'il devait avoir une tout autre portée, puisqu'il offrait l'avantage de saisir, dans son essence même, la nature intime de la courbe. L'espoir que je conçus alors vient, en partie, de se réaliser. Je suis parvenu à résoudre, sans calcul et par de simples considérations purement géométriques, toute une série de problèmes, réservés jusqu'ici au domaine exclusif de l'analyse transcendante. Les solutions que j'apporte me paraissent remarquables par la facilité des moyens et la simplicité des résultats. Sous ce double rapport, j'ose espérer qu'elles ne seront point sans intérêt pour les géomètres, ni sans influence sur les progrès de l'enseignement mathématique. La forme qu'elles revêtent sort, en quelque manière, de la nature des choses, d'une façon pour ainsi dire spontanée et sans le moindre effort. Elles m'ont ainsi révélé d'elles-mêmes des relations que je ne connaissais pas et qui me semblent aussi curieuses qu'imprévues.

On connaît, on pratique depuis longtemps déjà la méthode infinitésimale, celle des limites et d'autres encore plus ou moins vulgaires. Si ces méthodes n'ont point fait découvrir la théorie que je vais développer; si je dois l'invention de cette théorie au principe exposé dans une publication récente; si j'atteins ainsi des résultats nouveaux, tout en conservant les anciennes ressources et les accroissant, par addition de rigueur, de lumière et de simplicité, ne puis-je pas en inférer, sans trop de présomption, que ce principe est supérieur à ceux des méthodes connues? On objectera peut-être que toute idée de mouvement peut et doit rester étrangère à la géométrie. C'est un détail que j'ai traité ailleurs et auquel je ne veux point m'arrêter. Toutefois, je ne crains pas d'affirmer que tant qu'on exclura de l'étude des lignes le principe de leur génération par le mouvement d'un point, on s'interdira par là même d'en connaître l'essence et d'en pénétrer la nature intime. On restera à côté, sinon en dehors de la vérité, se privant ainsi du secours le plus précieux et se créant, en quelque sorte à plaisir, des ténèbres profondes ou bien des difficultés inextricables. Ce n'est point avec la notion fantastique des infiniment petits qu'on peut aller au fond des choses ; ce n'est point davantage avec le principe des limites, réduit à un simple fait dont le sens et la raison échappent. D'un côté, les chimères qu'on prend pour des réalités impliquent les erreurs les plus graves; de l'autre, tout se résout en calcul; rien n'est expliqué, rien n'est approfondi. On sait le point de départ et celui d'arrivée, voilà tout ; le reste s'accomplit comme un voyage nocturne: de la route qu'on parcourt on ne voit, on ne soupçonne rien.

Le lecteur reconnaîtra sans peine que la théorie exposée dans les pages suivantes ouvre une voie nouvelle pour les exercices géométriques. Voici d'ailleurs en quels termes peut s'énoncer le problème général qu'elle a pour objet de résoudre :

Une courbe étant définie géométriquement, déterminer pour un point quelconque de cette courbe le rayon et le centre du cercle osculateur.

Nous montrerons comment on procède par simple tracé graphique et numériquement.

Cela posé, entrons en matière.

THÉORIE ET PRINCIPES.

1. Soit *amb* un arc plan quelconque. Quel que soit cet arc, je le considère comme la trace d'un point qui se meut sur une droite mobile, le point glissant sur la droite, en même temps que la droite tourne autour du point.

On voit que dans ce double mouvement d'un point et d'une droite, la droite détermine à chaque instant la direction du point. Par ce motif, nous désignerons la droite mobile sous le nom de *directrice*.

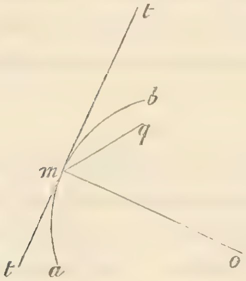

Soit *m* une position quelconque du point générateur, *mt* la position correspondante de la directrice. Je dis d'abord qu'aucune droite, qu'aucune portion de droite ne peut, à partir du point *m*, rester comprise entre la directrice et la courbe.

S'agit-il, en effet, de la droite *mq* faisant avec la directrice l'angle *qmt?* Considérons la génération de la courbe à partir du point *m*. Le point générateur part de *m* et se meut sur la directrice, en même temps que celle-ci tourne autour du point générateur. Or, tant que la directrice n'a pas tourné d'un angle égal à *qmt,* l'arc engendré s'écarte moins que la droite *mq* de la droite fixe *mt*. Il est donc impossible qu'aucune portion de la droite *mq* soit comprise, à partir du point *m*, entre la courbe et la directrice.

De là résultent immédiatement les conséquences suivantes :

1° *Dans le voisinage du point* m, *la directrice est plus rapprochée de l'arc* amb *que toute autre droite partant de ce même point.*

2° *La directrice est la limite des sécantes menées par le point* m.

On voit par là que la directrice coïncide, dans chacune de ses positions, avec la droite qu'on est convenu de nommer la tangente ou la touchante, à la courbe au point considéré.

2. Poursuivons.

Lorsque le point générateur parvient en m et la directrice en mt, le point glissant sur la directrice et la directrice tournant autour du point, tous deux possèdent un certain état de mouvement, autrement dit une certaine vitesse.

Considérons chacune de ces vitesses comme devenant constante, à partir du point m, et persistant ainsi dans une seule et même détermination, celle qu'elle affecte en ce point. Dans cette hypothèse, la translation du point générateur sur la directrice et la rotation de la directrice autour du point générateur sont toutes deux uniformes. Dès lors un arc circulaire se substitue à la courbe donnée (*), et il la continue à partir du point m, où il a même tangente mt. Le cercle, auquel appartient cet arc, est nommé *cercle*

(*) Voici une démonstration élémentaire de cette proposition. Je l'extrais de mes *Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, de dynamique et d'analyse transcendante :*

« Toute courbe s'engendre par le double mouvement simultané d'un point et d'une droite, le point glissant sur la droite, et la droite tournant autour du point.

Dans le cas le plus simple, le mouvement du point sur la droite directrice et celui de la droite autour du point sont tous deux uniformes; en d'autres *de courbure* ou *cercle osculateur*. Il a pour rayon le rapport existant au point *m* entre la vitesse de translation du point générateur et la vitesse angulaire de la directrice. La courbe, d'après sa nature, fixe la valeur de ce rapport.

En définissant le cercle osculateur, comme je viens de le faire, on montre ce qu'il est par essence, à savoir, *le type sensible de la courbure affectée en* m *par l'arc* amb. Il en est de la courbure pour tout arc non circulaire comme de la direction pour toute ligne courbe. L'une et l'autre interviennent comme causes incessamment variables. Dès lors, et en conséquence, leurs effets sont nécessairement

---

termes, l'arc décrit par le point générateur est constamment proportionnel à l'angle dont la directrice a tourné autour de ce même point.

Considérons ce cas particulier

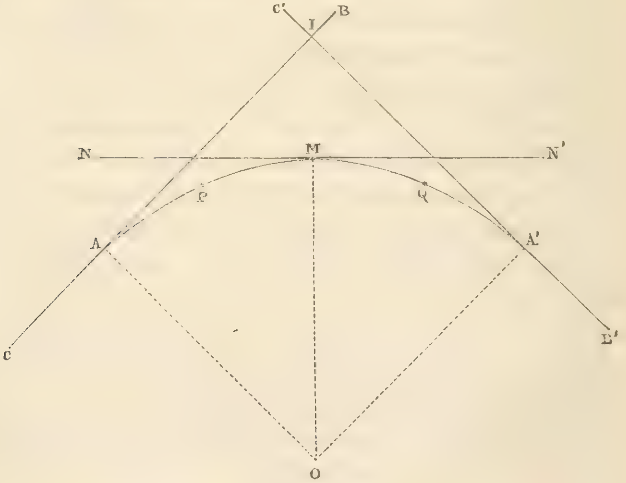

Soient CAB, C'A'B', deux positions successives de la droite directrice; AA' l'arc décrit par le point générateur A, dans le passage de la première complexes. Par cela seul que la courbure varie continûment, elle va se modifiant sans cesse, et il n'est aucune étendue où elle se montre entièrement dégagée des changements qu'elle subit sans interruption. Faut-il en conclure qu'elle échappe à toute mesure directe ou indirecte, à toute représentation précise? non sans doute. En effet, rien n'empêche que l'on considère *isolément* l'une quelconque de ses déterminations transitoires; rien n'empêche qu'on l'assujettisse à conserver cette détermination devenue permanente; rien n'empêche enfin que, cessant ainsi d'être variable, elle se révèle et se caractérise par les

---

position à la seconde; M le milieu de cet arc; NMN′ la position de la directrice correspondante au point M.

Si l'on revenait de la seconde position à la première, par des mouvements identiques à ceux qui ont eu lieu d'abord, mais dirigés en sens inverse, il est évident que l'arc A′MA ne différerait en rien de l'arc AMA′, et que le prolongement A′C′ de la droite B′A′ serait situé, par rapport à l'arc A′MA, de la même façon que la droite AB l'est par rapport à l'arc AMA′.

Il suit de là que les deux figures IAMA′I et IA′MAI sont superposables, et, conséquemment, que les droites AO, A′O perpendiculaires l'une à BA, l'autre à B′A′, se coupent en un point O, équidistant des points A et A′. Il s'ensuit également que la droite OM est perpendiculaire à la directrice NMN′. Or, en vertu de la proposition précédente, on a, d'une part,

$$OM = AO.$$

et, d'autre part,

$$OM = OA'.$$

Il vient donc

$$OA = OM = OA'.$$

De là résulte, comme conséquence immédiate, le théorème suivant :

Les perpendiculaires, élevées sur la directrice aux deux extrémités d'un arc quelconque et en son milieu, concourent en un même point, équidistant du milieu et des extrémités.

En vertu de ce théorème, ce ne sont pas seulement les trois points A, M, A′ qui se trouvent sur la circonférence décrite du point O comme centre avec effets qui lui sont propres dans l'hypothèse de l'uniformité.

De là le cercle osculateur, type sensible de la courbure, comme la tangente l'est de la direction.

Considérons, *à partir du point* m, la génération de l'arc *amb* et celle du cercle osculateur. Dans chacune de ces deux générations simultanées, le point générateur peut être animé d'une même vitesse constante v. Ce qui diffère alors, c'est uniquement la vitesse angulaire de la directrice. S'agit-il d'abord du cercle osculateur, cette vitesse persiste dans une seule et même détermination con-

---

le rayon OA, mais aussi les points P et Q, milieux des arcs AM, MA′, puis les milieux des arcs AP, PM, MQ, QA′, et ainsi de suite à l'infini. L'arc AA′ se confond donc tout entier avec l'arc de cercle ayant son centre en O, et OA pour rayon.

Il est ainsi démontré que la trace d'un point qui se meut uniformément sur une droite, tandis que la droite tourne uniformément autour de ce point, est une circonférence de cercle.

Désignons par Δs la quantité dont le point générateur avance sur la droite directrice, tandis que cette droite tourne autour de ce point de l'angle $\Delta\omega$. Par hypothèse, le rapport $\frac{\Delta s}{\Delta\omega}$ est constant : on a donc

$$\frac{\Delta s}{\Delta\omega} = \frac{\text{arc AMA}'}{\text{angl BIA}'} = \text{const.}$$

Mais, d'un autre côté, si l'on désigne par R le rayon de l'arc de cercle AMA′, il vient

$$R = \frac{\text{arc AMA}'}{\text{angl BIA}'}.$$

On a donc aussi

$$R = \frac{\Delta s}{\Delta\omega}.$$

On voit par là que le rayon de la circonférence décrite a pour valeur la raison de proportionnalité existant entre les grandeurs correspondantes Δs et $\Delta\omega$. Il n'importe en rien que la génération simultanée de ces deux grandeurs soit plus ou moins rapide ; tant que le rapport $\frac{\Delta s}{\Delta\omega}$ demeure constant, la circonférence décrite reste la même. »

stante *w*. S'agit-il ensuite de l'arc *amb*, elle part de la valeur *w* qu'elle affecte en *m* et commence par croître constamment ou par toujours décroître sur une certaine étendue. Supposons la croissante à partir et au delà du point *m*, il s'ensuivra généralement qu'à partir de ce même point et en deçà, elle est décroissante. Or, pour une même vitesse du point générateur, l'arc engendré s'écarte plus ou moins de la tangente *mt*, selon que la vitesse angulaire de la directrice est plus ou moins grande. On voit donc qu'au delà du point *m*, l'arc *amb* s'écarte de la tangente plus que le cercle osculateur, tandis qu'en deçà de ce même point, c'est précisément le contraire. Il suit de là qu'en général le cercle osculateur coupe la courbe au point d'osculation. On reconnaît de la même manière et avec la même facilité (*) qu'aucun arc circulaire ne peut, à partir du point *m*, rester compris entre l'arc *amb* et le cercle osculateur. De là résultent les conséquences suivantes :

1° *Le cercle osculateur est, parmi tous les cercles passant par le point* m, *celui qui se rapproche le plus de l'arc* amb *dans le voisinage du point* m ;

2° *Le cercle osculateur est la limite séparative des cercles qui touchent en* m *l'arc* amb, *les uns intérieurement, les autres extérieurement.*

Je me borne à signaler ces propriétés remarquables et à faire observer qu'elles se démontrent, sans calcul, par la voie la plus simple et la plus directe.

5. Nous savons ce qu'est le cercle osculateur. Voyons comment on peut procéder à sa détermination.

(*) Voir au besoin mes *Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, de dynamique et d'analyse transcendante*, pages 39, 40, 41.

Par hypothèse, il s'agit d'une courbe définie géométriquement : concevons un point qui décrive cette courbe d'un mouvement uniforme (*), et soit v la vitesse de ce point.

On commence par déterminer pour une position quelconque du point générateur la direction de la vitesse v. On a ainsi la tangente et, par suite, la normale au point considéré. Tout se réduit alors à trouver la vitesse angulaire de la directrice. En effet, soit w cette vitesse et ρ le rayon du cercle osculateur, on a très-simplement

$$\rho = \frac{v}{w}.$$

Voici d'ailleurs, les principes tout élémentaires sur lesquels on se fonde dans les applications :

4. En général, lorsqu'un plan se meut sur lui-même, son déplacement commence, à chaque instant, par rotation autour d'un point. On nomme ce point *centre instantané de rotation* et on le détermine comme il suit :

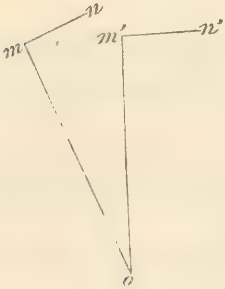

Soient m, m' deux points du plan, v, v' leurs vitesses actuelles, mn, $m'n'$, les directions de ces vitesses, supposées non parallèles. Le *centre instantané de rotation* est en o, point de concours des normales mo, $m'o$.

5. Lorsqu'une droite se déplace dans un plan, l'on peut concevoir

---

(*) Il est indifférent que le point générateur se meuve ou non avec uniformité. Dans tous les cas, v exprime sa vitesse actuelle, dans la position où on le considère.

qu'elle entraîne ce plan avec elle. Dès lors c'est par rotation autour du centre instantané que le déplacement commence.

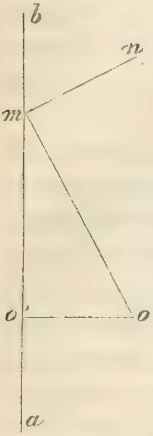

Soit ab la droite dont il s'agit, o le centre instantané de rotation, o' le pied de la perpendiculaire abaissée du point o sur la droite ab; je dis que, sans altérer en rien les vitesses actuelles des différents points de la droite ab, l'on peut considérer cette droite comme tournant autour du point o' en même temps qu'elle glisse sur elle-même.

En effet, soit m un point quelconque de la droite ab, w la vitesse angulaire de rotation autour du point o; p, q, r, les distances oo', mo, mo'. La vitesse du point o' est dirigée suivant ab et a pour grandeur pw; celle du point m est normale à om et est exprimée par qw. Or, la vitesse qw se décompose en deux : l'une, pw, dirigée suivant ab, l'autre, rw, normale à ab. Cette dernière composante correspond à une rotation commençant autour du point o' avec la vitesse angulaire w. On voit donc que rien ne change dans les vitesses actuelles des différents points de la droite ab, soit que la rotation commence autour du point o avec la vitesse angulaire w, soit qu'elle commence autour du point o', la vitesse angulaire restant égale à w et la droite ab glissant sur elle-même avec la vitesse pw.

Réciproquement si le point o' se meut sur la droite ab avec la vitesse $v = pw$ et qu'en même temps cette droite tourne autour de ce point avec la vitesse w, le centre instantané de rotation est en o, sur la normale oo' à la distance $p = \frac{v}{w}$.

On voit ainsi que, dans la génération d'une courbe par un point supposé fixe sur une droite mobile (*la droite glissant sur elle-même et, en même temps qu'elle glisse, tournant autour du point générateur*), le centre de courbure n'est autre chose que le centre instantané de rotation (*).

De là résultent les conséquences suivantes :

1° Soit v la vitesse normale à la droite mo d'un point m pris sur cette droite et entraîné dans sa rotation autour du point o. Si l'on désigne par r la distance mo et par w la vitesse angulaire de la droite dans sa rotation autour du point o, l'on a, indépendamment de tout glissement de la droite sur elle-même,

$$w = \frac{v}{r}.$$

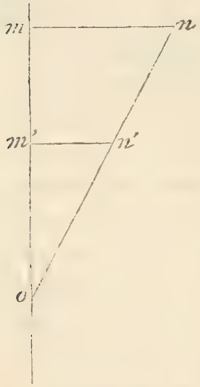

2° Soient v, v' les vitesses normales à la droite $mm'o$ de deux points m, m' pris sur cette droite et entraînés dans sa rotation autour du centre inconnu o. Soient mn, $m'n'$, les portions de droite qui représentent en grandeur et en direction les vitesses v, v'. Le point de concours des droites mm', nn', est le centre autour duquel commence la rotation de la droite

---

(*) Voir, au besoin, pour éclaircissement et surtout pour application, les nos 32 et suivants.

om, cette droite pouvant d'ailleurs glisser ou non sur elle-même.

3° Toute droite qui se déplace en restant normale à une courbe a pour centre instantané de rotation le centre du cercle osculateur. En effet, soit qu'il s'agisse de la normale à la courbe, soit qu'il s'agisse du rayon du cercle osculateur, tous deux coïncident en position première et, d'ailleurs, tout est identique à l'origine du déplacement, puisque, de part et d'autre, les vitesses v et w sont, ou peuvent être supposées les mêmes.

6. Lorsqu'un point est assujetti à rester en même temps sur deux droites mobiles, et qu'on connaît pour chaque droite, considérée isolément, la vitesse du point normale à la direction de cette droite, voici comment on détermine la vitesse absolue de ce point :

On mène par le point deux portions de droite représentant en grandeur et en direction les vitesses normales supposées connues ; on élève sur chaque portion de droite et à son extrémité une perpendiculaire. La droite qui joint le point donné au point de concours de ces perpendiculaires, représente en grandeur et en direction la vitesse cherchée.

APPLICATIONS (*).

RAYONS ET CENTRES DE COURBURE DES TROIS SECTIONS CONIQUES RAPPORTÉES A LEURS FOYERS (**).

Ellipse.

7. Soit m un point d'une ellipse ayant ses foyers en f, f'.

(*Fig.* 1.)

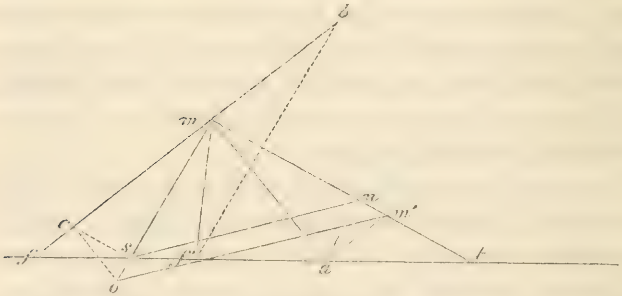

Soient r, r' les rayons vecteurs fm, $f'm$.

La condition qui détermine la courbe consiste en ce que la somme $r + r'$ des rayons vecteurs est constante.

Tracé graphique.—Considérons la génération de l'ellipse à partir du point m, et soit v la vitesse actuelle du point générateur. Si, pour chacun des rayons vecteurs, nous décomposons la vitesse v suivant le rayon et normalement

---

(*) Nous désignerons constamment par m le point générateur et la position qu'il occupe; par v sa vitesse actuelle, par w celle de la directrice, par ρ le rayon de courbure au point m de la courbe décrite.

(**) On trouvera aux n^{os} 32 et suivants un procédé beaucoup plus simple que celui que je vais d'abord exposer. Mon but, en multipliant les exemples, est de montrer la variété des ressources offertes par la nouvelle théorie.

au rayon, les composantes dirigées suivant les rayons seront nécessairement égales, puisque l'un des rayons croît précisément de la quantité dont l'autre décroît. Or, si d'un point quelconque de la droite qui touche l'ellipse en *m*, on abaisse sur ces mêmes rayons vecteurs deux perpendiculaires, ces perpendiculaires interceptent, à partir du point *m*, des longueurs respectivement proportionnelles aux vitesses dirigées suivant chaque rayon. Il faut donc que ces longueurs soient égales : l'égalité des segments impliquant celle des perpendiculaires, il suit de là que la touchante au point *m* est la bissectrice de l'angle *f'mb*, la normale celle de l'angle *fmf'*.

Soit *mt* la tangente au point *m*,

mo la normale,

ma une perpendiculaire élevée en *m* sur le rayon vecteur *fm*,

an une perpendiculaire abaissée du point *a*, où les droites *ff'* et *ma* se coupent, sur la tangente *mt*,

am' une perpendiculaire élevée en *a* sur la droite *ma*, parallèlement à *fm*,

s, le point où la normale coupe la droite *ff'*.

Je tire la droite *ns*, et par le point *m'*, je lui mène une parallèle : soit *m'o* cette parallèle et *o* le point où elle vient couper la normale *ms*. O est le centre du cercle osculateur à l'ellipse pour le point *m*, et *mo* le rayon de courbure (*).

En effet, soit *ma* la composante normale au rayon vecteur *fm* de la vitesse *v*, *mm'* représentera la vitesse *v* en grandeur et en direction. D'un autre côté, puisque la touchante en *m* est bissectrice de l'angle *f'mb*, et que la

---

(*) Voir n° 8, pour construction beaucoup plus simple encore.

somme des rayons vecteurs fm, $f'm$ est constante, il en résulte qu'en prenant fb égal à la somme $r + r'$, le point b décrit une circonférence de cercle, et que la droite $f'b$ reste toujours parallèle à la normale ms. On voit ainsi qu'en fixant le point s, et imaginant par ce point une droite qui tourne comme la normale et qui, par conséquent, reste parallèle à $f'b$, le point d'intersection de cette droite avec le rayon vecteur fb décrit une circonférence de cercle autour du point f. Or, en tant que ce point d'intersection appartient au rayon vecteur fb, sa vitesse actuelle est ma. Les composantes de cette vitesse sont donc respectivement, l'une mn normale à ms, l'autre an parallèle à ms.

Il suit de là que la vitesse angulaire de la normale est exprimée par le rapport de la longueur mn à la longueur ms, et comme cette même vitesse w est le rapport de la vitesse v au rayon de courbure ρ, il est visible que si l'on mène, par le point m', une parallèle à ns, on détermine le centre de courbure par la rencontre de cette parallèle avec la normale ms.

8. *Détermination numérique.* — L'on a, d'après ce qui précède,

$$v = mm', \qquad w = \frac{mn}{ms}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{mm'.\ ms}{mn}.$$

Soit b l'angle fmo que la normale mo fait avec le rayon vecteur fm. Cet angle est aussi celui que font entre elles les deux perpendiculaires ma, mm'. On a donc

$$mn = ma.\cos b \quad \text{et} \quad mm' = \frac{ma}{\cos b}.$$

De là résulte, en substituant,

$$\rho = \frac{ms}{\cos^2 b}.$$

Cette valeur très-simple montre que si l'on élève en s une perpendiculaire sur la normale ms, et en c, où cette perpendiculaire vient rencontrer le rayon vecteur fm, une perpendiculaire à ce même rayon vecteur, cette deuxième perpendiculaire rencontre la normale au centre du cercle osculateur.

En d'autres termes, si l'on projette le centre de courbure sur le rayon vecteur et la projection de ce centre sur la normale, c'est en s, au pied de la normale, que l'on aboutit. Le point s, pied de la normale, et le centre de courbure sont ainsi liés entre eux par un système de double projection. Ce résultat, qui s'applique également à l'ellipse, à l'hyperbole et à la parabole, nous paraît aussi simple que curieux et remarquable.

La comparaison des triangles semblables, fournis par la figure, donne également (*)

$$\rho = \frac{2rr'}{(r+r')\cos b},$$

(*) La normale ms étant bissectrice de l'angle fmf', on a

$$\frac{fs}{f's} = \frac{r}{r'},$$

et par conséquent

$$\frac{fs}{ff'} = \frac{r}{r+r'},$$

Les triangles semblables fsm, $ff'b$ donnent d'ailleurs ce qui peut s'exprimer de la manière suivante :

Le rayon de courbure, en un point de l'ellipse, est égal au double produit des rayons vecteurs, divisé par la somme de leurs projections sur la normale.

Dans le cas de l'hyperbole, on a la différence des projections au lieu de leur somme. Rien, d'ailleurs, ne change ni dans le tracé graphique ni dans les procédés de calcul.

Dans le cas de la parabole, cette courbe étant la limite d'une ellipse ou d'une hyperbole dont l'un des rayons vecteurs croît indéfiniment par rapport à l'autre, l'on a plus simplement

$$\rho = \frac{2r}{\cos b}.$$

Hyperbole.

9. Je n'ajouterai rien en ce qui concerne l'hyperbole. Dans l'ellipse, la somme des rayons vecteurs r, r', est con-

---

$$ms = \frac{fs}{ff'} \cdot f'b.$$

Or,

$$f'b = 2r' \cos b.$$

Il vient donc en substituant

$$ms = \frac{2rr' \cos b}{r + r'}.$$

Cette valeur, transportée dans l'équation

$$\rho = \frac{ms}{\cos^2 b},$$

donne

$$\rho = \frac{2rr'}{(r + r') \cos b}.$$

stante : dans l'hyperbole, c'est la différence de ces rayons qui demeure invariable. A cela près, tout est égal de part et d'autre, et la marche à suivre reste identiquement la même.

Parabole.

10. En ce qui concerne la parabole, on sait que tout point de cette courbe est équidistant d'un point *f*, désigné sous le nom de foyer et d'une droite fixe *ab*.

(*Fig.* 2.)

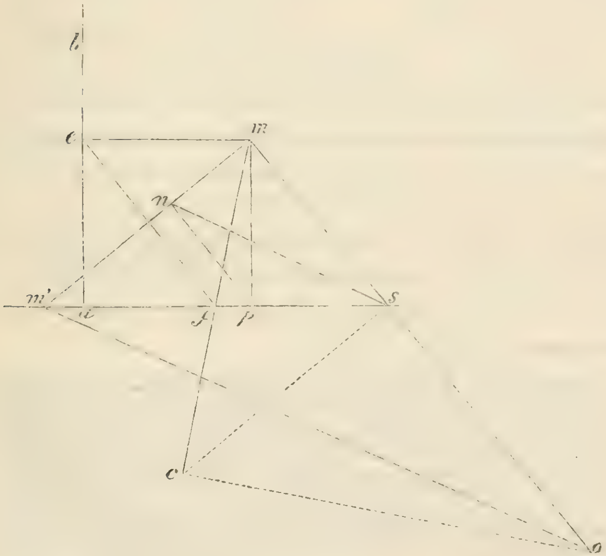

Soit *m* un point de la parabole,

r le rayon vecteur *fm*,

e le pied de la perpendiculaire abaissée du point *m* sur *ab*,

afs une droite indéfinie parallèle à *me*.

Tracé graphique. — Ici, comme pour l'ellipse, on voit aisément que la touchante au point m est bissectrice de l'angle fme. Soit mm' cette touchante, la normale ms sera parallèle à fe et divisera en deux parties égales le supplément de l'angle fme.

Du point m abaissons sur af la perpendiculaire mp, et du point p sur mm' la perpendiculaire pn. Tirons ns, et par le point m' menons $m'o$ parallèle à ns.

Le point o, où viennent se couper la droite $m'o$ et la normale ms, est le centre du cercle osculateur et mo le rayon de courbure.

En effet, si, par le point s supposé fixe, on imagine une droite qui tourne comme la normale et qui, par conséquent, reste parallèle à fe; si d'ailleurs on considère la droite me comme mobile avec le point m dans la génération de la parabole, il est visible que le point d'intersection de ces deux droites décrit la droite fixe mp; or, en tant que ce point d'intersection appartient à la droite me (la vitesse v du point générateur étant représentée par mm'), sa vitesse actuelle est mp, ce qui donne mn pour composante normale à ms.

Il suit de là que la vitesse angulaire de la normale est exprimée par le rapport de la longueur mn à la longueur ms, et, comme cette même vitesse w est le rapport de la vitesse v au rayon de courbure ρ, on voit qu'en menant par le point m' une parallèle à ms, on détermine le centre de courbure par la rencontre de cette parallèle avec la normale ms.

11. *Détermination numérique.* — On a, d'après ce qui précède,

$$v = mm' \qquad w = \frac{mn}{ms}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{mm'.\ ms}{mn},$$

Soit b l'angle de la normale ms avec le rayon vecteur fm. Les angles msp, pmn, sont respectivement égaux à b. On a donc

$$mn = mp \cos b \quad \text{et} \quad mm' = \frac{mp}{\cos b}.$$

De là résulte, en substituant,

$$\rho = \frac{ms}{\cos^2 b}.$$

Le triangle mfs est isocèle et donne, en conséquence,

$$ms = 2r \cos b.$$

Il vient donc aussi

$$\rho = \frac{2r}{\cos b}.$$

Ce qui s'accorde avec les déductions précédentes et peut s'énoncer très-simplement comme il suit.

Dans la parabole, la projection du rayon de courbure sur le rayon vecteur est le double du rayon vecteur.

De là résulte un mode de construction graphique plus simple encore que celui du n° 8.

AUTRE PROCÉDÉ APPLICABLE AUX TROIS SECTIONS CONIQUES.

12. Reprenons le cas de l'ellipse, et désignons par ω, ω' les vitesses angulaires simultanées des deux rayons vec-

teurs fm, $f'm$. Nous savons qu'en décomposant la vitesse v, pour chaque rayon vecteur, normalement et parallèlement à ce rayon, les composantes parallèles sont respectivement égales. De là résulte en même temps l'égalité des composantes normales. On a donc

$$r\omega = r'\omega'.$$

Or, par cela seul que la normale est bissectrice de l'angle que font entre eux les rayons vecteurs, on voit aisément que sa vitesse angulaire a pour expression :

$$\frac{\omega + \omega'}{2},$$

c'est-à-dire en remplaçant ω' par sa valeur

$$\frac{r + r'}{2r'}\,\omega.$$

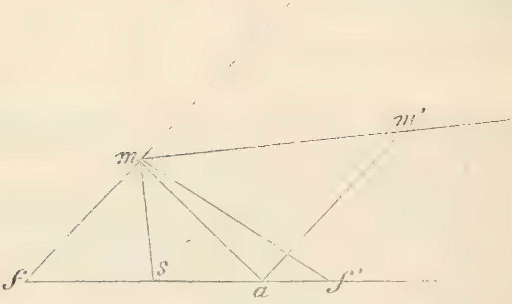

Soit ma une perpendiculaire élevée en m sur le rayon vecteur fm, mm' la tangente à la courbe, am' une parallèle à fm menée par le point a.

Si l'on prend ma pour composante normale de la vitesse v, décomposée normalement et parallèlement au rayon vecteur *fm*, la vitesse *v* est représentée par *mm* et la vitesse angulaire ω par le rapport de la longueur *ma* à la longueur *fm*. On a donc :

$$v = mm', \quad \omega = \frac{ma}{r} \quad \text{et} \quad w = \frac{r + r'}{2r'}\,\omega.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{2rr'}{r + r'} \cdot \frac{mm'}{ma}.$$

Soit *b* l'angle *fms* que la normale *ms* fait avec le rayon vecteur *fm*, ou, ce qui revient au même, l'angle *amm'* que la tangente *mm'* fait avec la droite *ma* : le triangle rectangle *amm'* donne :

$$\frac{ma}{mm'} = \cos b.$$

Il vient donc en substituant

$$\rho = \frac{2rr'}{(r + r')\cos b}.$$

S'il s'agissait de l'hyperbole, on aurait de même :

$$\rho = \frac{2rr'}{(r - r')\cos b},$$

et pour la parabole :

$$\rho = \frac{2r}{\cos b}.$$

RAYONS ET CENTRES DE COURBURE DE PLUSIEURS COURBES CONNUES ET REMARQUABLES.

Spirale d'Archimède.

13. Une droite tourne uniformément autour d'un centre fixe a, et, tandis qu'elle tourne, un point glisse sur elle d'un mouvement uniforme.

La courbe décrite par ce point est la spirale d'Archimède.

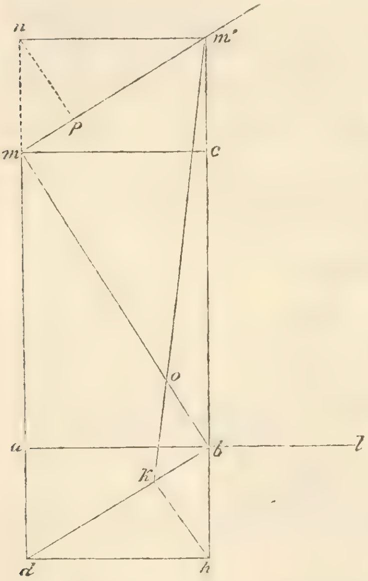

Tracé graphique. — Soit m la position du point générateur, v sa vitesse actuelle, r le rayon vecteur am. Les composantes de v, dirigées normalement et perpendiculairement au rayon vecteur am, sont l'une proportionnelle à r, l'autre constante, c'est-à-dire que l'une étant exprimée par $r = am$, l'autre peut l'être par une constante λ.

Soit ab une perpendiculaire élevée en a sur am. Si l'on prend $ab = \lambda$ et qu'on tire mb, mb sera la normale en m à la spirale d'Archimède. Il en résulte que, dans cette courbe, la sous-normale ab est constante.

Menons $m'bh$ parallèle à ma, mm' et bd perpendiculaires à mb, mc et dh parallèles à ab. Dans la génération de la spirale, à partir du point m, les vitesses des points m et b, respectivement normales l'une au rayon vecteur am, l'autre à la droite ab, sont proportionnelles aux longueurs am, ab. Or, on a

$$\frac{am}{ab} = \frac{ab}{da} = \frac{mc}{bh}.$$

Il en résulte que la vitesse absolue du point b étant représentée par bh, celle du point m l'est en même temps par mm'.

Du point h abaissons sur bd la perpendiculaire hk. La vitesse du point b normale à bm est bk. On a donc pour vitesses normales à bm des points m et b, d'une part mm', d'autre part bk. Il suit de là que le centre du cercle osculateur est en o à l'intersection des droites mb, km', et que le rayon de courbure est mo.

Détermination numérique. — La comparaison des triangles semblables mom', kob, donne

$$\rho = \frac{mm'\,mb}{mm' + bk}.$$

Soit α l'angle $m'mc = amb = bhk$. On a

$$bk = bh.\sin\alpha, \qquad mm' = bd = \frac{bh}{\sin\alpha}.$$

De là résulte en substituant :

$$\rho = \frac{mb}{1 + \sin^2\alpha}.$$

On a d'ailleurs

$$\sin\alpha = \frac{\lambda}{mb} \quad \text{et} \quad mb = \sqrt{r^2 + \lambda^2}.$$

Il vient donc aussi

$$\rho = \frac{(r^2 + \lambda^2)^{\frac{3}{2}}}{r^2 + 2\lambda^2}.$$

Spirale logarithmique.

14. Une droite tourne uniformément autour d'un centre fixe a, et, tandis qu'elle tourne, le point m glisse sur elle avec une vitesse proportionnelle à la distance ma.

La courbe décrite par le point m est la spirale logarithmique.

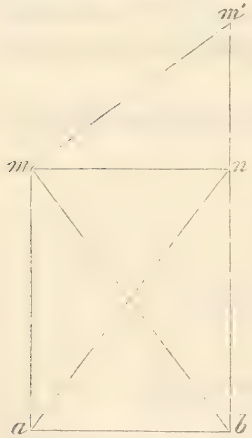

Tracé graphique (*). — Soit v la vitesse actuelle du point m. Les composantes de v, l'une normale, l'autre parallèle au rayon vecteur am, sont toutes deux proportionnelles à ce rayon. Il en résulte que leur rapport demeure invariable et qu'en conséquence, la tangente mm' coupe le rayon vecteur am sous un angle constant.

Ce qui vient d'être dit de la tangente mm' subsiste évidemment pour la normale mb. Cette normale tourne donc de la même manière et avec la même

---

(*) Voir pour solution plus simple, le n° 37.

vitesse que le rayon vecteur *am*. Cela posé, menons *ab*, *mn* perpendiculaires à *ma* et *m'b* perpendiculaire à *ab*.

Si l'on prend pour représenter v la longueur *mm'*, la vitesse angulaire du rayon vecteur sera donnée par le rapport de *mn* à *ma*. Or, cette vitesse angulaire est celle de la normale; elle a donc aussi pour valeur le rapport de la longueur *mm'* au rayon de courbure. Il suit de là que, pour déterminer le centre du cercle osculateur, il suffit de construire sur *mm'* et avec la droite *mb*, un triangle semblable au triangle *amn;* mais tel est précisément le triangle *mm'b*. C'est donc en *b* que se trouve le centre de courbure, au point même où la normale vient rencontrer la perpendiculaire élevée en *a* sur le rayon vecteur. On exprime ce résultat en disant que, dans la spirale logarithmique, le rayon de courbure est égal à la normale *mb*.

Détermination numérique. — On a, d'après ce qui précède,

$$v = mm'. \quad w = \frac{mn}{ma}.$$

Il vient donc

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{mm'.ma}{mn}.$$

Les triangles semblables *mna, mbm'*, donnent

$$\frac{ma}{mn} = \frac{mb}{mm'}.$$

De là résulte en substituant

$$\rho = mb.$$

Courbes enveloppes.

15. Une droite se meut dans un plan. Les vitesses qui animent les différents points de cette droite sont à chaque instant les mêmes que si la droite tournait autour d'un de ses points et qu'en même temps elle glissât sur elle-même. De là un centre de rotation qui se meut sur la droite, tandis que la droite tourne autour de ce centre. De là une courbe décrite par ce même centre et touchant la droite mobile dans toutes ses positions. De là enfin, le nom d'enveloppe donné à cette courbe par rapport au système de droites qui résulte des diverses positions de la droite mobile. A ce point de vue, l'on peut dire d'une courbe quelconque qu'elle est l'enveloppe des positions successives de la directrice. Veut-on un autre exemple, également fourni par les déductions antérieures? Nous dirons du lieu géométrique des centres de courbure qu'il est l'enveloppe des normales.

Le problème à résoudre consiste ici à déterminer, pour chaque position de la droite mobile, la position du point générateur de la courbe enveloppe et le rayon de courbure correspondant.

Parabole de raccordement.

16. La droite *ed* se meut de manière à diviser en parties inversement proportionnelles les deux côtés *ab*, *ac*, de l'angle *bac*.

On demande de fixer le point de la courbe enveloppe situé sur la droite *ed* et le rayon de courbure en ce point.

Tracé graphique. — On a par hypothèse

$$\frac{ae}{cd} = \frac{be}{ad},$$

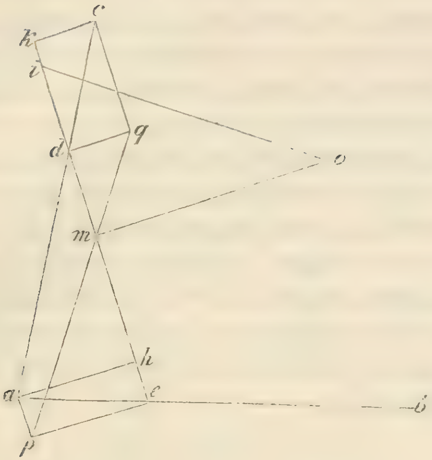

ou ce qui revient au même

$$\frac{ae}{cd} = \frac{ab}{ac} = \text{constante.}$$

Il en résulte que les points *e* et *d*, considérés comme mobiles sur les côtés *ba, ac*, sont animés de vitesses susceptibles d'être exprimées respectivement par les longueurs *ae, cd*.

Soient *ep, dq*, deux perpendiculaires élevées sur *de*, et *ap, cq*, deux parallèles à *de*. Les points *e, d*, étant considérés comme mobiles sur la droite *de*, leurs vitesses normales à cette droite sont représentées respectivement par *pe, dq*. Il en résulte que le point de la courbe enveloppe situé sur la droite *de* est en *m*, à l'intersection de cette droite avec la droite *pq*. Le parallélisme existant entre les trois droites *cq, dm, ap*, prouve d'ailleurs que le point *m* divise la droite *de* comme le point *d* divise la droite *ca*.

Si, dans la rotation de la droite de, les vitesses normales des extrémités d, e subsistaient seules, pour que le point m satisfît constamment à la condition qui vient d'être exprimée, il suffirait que, dans son mouvement sur la droite de, il fût animé de la vitesse md. D'un autre côté, si les vitesses cq, ap, dirigées suivant ed, subsistaient seules, pour que le point m remplît la condition de diviser la longueur variable de dans un même rapport constant, celui qui subsiste au point de départ, il faudrait aussi qu'il fût animé suivant ed de la vitesse md. Pour le reconnaître, il suffit d'achever les rectangles $apeh$, $cqdk$ et de comparer entre eux les triangles semblables cqd, dha. On en déduit immédiatement

$$\frac{cq}{dh} = \frac{kd}{dh} = \frac{dq}{ah},$$

ou ce qui revient au même:

$$\frac{kd}{dh} = \frac{dq}{pe} = \frac{dm}{me}.$$

On voit donc que le point d divise kh comme le point m divise de.

Il suit de là que, dans son mouvement sur la droite ed, le point générateur m est animé d'une vitesse égale à $2md$.

Cela posé, puisque la normale mo tourne comme la tangente de, on aura le centre de courbure o en prolongeant ed, prenant $mi = 2md$ et abaissant du point i sur pq une perpendiculaire io. Il est visible en effet que les triangles moi, mpe sont semblables et, qu'en conséquence, les vitesses angulaires

$$\frac{mi}{om} \quad \text{et} \quad \frac{pe}{em}$$

sont les mêmes.

17. Peut-être bien ne verra-t-on pas clairement que la vitesse du point générateur sur la directrice *ed* est égale à $2md$. Pour ne laisser aucun doute sur ce point important, nous allons le démontrer de deux autres manières.

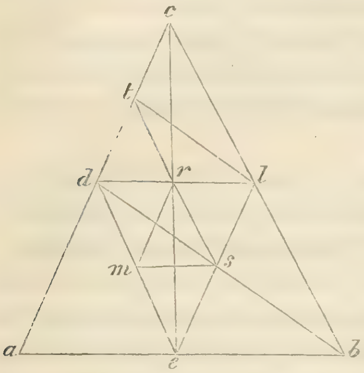

Achevons le triangle *abc*. Par le point *d* menons *dl* parallèle à *ab*, et par le point *l*, *le* parallèle à *ca*.

Les triangles semblables *cdl*, *cab* donnent

$$\frac{cd}{dl} = \frac{ca}{ab},$$

ou remplaçant *dl* par *ae*,

$$\frac{cd}{ae} = \frac{ca}{ab},$$

de est donc une position de la droite mobile, autrement dit la directrice.

Tirons *ce* et par le point *r*, où *ce* vient couper *dl*, menons *rm* parallèle à *ca*. Le point *m* situé sur *rm* et *de*, divise *de* comme le point *r* divise *ce*, comme le point *d* divise *ca*. Il s'ensuit qu'il fixe, relativement à *de*, la position du point générateur.

On trouverait de même en tirant *bd* et menant par le point *s* une parallèle à *ba*, que cette parallèle passe par le point *m*.

Cela posé, si dans le déplacement de la droite *ed*, le point *d* demeurait fixe, le point *e* se mouvant sur *ab* avec la vitesse *ae*, le point *r* se mouvrait sur *ld* avec la vitesse *rd*, et, par conséquent, le point m sur ed avec la vitesse md.

On voit de même que, si le point e demeurait fixe, le point d se mouvant sur ac avec la vitesse dc, le point s se mouvrait sur el avec la vitesse sl, et, par conséquent, le point m sur ed avec la vitesse md.

Or, les points d et e se meuvent simultanément, l'un sur ac avec la vitesse dc, l'autre sur ba avec la vitesse ea; il s'ensuit donc que la vitesse du point m sur ed est égale à $2md$.

Autrement (*). — Le point s est à la fois sur les deux droites el, bd. En tant qu'il reste sur la droite le, sa vitesse a pour composante normale à cette droite la perpendiculaire abaissée du point s sur ca. En tant qu'il reste sur la droite bd, sa vitesse a pour composante normale à cette droite la perpendiculaire abaissée du point s sur une droite lt menée par le point l parallèlement à bd. Il s'ensuit que la vitesse du point s, considéré comme intersection des droites mobiles el, bd, est représentée en grandeur et en direction par la droite st. (Voir n° 6.) Or, on a $dt = ls$. On voit donc que la vitesse st a pour composante normale à sm le double de la perpendiculaire abaissée du point s sur ld. On voit en même temps que le point m, considéré comme entraîné par la droite ms, a pour vitesse normale à cette droite le double de la perpendiculaire abaissée du point m sur dl.

Il en résulte immédiatement que la vitesse du point m sur ed est égale à $2md$. On démontrerait, d'ailleurs, de la même manière que le point m, considéré comme entraîné par la droite rm, a pour vitesse normale à cette droite le double de la perpendiculaire abaissée du point m sur ac.

(*) Dans une théorie nouvelle, il est bon de montrer la variété des ressources en multipliant les moyens de démonstration et de vérification.

Il en résulterait donc que, mobile à la fois sur les deux droites *rm* et *sm*, le point *m* a une vitesse absolue représentée en grandeur et en direction par deux fois la longueur *md*.

18. *Détermination numérique.* — On a, d'après ce qui précède,

$$v = 2md. \qquad w = \frac{qd}{md}.$$

De là résulte

$$\rho = \frac{v}{w} = 2\,\frac{\overline{md}^2}{qd}.$$

Représentons par λ, λ' les côtés *ab*, *ac*, par *r* la longueur variable *ed* et par *b* l'angle *cab*, On a d'abord,

$$md = \frac{ed.\,cd}{ac} = \frac{r}{\lambda'}\;cd$$

et

$$qd = cd \sin ade.$$

ce qui donne

$$\rho = 2.\,\frac{cd}{\lambda'}.\;\frac{r^2}{\lambda' \sin ade}.$$

On a ensuite

$$\frac{cd}{\lambda'} = \frac{ae}{\lambda} \quad \text{et} \quad \frac{ac}{\sin\;ade} = \frac{ed}{\sin b} = \frac{r}{\sin b}.$$

De là résulte., en substituant,

$$\rho = \frac{2r^3}{\lambda\lambda' \sin b}.$$

Épicycloïde elliptique et ellipse.

19. La droite *bc*, de longueur constante, se meut dans l'angle droit *bac*, en appuyant ses deux extrémités l'une sur *ac*, l'autre sur *ab*.

On demande de fixer le point de la courbe enveloppe situé sur la droite *bc*, et le rayon de courbure en ce point.

L'enveloppe dont il s'agit est la courbe que nous désignons sous le nom d'épicycloïde elliptique.

Tracé graphique. — Achevons le rectangle *abcd*. Nous aurons en *d* le centre instantané de rotation de la droite *bc* assujettie à se mouvoir comme il est indiqué ci-dessus.

Du point *d* abaissons sur *bc* la perpendiculaire *dm*. Le pied de cette perpendiculaire sera le point demandé et *dm* la normale en ce point.

Au lieu de procéder, comme nous venons de le faire, nous aurions pu élever en *c* la droite *ce* perpendiculaire à *bc*, abaisser sur *ce* la perpendiculaire *ae* et mener, par le point *e*, la droite *el* parallèle à *ab*. L'intersection des droites *el* et *bc* donne également le point *m*. En effet, si du point *b* l'on élève sur *bc* la perpendiculaire *bl* et qu'on détermine le point *p* sur *ab* de manière à ce que la perpendiculaire *pl* abaissée de ce point sur *bl* soit égale à *ae*, on voit que les vitesses *bp*, *ca* des points *b* et *c* ont leurs composantes parallèles à *bc* respectivement égales et que, par conséquent, leurs composantes normales à *bc* sont respectivement *bl* et *ce*.

Cela posé, si le point *m* restait fixe sur la droit *bc*, sa vitesse actuelle serait représentée, en grandeur et en direction, par $mb = ae = pl$. Mais comme ce point est la projection du point *d* et que le point *d*, entraîné dans le mouvement simultané des deux droites *dc*, *bd* a une vitesse propre représentée en grandeur et en direction par la droite *dp*, il en résulte qu'à la vitesse *md* s'ajoute pour le point générateur la composante parallèle à *bc* de la vitesse *dp*. Or, cette composante est la projection *dq* de la vitesse *dp* sur une droite menée par le point *d* parallèlement à *bc*. On voit d'ailleurs que *dq* est égal à $2md$. La vitesse du point générateur est donc $3mb$ (*).

En ce qui concerne le point *m* supposé fixe sur la droite *bc*, la vitesse est *mb* et le centre instantané de rotation est situé en *d* sur la normale *md*.

(*) La diagonale *ad* est constamment égale à *bc*. Il en résulte que la vitesse *dp* est perpendiculaire à cette diagonale. De là un mode plus simple de construction et un moyen de vérification.

En ce qui concerne le point générateur mobile sur *bc*, la vitesse étant triple, le centre instantané de rotation est en o, à une distance $mo = 3md$.

Détermination numérique. — On a, d'après ce qui précède,

$$v = 3mb. \qquad w = \frac{mb}{md}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{v}{w} = 3md\ (^*).$$

(*) On a supposé l'angle *bac* droit. Si cet angle n'était point droit, voici comment on procéderait :

Tracé graphique. — Le centre instantané de rotation de la droite *bc* est

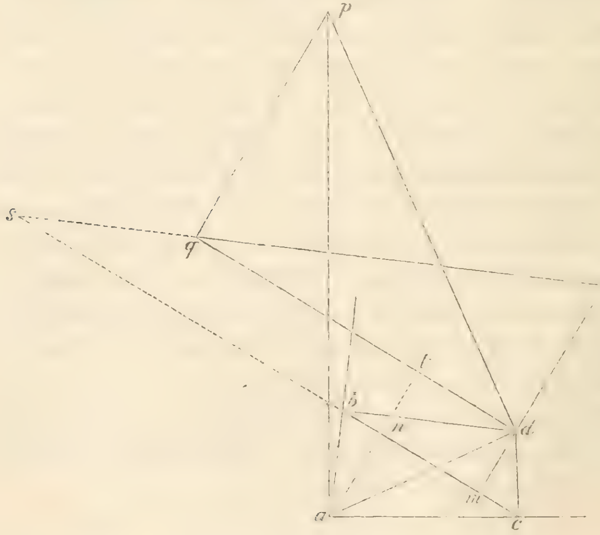

en *d*, à l'intersection des droites *bd*, *cd*, respectivement perpendiculaires l'une à *ab*, l'autre à *ca*.

Ellipse.

20. Toutes choses restant les mêmes, considérons la courbe engendrée par un point m', supposé fixe sur la droite cb. On sait que cette courbe est une ellipse.

Tracé graphique. — dm' est la normale et $m'n$ la tan-

Le point m, pied de la perpendiculaire abaissée du point d sur bc, est, comme tout à l'heure, le point demandé. Supposé fixe sur la droite bc, ce point est animé d'une vitesse actuelle représentée en grandeur et en direction par mb.

Tirons la diagonale ad et menons les deux droites ap, dp respectivement perpendiculaires l'une sur ac, l'autre sur ad : dp représente en grandeur et en direction la vitesse du point d.

En effet, le quadrilatère $abdc$ est inscriptible dans une circonférence de cercle ayant ad pour diamètre, et ce diamètre demeure invariable, puisque la corde bc, de longueur constante, sous-tend toujours un même angle cab. Le point d décrit ainsi une circonférence de cercle dont le centre est en a et, par conséquent, sa vitesse est dirigée suivant dp. D'un autre côté, cette vitesse a pour composante normale à cd la longueur ca. On voit donc qu'elle a pour grandeur la partie de la droite dp interceptée entre le point d et la droite ap parallèle à cd.

Par le point d menons dq parallèle à co et du point p abaissons sur dq la perpendiculaire pq : dq sera la composante de la vitesse dp parallèle à bc, et, par conséquent, la longueur qu'il faut ajouter à mb pour avoir la vitesse totale v du point générateur m.

Par le point q menons la droite qo parallèle à bd et soit o le point de concours de cette droite avec la droite md : o est le centre de courbure de la courbe décrite par le point m. En effet, si l'on prolonge, jusqu'à leur rencontre en s, les droites oq, cb, il est visible que les longueurs ms, dq sont respectivement les vitesses, perpendiculaires à la normale md, des points m et d situés sur cette normale. C'est donc au point de concours des droites sq et md que se trouve le centre instantané de rotation de la normale md.

Détermination numérique. — La quadrilatère $abdc$ étant inscriptible dans une circonférence de cercle, les angles cad, cbd sont égaux. On a d'ailleurs, par construction, $cad = apd$; il vient donc aussi $apd = cbd$. Les triangles rectangles bmd, apd sont donc semblables et l'on a gente. $m'n$ est aussi, comme on le voit aisément (*), la vitesse actuelle du point générateur.

La vitesse du point d n'a pas changé. Elle est représentée en grandeur et en direction par dp.

Par le point d menons une parallèle à $m'n$ et du point p abaissons sur cette parallèle une perpendiculaire ps : ds sera la composante parallèle à $m'n$ de la vitesse dp (**).

$$\frac{dm}{bm} = \frac{ad}{pd}.$$

Du point a abaissons sur bc la perpendiculaire an et prolongeons cette perpendiculaire jusqu'à sa rencontre en t avec la droite dq. Par construction, les triangles rectangles tad, qpd sont semblables et donnent

$$\frac{ad}{pd} = \frac{at}{dq}.$$

Il vient donc en substituant

$$\frac{dm}{bm} = \frac{at}{dq}.$$

Mais en vertu de la similitude des triangles dmb, odq, l'on a déjà

$$\frac{dm}{bm} = \frac{do}{dq}.$$

Il en résulte donc $at = do$, et désignant par ρ le rayon de courbure mo

$$\rho = md + do = md + at = an + 2md.$$

Ce résultat très-simple peut s'énoncer comme il suit :

Le rayon de courbure est égal à la somme qu'on obtient en ajoutant à la perpendiculaire abaissée du point a *sur la droite* cb *deux fois la perpendiculaire abaissée du point* d *sur cette même droite.*

(*) En effet si, par le point m', on tire $m'q$ parallèle à ce et par le point q, qn parallèle à ac, $m'q$ et qn seront les composantes respectives de la vitesse v dirigée suivant mn. Or la composante de cette vitesse parallèle à bc doit être égale à ae, il faut donc que le point n se trouve en même temps sur les trois droites ab, qn, $m'n$.

(**) La droite dp devant être perpendiculaire à la diagonale ad, comme

Cela posé, il suffit évidemment de tirer *sn*, pour avoir

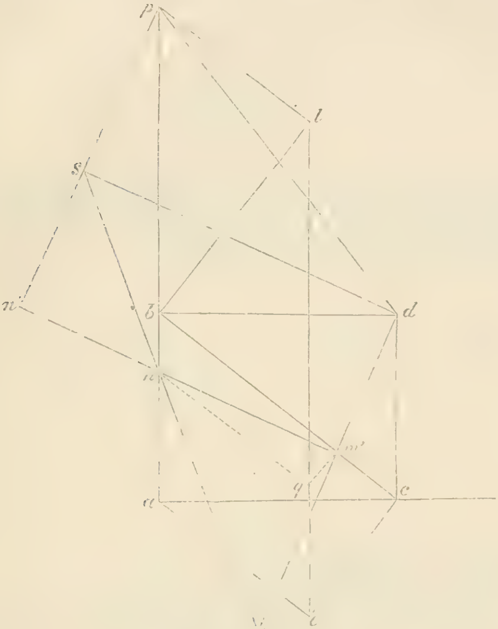

en *o*, à l'intersection des droites *sn* et *dm'*, le centre de courbure.

Détermination numérique. — La comparaison des triangles semblables *onm'*, *nn's* donne immédiatement

$$\rho = \frac{m'n.\, n's}{nn'} = \frac{m'n.\, dm'}{nn'}.$$

---

on l'a vu tout à l'heure, le tracé de cette droite peut s'effectuer immédiatement. Il en résulte que la construction se réduit au tracé des droites *dm'*, *m'n*, *dp*, *ds* et *sn*.

Représentons par r la distance dm' et par λ, λ' les longueurs constantes cm', $m'b$. On trouve, au moyen des triangles fournis par la figure, que l'expression précédente se ramène à la forme très-simple

$$\rho = \frac{r^3}{\lambda\lambda'}.$$

21. La question qui vient d'être résolue conduit à considérer l'ellipse comme le lieu géométrique d'une suite de points déterminés de la façon suivante :

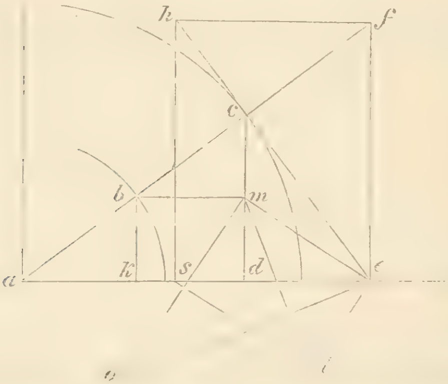

Étant données deux circonférences concentriques et une droite fixe ae passant par le centre, on mène un rayon vecteur quelconque af. Par les points b et c, où ce rayon vecteur coupe les circonférences données, on tire deux droites bm, cd, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à ae. Le point m, situé à l'intersection de ces droites, appartient à l'ellipse, et il s'agit de déterminer pour ce point la tangente et le cercle osculateur.

Tracé graphique. — Soit ce la vitesse du point c dans la rotation du rayon vecteur af autour du centre a; les vitesses des droites, cd, bm, ont respectivement pour composantes perpendiculaires aux directions de ces droites de, bk, ou ce qui revient au même, de, md. Il s'ensuit que la vitesse v du point m est représentée en grandeur et en direction par me. me est donc la tangente à l'ellipse au point m, et l'on voit ainsi que les deux tangentes ce, me, ont leur point de concours situé sur la droite ae.

Le point e, assujetti à rester sur les deux droites ae, ce, se déplace dans la rotation de ca, comme il le ferait si ac était fixe et que ae tournât en sens inverse avec la même vitesse angulaire. Or, la vitesse ce du point c étant proportionnelle au rayon ac, celle du point e, normale au rayon a, est proportionnelle à ce rayon et représentée par ef. En effet, l'on a évidemment :

$$\frac{ef}{ae} = \frac{ce}{ac}.$$

Le point e se déplace sur ce avec une vitesse ef perpendiculaire à ae. Il en résulte que si l'on prolonge ec jusqu'à sa rencontre en h avec une perpendiculaire élevée en f sur ef, la vitesse du point e sur ec sera eh. Projetons le point h en s, es sera la vitesse du point e sur ea. Par les points s et e menons deux droites, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à me, el sera la composante normale à me de la vitesse es.

Il suit de là que la vitesse angulaire de la directrice me a pour expression le rapport $\frac{el}{me}$. Si donc on élève en m sur me la normale mo et que du point e l'on abaisse sur ml la perpendiculaire eo, le centre du cercle osculateur sera en o à l'intersection des deux droites mo, eo. En effet, les triangles *omc*, *elm*, sont semblables, et l'on a, par conséquent,

$$\frac{el}{me} = \frac{me}{mo}.$$

22. *Détermination numérique.* — On a, d'après ce qui précède,

$$v = me \qquad w = \frac{el}{me}.$$

De là résulte

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{\overline{me}^2}{el}.$$

soit α l'angle *cae* que le rayon vecteur *af* fait avec la droite fixe *ac*, R et R′ les rayons *ac*, *ab*. La comparaison des triangles fournis par la figure permet de transformer très-aisément l'expression du rayon de courbure et de la ramener à la forme suivante :

$$\rho = \frac{(R^2 \sin^2 \alpha + R'^2 \cos^2 \alpha)^{\frac{3}{2}}}{RR'}.$$

CYCLOÏDES, ÉPICYCLOÏDES ET AUTRES COURBES DE MÊME DESCRIPTION.

Cycloïdes et courbes cycloïdales.

23. Étant donnée une courbe quelconque qui tourne sans glisser, et se développe ainsi le long d'une droite *lk*, concevons qu'un point *m*, pris sur le plan de cette courbe, soit entraîné dans son mouvement. La ligne engendrée

par ce point est celle que nous allons considérer et que nous désignons généralement sous le nom de courbe cycloïdale.

Soit m le point décrivant, a le point de contact de la courbe mobile avec la droite lk, c le centre de courbure de cette courbe au point a : lak sera la tangente et acf la normale en ce même point.

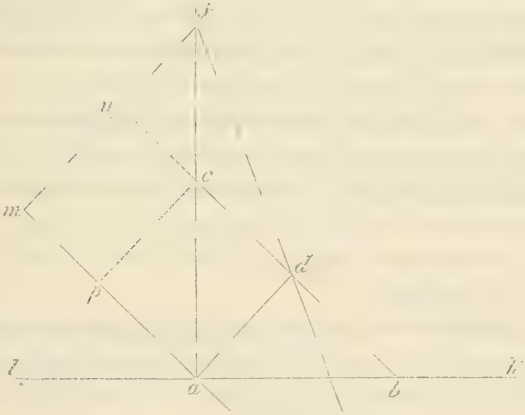

Tracé graphique. — Tirons le rayon vecteur am, et en m élevons sur ce rayon vecteur la perpendiculaire mf. mf sera, pour le point m, la tangente à la courbe décrite et ma la normale. Le point a étant la projection du point c sur lk, il s'ensuit que sa vitesse sur lk est celle du point c, perpendiculaire à ac. Or, les vitesses des points m et c

sont entre elles comme les longueurs *am*, *ac*, donc aussi comme les longueurs *mf*, *ab*. En effet, si par le point *c* l'on mène *cb* parallèle à *ma*, les triangles semblables *amf*, *cab* donnent :

$$\frac{ma}{ca} = \frac{mf}{ab}.$$

Représentons par *mf* la vitesse du point *m* : celle du point *a* sur *lk* sera représentée par *ab*. Du point *a* abaissons sur *ab* la perpendiculaire *ad*. Cette perpendiculaire sera la composante normale à *ma* de la vitesse *ab*.

Il suit de là que les vitesses des deux points *m* et *a*, situés sur la normale *mo*, ont respectivement pour composantes perpendiculaires à cette normale les longueurs *mf*, *ad*. Il suffit donc de tirer la droite *fd* et de la prolonger jusqu'à sa rencontre avec la normale, pour avoir en *o* le centre de courbure.

24. *Détermination numérique*. Prolongeons *bc* jusqu'à sa rencontre en *n* avec *mf*. D'après ce qui précède, les triangles semblables *mof*, *ndf*, donnent immédiatement :

$$\rho = \frac{mf.\,dn}{nf}.$$

On a d'ailleurs, à raison de la similitude des triangles *ncf*, *maf*,

$$\frac{mf}{nf} = \frac{ma}{nc}.$$

Il vient donc, en substituant,

$$\rho = \frac{ma.\,dn}{nc} = \frac{\overline{ma}^2}{nc}.$$

Représentons par r le rayon vecteur am et par λ la distance comprise, sur ce rayon, entre le point décrivant m et la projection p du centre de courbure c. Il est visible que la valeur de ρ se réduit à la forme très-simple

$$\rho = \frac{r^2}{\lambda}.$$

On voit que le centre de courbure de la courbe décrite est situé par rapport au point m, du même côté que la projection du centre de courbure de la courbe mobile. Tout d'ailleurs est ici d'une extrême simplicité.

Si l'on désigne par R le rayon de courbure de la courbe mobile pour le point a, et par b l'angle que ce rayon dirigé suivant la normale ca, fait avec le rayon vecteur am, on a évidemment :

$$\lambda = r - \mathrm{R} \cos b.$$

On peut donc écrire aussi :

$$\rho = \frac{r^2}{r - \mathrm{R} \cos b}.$$

Dans le cas de la cycloïde proprement dite, la courbe mobile étant une circonférence de cercle et le point décrivant un des points de cette circonférence, le rayon vecteur r est une corde et λ la moitié de cette corde. On a donc

$$\lambda = \frac{r}{2},$$

et conséquemment

$$\rho = 2r.$$

En ce cas, le rayon de courbure est double du rayon vecteur, et le lieu géométrique des centres de courbure une cycloïde égale à la première.

Épicycloïdes et courbes épicycloïdales.

25. Étant donnée une courbe quelconque qui tourne sans glisser sur une autre courbe et s'y développe, concevons qu'un point pris sur le plan de la courbe mobile soit entraîné dans son mouvement. La ligne engendrée par ce point est celle que nous allons considérer et que nous désignons généralement sous le nom de *courbe épicycloïdale.*

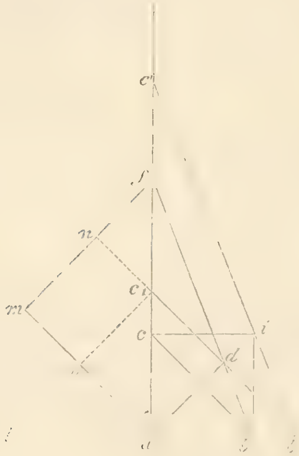

Soit m le point décrivant, a le point de contact de la courbe mobile et de la courbe fixe, c, c' les centres de courbure de ces deux courbes, pour le point de contact a : lak sera leur tangente commune et acc' la normale correspondante.

Tracé graphique. — Tirons le rayon vecteur am et en m élevons sur ce rayon vecteur la perpendiculaire mf : mf sera, pour le point m, la tangente à la courbe décrite et ma la normale. La courbe mobile ayant en c son centre de courbure pour le point a, ab représente, ainsi que tout à l'heure, la vitesse de ce centre. Mais comme le point de contact et les centres c c' sont et demeurent sur une même droite, il en résulte que, pour obtenir la vitesse du point a sur la droite lk, il faut prendre ci égal et parallèle à ab, tirer la droite $c'i$ et prolonger cette droite jusqu'à sa rencontre en b' avec la droite lk.

Le reste s'achève identiquement comme dans le cas des courbes cycloïdales. Par le point b', on mène $b'c_1$ parallèle à am, du point a l'on abaisse sur cb' la perpendiculaire ad, l'on tire fd et l'on a en o, point d'intersection des droites fd, ma le centre de courbure de la courbe décrite.

26. *Détermination numérique.* — On a, comme précédemment,

$$\rho = \frac{r^2}{\lambda}.$$

La seule différence consiste en ce que λ n'est plus la distance comprise entre le point m et la projection du centre c sur le rayon vecteur, mais bien la distance comprise entre le point m et la projection du point c_1 sur ce même rayon.

Soit h la longueur ac_1; on a encore

$$\rho = \frac{r^2}{r - h\cos b}.$$

Soient R, R′ les rayons de courbure ac, ac', les triangles semblables c_1ab', cab donnent d'abord

$$h = \mathrm{R}.\,\frac{ab'}{ab}.$$

Les triangles semblables $c'ci$, $c'ab'$ donnent ensuite

$$\frac{ab'}{ab} = \frac{\mathrm{R}'}{\mathrm{R}' - \mathrm{R}}.$$

Il vient donc, en substituant,

$$h = \frac{\mathrm{RR}'}{\mathrm{R}' - \mathrm{R}},$$

et, par conséquent,

$$\rho = \frac{r^2}{r - \dfrac{\mathrm{RR}'\cos b}{\mathrm{R}' - \mathrm{R}}}.$$

Si le centre c' était situé au-dessous de la droite lk, toutes choses restant, d'ailleurs, les mêmes, il suffirait de changer le signe du rayon R′. On aurait alors

$$h = \frac{\mathrm{RR}'}{\mathrm{R} + \mathrm{R}'},$$

et en même temps

$$\rho = \frac{r^2}{r - \frac{RR' \cos b}{R + R'}}.$$

27. Considérons les épicycloïdes proprement dites, les courbes données étant deux cercles placés l'un dans l'autre, et le point générateur étant pris sur la circonférence du cercle mobile,

Soit m le rapport du rayon R′ au rayon R. En remplaçant R′ par mR, il vient

$$h = \frac{mR}{m - 1},$$

On a, d'ailleurs, évidemment

$$R \cos b = \frac{r}{2}.$$

De là résulte, en substituant,

$$\rho = \frac{2(m-1)}{m-2} r.$$

Soit $m = 2$. L'épicycloïde se réduit à une droite, et cette droite est un diamètre du cercle fixe.

Soit $m = 4$. L'épicycloïde est celle que nous avons étudiée et désignée précédemment sous le nom *d'épicycloïde elliptique.* Il vient alors

$$\rho = 3r.$$

Si les cercles étaient extérieurs l'un à l'autre, toutes choses égales d'ailleurs, on aurait généralement

$$\rho = \frac{2(m+1)}{m+2} r.$$

Nous croyons qu'on ne connaissait point la plupart des résultats que nous venons d'exposer; qu'il nous soit permis de faire observer combien ils sont simples et avec quelle facilité ils sont obtenus.

COURBES MÉRIDIENNES DES SURFACES DE RÉVOLUTION A COURBURE MOYENNE CONSTANTE.

28. Soit m un point de la courbe méridienne d'une surface de révolution ayant lk pour axe.

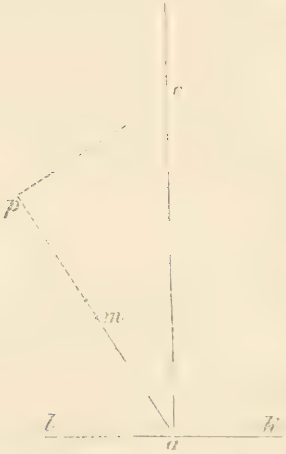

Soient ma la normale et ρ' le rayon de courbure au point m. On sait que la condition à remplir pour que la courbure moyenne soit constante, est

$$(1) \quad . \quad . \quad \frac{1}{ma} + \frac{1}{\rho'} = \text{const.}$$

Cela posé, considérons la courbe méridienne dont il s'agit comme engendrée par une courbe inconnue qui roule en se développant le long de l'axe lk. Soit ρ le rayon de courbure de cette courbe au point a, où elle touche l'axe lk, m le point décrivant, r le rayon vecteur, am, b l'angle que ce rayon vecteur fait avec le rayon ρ dirigé suivant ac. On aura, conformément à ce qui précède,

$$\rho' = \frac{r^2}{r - \rho \cos b},$$

et, comme la normale ma n'est autre chose que le rayon vecteur r, l'équation de condition (1) devient

$$(2) \quad . \quad . \quad . \quad \frac{1}{r} + \frac{r - \rho \cos b}{r^2} = \text{constante}.$$

Nous avons vu que, dans les sections coniques rapportées à leurs foyers, on a généralement

$$\rho \cos b = \frac{2rr'}{r + r'}.$$

En substituant, nous aurons

$$\frac{1}{r} + \frac{r - \rho \cos b}{r^2} = \frac{2}{r + r'}.$$

Or, dans les sections coniques, le rapport $\frac{2}{r+r'}$ est constant ou nul. Il s'ensuit donc que les courbes engendrées par l'un des foyers d'une section conique qui roule en se développant le long d'une droite, sont les lignes méridiennes des surfaces de révolution à courbure moyenne constante.

Lorsque cette courbure moyenne est nulle, la constante des équations (1) et (2) se réduit à zéro, et la courbe roulante est une parabole. La ligne méridienne qui répond à ce cas est connue sous le nom de *chaînette.*

Chaînette.

29. Considérons la courbe engendrée par le foyer d'une parabole qui roule et se développe sans glisser le long d'une droite *lk.* Cette courbe est la chaînette.

Rien n'étant changé aux notations du n° 28, la parabole mobile touche en *a* la droite *lk* et a son centre de courbure quelque part en c sur la droite ac perpendiculaire à lk. Le foyer décrivant la chaînette est d'ailleurs en m.

Nous avons vu (n° 11) que le centre c se projette en p sur le rayon vecteur, à une distance du point a égale au double du rayon vecteur; de là résulte $mp = \lambda = r$. En substituant cette valeur de λ dans la formule générale des courbes cycloïdales,

$$\rho = \frac{r^2}{\lambda},$$

on trouve

$$\rho = r.$$

Il est ainsi démontré que, dans la chaînette, le rayon de courbure pm est égal à la normale ma.

Développée de la parabole.

30. On sait (voir n° 15) que le lieu géométrique des centres de courbure d'une courbe est en même temps l'enveloppe des normales à cette courbe. Cette enveloppe prend, par rapport à la courbe dont elle dérive, le nom de développée. La développée d'une courbe est donc l'enveloppe des normales à cette courbe, ou, ce qui revient au même, le lieu des centres de courbure.

Considérons en particulier la développée de la parabole.

Soit m' un point d'une parabole ayant son foyer en f, $m'm$ la normale en ce point et m le centre du cercle osculateur.

Le point m est le point de la développée qui correspond au point m' de la parabole et la droite mm', normale en m' à la parabole, est tangente en m à la développée.

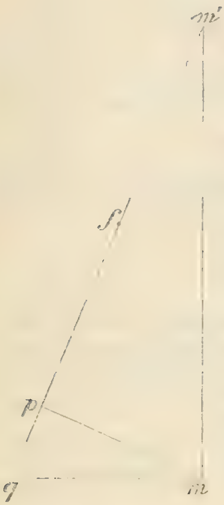

Tandis que le point m' décrit la parabole, le point m décrit la développée.

Soit v' la vitesse actuelle du point m' et b l'angle que le rayon vecteur fm' fait avec la normale $m'm$.

Les composantes de la vitesse v', l'une parallèle, l'autre perpendiculaire au rayon vecteur fm', sont respectivement $v' \sin b$, $v' \cos b$. Or, on sait (voir n° 11) qu'en désignant par p la projection du point m sur le rayon vecteur, on a constamment

$$fp = fm' = r'.$$

Il s'ensuit donc que la projection p du point m a une vitesse actuelle dirigée suivant fp et précisément égal à $v' \sin b$; de là résulte, pour vitesse correspondante du point m suivant mm',

$$\frac{v' \sin b}{\cos b} = v' \operatorname{tang} b.$$

Mais en même temps que le pied de la perpendiculaire mp se déplace suivant $m'p$, cette perpendiculaire tourne comme le rayon vecteur et avec la même vitesse angulaire. Or, la vitesse angulaire du rayon vecteur est

$$\frac{v' \cos b}{m'f}$$

De là donc résulte, pour le point m, une vitesse actuelle dont la composante normale à pm est

$$\frac{v \cos b}{m'f} \cdot mp = 2v' \cos b \text{ tang } b,$$

et qui, par conséquent, est elle-même égale à

$$2v' \text{ tang } b.$$

Il suit de là que la vitesse totale actuelle du point m, dirigée suivant $m'm$, a pour valeur

$$3v' \text{ tang } b,$$

et il n'y a rien à y ajouter pour tenir compte de la rotation de la droite mm', vu que cette rotation s'effectue autour du point m.

On a conséquemment

$$v = 3v' \text{ tang } b,$$

et, comme, dans la parabole, la vitesse angulaire de la normale $m'm$ est moitié de celle du rayon vecteur fm', on a en même temps pour la développée

$$w = \frac{v' \cos. b}{2r'}.$$

De là résulte, en désignant par ρ le rayon de courbure de la développée au point m

$$\rho = \frac{v}{w} = 3 \text{ tang } b. \frac{2r'}{\cos b}.$$

Soit ρ' le rayon de courbure de la parabole au point m', on a

$$\rho = m'm = \frac{2r'}{\cos b}.$$

Il vient donc, en substituant,

$$\rho = 3\rho' \text{ tang } b.$$

On voit ainsi que *le rayon de courbure de la développée est égal à trois fois le produit du rayon de courbure de la parabole*, par la tangente *de l'angle que font entre eux le rayon vecteur et la normale.*

Élevons en m sur mm' une perpendiculaire mq, nous aurons

$$mq = mm' \text{ tang } b = \rho' \text{ tang } b,$$

et, par suite, il viendra très-simplement

$$\rho = 3mq.$$

Ce qui montre que *le rayon de courbure de la développée est égal à trois fois la partie de la normale interceptée entre le point* m *et le prolongement du rayon vecteur* m'f.

31. Procédons autrement et plus simplement encore.

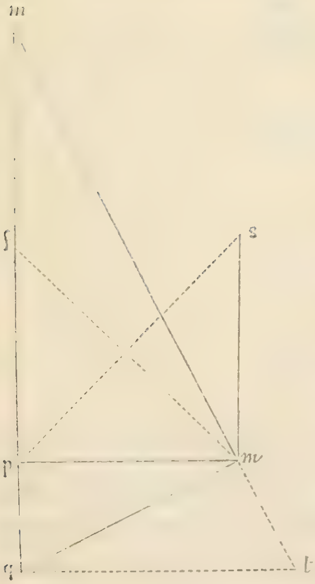

Tracé graphique. — Le point p a une vitesse actuelle v' égale et contraire à celle du point m. Cette vitesse est donc dirigée perpendiculairement à la normale $m'm$.

Soit pm la composante de v' perpendiculaire à fp. En m élevons sur mm' une perpendiculaire mq, et, par le point q, où cette perpendiculaire vient rencontrer la droite $m'p$, menons qt parallèle à pm. pq sera la composante de v', dirigée suivant fp, et mt la vitesse correspondante du point m sur

$m'm$. Tirons mf; par le point p abaissons sur mf la perpendiculaire ps, et par le point m menons ms parallèle à pm'. La perpendiculaire mp, tournant avec le rayon vecteur fm', a même vitesse angulaire. Cette vitesse angulaire est exprimée par le rapport $\frac{mp}{pf}$ ou son égal $\frac{ms}{mp}\cdot$ Il suit de là que la vitesse du point m, en tant que ce point est entraîné dans la rotation de la droite pm, a pour composante normale à cette droite la longueur ms. Il suffit donc de projeter ms sur mm' pour obtenir la partie de la vitesse v qui correspond à la rotation de la perpendiculaire pm. Mais, dans le triangle rectangle qmm', on a

$$\overline{mp}^2 = m'p.\ pq.$$

D'un autre côté, nous avons déjà

$$\frac{mp}{mf} = \frac{ms}{mp},$$

c'est-à-dire

$$\overline{mp}^2 = ms.\ pf.$$

Il vient donc aussi

$$m'p.\ pq = ms.\ pf$$

et, par conséquent,

$$\frac{ms}{pq} = \frac{m'p}{pf}.$$

Or, $m'p = 2pf$, donc aussi $ms = 2pq$.

Il suit de là que la vitesse v est égale à $3mt$. Cela posé, la vitesse w étant moitié de la vitesse angulaire du rayon vecteur fm', il est visible qu'elle a pour mesure le rapport $\frac{mp}{m'p}$ ou son égal $\frac{mt}{mq}\cdot$ On voit donc que le centre de courbure de la développée pour le point m, est situé sur mq, à une distance du point m égale à $3mq$.

Détermination numérique.—On a, d'après ce qui précède,

$$v = 3mt. \quad w = \frac{mt}{mq}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{v}{w} = 3mq.$$

Soit d'ailleurs ρ' le rayon de courbure $m'm$ de la parabole au point m' et b l'angle $pm'm$, on a

$$mq = \rho' \text{ tang } b$$

Il vient donc, en substituant,

$$\rho = 3\rho' \text{ tang } b.$$

COURBES QUELCONQUES RAPPORTÉES A UN PÔLE.

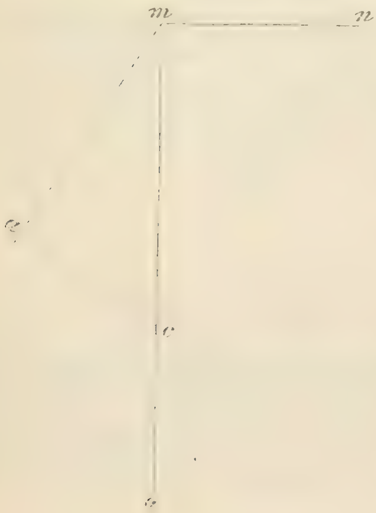

32. Soit m un point mobile, décrivant une courbe, a un point fixe pris dans le plan de la courbe décrite, et désigné sous le nom *de pôle, am* une droite entraînée dans le mouvement du point m et assujettie à passer constamment par le pôle a.

Tandis que le point m, supposé fixe sur la droite am, se meut suivant la courbe qu'il décrit, la droite *am* tourne autour du pôle *a* et glisse en même temps sur elle-même.

Soit *mn* la tangente en *m* à la courbe décrite, c'est-à-dire la droite qui fixe, pour le point *m*, la direction de sa vitesse actuelle *v*. Il est visible que le centre instantané de rotation de la droite *am* est en *c*, à l'intersection des droites *ac*, *mc*, respectivement perpendiculaires, l'une au rayon vecteur *am*, l'autre à la droite *mn*.

Si la tangente *mn* tournait comme le rayon vecteur *am*, *l'angle* amn *restant invariable*, le point *c* serait évidemment le centre instantané de rotation de la droite *mn*, comme il l'est déjà de la droite *am*. En général les choses se passent différemment. Tandis que la tangente *mn* est entraînée dans le mouvement que nous considérons, *elle tourne en outre autour* du point *m*, et c'est ainsi que sa vitesse angulaire n'est point égale à celle du rayon vecteur.

Soit ω la vitesse angulaire du rayon vecteur *am* et *w* celle de la tangente *mn* ou de la normale *mc*. Soit *o* le centre instantané de rotation de la droite *mn*, centre évidemment situé quelque part sur la normale *mc*. La vitesse *v* du point *m* peut s'exprimer indifféremment, soit par le produit $\omega . mc$, soit par le produit $w . om$. On a donc

$$\omega . mc = w . om,$$

et, par conséquent,

$$om = \frac{\omega}{w} \cdot mc.$$

Or, pour le point *m* de la courbe décrite, le centre instantané de rotation *o* n'est autre chose que le centre de courbure. On a donc $om = \rho$, et si l'on représente par *r* le rayon vecteur *am*, par *b* l'angle de ce rayon avec la normale, il vient

$$\rho = \frac{\omega}{w} \cdot \frac{r}{\cos b}.$$

On désigne habituellement sous le nom de *normale*, la partie de la normale comprise entre la courbe et la perpendiculaire élevée en *a* sur le rayon vecteur. On peut dire ainsi que *le rayon de courbure est égal au produit de la normale par le rapport des vitesses angulaires du rayon vecteur et de la directrice.*

Soit N la normale *mc*. On a, d'après ce qui précède,

$$\rho = \frac{\omega}{w} \cdot \mathrm{N}.$$

33. Au lieu de procéder, comme je viens de le faire, on aurait pu prendre la formule

$$\rho = \frac{v}{w},$$

et observer que l'on a immédiatement

$$v = \omega.\ mc.$$

Il eût donc suffi d'une simple substitution pour parvenir directement à la formule

$$\rho = \frac{\omega}{w}\, mc = \frac{\omega}{w}\, \frac{r}{\cos.\ b} = \frac{\omega}{w}\, \mathrm{N}.$$

Si nous avons suivi une autre marche, c'est pour jeter un jour nouveau sur la question, et bien mettre en évidence la vraie signification de la dernière formule. Dans une théorie nouvelle, on ne saurait trop multiplier les points de vue et vérifier, l'un par l'autre, les divers procédés qu'elle fournit.

Ellipse.

34. Dans le cas de l'ellipse, si l'on prend pour pôle un des foyers, on a, comme on l'a vu nº 12 et ainsi qu'on l'établit directement, sans aucune difficulté,

$$w = \omega . \frac{r + r'}{2r'}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{\omega}{w} . \frac{r}{\cos b} = \frac{2rr'}{(r + r')\cos b}.$$

Hyperbole.

35. Dans le cas de l'hyperbole, les choses étant disposées comme dans le cas de l'ellipse, on a de même

$$w = \omega \frac{r - r'}{2r'}.$$

De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{\omega}{w} \frac{r}{\cos b} = \frac{2rr'}{(r - r')\cos b}.$$

Parabole.

36. Dans le cas de la parabole, si l'on prend pour pôle le foyer et qu'on trace l'axe principal, on voit immédiatement que l'angle de cet axe avec le rayon vecteur est double de l'angle du même axe avec la normale. On a donc

$$\omega = 2w$$

et, par conséquent,

$$\rho = \frac{\omega}{w} \cdot \frac{r}{\cos. b} = \frac{2r}{\cos b}.$$

Spirale logarithmique.

57. Dans le cas de la spirale logarithmique, le pôle étant le centre autour duquel tourne le rayon vecteur, et l'angle de ce rayon avec la tangente demeurant invariable, on a évidemment

$$\omega = w.$$

Il vient donc

$$\rho = \frac{r}{\cos b} = \text{N}.$$

On voit, par ces divers exemples où la simplicité atteint ses dernières limites, combien la considération du système polaire, combinée avec le principe général de notre théorie, peut être avantageuse en certains cas. Nous ajouterons un dernier exemple, moins simple que les précédents, mais utile au point de vue de la variété des ressources, que des procédés purement géométriques et tout élémentaires peuvent offrir pour la solution de certains problèmes réservés jusqu'ici au domaine de l'analyse transcendante.

Spirale d'Archimède.

58. Reportons-nous à la figure n° 13, où le pôle est en *a*. L'angle *amb* étant désigné par α, l'on a

$$\omega = \text{tang } \alpha.$$

On a d'ailleurs

$$w = \omega + \omega',$$

α étant la vitesse angulaire de la normale *mb*, par rapport à la droite *am*. Or, si l'on achève le rectangle *mcm'* et que du point *n* on abaisse sur *mm'* la perpendiculaire *np*, on a

$$\omega' = \frac{mp}{mb} = \text{tang}\,\alpha.\ \sin^2\alpha.$$

Il vient donc

$$w = \text{tang}\,\alpha\ (1 + \sin^2\alpha),$$

et, par conséquent,

$$\rho = \frac{\omega}{w}\,\text{N} = \frac{mb}{1 + \sin^2\alpha}.$$

C'est la valeur trouvée n° 15 et réductible à la forme connue.

$$\rho = \frac{(r^2 + \lambda^2)^{\frac{3}{2}}}{r^2 + 2\lambda^2}.$$

CONCLUSION.

59. Le principe qui m'a guidé est facile à saisir. Dans une circonférence de cercle, le rapport des vitesses v et w demeure invariable. S'agit-il d'un arc quelconque non circulaire, ce même rapport varie incessamment: et, comment varie-t-il, sinon en affectant, pour chaque position du point générateur, *une valeur actuelle entièrement déterminée*. Tout se réduit à isoler cette valeur actuelle, à la considérer exclusivement et à la supposer persistante. Cela fait, il ne reste plus qu'à la caractériser par les effets qui lui sont propres dans l'hypothèse d'une invariabilité absolue. On a vu avec quelle facilité la question se résout pour tous les cas traités précédemment.

Je m'arrête ici, réclamant l'indulgence du lecteur pour le travail que je viens lui soumettre. Depuis quelques mois à peine l'idée mère repose en mon esprit, dégagée de tout voile, de toute obscurité. Elle s'y est introduite, en même temps que ma définition de la courbe, avec les notions auxquelles je suis parvenu comme expression dernière de la métaphysique infinitésimale. Toutefois, j'avais cessé de m'en préoccuper, lorsqu'au milieu d'autres études, elle a germé d'elle-même, et produit d'un seul jet, sans aucune transition, les résultats développés dans les pages qui précèdent.

Il m'a paru que, dans l'intérêt de la cause à laquelle je me suis voué, il importait de publier sans retard ces résultats nouveaux et curieux. J'ai pensé qu'en résolvant, sans calcul et par de simples constructions géométriques, toute une série de problèmes réservés jusqu'ici à l'analyse transcendante, j'éveillerais davantage l'attention des géomètres et ferais mieux ressortir le principe général sur lequel se fonde en réalité toute la science mathématique.

Avec une santé meilleure et plus de loisirs, j'aurais pu différer et produire une œuvre moins imparfaite. Que mon désir d'être utile, en frayant une voie nouvelle, me soit compté pour quelque chose et me serve au besoin de justification.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 12 mai 1857.

M. de Ram, président de l'Académie.
M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, Grandgagnage, De Smet, Roulez, Gachard, le baron Jules de Saint-Genois, David, Schayes, Snellaert, Carton, Haus, Bormans, Polain, Ch. Faider, Arendt, *membres ;* Nolet de Brauwere van Steeland, *associé ;* Serrure, Kervyn de Lettenhove, Chalon, Th. Juste, Defacqz, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

LL. AA. RR. les princes expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance publique de l'Académie.

— M. le Ministre de l'intérieur adresse différents ouvrages qui seront mentionnés au *Bulletin.* Il énonce en même temps le désir de connaître l'opinion de la classe sur l'offre qui lui est faite de l'acquisition du monument connu sous le nom de *Tour de Sichem.*

— M. le Ministre consulte également l'Académie sur le prêt de la Grand'Salle pendant les journées du 12 au 16 septembre, en faveur du Congrès ophthalmique. La réponse est favorable.

— L'Académie dispose aussi, pour ce qui la concerne, de la Grand'Salle en faveur du Congrès des savants allemands, qui doivent se réunir à Bonn, pour le cas où ils passeraient ensuite par la Belgique et la France.

L'Académie reçoit communication de l'ouverture des congrès suivants :

Congrès international de bienfaisance, qui doit se réunir, le 14 septembre prochain, à Francfort-sur-le-Mein;

Association britannique pour l'avancement des sciences, qui aura lieu cette année le 26 août, à Dublin ;

La 11^e réunion annuelle de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, qui se tiendra à Montréal, au Canada, le 12 août et les huit jours suivants.

— M. Gruyer, correspondant de l'Académie, fait parvenir le manuscrit d'un mémoire intitulé: *Coup d'œil sur le vitalisme.* (Commissaire : M. l'abbé Carton.)

— M. Haus fait hommage du premier volume d'un nouvel ouvrage de sa composition.

CONCOURS DE 1857.

L'Académie avait mis au concours six questions, sur quatre desquelles il est arrivé des réponses.

PREMIÈRE QUESTION.

Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée.

Il est arrivé deux mémoires portant les inscriptions :

N° 1. *Multa jure civili, contra rationem disputandi (scilicet strictum jus) pro utilitate communi recepta esse innumerabilibus rebus probari potest.* (L. 51, § ult. D. ad leg. Aquil.)

N° 2. — Si je parlais ma langue, je parlerais mieux.

Rapport de M. Faider.

Mémoire n° 1. — « L'auteur de ce mémoire conclut *que le droit de succession, que la faculté de transmettre par testament résulte du droit civil.*

Son travail est divisé en cinq paragraphes : *Histoire.* — *Doctrine des auteurs.* — *Développement de l'idée du droit.* — *Origine du droit de succession.* — *Du droit de succession considéré au point de vue de l'utilité publique.*

Ce mémoire, de 74 pages, est probablement l'œuvre d'un jeune homme qui, soit sous le rapport de la science, soit sous celui des aperçus, soit sous celui du style, n'a montré une valeur suffisante dans l'élaboration de son œuvre.

Je ne pense pas que, *in se*, le mémoire n° 1 mérite le prix, ni même une mention; il le mérite moins encore si on le compare avec le mémoire n° 2, qui a une tout autre portée.

Mémoire n° 2. — Comme style, ou plutôt comme expression, ce mémoire devrait être revu avec soin et considérablement corrigé, s'il était imprimé. Évidemment l'auteur, qui s'excuse d'avoir si mal écrit, est un étranger: les formes de son style le démontrent clairement. Mais, en définitive, il se fait comprendre, et on voit facilement que l'auteur est un écrivain exercé, qu'au fond, il possède l'art d'écrire. Je pense que si *le fond* mérite le prix, *la forme* ici (vu la certitude que nous avons à faire à un étranger qui le déclare dans sa préface comme dans son épigraphe) ne devra pas être un obstacle, sauf à imposer à l'auteur l'obligation de faire corriger son œuvre par une main habile avant de l'imprimer.

Au fond, j'estime que ce travail est supérieur, consciencieusement et sagement élaboré, qu'il dénote une étude attentive du sujet, et qu'il offre un corps de doctrine et de notions sur la matière, tant sous le rapport historique et doctrinal que sous le rapport philosophique et social.

L'ouvrage, qui a 270 pages de texte, avec une foule de notes, est divisé en trois parties: *Histoire du droit de succession. — Exposé des doctrines sur la nature et l'origine du droit de succession. — Solution motivée de la question.*

La solution proposée par l'auteur est contraire à celle admise par le mémoire n° 1: il admet et il prétend avoir démontré, dans une large déduction, *que le droit de succession découle de la nature des choses quant à son principe, et qu'il conserve ce caractère quant à son exercice au moyen du testament.*

La première partie, la partie historique, me paraît être la plus faible : cependant l'auteur y trace un tableau assez complet du caractère du droit de succession chez les divers peuples et aux diverses époques; il indique aussi beaucoup de sources qu'il a consultées. Elle comprend les pages 24 à 73.

La deuxième partie (pp. 74 à 184) est attentivement travaillée et offre un vaste tableau, méthodiquement divisé, des diverses doctrines sur le droit de succession, depuis les anciens philosophes jusqu'aux doctrines de notre siècle, en passant par les jurisconsultes romains, les interprètes des diverses écoles, les écrivains du droit naturel et les auteurs de nos codes. Le tableau des doctrines préconisant les deux systèmes opposés est plein d'intérêt et d'érudition, et s'il n'est pas complet, il est riche de recherches, d'analyses, de faits et de réfutations.

Enfin, la troisième partie (pp. 186 à 270) offre une solution très-ingénieusement étudiée, et dont l'épigraphe particulière à cette partie donne le sens: *Et facit quidem omne voluntas defuncti.* L'auteur établit *que le droit de succession* IN SE *a un caractère essentiellement social*, et qu'en ce sens, il est parfait et rigoureux: l'intervention de la loi a pour objet, ici, de respecter la loi de nature et de lui servir de sanction, sans le créer ni lui donner l'être. Le testament n'est que la forme donnée et garantie à l'exercice de ce droit. L'auteur combat l'idée (préconisée d'abord par Grotius et reproduite récemment par Troplong) *du testament-contrat;* il donne un aperçu élevé et ingénieux de sa propre pensée, qu'il résume ainsi : « Le droit de succes-
» sion en exercice, c'est-à-dire le testament, est essen-
» tiellement une déclaration de notre volonté touchant la
» succession de nos biens, qui revêt le caractère d'une
» véritable loi après notre mort, pour opérer alors la trans-

» mission de nos biens à nos successeurs à l'aide de l'in-
» tervention de la société, qui se charge de son exécution. »
Ces lignes résument ce que l'auteur expose dans plusieurs chapitres, où, tout en développant ses idées, il réfute les doctrines qui lui sont opposées ou qui ne lui semblent pas satisfaisantes comme solution, même dans le sens de sa conclusion.

J'estime que l'auteur du second mémoire, sauf la réserve de la correction du style, a satisfait suffisamment aux conditions du programme pour mériter le prix. Si je suis d'accord avec mes honorables confrères, et si cela paraît nécessaire, je développerai ce rapport sommaire. »

Rapport de M. Grandgagnage.

« Je partage l'opinion de mes honorables confrères, MM. Faider et Arendt, sur la valeur des deux mémoires présentés à l'Académie sur la question relative à l'origine du droit de succession. Le seul de ces mémoires qui doive nous occuper, portant le n° 2 et ayant pour épigraphe : *Si je parlais ma langue, je parlerais mieux*, est une œuvre qui m'a paru bien faite en ce qui concerne le fond, mais tellement défectueuse dans la forme, c'est-à-dire quant à la langue et au style, que je n'ose proposer de lui décerner le prix.

Je serais d'un autre avis et je n'hésiterais pas à le couronner, si je pouvais y voir un travail tout à fait hors ligne, contenant quelqu'une de ces grandes idées neuves, saillantes, éminentes, qui amènent un progrès marqué dans la science en lui ouvrant en quelque sorte de nouveaux horizons. En ce cas, l'excellence du résultat me ferait passer sur la forme. Mais tel ne me paraît pas être le mémoire dont il s'agit, malgré le mérite, le très-grand mérite que je lui reconnais de bien résumer l'état d'une question qui est agitée de longue date, d'en exposer méthodiquement, savamment l'histoire et les vicissitudes, de la discuter logiquement et d'en donner une solution qui est satisfaisante sans être précisément nouvelle.

Il était peut-être assez difficile de donner une solution nouvelle à une question qui n'est pas seulement fort ancienne, mais sur laquelle on pourrait prétendre, à certains égards, qu'il n'y a guère eu qu'un seul et même avis. Prenons pour exemple deux écrivains que l'auteur du mémoire ne cite pas, je pense, saint Thomas d'Aquin et le théologien Lessius. Ces deux écrivains estiment que le droit de propriété (par conséquent le droit de succession, qui en dérive) est une institution de droit civil. Mais il m'a paru que les raisons qu'ils donnent pour prouver que le législateur a bien fait d'instituer ce droit sont, pour ainsi dire, les mêmes que celles proposées par les partisans de l'opinion contraire pour prouver que le droit de propriété est de droit naturel. D'où vient cet accord et à la fois cette divergence? Elle vient, je crois, du point de départ, de la définition qu'ils donnent les uns et les autres du droit naturel. Les uns le définissant d'une manière et les autres le définissant autrement, ceux-ci n'y voyant que la règle de l'homme dans le simple état de nature, ceux-là y attachant une pensée plus haute et plus générale, il en résulte une différence dans les conclusions, bien qu'au fond tous s'accordent sur l'importance et aussi le besoin de l'institution. Il faudrait donc attendre, pour obtenir la solution définitive d'une question de ce genre, que la philosophie parvînt à donner du droit naturel une définition qui fît loi pour tout le monde.

L'auteur du mémoire expose aussi sa théorie du droit naturel. C'est probablement à cause d'un langage par trop incorrect, mais il m'a paru que cette partie de l'ouvrage laissait quelque chose à désirer sous le rapport de la clarté. Peut-être aussi est-ce un peu la faute d'un sujet plus ou moins abstrait et métaphysique; mais je tiens que c'est surtout dans l'obscurité qu'il est éminemment nécessaire d'avoir de la lumière. Est-il besoin de relever, dans cette même partie du mémoire, certaines naïvetés de langage qu'il serait bon de faire disparaître? C'est ainsi qu'après avoir rapporté les vives controverses soulevées à propos de la question, l'auteur dit quelque part : *Au milieu de ces discussions, le droit naturel dut se trouver fort embarrassé.... Il sentit le danger de sa position ;* etc.

Ce n'est, du reste, qu'avec beaucoup de réserve et presque en hésitant que je présente ces diverses considérations à l'Académie. Indépendamment de l'embarras et des difficultés de style, le mémoire, qui n'a pas moins de 274 pages in-4°, est d'une écriture tellement fatigante à l'œil, qu'il m'a été physiquement impossible d'examiner le travail, comme il l'eût fallu, dans tous ses détails. Et à ce sujet, on voudra bien me permettre de dire en passant que c'est la troisième ou la quatrième fois que je me plains d'être victime d'un pareil méfait de la part des auteurs qui nous adressent des mémoires. Il me semble qu'on ferait bien de rappeler d'une manière spéciale, toute spéciale, dans le programme des questions, que les mémoires doivent être écrits *très-lisiblement*. Au moins ce superlatif pourrait nous faire espérer d'obtenir le positif; car je ne sache aucun article du règlement qui condamne les rapporteurs à avoir les yeux crevés.

En partageant l'opinion de M. Faider sur le mérite très-réel du mémoire n° 2, je m'associerais difficilement à la conclusion de son rapport; je ne puis me résoudre à proposer de décerner le prix à une œuvre qui, de l'avis de mon honorable confrère, ne pourrait supporter l'impression dans l'état où elle se trouve : d'un bout à l'autre excessive défectuosité de forme, impropriété d'expression, constructions vicieuses, création de mots inconnus dans la langue française. Mon avis serait de remettre la question au concours, ce qui non-seulement éviterait à l'Académie la surveillance délicate, difficile, pénible même d'une refonte générale du style de ce mémoire, mais ce qui permettrait, en outre, à l'auteur, en corrigeant la forme, de compléter, de rendre plus parfait un ouvrage pour lequel il déclare lui-même, dans son préambule, que le temps lui a manqué. L'ajournement me paraît donc être dans l'intérêt de tous. »

Après avoir entendu M. Arendt, troisième commissaire, l'Académie regrette de ne pouvoir décerner la médaille, et décide que la question sera remise au concours.

DEUXIÈME QUESTION.

Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre.

La classe a reçu deux mémoires en réponse à cette question; ils portent les inscriptions suivantes :

> N° 1. Je vouldray premièrement bien savoir ma langue et celle de mes voisins où iay plus ordinairement commerce. C'est un bel et grand adgencement sans doubte, que le grec et le latin, mais on l'achepte trop cher.
>
> (Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. 25.)

> N° 2. *Καὶ πῶς ἡμεῖς, ακούομεν εκαστος*
> *Τῇ ἰδία διαλεκτῳ ἡμῶν ἐν ᾗ ἐγεννήθημεν.*
> *Πραξεις τῶν Ἀποστολῶν.*
> (Κεφ Β'. 8.)

Rapport de M. Carton.

Mémoire n° 1. — « L'opinion est fixée sur l'importance de la connaissance des langues vivantes, et cette conviction date de loin. Montaigne, avec son imperturbable bon sens, dit quelque part : « Je vouldray premièrement bien » savoir ma langue et celle de mes voisins où iay plus or» dinairement commerce. C'est un bel et grand adgence» ment sans doubte, que le grec et le latin, mais on » l'achepte trop cher, » et l'utilité immédiate de ces langues n'est pas aussi sensible que celle, par exemple, de l'anglais et de l'allemand pour nous. Notre position topographique, nos incessantes relations nous font un devoir de les connaître, et notre langue maternelle nous présente des avantages et des facilités tels, que tout Flamand est presque inexcusable d'ignorer ces deux langues, ou plutôt ces deux dialectes d'une même langue. On dit communément qu'avant de prendre en main une grammaire ou un dictionnaire anglais, nous comprenons déjà 16,000 mots anglais. M. Thommerel, qui a laborieusement compté et classé les mots d'après la souche à laquelle ils appartiennent, arrive à une conclusion un peu différente; il trouve qu'il n'y a dans la langue anglaise que 13,330 mots d'origine teutonique et 29,854 provenant du roman, c'est un total de plus de 43,000 mots anglais que nous comprenons avant d'entamer l'étude de cette langue, et c'est là un des trois ou quatre avantages d'être né Flamand.

La ressemblance que remarquent tous ceux qui ont jamais comparé un livre anglais avec un livre flamand, est plus frappante encore qu'il ne paraît, dès que l'on connaît la clef des différences, qui sont plus apparentes encore que réelles. Ce résultat mérite attention; car il faciliterait énormément l'étude de cette langue. Le côté utile, l'application que l'on peut en faire immédiatement à un besoin présent et bien senti, aurait suffi pour engager l'Académie à mettre cette question à l'étude.

Mais l'Académie visait plus haut, son but était plus important encore. Un professeur distingué du collége de France disait, il y a quelques années : « Les philologues » qui cultivent avec une patience si exemplaire et une » assiduité plus méritoire que profitable, le jardin des » racines grecques, hébraïques et sanscrites, devraient » bien s'occuper un peu des changements actuels que les » langues modernes subissent sous nos yeux. » Cela serait très-utile, car il est probable que les transformations incessantes que subissent les langues à notre époque, suivent les lois qui ont amené les changements dans les temps antérieurs. L'Académie, voulant donc contribuer pour sa part dans la solution de cette question, demanda d'abord que les concurrents constatassent toutes les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies. Elle voulait connaître quels étaient les éléments primitifs des langues anglaise, allemande et flamande, lorsqu'elles n'en formaient qu'une seule, que les siècles avaient emportés ou respectés; les analogies qui subsistent encore, et les modifications déjà subies doivent devenir le sujet d'une étude philosophique sur les lois de cette transformation. Ceci formait la première partie de la question académique. L'auteur du mémoire n° 1 y a répondu, en nous donnant une collection de plusieurs milliers de mots classés sous certaines rubriques et dont l'analogie, dans les trois langues, est parfaitement établie. Lorsque j'eus l'honneur de proposer cette question, je connaissais quelques ouvrages publiés qui traitent ce sujet; j'avais moi-même songé à ce travail et essayé de faire des collections de cette nature; mais celle que nous devons à l'auteur du mémoire n° 1 dépasse de beaucoup ce que je pouvais attendre.

Cette première partie n'est pas cependant la plus importante, c'est surtout par la seconde partie que ce mémoire est un travail hors ligne; un mémoire, Messieurs, que l'Angleterre, comme l'Allemagne, recevront avec reconnaissance.

Les mots anglais, allemands ou flamands n'ont pas seulement subi des modifications, il en est un nombre considérable qui sont tombés en désuétude dans les trois langues, et ont été remplacés par des vocables qui n'ont souvent ni la clarté ni l'énergie des mots perdus. Ils sont assez nombreux dans chacun des trois dialectes pour rendre la lecture des anciennes chroniques, des anciens poëmes surtout, infiniment difficile.

J'emprunte à l'auteur du mémoire n° 1 une anecdote qui prouve que cette perte de mots nombreux était déjà très-sensible vers la fin du moyen âge, en Angleterre. Dans la préface de la traduction de l'*Énéide,* que publia

Caxton, en 1490, il rapporte que l'abbé de Westminster lui ayant communiqué quelques pièces rédigées en vieux anglais, pour qu'il les traduisît en anglais moderne, il lui fut impossible d'y parvenir, parce que les pièces, dit-il, étaient écrites plutôt en flamand qu'en anglais : *that it was more like to dutch than english.* La bible de Wicleff et les *Tales* de Chaucer sont également plutôt flamandes qu'anglaises; pour les comprendre, un Anglais doit apprendre d'abord le flamand.

Bilderdyck, et c'est encore l'auteur de ce mémoire qui le cite, Bilderdyck ne craint pas de dire que le véritable anglais n'est autre chose que du vieux flamand : *het echt engelsch is oud-nederduitsch.*

D'un autre côté, les Allemands apprécient parfaitement les ressources que leur offre notre Kiliaen et le consultent souvent.

Le *Heliand* est un trésor dont la valeur dépasse toute appréciation et qu'un grand mombre de savants du premier ordre, en Allemagne, étudient ; ce poëme est appelé par notre regrettable Delcourt (Vandenhove), *Een oud duitsch episch gedicht.*

L'auteur du mémoire n° 1 a souvent recours à ce poëme, et paraît le lire et le comprendre avec tant de facilité, qu'il devrait bien se charger de nous en donner une édition avec une version interlinéaire.

L'auteur du n° 1 va déterrer beaucoup de mots anglo-saxons dans les documents écossais.

Les *Scoti,* qui habitaient d'abord l'Irlande et fournirent à la Flandre ses premiers missionnaires anglo-saxons, passèrent plus tard en Écosse ; il n'est donc pas étonnant que ce pays soit signalé par l'auteur comme le dernier asile d'une foule de mots anglo-saxons.

Le savant Hickes avait déjà fait la même remarque : *Scoti in multis saxonisantes*, et cet idiome a fourni à notre auteur beaucoup de mots utiles au but de son travail.

Il cite souvent aussi des mots danois, ce qui ne m'étonne pas : l'histoire de ces deux pays explique ce qu'était leur langue. En 878, Alfred, roi des Danois, attaque les Anglo-Saxons, mais il est vaincu et se cache dans des marais. Avant de livrer une seconde bataille, il pénètre seul dans le camp des Anglo-Saxons, déguisé en ménestrel, et les amuse par des chansons en s'accompagnant de sa harpe. Son accent même ne le trahit pas. En 937, Anlaff, également roi de Danemark, pénètre à son tour dans le camp d'Achelstone sans être reconnu, car le danois différait alors fort peu de l'anglo-saxon.

L'auteur du mémoire n° 1 a réuni, dans un premier glossaire, tous les mots flamands et allemands qui ne sont plus en usage et que l'un ou l'autre des trois idiomes a conservés. Ce premier glossaire contient de 3 à 4,000 mots de cette catégorie. Le second glossaire contient les mots anglais tombés en désuétude, et ils sont au nombre de plus de 2,000. Il a fallu des années pour faire ce travail.

Chaque mot de ces glossaires est accompagné de citations d'anciens auteurs de ces différents pays.

L'auteur de ce mémoire a été sobre dans ses citations, et, de crainte d'étendre son travail, il n'a choisi que celle des citations qui, par ses accessoires, pouvait le mieux expliquer le véritable sens du mot. J'aurais voulu qu'il les multipliât, afin de nous montrer chacun des mots dans les différents cas de sa déclinaison ou les divers temps de sa conjugaison. Ces transformations syntaxiques défigurent souvent l'analogie primitive, au point de rendre méconnaissables des mots qui, dans leur syllable fondamentale, se ressemblent nettement. Le contraire aussi a quelquefois lieu. Je citerais quelques exemples pour rendre ma pensée plus claire, si je ne craignais de vouloir me donner l'air de paraître savant dans la matière, tandis que certainement je ne le suis pas. Un ou deux exemples cependant ne m'exposeront pas à de dangereuses conséquences. Lorsqu'on rencontre dans Ulphilas ou dans tout autre auteur goth, les mots *harjis*, *harjios, harji, harjians*, qui sont les terminaisons de différents cas de la déclinaison forte de substantifs masculins, on ne s'étonne plus que *harjians,* par exemple, soit proche parent du mot anglo-saxon *here*, et notre *heir,* armée, lorsque le contexte de la phrase explique que *harjans* se trouve à l'accusatif pluriel et les deux autres au nominatif singulier *jans*, n'est plus que la finale du mot à l'accusatif. Le verbe anglo-saxon *créôpe* a au prétérit pluriel *crupon* et son participe passif est *cropen;* c'est notre *kruipen*, ramper, et *cropen-gekropen,* seulement dans l'un de ces temps, il conserve mieux son air de parenté avec le flamand.

Je l'avoue, les citations multipliées d'après cette idée auraient singulièrement gonflé le volume, et l'auteur a eu peut-être raison d'avoir su se borner.

Mes conclusions sont déjà prévues: je pense que le mémoire n° 1 est de tout point digne de la médaille d'or et digne éminemment de figurer dans la collection de nos mémoires.

Mémoire n° 2. — Le second mémoire porte pour titre un verset pris dans le deuxième chapitre des Actes des apôtres. *Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus?*

Ce texte est heureusement choisi et formule assez nettement la synthèse à laquelle arrivent tous ceux qui ont soigneusement étudié l'analogie que conservent les langues d'origine teutonique dans leurs différentes ramifications. Le résultat de cette étude est que toutes ces branches appartiennent à la même souche et qu'elles sont filles d'une même mère. Leur analogie est restée tellement évidente, qu'en lisant les romans des différents cycles et les poëmes ou autres documents littéraires du moyen âge écrits dans les différents pays d'origine teutonique, chacun y entend la langue dans laquelle il est né. Sans doute les peuples de ces différents pays ont introduit des modifications dans leurs idiomes. Durant le cours de leur existence, ils se sont assimilé des éléments étrangers, ils ont emprunté des mots à d'autres nations; d'autres lettres ont été substituées aux lettres primitives, la valeur des mots a changé, la grammaire a modifié ses déclinaisons, ses conjugaisons; elle a varié dans l'emploi de ses affixes, préfixes ou suffixes; la syntaxe a adopté d'autres règles; cependant le type primitif n'a pas été effacé: la trame est toujours teutonique. « Toutes ces modifications, disais-je en propo-
» sant la question, ont suivi certaines lois, et ces lois ont
» été suivies avant que personne les eût écrites ou pro-
» mulguées. On ne s'est pas concerté pour combiner les
» changements que l'on introduirait; ils ont été faits sous
» l'inspiration d'une espèce d'instinct, sous l'impression
» de causes locales incomplétement déterminées encore;
» sous l'influence d'habitudes que l'on n'a pas définies
» nettement, mais avec une régularité qui excite l'éton-
» nement. »

Il a paru, sur ce sujet, un grand nombre d'ouvrages allemands; les savants de cette nation sont en train de faire une véritable science de ce qui se réduisait encore, il n'y a pas longtemps, à une foule de faits observés et constatés, mais dont le lien, la cause, la raison, la loi, étaient inconnus et qui, dans leur ensemble, ne sont pas même encore définis.

Les maîtres de la naissante science ont puisé dans les idiomes qu'ils connaissent des matériaux précieux pour leur œuvre; chaque idiome exploré a fourni son contingent plus ou moins considérable, et dans tous, ils ont pu suivre cette génération de formes nouvelles et leur filiation, et s'assurer qu'ils conservent toujours, malgré la modification, des analogies frappantes. On trouvera, il ne faut plus en douter, la loi de ces changements : les résultats déjà obtenus autorisent les plus belles espérances.

Le but serait plus sûrement et plus tôt atteint, si chaque peuple se mettait sérieusement à contribuer pour sa part, dans ce travail scientifique, et si dans cette intention, il explorait sa langue, afin de réunir tous les éléments qu'elle présente, pour que l'homme de génie à qui la Providence destine ce travail de synthèse, ayant sous la main les matériaux indispensables, n'ait plus qu'à les organiser et à montrer qu'il existe des lois générales et mystérieuses suivant lesquelles les idiomes abandonnent leur forme primitive pour prendre celle que nous leur voyons aujourd'hui. « *Les diversités*, dit Bopp, *ne seront plus des diversités* » dès qu'on aura trouvé la loi en vertu de laquelle une » forme peut se maintenir, se transformer ou dispa» raître. » Ce n'est pas là le travail que l'Académie a demandé : dans l'état actuel de la science, il est encore impossible; ce qu'elle a demandé aux savants laborieux, c'était d'indiquer tous les points de contact des idiomes allemand, anglais, et flamand, anciens et modernes.

Le flamand est l'idiome le moins exploré, le moins connu des grands philologues, et celui incontestablement qui, jusqu'à présent, a le moins contribué à la solution des problèmes de la philologie. Cette lacune a été signalée à différentes reprises; plusieurs savants ont exprimé leurs regrets de ce que pas un Belge ne s'est dévoué à ce travail.

Je comprends bien ces regrets, car je suis convaincu que, dans l'étude de l'anglo-saxon, le flamand, surtout celui de la West-Flandre, est d'une importance tout à fait exceptionnelle.

Le peuple qui habitait les côtes de la Flandre, dès le IV^me^ siècle, parlait la langue de ceux qui occupaient les rives de l'Angleterre, et conserva avec eux des relations incessantes.

Les premiers missionnaires qui réussirent à convertir nos pères à la doctrine de l'Évangile, étaient anglo-saxons ou du moins parlaient cette langue; durant plusieurs siècles, des hommes pieux, des mêmes contrées, vinrent presque sans interruption, ranimer la foi de leurs frères par leurs prédications et les édifier par leurs vertus.

Cette langue, la même chez les deux peuples, fut chez nous moins exposée à subir l'influence des autres langues, parce que la Flandre se conserva dans l'isolement; l'Angleterre, au contraire, fut conquise par différents peuples qui y déposèrent leur contingent de vocables, et occasionnèrent des changements dans la langue primitive. Le flamand a donc dû rester plus pur, plus conforme à la langue primitivement commune entre les deux pays; aussi comprenons-nous plus facilement que les Anglais la langue de leurs anciens littérateurs. On étonne singulièrement les Anglais en le leur disant; ils ne savent pas encore ce que notre littérature et nos idiotismes ont conservé de richesses linguistiques.

L'Académie a voulu remplir cette lacune regrettable, répondre aux vœux des philologues, et apporter sa part dans l'œuvre qui s'élabore en ce moment. Dans mon opinion, la compagnie a lieu de se féliciter de sa décision et du résultat qu'elle a obtenu.

La réponse à la question exigeait les recherches les plus étendues; il fallait que le savant qui se proposait de concourir eût lu, confronté et disséqué à peu près tous les documents anciens des littératures allemande, anglo-saxonne et flamande, annoté tous les éléments lexicographiques, tous les mots que les uns ont conservés en tout ou en partie dans des dérivés ou des composés, et que les autres ont perdus ou qui ont changé de valeur. Il importait infiniment moins de les présenter dans un ordre raisonné que de les réunir tous; le moment n'est pas venu encore d'essayer de formuler une synthèse. Les analogies résultant de la confrontation des vocables des trois idiomes indiqués par l'Académie, et qui pourraient paraître d'abord ridicules, seront sérieuses, étonnantes, lorsqu'on les aura découvertes dans toutes ou dans un grand nombre des langues indo-germaniques. Ce que l'Académie a demandé est plus modeste, plus facile à faire et en même temps d'une utilité plus réelle.

L'auteur du mémoire n° 2 paraît avoir étudié son sujet sérieusement.

Dans une introduction qui contient quatre paragraphes très-développés, l'auteur entre dans des généralités sur les analogies que présentent les langues germaniques avec les dialectes romans, grecs, slaves, etc. Les remarques ne sont pas nouvelles, mais elles sont de nature à intéresser ceux qui ne se sont pas occupés de ces matières; ces généralités ne se rattachent cependant pas directement au sujet que proposait l'Académie.

Au premier chapitre, l'auteur du mémoire entre plus directement dans le fond de son sujet, et fait quelques observations préliminaires très-justes. « Plus on remonte, » dit-il, le cours des siècles, plus la ressemblance entre » les langues de la famille germanique devient grande; » et il allègue comme preuve de son assertion la bible d'Ulphilas, le serment de Charles le Chauve, un fragment du chant d'Hildebrand et un autre de Caedmon, écrit dans la langue des Angles.

La ressemblance entre les mots de ces différents idiomes serait plus frappante encore, dit-il, si les sons avaient été fixés par les mêmes symboles, si l'orthographe avait été la même, et cela est parfaitement vrai; mais ces langues possèdent encore des ressources au moyen desquelles on parvient à compenser en grande partie ce désavantage.

Dans le chapitre II, qui est en même temps le dernier, l'auteur fait observer que « les langues se ressemblent ou » diffèrent entre elles 1° dans leurs racines; 2° dans leurs » dérivés; 3° dans leurs composés; 4° dans leur grammaire.

» Les voyelles, y ajoute-t-il, sont très-aptes à se modifier et à subir ce que les Allemands appellent *umlaut*, » c'est-à-dire changement de son. En plaçant les voyelles, » dit-il, dans l'ordre suivant : *i, e, a, o, eu, oe*, on a » devant soi le tableau des modifications qu'elles subissent le plus facilement : chacune de ces lettres se fond, » si nous pouvons nous exprimer ainsi, dans la voyelle la » plus rapprochée, de sorte qu'elles passent presque insensiblement du son de l'une dans celui de l'autre. »

Cette donnée est curieuse sans être absolument neuve et pouvait mener à des résultats. Je m'étonne qu'après l'avoir présentée comme telle, l'auteur ne l'ait pas appliquée à la marche de son travail; sans en expliquer les motifs, il adopte immédiatement la classification des mots des trois idiomes, d'après leurs voyelles radicales, dans l'ordre ancien et tout à fait irrationnel : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*.

Pour donner une idée de ce travail, j'analyserai ce qu'il dit de la voyelle *a*. Elle est celle qui se conserve le plus constamment dans les mots des trois langues, et il le prouve en présentant dans une longue liste, en trois colonnes, les mots similaires de ces langues qui s'écrivent avec un *a*.

L'*a* se change en *ee*, et il en donne, page 20, pour preuve onze mots anglais, dans lesquels *ee* remplace, en effet, notre *a* ou *ae*. Puis l'auteur renvoie, pour confirmation ultérieure de son assertion, à la page 60. « Cette » liste, y dit-il, peut s'allonger, si l'on y ajoute les mots » tombés en désuétude. »

Cette liste supplémentaire ne contient aucune variante de cette nature, et l'ensemble, même isolément considéré, se ressent beaucoup du défaut de temps dont l'auteur s'est déjà plaint ailleurs.

Ensuite, il semble résulter de ce que l'auteur du mémoire dit ici, que les mots *tombés en désuétude* ne lui paraissent devoir entrer dans les listes que par exception; or, c'est là une méprise; cette manière de considérer sa tâche est tout à fait erronée, et cette erreur est la cause première de l'imperfection de son mémoire. On demandait avant tout ces mots tombés en désuétude dans une de ces langues, et conservés soit en entier, soit en partie, dans des composés ou des dérivés, par une autre de ces trois langues anciennes ou modernes.

L'*a* se change, dit-il, ensuite en *ea*, en *e*, en *o*, *oo*, en *ai*, *ay*, *ei*, *ey*, *oa*, *u*, et des séries de mots de ces langues le prouvent en effet; mais ces séries ne confirment pas d'une manière bien décisive la règle que les Allemands appellent *umlaut*.

Des voyelles l'auteur passe aux consonnes, et constate, par de longues listes comparatives, que les consonnes suivent la même loi et se substituent les unes aux autres; mais ici encore l'auteur exprime ses regrets de ce que le temps lui a manqué. « Il nous resterait, dit-il, encore un
» grand nombre de remarques à faire et d'analogies à citer
» à propos des consonnes muettes; mais le peu de temps
» qui nous reste pour terminer ce travail nous met dans
» la nécessité de passer outre à une autre série de let-
» tres. Ce que nous en dirons se bornera à peu de chose,
» puisque, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, les
» liquides ne s'altèrent guère et les sifflantes ne subissent
» que des modifications de prononciation là où elles per-
» sistent dans les trois langues. »

On rencontre à chaque paragraphe des observations justes et curieuses, qui prouvent que si le savant auteur avait compris la véritable portée de la question et possédé les notes nécessaires, ou s'il avait trouvé le temps de relire tous les documents anciens pour en extraire les matériaux indispensables, son travail aurait été infiniment plus complet. J'ai cru m'apercevoir, à la lecture de son mémoire, qu'il s'est trouvé souvent arrêté dans ses recherches par défaut d'ouvrages hollandais et allemands. Il est plus familiarisé avec l'ancienne littérature flamande, mais n'en a pas tiré tout le parti possible. Les deux aunées qu'il a eues devant lui ne lui ont pas suffi, et ne pouvaient certainement pas suffire, s'il n'avait pas réuni de longue main la plus grande partie de ses matériaux.

Viennent ensuite les dérivés. Dans ce paragraphe, l'auteur a semé de bonnes notes; le champ était vaste, mais il l'a trop incomplétement exploré; les détails manquent, ainsi que pour le paragraphe des composés. Les auteurs anglais lui auraient fourni d'amples collections de mots de la catégorie de ceux que l'Académie avait en vue de voir réunis et confrontés avec les mots similaires du flamand ou de l'allemand.

Ce que l'auteur dit du verbe est la partie la plus travaillée, et nous montre jusqu'à quel point de perfection il aurait pu porter ses recherches, si le temps et les documents ne lui avaient pas fait défaut.

En finissant, il exprime encore une dernière fois ses regrets : « Le temps m'a manqué pour faire les recher-» ches nécessaires; j'ai dû omettre beaucoup de mots » inusités aujourd'hui » répète-t-il, et ce n'est que trop vrai. C'est par centaines que ces mots auraient pu figurer dans son mémoire, et en former la partie la plus intéressante.

Je ne crois pas pouvoir vous proposer d'allouer le prix à ce mémoire. »

Rapport de M. Arendt.

« Notre honorable confrère, M. Carton, dans l'introduction qui précède son rapport sur le second des mémoires présentés, a défini le but et la portée de la question que la classe a proposée sur les analogies qu'offrent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et sur la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes, et rétablie par celle qu'ils ont conservée dans un autre. La classe m'ayant fait l'honneur de m'associer à la mission qu'elle confie à ses rapporteurs, j'ai cru devoir m'occuper, après l'appréciation générale des mémoires présentés, plus spécialement de l'examen de cette partie de ces mémoires qui concerne l'allemand et l'anglais, les intérêts du flamand se trouvant représentés dans la commission par d'honorables confrères dont la compétence, quant à cet idiome, est établie par des titres éminents.

Je comprends le but et la portée de la question dans le même sens que l'honorable M. Carton. La classe, en tenant compte de l'état actuel des études linguistiques, a voulu provoquer des travaux dont les auteurs prissent pour tâche principale de réunir et de coordonner des matériaux à l'aide desquels il sera possible de rétablir les lois qui ont présidé au développement successif des trois idiomes en question. Je ne pense pas que, dans l'état actuel de ces études, on puisse aller plus loin et demander, dès à présent, un exposé complet et rigoureusement scientifique de l'ensemble de ces lois. Certes, les travaux classiques que les savants allemands ont mis au jour sur la grammaire et la lexicographie des langues d'origine teutonique, ont avancé la tâche, mais ne l'ont pas terminée. Il reste encore bien des lacunes à remplir, et, pour le dire en passant, une des plus importantes sera comblée par la publication des principaux monuments de l'ancienne littérature flamande, qui, en donnant des textes établis avec tous les soins d'une critique consciencieuse et éclairée, fournira les plus précieuses ressources pour établir les lois de la formation et du développement de l'une des plus intéressantes branches de la grande famille des langues germaniques.

La question ainsi posée, il y avait, me semble-t-il, deux manières de la résoudre. On pouvait rechercher les radicaux et les formes analogues dans les trois idiomes, et analyser les transformations que leurs éléments primitifs ont subies successivement, sans se préoccuper de la théorie générale de ces transformations, et sans rechercher jusqu'à quel point les règles établies jusqu'ici, surtout par Grimm et ceux qui ont marché sur les traces de ce grand philologue, y trouvent leur application. En choisissant cette voie, on se place à un point de vue pratique d'une utilité actuelle et immédiate pour l'étude simultanée du flamand, de l'allemand et de l'anglais, et pour l'intelligence des monuments de leur ancienne littérature. On embrassant de préférence le point de vue théorique, en prenant pour point de départ les recherches de l'école allemande, on pouvait examiner comment et jusqu'à quel point les lois reconnues jusqu'ici ont été réalisées dans chacune des trois langues sur lesquelles porte la question. Quelle que fût la voie qu'on choisit, il fallait, dans tous les cas, donner une attention spéciale à la seconde partie de la question, et s'appliquer à rétablir le sens des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes, par la signification qu'ils ont conservée dans les deux autres ou dans l'un d'eux. J'attribue une importance particulière à cette seconde partie de la question, qui, à mes yeux, constitue un complément indispensable de la première.

Il est évident, en effet, qu'on ne peut arriver à une connaissance complète des analogies qui existent entre des langues, que quand on connaît tous les radicaux et tous les dérivés qu'elles possédaient en commun à une époque donnée de leur histoire, et dont un nombre plus ou moins grand a disparu de l'une pour survivre dans l'autre.

L'auteur du mémoire n° 1 a suivi la première méthode, que je crois plus conforme à la portée de la question telle que la classe l'a comprise. Celui du mémoire n° 2 se place à un point de vue qui rentre davantage dans la seconde. Avant de m'occuper de chacun d'eux, je présenterai quelques observations qui s'appliquent également au travail de l'un et de l'autre.

Tous les deux connaissent bien l'allemand et l'anglais; toutefois, le mémoire n° 2 renferme quelques incorrections dans la forme et l'orthographe des mots allemands, tandis que le mémoire n° 1 est irréprochable sous ce rapport. Les deux auteurs se sont bornés à rechercher les analogies qui existent entre les radicaux, les dérivés, les formes grammaticales des trois langues, les ressemblances que présentent dans ces idiomes la structure des phrases et la syntaxe, n'ont point été relevées par eux. C'est une lacune qui est surtout saillante dans le mémoire n° 2, dont l'auteur, après avoir compris explicitement la grammaire tout entière parmi les éléments sur lesquels repose l'analogie, omet ensuite de traiter des analogies qui s'y rapportent.

Tous les deux, enfin, choisissent pour terme de comparaison, le haut allemand, l'allemand littéraire, proprement dit, et ne tiennent point compte des dialectes existant en dehors du langage de la littérature. En négligeant d'étendre leurs recherches aux dialectes, et surtout au *Niederdeutsch* ou *Plattdeutsch* de l'Allemagne du Nord, ils se sont privés d'un moyen de comparaison des plus importants, qui leur aurait fourni les analogies les plus frappantes et les plus nombreuses avec le flamand et l'anglais.

Passant à l'appréciation de chacun des deux mémoires en particulier, je vais d'abord m'occuper de celui qui porte pour épigraphe un passage des Actes des Apôtres, et qui est marqué du n° 2.

Ce mémoire commence par une introduction dans laquelle l'auteur expose quelques vues, très-générales, sur la parenté qui existe entre différentes branches de la famille des langues indo-germaniques, en rapport avec les résultats connus de la linguistique comparée, et sans fournir des données nouvelles. Il en est à peu près de même sur les observations que l'auteur présente sur les analogies entre les langues germaniques et romanes. On peut admettre ces remarques à titre d'entrée en matière et comme servant de point de départ aux recherches subséquentes; mais je ne pense pas qu'on puisse leur revendiquer d'autres mérites. J'en dirai autant du troisième paragraphe de l'introduction, qui contient un aperçu historique extrêmement sommaire de l'analogie des trois idiomes, depuis les premiers temps du christianisme (je reproduis les expressions de l'auteur) jusqu'au XIIIme siècle. L'idée de rechercher le développement successif des trois langues, des analogies que ce développement peut offrir aux différentes époques de leur histoire, est sans doute excellente, et rentre tout à fait dans les conditions d'une solution complète et vraiment scientifique de la question, mais elle exige de vastes recherches, des études longues et difficiles, et l'auteur ne produit que quelques aperçus peu liés entre eux, et qui à peine effleurent le sujet. Abordant la question elle-même, l'auteur détermine d'abord les éléments sur lesquels repose l'analogie entre des idiomes différents: ce sont, d'après lui, les racines, les dérivés, les composés, la grammaire. Il examine ensuite successivement les trois premiers de ces éléments, et fait ressortir les analogies et les différences qu'ils présentent dans les trois langues. Cette partie du travail mérite des éloges sérieux, elle est remarquable à plusieurs égards, l'auteur y fait preuve d'un savoir varié et solide. Les paragraphes surtout qui traitent du verbe, du substantif et de l'adjectif, se distinguent par une excellente méthode d'exposition, par des aperçus d'une grande justesse, quelquefois neufs, toujours instructifs et témoignant d'études approfondies, ainsi que d'une incontestable aptitude de l'auteur à traiter des sujets de cette nature. Mais à côté de ces parties, aux mérites desquelles je rends un juste hommage, il y en a d'autres qui sont fort incomplètes, à peine ébauchées, où l'auteur ne fait qu'indiquer la règle et se borne à un trop petit nombre d'exemples pour l'établir. Cette inégalité, qui est le défaut saillant du mémoire, l'auteur l'a sentie lui-même; à différentes reprises il en parle dans son travail, et l'attribue principalement à la brièveté du temps qu'il avait à sa disposition. Je ne sais jusqu'à quel point ce motif peut être admis, mais dans tous les cas, il ne saurait être invoqué pour justifier l'omission de n'avoir point répondu à la seconde partie de la question, celle relative au rétablissement de la signification des mots tombés en désuétude dans l'un des trois idiomes, et conservés dans les deux autres ou dans l'un d'eux. La manière dont l'auteur parle en passant, et en quelque sorte par incident seulement, de ces mots, prouve qu'il n'a pas du tout compris la portée de la question. Cette lacune rend, à mes yeux, le mémoire trop incomplet pour que je puisse proposer à la classe de reconnaître, par une mention honorable, le mérite très-réel et incontestable des parties de ce travail, auxquelles l'auteur a donné tous les développements qu'elles comportent. Cette conclusion, je la pose à regret, étant convaincu que s'il avait été donné à l'auteur de consacrer des soins égaux à tous les éléments de la question, il aurait fourni une œuvre remarquable, digne des suffrages de l'Académie.

Je passe maintenant au mémoire portant le n° 1, et ayant pour épigraphe un passage de Montaigne. L'auteur, dans l'introduction qui précède son travail, expose lui-même le point de vue où il s'est placé et le but qu'il s'est proposé d'atteindre.

« De tout temps, dit-il, l'étude de ces trois langues modernes (du flamand, de l'allemand et de l'anglais) a été » diversement appréciée. Quelques personnes n'ont voulu » y voir qu'un jeu ou tout au plus un simple passe-temps, » tandis que d'autres se sont peut-être trop laissées effrayer » à la vue des premières difficultés qu'elles avaient à vaincre. Quoi qu'il en soit de la divergence de ces deux opinions, également fausses parce qu'elles sont également » outrées, on peut être sûr d'avance que toutes les recherches faites sur les moyens de faciliter une étude » dont tant de personnes s'occupent de nos jours, peuvent » compter sur un accueil encourageant, en rapport avec » l'utilité qu'elles pourraient produire. Cette idée paraît » avoir occupé l'Académie, et l'opportunité de la question » qu'elle a mise au concours pour l'année 1857 est d'autant » plus évidente, qu'en évitant tout ce qu'il y a de purement » théorique et de spéculatif dans un problème de linguistique générale et universelle, elle a bien voulu se borner » à provoquer un mémoire sur le flamand, l'anglais et » l'allemand, c'est-à-dire sur les trois langues qui présentent le plus d'intérêt pour notre pays. » Et, plus loin, à la page 8, il dit encore : « A la vue du mouvement litté-

» raire qui s'opère en Belgique, en Angleterre et surtout
» en Allemagne, on peut dire qu'il eût été difficile de
» choisir un moment plus opportun pour provoquer une
» étude sérieuse sur la signification des mots tombés en
» désuétude dans les trois langues dont il s'agit. Jamais en
» effet on ne vit mettre plus de zèle à déterrer et à repro-
» duire ces anciennes chroniques, véritables sinon uniques
» sources de toute histoire nationale, et de ces poëmes si
» naïfs, dont la lecture faisait les délices de nos pères.
» Malheureusement ce n'est pas sans peine qu'on parvient
» maintenant à prendre part à cette jouissance, et les Fla-
» mands, les Allemands et les Anglais trouvent presque
» à chaque page la triste preuve qu'ils ne comprennent
» plus la langue parlée par leurs ancêtres. »

On le voit, l'auteur a compris la question dans le sens que l'honorable M. Carton lui attribue. A ses yeux, la recherche des analogies qui existent entre les trois idiomes, l'interprétation des mots tombés en désuétude, doit avant tout présenter une utilité pratique, faciliter l'étude de ces langues.

En examinant son travail à ce point de vue, il faut reconnaître que l'auteur a rempli avec succès les obligations qu'il lui imposait. Il apporte à l'accomplissement de sa tâche une connaissance approfondie des trois langues, qui, quant à l'allemand et à l'anglais, ne laisse vraiment point à désirer; sa méthode d'exposition est claire et simple, ses explications sont précises, appuyées de lectures des plus étendues; il évite avec soin un écueil fort dangereux dans de pareilles études, celui de se livrer à des conjectures, à des combinaisons étymologiques, beaucoup moins fondées sur les affinités réelles des mots que sur des ressemblances fortuites et fugitives de son et de prononciation.

La première partie du mémoire traite des analogies existantes entre les trois idiomes. L'auteur s'occupe d'abord des transformations que les mots y subissent, soit par la transposition des lettres qui les forment, soit par les changements de ces lettres tant voyelles que consonnes. Cette première partie est suivie de deux autres sur les verbes, les adjectifs et les terminaisons diminutives, un dernier chapitre traite des idiotismes et de la phraséologie.

Sans épuiser son sujet, l'auteur a réuni les analogies les plus saillantes, les a disposées dans un ordre convenable et a fourni des matériaux nombreux et bien choisis pour préparer et faciliter le grand travail qui est réservé à une époque plus avancée des études de linguistique comparée, celui d'établir d'une manière complète et vraiment scientifique les lois générales sous l'action desquelles a eu lieu le développement de chacune de ces trois branches de la grande famille des langues germaniques. Cette première partie du mémoire contient un certain nombre d'aperçus très-propres à faciliter aux personnes qui possèdent l'un de ces idiomes, l'étude des deux autres, elle renferme en outre un riche recueil de notes et de glosses d'un caractère plus philologiques, dans lesquelles l'auteur étudie l'origine d'une foule de termes et d'expressions s'expliquant réciproquement dans les trois idiomes.

Si la première partie du mémoire ne manque pas de mérite, la seconde cependant lui est à tous égards supérieure. L'auteur s'y est appliqué avec un soin extraordinaire et un succès d'après moi fort remarquable, à rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un des trois idiomes, par celle qu'ils ont conservée dans un autre. A cet effet, il a composé deux glossaires d'une grande étendue et disposés dans un excellent ordre, dont le premier renferme les vieux mots flamands et allemands qui s'expliquent réciproquement, ou bien à l'aide de l'anglais ancien et moderne et de l'anglo-saxon, et dont le second est consacré aux vieux mots anglais, anglo-saxons et écossais anciens et modernes, qui s'expliquent par le flamand ou par l'allemand.

Ces deux glossaires forment un travail vraiment remarquables, et à mes yeux hors ligne. L'auteur y fait preuve d'une connaissance des plus complètes et des plus approfondies des trois idiomes, ainsi que de lectures et d'études embrassant un grand nombre de leurs anciens monuments littéraires. Il choisit avec soin dans les auteurs les textes explicatifs, évite tout ce qui ne pourrait n'être que conjectural, et met une attention particulière à ne s'appuyer que sur des autorités dont la valeur est incontestable. L'interprétation philologique des auteurs du moyen âge, surtout de ceux de l'ancienne littérature anglaise, trouvera dans ces glossaires, des secours précieux pour l'explication de ces auteurs, l'étude au point de vue archéologique des coutumes et du langage des populations qui se servent de ces idiomes y recueillera plus d'un renseignement intéressant. Tel que l'auteur l'a conçu et exécuté, ce travail est nouveau, il fait faire un pas important à la connaissance approfondie des trois langues et de leur histoire, et est appelé à rendre aux personnes qui en étudient les anciens monuments littéraires des services signalés et de plus d'un genre.

Il suffit de me résumer pour motiver ces conclusions, que je crois devoir soumettre à la classe.

Le mémoire n° 1 traite les deux sujets que renferme la question posée sur la classe. Il fournit des matériaux nombreux et utiles pour établir les analogies qui existent entre le flamand, l'allemand et l'anglais, et résout la seconde partie de la question, d'une manière fort complète et fort remarquable, par deux glossaires, fruit d'un labeur long et difficile, et qui se distingue par des mérites peu communs et de plus d'une espèce. J'ai l'honneur de proposer à la classe de décerner la médaille d'or à l'auteur de ce mémoire et d'insérer son travail dans les recueils de l'Académie. »

Rapport de M. Snellaert.

Parmi les questions mises au concours pour 1857, par la classe, se trouve la suivante :

Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre.

La compagnie a eu la satisfaction de recevoir deux réponses, qui, par leur valeur intrinsèque, méritent d'exciter le vif intérêt que le monde savant porte à la solution de la question. L'étude des langues vivantes est devenue plus que jamais une nécessité pour les relations sociales, comme pour les rapports scientifiques et littéraires : elle est devenue une science dont le but et le développement vont de pair avec les grandes idées humanitaires, expressions modernes du christianisme. Jadis le symbole de l'unité, de la solidarité du genre humain se cherchait dans une seule langue : le grec pour les uns, le latin pour les autres paraissait devoir être le lien et le moyen de communication entre tous les hommes; peut-être même quelques-uns auraient-ils préféré l'emploi de l'hébreu. Aujourd'hui cette généreuse idée est poursuivie avec plus de succès, plus de simplicité et plus de grandeur, par l'étude des langues vivantes. Cette étude, naguère encore si épineuse, se simplifiera chaque jour davantage par la connaissance des affinités qu'offrent les différents idiomes entre eux : le wallon possède la clef de toutes les langues romanes, comme le flamand possède celle des langues du Nord; l'affinité même est assez grande entre les sources romane et germanique, pour que l'étude de l'une puisse se simplifier considérablement par la connaissance de l'autre.

Chez nous, Flamands, l'étude des langues du Nord est moins avancée qu'on aurait lieu de l'attendre de l'heureuse condition dans laquelle nous nous trouvons à cet égard; la cause en réside dans l'inconcevable persistance qu'on met à nous faire étudier l'anglais et l'allemand au moyen d'une langue non congénère, au lieu de se servir de notre propre idiome. Les faits les plus convaincants, les observations les plus justes n'ont rien obtenu jusqu'ici du système adopté par ceux qui ont la haute main sur l'instruction publique. La lecture des deux mémoires est de nature à faire réfléchir mûrement sur ce sujet bien des personnes prévenues.

Avant d'émettre notre pensée sur ces deux ouvrages, nous demandons pardon à l'honorable Compagnie de la brièveté de notre rapport; la faute en est au temps si restreint accordé à notre besogne, temps pris sur d'autres occupations urgentes.

L'un des mémoires porte pour épigraphe une phrase de Montaigne, commençant par les mots : « Je vouldray premièrement savoir ma langue, etc. ; » l'autre un verset pris dans le second chapitre des Actes des apôtres : *Quomodo nos audivimus*, *etc.*

A la lecture de ces mémoires, on sent que leurs auteurs avaient déjà réfléchi longtemps sur la question, avant qu'elle fût mise au concours; et cependant aucun des deux ne semble avoir eu le temps nécessaire pour faire de son travail une œuvre achevée. L'auteur du n° 2 en fait l'aveu en maint endroit, celui du n° 1 n'en dit mot, il est vrai, mais nous pourrions prouver que s'il a préparé son travail de plus longue date, il a été néanmoins surpris par le concours.

Les deux mémoires forment des dissertations subdivisées en chapitres.

Le n° 1 traite : Des différentes manières de changer les mots anglais en mots flamands ou allemands.

Transposition des voyelles;

Transposition des diphthongues;

Changement de lettres. — Voyelles. — Consonnes.

Formation des verbes. — Infinitif. — Participe passé. — Participe présent.

Adjectifs. — Terminaisons des diminutifs. — Manière de compter. — Idiotismes et phraséologie.

Exemples de Chaucer.

— de Shakespeare.

Le n° 2 fait d'abord deux divisions historiques: il traite premièrement des analogues des langues flamande, allemande et anglaise, dans les premiers temps du christianisme. La seconde division porte en tête : « Deux ou plusieurs langues peuvent se ressembler ou différer entre elles : 1° dans les racines des trois langues; 2° dans leurs dérivés ; 3° dans leurs composés, et 4° dans leur grammaire.

Pour les racines, l'auteur parcourt successivement en autant de chapitres : 1° les cinq voyelles; 2° les consonnes, selon leur division en liquides, sifflantes et muettes.

Pour les dérivés, il y consacre autant de chapitres qu'il y a de particules prépositives.

Les chapitres consacrés à la grammaire traitent spécialement du verbe et de ses différents modes, divisés en six paragraphes, y compris un sur le verbe *doen;* du substantif, des pronoms, enfin de l'adjectif *beide* et des adjectifs anglais *either* et *neither*. Le dernier chapitre traite : « De quelques autres analogies qui n'ont pas trouvé place précédemment. »

Ce mémoire a 166 pages; l'autre en compte 194, non compris deux glossaires étendus, dont le premier contient les vieux mots flamands et allemands qui s'expliquent réciproquement ou bien à l'aide de l'anglais ancien et moderne, ou de l'anglo-saxon; et dont le second comprend les vieux mots anglais et anglo-saxons, ainsi que les mots écossais anciens et modernes, qui s'expliquent à l'aide du flamand et de l'allemand.

On voit que les deux auteurs ont suivi une même route; mais évidemment leur but n'a pas été tout à fait le même. L'auteur du n° 1 a surtout eu en vue d'expliquer l'anglais et l'écossais au moyen du flamand, celui du n° 2 prend évidemment la mission de nous initier à la connaissance approfondie de notre langue maternelle. Celui-ci a voulu creuser jusqu'au fond la question, chercher l'analogie dans ses règles fixes, dont Ten Kate et après lui Jakob Grimm ont si admirablement jeté les fondements; il a voulu rechercher les causes de l'éloignement, de jour en jour plus considérable, de dialectes d'une même langue primitive. Celui-là paraît prendre sa langue comme un instrument précieux, propre à rendre des services à l'étranger, plutôt que comme le véhicule de civilisation indispensable du peuple auquel il appartient lui-même. Nous ne voulons pas dissimuler le regret que nous inspire la manière d'agir de l'auteur envers le flamand, qu'il traite comme une langue distincte du hollandais, possédant chacun sa littérature, comme le danois et le suédois. Les vingt années que nous venons de traverser si glorieusement pour notre langue, il a l'air de ne pas y faire attention. Ce point de vue restreint de l'auteur lui a fait manquer mainte fois une plus juste démonstration et suscité des difficultés. Ainsi, il est de règle générale, chez les modernes comme chez les auteurs du moyen âge, qu'une voyelle se trouvant placée à la fin de la syllabe est longue, et pour que, devant une consonne sa quantité reste la même, il faut qu'elle se double ou qu'elle s'adjoigne un *e*. C'est le système connu sous le nom de *enkel vokaelspelling*. S'il avait posé ses règles d'après ce principe, l'auteur aurait été beaucoup plus précis. Ainsi, au § 2, lettre A, il dit : La diphthongue *ea* de plusieurs mots anglais se change en *ae* pour les mots flamands, et souvent en *a* simple pour les mots allemands qui y correspondent. Si, par exemple, il avait dit : La diphthongue *ea*, étant longue, se change dans plusieurs mots en *a* long en flamand et en allemand, il n'aurait pas dû écrire distinctement *baeren, maezels*, et *wapen, claren*.

Au § 3, lettre B, il dit : La diphthongue *ee* de quelques mots anglais se change en *ae* pour le flamand, et fréquemment en *a* simple pour l'allemand. Il aurait été plus clair, plus précis et plus court, en disant : la diphthongue *ee* se change en *a* long en flamand.

L'auteur du n° 2, qui prend le flamand pour point de départ, comme nous l'avons fait observer, saisit dans une seule idée ces deux paragraphes, de même que quelques autres, pour prouver ensuite sa proposition de la même manière que son concurrent.

« Quand l'*a* des mots flamands disparaît en anglais, » dit-il, il est remplacé, soit par *ee*, soit par *ea*, soit par un » simple *e*, soit par *o* et *oo*; rarement par *ei*, *ui*, *u* ou *oa*. » Dans la plupart des cas, les mots allemands s'écrivent » par *a*. » Et après avoir donné une liste de mots qui changent *a* en *ee*, il ajoute : « Il est bon de remarquer que » dans tous ces mots l'*a* est long, tant en allemand qu'en » flamand. »

Aux paragraphes sur les terminaisons chacun des concurrents pourrait profiter du travail de l'autre; mais il faut observer qu'ici encore l'auteur du n° 2 donne une meilleure idée générale des trois langues. Même remarque pour les particules prépositives et les mots composés.

Quant au verbe, l'auteur du mémoire n° 2 est plus complet, plus grammairien que celui du n° 1. Celui-ci ne parle même pas du verbe auxiliaire *être*, auquel son concurrent consacre tout un long paragraphe. Il en est de même quant au substantif, que le mémoire n° 2 traite non-seulement sous le rapport de sa composition, mais aussi sous celui de ses formes grammaticales, condition nécessaire pour examiner la question à fond.

Le paragraphe sur les prépositions est une des preuves que l'auteur du n° 2 n'abandonne pas son sujet quand il s'agit exclusivement de flamand ou d'allemand. Ce sujet, d'une grande valeur pour l'étude de notre langue, qui tient à conserver dans certaines locutions le régime déterminé par la préposition, est longuement traité par lui, tandis que l'auteur du n° 1 n'en parle pas.

Les pronoms personnel et réfléchi ont chacun leur paragraphe dans le n° 2, tandis que le n° 1 les effleure à peine en passant.

On le voit, dans le mémoire n° 2, il y a plus de matière pour une dissertation générale et approfondie sur les formes grammaticales des trois langues. Dans ce travail, la langue maternelle est le point de départ des investigations de l'auteur, qui porte un intérêt égal aux trois idiomes. Dans le n° 1, au contraire, c'est la connaissance de l'anglais qui est sur l'avant-plan; l'allemand est reculé au fond, et le flamand semble traité plutôt comme curiosité qu'en qualité d'idiome vivant et littéraire de l'une des moitiés du pays. L'auteur a moins voulu approfondir son sujet que dérouler devant les yeux de ses lecteurs un panorama des vocables des trois langues.

Mais de plus que son concurrent, il présente des glossaires très-étendus, fruits de longues années de recherches, et qui donnent à son travail un mérite tout spécial. C'est cette partie de son labeur cependant qui, à mon avis, accuse le plus une absence de temps nécessaire. On comprendrait d'ailleurs difficilement qu'un philologue, familiarisé avec nos auteurs anciens, négligeât presque complétement notre littérature à dater du XVI^{me} siècle. Il y avait pourtant une ample moisson à faire, notamment dans les poésies d'Anna Byns et de Vondel. L'auteur s'est borné à un nombre très-restreint de citations, parmi lesquelles l'*Antwerpsch Liedtboecxken* de 1548, recueil de chansons composées ou introduites en grande partie par des soldats des armées de Charles-Quint, ne connaissant pas leur propre pays, et confondant capricieusement différents dialectes.

Une autre preuve de l'inachèvement de sa tâche, c'est qu'il consacre à un même mot, ou à plusieurs mots, appartenant à la même racine plusieurs articles, au lieu de grouper, à l'exemple de Ten Kate, les différentes formes originaires d'une même souche.

Le mot *tree* = arbre, est expliqué à deux reprises aux articles *thre* et *tere*.

Pour l'idée obscur et ses composés, on trouve les articles *bedeemen*, *demsterheide*, *dim*, *dimster*, *thimsternisse*, *verdimmen*.

L'idée *former* se rend en flamand par *scheppen*. Le substantif qui répond au mot français *forme*, a été trouvé par l'auteur, orthographié de trois manières différentes, et, au lieu de les rassembler, il consacre un article à chacun. Il donne :

Gescepenesse,	angl. *shape*,	fl. *gedaente*;
Sceppenesse,	—	—
Shepnisse,	—	—

La même observation s'applique aux mots *sebbe*, *sibbe*, *ghesibbe*.

Parmi les mots commençant par la lettre *o*, nous rencontrons *ors* = cheval, et sous la lettre *T*, l'auteur consacre un article à *tors* = *te ors*, qui veut dire à cheval. Il cite *wanen*, penser, et plus loin *waendi* = pensez-vous. Tout cela n'exige pas plus de mention spéciale que *schelleken*, diminutif de *schelle*.

Le mot *veninen* est cité deux fois ; l'une fois il est orthographié avec un simple *i*, l'autre avec l'*i* double. Pour justifier cette dernière manière d'écrire, l'auteur cite Maerlant, dont le texte porte *venijndi*. Il y a ici assurément erreur, provenant de ce que l'auteur ne tient pas compte de l'*enkel vokaelspelling*.

Nous aurions aussi souhaité plus de précision dans les parties où l'auteur traite de l'usage ancien et moderne de mots flamands. Kiliaen donne bien souvent l'épithète de vieux à un mot qui est encore aujourd'hui dans la bouche du peuple. Notre auteur tombe dans les mêmes erreurs, ce qu'on peut vérifier aux artices *demster, zich belgen, betuynen, Gods akker, veete*, etc.

Il critique avec raison l'auteur du *Dictionnaire français-flamand*, l'abbé Olinger, lorsque celui-ci traduit *galop* par *renloop;* mais il n'était pas nécessaire, au mot *walop*, de renouveler les reproches à peu près dans les mêmes termes.

Par contre, il a tort d'en vouloir au même auteur et à Kiliaen, quand ils traduisent le mot *wicht* par petit enfant, *infans, puer*. C'est là un de ces mots dont le sens a reçu par le temps une modification reconnue non pas tant par les étymologistes que par la nation elle-même. Quiconque est au courant de notre littérature moderne, aura plus d'une fois rencontré le mot *wicht* dans le sens que lui assigne Kiliaen.

Pour un travail du genre de celui que nous analysons, la connaissance des dialectes est d'un secours indispensable; même la prononciation n'est pas à dédaigner. Sous ce rapport, l'auteur a mis à contribution la Flandre et le Brabant; mais il est à regretter que ses notes soient peu nombreuses et parfois confuses. C'est ainsi qu'il cite plusieurs mots tombés en oubli dans la langue écrite et connus à Gand, mais qui le sont également à Courtrai. C'est ainsi encore, pour en finir avec nos citations, qu'il croit le mot *winkelhaek* inconnu en Flandre. Il est vrai, dans sa signification d'instrument, ce terme ne paraît être usité dans aucune localité de la Flandre occidentale, où il est remplacé par le mot *zweê;* mais il est usité à Gand, où *zweê* ou *zwede* n'est pas connu.

Ici, nous terminons notre revue de deux ouvrages trèsméritoires, mais offrant encore de nombreuses lacunes. Je regrette de ne pas être tout à fait d'accord avec mon honorable confrère, M. Carton, sur la valeur hors ligne du mémoire n° 1; les lacunes que j'ai signalées dans cet ouvrage, d'ailleurs très-remarquable, me paraissent réelles, et je n'oserais voter pour le prix, lorsque, à côté de cette œuvre, il s'en trouve une autre d'un mérite non moins sérieux. Je le répète, à mon avis, le temps a manqué à l'auteur du mémoire n° 1, comme à son concurrent, et il serait désirable qu'il fût donné un délai aux auteurs, afin qu'ils pussent mettre à profit toutes les ressources de leur science en faveur d'une question qui intéresse de plus en plus les nations. »

Conformément à la proposition des deux premiers commissaires, la médaille d'or, après l'ouverture du billet cacheté, a été décernée à M. E.-J. Delfortrie, président du collége de Marie-Thérèse et professeur de la faculté de philosophie et lettres à l'Université catholique de Louvain.

CINQUIÈME QUESTION.

Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre.

Un seul mémoire est parvenu au concours; il portait pour devise :

> L'objet le plus noble de l'autorité souveraine, c'est la puissance de réprimer les injustices, de faire cesser les oppressions, et d'empêcher que la force ne tienne lieu de loi.
>
> (De Neny, *Mémoires historiques et politiques*, t. II, chap. XXIII, art. 1er.)

Rapport de M. De Smet.

« Il est réellement fâcheux que la maladie ait empêché notre honorable confrère, M. Steur, d'examiner ce mémoire, et qu'on se soit ensuite avisé de le remplacer par moi, malade aussi et peu compétent pour juger un travail, qui appartient plus à notre ancienne jurisprudence qu'à notre histoire.

Heureusement il ne semble pas demander un long rapport. Présenté déjà à la classe pour le concours de 1852, il donna lieu à des rapports sévères, mais consciencieux, surtout de la part de MM. Borgnet et Steur, qui rendirent pleinement justice aux longues et pénibles recherches de l'auteur, mais durent en même temps faire remarquer que ce qu'Horace promet à quelques écrivains :

Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo

lui faisait absolument défaut.

Aujourd'hui le mémoire nous revient sous une forme beaucoup meilleure. L'écrivain ayant eu le temps d'étudier les matériaux aussi nombreux qu'importants dont il était possesseur, a su les choisir et les coordonner avec plus d'avantages. Mettant à profit les observations de ses premiers juges, il a divisé son ouvrage de manière à éviter l'obscurité et même la confusion, que l'ordre chronologique, qu'il avait adopté d'abord, y causait presque nécessairement. Ses divisions actuelles, sans trop froisser l'ordre des temps, m'ont paru assez rationnelles.

Il a ensuite élagué plusieurs extraits des documents anciens, qui, bien qu'utiles, embarrassaient la marche du récit, et rejeté dans les notes ceux qui avaient une importance majeure. Les listes des grands baillis, des membres de la cour souveraine, etc., ainsi qu'une notice sur les archives, ont trouvé place dans les appendices.

Quant au style, on n'y trouve pas, à la vérité, l'élégance, le nombre, la pureté, qui charment dans un ouvrage d'esprit; mais peut-on demander ces belles formes dans un mémoire du genre de celui-ci? La clarté et la correction me semblent y suffire, et une révision attentive pourra donner à cette histoire ce qui lui manque sous ce rapport.

Je propose d'accorder la médaille d'or à l'auteur. »

Rapport de M. Saint-Genois.

« Une indisposition dont je souffre depuis une dizaine de jours, ne me permet pas de donner toute l'étendue que je voudrais au rapport que l'Académie aurait droit d'attendre de moi, comme second commissaire du mémoire intitulé *Histoire du conseil souverain de Hainaut*. D'ailleurs le sujet traité par l'auteur m'est peu familier, et je dois déclarer mon incompétence en matière d'histoire de la procédure, des conflits de juridiction, des prérogatives de palais, dont ce travail offre l'exposé. Mais ce que j'ai pu y reconnaître, c'est la méthode nette et claire qui a présidé à la rédaction de l'ouvrage, l'abondance des recherches faites par l'auteur, dans les archives, afin d'étayer ses assertions, et la manière judicieuse dont il a tiré parti de tous ces documents pour nous montrer l'importance de ce conseil souverain, où siégèrent tant d'hommes recommandables par leur science et leur esprit de justice. Je me rallie donc volontiers aux conclusions de mon honorable confrère, M. le chanoine De Smet, et comme lui, je vote la médaille d'or et l'impression du mémoire. »

Conformément aux conclusions des rapports de MM. De Smet et de S^t-Genois, et sur l'avis du troisième commissaire, M. le baron de Gerlache, le prix a été adjugé à M. Alexandre Pinchart, attaché aux Archives générales du royaume.

SIXIÈME QUESTION.

Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean I^{er}, duc de Brabant.

Outre le récit circonstancié des événements, ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant, sous le rapport de la législation, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des lettres et des arts.

La classe avait reçu un seul mémoire en réponse à cette question; il portait la devise :

> Que de nobles exploits rappelle à la mémoire
> Le nom fameux du Belge et son antique histoire!
> (Ph. Lesbroussart, *les Belges*.)

Rapport de M. David.

« La question concernant le règne de Jean I^{er}, duc de Brabant, proposée pour la première fois en 1854, a été depuis lors maintenue au programme, et chaque année la classe a eu à se prononcer sur le mérite d'un mémoire. Celui de 1855 fut renvoyé à l'examen de nos honorables confrères, MM. Schayes, de Ram et de Gerlache, et dans sa séance du 7 mai, la classe, après avoir entendu le rapport du premier des trois commissaires, auquel les deux autres se rallièrent, décida qu'il n'y avait pas lieu à décerner la médaille d'or; mais elle accorda une mention honorable à l'auteur.

Ce travail, qui fut depuis publié à Namur, était divisé en deux parties. Dans la première, subdivisée en quatre périodes, l'auteur rapportait, avec beaucoup de détails, les événements politiques et militaires du règne de Jean Ier, et si l'Académie n'eût pas demandé autre chose, ce mémoire de 1855 aurait pu remporter le prix, car il se distinguait par un développement méthodique du sujet et un style généralement pur. Mais dans la seconde partie, où l'auteur avait à traiter les points les plus intéressants de la question, il fut moins heureux. Pour faire connaître l'état social du duché de Brabant sous le rapport de la législation, il eût dû analyser les nombreuses chartes de priviléges octroyés par Jean Ier, et les comparer avec celles de ses prédécesseurs : or, ce travail, qui n'est pas extrêmement difficile, mais qui exige quelques recherches, l'auteur ne l'avait pas fait : il s'était contenté de citer les ordonnances de 1267 et 1282, et de donner le texte d'une des célèbres *Land-keuren* de 1292, déjà publiées par feu notre collègue M. Willems.

Dans un autre chapitre, traitant du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, l'auteur laissait encore plus à désirer, comme il était aussi trop concis dans son troisième et dernier chapitre consacré aux arts, à la littérature, à l'enseignement.

C'est pour ce motif que la classe n'a pas cru pouvoir lui adjuger le prix.

L'année suivante, 1856, un autre mémoire, en réponse à la même question, a été présenté à l'Académie. Celui-ci était également divisé en deux parties, comprenant, la première, le récit des événements, la seconde un tableau, en six chapitres, de l'état social du Brabant sous Jean I^er^. Comme son devancier, l'auteur du nouveau mémoire avait assez bien réussi dans l'exposé des faits, où il se faisait même remarquer par un style concis, nerveux, élégant; mais il avait le tort de reproduire inutilement bon nombre de chartes publiées ailleurs, qu'il suffisait, par conséquent, de citer. Ce défaut se rencontrait plus fréquemment encore dans la seconde partie de son travail, où l'auteur s'attachait plutôt à faire connaître l'état du duché pendant les XII^{me}, XIII^{me} et même le XIV siècle, tandis que le règne de Jean I^{er} n'y occupait qu'une place minime et toute secondaire. Du reste, cette deuxième partie, pas plus que la première, ne présentait ni des aperçus nouveaux ni des faits recueillis dans des documents inexplorés ou mal appréciés, ce qui prouvait que l'auteur ne s'était pas donné la peine de faire des recherches dans nos dépôts publics d'archives, quoique ce soit là l'unique moyen de donner de l'intérêt et de l'importance à un travail de ce genre.

Enfin, le concurrent avait complétement négligé une des clauses essentielles du programme, celle d'indiquer exactement les sources auxquelles il avait puisé. Par toutes ces raisons, la classe n'accorda à ce mémoire qu'une mention honorable, comme au premier.

Cette année, nous avons reçu également un seul mémoire en réponse à la sixième question du programme. L'auteur, qui a pu profiter du premier mémoire aujourd'hui imprimé, qu'il cite quelquefois, a de même partagé son travail en deux sections. Dans l'une, il donne le récit des événements d'une manière à peu près aussi détaillée que ses devanciers, en ayant soin de citer exactement ses autorités. Mais outre que le style y laisse beaucoup à désirer, l'auteur commet plusieurs inexactitudes, en reproduisant sans examen des opinions reconnues aujourd'hui comme erronées, ou en interprétant mal les assertions d'autres écrivains. C'est ainsi que, trompé par une méprise de M. Dewez, qui traduit le mot *staden* par *états*, au lieu de le traduire par *villes*, l'auteur parle des états de Brabant à une époque où certainement ils n'existaient pas. C'est ainsi encore qu'en s'appuyant sur l'excellente *Histoire du Limbourg*, par feu M. Ernst, il avance que la duchesse Ermengarde mourut le 12 mai 1282 (1), tandis qu'à l'endroit cité le savant chanoine de Rolduc soutient qu'elle est morte dans le courant de juillet 1283, et déduit longuement ses preuves aux pages suivantes.

L'auteur paraît avoir travaillé avec précipitation; et puis il mêle parfois à son récit des considérations qui me semblent peu justes ou déplacées.

Quant à la seconde partie du mémoire, elle n'est pas plus complète que ne l'étaient celles des mémoires des autres années, au contraire, peut-être. Non-seulement l'auteur ne cite aucun document inédit, mais il est loin d'avoir tiré des chartes connues tous les renseignements qu'un travail de comparaison en ferait ressortir, au grand profit de notre histoire. Il n'a consacré que six pages au commerce, moins de cinq à l'industrie, trois seulement à l'agriculture. C'est bien peu sans doute pour remplir le cadre que comporte une monographie, et trop peu pour répondre à la juste attente de la classe. Mais évidemment ces matières ne sauraient être traitées avec quelque succès, à moins que les concurrents n'aient la patience de faire d'actives recherches dans les dépôts publics, aujourd'hui si accessibles, et où, par l'ordre qui y règne, il est plus facile que jamais de bien employer son temps.

---

(1) C'est la date donnée par feu M. Willems dans son introduction à la *Chronique* de Van Heelu, page xlij.

En résumé, je ne puis décerner le prix au mémoire de cette année; c'est tout au plus que je pourrais me résoudre, si tel est l'avis de mes savants collègues, à lui accorder une mention honorable.

Avant de terminer ce rapport, je me permettrai de présenter à la classe quelques réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture même des différents mémoires. La question, telle qu'elle a été portée au programme, me semble trop vaste, et même impliquer une espèce de contradiction. En effet, elle prescrit *un tableau historique et politique du règne de Jean Ier;* puis il est ajouté qu'*outre le récit circonstancié des événements, ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant, sous le rapport de la législation*, etc. Or, il me paraît qu'en demandant un simple tableau historique, la classe n'a pas pu exiger un récit détaillé des faits si nombreux qui se rapportent à la période de Jean Ier, et qui, d'ailleurs, sont généralement assez connus. Le second paragraphe de la question est peut-être cause que jusqu'à présent nous n'ayons reçu aucune réponse digne d'être couronnée.

En effet, les concurrents, s'en tenant à la lettre du programme, nous ont présenté, dans toute leur étendue et dans tous leurs détails, les événements d'un règne très-remarquable assurément, mais qui a déjà eu plus d'un historien de mérite. Par là, ils perdent un temps précieux à lire les longs ouvrages de Butkens, de Van Heelu, du chanoine Ernst, du prétendu De Klerk, et de plusieurs autres auteurs qu'ils compulsent à grand'peine sans rien produire de neuf. Alors, quand ils arrivent à la seconde partie de leur travail, cette partie, la plus essentielle des deux, où ils pourraient rendre d'éminents services à l'histoire nationale, le temps aussi bien que le courage pour se livrer à de consciencieuses recherches leur faisant défaut, ils se contentent de répéter ce que d'autres ont déjà dit, ou ils restent dans des généralités et manquent complétement le but qui leur était proposé.

Je crois donc que, si la classe entend maintenir la question au programme, comme je pense qu'elle peut le faire, la rédaction pourrait en être modifiée avec avantage, tant pour la science que pour les futurs concurrents. Ceux-ci trouveraient dans mes remarques, au cas qu'elles expriment l'opinion de mes honorables confrères, un moyen de se guider dans leur travail. Du reste, les études historiques rencontrent trop d'amateurs parmi nos concitoyens, pour que l'Académie ne puisse espérer de recevoir enfin un mémoire digne de la médaille d'or, surtout si l'on consent à accorder un terme plus long à ceux qui voudront de nouveau traiter ce sujet, et l'approfondir convenablement. »

Conformément à ces conclusions, auxquelles ont adhéré les deux autres commissaires, MM. Schayes et Polain, la classe exprime le regret de ne pouvoir décerner de récompense.

— Après le jugement, la classe entend la lecture de l'*Étude sur la mort de don Carlos*, par M. Arendt, qui sera lue dans la séance publique de la classe des lettres, de même que la notice de M. Gachard, intitulée : *Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens.*

RAPPORTS.

MM. Haus et Defacqz lisent ensuite leurs rapports, sur un mémoire présenté précédemment à la classe par M. Leclercq, et portant pour titre : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges.* Conformément aux conclusions des commissaires, ce mémoire sera inséré dans le recueil de l'Académie.

Sur l'emprisonnement cellulaire ou séparé; par M. Ducpetiaux.

Rapport de M. Faider.

« Le mémoire de notre honorable confrère, M. Ducpetiaux, me paraît devoir être inséré dans les Mémoires de l'Académie; je pense même qu'il conviendrait de le faire imprimer dans le format in-8°, afin d'en favoriser la propagation. Le travail de M. Ducpetiaux est très-important; il révèle essentiellement l'homme pratique et dont la longue expérience ne laisse échapper aucun détail : le système pénitentiaire, le système de séparation, y est exposé dans son sens vrai, dans son application modérée, humaine, exempte des exagérations et des dangers dont on l'a rendu responsable, faute de l'avoir bien étudié ou bien compris; au point de vue de l'organisation du service, le mémoire offre un code complet avec les motifs et les conséquences de toutes les mesures qui y sont indiquées.

M. Ducpetiaux recherche et signale les éléments de succès du vrai système pénitentiaire pratique qu'il préconise : *éléments matériels*, *éléments moraux*, *éléments divers ou supplémentaires*. Sous chacune de ces grandes divisions, l'auteur a réuni tous les détails d'application; il a justifié, par l'expérience déjà acquise en Belgique et dans d'autres pays, les mesures adoptées et pratiquées depuis un certain nombre d'années. Parmi les *institutions supplémentaires*, l'auteur a signalé *le principe de la réduction proportionnelle de l'emprisonnement en cellule*, *les libérations conditionnelles* et *les détentions supplémentaires*, comme devant compléter ce qu'on appelle *le système cellulaire*. Ces derniers chapitres offrent un intérêt spécial qu'il est superflu de signaler, et l'auteur y a déposé des idées qui deviendront le sujet des méditations de nos hommes d'État, et qui feront sûrement leur chemin dans nos lois.

Le mémoire de M. Ducpetiaux est, suivant moi, destiné à un grand retentissement au milieu des divergences d'opinions, des exagérations et des préjugés qui se heurtent autour de la grave, de l'immense question du régime pénitentiaire. Il a d'autant plus d'importance chez nous, que le système de séparation y est accepté par l'opinion, appliqué par l'administration et consacré par la législature, soit dans le nouveau Code pénal, soit dans les divers budgets qui ont accordé des fonds pour construction de prisons cellulaires. Je puis affirmer pour ma part, et l'expérience me permet de l'affirmer avec certitude, que le système de séparation, tel qu'il est appliqué en Belgique, tel que M. Ducpetiaux propose de l'organiser, produira autant de bien que le permet l'inévitable imperfection des institutions humaines, et qu'il effacera d'innombrables abus qui déshonoraient l'ancien régime des prisons. »

Ces conclusions, adoptées par les deux autres commissaires, MM. Haus et Paul Devaux, sont admises par l'Académie. Ce mémoire sera, en conséquence, imprimé.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon; par M. de Ram, membre de l'Académie.

Une opinion émise naguère par un de nos savants confrères, au sujet de la naissance de Charlemagne et de Pierre l'Ermite, paraît avoir engagé des écrivains d'un pays exceptionnellement riche en illustrations à demander à la Belgique le sacrifice d'une de ses traditions les plus glorieuses, celle qui fait naître parmi nous le chef de la première croisade.

Déjà en 1832, M. Hédouin, dans un mémoire lu à la séance publique de la Société des arts de Boulogne-sur-Mer, le 15 septembre, et réimprimé depuis avec des additions, réclamait pour Boulogne la gloire d'avoir vu naître Godefroid. Dernièrement, à l'occasion du projet d'élever une statue à Godefroid sur la place de l'hôtel de ville de

Boulogne, la thèse de M. Hédouin a été reprise avec une ardeur nouvelle dans les écrits publiés par M. l'abbé E. Barbe (Paris et Boulogne, 1855, pp. 126, in-8°) et par M. Amédée de Poucques d'Herbinghem, conseiller à la Cour impériale d'Amiens (Amiens, 1856, pp. 24, in-8°).

Cet honorable magistrat expose le pour et le contre de la question avec certain esprit de modération, auquel je me plais à rendre hommage. Je regrette de ne pouvoir en dire autant de M. Barbe : il règne dans tout son travail un ton d'enthousiasme et de suffisance peu en harmonie avec le calme et la réflexion qu'exige une discussion historique.

Les traditions et les autorités alléguées jusqu'ici en faveur de Boulogne sont loin d'être décisives; elles n'ont, selon nous, ni infirmé ni ébranlé en aucune manière l'ancienne tradition brabançonne qui place le berceau de Godefroid à Baisy, dans le château dont, au dernier siècle, on montrait encore les vestiges près de l'église du village.

Pour prouver combien cette opinion est fondée, nous nous bornerons à citer et à discuter les principaux textes que l'on peut produire pour ou contre la tradition brabançonne.

§. 1.

Examen du texte de Guillaume de Tyr.

La plus ancienne autorité, ou au moins la plus imposante, qu'on invoque pour fixer à Boulogne la naissance de Godefroid, est celle de Guillaume de Tyr, qui écrivait vers 1177. *Oriundus*, dit-il, *de regno Francorum, de Remensi provincia, civitate Boloniensi, quae est secus mare Anglicum sita, ab illustribus et religiosis originem ducens progenitoribus* (*Recueil des Historiens des Croisades*, Paris, 1844, in-fol., t. I, p. 370). Ce texte, qui indique l'*origine*, la race, la famille de Godefroid, fixe-t-il péremptoirement le lieu de sa naissance? Si Guillaume de Tyr l'eût connu d'une manière certaine, il n'aurait pas employé le mot générique *oriundus*, mais bien certainement le mot *ortus*. L'un dénote l'*origine*, l'autre la *naissance*: ORIUNDUS *differt ab* ORTUS, comme le fait remarquer Facciolati, *quia* ORIUNDUS *refertur ad personam, vel locum, unde parentes nostri sunt:* ORTUS *idem est ac* NATUS *et refertur ad personam vel locum unde ipsi nati sumus.* C'est dans ce sens que Tite-Live dit: *Hippocrates et Epicydes nati Carthagine, sed oriundi ab Syracusis exule avo, Poeni ipsi materno genere* (Lib. XXIV, cap. 6). La suite du texte de Guillaume de Tyr confirme d'ailleurs qu'il ne s'agit ici que de l'origine paternelle de Godefroid, car l'auteur ajoute immédiatement: *Pater ejus fuit dominus Eustachius senior, illustris et magnificus ejusdem regionis comes.* Godefroid est donc *Boulonnais* par son père, mais il n'est pas né à Boulogne même.

L'ancienne traduction française de l'histoire de Guillaume de Tyr, que les éditeurs du *Recueil des Historiens des Croisades* (t. I, préf. p. XXV) croient avoir été faite au XIII^{me} siècle, mais qui paraît plutôt appartenir au XIV^{me}, rend de la manière suivante le texte cité: *Il fu nez el regne de France, à Boulongne seur mer, qui fu jadis citez, or est chastiaux en l'éveschié de Teroanne. Il fu nez de hautes genz et religieuses. Ses peres at nom Huitaces, hauz quens et puissanz en cele terre.* Ici comme ailleurs le traducteur ne se distingue point par la fidélité; l'ignorance seule lui a fait dire une chose qui ne se trouve pas dans l'original.

Si même Guillaume de Tyr eût dit, au chap. 5 de son IX^{me} livre, en termes clairs et formels, que Godefroid naquit à Boulogne, nous croyons que les règles de la critique historique nous permettraient encore de contester l'exactitude de pareille assertion. Cet écrivain surnommé à juste titre le prince des historiens des croisades, né en Syrie, et peut-être à Jérusalem même, ayant rédigé les quinze premiers livres de son histoire d'après les traditions et les récits recueillis en Orient, et racontant dans les livres suivants les faits dont il avait été témoin ou qu'il avait appris de personnes dignes de foi qui les avaient vus; cet écrivain, dis-je, est ordinairement une autorité incontestable dans tout ce qui se rapporte aux expéditions des croisés en Orient, car nul, comme le remarque M. Guizot, n'a décrit avec plus de détails et de vérité leurs mœurs, les vicissitudes de leur sort, tous les incidents de cette grande aventure. Mais, lorsqu'il s'agit d'un fait isolé et accidentel, se rapportant à une contrée éloignée d'Occident, l'archevêque de Tyr conserve-t-il la même autorité? Les règles de la critique nous obligent alors de lui préférer les traditions et les chroniques locales.

Le texte de Guillaume de Tyr se rapporte à l'extraction de Godefroid, comme s'y rapporte celui d'une note marginale de l'abréviateur anonyme de Foucher de Chartres, qui dit : *Patre Eustachio Ida mater principes regentes Jherusalem genuit Godefridum et Balduinum. Urbium exterior Flandriae Bolonia reges ambos nobili prosapia edidit* (GESTA FRANCORUM EXPUGNANTIUM HIERUSALEM, apud Bongars, t. I, p. 579). A l'occasion de ce texte, placé en note marginale au chap. XXXV, je dois faire remarquer qu'il ne me semble pas appartenir à l'abréviateur cité; je n'y vois qu'une note ajoutée au texte par un copiste, ou peut-être même par l'éditeur Bongars.

Albert d'Aix, l'historien le plus considérable de la première croisade, parle de cette extraction, et dit en déplorant la mort de Godefroid et en retraçant la désolation de la cité sainte à la nouvelle de ce triste événement : *Vir in terra nativitatis suae de Lotharingia ex nobili sanguine nobilissimus, rex in regno Jerusalem gloriosissimus ac victoriosissimus, Dei athleta fortissimus, spiritum vitae exhalavit in fide Christi stabilis et in confessione Domini purgatus, dominici corporis et sanguinis perceptione munitus* (Apud Bongars, t. I, p. 578).

Dans Albert d'Aix comme dans les autres historiens des croisades, Godefroid figure toujours sous le titre de duc de Lorraine ou de Bouillon. Robert le Moine, Guibert de Nogent, Raoul de Caen et d'autres lui donnent constamment l'un de ces titres, quoiqu'ils aient eu soin de mentionner, pour constater son extraction, que son père était comte de Boulogne. Leurs textes, après tout, ne sont pas plus précis que celui de Guillaume de Tyr, qui d'ailleurs était assez mal renseigné sur la famille de Godefroid, car il lui attribue, outre Eustache et Baudouin, un troisième frère nommé Guillaume, dont l'existence ne saurait être prouvée, comme nous aurons l'occasion de le faire remarquer plus loin.

Une critique éclairée ne peut donc pas se prévaloir du texte cité de Guillaume de Tyr. Le raisonnement par induction ne constitue pas la preuve historique. Avoir recours à la simple présomption et être réduit à affirmer que Godefroid, étant fils du comte de Boulogne, est par cela même présumé Boulonnais de naissance, c'est reconnaître la faiblesse de l'argument principal, c'est l'aveu d'une défaite.

M. Barbe a pris bien de la peine pour faire croire que, dans le texte en question, Guillaume de Tyr a, par le mot *oriundus*, entendu strictement *la naissance*, et il prétend que cet écrivain s'interprète lui-même au chapitre I du livre X de son histoire, où, après quelques explications sur la personne du successeur de Godefroid au trône de Jérusalem, il dit de Baudouin : *De sementiva ejus secundum carnem origine et de progenitorum excellentia, vel nativitatis loco, non multum necessarium est repetitos edere tractatus : nam, dum superius domini ducis gesta conscriberemus, sufficienter de illa, quae communis est ambobus, edisseruimus ingenuitate.* Certes, l'historien ne devait plus répéter ce qu'il avait dit au chapitre V du livre IX sur l'illustre origine du nouveau roi; cette illustration était commune aux deux frères. Le lieu même de leur naissance n'est pas nommé positivement dans le premier texte; et si, dans le second, Guillaume de Tyr emploie l'expression *nativitatis loco*, ce n'est qu'en rapport avec l'extraction et la haute naissance de Baudouin, fils du comte de Boulogne, comme Godefroid. Le *nativitatis loco* se réfère à la *progenitorum excellentia*, à l'illustration, au rang et à l'origine des parents, sans qu'on ait eu l'intention de déterminer le lieu de naissance de leurs enfants. *Del lignage de cestui Baudoin*, dit l'ancien traducteur français, *n'estuet mie que ge vos face grant parole, quar ge vos ai devisé desus qui estoit le pere et la mere del dus Godefroi, qui estoit frere cestui d'ambedeus part.* Le traducteur *devisait* mal lorsqu'il se permit d'altérer, dans sa traduction, le texte du chap. V, du livre IX ; ici, au moins, son laconisme rend convenablement la valeur du passage latin.

M. Barbe, dans l'intérêt de sa thèse, traduit le passage en question de la manière suivante (p. 89) : « Il serait » inutile de répéter sur l'origine terrestre de Baudouin, » sur l'illustration de ses excellents parents et *le lieu de* » *sa naissance*, ce que nous avons déjà dit avec une

» étendue suffisante, à l'occasion de son frère Godefroid, » sur ce point qui leur est commun à tous les deux. » A cette traduction nous en opposerons une autre d'après celle que M. Guizot a publiée dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, tom. XVII, p. 49 : « Il » serait inutile de parler avec plus de détail de l'origine » terrestre de Baudouin, de l'illustration de ses excel» lents parents *et du lieu de leur naissance*, puisque tout » ce que j'ai dit sur ce sujet à l'occasion de son frère aîné » lui est également applicable. »

Nous regrettons de devoir signaler ici une *licence* que M. Barbe s'est permise. Dans le résumé général de ses preuves en faveur de Boulogne, il dit, p. 115 : *Guillaume de Tyr nomme la ville de Boulogne son lieu de naissance :* ORIUNDUS DE CIVITATE BOLONIENSI.... NATIVITATIS LOCO. Combiner ainsi deux passages différents, sans en avertir le lecteur, n'est-ce pas s'exposer au reproche d'avoir altéré le texte de Guillaume de Tyr?

§. II.

L'ancienne vie de la B. Ide par le moine du Wast.

Les généalogies *carolines* sont ordinairement très-précises sur la date et le lieu de naissance du personnage dont elles font remonter la filiation à Charlemagne.

La *Genealogia comitum Buloniensium*, composée vers l'époque du départ de Godefroid pour la Terre-Sainte, et publiée par Bethmann dans les *Monumenta Germaniae historica* de Pertz, tom. IX, p. 299, se termine par le passage suivant : *Eustachius* (de Bolonia) .... *accepit uxorem filiam Godefridi ducis, Idam nomine, et genuit ex ea tres* *filios, Eustachium et Godefridum qui nunc est dux Lotharingiae, et Balduinum.* Cette généalogie, déjà publiée en partie par Miræus, *Diplom. belg.* tom. I, p. 363, par Butkens, *Trophées*, tom. I, *Preuv.*, p. 5, et par Le Roy dans son édition de Baudouin d'Avesnes, p. 2, nous laisse ignorer le lieu de naissance de Godefroid.

Pour établir que Godefroid naquit à Boulogne, on s'est prévalu, avec bien peu de succès, de la vie de la bienheureuse Ide de Lorraine, écrite vers 1130 par un religieux du monastère du Wast que cette pieuse comtesse fonda en 1098 et où elle fut inhumée en 1113. Remarquons d'abord que l'auteur de cette vie, publiée par les Bollandistes (*tom. II Aprilis*, p. 141), l'a composée sous la forme d'une lecture de piété et d'une instruction religieuse, et non pas comme une biographie exacte et précise s'appuyant sur des documents historiques. Ce travail, divisé en petits chapitres ou *leçons*, prouve qu'il était destiné à être lu à l'office du chœur ou au réfectoire le jour anniversaire de la mort de la fondatrice du monastère. *Haec acta*, dit Henschenius (*op. cit.*, p. 140), *prout habentur in dicto apographo* (l'ancien manuscrit de la bibliothèque des Jésuites de Bruges), *in varias lectiones sunt distributa, et additur sub finem trita Lectionum conclusio : Tu autem Domine, miserere nostri. Deo gratias.*

M. Amédée de Poucques lui-même fait remarquer que ce que le religieux du Wast écrit sur les circonstances du mariage de la bienheureuse Ide est en contradiction avec le récit d'autres historiens plus précis et plus connus (*ouv. cit.* p. 20). Ajoutons encore à cet aveu que ce que l'auteur de la vie rapporte sur la demande en mariage, sur l'arrivée d'Ide à Boulogne et sur la cérémonie nuptiale ne dépasse guère les proportions d'un lieu commun ou d'une amplification de rhétorique. *Multorum relatione verissima*, dit le religieux du Wast, *comes Eustachius mores et actus atque pulchritudinem praedictae virginis Idae, generisque dignitatem ejus audiens, misit nuncios sensu et eloquentia instructos ad praedictum ducem Godefridum, ut filiam suam Idam sibi daret in conjugium, per quod in sempiternum esset inter illos generositatis eorumdem vinculum. Inito ergo consilio super hac petitione, quia non defuit gratia coelestis, honorificam virginem Idam viris, qui propter eam venerant, adjunctis nonnullis personis honestis, tradiderunt parentes. Appropinquantibus ergo illis Boloniensi territorio, urbs omnis exiit obviam magno cum gaudio. Recepta namque, ut decuit, honorifice, copulata est comiti Boloniae, Eustachio scilicet, pro more ecclesiae catholicae.* Cette citation, beaucoup trop longue peut-être, prouve au moins que je n'exagère rien en contestant à la *Vie de la B. Ide* une valeur réelle au point de vue d'un fait qui domine en quelque sorte la discussion relative à la naissance de Godefroid.

Il importe de résumer ici quelques détails historiques en rapport avec ce fait. D'après *l'Art de vérifier les dates*, il est certain que le comte de Boulogne, Eustache aux Grenons, était veuf en 1056, lorsqu'il reconduisit à Rome le pape Victor II, qui venait de tenir un concile à Cologne. En revenant d'Italie, Eustache passa par la basse Lorraine, et s'étant arrêté à Bouillon, où résidait son parent Godefroid le Barbu, duc de la basse Lorraine et marquis d'Anvers, il lui demanda Ide sa fille en mariage. L'ayant obtenue avec une dot considérable en terres, parmi lesquelles se trouvait le château de Bouillon avec ses dépendances, il l'épousa à Cambrai dans le mois de décembre 1057 ou 1059, et séjourna avec sa femme dans les domaines de son beau-père jusqu'en 1066, époque à laquelle il se joignit aux seigneurs français qui accompagnèrent Guillaume de Normandie dans son expédition en Angleterre.

Ide de Lorraine, étant née vers 1040, devait être fort jeune lorsqu'elle fut unie au comte de Boulogne. Elle en eut trois fils, dont Godefroid, l'aîné selon les uns et le puîné selon d'autres, naquit en 1061. Adopté par Godefroid le Bossu, son oncle, duc de la basse Lorraine, qui n'avait point d'enfants de sa femme Mathilde, il obtint après sa mort, en 1076, le marquisat d'Anvers, et, en 1089, l'empereur Henri IV lui donna l'investiture du duché de la basse Lorraine. Il tenait de sa mère le titre de duc ou seigneur de Bouillon, qui paraît lui avoir été octroyé par une disposition impériale. Son frère Eustache succéda à son père dans le comté de Boulogne, vers 1095, et le cadet Baudouin devint comte d'Édesse et ensuite roi de Jérusalem après la mort de Godefroid.

Dans une charte de l'an 1096, rédigée à Maestricht dans l'église de S^t^-Servais, Ide nomme les trois enfants qu'elle eut de son mariage avec le comte Eustache aux Grenons: *Filiis meis Godefrido, Eustathio et Balduino cooperantibus* (apud Miraeum, *op. cit.* t. I, p. 77). Par cette charte elle donna, du consentement de ses trois fils, aux religieux de l'abbaye d'Affligem, l'église et les dîmes de Genappe: *In allodio meo et villa, quae vocatur Genapia* (le bourg et le château de Genappe), *pro salute animae meae, patris quoque mei ducis Godefridi* (Godefroid le Barbu, mort en 1069), *et comitis Eustathii domini mei* (son mari, mort vers 1095), *ecclesiam cum decimis et universis ejus reditibus, firmiter perpetuoque jure tenendam dedi* (*Ibid.*). Elle confirme par le même acte des donations qu'elle avait faites antérieurement, et elle mentionne en particulier des terres données par son fils Godefroid aux mêmes religieux : *Filius quoque meus dux Godefridus in eadem villa Genapia quinque mansos terrae donavit iisdem fratribus, ad quos ego postea in augmentum concessi quasdam partes circumjacentes, ab omni comitatu et censu tributario liberas et expertes.* C'est ainsi qu'Ide et Godefroid disposent d'une partie des propriétés qu'ils avaient dans les environs de Genappe. A la charte de cette donation, faite lorsque Godefroid était à la veille de son départ pour la Terre-Sainte, *anno... profectionis Christianorum contra paganos Hierusalem*, sont suspendus leurs sceaux avec un troisième, très-probablement celui d'Eustache, qui ont été reproduits à la suite d'une notice que nous avons publiée dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XIII, p. 355.

Godefroid invoque aussi le consentement de sa mère et de ses deux frères dans une charte de l'an 1094, par laquelle il donne l'église de Baisy, près de Genappe, au monastère de Saint-Pierre à Bouillon. Cette charte, publiée par Miraeus, *op. cit.*, t. I, p. 76, et par Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, *Preuv.*, p. 500, fut faite à Bouillon, *actum publice Bulonii*, et renferme les passages suivants qui sont pour nous d'une grande importance : *Ego Godefridus, legitimus successor et haeres ducis Godefridi Barbati, filiique ejus potentissimi et justissimi ducis Godefridi* (Godefroid le Bossu), *avunculi mei, repraesentans ; nec non beneficia, quae divina mihi gratia donaverat, recogitans, de iisdem donis suis, ad augendum servitium ejus, destinavi reddere aliqua. Et quia praefatus avus meus Godefridus apud ecclesiam beati Petri Apostolorum principis, quae sita est ante castrum Bulonium, religiosos fratres ex coenobio beati Huberti pontificis, concedente venerabili Theodorico abbate* (Thierri, abbé de Saint-Hubert, auquel Godefroid le Barbu fit sa confession en répandant beaucoup de larmes, avant de se faire transporter de Bouillon à Verdun où il mourut) *pro remedio animae suae constituerat, et eamdem constitutionem suam ibidem reditibus, auctoritate et privilegio Alexandri papae confirmari fecerat, mihi quoque visum est justum ex effectu divinae inspirationis, ut qui eram ejus honoris, essem et particeps devotionis. Hinc meam intentionem cum retulissem matri meae Idae, praedicti ducis filiae, et fratribus meis Balduino et Eustathio, eorum deinde consilio et consensu voluntario, ecclesiam nostram nostri proprii et haereditarii juris de Baseio* (cette église de Baisy dans laquelle, d'après la tradition brabançonne, Godefroid a été baptisé) *destinavimus et donavimus ad augmentum praedictae eleëmosynae avi mei Godefridi, donandum perpetualiter beato Petro et beato Huberto. Quod donum ut ratum et firmum esset, eamdem matrem meam et fratres meos mecum Bulonium duxi, et in praesentia optimatum meorum, vestituram praedictae ecclesiae in Baseio, sine ulla calumnia et contradictione, simul deposuimus super altare beati Petri, eamdemque donationem ego ipse, qui eram legalis advocatus ecclesiae, abbate Theodorico ibidem praesente, jure tuendam recepi.*

Les chartes de 1094 et de 1096, dont l'authenticité n'est pas contestée, ne mentionnent que trois enfants issus du mariage d'Ide avec Eustache aux Grenons.

Le rôle rempli par les trois frères, aussi bien que les événements qui ont marqué leur époque et l'histoire de leur famille, nous autorisent à placer leur naissance, au moins celle de Godefroid et d'Eustache, avant l'année 1066, pendant laquelle le comte de Boulogne quitta son épouse pour se rendre avec Guillaume de Normandie en Angleterre, où il obtint une part considérable des terres distribuées par le vainqueur après la conquête, comme il conste par le *Domsday book* cité par M. le marquis de Godefroy Menilglaise dans son édition de la *Chronique de Guines et d'Ardre*, par Lambert, curé d'Ardre, Paris, 1855, in-8°, p. 444.

Avant de revenir à la vie de la B. Ide, par le religieux du Wast, il nous reste à faire remarquer que Guillaume de Tyr et Orderic Vital tombent dans une erreur visible lorsqu'ils attribuent à Ide plus de trois enfants nés de son mariage avec Eustache.

L'historien des croisades, que nos adversaires n'aimeront pas à trouver en défaut lorsqu'il parle de la famille de Godefroid, dit positivement : *Fuerunt porro huic* (Godefrido) *tres ex utroque parente fratres* (lib. IX, cap. V); après avoir parlé de Baudouin et d'Eustache, il ajoute : *Tertius fuit dominus Willelmus, vir inclytus, a paterna et fratrum honestate simul et strenuitate non degener. Duo primi* (Baudouin et Eustache) *dominum et fratrem suum* (Godefroid) *in expeditione secuti sunt, tertio domi remanente.* Malgré nos recherches, nous n'avons pas réussi à constater si, comme l'assurent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (édition de Paris, 1818, in-8°, t. XII, p. 352), Guillaume de Nangis et la chronique de Saint-Médard de Soissons, ont suivi Guillaume de Tyr, que Sozomenus de Pistoie, sur lequel nous avons donné une notice dans les *Bulletins* de l'Académie, t. XVIII, part. 1^re^, p. 605, et part. 2^me^, p. 75, copie en l'abrégeant. Voici comment il s'exprime dans notre MS., sous l'année 1099 : *Tertius fuit Guiglielmus, qui tribus fratribus suis Hyerosolimam proficiscentibus cum patre* (décédé vers 1095) *domi remansit.* Et cependant ni les anciennes généalogies ni aucune de nos anciennes chroniques ne mentionnent ce quatrième fils, qui serait resté paisiblement chez lui sans laisser la moindre trace dans l'histoire.

Dans une lettre de Bohémond, de Tarente, à son frère Roger, rapportée par Baronius (*ad an.* 1098, *num.* 14), on donne à Godefroid encore un autre frère nommé Hugues, dont l'existence est aussi contestable que celle de Guillaume, et qui ne semble devoir son origine qu'à une lacune ou à une interversion qui existe dans le texte de la lettre de Bohémond. Au lieu de lire : *Godefredus et Hugo Bolionii fratres quadraginta millibus equitum opem tulerunt*, ne devrait-on pas admettre, comme une leçon plus conforme à l'histoire, la rectification suivante : *Godefredus, Bolionii fratres et Hugo quadraginta millibus equitum opem tulerunt?* car, après la prise de Nicée, lorsque l'armée des croisés se divisa en deux corps pour se mettre en marche vers la Syrie, et que l'un d'eux, commandé par Bohémond avec Tancrède et le duc de Normandie, fut attaqué à l'improviste par les musulmans dans les plaines de Dorylée, Godefroid, ses deux frères Eustache et Baudouin, avec Hugues de Vermandois (ou peut-être Hugues de Saint-Paul), suivis de leur quarante mille cavaliers d'élite, volèrent du côté du camp de Bohémond environné d'ennemis, et lui firent remporter une victoire qui ouvrit aux croisés les chemins de l'Asie Mineure.

D'après Orderic Vital, Conon de Montaigu, qui pénétra un des premiers dans Jérusalem, aurait été le beau-frère de Godefroid par son mariage avec une fille d'Ide de Boulogne : *Cono, comes Alemannus, vir probus et sapiens consiliarius, qui sororem Godefredi ducis conjugem habebat* (Eccles. hist. lib. IX, ad an. 1099, édition de L. Prévost, t. III, p. 605). Si cette assertion d'Orderic Vital pouvait être admise, ce ne serait que dans la supposition qu'Eustache aux Grenons aurait eu cette fille d'Ode, sa première femme. Le même auteur indique encore une autre fille : dans le livre IV (ad an. 1068, édition citée, t. II, p. 175), après avoir dit qu'Ide de Lorraine donna à Eustache trois fils, il ajoute : *Et filiam, quae nupsit quarto Henrico imperatori Alemannorum.* Cette fille serait l'impératrice Praxède ou Adélaïde, qui s'échappa du cachot où son indigne mari, Henri IV, la tenait enfermée depuis plusieurs années, et qui, d'après Berthold (ad an. 1094), fut accueillie par la comtesse Mathilde et par Guelfe, son époux.

Les détails dans lesquels nous sommes entré nous ont paru nécessaires comme motifs de la conclusion à prendre au sujet de la vie de la B. Ide, par le religieux du Wast.

Ce document, dépourvu d'un véritable caractère historique surtout en ce qui concerne l'objet de la discussion, comme il conste par l'extrait que nous avons donné, ne peut fournir à nos adversaires que la simple preuve par induction, plus faible encore que celle qu'on a cherchée dans le texte de Guillaume de Tyr. Ce document, dis-je, qu'on a gratuitement placé en tête des témoignages les plus anciens et les plus positifs en faveur de Boulogne, et dont on a vanté, mal à propos, l'autorité comme étant à elle seule décisive, ne renferme aucun passage qui assigne réellement Boulogne pour le lieu de naissance de Godefroid, ou qui puisse être considéré comme une base quelque peu solide en faveur de cette opinion.

N'en déplaise à nos adversaires, nous préférons à l'œuvre du moine du Wast, écrivant une espèce d'homélie pour l'édification de ses confrères, la petite relation historique (*Relatio historica vitae*) pleine de faits sur la vie de la B. Ide que les Bollandistes (*tom. II Aprilis*, p. 146) ont empruntée à l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gillemans.

Ce célèbre hagiographe florissait vers le milieu du XV^me^ siècle, il est vrai, mais il consultait et transcrivait scrupuleusement les documents les plus anciens et les plus authentiques pour composer sa compilation hagiographique : *qui ante ducentos annos*, dit Henschenius (*op. cit.* p. 141), *magna industria et labore plures sanctorum vitas collegit.*

§. III.

Tradition boulonnaise.

Après la vie ou pour mieux dire la légende de la B. Ide, composée vers 1130 par le moine du Wast, nous avons à examiner les autres monuments de la tradition boulonnaise. Mais, comme l'avoue M. Barbe, p. 75, pour suivre cette tradition, il faut franchir un intervalle considérable, sans presque rencontrer d'écrits boulonnais d'aucune sorte.

Le premier témoignage qui se présente, c'est l'extrait d'un légendaire du chapitre de Boulogne, imprimé parmi les pièces justificatives de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, par A. Le Roy, édit. de 1681, p. 259. Cet extrait porte que l'église de Boulogne avait été rebâtie par la B. Ide et qu'elle l'avait ornée d'un grand nombre de reliques envoyées de la Syrie par Godefroid et par Baudouin : *Ecclesia B. Mariae Bolon., ante 30 circiter annos a sancta Itta, seu Ida, matre Godefridi Bullonii comitis Boloniensis et primi Jerosolymorum regis christiani constructa fuerat, et plurimis reliquiis sanctis e Syria et Palestina, ab eodem Godefrido et Balduino ejus fratre transmissis, instructa et ornata.* M. Barbe, qui cite ce passage, p. 76, affirme que la pensée du rédacteur du légendaire est claire, que s'il avait cru Godefroid né ailleurs qu'à Boulogne il ne l'aurait pas nommé *comte boulonnais*, et que ce titre ne lui appartient qu'à raison de sa naissance. Le témoignage le plus ancien produit en faveur de Boulogne, n'est donc, encore une fois, qu'un argument par induction dont la faiblesse est évidente. Le lieu de naissance n'est pas indiqué dans le légendaire qu'on fait passer pour très-ancien, sans doute à cause de la phrase : *ante 30 circiter annos* qui concerne la translation du chef de saint Maxime de Boulogne à Thérouanne en 1133 ou 1134. Mais, malgré cette phrase, le légendaire en question peut appartenir à une époque très-postérieure à l'année 1133.

L'envoi de reliques, fait par Godefroid aux églises de Lens et de Boulogne, se trouve confirmé par une charte de 1247 dans laquelle Robert I^er^, comte d'Artois, mentionne *qualiter olim christianissimus Jerosolymorum rex Godefridus de Bullon, dux Brabantiae, dominus de Lens in Artesia, et comes de Bolonia supra mare, suas B. Mariae Lensensis et Boloniensis ecclesias quadam praerogativa specialis amoris praetiosis ac miraculosis dotavit atque ditavit reliquiis.* Ce fait cependant ne contribue en rien à confirmer la présomption que Godefroid est né à Boulogne. Nous demandons un ancien texte précis et formel, mais il échappe constamment à nos investigations comme à celles des défenseurs de la tradition boulonnaise.

Qu'a-t-on trouvé dans Herman de Tournai (*Herimanni Tornacensis hist. restaurationis S. Martini ecclesiae*, apud Bouquet, tom. XIII, p. 394); dans la chronique de Hugues de Fleury (*ibid.*, tom. XII, p. 799); dans Orderic Vital qui consacre le livre IX de son *Histoire* à la première croisade; dans Paul Émile (*Pauli Æmilii Veronensis de rebus gestis Francorum*, lib. IV, fol. 76)? Les laborieuses recherches de M. Barbe n'aboutissent qu'à constater que Godefroid est fils du comte de Boulogne et ne prouvent rien au delà. Tout se borne à ce seul point dans les textes cités des écrivains du moyen âge.

Il faut se résigner à descendre jusqu'au XVII^{me} siècle pour trouver des affirmations positives en faveur de la tradition boulonnaise. Et alors sur quoi se fondent-elles? Les extraits suivants vont démontrer qu'il leur manque l'autorité historique.

M. Amédée de Poucques cite, p. 17, d'après M. Henry dont l'histoire de Boulogne a été imprimée en 1810, l'extrait d'un manuscrit de 1650 ou de 1658, que M. Barbe (p. 78) attribue à Ch. Regnard, avocat à la sénéchaussée de Boulogne. Ce manuscrit s'exprime dans les termes suivants : « Aucuns disent que la mère de Godefroy de » Bouillon, estant enceinte de luy, en fit sa couche dans » la ville de Boulogne, dans l'hostel qui est sur la place » de la ville, et auquel on a eslevé un beffroy ou clocher, » pour servir à ladite ville pour les découvertes; autres » qu'il est né dans le bastiment vis-à-vis, qui a été depuis » dédié en abbaye nommée S^{t}-Wilmer. »

MM. Amédée de Poucques (p. 17) et Barbe (p. 78) citent aussi une histoire manuscrite de Boulogne par l'abbé Luto, mort en 1746, qui assure que *les registres de la ville de Boulogne marquent un lieu où Godefroid est né;* que *c'est dans l'endroit où sont aujourd'hui les boucheries de la ville, au-dessous du beffroy, où était autrefois le palais des comtes.* Aux *dires d'aucuns* succèdent maintenant les *registres de la ville* qu'on indique vaguement sans en citer le texte, sans nous faire connaître l'époque à laquelle ces registres ont été écrits, sans nous donner la moindre notion sur la valeur historique de ces registres. Un célèbre Boulonnais, le dominicain Michel Le Quien, mort en 1733, ne paraît pas avoir connu ces registres, car il ne les cite point dans son *Abrégé de l'histoire de Boulogne-sur-Mer et de ses comtes*, imprimé en tête du commentaire de Le Roy de Lozembrune sur les coutumes de la sénéchaussée du Boulenois (*Coutumier de Picardie*, tom. II, part. 4). Le père Le Quien, cité par M. Barbe, p. 77, se borne à rapporter qu'Eustache aux Grenons, passant par les États du duc de la basse Lorraine, *y épousa sa fille Ide qu'il emmena avec lui à Boulogne*, et qu'*il en eut plusieurs enfants*.

Le père Malbrancq, qui est exact jusqu'à l'excès pour consigner les moindres faits accidentels qui concernent la Morinie, et qui même souvent substitue hardiment en faveur de son sujet des conjectures aux preuves, lorsque les autorités lui manquent, n'a pas connu ces *registres*. Il se contente de répéter deux fois que Godefroid était Boulonnais par son origine, sans pouvoir préciser par la citation d'un ancien texte le lieu de sa naissance. *Marchia Antverpiensi*, dit-il, *contentus abiit : hinc Godefridus, etsi se adhuc Lotharingiae ducem inscriberet, et parte ejus non exigua in Arduennis frueretur, vulgo tamen dux Bullonii audiebat solummodo : et apud auctores praesertim gallicos, sic ea invaluit nomenclatura ut, prope sopito nomine* BULOINE (*quod nativum est*), BOUILLON *adoptivum et posthumum praevaluerit* (DE MORINIS, t. II, p. 829). Plus loin il dit encore à propos de la cession du château de Bouillon à l'évêque de Liége : *Unde male confusa apud posteros nomina ut Bullonium pro Bolonio nuncuparint, cum ditionem illam jam grandior primum avunculi donatione compararit, seque vivens exuerit, Boloniae vero nascendo haeres et moriendo comes extiterit* (Ibid., t. III, p. 18).

C'est à cause de l'origine paternelle que Henri de Valois a dit : *Godefridus ..... patre natus Eustachio, quem ob id Godefridum de Bolonio quam Godefridum de Bulonia appellari malim* (NOTITIA GALLIARUM, p. 287).

Citons, d'après M. Barbe, un dernier témoignage en faveur de Boulogne. Le chanoine Le Roy, dans son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (édit. de 1681, p. 19) rapporte que l'image de Notre-Dame de Boulogne est du nombre de celles que l'on croyait avoir été transportées en Occident, lorsque Jérusalem et d'autres cités de l'Orient furent tombées au pouvoir des Sarrasins, « comme si Dieu (ajoute » le pieux écrivain), dans le temps que ces barbares s'em- » paraient de la Terre-Sainte, avoit voulu, par un dessein » tout particulier de sa providence, que l'image de sa » sainte mère, chassée en quelque façon de la Palestine, » trouvast son azile justement dans une ville qui devoit » un jour donner la naissance à l'invincible Godefroy de » Bouillon, ce grand restaurateur de son saint nom dans » le pays de Levant. »

La série de tous ces textes modernes, les seuls qui aient été produits jusqu'ici pour fixer la naissance de Godefroid à Boulogne, nous permet de conclure qu'ils n'ont ni l'ancienneté ni les caractères d'exactitude et d'authenticité requis pour constituer la preuve historique.

Nous avons encore à faire remarquer à ce sujet que la tradition boulonnaise n'est pas tellement accréditée qu'elle n'ait eu ses variantes.

L'extrait du manuscrit de 1650 ou de 1658, reproduit plus haut, indique la première d'après les *dires d'aucuns*.

Ferreolus Locrius, mort en 1614, avance que Godefroid naquit au château de Watten (Watène ou Wastenée), près de Saint-Omer, et que de là il fut conduit à Boulogne pour y être élevé dans l'endroit où fut érigée l'abbaye de Saint-Wilmer : *Wattenense castrum, non procul Audomaropoli, natalis illi locus fuit. Educavit Bononia loco ubi hodieque visitur Sancti Wilmari monasterium* (Chron. belg.

ad an. 1100). La désignation de Watten, *Wasta*, dans les environs de Saint-Omer, n'est, selon M. Hédouin, que le résultat de la confusion de noms de lieux à peu près les mêmes quant à l'orthographe et à la consonnance; en effet, dit-il dans son Mémoire, p. 4, il existe dans le Boulonnais un bourg nommé le *Wast,* où les comtes de Boulogne faisaient souvent leur résidence dans un château que la mère de Godefroid affectionnait et où elle fonda un monastère.

Le séjour qu'Eustache et Ide ont fait au château du Wast près de Boulogne — séjour qu'on ne saurait prouver avoir eu lieu pendant les premières années de leur mariage — a même suffi pour faire croire que Godefroid y est né. Par des raisons analogues, on a aussi placé le lieu de sa naissance au château de Longvilliers (*Longumvillare*, dans le haut Boulonnais), où Étienne, comte de Boulogne et ensuite roi d'Angleterre, et sa femme, Mahaut ou Mathilde, fondèrent, en 1135, une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Ces variantes, comme tous les textes invoqués en faveur de Boulogne, font déjà présumer certaine supériorité de crédit et d'autorité en faveur de la tradition brabançonne pour laquelle il existe, selon l'expression de M. Amédée de Poucques (p. 21), *une espèce de possession d'état* qui repose sur des témoignages et des textes d'un tout autre caractère que ceux qui servent de base à la tradition boulonnaise.

§. IV.

Tradition brabançonne.

Le plus ancien texte connu jusqu'ici en faveur de notre possession d'état se rencontre dans une chronique trouvée par M. le professeur Bormans, sur deux feuillets in-4° du manuscrit n° 77 de la Bibliothèque de l'université de Liége. Cette chronique, dont un extrait a été publié pour la première fois dans nos *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles*, pp. 27-28, et que je me propose de reproduire en entier dans le recueil des chroniques brabançonnes destiné à faire suite à celle de de Dynter, a deux parties destinctes. La première est une généalogie caroline qui se termine de la manière suivante : *Johannes autem* (Jean Ier) *propter impotentiam Henrici fratris sui primogeniti adeptus est ducatus honorem, qui dux effectus est Lotharingie et marchio imperii et advocatus Aquisgrani anno ab incarnatione Domini M. CC. LX octavo. Haec est prosapia regum Francorum a tempore Priami primi regis Francie usque ad tempora Johannis ducis Lotharingie hujus nominis primi, qui est heres regni Francorum hereditario jure, sicut primogenitus Karoli Magni stirpis.* A ceci l'auteur ajoute une espèce d'appendice pour l'instruction de celui *qui voluerit scire quomodo distinctum sit regnum Francorum a genealogia Karoli Magni.* La seconde partie renferme la succession des ducs de Brabant : *Incipit genealogia clarissimorum ducum Lotharingie et Brabantie, que quondam inferior Austria vocabatur ;* elle se termine par les vers suivants qui se rapportent au mariage que Jean Ier contracta, en 1269, avec la fille de saint Louis, Marguerite de France, qui mourut en couches l'an 1271 :

Filia Francorum regis fit Lothariorum
Archiducissa, duci nunc associata Johanni;
Hanc Margaretham, genetricis nomen adeptam,
Rex Ludovicus genuit virtutis amicus.

Ces vers fixent la date du manuscrit ; les mots *duci nunc* *associata Johanni* démontrent qu'il est antérieur à la mort de la princesse arrivée en 1271, et l'écriture est, en effet, de cette époque.

C'est dans la première partie, où certaines lacunes font présumer que l'auteur se servait d'un autre manuscrit encore plus ancien, que se trouve le texte suivant que nous avons collationné de nouveau avec le manuscrit : *Godefridus dux* (Godefroid le Barbu) *genuit Godefridum Gibbosum ducem et sanctam Ydam, Bononiensem comitissam, matrem Godefridi de Boilon, ducis Lotharingie post mortem Godefridi Gibbosi, et regem Jherusalem, et matrem Balduini regis Jherusalem et Eustacii comitis Bononiensis* ; QUI LICET NOMINATI SINT DE BOILON, NATI TAMEN ET NUTRITI SUNT IN BRABANTIA, SCILICET APUD BAISIV, JUXTA GENAPIAM, CASTRUM DUCIS BRABANTIE.

Dans l'examen de ce texte, il importe de remarquer que l'auteur désigne ordinairement *Boulogne* par le mot *Boilon*. Un peu plus bas que le texte déjà cité, lorsque le chroniqueur parle des enfants que le duc de Brabant, Henri I^er^, eut de son mariage avec sa première femme Mathilde, fille de Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, il dit encore : *Genuit ex Machtilde, comitis Boiloniensis Mahiu filia, Henricum ducem Lotharingie egregium principem et utilem.* M. Barbe s'est donc trompé lorsqu'il prétend que notre document est fautif, par la raison qu'Eustache, comte de Boulogne, ne s'est jamais appelé comte de Bouillon (p. 47); évidemment il a mal compris le texte, qui dit que Godefroid et ses deux frères, quoiqu'ils aient porté le titre de comtes de Boulogne ou qu'ils aient été connus sous la dénomination de Boulonnois, *qui licet nominati sint de Boilon*, ont cependant reçu le jour et l'éducation à Baisy, près de Genappe. La même erreur a été commise par

M. Amédée de Poucques (p. 16) et par M. de Mas-Latrie, dans son rapport sur la notice de M. de Poucques, imprimé dans le *Bulletin de l'histoire de France*, août et septembre 1855. Notre texte, qui est d'une rigoureuse exactitude historique, ne donne pas à entendre que les deux frères s'appelaient *de Bouillon*, ou qu'ils ont été investis d'un titre que l'histoire n'admet que pour Godefroid seul. Si des chroniques postérieures à celle de 1269 semblent affirmer le contraire, c'est parce que le mot *Boilon* (Boulogne) y a été remplacé mal à propos par celui de *Bulhon* (Bouillon). On a pu croire, peut-être, que la désignation *de Bouillon* a été commune aux trois frères, parce que leur mère avait reçu en dot la terre de Bouillon, et parce qu'ils eurent, au moins Godefroid et Baudouin, une part commune dans l'héritage de leur oncle et de leur grand-père maternels, comme il conste par une charte de 1096, par laquelle Godefroid et Baudouin augmentent les donations faites à l'église de Stenay, et où ils disent : *Nobis in eorum haereditatem* (de Godefroid le Barbu et de Godefroid le Bossu) *succedentibus* (apud Miraeum, t. I, p. 365). Par une charte de 1090 (*ibid.* p. 360), Godefroid avait rendu cette église à l'abbaye de Gorze.

M. de Mas-Latrie dit, dans le rapport cité, que notre texte, fondement principal des prétentions belges, « semble » détaché de l'une de ces généalogies de complaisance, » comme il y en avait beaucoup au XIII^me^ siècle. » Lorsque notre chronique aura été publiée en entier, on pourra se convaincre qu'elle n'est en aucune façon une de ces *généalogies de complaisance*, qui d'ailleurs ne sont pas aussi nombreuses que le savant écrivain paraît le croire, et dont, après tout, on aurait tort de contester d'une manière générale la valeur historique, Différents témoignages, puisés aux sources de notre histoire nationale, s'accordent avec la chronique de 1269, et confirment pleinement la tradition brabançonne.

Nous citerons en premier lieu une chronique des ducs de Brabant, publiée dans les *Bulletins de la commission d'histoire*, t. IV, pp. 42-51, d'après un MS. de la bibliothèque de Coblence, et écrite en 1312, à l'époque de l'avénement de Jean III, ou au moins avant celle de son mariage avec Marie d'Évreux, en 1314, puisque l'auteur, sans faire mention d'un événement pareil à ceux qu'il annote avec soin dans la vie de chaque prince, se borne à conclure son travail par les mots suivants : *Cui* (à Jean II, mort le 27 octobre 1312) *successit filius ejus Johannes nomine qui adhuc vivit. Et sic est finis genealogiae ducum Brabantiae.* Cette chronique, si différente sous tant de rapports de celle de 1269, renferme cependant un passage non moins positif au sujet du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon. En parlant de Mathilde, fille de Henri le Vieux, comte de Louvain, et femme d'Eustache I^er^, comte de Boulogne, l'auteur ajoute : *que peperit Eustachium comitem Boloniensem qui genuit ex sancta Ida Eustachium comitem Bolonie et Godefridum ducem Lotharingie et Balduinum. Hii reges fuerunt Iherusalem primi Christianorum et virtutibus excellentissimi.* QUI NATI ET NUTRITI FUERUNT IN BRABANTIA, SCILICET APUD BASIN JUXTA GENEPIAM. HII DICTI FUERUNT DE BÔLIOEN.

Le *Chronicon genealogicum Nivellense*, publié par Jean Jacques Chiflet à la suite de son *Faux Childebrand relégué aux fables,* en 1659, d'après un MS. de la Bibliothèque royale de Bruxelles, reproduit presque textuellement toute la *Chronique de Coblence*, et paraît avoir été rédigé vers 1334, lorsque Jeanne, fille aînée de Jean III et héritière présomptive de Brabant, n'était pas encore mariée. Le passage cité de la *Chronique de Coblence* s'y retrouve (p. 129) à peu près dans les mêmes termes que dans celle de Nivelles : *Quae* (Mathildis) *peperit Eustachium comitem Boloniensem, qui genuit ex sancta Ida Eustachium comitem Boloniensem, et Godefridum ducem Lotharingiae, et Balduinum. Hi reges fuerunt in Jherusalem Christianorum primi, et virtutibus excellentissimi : qui nati ac nutriti fuerunt in Brabantia, scilicet apud Baisin juxta Genapiam, castrum ducis Lotharingiae et Brabantiae. Hi dicti fuerunt de Bulhon, quia ipsi adepti sunt principatum de Bulhon post mortem avunculi sui Godefridi Gibbosi.* Le fait principal, celui de la naissance de Godefroid à Baisy, y est exprimé absolument comme dans les deux textes précédents ; mais l'auteur, substituant au mot *Boilon* ou *Bolioen* (Boulogne) celui de *Bulhon* (Bouillon), a voulu s'en rendre compte en ajoutant que les deux frères, Godefroid et Eustache, qui devinrent rois de Jérusalem et auxquels se rapporte le *hi*, furent nommés de Bouillon parce qu'ils acquirent cette principauté à la mort de leur oncle Godefroid le Bossu. Cette erreur, qui ne concerne d'ailleurs qu'un fait accessoire, peut encore s'expliquer si l'on considère que Baudouin eut avec Godefroid une part dans la succession aux biens allodiaux de son oncle maternel, comme il résulte de la charte de 1096 citée plus haut, et que peut-être de ce chef il a porté comme son frère le titre de Bouillon.

La tradition brabançonne se reflète de la manière suivante dans la chronique rimée de Jean de Klerk, né vers 1280 et mort en 1351 (édit. de Willems, t. I, p. 286) :

> *Ende en liet* (Godefroid le Bossu) *na hem gheen kint,*
> *Ende Lothrike dat bleef doen*

Op sinen neven van Bolioen,
Synre suster sone, sente Yden.
Die meest in die tiden,
Te Brussel woende, ende daer ontrent:
Ende bi Genapien, als men vent,
Hadsi occ eene woninghe mede,
Daer si dicts woende ter stede.
Ende hilt hare drie kinder
Onder haers selfs roede ghinder,
Ende leerde hen scame ende ere,
Ende boven al te dienen Onsen Here.

La commission royale d'histoire doit à la générosité de M. le comte Ch. d'Aspremont de Lynden le MS. des *Chronicques de Brabant*, par Jehan d'Enghien, qui entra au service de Philippe le Bon en 1420. Ce chroniqueur, au sujet duquel on peut consulter la notice de M. Jules Borgnet (*Bulletin de la commission d'histoire*, t. VIII, 2^{me} série, p. 355), a eu Jean de Klerck sous les yeux, et dit à la page 100 vers. du MS. : *Et* (Godefroid le Bossu) *ne delaissa point d'enffant et ainsy demoura lors Lothr sur son nepueu Godefroy de Buillon, filz de sa seur sainte Yde, laquelle demoura le plus de son temps à Brouxelles, avoit aussy une place demprez Gennep où elle se tenoit aussy bien souvent. Et gouvernoit meismes ses trois enffans ausquels elle aprint toutes œuvres vertueuses et congnoistre bien et mal, et pardessus toutes chozes craindre et seruir Dieu.*

L'*Excellente Cronikė van Brabant*, imprimée pour la première fois, à Anvers, en 1497, dont l'auteur a eu également Jean de Klerck sous les yeux, s'exprime ainsi : *Ende en liet* (Godefroid le Bossu) *gheen kinder after, mer syn suster was sinte Yde, hertoghe Godeuarts van Billioen moeder, opten welcken quam tuoors, lant van Ardenne en van Lothrycke. Dese goede sinte Yde hadt getrout Eustachius,* *graue van Bolonien oft Bonen, wiens moeder was Machtelt, graue Henricx van Bruessel dochter. Dese Eustachius hadde van sinte Yden drie sonen, den voorseyden Godeuaert van Billioen, Boudewyn synen broeder, die byden deen nae den anderen werden namaels coninghen van Jherusalem. Ende si waren opghevoet te Basiu bi Genapien in Walsch Brabant, twelk haer moeder erue was, ende noch eenen sone ghehecten Eustachius die bleef graue van Bonen.*

La chronique publiée par Matthæus sous le titre de *Anonymi sed veteris et fidi chronicon ducum Brabantiae, ab ipsius gentis initiis ad an.* 1485 (Utrecht, 1707, in-4°), renferme, p. 32, un passage analogue : *Sancta vero Ida tres habuit filios, scilicet Godefridum de Boeljon, qui princeps relictus est in Jerusalem, postquam Terra Sancta recuperata fuit, Balduinum fratrem ejus, qui postea rex Jerusalem fuit, et multis claruit victoriis contra infidam Barbarorum gentem, et Eustachium tertium fratrem Boloniae comitem. Haec Ida post mortem mariti sanctissime vixit, quae et in vita et post mortem miraculis claruit, prout in legenda ejus patet. Filios suos in disciplina Dei educavit, quae digna sunt principatu agere docuit, et ad bonos et sanctos mores informavit. Magnam partem vitae suae juxta Bruxellam et circa mansit. Juxta Genappiam mansionem habuit.*

Edmond de Dynter, dans le *Brevis chronica Brabantie*, que nous avons publié dans les appendices de l'introduction de la grande chronique de cet écrivain, t. I, part. 1re, p. 33, dit : *Supradictus autem dux Godefridus per maternum genus ex domo Brabantie et stirpe Karoli Magni processit; nam pater ejus Eustachius secundus, comes Bononiensis, fuit filius Eustachii primi, qui ex Mathilde, filia Henrici primi, comitis Lovaniensis, ei genuit Godefridum de Bullione sepe dictum, qui post obitum .... avunculi sui* *sibi in ducatu Lotharingie successit. Hic Godefridus ac Balduinus et Eustachius fratres ejus cum domina Yda eorum matre solebant morari apud Basien prope Genepiam. Qui contulerunt cenobio Haffligmensi multa predia inibi situata.*

Dans la chronique inédite de Pierre à Thymo, chanoine et trésorier de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles et syndic de la même ville, mort en 1475, il existe un chapitre *de Godefrido de Bullione duce Lotharingie, et de genealogia ipsius*, que nous croyons devoir transcrire en entier d'après le MS. n° 16054 de la Bibliothèque royale, t. I, part. 2^me^, p. 7.

Godefridus Gibbosus, dux Lotharingie, a quodam Ghiselberto sicario per secreta nature letaliter sauciatus, exspiravit anno Domini millesimo septuagesimo sexto. Post cujus mortem imperator ducatum Lotharingie Godefrido de Bullione nepoti ex sorore Godefridi perempti donavit. Sane Machtildis, filia Henrici senioris, comitis Bruxellensis, nupsit Eustacio comiti Boloniensi, cui peperit filium nomine Eustacium. Hic Eustacius, comes Boloniensis, filius Machtildis, sanctam Ydam, filiam Godefridi rebellis (*Godefroid le Barbu*) et sororem Godefridi Gibbosi, ducum Lotharingie, duxit uxorem, ex qua genuit tres filios, scilicet Eustacium postea comitem Boloniensem, Godefridum de Bullione, et Balduinum fratrem ipsorum. Ex altera autem parte Lambertus secundus, qui cognominabatur Baldricus (*Lambert-Balderic*), comes Bruxellensis, fuit frater praedicti Henrici senioris, et duxit uxorem nomine Odam, filium Gocelonis (*Gothelon I^er^, dit le Grand*) et sororem Godefridi rebellis, ducum Lotharingie, ex qua genuit Henricum secundum (*Henri II*), comitem Lovaniensem, patrem Henrici tertii (*Henri III, dit le Jeune*) et Godefridi cum Barba (*Godefroid le Barbu, ou le Grand*). Patet itaque primo quod Henricus senior et Baldricus, comites Bruxellenses, erant fratres, quodque Henricus fuit proavus Godefridi de Bullione, et Baldricus fuit avus Henrici tertii, comitis

Lovaniensis, et Godefridi cum Barba sui fratris. Et ita Godefridus de Bullione et Henricus tertius, comes Lovaniensis, atque Godefridus, frater illius, attinebant ex eo capite sibi invicem in quarto gradu inequali consanguinitatis. Secundo patet quod Godefridus rebellis, dux Lotharingie, avus Godefridi de Bullione, et Oda uxor Baldrici, comitis Bruxellensis, avia Henrici tertii, comitis Lovaniensis, fuerunt frater et soror; et sic ex eo capite Godefridus de Bullione et Henricus tertius, comes Lovaniensis, ac Godefridus cum Barba, frater ejus, erant conjuncti sibi mutuo in tertio gradu equali consanguinitatis. Godefridus de Bullione fuit enutritus in quadam villa nomine Basiu in confinio Genapie, castelli ducis Brabantie. Qui cum adolescentior fieret, avunculo suo Godefrido Gibboso Lotharingie duci adhesit, sub quo in armorum ac militaris exercicii disciplina studiose proficiens, in clarissimum virum evasit; sicque ob sue merita probitatis, prefatus suus avunculus castrum de Bullione cum omnibus suis pertinenciis primo et deinde oppidum Antwerpiense, cum ipse id obtinuisset, eidem Godefrido suo nepoti donavit. Fuit ergo hic Godefridus (*adopté par son oncle qui n'eut point d'enfants*), antequam ducatus Lotharingie sibi daretur (*en* 1089, *époque à laquelle l'empereur Henri IV lui donna l'investiture du duché de la basse Lorraine*), dominus de Bullione et de Antwerpia; sed cetera loca, que ad marchionatum imperii pertinere noscuntur, comites Lovanienses tenuerunt.

L'intérêt que présente ce texte emprunté à la partie inédite jusqu'ici de l'une de nos chroniques les plus considérables fera excuser la longueur de la citation.

Nous avons à en faire encore une autre moins longue, tirée du *Magnum Chronicon Belgicum* (apud *Struvium, Rerum Germ. Script.* tom. III, p. 145, édit. de Ratisbonne, 1726). L'auteur de cette chronique, moine de l'ordre de Saint-Augustin à Nuys, vivant en 1474, dit : *Genuit* (Godefroid le Barbu), *Godefridum Gibbosum du-*

cem, et sanctam Idam, matrem Godefridi, Eustachii et Balduini fratrum Boloniensium, qui adepti sunt principatum Boloniensem et Lotharingiensem, post mortem Godefridi Gibbosi eorum avunculi. Nati sunt in Brabantia apud Basin juxta Genapium castrum, quorum avia ex una parte Mechtildis fuit, filia Henrici senioris, comitis Lovaniensis et Bruxellensis, et soror Lamberti junioris (lisez *Ottonis*). *Iste igitur Godefridus est Bullonius, qui maternum genus traxerat a ducibus Lotharingiae, sed per paternum genus spectabat ad Caroli Magni lineam, quod sic patet per inductionem : Henricus senior, comes Lovaniensis, genuit... Machtildem, Machtildis genuit Eustachium, Eustachius autem genuit hunc Godefridum et fratres ejus Balduinum et Eustachium.*

M. Barbe (*ouvr. cit.* p. 48) prétend que ce passage du moine de Nuys se réfute lui-même par la confusion d'idées et par la contradiction qui y règnent. Pour notre part nous n'y remarquons ni l'un ni l'autre de ces défauts. Il demande : comment l'auteur nomme-t-il *frères boulonnais* (FRATRUM BOLONIENSIUM) des hommes qu'il dit *nés en Brabant* (NATI SUNT IN BRABANTIA APUD BASIN JUXTA GENAPIUM CASTRUM)? Quoique les enfants qu'Ide eut de son mari le comte de Boulogne soient nés en Brabant, il n'y a cependant rien de plus naturel que de leur reconnaître le titre et la qualification de *frères boulonnais* qu'expriment nos anciennes chroniques par le *qui licet nominati sint de Boilon*. Il demande encore comment l'auteur les fait hériter *tous les trois* du Boulonnais et de la Lorraine, à la mort de leur oncle? *Passe pour la Lorraine,* ajoute M. Barbe, *et encore en faveur de Godefroid seul. Mais le Boulonnais qu'a-t-il de commun avec Godefroid le Bossu?* Rien, en effet; mais si le chroniqueur indique la mort de l'oncle uniquement comme date approximative vers laquelle deux de ses neveux sont devenus l'un duc de la basse Lorraine et l'autre comte de Boulogne, et que le troisième était en jouissance d'une part de ses biens allodiaux, y a-t-il quelque motif légitime pour lui faire son procès? M. Barbe interprète d'abord mal le texte du moine de Nuys, et l'accuse ensuite d'ignorance. Nous nous garderons bien d'user de représailles à l'égard de M. Barbe; nous n'avons pas même besoin de justifier les parties accessoires d'un texte qui renferme non pas une *assertion gratuite*, mais la déclaration formelle de la naissance de Godefroid à Baisy, comme elle se retrouve dans les documents qui depuis 1269 forment la chaîne de la tradition brabançonne.

Dans cette série de témoignages le texte le plus récent appartient à une époque bien antérieure au plus ancien document local qu'on a fait valoir en faveur de Boulogne. Le document de 1269 constate clairement la tradition brabançonne; elle se reproduit constamment dans les sources historiques du XIV^me^ et du XV^me^ siècle, tandis que, pour constater la tradition boulonnaise, on est condamné à invoquer l'autorité de quelques écrivains du XVII^me^ siècle par lesquels l'idée de la naissance de Godefroid à Boulogne a été mise en circulation dans une contrée où les esprits devaient être naturellement disposés à l'accueillir.

A la suite des anciens textes cités jusqu'ici, nous pourrions invoquer le témoignage d'un grand nombre d'écrivains du XVI^me^ et du XVII^me^ siècle qui affirment le fait de la naissance de Godefroid à Baisy; mais notre thèse appuyée de tant de témoignages anciens nous dispense d'en renforcer la défense par la citation d'une série de textes puisés aux sources postérieures au XV^me siècle. Nous avons le droit de renoncer à cette sorte de preuves secondaires. Cependant, pour achever notre tâche, il nous reste à faire encore quelques remarques d'un autre genre.

Genappe et Baisy étaient les alleux de la mère de Godefroid, comme le prouvent les chartes de 1094 et 1096, citées plus haut, § II, p. 669, par lesquelles l'église et les dîmes de Genappe sont données aux moines d'Affligem, et l'église de Baisy au monastère de Saint-Pierre à Bouillon. Notre savant confrère et ami M. Gachard nous a fait connaître un document inédit, tiré du cartulaire de Nivelles, déposé aux Archives du royaume, qui se rapporte aux alleux de Genappe et de Baisy et qui confirme l'authenticité des chartes de 1094 et 1096. C'est un diplôme de l'empereur Henri IV, donné à Aix-la-Chapelle en 1098, qui confirme la vente, faite en 1096 par la B. Ide à l'abbaye de Nivelles, des villages de Genappe et de Baisy. Il importe de le publier ici en entier.

Heinricus Dei gratia Romanorum imperator Augustus. — In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam ex rerum ignorantia difficilis plerumque oritur controversia, studiose commendamus tam presentium memorie quam futurorum noticie, quod ego Tercia Richeza gracia Dei Nyvellensis abbatissa (*ce qui prouve qu'il y a eu trois abbesses de ce nom*), communi consensu tam fidelium laycorum quam ipsius congregacionis, acquisivi allodium de Jenapia et de Baisiu, que sunt contigua, de manu domine Yde, Boloniensis comitisse, ea racione maximam partem de thesauro ecclesie expendens in hos usus, ut post restauracionem thesauri ad augmentum prebende rediret. Tradidit autem eadem comitissa supradicta utrumque allodium cum omnibus suis appendiciis, tam familiis quam ceteris usuariis, preter ecclesias et quinque mansos in Jenapia (*car les chartes de* 1094 *et* 1096

en avaient disposé en faveur d'Affligem et de Saint-Pierre de Bouillon), beatissime virgini Gertrudi, presentialiter existens in medio oratorio sanctissimi Servacii in Trajecto (*où fut également donnée la charte de* 1096 *en faveur d'Affligem, en présence des reliques de sainte Gertrude : Praesentibus etiam reliquiis S. Gertrudis pro simili negotio illuc tunc allatis. Miraeus,* t. I, p. 77), cum presentes astarent filii ejusdem comitisse, dux Godefridus et frater ejus Balduinus, qui tanto fideliori consensu et alacriori voto eandem tradicionem laudabant et confirmabant, quanto jam ipsi eterne hereditatis spe et amore concepto Hierosolymam Deo militatum ire parantes, sua quoque omnia vendebant et relinquebant.

Ea quoque libertate facta est eadem tradicio, ut nulla de advocatione a modo sit contencio. Pro qua libertate detinenda et perpetuo jure conservanda habet comes Lovaniensis (*qui était alors Godefroid I^er^, dit le Barbu ou le Grand*) Maransart (*ou Marie-en-Sart, village près de Genappe*) eo pacto ut in prefatis allodiis nullus preter ipsum advocatus existat, nec ipse amplius quam prenominatum predium nullo modo requirat. Hujus libertatis decretum ab eadem comitissa renovatum innotuit et placuit regni principibus qui ob devotionem beatissime Virginis testes fideles intererant huic tradicioni. Addidit etiam ipsa comitissa ad hujus libertatis defensionem et nostre rei confirmacionem, ut nullus ibi sit advocatus nisi comes, regia manu constitutus, nec ipse amplius ibidem requirat, nisi quantum ei debetur in Nivella, quod scriptum est in carta imperiali, jure determinata et apostolica auctoritate confirmata, que totius injusticie occasione submota et omni violencie causa exclusa continet ut nihil agat comes in eo loco nisi invitatus fuerit ab abbatissa vel preposito.

Huic tradicioni interfuerunt nobiles et liberi quamplurimi : Godefridus dux et frater ejus Balduinus; Gerardus Lantgrave (*Gérard, fils d'Otton II, premier comte de Gueldre*); Heinricus, frater ejus; Gozuinus de Hinseberg; Cuno de Montacut (*Cunon de Montaigu, dont il a été parlé,* p. 704); Warnerus de Greiz; Heinricus,

frater ejus; Heinricus de Asc (*et*) frater ejus Godefridus; Godefridus de Sassenberg; Walterus de Grimbergis; Heinricus de Bierbais; Reinerus, advocatus Leodiensis; Mainerus de Cortreco; Walterus de Batrimmeiz; Heribrandus et Walterus de Bulon; Godescalcus de Jace; Joannes de Rosinelle; Lambertus de Calmont.

Actum est hoc anno dominice incarnacionis millesimo XC sexto, indictione quarta, regnante Heinrico quarto imperatore augusto, Leodiensium presule Otberto, comite Lovaniensi Godefrido, abbatissa Richeza III, Almanno preposito et eodem custode, Machtilde, preposita.

Si quis a Deo divinam in se iram provocaverit, ut hanc tradicionem aliqua temeritate violare temptaverit, anathema sit maranatha, partem habeat cum traditore Juda, fiat, fiat. Amen.

Signum domini Heinrici imperatoris invictissimi. Hubertus cancellarius recognovi.

Data mense februario anno Dominice incarnationis millesimo nonagesimo VIII, indictione VI, regnante Heinrico Romanorum imperatore augusto anno XLIIII°, imperante XIIII°. Actum est Aquisgrani feliciter.

La cession de ces alleux est encore mentionnée dans la charte de l'empereur Lothaire, de l'an 1136. On y lit: *Genapia, Basiers, quas villas Ida Boloniensis venerabilis comitissa, assensu filii sui Godefridi gloriosissimi ducis, qui postea divina clementia in regem Jerosolymitanum est electus, sicut obtinebat, cum omnibus appendiciis, et cum omni familia, ecclesiae S. Gertrudis, prae caeteris sibi dilectae, ob remissionem pecatorum suorum tradidit in perpetuum.* (Miraeus, t. I, p. 585.)

Ce fut pour appeler la bénédiction du ciel sur la grande entreprise à laquelle ses enfants allaient prendre une part glorieuse, et pour leur procurer les ressources nécessaires, que la B. Ide aliéna un domaine où elle faisait sa résidence ordinaire et où elle avait dirigé elle-même l'éducation de ses enfants : *Juxta Genepiam, cum filiis honestissime conversans, habitavit,* dit Jean Gillemans, cité d'après le MS. de Rouge-Cloître, par les Bollandistes (t. II aprilis, p. 146). Le même écrivain ajoute que, de son temps, on y montrait (à Baisy, près de Genappe) les fonts sacrés sur lesquels on croit que Godefroid avait été tenu pour recevoir le baptême : *Monstratur illic usque hodie fons sacri Baptisterii, in quo Godefridus ejus primogenitus fertur initiatus.*

Ces fonts baptismaux existaient encore dans l'église de Baisy, lorsque le dauphin de France, connu depuis sous le nom de Louis XI, pendant sa rupture avec Charles VII, demeurait au château de Genappe, sous la protection de Philippe le Bon. On trouve dans un MS. du XV^{me} siècle, cité par Willems (*Belgisch Musaeum*, t. IV, p. 391), qu'en juillet 1459, naquit à Genappe, Joachim, fils du dauphin de France, et qu'il fut baptisé à la *couture*, c'est-à-dire à l'église de Baisy, où Godefroid de Bouillon reçut le baptême : *Anno 1459 was geboren te Genepien, boven Brusele, Joachim, sdaulphyns zone van Vranckryck, ende was kersten ghedaen in de cautre daer Godfried van Bouillon kersten ghedaen was.* Jacques du Clercq, dans ses *Mémoires*, liv. III, chap. XLVII, rappelle aussi cet événement : « Par ung vendredy XVII juillet, dit-il, la fille du duc de Savoye et
» femme à Loys, aisné fils du roy de Franche, ens au
» chasteau de Genappe, en Brabant, accoucha d'ung fils,
» lesquelles nouvelles on vint dire prestement au duc de
» Bourgogne, qui lors estoit à Bruxelles, dont le duc fut
» moult joyeulx, et donna mille lyons d'or à celluy qui
» lui rapporta les nouvelles, puis feit prestement escrire
» lettres par toutes les bonnes villes de ses pays, que ils
» allumassent feus et feissent joye pour la noble venue
» dudit enfant, ce qu'on feit par tout moult honorable-

» ment; et le v^me^ jour d'aoust fust ledit enfant baptisé ès
» fons de la paroisse dudit Genappe, esquels tout comme
» on disoit, avoit jadis esté baptisé Godefroy de Bullon,
» qui jadis avoit conquesté Jhérusalem et en avoit esté
» roy, et sy avoit esté né audit chasteau, et vollut ledit
» monsieur le Daulphin, qui estoit audit Genappe, que
» on appellât son fils Joachim; et tindrent ledit enfant
» sur fons, et feurent pareins et maryne le duc de Bour-
» gogne, le S^r^ de Croy, premier chambellan du duc, et la
» dame de Ravestein, femme de Adolf de Clefves, nepveu
» du duc : de racompter les honneurs et richesses qui
» feurent faites, ce seroit trop longues choses (édit. de
» Reiffenberg, t. II, p. 354). » Willems a fait remarquer que l'écrivain français dit exactement ce qui se trouve dans le texte flamand, excepté, néanmoins, que l'un nomme *paroisse* ce que l'autre désigne par le mot *cautre*, la *paroisse rurale* de Baisy qui n'était qu'à un quart de lieu du château de Genappe. Le vieux mot flamand *cautre* ou *kauter*, proprement un terrain cultivé, est souvent employé pour désigner une paroisse rurale; et le mot français *coultrerie*, qui, d'après Roquefort, signifie l'office de sacristain ou de clerc de paroisse, dérive sans doute du mot *coulture*, dont la signification correspond au mot flamand.

Nous ne nous arrêterons pas ici à la tradition locale de Baisy, concernant le *Ry de Godefroid*, ou à d'autres traditions répandues de temps immémorial dans nos provinces : comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, nous avons voulu nous borner à citer et à discuter les textes, en vertu desquels la Belgique demande à être maintenue dans sa possession d'état au sujet du lieu de naissance de son Godefroid.

En terminant, je prie M. Amédée de Poucques de me permettre de lui faire remarquer qu'il est inexact de dire que l'Académie royale de Belgique, consultée par le Gouvernement pour l'inscription à mettre au bas de la statue équestre de Godefroid, *inscription dans laquelle on aurait indiqué le lieu de la naissance, n'a pu s'entendre pour l'énonciation du fait* (ouvrage cité, p. 10). Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de faire à la séance du 1er mars 1852, j'ai parlé des doutes exprimés par des membres de l'Académie concernant l'authenticité du titre de *marquis d'Anvers,* et j'y ai donné les motifs qui militaient pour la suppression de ce titre. Si même j'ai cru devoir insister pour la suppression des mots : NÉ A BAISY, EN BRABANT, qui se trouvaient dans un premier projet d'inscription en français, c'était parce que l'énonciation d'un fait accidentel ou sujet à une contestation ne doit jamais occuper une place particulière dans les inscriptions monumentales. D'ailleurs, l'inscription latine que j'ai proposée, et que l'Académie et le Gouvernement ont adoptée, exprime par le SUO GODEFRIDO BULLONIO, avec certain laconisme, mais en même temps avec énergie, ce qui intéresse légitimement la Belgique.

M. de Mas-Latrie conclut son rapport sur la notice de M. Amédée de Poucques par ces paroles : « S'il est une » ville autorisée à inscrire avec quelque confiance sur le » socle de la statue de Godefroid cette simple et belle in» scription : GODEFRIDO SUO, c'est assurément la ville de » Boulogne. » Nous, à notre tour, nous applaudissons avec reconnaissance à l'hommage que cette ville se propose de rendre à la mémoire de Godefroid, et nous aimons à reconnaître qu'elle est en droit de nommer *notre Godefroid,* le glorieux rejeton d'un ancien comte de Boulogne; mais il n'en reste pas moins le *nôtre* aussi, par son origine maternelle, par le lieu de sa naissance, par l'adoption que fit son oncle, par ses titres et même par ses exploits.

Quelles que soient les prétentions qu'on fera valoir ailleurs, la Belgique continuera à répéter, comme le refrain chéri d'un chant national, les paroles immortelles du Tasse :

Canto l'armi pietose, e'l capitano,
Che 'l gran sepolcro liberó di Christo.
Molto egli opró col senno e colla mano;
Molto soffri nel glorioso acquisto.

Séance publique du 15 mai 1857.

M. de Ram, directeur de la classe et président de la compagnie.

M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Grandgagnage, De Smet, Gachard, le baron Jules de Saint-Genois, David, Schayes, Haus, Bormans, Polain, Charles Faider, Arendt, *membres ;* Nolet de Brauwere van Steeland, *associé ;* Chalon et Kervyn de Lettenhove, *correspondants.*

Assistaient à la séance :

Classe des sciences : MM. Gluge, *directeur ;* d'Omalius d'Halloy, *vice-directeur ;* Sauveur, Wesmael, Martens, Cantraine, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, Nerenburger, Schaar, Duprez, Brasseur, *membres ;* Schwann, Lacordaire, *associés ;* Dewalque, Gloesener, *correspondants.*

Classe des beaux-arts : MM. Alvin, *directeur ;* Guill. Geefs, *vice-directeur ;* Braemt, F. Fétis, Navez, Roelandt, Suys, Jos. Geefs, Erin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Baron, Ed. Fétis, De Busscher, Portaels, *membres ;* Calamatta, *associé ;* Balat et Ad. Siret, *correspondants.*

Sur l'invitation de M. le président, M. le professeur Arendt, membre de l'Académie, donne lecture de la notice suivante :

Il est peu d'épisodes dans l'histoire du XVI^me^ siècle qui aient autant occupé l'opinion et exercé la sagacité des historiens que la mort de l'infant don Carlos, fils de Philippe II.

En effet, l'intérêt que le sort de ce prince a excité toujours et partout, n'a rien qui doive étonner : les événements de sa vie se rattachent aux plus importantes questions politiques de l'époque, et sa mort emprunte aux circonstances qui l'accompagnent, au mystère qui l'entoure, le caractère le plus saisissant. L'héritier de la plus puissante monarchie du temps, le prince qui, un jour, devait régner sur tant d'empires de l'ancien et du nouveau monde, est tout à coup privé de sa liberté par son propre père, séquestré de la société et du commerce des hommes, et traité avec une rigueur, que ni les prières et les larmes d'illustres femmes, qui exerçaient un empire légitime sur le cœur du roi, ni les instances de tant de souverains, dont l'opinion ne pouvait être indifférente à Philippe, ne parviennent à fléchir.

En dehors du roi et d'un petit nombre de personnes, nul ne connaît les causes qui ont pu provoquer un acte si extraordinaire ; mille bruits, mille rumeurs circulent; ne pouvant rien savoir d'une manière certaine, l'opinion, en Espagne et à l'étranger, saisit avidement les moindres indices, accueille les quelques faits qui ont transpiré, et, s'emparant de ces matériaux incomplets, les combinant avec ce que l'on savait du caractère et de la vie antérieure de l'infant, de l'attitude qu'il avait prise en présence des questions du moment, elle attribue la conduite du roi tantôt à des motifs politiques, tantôt à des motifs religieux, tantôt, enfin, à des projets criminels du fils contre la vie du père. Le roi lui-même autorise en quelque sorte toutes les suppositions; dans les lettres qu'il écrit aux parents du prince, au pape, aux souverains amis et alliés de l'Espagne, à ses principales villes, il évite avec soin de donner des explications franches, complètes, et se contente de protester que les motifs les plus graves, ses devoirs de souverain et de père, ont seuls pu le déterminer à agir comme il l'a fait.

Après quelques mois d'une détention dont la rigueur ne s'est pas relâchée un seul instant, on apprend que le prince est tombé dangereusement malade, qu'on a peu d'espoir de le conserver, et, peu de jours après, qu'il est mort. A peine la tombe s'est-elle fermée sur ses restes que déjà le bruit se répand que sa mort n'a point été naturelle. On se dit, à la dérobée sans doute, mais on se dit que, sur l'ordre du roi, le poison ou un autre moyen violent a mis fin à ses jours, l'inquisition est intervenue, une sentence capitale a été rendue, Philippe l'a confirmée; mais, pour épargner au sang royal la honte d'une exécution publique, l'infant a été étranglé dans sa prison, disent les uns; on l'a empoisonné, on lui a ouvert les veines, disent les autres; d'autres encore soutiennent qu'il a eu la tête tranchée, et il en viendra même qui prétendront que, le cercueil ayant été ouvert plus d'un siècle après sa mort, on a trouvé des traces incontestables, la preuve matérielle de la décapitation.

Cette opinion que la mort de don Carlos a été violente, quoique combattue dès le principe, prévaut cependant; elle devient une vraie tradition historique, accueillie presque partout, reproduite pendant plus de deux siècles par cent historiens, en France, en Allemagne, en Angleterre, se faisant jour, ce qui, à coup sûr, n'est pas un des incidents les moins curieux de sa longue histoire, se faisant jour jusque dans le sein du parlement belge. Voici ce qu'a dit un orateur dans une des plus graves et plus solennelles discussions de notre histoire politique :

« Messieurs, on a déjà cité les conséquences de ces

» nécessités politiques. Elles vont quelquefois jusqu'à
» décider un père à faire trancher les jours de son fils.
» L'histoire de la Belgique est là qui atteste le fait. (Vif
» mouvement d'attention.) Philippe II, l'infâme roi d'Es-
» pagne, a fait mourir son fils don Carlos.

» C'était là une de ces nécessités politiques, au régime
» desquelles on veut nous habituer; et pourquoi fit-il tran-
» cher la tête à son fils? Parce que don Carlos était l'ami
» des Belges. Les bourreaux de ce jeune prince lui disaient
» en le préparant au supplice : « Laissez-vous faire, mon-
» seigneur, c'est par ordre de votre père et pour votre
» bien (1)! »

Ce n'est que de nos jours que le doute s'est réveillé et que la vérité a pris la place de l'erreur. Les recherches approfondies, ingénieuses, pleines de sagacité d'un des plus éminents historiens modernes, de M. Ranke, l'ont dégagée du milieu des données confuses, des récits inexacts ou controuvés, qui la couvraient (2). Après lui, MM. de Raumer (3) et Prescott (4) sont venus, à de longs intervalles, apporter des matériaux nouveaux et compléter l'étude des faits; leurs résultats confirment presque à chaque pas ceux qu'a obtenus M. Ranke, et montrent dans tout son jour la véracité des anciens récits espagnols contemporains, surtout de celui de Cabrera. Grâce à ces travaux, nous pouvons suivre maintenant toutes les phases de cette longue et lamentable lutte entre la nature, généreuse peut-être dans le principe, mais maladive, volontaire, ambitieuse et excessive en tout, du fils et le caractère absolu, méfiant, despotique envers son propre sang comme envers ses sujets, du père; nous pouvons étudier tous les incidents qui amènent la catastrophe, les motifs qui portent Philippe à des mesures extrêmes, et assister, presque comme des témoins oculaires, aux derniers moments de ce malheureux prince, qui mourut, nous le savons avec certitude, victime d'une maladie, suite des étranges excès et des aberrations plus étranges encore qui avaient marqué la dernière période de sa vie et dont les jours ne furent nullement tranchés par un ordre cruel du roi.

---

(1) Voy. *Histoire parlementaire du traité de paix du 19 avril 1839, entre la Belgique et la Hollande*, t. II, p. 221.

(2) Voy. *Zur Geschichte des Don Carlos*, von L. Ranke, dans *Jahrbücher der Literatur*. Bd. 46, 1829, pp. 227-266.

(3) Voy. F.-V. Raumer, *Briefe aus Paris zur Erlaeuterung der Geschichte der sechzehnten und siebzehnten Jahrhunderts*. Leipzig, 1831, Bd. I, 113-150, et *Geschichte Europa's seit dem Ende des funfzehnten Jahrhunderts*. Bd. III, 120-130. Leipzig, 1834.

(4) Voy. *History of the reign of Philip the Second, king of Spain*, by William H. Prescott. London, 1855, pp. 456-480.

Quelque étendus que soient les renseignements que nous possédions déjà, l'infatigable zèle d'un de nos honorables confrères vient de les augmenter encore : M. Gachard a rapporté de ses recherches, si riches en résultats importants, dans les archives d'Espagne, de nombreux documents nouveaux, qui permettront de rectifier une foule de détails essentiels et à l'aide desquels le véritable caractère des événements pourra être rétabli avec une évidence qui laissera peu à désirer. En attendant que ce riche recueil soit livré à la publicité, mon honorable confrère, et je le prie d'en recevoir ici l'expression de toute ma gratitude, a bien voulu m'autoriser à mentionner dès à présent un des résultats de ses longs et laborieux efforts, qui vient confirmer et compléter de la manière la plus heureuse les renseignements que nous avions sur un des plus importants points de l'histoire de don Carlos.

On savait, par les recherches de M. Ranke, que les relations des ambassadeurs étrangers à la cour d'Espagne, présents à Madrid au moment de la mort de l'infant, constatent toutes que cette mort avait été naturelle; les faits qu'ils citent et la manière dont ils les citent doivent porter à cet égard une conviction entière dans tout esprit non prévenu. Mais parmi ces relations, celle qui sans aucun doute était la plus importante à connaître, parce que son auteur, ambassadeur de famille, pouvait et devait avoir les informations les plus sûres et les plus directes, la relation de l'ambassadeur de France, M. de Forquevaux, manquait. On possédait toutes ses correspondances antérieures, seule la dépêche dans laquelle il devait apprendre au roi Charles IX la mort de don Carlos, faisait défaut; tous les efforts de M. de Raumer pour la retrouver étaient restés sans résultat. L'absence de cette pièce formait une lacune des plus regrettables parmi les documents qui nous fournissent les renseignements les plus précieux et les plus certains, et créait en même temps une présomption, légère il est vrai, mais toujours une présomption en faveur de l'opinion qui soutient que l'infant est mort de mort violente, surtout quand on se rappelait que cette opinion a été longtemps celle de la cour de France, et que Louis XIV lui-même lui a prêté l'autorité de sa voix.

Eh bien, cette pièce capitale existe, et l'honorable M. Gachard l'a retrouvée dans les collections de Paris. Comme il a bien voulu me permettre d'en faire usage dans cette étude, je m'empresse de la reproduire. On se convaincra qu'elle vient aussi complétement que possible à l'appui du récit des autres ambassadeurs. Voici ce que M. de Forquevaux écrit au roi Charles IX, le 26 juillet 1586, le surlendemain de la mort du prince d'Espagne:

« Sire, ne pouvant avoir les lettres de la royne votre
» sœur, ni chevaulx pour faire partir une dépêche, j'ay
» attendu quel succes auroit la maladie du prince, devant
» que de cacheter ceste lettre, et comme j'escrips à la
» royne plus au long, il trespassa hier de matin à une
» heure après minuit, ayant fait une fin de fort bon chré-
» tien catholique. Je luy ay vu le visage quand on dépo-
» sitoit son corps aux religieuses de Saint-Domingue le
» Real, lequel n'estoit aucunement deffait de la maladie,
» sinon qu'il estoit un peu jaune, mais j'entends qu'il
» n'avoit que les ossements par le surplus du corps. On a
» opinion que ceste mort a tiré le Roy Catholique hors de
» plusieurs soucis, et pourra sortir de son royaume à sa
» volonté sans danger d'y survenir séditions en son ab-
» sence. Il ne se parle toutefois un seul mot de son voyage.
» Don Jehan d'Autriche a été mandé venir. »

Des matériaux si complets et si authentiques permettent d'écrire la véritable histoire de don Carlos, et j'ajouterai de l'écrire d'une manière juste et équitable pour le père et pour le fils. L'historien qui voudra entreprendre cette tâche pourra établir la part de responsabilité qui revient à chacun d'eux dans ces événements si tragiques et si profondément émouvants; il ne perdra pas de vue les nécessités rigoureuses, les devoirs impérieux que sa position de souverain imposait à Philippe, et qui, dans plus d'une circonstance, firent taire les sentiments de son cœur au détriment du nom qu'il a laissé dans l'histoire. Il se rappellera la conduite que tint, dans une situation entièrement analogue, un autre souverain, dont la mémoire est avec raison chère et sacrée à son peuple, et que l'histoire a rangé parmi les plus éminents génies politiques des temps modernes, Pierre le Grand. Et qu'on ne craigne pas que d'une pareille étude des faits, indépendante, consciencieuse, il puisse sortir une apologie complète de la conduite de Philippe envers son héritier. Tout en tenant compte des nécessités impérieuses dont je viens de parler, ainsi que de l'action que les doctrines du temps durent exercer sur l'esprit et la volonté du roi, il se trouve dans cette conduite, à mon sens, plus d'un fait qui justifie l'antipathie que le caractère et la politique de Philippe inspirent au sentiment moderne dans ses plus légitimes aspirations.

Mon intention dans ce moment n'est pas d'essayer de faire cette histoire, ne serait-ce même qu'en abrégé. La tâche que je me propose dans cette étude est plus modeste. Je vais m'appliquer à préparer et à faciliter l'histoire complète de la vérité, en exposant celle de l'erreur. Le préjugé a régné trop longtemps et trop exclusivement, pour qu'on puisse espérer qu'il disparaisse tout d'un coup. J'essayerai de lui enlever sa dernière raison d'être, en montrant comment il a pris naissance, sous l'action de quelles influences il s'est propagé. J'ai eu dans cette tâche un illustre devancier, M. Ranke (1). Je n'ai d'autre ambition que d'ajouter aux faits qu'il a exposés avec une si haute supériorité de savoir et de critique, quelques données nouvelles qui ont été connues depuis que son travail a été publié, ou sur lesquelles son attention ne s'était pas portée.

Les circonstances qui avaient précédé et accompagné la mort de l'infant, le secret rigoureux qui, d'après les ordres du roi, entourait tout ce qui se passait dans la prison depuis son arrestation, le peu de détails qui transpirèrent sur sa maladie, malgré tous les soins qu'on prit pour les étouffer; tout cela exagéré, altéré par la rumeur publique, fit naître le soupçon que don Carlos avait péri de mort violente. Des correspondances privées et diplomatiques, écrites immédiatement après l'événement et reflétant l'impression produite par lui, attestent l'excitation extrême des esprits et les suppositions étranges auxquelles on se livra. Voici comment s'exprime Charles de Tisnacq, ancien garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas, à Madrid, dans une lettre au président Viglius, écrite le jour même de la mort du prince (1) : « Nostre prince est trespassé cejourd'hui à une heure après la minuit, Nostre » Seigneur luy veuille jà avoir donné son repos et paradis, » trespas tel que vous pouvez considérer. Le propos de sa » maladie (je ditz dangereuse) s'est publié seullement depuis mescredi dernier, et sembloit le mal tel qu'il ne le » pourroit faire longue, s'estant, comme ay entendu, fort » mal réglé et corrompu de tout son estomac et conduict » comme celui qui n'avoit affection de vivre. Les langues » sont ici fort desbridées, à mon jugement, plus que ail» leurs, et les discours fort impudents. »

---

(1) Voy. Ranke, ouvrage cité, pp. 229-246.

Six jours après, le ministre toscan à la cour d'Espagne, dans un rapport à son gouvernement, indique beaucoup plus clairement encore la nature des bruits qui couraient : « Les vaines rumeurs, dit-il, et les commérages qui se » répandent sont très-indignes d'être écoutés et méritent » encore moins d'être écrits. Car c'est chose difficile que » de satisfaire la multitude en de pareilles matières, et il » vaut mieux s'en tenir à ce que comportent la justice et » la loyauté, sans se soucier de l'opinion d'hommes peu

---

(1) Ce passage est extrait de la correspondance inédite de Tisnacq, que M. Gachard a bien voulu me communiquer.

» sensés qui parlent sans raison de choses improbables et » impossibles, ayant pour auteurs des esprits ineptes et » méchants. »

Il paraît que le bruit devint assez grave et général pour que le gouvernement de Philippe crût devoir prendre des mesures pour l'arrêter. Une stricte surveillance semble avoir été établie. Un écrivain connu plus tard comme maître de Cervantès, Juan Lopez del Hoyo, ayant rédigé, sur l'ordre de la municipalité de Madrid, une relation de la mort de don Carlos et des honneurs funèbres qui lui furent rendus, le conseil de Castille intervint, et ordonna que le manuscrit, avant d'être publié, fût examiné par le confesseur du prince, fray Diégo de Chaves. L'écrit de Lopez parut au mois de novembre; il renferme le récit de la maladie et des derniers moments du prince, sans laisser en quoi que ce soit soupçonner que la mort pût n'avoir pas été naturelle (1).

Mais si la rumeur de la mort violente ne put s'accréditer en Espagne, les efforts de Philippe furent impuissants pour l'étouffer à l'étranger. Don Carlos était mort le 24 juillet, et déjà à la fin de septembre, l'ambassadeur de Venise à Madrid, était informé que, dans différents endroits en Italie, le bruit circulait que la mort du prince était due au poison, et la manière dont le président du grand conseil de Malines, Renom de France, dans ses mémoires jusqu'ici inédits, s'exprime sur l'événement, montre que la version de Juan Lopez, sur la mort du prince, n'était point généralement accueillie dans les Pays-Bas. « S'y fut » parlé, dit Renom de France, diversement de la mort de

---

(1) Voy. Llorente, *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, t. III, p. 180, et Ranke, ouvrage cité, p. 229.

» don Carlos d'Autriche, prince d'Espaingne, qui, peu de » mois auparavant, sçavoir dois celui de janvier, avoist été » detenu en son logement avecq garde et service particu» lier, car encoires que l'on eust faict entendre aux con» saulx et villes que S. M. ne seroit venue à ces termes » pour offense et coulpe commise contre sa personne, ni » pour chose de semblable espèce et qualité, sinon que la » naturelle condition du prince avoit causé ceste manière » de procéder et avoit esté faict pour son propre bien et » prouffict, néantmoins interprétation fut aultre ès dis» cours populaires. » Il faut que cette interprétation ait été bien généralement acceuillie, pour que le président du grand conseil la mentionne, malgré sa réserve de magistrat, et malgré son dévouement au roi. On conçoit, en effet, que, dans les Pays-Bas plus qu'ailleurs, les esprits dussent être disposés à ajouter foi à ces interprétations : on y croyait presque partout que les rigueurs dont le prince avait été l'objet de la part de son père, étaient la réponse de celui-ci aux sympathies qu'on attribuait à don Carlos pour la cause des provinces.

Toutefois, les soupçons, nés dans le premier moment, furent longtemps sans prendre une consistance plus sérieuse et sans se produire sous une forme précise. Nul doute que, dans les Pays-Bas comme en Espagne, le gouvernement ne les ait empêchés de se propager, et, dans les autres pays de l'Europe, d'autres causes durent s'opposer à leur reproduction. Les rapports que les ambassadeurs des principales puissances, auprès de Philippe II, avaient envoyés à leurs cours, présentaient unanimement la mort du prince comme tout à fait naturelle, ils ne contenaient aucun fait, aucun indice à l'appui de l'opinion contraire. A Rome, à Florence, à Venise, à Paris, à Vienne, on connut de prime abord la vérité, et, sans se mettre en contradiction avec des témoignages qu'ils savaient tout à fait sûrs et exempts de partialité, les gouvernements de ces pays ne pouvaient soutenir ou laisser circuler une version dont ils connaissaient la fausseté. En outre, les relations qu'ils entretenaient avec la cour de Madrid, l'intérêt politique très-grand qu'ils avaient à ne pas blesser personnellement le roi d'Espagne, leur imposaient la plus grande réserve et leur faisaient un devoir de s'opposer à tout ce qui aurait pu entretenir ou accréditer les soupçons dont il s'agit.

Aussi, le bruit de la mort violente de l'infant disparaît-il pendant plusieurs années, du moins de la surface des choses, et il n'aurait peut-être plus jamais reparu, sans la révolution qui, pendant ce temps, s'accomplissait dans les Pays-Bas. Treize ans après la catastrophe qui avait mis fin à la vie du prince, Guillaume d'Orange le produit de nouveau, non plus sous la forme d'un soupçon plus ou moins vague, plus ou moins dissimulé, mais sous celle d'une affirmation positive, comme une accusation formelle de parricide lancée contre le roi d'Espagne. Les circonstances, au milieu desquelles cette accusation paraît, en révèlent le véritable caractère, celui d'un moyen politique. Poussé à bout par l'édit de proscription, Guillaume y répond par sa célèbre Apologie, dans laquelle il oppose aux inculpations dont Philippe l'avait accablé, des incriminations non moins violentes, en accusant son implacable adversaire d'avoir été cause de la mort de sa troisième femme, la reine Élisabeth, et de celle de son fils don Carlos, afin que, veuf et sans héritier propre à lui succéder, il pût obtenir plus facilement du pape la dispense nécessaire pour épouser en quatrièmes noces sa nièce, l'archiduchesse Anne, fille de l'empereur Maximilien. Le ton et la forme dans lesquels le prince d'Orange énonce cette accusation sont trop caractéristiques pour que je puisse m'abstenir de la citer. Voici ce qu'il dit dans l'Apologie :

« Derechef, je suis ici contraint de vous prier, Messieurs (on sait que l'Apologie est adressée aux états de » Hollande), ne penser ce que vous n'avez jamais vu en » moi que je sois esmeu par mesdisance à descouvrir ces » abominables ulcères, et mettre devant les yeux de tout » le monde le cautère de telles consciences; mais qu'il » vous plaise l'imputer à ceste rage et fureur désespérée » des ennemis de Dieu, de toute la chrestienté et les » vostres en particulier, qui ne sont emflambez contre » moi pour aultre raison que pour ce qu'ils cognoissent » quel a esté mon soing, ma diligence et fidélité à vostre » conservation. Celui doncq qui a espousé sa nièce, ose » me reprocher mon mariage : un mariage, di-je, légitime » et selon Dieu ! Celui lequel, pour parvenir à un tel mariage, a cruellement meurdri sa femme, fille et sœur » des rois de France ! comme j'entends qu'on en a en » France les informations. La femme légitime, mère de » deux filles vraies héritières d'Espaigne. Comme je ne » doubte pas que la couronne de France, laquelle par ci-devant a donné la couronne de Castille à un bastard » duquel Philippe est descendu, dépossédant un tyran » toutefois légitime, n'aura moins de puissance de la » maintenir aux vrais héritiers, si Dieu, qui est juge et » qui ne laisse jamais telles méchancetés impunies, n'en » faict la vengeance durant sa vie, le privant de son Estat, » comme il l'a très-bien mérité, quand il n'auroit faict » aultre faulte qu'en cest incest accompagné d'un meurdre » si abominable. Mais il a eu dispense! De qui? Du pape

» de Rome qui est un Dieu sur terre. Certes, c'est ce que je
» crois, car le Dieu du ciel ne l'auroit jamais accordé.
» Or, quel a esté le fondement de cette terrestre-divine
» dispense? C'est qu'il ne falloit pas laisser un si beau
» roiaulme sans héritier. Et voilà pourquoi a esté adjousté
» à ces horribles faultes précédentes un cruel parricide, le
» père meurdrissant inhumainement son enfant et son
» héritier, affin que, par ce moien, le pape eust ouverture
» de dispense d'un si exécrable incest, abominable à Dieu
» et aux hommes. Si doncq nous disons que nous rejet-
» tons le gouvernement d'un tel roi incestueus parricide
» et meurdrier de sa femme, qui nous pourroit accuser
» justement? Combien y a il eu des rois bannis de leur
» roiaulmes et chassez qui n'avoient pas commis des
» crimes si horribles. Car, quant à don Charles, n'estoit-
» il pas nostre seigneur futur et maistre présumtif, et si
» le père pouvoit alléguer contre son fils cause idoine de
» mort, estoit point à nous, qui y avions tant d'intérest,
» plustost à le juger qu'à trois ou quatre moines ou inqui-
» siteurs d'Espaigne? »

L'histoire a jugé ces accusations, l'intention en est trop évidente pour que je m'arrête à les réfuter en détail. Qu'on ne me permette qu'une seule observation. On peut douter si Guillaume, en se livrant à ces incriminations, était bien convaincu de leur vérité. Nous savons que, de tout temps, il était fort bien informé des choses qui se passaient à Madrid. Dans cette même Apologie, il assure avoir eu connaissance de toutes les tentatives dirigées par les Espagnols contre sa vie. Ne doit-on pas se dire que, s'il avait eu, sur la mort violente de don Carlos, des preuves à l'appui, quelque minimes qu'elles fussent, il se serait à coup sûr empressé de les mentionner, et cela d'autant plus, qu'en changeant le soupçon en certitude, il pouvait porter à Philippe un coup mortel, en soulevant contre lui l'opinion des Espagnols, qui, à cette époque, faisait incontestablement encore une des forces les plus vives de ce règne? Mais Guillaume ne sait rien préciser; il s'en tient à une simple allégation, qu'il ne peut pas même parer de cette apparence de probabilité dont il avait appuyé l'accusation du meurtre de la reine, en disant qu'il savait qu'on en avait en France des informations. Il n'avait pu ignorer la rumeur qui s'était répandue après la mort de l'infant; entraîné par la passion et croyant y trouver un moyen de nuire à Philippe dans l'opinion, il s'empare du soupçon et le pose comme un fait avéré, certain, qui n'a plus besoin de preuves. Encore une fois, l'histoire n'a pas à se préoccuper de cette assertion: pour que, dans une question aussi grave, elle puisse enregistrer, comme probant, le témoignage d'un contemporain, fût-il même le Taciturne, il faut qu'aucune suspicion légitime ne puisse l'atteindre.

L'accusation du prince d'Orange ne fut pas, que je sache, directement relevée par le gouvernement espagnol. Mais des écrivains italiens, probablement inspirés par lui, se chargèrent du soin de détruire le mensonge, en présentant dans son véritable jour l'histoire du fils de Philippe II. L'Apologie du Taciturne date de 1581. Deux ans après, en 1583, un noble Florentin, Giambattista Adriani, publia une histoire de son temps, que les hommes les plus compétents placent avec raison au premier rang des ouvrages historiques de l'époque. Adriani, à qui il avait été donné de puiser aux sources les plus sûres, aux mémoires de Cosme de Médicis, aux correspondances des princes eux-mêmes, de leurs ministres et de leurs secrétaires, et dont l'ouvrage est dédié au grand-duc François, fils de

Cosme et ami et allié dévoué de Philippe II, Adriani raconte l'histoire de don Carlos avec des détails qui ont tous les caractères d'authenticité et qui se trouvent confirmés par les relations diplomatiques connues depuis, détails qui n'ont pu lui être fournis que par des personnes parfaitement informées. Le premier, Adriani expose la conduite de don Carlos dans les derniers temps avant son arrestation, dont il donne les motifs probables, et tout en mentionnant les bruits contraires, montre par les détails qu'il produit sur sa maladie, que la mort du prince fut la suite naturelle de celle-ci. Rien dans les documents nombreux et parfaitement certains qui ont été mis au jour par des recherches récentes, n'est venu contredire le récit d'Adriani, à qui on ne fait que rendre justice, en reconnaissant que, le premier, il a fourni les éléments d'une histoire *vraie* de don Carlos (1).

La narration d'Adriani, reproduite par d'autres auteurs italiens, paraît avoir atteint le but que son auteur se proposait. Le bruit de la mort violente de don Carlos ne semble plus guère avoir trouvé crédit en Italie et, même en France, où il avait été sans doute répandu comme ailleurs, il ne fut d'abord pas beaucoup accueilli. Pendant les derniers temps de la Ligue et les premières années de Henri IV, quoique les plus graves accusations fussent portées dans de nombreuses publications où la haine et l'animosité politique paraîssent être arrivées au dernier degré de violence contre le roi d'Espagne, on ne songea point cependant à lui attribuer la mort de son fils.

Ce n'est que lorsque Philippe II eut cessé d'exister et que la paix de Vervins eut terminé la lutte ouverte entre la France et l'Espagne pour faire place à un long antagonisme plus contenu, il est vrai, mais profond et irréconciliable, parce qu'il était fondé sur l'opposition réelle et permanente des tendances et des intérêts politiques des deux monarchies, ce n'est qu'alors que l'accusation reparaît pour prendre désormais et pour longtemps place dans l'histoire. Pendant cette période de lutte sourde, d'hostilités souterraines, tout ce qui peut nuire à l'Espagne et à son gouvernement est favorablement accueilli en France, on ne combat plus l'adversaire les armes à la main, mais on cherche à lui nuire par d'autres moyens, moins violents, mais non moins efficaces, en saisissant toutes les occasions de diminuer dans l'opinion la considération et le respect si grands qui l'entouraient autrefois.

---

(1) Voy. *Istoria de' suoi tempi di Giovambatista Adriani*, t. VII, pp. 135-140 et p. 170.

C'est au milieu de cette disposition des esprits que, dans les ouvrages publiés sur le règne à peine fini de Philippe II, des récits nouveaux surgissent sur l'épisode de don Carlos, remplis de détails particuliers et racontés pour impressionner le public, mais dépourvus de tout appui sérieux, et ne pouvant avoir, aux yeux de l'historien, d'autre valeur que celle d'assertions dénuées de preuves.

Dans les premières années du XVII^me^ siècle, ces récits se multiplient et finissent par former une espèce de tradition historique acceptée par le public et répétée pendant un long laps de temps par un grand nombre d'auteurs, sans qu'aucun d'eux songe à en vérifier le fondement et l'exactitude. Le thème est fait, il ne s'agit plus désormais que de le copier.

Je me suis livré à beaucoup de recherches pour découvrir la source première de cette nouvelle version, et je suis arrivé à la conviction qu'en dehors de la disposition générale des esprits en France que je viens de signaler, il y eut encore une cause particulière et plus directe du changement qui se produisit dans l'opinion sur la mort de don Carlos.

En pesant toutes les circonstances, je suis amené à croire que le véritable auteur n'en est autre qu'un ancien secrétaire d'État de Philippe II, le fameux Antonio Perez, réfugié depuis 1595 en France, pour se soustraire à la cruelle persécution de son ancien maître. On sait que pendant de longues années, Antonio Perez avait joui de toute la confiance du roi, qui lui faisait connaître ses desseins les plus particuliers, l'initiait à ses pensées les plus secrètes (1), jusqu'à ce que les suites du meurtre d'Escovedo vinssent le précipiter dans un abîme de malheurs. À l'époque de la catastrophe de don Carlos, Perez était chargé du département des affaires d'Italie et se trouvait dans une position qui lui permettait de voir les choses de près et de connaître la vérité. On conçoit le poids et l'autorité que devait avoir, aux yeux des Français, l'opinion d'un pareil homme sur la mort du fils de Philippe II. Eh bien, il existe une narration détaillée de Perez sur l'arrestation et la mort de l'infant, adressée au conseiller du parlement de Paris, Du Vair (2). Dans ce récit, Perez raconte que Philippe ayant trouvé son fils coupable, les casuistes et les inquisiteurs condamnèrent celui-ci à mort ; mais comme on ne voulait pas que la sentence fût exécutée en public, un poison lent fut mêlé, pendant quatre mois, aux aliments que recevait le prince, et c'est ainsi qu'il mourut. Sans tenir compte des motifs de haine que Perez avait contre le roi d'Espagne et qui devaient rendre suspect son témoignage, on ajouta foi à ses dires, et les historiens français adoptèrent, à l'envi, comme vraie la version qu'il donnait de la mort de don Carlos. S'ils varient encore sur la manière dont la prétendue sentence fut exécutée (ce qui paraît prouver que tous les détails du récit d'Antonio Perez ne furent pas connus de suite), ils sont tous d'accord que la mort fut violente.

---

(1) Voy. l'excellent ouvrage de M. Mignet, *Philippe II et Antonio Perez.*

(2) Voy. F. v. Raumer, ouvrage cité.

Un des premiers, sinon le premier, à répéter cette version, a été Brantôme. En 1604, il dédia à la reine Marguerite de Navarre ses *Vies des hommes illustres et grands capitaines étrangers*. Dans ce recueil de notices biographiques plus ou moins développées, il y en a une consacrée à don Carlos, et voici ce que Brantôme y dit :

« J'ay ouy raconter à un grand personnage espagnol » que le roi d'Espagne, le (don Carlos) tenant prisonnier, » il assembla un jour son conseil pour sçavoir ce qu'il en » feroit. Les uns opinèrent qu'il ne devoit pas le faire » mourir n'y respandre son propre sang, qui possible un » jour crieroit vengeance devant Dieu, mais qu'il falloit » le mettre dans une prison austère et perpétuelle. Les » autres dirent qu'il le falloit bannir et confiner en » Flandre, et là luy bailler de l'exercice à son haut cou» rage, qui désiroit tant la guerre, pour la faire là aux » rebelles hérétiques, et les du tout exterminer, ou bien » l'envoyer aux royaumes de Naples et de Sicile, et les » lui donner en partage, et luy amollir le cœur par un » si beau don et bienfait, provenant d'un bon naturel » d'un doux père qui luy pardonnoit sa faute. D'autres » dirent qu'il le falloit plutost envoyer à Oran et l'en » faire roy, et là se comporter avec les Mores ou bien ou » mal, comme il luy en viendroit à la fantaisie. Sur quoy

» le roy d'Espagne respondit à tous que, pour le tenir en » prison, il n'y avoit point de raison, d'autant qu'à un tel » enragé et endiablé de lion, il ne se pouvoit trouver de » cage, fust-elle de fer, assez forte pour l'y tenir en seu» reté; qu'il n'en échappast. De l'envoyer en Flandre, il » n'y seroit pas plutost, qu'il s'accorderoit avec les re» belles, leur pardonneroit et les accosteroit en quelque » façon que ce fust, pour se faire encore plus rebelle » qu'eux et luy faire la guerre. De luy donner les royaumes » de Sicile et de Naples, c'estoient deux trop petits mor» ceaux et royaumes pour rassasier et borner son ambi» tion; d'autant qu'en hautesse de courage, naist sou» vent convoitise de régner, soit par justice, soit par » intolérance de supérieur, comme l'on dit, ou par les » mauvaises persuasions des serviteurs que l'on tient » près de soy. Et s'il vous plaist, disoit-il, si les Napoli» tains ont été de tout temps subjets aux mutations et » rébellions, que ne feront-ils avec luy? Pour le regard » de l'envoyer à Oran, aussi-tost il feroit confédération » avec les roys de Fez et de Maroque et de tous les Mores, » pour entrer en Espagne et la ravager, aussi bien que » firent jamais les Sarrasins. Par quoy il conclud sur ses » raisons que le meilleur estoit de le faire mourir: dont » un matin on le trouva en la prison estouffé d'un linge, » non, dist-on, sans avoir desbagoulé contre son père mille » injures et exécrations, malédictions et vilainies, lors» qu'on luy annonça sa mort et sans l'avoir adjourné de» vant Dieu à y comparoistre un jour pour sa cruauté. »

Brantôme, on l'a vu, ne parle que sur la foi d'un personnage espagnol, qu'il ne nomme pas. Cette réserve disparaît des auteurs qui, après lui, racontent la mort de don Carlos. En 1606, parut l'ouvrage de Pierre Matthieu.

écrivain qui, comme historien, n'est pas tout à fait sans valeur et dont les écrits étaient assez lus du temps de Henri IV et de Louis XIII. Matthieu avoit commencé par être partisan zélé de la Ligue; ayant été député, en 1595, par la ville de Lyon, auprès du roi Henry IV, il s'attacha désormais à ce prince, qui le nomma son historiographe. En cette qualité, il publia, en 1606, une *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces estrangères durant sept années de paix du règne du roy Henry IV*. Il y donne un abrégé du règne de Philippe II, et voici ce qu'il raconte de la mort de don Carlos :

« Les inquisiteurs, pour les pratiques qu'il avoit eues » avec les ennemis de sa religion, le déclarèrent héré- » tique et, pour avoir conspiré contre la vie de son père, » le condamnèrent à la mort. Le roy fut l'accusateur, les » inquisiteurs, les juges. Mais le jugement fut signé par le » roy, et pour le signer, Dieu sçait quelle violence, quelle » géhenne il fit à son âme pour rompre les invincibles » liens de son affection paternelle. Quoi qu'il fasse, il est » toujours père, et il se sent condamné en la sentence de » son fils. Comme elle fut signée et prononcée, on lui pré- » senta plusieurs sortes de mort en peinture pour choisir » la plus douce. En effet, il demanda s'il n'y avoit point » de pitié en son père pour lui faire grâce, point de fa- » veur en son conseil pour un prince d'Espagne, point » de prudence pour excuser sa jeunesse. Comme on luy » eust dit que sa mort estoit arrestée, que l'arrest ne se » pouvoit révocquer, que toute sa grâce estoit réduite au » choix de la plus douce mort de celles qu'on lui présen- » toit en pourtraict, il dit qu'on le fist mourir comme » on voudroit, qu'il n'avoit point de mort à choisir, puis-

» qu'on ne pouvoit plus lui donner celle que César esti-
» moit la meilleure. Ces dernières paroles, poussées avec
» l'ardeur de son courage, furent suivies de mille impré-
» cations sur le malheur de sa fortune, sur l'inhumanité
» de son père, sur la cruauté de l'inquisition, répétant
» souvent ces mots : Misérable fils d'un père plus mi-
» sérable.

» On lui donna encore quelques jours pour se sentir et
» penser aux apprests de sa mort. Son confesseur ayant
» mis sa conscience en estat de pouvoir attendre l'exécu-
» tion seurement et sans effroi, et luy ayant fait connoistre
» qu'encore qu'il mourût à la fleure de son aage, il ne
» devoit non plus se plaindre de la mort que celui qui de
» bonne heure achève la navigation d'une mer orageuse
» et se trouvoit au port : quatre esclaves pour un matin
» entrèrent en sa chambre et l'esveillèrent pour l'endor-
» mir en un sommeil perpétuel. On l'advertie de sa der-
» nière heure, on lui donna un peu de temps pour prier
» Dieu. Il se lève en sursaut et se jette au coing du lict :
» deux lui tiennent les bras et l'autre les pieds, le qua-
» triesme serre le garrot avec un lacs de soye et l'estouffe
» tout doucement ; plusieurs tiennent qu'il mourust les
» pieds dans l'eau et la veine ouverte. »

Je suis frappé des progrès que la fiction a faits de Brantôme à Matthieu. Brantôme a seulement entendu dire que don Carlos un matin fut trouvé étouffé d'un linge dans sa chambre. Matthieu sait bien mieux comment les choses se sont passées : on dirait qu'il y a assisté. Et cependant tout dans son récit est faux, depuis l'inquisition, qui n'a jamais dû juger le fils de Philippe, jusqu'aux esclaves qui l'étranglent tout doucement et dont l'emploi à la cour d'Espagne était défendu par une loi particulière.

Vers la même époque, un historien d'un bien autre poids que les deux précédents, le grand de Thou, vint donner une nouvelle sanction à la fable. Dans le 43^{me} livre de son *Histoire universelle*, dont les 49 premiers parurent, on le sait, en 1606, il dit : « Philippe voyant que son fils » étoit d'un caractère que ni la raison ni les châtiments » ne pouvoient changer ou adoucir, en conféra encore » avec le sainct office et jugea à propos, pour prévenir la » mort qu'il vouloit se donner à lui-même, de le faire » condamner par un juge légitime. Mais afin de sauver » l'honneur du sang royal, l'arrêt fut exécuté en secret, et » on lui fit avaler un bouillon empoisonné, dont il » mourut quelques heures après, au commencement de » sa vingt-troisième année. »

C'est, on le voit, le récit d'Antonio Perez, à cette différence près que, d'après de Thou, le poison opère au bout de quelques heures, tandis que d'après Perez, il met quatre mois à faire son œuvre. Mais ce récit donne lieu encore à d'autres observations, qui montrent combien c'était un parti pris en France, même chez les hommes de la valeur de de Thou, d'attribuer la mort de don Carlos à une sentence provoquée par son père et exécutée d'après ses ordres. On se rappelle que le Florentin Adriani avait, le premier, dans l'Histoire de son temps, publiée en 1583, donné un récit vrai de l'issue de don Carlos. Eh bien, de Thou ne connut pas seulement l'ouvrage d'Adriani, il en fait, ce qui plus est, l'éloge le plus complet et le plus mérité. « C'étoit (Adriani) un homme, dit-il, d'un esprit » très-cultivé qui a continué avec une exactitude scrupuleuse l'histoire de François Guichardin, un des auteurs, » à mon avis, qui, après les anciens, mérite le mieux » notre estime. — J'avoue ici naturellement que, pour

» former le corps de cette histoire, j'ai beaucoup puisé dans
» cet ouvrage et plus peut-être que dans aucun autre. En
» effet, j'ai cru trouver dans cet auteur une justesse dans
» les choses dont il étoit instruit, jointe à une bonne
» foi, une candeur, une sincérité bien rares (1). »

Ne croirait-on pas, qu'avec cette opinion sur Adriani et la foi qu'il mérite comme historien, de Thou, arrivé à l'épisode de don Carlos, se serait empressé de reproduire le récit véridique florentin? Il n'en est rien. Dominé par l'opinion qui règne autour de lui, le grand historien reproduit la fable de Perez. Qu'on nie encore la puissance du préjugé en histoire comme ailleurs!

Pour se convaincre, du reste, combien peu les informations de de Thou étaient sûres, il suffit de voir ce qu'il dit de l'époque de la mort de don Carlos : « Plusieurs ont
» écrit que don Carlos étoit mort dans le mois de juillet,
» et d'autres dans le mois d'octobre. Pour moi, je crois, et
» de Foix m'a dit, qu'il étoit mort bien plutôt, mais qu'on
» avait caché sa mort pendant quelques mois, et qu'on
» ne répandit la nouvelle qu'après la victoire que le duc
» d'Albe remporta à Gemmingen. »

Nul doute que le récit de de Thou n'ait achevé de former l'opinion en France. Les historiens espagnols qui écrivirent après lui, Cabrera le premier, eurent beau opposer la vérité à la fiction, la fiction prévalut. La mort violente de don Carlos, ordonnée par Philippe II, fut considérée désormais comme un fait certain, acquis, et ce qui étonne surtout, cru par ceux-là même qui pouvaient savoir la vérité. Du temps de Louis XIV, il ne venait plus à l'esprit de personne d'en douter, pas même à celui du roi, dont il existe à ce sujet un mot bien curieux, que je citerai pour prouver jusqu'à quel point l'erreur avait pris racine partout. Le comte de Bussy Rabutin écrit à madame de Sévigné, le 20 juin 1687 : « Le jour que je fus mené à la » Bastille, Saint-Aignan dit à Sa Majesté qu'il la suppliait » très-humblement de trouver bon qu'il lui demandât si » la raison qui causoit ma disgrâce regardoit sa personne, » parce que, en ce cas-là, il ne lui parleroit jamais de » moi. Sinon, qu'il ne trouvât pas mauvais qu'il lui parût » toujours mon ami, comme quand j'étois en liberté. » Le roi lui répondit que le roi Philippe second fit dire » à son fils, en le faisant étrangler, que c'étoit pour son » bien qu'il alloit se perdre. »

---

(1) Voy. de Thou, *Histoire universelle*, livre 68, à la fin.

De la fable au roman il n'y a qu'un pas. On ne peut guère reprocher à l'abbé de Saint-Réal de l'avoir franchi, d'autant moins qu'il intitule son œuvre *Une nouvelle historique*. C'est à cette source, qui n'est plus du domaine de l'histoire, que les poëtes qui ont pris don Carlos pour sujet de leurs tragédies, et Schiller, en premier lieu, ont puisé.

J'en étais là, dans mes recherches, lorsque je rencontrai un témoignage qui vint étrangement à l'appui de cette version de la mort violente, que tout me portait à considérer comme erronée. Quoiqu'il se trouve dans un ouvrage des plus étudiés depuis quelque temps et des plus dignes de l'être, ce témoignage, autant que je pus voir, avait échappé aux historiens éminents qui se sont occupés de la question de don Carlos : ni M. Ranke, ni M. de Raumer, ni Prescott n'en parlent. J'en fus, je l'avoue, un instant d'autant plus vivement frappé, qu'il se produit accompagné de circonstances qui lui impriment un caractère de crédibilité particulière, en faisant intervenir comme garant un personnage des plus honorables qui paraissait parler en quelque sorte *de visu*. Voici ce que je lus dans les mémoires de Saint-Simon, à l'endroit où il raconte la visite qu'il fit aux sépultures royales de l'Escurial, lors de son ambassade en Espagne (chap. 575) :

« Quoique ce lieu soit si enfermé, on n'y sent aucune » odeur. Nous lûmes des inscriptions à notre portée et le » moine d'autres, à mesure que nous les lui demandions. » Nous fîmes ainsi le tour, causant et raisonnant là-» dessus. Passant au fond de la pière, le cercueil du mal-» heureux don Carlos s'offrit à notre vue. — Pour celui-là, » dis-je, on sait bien pourquoi et de quoi il est mort. — » A cette parole, le gros moine s'altéra, soutint qu'il étoit » mort de mort naturelle, et se mit à déclamer contre les » contes qu'il dit qu'on avoit répandus. Je souris en disant » qu'il n'étoit pas vrai qu'on lui eût coupé les veines. Ce » mot acheva d'irriter le moine, qui se mit à bavarder » avec une sorte d'emportement. Je m'en divertis d'abord » en silence ; puis je lui dis que le roi, peu après être » arrivé en Espagne, avoit eu la curiosité de faire ouvrir » le cercueil de don Carlos, et que je savois d'un homme » qui y étoit présent (c'était Louville), qu'on y avait trouvé » sa tête entre ses jambes, que Philippe II, son père, lui » avoit fait couper dans sa prison devant lui. — Hé bien, » s'écria le moine tout en furie, apparemment qu'il l'avoit » bien mérité : car Philippe II en eut la permission du » pape, — et de là à crier de toute sa force, merveilles de » la piété et de la justice de Philippe II et de la puissance » sans bornes du pape et à l'hérésie contre quiconque » doutoit qu'il ne pût pas ordonner, décider et dispenser » de tout. Tel est le fanatisme des pays à inquisition, où » la science est un crime, l'ignorance et la stupidité la

» première vertu. Quoique mon caractère m'en mît à couvert, je ne voulus pas disputer et faire avec ce piffre
» de moine une scène ridicule. Je me contentai de rire et
» de faire signe de se taire, comme je fis à ceux qui étoient
» avec moi. Le moine dit donc tout ce qu'il voulut à son
» aise et assez longtemps sans pouvoir s'apaiser. Il s'aper-
» cevoit peut-être à nos mines que nous nous moquions
» de lui, quoique sans gestes et sans paroles. Enfin, il
» nous montra le reste du tour de la chambre, toujours
» fumant, puis nous descendîmes au Panthéon. »

Les faits allégués dans ce récit, fournissent, s'ils sont vrais, une preuve matérielle, irrécusable de la mort violente de don Carlos contre laquelle aucun autre témoignage ne saurait prévaloir. Mais sont-ils vrais?

Tout en connaissant le duc de Saint-Simon fort enclin à interpréter les choses à sa manière, à en altérer le véritable caractère au gré de ses préférences ou de ses antipathies, je le crois cependant incapable de les inventer ou de dire sciemment la chose qui n'est pas, et comme il cite dans le cas présent encore sa source, il faut avant tout remonter au garant qu'il invoque, et examiner jusqu'à quel point il peut être admis.

Le marquis de Louville était pour moi une ancienne connaissance, l'étude de cette grande question de la succession d'Espagne, qui agita si profondément l'Europe au commencement du XVIII^{me} siècle, me l'avait montré doué de presque toutes les qualités qui font l'homme d'État éminent. Depuis longtemps, je me sentais une vive sympathie pour cet esprit si juste, si fin et si excellent observateur, pour ce caractère si élevé et si loyal, à qui l'histoire n'a peut-être pas rendu toute la justice qu'il mérite. J'étais donc, je l'avoue, prévenu d'avance en faveur de ce témoignage. Cependant, avant de l'admettre sans réserve, l'importance de la question me faisait un devoir de l'examiner avec un soin rigoureux. Je dus demander avant tout si M. de Louville s'est trouvé dans la situation que Saint-Simon lui prête et qui lui aurait permis de juger de ses propres yeux de l'état du corps de l'infant. Au premier abord, les circonstances relatées par Saint-Simon ne me parurent avoir rien que de probable. En effet, M. de Louville, ancien gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, avait été désigné par Louis XIV pour accompagner son petit-fils à Madrid, lorsque l'acceptation du testament de Charles II lui eut donné la couronne d'Espagne. Pendant les commencements du règne de Philippe V, Louville resta, comme chef de sa maison française, auprès du jeune roi, jouissant de son affection et remplissant en même temps auprès de lui une mission de confiance de Louis XIV. Son influence sur les affaires fut très-grande : par la sagesse de ses conseils, la pénétration de son esprit, par sa haute raison, par sa conduite conciliante et ferme à la fois, il rendit des services éminents au roi, et affermit ainsi l'établissement sur le trône d'un prince jeune, inexpérimenté, et qui, comme caractère et comme intelligence, n'était peut-être pas toujours à la hauteur de sa tâche. Le duc de Saint-Simon ne fait qu'exprimer la vérité, en disant que, jusqu'à la première campagne d'Italie, M. de Louville fut le modérateur de la monarchie espagnole, le seul confident du roi et le distributeur de ses grâces. Il est certain que, pendant tout le temps que Louville passa à la cour de Madrid, il ne quitta pas, pour ainsi dire, Philippe V : la nature de ses fonctions l'attachait à la personne du monarque qu'il accompagnait partout. Si donc le roi a fait la visite à l'Escurial dont parle Saint-Simon, il est infiniment probable que Louville y était avec lui. Le voyage du roi à l'Escurial n'a en lui-même rien d'invraisemblable; au contraire, quoi de plus naturel, je dirai de plus dans la situation, que Philippe, peu après être arrivé en Espagne, se soit rendu à cette célèbre résidence de ses prédécesseurs, ne fût-ce que pour en prendre possession, qu'il y ait visité les sépultures royales, et qu'une fois là, il ait fait ouvrir le cercueil de don Carlos, ouverture si facile à justifier par l'incertitude même qui planait sur le genre de mort de l'infant et par la diversité des récits qui en circulaient. Il y a plus, cette ouverture paraît attestée par des personnes qui, de nos jours, ont pu pénétrer auprès des tombes des rois d'Espagne. M. de Reiffenberg, dans les notes qui accompagnent son édition de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vander Vynckt (1), a reproduit de fort curieux détails, qu'il dit tenir d'un officier supérieur français, M. Bory de S^t-Vincent, qui lui-même les avait recueillis sur les lieux, à l'époque de la guerre d'Espagne sous le premier empire. Après avoir donné une description des lieux qui servent de sépulture aux membres de la famille royale, M. Bory de S^t-Vincent, arrivé au caveau des infants, et après avoir parlé de l'état où il vit les restes de don Juan d'Autriche, raconte ce qui suit :

« Nous nous hâtâmes de chercher don Carlos, fils de
» Philippe II, et nous le trouvâmes bientôt à son rang
» de date, à la même hauteur que les précédents, du petit
» côté opposé à l'entrée. La bière avoit échappé à l'An-
» glais, qui probablement n'avoit pas lu S^t-Réal. Aussi

---

(1) Voy. *Histoire des troubles des Pays-Bas*, par L.-J.-D. Vander Vynckt, avec un discours préliminaire et des notes, par F. B. D. R., t. III, pp. 341 et suiv. Bruxelles, 1822.

» quand nous voulûmes y toucher, le conducteur jeta de
» grands cris; il vouloit s'en aller, emporter la lumière,
» fermer le caveau, en protestant qu'on le tueroit plutôt
» que de toucher à son seigneur l'infant; on ne le tua
» point, on le laissa dire, on s'empara de la lumière et
» des clefs, et l'on essaya d'attirer le cercueil, qui fut
» trouvé aussi pesant que les autres avoient paru légers;
» il fallut même renoncer à l'ôter entièrement de sa place,
» dans la crainte de ne pouvoir l'y remettre. Quand nous
» l'eûmes, avec bien de la peine, tiré aux deux tiers, et
» que nous l'eûmes, du côté de la tête, fait soutenir par
» notre Espagnol, qui avoit, enfin, pris son parti sur ce
» qu'il ne pouvoit pas empêcher, nous reconnûmes que
» le dessus avoit été enlevé anciennement et grossière-
» ment recloué; il ne fut pas très-difficile de le découvrir
» de nouveau. Au lieu d'une belle momie, vêtue comme
» celles que nous venions de voir, nous y trouvâmes de
» la chaux compacte, dont la surface inégale étoit dure
» et rocailleuse. Cette chaux avoit été enlevée en quelques
» endroits comme pour rechercher en dessous des traces
» du corps, qu'elle fut sans doute destinée à rendre mé-
» connoissable, et, en effet, on étoit venu à bout d'en
» découvrir quelques parties. En arrachant d'autres mor-
» ceaux de cette substance, nous trouvâmes des osse-
» ments et des lambeaux de peau ou de chair réduits à la
» consistance de vieux chiffons. Voilà tout ce qui reste du
» farouche et malheureux don Carlos. Voulant vérifier si la
» tête manquoit, c'étoit le point essentiel, je grattai promp-
» tement avec mon coûteau du côté où je devois la trouver,
» si elle existoit, et je la découvris après de légers efforts;
» elle étoit méconnoissable; les téguments en avoient
» été entièrement détruits sur le frontal et le pariétal,

» que je mis à nu, mais beaucoup de cheveux sont très-
» bien conservés, quoique devenus rougeâtres et cassans.

» Nous nous préparions à débarrasser le cou de toute
» la chaux qui l'encroûte, afin de voir dans quel état
» il se trouveroit et si la colonne vertébrale seroit in-
» tacte; c'est tout ce que nous pouvions espérer avoir
» échappé à la corrosion, lorsque l'une de mes ordon-
» nances vint nous avertir que l'armée ne s'arrêtoit point;
» il falloit poursuivre des succès, nous repoussâmes don
» Carlos à sa place, et montâmes à cheval pour recourir
» après les Anglais..... (1) »

Voilà, il faut en convenir, une ordonnance qui, dans l'intérêt de l'histoire, arrive bien mal à propos. Quoi qu'il en soit, il résulte toujours du récit de M. Bory de S^t-Vincent, que le cercueil de l'infant a été ouvert; mais comme rien dans ce qu'il raconte n'indique l'époque où cette ouverture a dû avoir lieu, et qu'il se peut fort bien qu'elle ait été faite dans une autre occasion que lors de la visite de Philippe V, on ne saurait considérer les circonstances recueillies par l'officier français comme une preuve de la vérité du récit de Saint-Simon. Cette preuve, pour détruire tout doute, doit être fournie par des témoignages contemporains. J'ai fait de nombreuses recherches pour en trouver ou pour constater seulement des traces quelconques de cette visite; mais, malgré mes efforts, je ne suis pas parvenu jusqu'ici à en découvrir une seule. Il existe un journal de tous les faits et gestes de Philippe V pendant les premières années de son règne, tenu par son secrétaire Ubilla, une espèce de Dangeau espagnol (1). Comme cet ouvrage, assez rare, n'existe pas, que je sache, dans nos bibliothèques, mon savant confrère, M. Gachard, a bien voulu faire vérifier, à Paris, si Ubilla mentionne la visite de Philippe V à la tombe de don Carlos; on lui a assuré n'y avoir rien trouvé. Les papiers de Louville sont conservés dans sa famille; un de ses descendants les a mis à profit pour publier des mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne. Les commencements du règne de Philippe V y sont racontés avec une rare et supérieure entente des choses politiques du temps et une infinité de détails nouveaux et importants; aucune mention n'y est faite de la visite à l'Escurial. Comme ces mémoires ne renferment, la plupart du temps, que des extraits des papiers de Louville, cette mention pourrait se trouver dans la partie non publiée. Sur ma demande, appuyée d'une intervention bienveillante et amie, les nobles descendants du marquis de Louville voulurent bien faire des recherches dans tous les manuscrits laissés par leur aïeul; mais on n'y trouva rien, absolument rien, au sujet de la question qui m'occupe, rien même de l'opinion que M. de Louville a pu se former sur les causes de la mort du fils de Philippe II.

---

(1) Peut-être faut-il accueillir ce récit avec une certaine réserve. M. Bory de Saint-Vincent ne l'a pas reproduit dans l'ouvrage qu'il publia, en 1826, sur l'Espagne. Je n'ai pu constater s'il se trouve dans son *Guide du voyageur en Espagne*, publié avant cette époque. Dans son *Résumé géographique de la péninsule ibérique*, il fait la description de l'Escurial (pp. 441-445), mais il passe entièrement sous silence les faits mentionnés dans la note de M. de Reiffenberg.

Dans cet état de choses, je ne pense pas que les lois d'une saine critique permettent d'attribuer au récit de Saint-Simon une force probante quelconque contre les relations diplomatiques et les écrivains les mieux informés du temps, qui sont unanimes à considérer la mort de l'infant comme naturelle. La confirmation que paraît apporter à ce récit la narration de M. Bory de Saint-Vincent n'est qu'apparente. Un document publié récemment dans nos *Bulletins*, qui provient de l'Espagne et que M. Prescott a transmis à M. Gachard, montre, en effet, que, vers la fin du XVIII^{me} siècle, en 1795, le cercueil de don Carlos a dû être ouvert, et qu'une personne présente à cette ouverture a constaté que le corps de l'infant était entier, que la tête n'en a point été séparée. Rien que je sache ne s'oppose à admettre que les traces d'ouverture que M. Bory de Saint-Vincent reconnut sur la bière, datent de cette époque, et rien, dans ce cas, n'oblige à les reporter à la prétendue visite dont parle Saint-Simon.

---

(1) Voy. Ubilla y Medina, *Succession del rey D. Phelippe V, en la corona de España, diario de sus viages de Versalles a Madrid, jornada a Napoles, a Milan, etc.* Madrid, 1704, fol.

Ainsi s'évanouit cette apparence d'une preuve matérielle en faveur de la mort violente, que le récit de Saint-Simon contient, et, avec elle, disparaît le seul argument sérieux (1) qu'on pourrait être tenté de faire valoir contre la véracité des relations diplomatiques et des dires d'Adriani et de Cabrera. Je laisse à d'autres le soin de répondre à la question très-difficile et très-délicate, jusqu'à quel point Philippe a été l'auteur moral de la mort de son fils; mon but est atteint du moment où j'ai réussi à porter dans l'esprit de ceux qui ont bien voulu m'écouter, la conviction qu'il n'en a point été l'auteur matériel.

---

(1) Je ne crois pas nécessaire de parler de la version et des insinuations de Llorente (*Histoire critique de l'inquisition d'Espagne,* t. III, pp. 171 et suiv.). MM. Ranke, ouvr. cit., p. 245, et Prescott, ouvr. cit., pp. 485 et suiv., les ont suffisamment réfutées.

—

Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens. Notice par M. Gachard, membre de l'Académie.

On ignore généralement que Jean-Baptiste Rousseau fut historiographe des Pays-Bas autrichiens, ou du moins qu'il en eut les patentes, s'il n'en fit pas les fonctions. Aucun de ceux qui ont retracé la vie du grand poëte lyrique n'a rapporté cette circonstance. Il y fait pourtant lui-même d'assez fréquentes allusions dans ses lettres à M. Boutet de Monthéri, son ami et son bienfaiteur (1); mais il est vrai de dire que, chaque fois qu'il entretient M. Boutet de l'établissement qui lui est assuré ou promis à Bruxelles, il s'abstient, par des motifs qu'on ne comprend pas, de désigner l'emploi dont il s'agissait de le revêtir.

Peut-être me saura-t-on gré de combler cette lacune dans la biographie d'un écrivain dont le nom et les ouvrages passeront à la postérité la plus reculée.

Jean-Baptiste Rousseau quitta la France en 1711, au moment où s'instruisait, devant le parlement de Paris, le célèbre procès qui eut pour résultat de le faire bannir à perpétuité du royaume; il se retira en Suisse. Là, il se vit accueilli avec distinction par le comte du Luc, ambassadeur de Louis XIV près la confédération helvétique, et bientôt une étroite intimité s'établit entre le diplomate et le poëte. Tout le monde connait par cœur l'ode magnifique qui fut le fruit de cette liaison :

---

(1) Voyez les *Lettres de Rousseau sur différents sujets de littérature*, Genève, 1750, in-12, t. I, *passim*.

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, etc.

En 1715, le comte du Luc fut nommé à l'ambassade de Vienne; Rousseau l'accompagna dans cette capitale (1). Quoique le goût du grand monde lui eût passé en quatre années de séjour en Suisse, et que le goût de vivre avec lui-même eût succédé à celui de vivre avec les autres, — je transcris ici ses propres expressions (2), — Rousseau fut enchanté de la manière dont le reçut l'aristocratie viennoise : « Je me trouve à cette cour, — écrivit-il » à M. Boutet, — au bout de douze jours, comme je » me suis trouvé à celle de France au bout de douze ans, » avec la différence que je n'y ai point d'ennemis. Tous » les princes et tous les seigneurs parlent notre langue, » et la plupart en connoissent les agréments mieux que » nous-mêmes, en sorte que je m'y suis trouvé à la mode » avant que j'y fusse arrivé, et que tout ce qu'il y a de plus » distingué a montré de l'empressement à me voir. M. le » prince Eugène m'a témoigné des bontés extraordinaires, » et sa première conversation avec M. l'ambassadeur n'a » presque roulé que sur moi. Je vous dirai même, entre » nous, que je resterois auprès de lui, si je voulois; mais » des nœuds trop sacrés m'attachent à M. le comte du » Luc, pour m'en séparer jamais que quand la nécessité » m'y contraindra (3). »

---

(1) Il y arriva dans les premiers jours de juillet 1715. Voy. sa lettre du 24 juillet à M. de Lignon, dans les *Lettres* ci-dessus citées, t. IV, p. 259.

(2) Lettre citée à la note précédente.

(3) Lettre du 15 juillet 1715, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 76.

Il résulte de cette lettre que le prince Eugène de Savoie avait fait déjà des ouvertures à Rousseau pour se l'attacher. « Ce prince, ennemi invétéré de la France, à laquelle il avait été si fatal, mettait peut-être quelque » orgueil à honorer celui qu'elle flétrissait, à recueillir le » proscrit qu'elle rejetait de son sein (1). » C'était ainsi qu'il avait reçu, protégé, poussé aux plus hauts emplois militaires un autre proscrit français, le comte de Bonneval, pour lequel, depuis, il se montra si rigoureux.

La faveur du poëte auprès d'Eugène de Savoie ne fit que croître de jour en jour. Nous le laisserons encore ici parler lui-même : « Le prince — mande-t-il à M. Boutet, » le 1er septembre 1715, — continue à me combler d'amitiés et de caresses. Je suis très-souvent de ses dîners » publics et particuliers, où je le trouve encore plus héros » qu'il ne l'est à la tête des armées, n'ayant jamais vu » dans le même homme tant de grandeur jointe à tant de » simplicité. Je puis vous dire, en confidence, que je » serois très-convenablement placé, si je l'avois voulu.... : » mais vous connoissez mon désintéressement, et vous » ne sauriez comprendre tout mon attachement au comte » du Luc..... Il me tient lieu de tout, et rien ne pourroit » me consoler du malheur d'en être privé. On ne sauroit » être heureux, quand le cœur n'est pas content (2)..... »

Rousseau témoigna sa reconnaissance et son admiration pour le prince dans une ode qui, sans pouvoir être comparée à celle qu'il avait adressée au comte du Luc, renferme encore des beautés du premier ordre (1). C'est là que, faisant intervenir la Renommée, il dit à Eugène :

---

(1) Amar-Duvivier, article *Rousseau*, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

(2) *Lettres* citées, t. I, p. 79.

O toi qui, sans lui rendre hommage,
Et sans redouter son pouvoir,
Sus toujours de cette volage
Fixer les soins et le devoir,
Héros, des héros le modèle,
Étoit-ce pour cette infidèle
Qu'on t'a vu, cherchant les hasards,
Braver mille morts toujours prêtes,
Et dans les feux et les tempêtes
Défier la fureur de Mars?

Dans la strophe suivante, il fait encore de lui cet éloge :

Ami de la gloire solide,
Mais de la vérité rigide
Encor plus vivement épris,
Sous ses drapeaux seuls tu te ranges;
Et ce ne sont point les louanges,
C'est la vertu que tu chéris (2).

Quelques années après, Rousseau voulut écrire la vie du prince Eugène; la modestie de ce prince s'y opposa. Il n'avait jamais composé de mémoires. Rousseau, ne pouvant se résoudre à travailler sur ceux des autres, ni déterminer l'illustre guerrier à le soulager par des relations qui auraient demandé trop de détail, renonça à son dessein (1).

---

(1) Elle est la 2^{me} du livre III.

(2) Dans une lettre à Brossette, du 30 juin 1716, Rousseau fait du prince Eugène ce portrait : « Croiriez-vous qu'un homme chargé presque seul de » toutes les affaires de l'Europe, lieutenant général de l'Empire et premier » ministre de l'Empereur, pût trouver du temps pour lire autant que qui » n'auroit autre chose à faire? Ce prince est instruit de tout, mais il n'affecte » aucun genre d'érudition en particulier : il ne lit que pour se délasser, et » met ses délassements à profit aussi bien que ses occupations. Il a l'esprit » d'une justesse admirable, et une simplicité charmante dans toutes ses ma» nières. C'est un philosophe guerrier, qui regarde ses dignités et sa gloire » avec indifférence, qui raconte les fautes qu'il a faites avec la même naïveté » que s'il parloit d'un autre : assez froid dans l'abord, très-familier dans le » commerce, et beaucoup plus touché des vertus d'autrui que des siennes... » (*Lettres de Rousseau*, etc., t. II, p. 98.)

Au commencement de 1717, le comte du Luc fut obligé, par les soins qu'exigeait l'état de sa santé, de repartir pour la France. La perte que faisait Rousseau était irréparable du côté du cœur, mais elle ne l'était point du côté de la fortune (2). Il n'avait voulu accepter du comte que la table et le logement, et il se trouvait avoir épuisé, dans ces six années, le peu qui lui restait (3). Délié, par le départ de l'ambassadeur, des engagements qu'il s'était imposés, il put désormais prêter l'oreille aux propositions que lui faisait le prince Eugène. Ce prince était gouverneur général des Pays-Bas; il assura Rousseau d'un emploi dans les provinces placées sous son autorité, et, en attendant qu'il le lui conférât, il lui fit compter mille écus. L'année précédente, deux jours avant la bataille de Peterwaradin, il lui avait envoyé un diamant de 4,000 livres (4). Rousseau, dès ce moment, crut que sa fortune était faite; il se trouvait même presque opulent. Le duc d'Orléans, régent de France, lui ayant accordé une gratification, « j'en profiterai, — écrivait-il à son ami Boutet — puis-

---

(1) Lettre de Rousseau à M. Boutet, du 12 mai 1728, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 158.

(2) C'est en ces termes qu'il l'annonce à Brossette, dans une lettre du 19 avril 1717. Voy. les *Lettres* citées, t. II, p. 156.

(3) Lettre du 30 janvier 1717 à M. Boutet, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 101.

(4) Lettre du 30 janvier 1717, citée à la note précédente.

» qu'on me mande qu'elle est déjà payée; mais ce sera » pour la dernière fois. » Ce même ami lui avait envoyé cent pistoles : « Je n'y toucherai pas, — ajoute-t-il — » et je les remettrai à M. votre fils, s'il vient, comme il » me le promet, faire un tour dans quelques mois à » Bruxelles (1). »

Le prince Eugène n'avait pas pris encore possession de son gouvernement des Pays-Bas, depuis que l'empereur Charles VI le lui avait conféré. C'était le marquis de Prié qui, sous ses ordres, administrait ces provinces. Il annonça l'intention de s'y rendre dans l'été de 1717; il devait emmener Rousseau avec lui, et l'installer dans l'emploi qu'il lui destinait. Rousseau alors aurait demandé des lettres de naturalité, pour devenir sujet de l'Empereur (2).

Les grandes affaires de la monarchie ne permirent au prince de réaliser ce projet, ni pendant l'année 1717, ni dans le cours de la suivante. Au printemps de 1719, sa résolution était bien arrêtée : il fit partir ses équipages pour Bruxelles, et Rousseau y envoya ses propres effets (3). Eugène se disposait à se mettre en route, lorsqu'un incident inattendu l'en empêcha : il reçut la nouvelle qu'une ambassade solennelle du Grand Seigneur ne tarderait pas à arriver à Vienne, et que l'ambassadeur était porteur de lettres de créance adressées à lui-même (4).

Durant trois années encore, Rousseau nourrit l'espoir de faire le voyage des Pays-Bas avec le prince (1); enfin, au mois de février 1722, il se décida à partir seul (2).

---

(1) Lettre du 30 janvier 1717, citée à la note 3 de la page précédente.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre de Rousseau à M. Boutet, du 5 mai 1719, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 106.

(4) *Ibid.*

Eugène, qui avait renoncé à diriger par lui-même les affaires de son gouvernement, voulut du moins accomplir ce qu'il avait promis à Rousseau. Il manda au marquis de Prié de lui faire délivrer des patentes d'historiographe des Pays-Bas (3). Il lui exprima en même temps l'intention qu'un logement dans le palais fût donné à l'illustre écrivain.

On se récriera peut-être contre cette idée de conférer la charge d'historiographe à un poëte : mais Racine et Boileau n'avaient-ils pas été les historiographes de Louis XIV? Il est permis de croire que le prince Eugène fut déterminé par ces exemples, et l'on peut supposer aussi qu'il voulait dédommager Rousseau de ce qu'il avait perdu en France : car il est certain qu'il s'agissait de lui pour la succession de Boileau, dont la fin prochaine était prévue, quand la scandaleuse affaire des couplets vint soulever contre sa personne et ses écrits l'animadversion publique.

Une autre considération toutefois aurait pu arrêter le prince Eugène : la charge d'historiographe — il l'ignorait vraisemblablement — existait déjà aux Pays-Bas, et elle était occupée. Cette charge, créée par Philippe II en faveur de Juste-Lipse (4), avait été exercée successivement, après lui, par Ericius Puteanus (5), Gaspard Gevaerts (6),

---

(1) Lettres de Rousseau à M. Boutet, du 2 juillet 1720 et du 20 janvier 1721, dans les *Lettres* citées, t. I, pp. 111 et 120.

(2) Lettres à M. Boutet, du 1^{er} février 1722, t. I, p. 121, et à M. Brossette, du 22 février, t. III, p. 3.

(3) Consulte du conseil d'État, du 24 avril 1723, citée plus loin.

(4) Patentes du 14 décembre 1595.

(5) Patentes du 16 juin 1608.

(6) Patentes du 11 novembre 1649.

Pierre Galarde (1), le père Bernard Désirant (2), qu'un arrêt du conseil de Brabant (3) destitua pour la fameuse *fourberie* de Louvain. Le titulaire était, en 1722, Jean-Gérard Kerckerdere, qui en avait reçu les patentes le 20 juillet 1708 (4).

---

(1) Patentes du 18 décembre 1676.

(2) Commission du 11 avril 1689.

(3) Du 18 mai 1708.

(4) Kerckerdere mourut en 1738.

La place d'historiographe resta vacante pendant vingt-quatre ans; en 1762, elle fut conférée à Paquot. Voici un extrait des patentes qui lui furent délivrées :

« Marie-Thérèse, etc. Savoir faisons qu'étant informée des talents, de l'application infatigable et de la capacité de notre cher et bien-aimé Léon-Natalis Paquot, licencié en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain, et professeur de la langue hébraïque en notre université de la même ville, ainsi que de la médiocrité des ressources que ses établissements actuels lui fournissent pour sa subsistance, nous avons jugé que ce savant homme étoit digne de la protection que nous accordons toujours volontiers au mérite; et voulant lui donner une marque particulière de notre bienveillance royale, nous avons, à la délibération de notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, etc., commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons ledit Léon-Natalis Paquot à l'état de notre historiographe, lui donnant plein pouvoir, autorité et mandement spécial de faire bien et dûment toutes et singulières les choses que bon et léal historiographe peut et doit faire, à la pension de 600 livres, du prix de 40 gros, monnoie de Flandre, la livre......... Voulons en outre que, par grâce spéciale, qui ne pourra jamais être tirée à conséquence, ledit Léon-Natalis Paquot soit exempt du droit de nos sceaux, ainsi que de tous droits d'expédition et d'enregistrement des présentes....... Donné en notre ville de Bruxelles, le 23 avril, l'an de grâce 1762, et de nos règnes le 22^{me}. »

Paquot fut éloigné de l'université de Louvain, en 1771, à la suite d'une action qui lui avait été intentée devant le tribunal du recteur. (Voy. les *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres*, etc., par M. Goethals, t. III, pp. 280 et suiv.) Il ne fut pas remplacé en qualité d'historiographe.

Ghesquière reçut, à la vérité, ce titre en 1778; mais le caractère de l'emploi auquel il répondait, était différent.

Il est vrai que, en 1689, Charles II avait jugé à propos de nommer un second historiographe; il en avait donné le titre au sergent-major Nicolas d'Oliver et Fullana, qui était déjà revêtu de celui de son cosmographe (1) : mais, d'Oliver étant mort en 1696, et Chrysostome de Monpleinchamp, aumônier de Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, connu par un grand nombre de compositions historiques (2), ayant sollicité la place devenue vacante, le conseil d'État s'était opposé à sa demande, qui n'avait pas eu de suite.

Le marquis de Prié n'ignorait point que Rousseau était dans les meilleurs termes avec le prince Eugène. Il accueillit le poëte de la manière la plus bienveillante; il voulut qu'il n'eût d'autre table que la sienne; il exigea même qu'il se servît de ses carrosses (3). Mais il ne réussit pas, comme on va le voir, à le faire investir de la charge que le prince avait désignée pour lui.

Les finances des Pays-Bas étaient, à cette époque, dans le plus grand désarroi : les fonctionnaires, les troupes elles-mêmes n'étaient pas payées avec régularité. Dans cette situation, toute dépense extraordinaire paraissait impossible. La volonté du prince Eugène avait été d'assurer à Rousseau 2,800 florins de pension : il entendait prendre cette somme sur les appointements de plusieurs petits emplois qui vaquaient, et auxquels il n'aurait pas nommé, en y ajoutant 800 florins dont jouissait le jardinier chargé de l'entretien du jardin potager de la cour (1).

---

(1) Patentes données à Madrid, le 2 décembre 1689.

(2) Entre autres l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, l'*Histoire de Savoie*, l'*Histoire du duc de Parme*, l'*Histoire de l'archiduc Albert*.

(3) Lettre de Rousseau à M. Boutet, du 6 octobre 1722, dans les *Lettres citées*, t. I, p. 123.

Rousseau n'en aurait pas demandé davantage. Il écrivait à M. Boutet : « Je n'ai jamais compté sur un revenu » au-dessus du médiocre, dans la malheureuse situation où » sont les finances de ce pays-ci, mais seulement sur un » titre honorable, assaisonné de liberté et de repos. Mille » écus de rente me donneront tout cela (2). »

Mais les intendants des finances, dont le marquis de Prié ne pouvait se dispenser de prendre l'avis, se montrèrent tout à fait opposés à la combinaison projetée. Ils alléguèrent les instructions de l'Empereur, qui interdisaient la création de toute place nouvelle; ils représentèrent au ministre que, s'il n'avait pas été nommé à certains emplois vacants, c'était dans la vue de faire des économies; ils ajoutèrent, en un langage peu élevé, mais avec assez de justice et de raison, « qu'ils ne croyaient pas » qu'on pût ôter le pain à l'un, pour le donner à l'au» tre (3).

Sur ces entrefaites, Rousseau partit pour Londres, afin d'y traiter d'une édition de ses œuvres. Il était bien persuadé que, à son retour à Bruxelles, il trouverait son affaire réglée, ou fort avancée du moins. Il avait été informé des objections des intendants des finances; mais, à ses yeux, leur opposition n'était « d'aucune conséquence, » puisqu'ils n'avaient que voix consultative (4).

Elle ne laissa pas cependant que d'embarrasser beaucoup le marquis de Prié et le prince Eugène. Croyant par là lever toutes les difficultés, le prince fit expédier, dans sa chancellerie, sous la date du 15 janvier 1724, des patentes formelles d'historiographe en faveur de Rousseau : il lui attribua, dans cet acte, non plus 2,800 florins, mais 1,800 florins seulement, somme à laquelle s'élevaient les appointements réunis de l'intendant des bâtiments, de l'architecte et du receveur des ouvrages de la cour, dont il avait supprimé les emplois (1).

---

(1) Consulte du conseil d'État, du 24 avril 1725, ci-après citée.

(2) Lettre du 6 octobre 1722, citée plus haut.

(3) Consulte du conseil d'État, du 24 avril 1725.

(4) Lettre à M. Boutet, écrite de Londres, le 20 février 1723, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 129.

Il est probable, en effet, que la chose ainsi arrangée n'aurait plus rencontré d'obstacles, et que Rousseau aurait été mis en possession de l'emploi qu'on lui destinait, sans des circonstances qui vinrent lui faire perdre les bonnes grâces du marquis de Prié d'abord, et plus tard du prince Eugène lui-même.

Ce prince avait, pendant quelque temps, témoigné une grande affection au comte de Bonneval ; il l'avait élevé à de hauts grades dans les armées de l'Empereur. Mais Bonneval était léger et inconséquent ; il se permit des plaisanteries sur la liaison d'Eugène avec la marquise de Batthiani : le prince, qu'elles blessèrent vivement, le fit partir pour Bruxelles sur la fin de 1723, prenant le prétexte de lui donner le commandement de toute l'infanterie autrichienne qu'il y avait aux Pays-Bas (2).

Bonneval arriva dans cette capitale, bien résolu, comme il nous l'apprend (3), de faire au marquis de Prié tous les chagrins qu'il pourrait, pour se venger de son protecteur

---

(1) Consulte du conseil d'État, du 24 avril 1723.

(2) *Mémoires du comte de Bonneval*, publiés par Guyot Desherbiers, Paris, 1806, in-8°, t. I, pp. 246-247.

(3) *Ibid.*

(le prince Eugène) et de sa protectrice (M^{me} de Batthiani).

Il s'établit à l'hôtel d'Épinoy, devenu la propriété de la maison de Ligne, et affecta de vivre avec plus de splendeur encore qu'il n'avait fait partout ailleurs, ce qui formait un contraste frappant avec la maison du ministre plénipotentiaire, où régnaient l'avarice et la parcimonie. Prié était détesté de la noblesse, autant que de la bourgeoisie et du peuple; on n'alla bientôt plus chez lui que par politique et par bienséance; on courait chez Bonneval pour s'amuser (1). Écoutons là-dessus le feld-maréchal prince de Ligne, qui tenait de son père, présent alors à Bruxelles, les détails qu'il nous donne : « Bonneval, dit-il, » avait à Bruxelles son régiment, composé d'étrangers, » jeunes gens distingués, aimables, bien choisis, bien » étourdis, dont le comte de Latour, son fils naturel, fut » colonel commandant après le prince de Salm. Cela lui » fit d'abord une espèce de cour, et alarma celle du ministre, composée de petits ambitieux d'antichambre et » de garde-robe. Sa charge et sa représentation lui attiraient, outre cela, toute la belle, noble et grande compagnie. Mais l'amabilité de Bonneval, l'aisance de sa » maison, la bonne chère, deux concerts par semaine, » des soupers où régnait la liberté, partagèrent bientôt le » beau monde, et le firent presque déserter tout à fait de » chez le marquis de Prié (2). » On conçoit le dépit qu'en devait éprouver le ministre plénipotentiaire.

Jean-Baptiste Rousseau avait connu Bonneval à Vienne; il avait même vécu avec lui dans une grande intimité, comme le prouve une de ses odes (1); il avait consacré des vers admirables à célébrer sa valeur et ses exploits (2). Nul ne se réjouit autant que lui de la venue du général à Bruxelles, et, dès que celui-ci y fut installé, il ne quitta, pour ainsi dire, plus sa maison (3). Par là, il s'aliéna tout à fait le marquis de Prié.

---

(1) *Mémoires du comte de Bonneval*, etc., t. I, pp. 246-247.

(2) *Mémoires sur le comte de Bonneval*, Paris, 1817, in-8°, p. 51.

Aussi, quand il demanda au ministre plénipotentiaire de faire vérifier et entériner ses patentes par le conseil d'État, formalité qui était indispensable, Prié imagina toutes sortes de raisons pour s'en excuser.

Il semble, du reste, à en juger par sa correspondance, que le poëte fît trop peu de cas du ministre pour mettre du prix à ses faveurs. Voici, par exemple, ce qu'il écrit à propos des gens qui, n'ayant point assez d'esprit pour être prudents, se rabattent sur la mauvaise finesse, qui est toujours le partage des petits esprits: « C'est l'unique mérite » du Transalpin (4) qui gouverne ce pays-ci; qui est, d'ailleurs, l'homme le plus plat et le plus fastidieux que je » connoisse. Encore ne sait-il pas son métier, et ses ruses » sont si grossières qu'un aveugle y mordroit. J'ai dû feindre d'y être trompé, jusqu'à ce que j'aie eu amplement » tout ce qu'il me falloit pour le confondre. Le fat, en » croyant m'attraper, a donné dans tous les panneaux » que je lui ai tendus, et je vois, par les réponses que je » reçois du prince (Eugène) depuis trois mois, qu'il en est

---

(1) La troisième du livre III.

(2) Dans l'ode sur la bataille de Peterwaradin.

(3) « Je passe douze heures de la journée avec lui sans m'en apercevoir, » écrit-il le 10 mars 1724 au comte D***. (*Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire;* Bruxelles, 1781, in-18, p. 8.)

(4) Prié était piémontais.

» suffisamment convaincu. C'est ce que je voulois (1)... »

Ce fut dans ces circonstances qu'éclata entre le marquis de Prié et le comte de Bonneval cette fameuse querelle qui eut tant de retentissement en Europe, et des conséquences si fatales pour le dernier. Elle est trop connue, pour que j'en donne ici le détail : il me suffira de rappeler que, Bonneval ayant accusé publiquement le ministre d'avoir souffert que, chez lui, il fût tenu des propos qui portaient atteinte à la réputation de la jeune reine d'Espagne (2), Prié le fit arrêter, le 3 septembre 1724, à l'hôtel d'Épinoy, et conduire prisonnier au château d'Anvers (3).

Dans cette affaire, Jean-Baptiste Rousseau prit chaudement le parti du général contre le *progubernator,* comme Bonneval appelait Prié. Il n'était plus à Bruxelles le 3 septembre : il en était parti quelques jours auparavant, se rendant à Vienne, afin d'y faire lever les entraves que mettait à sa nomination d'historiographe le mauvais vouloir du ministre.

---

(1) Lettre du 11 août 1724 au comte D***, dans les *Pièces intéressantes*, etc., p. 17. Voy. aussi sa lettre du 10 mars 1724, citée à la note 1, et celle du 31 août suivant, écrite au même personnage, où il s'exprime ainsi : « L'affaire que M. de Bonneval a avec les Priés fait du carillon, et elle » en fera encore davantage, si je ne me trompe. L'Excellence piémontoise » n'avoit pas besoin de cette nouvelle affaire à Vienne, où il y a longtemps » que je sais que sa réputation ne flaire pas comme baume. Peut-être le vilain » se repentira-t-il de n'avoir pas mieux ménagé le silence des honnêtes » gens..... » (*Pièces intéressantes*, etc., p. 42.)

(2) Élisabeth d'Orléans, fille du régent, qui avait épousé, le 21 janvier 1722, Louis de Bourbon, fils de Philippe V.

(3) *Mémoires du comte de Bonneval*, etc., t. I^er^, pp. 254 et suiv. — *Mémoire sur le comte de Bonneval*, par le prince de Ligne, pp. 51 et suiv. — *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de M. de Bois-Jourdain*, Paris, 1807, in-8°, t. III, pp. 153 et suiv.

Arrivé à Vienne, il oublia ses propres intérêts, pour s'occuper de ceux de son ami, dont il plaida la cause, partout où il put avoir accès, avec un zèle infatigable (1). Malheureusement Bonneval gâta tout par ses imprudences; on sait le reste.

Quand Rousseau revint à Bruxelles au mois de mars 1725, l'administration des Pays-Bas avait passé en d'autres mains. L'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de l'Empereur, remplaçait le prince Eugène, que Charles VI avait nommé vicaire général de ses États d'Italie (2); et, comme elle n'avait pu encore se mettre en route, le gouvernement était exercé *ad interim* par le comte de Daun, prince de Thiano. Le marquis de Prié, destitué aux applaudissements de toute la nation, se voyait réduit à rendre compte des actes de son ministère devant une junte spéciale instituée par l'Empereur.

---

(1) Il mandait au comte D***, de Vienne, le 20 septembre 1724 : « Je n'ai » pas encore songé à mes affaires, et je n'y penserai qu'après que celles » du comte de Bonneval, qui peut-être, sur le charivari de Bruxelles, vous » ont donné de l'inquiétude, seront entièrement finies, et j'espère que ce » sera à sa satisfaction. M. de Prié, par l'incartade qu'il a faite, a rendu si » mauvaise sa cause (qui déjà n'étoit pas trop bonne), que, quand même » notre ami seroit désapprouvé pour sa vivacité, le ministre le sera infiniment » davantage pour son attentat : n'étant pas permis de venger, de son » autorité privée, une injure conditionnelle, et qu'il pouvoit ne pas prendre » pour soi, contre un homme de la qualité et du rang de M. de Bonneval. » C'est ce que pensent ici les personnes les plus sensées, même entre les » amis de M. de Prié, et j'y ai trouvé deux opinions établies comme vérités » incontestables : l'une, que madame de Prié est la première qui ait débité » le roman scandaleux de l'assassinat du marquis d'Ayseau; l'autre, que » M. de Bonneval a eu tort de s'ériger en champion d'une princesse étrangère. » C'est sur quoi on décidera; mais la conjoncture est peu favorable » pour le ministre piémontois. Il est actuellement tenu sur les fonts pour » matière grave, et je sais que son administration est examinée à toute » rigueur par des personnes qui ne lui feront guère de quartier..... » (*Pièces intéressantes*, etc., p. 44.)

(2) Rousseau prétend que le prince Eugène fut obligé de donner sa démission du gouvernement des Pays-Bas, et qu'il en eut la fièvre pendant trois semaines; que la charge de vicaire général en Italie ne lui donnait qu'une pension sans autorité. Il attribue aussi la chute du marquis de Prié à son affaire avec le comte de Bonneval. (Lettre écrite de Vienne, le 20 janvier 1725, dans les *Pièces intéressantes*, etc., p. 52.)

Dans une audience que Rousseau avait eue de Charles VI, ce monarque l'avait assuré qu'il ratifierait les patentes émanées du prince Eugène, si le conseil d'État des Pays-Bas se prononçait dans ce sens (1); il présenta requête au comte de Daun, afin que le conseil fût sans retard saisi de l'affaire. Les amis qu'il y avait l'autorisaient à compter sur un résultat favorable; toute la haute noblesse, en particulier, s'intéressait à lui.

Le conseil d'État voulut d'abord, selon la règle, entendre les intendants des finances, qui, cette fois, furent purement et simplement d'avis de donner exécution aux patentes. Il délibéra ensuite sur la requête de Rousseau dans une séance où assistaient le duc d'Arenberg, les princes de Rubempré et de Ligne, les comtes de Maldeghem et d'Élissem, les conseillers de Grouff et de Tombeur, et le directeur général des finances de Fraula.

---

(1) C'est ce que dit Rousseau dans sa requête au comte de Daun que je n'ai pas trouvée, mais dont la consulte du 24 avril 1725 donne l'analyse.

Il s'exprime ainsi, dans une lettre qu'il écrivait de Vienne, au comte D***, le 20 janvier 1725 : « Pour ce qui me regarde, j'ai fait, depuis huit jours » que j'ai commencé à y songer, ce que je n'avois pu faire en deux ans à » Bruxelles. Le prince a recommandé mes intérêts au maréchal Daun, et » je partirai la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu, avec un décret de » l'Empereur pour me faire expédier une nouvelle patente, dès que je serai » arrivé à Bruxelles. » (*Pièces intéressantes*, etc., p. 55.)

Six de ces conseillers, y compris le directeur général, adoptèrent le sentiment des intendants des finances.

Ils se fondèrent sur ce que les changements politiques et les révolutions arrivés dans les Pays-Bas « avoient fait » perdre la plupart des mémoires et registres qui auroient » dû donner les connoissances et lumières nécessaires » d'une infinité de choses qui auroient servi de base et de » règle dans les affaires importantes de l'État. » Pour prévenir de pareils inconvénients, il était absolument nécessaire, suivant eux, « d'établir un historiographe capable » qui travaillât exactement à des mémoires sur tous les » événements qui pourroient cy-en-avant arriver, pour » que la postérité en fût informée, pour le bien et l'avan» tage de l'État. »

Les deux autres conseillers ne partagèrent pas la manière de voir de leurs collègues, et voici les raisons qu'ils donnèrent. D'abord Jean-Baptiste Rousseau était français, et un décret de l'année 1641 s'opposait à ce que des étrangers fussent pourvus de bénéfices ou d'emplois dans les Pays-Bas, à moins qu'ils n'eussent obtenu des lettres de naturalisation; en second lieu, la demande de Rousseau était contraire aux instructions du conseil : car un article de ces instructions portait que nulle pension, charge ou nouvel emploi ne pourrait être donné sans un ordre de l'Empereur; par un autre article, il était défendu à celui qui avait la garde des sceaux de parapher ou sceller aucune patente contenant concession d'un tel emploi, à peine d'en répondre en son propre et privé nom; enfin, un troisième article des mêmes instructions prescrivait au conseil d'avoir un soin particulier d'augmenter les domaines de l'Empereur, et de retrancher toute dépense superflue. Ces deux conseillers concluaient en demandant que, nonobstant l'opinion de la majorité, l'affaire fût soumise à la décision de l'Empereur lui-même (1).

Ce fut le parti que le comte de Daun adopta. Dans la lettre qu'il écrivit à Charles VI, il ne dit pas un mot, d'ailleurs, qui pût faire connaître son sentiment personnel sur la question qui avait divisé le conseil (2).

Jean-Baptiste Rousseau se croyait certain du succès, puisqu'il avait pour lui les intendants des finances, la grande majorité du conseil d'État, et plus que tout cela, la promesse de l'Empereur. Il semblait, toutefois, n'y aspirer plus avec la même ardeur qu'auparavant, si l'on en juge par ce passage d'une de ses lettres à M. Boutet : « Mon affaire vient de passer au conseil des finances, qui » a opiné tout d'une voix en ma faveur. Elle a été ensuite » portée au conseil d'État, qui s'est conformé à celui des » finances. Il ne s'agit plus que de dresser la consulte, et » de l'envoyer à Vienne. J'espère que le décret de l'Empe» reur ne sera pas moins favorable que l'avis des conseils. » Toutes ces formalités sont nécessaires, parce qu'il s'agit » de supprimer deux charges, pour en réunir les gages à » la mienne. Cette affaire me paroît certaine : *cependant* » *le succès, à force d'être prolongé, m'est devenu presque* » *indifférent.* Si je l'obtiens, comme tout le monde le croit » et le désire, j'aurai 400 pistoles à dépenser par an. Si je » ne l'obtiens pas, je n'en aurai que 200, et je prendrai » patience (3). » Il disait à M. Boutet une autre fois : « Je n'ai que 200 pistoles de revenu. C'est peu de chose;

---

(1) Consulte du conseil d'État, du 24 avril 1725, aux Archives du royaume.

(2) Lettre du 12 juin 1725, conservée en original aux Archives du royaume.

(3) Lettre du 1er avril 1725, dans les *Lettres* citées, t. I, p. 146.

» mais ce peu est à moi, et, si je puis le doubler sans
» dépendre de personne, il ne m'en faut pas davantage
» pour attendre en repos la vieillesse qui commence à
» me menacer, quoique d'un peu loin (1). »

Pendant plusieurs mois, Rousseau se flatta que Charles VI déciderait conformément à ses désirs; il se félicitait même de la tournure qu'avait prise son affaire, en se disant qu'un décret impérial rendrait son établissement bien plus solide qu'il ne l'aurait été avec une simple patente du prince Eugène (2). Mais il avait compté sans le conseil suprême des Pays-Bas.

Ce conseil fit observer à l'Empereur que la charge d'historiographe n'était pas vacante, puisque, sur l'état des dépenses de l'année 1724, figurait une somme de 600 florins payée au professeur d'histoire à Louvain, Kerckerdere, et il exprima son étonnement de ce que ni les intendants des finances ni le conseil d'État n'eussent mentionné cette circonstance, qui aurait mis fin à tout débat.

« Alors même — poursuivait le conseil — que la charge
» d'historiographe serait vacante, il nous paraît qu'il ne
» conviendrait point de la conférer à Rousseau, non-seu-
» lement parce qu'il est français de naissance, mais
» encore parce que l'emploi d'historiographe lui donne-
» rait accès à toutes les archives du pays, et une pleine
» connaissance des papiers les plus réservés : ce qui
» pourrait occasionner beaucoup et de très-notables in-
» convénients que nous laissons à la haute appréciation
» de Votre Majesté, d'autant plus que ledit Rousseau ne

---

(1) Lettre du 20 octobre 1725, *ibid.*, p. 152.

(2) Lettre à M. Boutet, du 10 novembre 1725, *ibid.*, t. I, p. 149.

» jouit pas d'une grande estime, tant à cause de sa dan-
» gereuse profession, que pour les motifs qui l'ont fait
» bannir de sa patrie.

» Nous ajouterons que Rousseau ignore la langue fla-
» mande, sans laquelle l'historiographe des Pays-Bas
» rendrait peu de services, attendu qu'une partie des
» archives et des notices, anciennes et modernes, sont en
» flamand (1). »

Il n'eût fallu rien moins que toute l'influence du prince Eugène pour contre-balancer, dans l'esprit de l'Empereur, l'opposition du conseil suprême : mais ce prince, quoiqu'il continuât de correspondre avec Rousseau, et de lui témoigner de la bienveillance (2), s'était beaucoup refroidi pour lui, depuis qu'il l'avait vu prendre avec tant de zèle le parti du comte de Bonneval (1).

---

(1) *Y quando dicho empleo fuesse vacante, parece que no seria conveniente conferirle á Rousseau, tanto por ser francés de nacion, quanto porque el empleo de historiographo le diera adito á todos los archivos del país, y á la plena noticia de los papeles mas reservados, circunstancia que pudiera traer con sigo muchos y muy notables inconvenientes que deja el consejo á la alta consideracion de V. M^{d}, mayormente quando dicho Rousseau no tiene el crédito assentado, tanto por su peligrosa profession, quanto por los motivos por los quales fué hechado de su patria.*

A todo lo qual se añade el requisito necessario de la lengua flamenca que ignora Rousseau; y sin la qual el historiographo de aquellos países seria de poco provecho, respecto que una grande cantidad de papeles y noticias, assí antiguas como modernas, se hallan en lengua flamenca. (Consulte du 3 août 1723, conservée en original aux Archives du royaume.)

Sous le règne de Charles VI, les consultes du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne étaient rédigées en espagnol.

Celle du 3 août 1723 est signée du prince de Cardona, du comte de Çavella et du vicomte Vander Haghen.

(2) Lettres de Rousseau à M. Boutet, du 20 octobre 1723 et du 3 avril 1726, dans les *Lettres* citées, t. I, pp. 132 et 135.

Charles VI, ne voulant sans doute ni donner raison au conseil suprême, ni donner tort au prince qui avait nommé Rousseau, et au conseil d'État des Pays-Bas qui avait approuvé la nomination, laissa sans décision l'affaire qui lui était soumise. Par là elle tomba d'elle-même.

Rousseau perdit dans le même temps le logement dont il jouissait à la cour : à l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, on en eut besoin pour des dames du palais (2). Ayant peu d'ambition et des goûts modestes, il se consola de tout cela. Il ne songeait plus qu'à vivre en philosophe : cependant il ne put se dispenser, sur le désir qu'en exprima le comte Julio Visconti, grand maître de la gouvernante, de se faire présenter à cette princesse; il en reçut un accueil dont il eut lieu d'être flatté. Plusieurs passages de sa correspondance donnent matière à croire qu'on lui offrit alors une charge de cour (1) : « On a même — mande-» t-il à cette occasion à M. Boutet — remis sur le tapis mes » prétentions; mais on ne m'y fera rembarquer qu'à bon-» nes enseignes. Je suis parfaitement décidé : on ne me » verra jamais grossir le nombre des importuns de la » cour. Je vous dirai même que je ne vois pas assez clair » dans la constitution présente, pour songer à me lier » par un serment, qui, pour un homme aussi amoureux » que je le suis de la liberté, est la chose du monde la » plus sérieuse. En un mot, je vis content, et, pourvu » que les Dieux ne m'ôtent rien, c'est tout ce que je » demande (2). » Il lui répétait, quelques mois après, que son sort était assez heureux pour ne lui rien laisser à désirer de plus (3).

---

(1) Rousseau ne se faisait point illusion à cet égard, comme le prouve l'extrait suivant de sa lettre du 20 octobre 1725 à M. Boutet : « A l'égard » de ma situation avec M. le prince Eugène, je vais vous la dire naturelle» ment. Je suis parti de Vienne aussi bien avec lui que jamais. Depuis que je » suis ici, je lui ai écrit, et il m'a fait réponse à l'ordinaire : mais je ne me » flatte point que, quelque discrète qu'ait été ma conduite dans l'affaire de » M. le comte de Bonneval, mon amitié pour l'un n'ait fait quelque brèche à » l'autre. Il faudroit ne pas connoître les hommes, pour en juger autre» ment.... » (*Lettres* citées, t. I, p. 152.)

On prétend que Rousseau fit l'épigramme suivante, par allusion à l'animosité déployée par le prince contre Bonneval :

Est-on héros pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux? Tibère eut cet honneur.
Est-on héros en signalant ses haines
Par la vengeance? Octave eut ce bonheur.
Est-on héros en régnant par la peur?
Séjan fit tout trembler, jusqu'à son maître.
Mais de son ire éteindre le salpêtre,
Savoir se vaincre, et réprimer les flots
De son orgueil : c'est ce que j'appelle être
Grand par soi-même, et voilà mon héros.

(2) *Lettres* citées, t. I, p. 150.

C'est qu'en effet, à cette époque, la situation financière de Rousseau, sans être précisément brillante, répondait à tous ses besoins. Il avait employé le produit de l'édition de ses œuvres, faite à Londres, à l'achat d'actions de la compagnie d'Ostende, et cette compagnie, à son début, avait vu ses entreprises couronnées d'un succès éclatant. Ses actions gagnaient une prime élevée; ses actionnaires touchaient de gros dividendes. Jean-Baptiste Rousseau, séduit par de si beaux résultats, se laissa entraîner au delà des bornes de la prudence : il ne se contenta pas d'acheter le nombre d'actions qu'il était à même de payer, mais il s'en procura d'autres, pour lesquelles il contracta des engagements : il en eut ainsi trente, avec une dette de 14,000 florins de change (30,000 francs environ de notre monnaie). Ces actions lui donnaient un revenu de 3,000 florins, qu'il espérait de voir doubler en peu d'années (1).

---

(1) Lettres à M. Boutet, du 10 novembre 1725 et du 12 mai 1728, dans les *Lettres* citées, t. I, pp. 151 et 158.

(2) Lettre du 10 novembre 1725.

(3) Lettre du 5 avril 1726, déjà citée.

Mais ces espérances trop flatteuses devaient bientôt s'évanouir. Les Anglais et les Hollandais avaient vu avec une jalousie extrême l'établissement de la compagnie d'Ostende : ils lui suscitèrent mille obstacles; ils se portèrent même à des violences contre ses navires et ses factoreries. Non contents de cela, ils agirent dans toutes les cours de l'Europe pour faire prononcer son abolition : les états généraux n'accédèrent, le 9 août 1726, au traité de Hanovre, et, le 21 novembre 1729, au traité de Séville, qu'à la condition qu'une satisfaction entière serait donnée à leurs griefs contre le commerce des Belges dans les Indes. L'empereur Charles VI était surtout préoccupé, à cette époque, de la garantie de sa pragmatique sanction; c'était là le principal but de sa politique, l'objet de ses vœux les plus ardents : il ne put ou ne voulut pas résister à la ligue formée contre la compagnie d'Ostende. Par l'article 1er des préliminaires signés à Paris le 31 mai 1727, il consentit d'abord à suspendre, pendant sept années, l'octroi de la compagnie; par l'article 5 du traité d'alliance qu'il conclut à Vienne, le 16 mars 1731, avec les deux puissances maritimes, il accepta l'obligation de faire cesser à jamais tout commerce et navigation des Pays-Bas autrichiens vers les Indes orientales (1).

---

(1) Lettres de Rousseau à M. Boutet, des 12 mai 1728, 20 décembre 1729, 26 septembre 1730, dans les *Lettres* citées, t. I, pp. 158, 162, 166.

L'acte de 1727, les violences et les menaces des Anglais et des Hollandais avaient fait baisser de 50 p. % les actions de la compagnie d'Ostende (2); le traité de 1731 les fit tomber presque à rien (3). Jean-Baptiste Rousseau ne se voyait pas seulement ainsi privé du revenu qui lui donnait une existence indépendante, il se trouvait encore sous le poids d'une dette considérable, sans aucun moyen de se libérer. Heureusement qu'il avait dans M. Boutet de Monthéri un de ces amis rares dont le dévouement n'est jamais en défaut, qui vont au-devant de vos besoins, et vous épargnent jusqu'à l'humiliation de les leur avouer : cet homme généreux vint à son secours; il le mit à même de remplir ses engagements; il lui fit une pension annuelle que, après sa mort arrivée en 1737, son fils, digne héritier de ses vertus, continua de payer au poëte exilé. Ce fut grâce aux bienfaits de cette famille, dont le nom restera inséparable du sien, que Rousseau put passer, à l'abri de la misère, le reste d'une vie qui avait été marquée par tant de vicissitudes.

---

(1) Nény, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, t. I, article XXVI. — Rousset, *les Intérêts présents et les prétentions des puissances de l'Europe*, etc., t. III, *Preuves*, pp. 326 et suiv. — Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix*, t. I, pp. 245 et suiv., édition de Bruxelles, 1837. — Dumont, *Corps diplomatique*.

(2) Mémoire des directeurs de la compagnie d'Ostende, adressé à l'Empereur le 26 septembre 1730, aux Archives du royaume.

(3) Lettre des directeurs à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, du 28 février 1737, *ibid.*

Après cette seconde lecture, M. le secrétaire perpétuel a proclamé les résultats du concours annuel. Sur les six questions inscrites au programme de cette année, la classe a accordé des médailles d'or aux deux suivantes :

1° *Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre.*

L'ouverture du billet cacheté joint au mémoire portant pour devise : *Je voudrais premièrement bien savoir ma langue et celle de mes voisins, etc.*, a fait connaître que l'auteur de ce travail est M. Delfortrie, président du collége Marie-Thérèse et professeur à l'université de Louvain.

2° *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre.*

L'ouverture du billet cacheté, joint au travail sur le conseil souverain de Hainaut, a fait connaître qu'il était dû à M. Alexandre Pinchart, employé aux Archives de l'État.

A l'appel de son nom, M. Alexandre Pinchart, présent à la séance, est venu recevoir, aux applaudissements de l'assemblée, la récompense qui lui était décernée.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 13 mai 1857.

M. **Alvin**, directeur.
M. **Ad. Quetelet**, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Braemt, F. Fétis, G. Geefs, Navez, Roelandt, Eug. Simonis, Suys, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Baron, Ed. Fétis, de Busscher, Portaels, *membres;* Calamatta, *associé;* Balat, Demanet, Ad. Siret, *correspondants.*

MM. d'Omalius, Polain, Kervyn de Lettenhove, *assistent à la séance.*

CORRESPONDANCE.

M. le secrétaire perpétuel fait connaître que la commission pour les inscriptions des monuments publics s'est réunie avant la séance, et qu'elle a adopté les cinq inscriptions que M. Schayes avait proposées, dans sa séance précédente; ces inscriptions concernent cinq monuments de Bruxelles : Notre-Dame du Sablon, Notre-Dame de la Chapelle, l'hôtel de ville, la maison du Roi et l'ancienne cour ou l'hôtel du Musée, où se trouvent réunis actuellement les Académies royales, les Musées de peinture et de sculpture et le Musée d'histoire naturelle.

Il est également donné connaissance que le jugement des poëmes destinés au concours de composition musicale est à peu près terminé, et que le jury, nommé pour l'examen de ces pièces, pourra bientôt prononcer son jugement. Sur les 59 cantates remises au concours, cinq n'étaient point accompagnées de billets cachetés devant contenir, d'après le règlement, le nom de l'auteur. Un appel a été fait pour engager les concurrents à réparer cette omission ; mais une seule réponse est parvenue, et quatre pièces sont restées sans indication aucune.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Notice sur quelques nielles italiens retrouvés dans un cahier d'Institutes du droit romain, dicté en l'année 1600, à l'université de Louvain; par M. Alvin, membre de l'Académie.

On a bien raison de dire qu'on trouve tout dans les livres, car ils sont les conservateurs par excellence. Indépendamment de ce que leurs auteurs y ont mis, ils transmettent à la postérité une foule de choses intéressantes pour l'archéologue. Il y a tel volume dont on ne lira plus deux phrases et qu'on conserve avec un soin religieux, parce qu'il a plu à Grolier de le revêtir d'une enveloppe splendide, tel autre parce qu'il porte, à son titre ou au dernier feuillet, une date qui lui donne la valeur d'un document historique, tel autre enfin, parce qu'un homme célèbre y aura griffonné quelques notes.

Dans une bibliothèque, tous les livres sont égaux devant le catalogue, il n'en est aucun qu'on ait le droit de rejeter sous prétexte d'insignifiance. Laissant au public qui fréquente la salle de lecture le soin de lire les livres mêmes, un bibliothécaire doit les explorer à l'intérieur et à l'extérieur, *intus et in cute;* il doit sonder le carton que recouvre la basane ou le vélin : des trésors y sont quelquefois cachés. Quand je dis des trésors, je ne parle point au figuré. Sans faire mention des billets de banque trouvés quelquefois entre les feuillets de volumes vendus aux enchères, je puis citer, *de visu*, la trouvaille de 18 pièces d'or — des *angelots* et des *nobles à la rose* — qu'un des employés de la Bibliothèque royale de Bruxelles a fait tomber, il y a deux ans, du dos d'une vieille pharmacopée où un médecin du XVI^me^ siècle les avait cachées pour les soustraire sans doute aux soudards du duc d'Albe. Ces pièces font aujourd'hui partie du médaillier de notre établissement.

Nous avons fait sortir du carton que recouvrait le cuir gaufré d'une reliure de 1525, seize fragments de gravures absolument inconnues des iconographes, et dont plusieurs appartiennent au premier temps de l'invention de l'impression des estampes. Nous avons extrait de cachettes semblables une foule de documents intéressants, entre autres, un mandement promettant *pardons et indulgences* aux personnes qui feraient des libéralités à l'Hôtel-Dieu de Paris, pièce émanant de l'archevêque de Bourges, en 1521; plus une affiche de la même date, annonçant une *loterie* d'objets d'orfévrerie, organisée, avec l'approbation du Roi Très-Catholique, par la confrérie de Saint-Georges, à Malines.

Encouragé par ces premiers succès dus au hasard, je n'ai cessé depuis de poursuivre mes recherches. C'est dans ce but que j'ai chargé, l'année dernière, M. le conservateur adjoint Mathieu de visiter tous les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne et de les feuilleter, depuis le premier jusqu'au dernier, afin de me signaler ceux dans lesquels se trouvent des gravures, soit comme dépendant du texte, soit accidentellement fixées sur les gardes, sur les marges ou dans l'intérieur. Ce premier triage ayant été terminé, il y a quelques semaines, j'ai, à mon tour, feuilleté et exploré tous les volumes réservés, et j'ai eu le bonheur d'y rencontrer une foule de pièces d'un grand intérêt pour l'art.

Un de ces volumes mérite, avant tous les autres, de fixer l'attention, par le nombre et le haut prix des estampes qu'il renfermait; il porte le n° 4086 de l'inventaire général, et est intitulé : *Gerardi Corselii ad Institutiones Justiniani auctarium.* C'est le cours d'*Institutes* donné, à l'université de Louvain, par *Gérard de Coursèle,* célèbre professeur de droit, dont la vie se trouve dans Paquot, tome II, p. 472, éd. in-fol.

Le volume a été écrit sous la dictée du professeur, en l'année 1600, par *Jean Van Sestich*, dont la signature qui se trouve sur la garde ést répétée sur le titre. Une note à la fin du volume porte ce qui suit : *Finiunt feliciter. Dictavit Clariss. Dom. Doct. Gerardus Corselius I.U. Doctor. Postmodum primarius Antecessor* CIƆ. IƆ. C.

Excepit Joann. Van Sestich, postmodum I.U. Doctor ac Praes. Coll. Donatiani et deinde regius Decretorum professor.

Cette note du dernier feuillet du livre est évidemment postérieure au reste du manuscrit; elle indique une main plus ferme et moins rapide, celle d'un homme mûr; elle ne peut avoir été écrite qu'après l'année 1614. En effet, Corsélius fut professeur des *Institutes* depuis 1596 jusqu'en 1606, et plus tard *primarius antecessor*, ce qui signifie, je pense, professeur de la première chaire de droit civil. J. Van Sestich se donne dans cette note le titre de J. V. D. (*Juris utriusque Doctor*), titre qu'il n'obtint qu'à la promotion de 1614. (Vernulæus, *Fasti. Acad.*, édition de 1650, p. 206.)

Ce Van Sestich, fils d'Antoine, dont le nom est quelquefois latinisé en *Sexagius*, était de Malines. Il fut chanoine de Saint-Pierre et professeur des Décrétales. Il a publié : *Nova ratio tradendi jurisprudentiam.* Il mourut le 4 des ides de novembre 1654.

Parmi les nombreuses estampes que contenait le volume, il s'en trouvait d'un très-grand prix, entre autres des empreintes de *nielles italiens.* Le chanoine professeur, et non pas l'étudiant en droit, avait donc transformé son cahier en *album.* Comment, à Louvain, vers 1620, a-t-il pu se procurer ces empreintes de nielles italiens? Comment surtout a-t-il pu avoir en sa possession jusqu'à quatre épreuves du même nielle, lorsqu'il n'est pas un cabinet qui en possède plus de deux? C'est ce qu'il m'a été impossible d'expliquer autrement que par des conjectures dont je ferai grâce à l'Académie.

Ayant enlevé des marges, pour les placer dans le cabinet des estampes, les nielles qui font l'objet de la présente notice, je crois devoir donner ci-après une description détaillée du manuscrit, avec indication des feuillets où les pièces se trouvaient fixées.

Quelle voie ce volume a-t-il suivie pour venir des mains du chanoine Van Sestich sur les rayons de la *Bibliothèque de Bourgogne*? Les inventaires seuls pouvaient nous l'apprendre. Le catalogue de Viglius était de date trop ancienne, celui plus récent de Franquen n'en fait aucune mention, on ne le trouve pas même dans celui de Gérard; il paraît pour la première fois sous le titre de *Commentarius in Institutiones Justiniani*, au n° 1208 d'une liste de manuscrits qui ont été restitués à la Belgique par la France, en 1815 (1), qui sont demeurés aux archives de l'État jusqu'en juin 1827, et qui ont été remis par M. Gachard, secrétaire adjoint des Archives du royaume, à M. Sylvain Van de Weyer, conservateur de la Bibliothèque royale des manuscrits, comme il conste d'un procès-verbal du 7 du même mois.

M. le chevalier Marchal le renseigne dans son inventaire publié en 1842 et indique qu'il contient des portraits.

Personne ne paraît avoir soupçonné jusqu'ici la valeur des estampes que ce volume renfermait. Lorsque je l'ai exploré pour la première fois, j'ai constaté que deux pièces en avaient déjà été enlevées. On en voyait la trace au recto du feuillet 52, sur la marge de droite, vers le haut; et au recto du feuillet 241, au bas du chapitre; cette dernière pièce était ronde.

---

(1) Le précieux volume qui nous occupe a donc été transporté à Paris précisément à l'époque où l'abbé Zani trouva, à la Bibliothèque nationale, la fameuse *Paix* de Maso Finiguerra, découverte qui attira l'attention des iconophiles sur les empreintes de nielles. Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui que le manuscrit de Van Sestich ne soit pas venu sous les yeux du savant abbé ou de M. Duchesne; car, dans ce cas, les estampes qu'il contenait seraient allées indubitablement grossir la collection française, et il n'y a guère d'apparence qu'elles fussent revenues à Bruxelles en 1815.

A quelle époque ont-elles été détachées. Étaient-ce des portraits ou des nielles? C'est ce qu'il est impossible de découvrir. J'ai vérifié toutefois, par le registre de sortie, tenu depuis 1830, que le volume n'a jamais, depuis cette date, été prêté à l'extérieur. J'ai pris soin de transcrire, sur les premiers feuillets blancs du manuscrit, l'inventaire des pièces que j'en ai enlevées.

DESCRIPTION.

Le volume est un petit in-quarto, mesurant 21 centimètres de hauteur sur 16 de largeur.

La reliure est en veau gaufré avec fermoirs, coins et rosaces en bronze repoussés et ciselés; quatre coins et cinq clous à chaque plat. Sur les bords extérieurs des coins, on lit en caractères gothiques MARIA HILF UNS (*Marie, secourez-nous*). Ce qui ferait croire que la reliure est allemande.

Le manuscrit est sur papier; une partie des pages sont réglées en rouge pour marquer les marges; il y a 467 feuillets numérotés au recto. Avant le titre, un cahier de papier blanc d'une dizaine de feuillets non numérotés : il y en a un nombre égal après l'*explicit*.

Le titre est imprimé avec une encre bleuâtre, et entouré d'une bordure en types mobiles d'un autre tirage et avec une encre plus grise. Ce titre porte en petites capitales : GERARDI CORSELII AD INSTITUT. JUSTINIANI AUCTARIUM. — LOVANII JO. VAN SESTICH SCR. Cette adresse est séparée du reste du titre par un fleuron.

Les estampes que contient ce volume sont collées, soit sur les marges, soit sur les feuillets blancs qui précèdent ou suivent le texte, ou sur ceux qui y sont intercalés sans porter de numéros. Ce sont des portraits, des culs-de-lampe, des vignettes et des empreintes de nielles italiens. Les lettres initiales des chapitres sont découpées dans des livres imprimés et appliquées sur le manuscrit. Elles recouvrent la lettre écrite à la main. On trouve aussi sous les nielles quelques notes écrites sur les marges avant qu'elles fussent illustrées.

Les portraits entremêlés, sans aucun ordre apparent, appartiennent à quatre séries et sont de quatre graveurs différents (1).

Série A. Trente-huit bustes de jurisconsultes et de législateurs, gravés en Italie. Ils sont réunis par quatre et une fois par deux sur une même feuille. Les feuillets sur lesquels ils sont collés ont le même encadrement imprimé que le titre. Cette série ne porte pas de numéro. Le nom des personnages est gravé au-dessous en petites capitales. Chaque portrait, entouré d'un trait carré, mesure : haut. 60 millimètres, larg. 50 millimètres.

Série B. Soixante et un bustes de jurisconsultes et de législateurs, gravés en Italie, un peu plus tard que les précédents. Ils portent un numéro à gauche, en haut. Le nom des personnages est en italique. Ils sont disposés de la même manière que ceux de la série précédente. Mesure : haut. 60 millimètres, larg. 47 millimètres.

Série C. Vingt-huit bustes de jurisconsultes célèbres. Gravure française dans le genre de Thomas de Leu, numérotés à gauche, en haut. Le nom au-dessous en italique. Chaque portrait est isolé; ils sont tous collés sur la marge; ils mesurent : haut. 45 millimètres, larg. 29 millimètres.

---

(1) Voir la liste des portraits, à la fin de cette notice.

Série D. Trois bustes de législateurs, aussi collés sur les marges. Travail italien, burin plus gros. Mesure : haut. 50 millimètres, larg. 29 millimètres.

Les pièces de ces quatre séries n'ont pas été enlevées du volume.

Le chanoine Van Sestich, en illustrant les marges de son cahier d'*Institutes*, s'est plusieurs fois permis un *calembourg-rébus* qui ne dépareirait point la dernière page de l'*Illustration française*. Dans tout le cours des leçons, quand il veut indiquer une *solution*, il place sur la marge, en regard du texte, une portée de *plain-chant* avec les notes *sol, ut, si*, suivies d'*io* (*solutio*) : 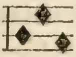 *io*.

PREMIÈRE PARTIE.

NIELLES.

La Russie est la seule contrée où se soit perpétuée, sans interruption, la tradition des procédés employés par les artistes byzantins pour la confection des nielles. On travaille encore aujourd'hui dans les ateliers de Toula et de Kalouga absolument comme au XIme siècle, lorsque le moine Théophile (1) enseignait, dans son livre intitulé : *Diversarum artium schedula*, la pratique de l'art de préparer et d'appliquer le *niello*. Cette fabrication paraît avoir été importée sur les bords du Volga et du Dnieper à une époque trèsreculée, et elle y a été religieusement conservée; mais elle y est demeurée stationnaire, aussi bien comme procédé que comme moyen de développement de l'art proprement dit. Il n'en a pas été de même de l'Italie : initiée seulement au XV^me^ siècle à ce genre d'ouvrage, elle a su l'élever à la hauteur d'un art digne de tenir sa place entre la peinture et la sculpture. Les orfévres florentins de ce siècle et du suivant l'ont pratiqué avec le plus brillant succès ; bien plus, l'un d'eux, Maso Finiguerra, a découvert, en faisant des nielles, l'art d'imprimer la gravure en creux ; de sorte que l'on peut dire que ce dernier art doit son existence à l'autre.

---

(1) Voyez Théophile, prêtre et moine, *Essai sur divers arts*, publié par M. le comte Charles de L'Escalopier. Un volume in-4°. Paris, J.-A. Toulouse, 1843.

Le nielle, vous le savez, est une gravure au burin sur lame d'or ou d'argent, dont les tailles sont remplies d'une matière colorée adhérente au métal. Le sujet s'y montre en clair sur un fond uni, ordinairement noir. Les ombres y sont formées par des hachures menues et serrées. En étudiant les estampes des premiers graveurs italiens, on ne peut s'empêcher de reconnaître une filiation manifeste entre la gravure du nielle et le travail du burin des graveurs en taille-douce. Ce sont évidemment les mêmes ouvriers qui ont passé de la pratique du nielle à la gravure sur cuivre pour l'impression. D'abord les traits des contours sont fortement accusés, profonds et durs ; les ombres rares et exclusivement formées de hachures très-menues, droites et serrées. C'est encore le procédé de Marc-Antoine et de son école. Les tailles arrondies, suivant le modelé des objets, n'apparaissent que sous le burin des graveurs allemands et hollandais. La première trace s'en voit déjà chez Albert Durer et Lucas de Leyde; mais les Cort, les Goltzius, les Sadeler les importent au sein de l'Italie même, et elles finissent par dominer complétement sous la main des artistes interprètes de Rubens.

Revenons à l'introduction du nielle en Italie. M. le comte Léopold Cicognara (1) l'attribue au cardinal Bessarion. Lorsque ce prélat vint à Florence, en 1439, pour assister au concile œcuménique, qui avait pour objet la réunion des Églises grecque et romaine, il avait avec lui un autel portatif, travail byzantin orné de nielles d'une grande beauté. On suppose, avec beaucoup d'apparence de raison, que c'est à la vue de cet ouvrage, et en se guidant sur les indications du moine Théophile, que les orfévres florentins, à la tête desquels il faut placer Maso Finiguerra, se mirent à exécuter des nielles. Le cardinal Bessarion, ayant été nommé commanditaire du monastère d'Avellana, fit don à la communauté du précieux autel, qui fut longtemps conservé dans la sacristie, d'où il est passé dans la collection du comte Cicognara.

Les principaux orfévres italiens qui ont travaillé dans ce genre sont Jean Dei, Antoine Pollajuolo, François Raibollini, dit le *Francia*, Nicolas Rosa, Stefano Peregrini et Maso Finiguerra, le plus fameux de tous. Ce dernier grava, pour l'église de Saint-Jean de Florence une *Paix* niellée que l'on conserve aujourd'hui au musée de la même ville. Les registres de la fabrique du baptistère contiennent la mention du payement de ce travail, en l'année 1452, à l'orfévre, qui en reçut le prix, considérable pour le temps, de soixante-six florins d'or (environ deux mille deux cents francs). Cette *Paix*, qui représente le *Couronnement de la Vierge*, a été reproduite en *fac-simile* dans les ouvrages les plus importants qui traitent de l'origine de la gravure.

---

(1) *Memorie spettanti alla storia della calcografia del commend. conte Leopoldo Cicognara. Prato, nella tipografia dei Fratelli Giachetti*, 1831. Grand in-folio de 104 pages, avec 18 planches de fac-simile.

Ce n'est pas seulement comme travail d'orfévrerie que les nielles offrent un si grand intérêt; ils sont aujourd'hui des monuments qui viennent témoigner de la priorité de l'invention de la chalcographie en faveur de l'Italie. On attribue en effet la découverte de l'art d'imprimer les gravures en taille-douce à l'usage que suivaient les orfévres nielleurs de tirer des épreuves de leurs planches inachevées, afin de juger du degré d'avancement de leur travail. On prétend que Finiguerra, guidé par son génie ou servi par un heureux hasard, substitua le papier mouillé à la terre plastique et au soufre, qui avaient jusque-là servi à prendre les empreintes. Ces épreuves sur papier, obtenues par Finiguerra et par ceux qui l'ont imité, sont très-rares, d'abord à cause de leur ancienneté, ensuite parce que les artistes n'ont jamais pu en tirer qu'un très-petit nombre, avant de soumettre leur planche à l'opération du niellage, et qu'après l'opération, tout tirage est impossible.

On trouve, dans les collections, des nielles de plusieurs espèces. D'abord, les planches mêmes de métal recouvertes de leur émail; en second lieu, des empreintes en soufre, et enfin, des épreuves sur papier. Ces dernières sont les seules qui présentent un intérêt sérieux pour l'histoire de la gravure, mais les autres viennent fort à propos pour établir l'identité des épreuves et des planches.

Avant de classer une estampe dans la catégorie des nielles, il est nécessaire de la soumettre à un minutieux examen; car on rencontre dans plusieurs collections des pièces qui ne sont que des copies exécutées d'après des planches d'argent niellées. Il existe toute une suite de trente-quatre estampes reproduisant, par la gravure, les diverses planches du cabinet Durazzo, de Gênes, planches qui sont aujourd'hui conservées au Musée de Turin. Ces estampes ne sont que des *fac-simile* qu'il ne faut pas confondre avec les épreuves originales de nielles: celles-là sont toujours d'un travail plus régulier, particulièrement dans les fonds. Le graveur de nielle doit évider le fond de sa planche à une certaine profondeur, afin que l'émail y adhère, et pour l'y mieux retenir, il doit le couvrir de tailles rudes, offrant des bavures ou aspérités. Cet état particulier des fonds apparaît clairement sur les épreuves tirées de ces sortes de planches; il en rend le tirage inégal.

On ne s'était guère occupé de ces épreuves de nielle, lorsque, en 1797, l'abbé Zani découvrit, à la Bibliothèque nationale de Paris, une estampe de la collection Desmarolles, classée jusque-là parmi les maîtres italiens anonymes, qu'il reconnut pour une épreuve de la fameuse *Paix* de Finiguerra, dont j'ai parlé tout à l'heure. Il constata d'une manière irréfutable que c'était bien une épreuve tirée de la planche avant l'application du nielle. Or, comme l'ouvrage a été payé en 1452, il était impossible qu'une épreuve en eût été tirée après cette date; le savant iconographe avait donc réellement découvert le monument le plus ancien de la gravure en taille-douce auquel on pût assigner une date certaine. Les dates les plus anciennes que l'on trouve sur les gravures allemandes ne remontent point au delà de 1465. Quelle n'a point dû être ma surprise et ma satisfaction, en reconnaissant des épreuves authentiques de nielles dans 29 des pièces que j'ai trouvées collées sur les marges d'un cahier d'étudiant, où elles sont restées pendant plus de deux siècles! Par cette trouvaille, il est avéré que, déjà vers l'an 1615, on pouvait compter d'illustres iconophiles dans notre pays, et que Claude Maugis n'est pas le premier qui ait collectionné des estampes italiennes de ce côté-ci des Alpes.

I. *Nielles déjà décrits.*

Les nielles trouvés dans notre volume sont au nombre de 14, dont plusieurs sont en double, en triple et même en quadruple épreuve; en tout 29 pièces.

Cette circonstance de rencontrer à la fois quatre épreuves d'un même nielle, paraîtra sans doute extraordinaire, lorsqu'on se rappellera cette assertion de Duchesne aîné : « Les anciennes estampes italiennes sont toujours rares, et il y a lieu de penser qu'elles n'ont jamais été tirées qu'à petit nombre. L'imperfection des moyens employés pour imprimer les estampes devait en donner beaucoup de défectueuses, c'est ce qui explique pourquoi l'on trouve des épreuves si usées d'une estampe qui pourtant n'est pas commune; mais je ne pense pas qu'il en soit ainsi des nielles, dont probablement on n'a jamais tiré que deux ou trois épreuves. Cependant, quelquefois on a cru qu'à force de recherches on en découvrirait; mais, depuis vingt-cinq ans que l'attention a été appelée sur ce sujet, les soins les plus assidus des amateurs ont procuré la découverte d'un nouveau nielle plutôt qu'une seconde épreuve de la même planche d'argent. » (*Essai sur les nielles*, p. 48) (1).

La description de onze des quatorze nielles que j'ai trouvés se lit soit dans l'*Essai* déjà cité, soit dans le *Voyage d'un iconophile* du même auteur.

---

(1) Cette assertion de M. Duchesne n'a pas été démentie par les faits; ce n'est point que son livre n'ait rencontré des contradicteurs : le comte Léopold Cicognara, dans son travail déjà cité, a relevé plusieurs erreurs et omissions de l'*Essai* de l'écrivain français; mais, s'il a révélé l'existence de 292 planches d'argent niellées inconnues à M. Duchesne, il n'augmente que de deux ou trois le nombre des épreuves sur papier déjà connues.

1. *Deux enfants jouant avec un chien.*

Trois épreuves collées sur les marges, au recto du feuillet 3, au verso du feuillet 132 et au verso du feuillet 268.

On en lit la description suivante dans l'*Essai sur les nielles*, au n° 294 : « Deux enfants jouant avec un chien couché au milieu d'eux et tourné vers la gauche. Dans le fonds, à droite, quelques épis, à gauche un cep de vigne. Larg. 1 p. 7 lig., haut. 1 p. 1 lig. *Cabinet Sykes*, n° 1179. »

Nos trois épreuves répondent en tout point à cette description.

Toutefois, la plante indiquée comme un cep de vigne ne paraît pas très-bien caractérisée par le dessinateur. Les dimensions de nos épreuves, entièrement rognées, sont aussi les mêmes, soit, en mesures métriques, larg. 43 millimètres, haut. 29 millimètres.

Il existe donc maintenant quatre épreuves sur papier de ce nielle : l'une, qui a servi à la description de M. Duchesne, faisait partie du cabinet Sykes, de Londres; elle a été vendue en 1824; j'ignore où elle est aujourd'hui; les trois autres sont ici. Chacune des nos épreuves porte bien le cachet d'un tirage d'essai; elles offrent entre elles quelques légères différences qui proviennent de l'imperfection des procédés employés pour l'impression.

2. *Portrait d'une dame.*

Deux épreuves, au recto des feuillets 25 et 382.

Description de M. Duchesne, n° 347. « Jeune dame à mi-corps, vue presque de face et tournée à droite. Ses cheveux sont plats et divisés sur le dessus de la tête; elle a plusieurs tresses, dont deux descendent sur la joue gauche et deux sur la joue droite. De chaque côté de ce portrait s'élèvent deux rinceaux d'ornement. Cette pièce est chantournée par le haut, avec un double trait dans plusieurs parties. Haut. 1 p. 4 lig., larg. 1 p. »

L'examen attentif de nos épreuves donne lieu aux observations suivantes : d'abord, cette tête présente un trait caractéristique qui paraît avoir échappé à l'auteur de la description. C'est un fin cordonnet qui traverse le front et passe sur les bandeaux, comme au portrait si connu de *la belle Ferronière*. En second lieu, les tresses qui, sur nos épreuves, ne sont que très-légèrement indiquées, ne touchent point la joue gauche; elles ressortent sur le fond, à une ligne environ du contour de la joue; celles de droite sont sur la joue même, mais à peine visibles. Quant au double trait, nos épreuves sont rognées de trop près pour permettre de le distinguer.

La description de Bartsch, empruntée par M. Duchesne au *Peintre-Graveur,* t. XIII, p. 56, nº 17, a été faite, non d'après une épreuve de nielle, mais d'après la copie d'un nielle d'argent du cabinet Durazzo. Nos deux épreuves étant des empreintes de tirages effectués avant que la plaque de métal ne fût niellée, il n'y a rien d'étonnant à ce que la trace des tresses y soit moins marquée que dans la copie faite d'après l'ouvrage entièrement achevé. La même observation expliquerait l'absence du double trait dans nos épreuves qui sont vraisemblablement les seules qui existent.

Remarquons aussi que l'amateur louvaniste qui, il y a plus de deux siècles, a collé cette estampe dans son cahier d'Institutes, avait écrit au-dessous, à l'encre rouge, le nom de CALPURNIA.

Les dimensions de nos épreuves sont : haut. 36 millimètres, larg. 27 millimètres.

3. *Trois femmes dansant.*

Deux épreuves, au recto des feuillets 28 et 337.

Description de M. Duchesne, n° 287. « Trois femmes se donnant la main et dansant ensemble. Deux d'entre elles tiennent chacune une branche de laurier; leur marche est dirigée vers la gauche. Le haut de la pièce forme un double cintre, avec une clef retombante au milieu. Dans la marge d'en bas, on voit la lettre P, qui est la marque de Peregrini.— Dimension de la gravure : haut. 1 p. 8 lig., larg. 1 p. 6 lig. Dimension de la planche : haut. 1 p. 11 lig., larg. 1 pouce 7 lig. *Bibliothèque du Roi.* Cette épreuve est d'une encre un peu bleuâtre. »

Nos deux épreuves répondent parfaitement à la description ci-dessus transcrite, seulement ce n'est pas une, mais trois branches que chaque femme porte à la main. Les marges étant entièrement rognées, la lettre initiale du nom du maître a disparu. L'impression est d'une encre très-noire. Il existe donc aujourd'hui trois épreuves de ce nielle; notre dépôt en possède deux; la Bibliothèque impériale de France possède l'autre. Notons en outre, que le chanoine louvaniste avait écrit au-dessous de l'épreuve placée à la page 28 les mots suivants : O HYMEN O HYMENÆE HYMENADES O HYMENÆE, et que cette estampe se trouvait placée au commencement du paragraphe intitulé : *Ad tit. de Nuptiis*, et c'est le seul point de rapport qu'il y eût entre le texte et l'illustration.

4. *Arabesques avec mascaron.*

Trois épreuves, au recto des feuillets 52 et 140, et au verso du feuillet 254.

Description de M. Duchesne, *Voyage d'un iconophile*, page 327. — « Des arabesques au milieu desquelles est placé un mascaron surmonté d'un vase : deux Amours sont assis de chaque côté; celui à gauche est vu par le dos; le fond est noir. Sur de petites places réservées on voit, à gauche, la lettre N, à droite, la lettre O. »

Cette marque est celle de Nicolas Rosa ou Rosex, connu sous le nom de *Nicoletto da Modena* et dont M. Duchesne, dans son *Essai*, n'indique que trois ouvrages, qui sont les n^os^ 15, 16 et 315. Le quatrième, qu'il avait vu, à Gand, dans le cabinet de M. Brisard, postérieurement à la publication de l'*Essai*, est passé depuis dix ans dans notre collection, de sorte que le cabinet de Bruxelles possède aujourd'hui les quatre seules épreuves connues des *arabesques au mascaron*. L'une de nos épreuves présente une particularité intéressante qui en fait un état distinct, c'est que le fond est presque tout blanc. Le tirage de cette épreuve paraît donc avoir été opéré avant que les parties du fond, destinées à être recouvertes par le nielle, eussent été entièrement évidées par le burin. C'est du moins l'explication qui se présente le plus naturellement; mais, en comparant cette épreuve à celle de Brisard, la dernière paraît d'un état antérieur : on n'y trouve pas plusieurs travaux qu'on voit sur celles récemment découvertes, et pourtant le fond de l'épreuve de Brisard est entièrement couvert de tailles et évidé. Peut-être la particularité signalée plus haut ne provient-elle que de l'imperfection des procédés employés pour le tirage.

Dimension : haut. 23 millimètres, larg. 55 millimètres.

5. *Trois enfants dansant.*

Trois épreuves au recto des feuillets 101, 411 et 445.

Description de Duchesne. — « Trois enfants se donnant la main et dansant ensemble. Au bas est la marque P, qui désigne le nom de Peregrini. Larg. 1 p. 5 lig., haut. 10 lig. *Cabinet Malaspina*, t. II, p. 9. »

La marge de nos épreuves étant rognée, la marque du maître n'y est plus. Je ferai une observation au sujet de la description de M. Duchesne. C'est que deux des enfants seulement se tiennent par la main; le troisième, qui est le plus à gauche, précède ses compagnons, mais il ne les touche pas; il est vu par le dos, tandis que les autres sont vus de face.

M. Duchesne n'a pas vu ce nielle qui fait partie de la collection Malaspina (1); c'est pour cela que sa description est incomplète. Je crois donc utile de la compléter, en ajoutant les détails suivants : Les trois enfants sont nus; quelques bandelettes enroulées autour de leurs bras voltigent à la hauteur de leurs épaules. Les deux premiers, qui viennent de la droite, se tiennent par la main. Le premier est debout sur la jambe droite, le second sur la gauche, le troisième sur la droite; ils ont tous les trois une jambe et un bras levés. Le dessin de cette pièce est d'une grande pureté et rappelle l'école de Raphaël pour la grâce des attitudes.

---

(1) L'épreuve de ce cabinet est sur papier; elle était unique jusqu'ici; maintenant il en existe quatre, dont trois appartiennent à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Dimensions de nos épreuves : haut. 20 millimètres, larg. 36 millimètres.

6. *Triomphe de Neptune.*

Quatre épreuves, au recto du feuillet 71, au verso des feuillets 204, 270 et 450.

Description de M. Duchesne, n° 214. — « Le dieu de la mer, tenant son trident de la main gauche, est dans un char dirigé vers la gauche et traîné par deux chevaux marins, conduits chacun par un triton qui nage à côté d'eux. Au milieu de la marge, en bas, sont gravées les lettres O· P· D· C·, qui sont les initiales des mots *Opera Peregrini Da Cesena* (1). Larg. 2 p. 4 l., haut. 1 p. 2 l., y compris la marge. *Cabinet Malaspina*, t. XIII, p. 208, n° 5. »

Comme pour la pièce précédente, l'inscription manque à nos épreuves complétement rognées et qui mesurent : haut. 28 millimètres, larg. 61 millimètres.

Bartsch décrit cette pièce comme une copie d'un ancien nielle. M. Duchesne, qui la classe parmi ceux dont il existe deux épreuves, a nécessairement compté dans ce nombre l'épreuve qui a servi à la description de Bartsch et celle de Malaspina. Ces deux épreuves sont-elles bien des nielles toutes les deux? Il est permis d'en douter quant à celle de Bartsch, qui est probablement au cabinet de Vienne. Quoi qu'il en soit, il existe aujourd'hui six épreuves de cette planche; c'est donc le nielle dont on connaît le plus grand nombre d'épreuves. Quatre de ces épreuves sont dans notre dépôt, et il ne peut s'élever aucun doute sur leur authenticité ; elles ont tous les caractères des empreintes tirées des plaques gravées non encore niellées.

---

(1) Voir, à l'occasion de cette attribution, le mémoire du commandeur comte L. Cicognara.

7. *Mercure et Bacchus enfant.*

Une seule épreuve, au recto du feuillet 294.

Description de M. Duchesne, nº 218. — « Bacchus enfant est présenté par Mercure à Ino, sœur de sa mère; elle est à demi couchée du côté gauche, et donne à têter à ses deux enfants, Léarque et Mélicerte. L'aigle de Jupiter paraît derrière Ino, et indique la protection que ce dieu accorde à l'enfant dont il veut cacher l'existence à Junon. Haut. au milieu, 1 p. 9 l., larg. 1 p. 8 l. *Bibliothèque du roi*, *Cabinet Sykes*, nº 1172. *Cabinet Woodburn*. Cette dernière épreuve est superbe. »

La nôtre est aussi d'un tirage parfait et d'une belle encre. Elle mesure : haut. 47 millimètres, larg. 45 millimètres. J'ajouterai que le haut est chantourné en forme d'accolade, qu'il offre à l'intérieur un fleuron et que les angles d'en bas sont coupés par un double trait.

M. Duchesne classait cette pièce parmi celles dont il existait trois épreuves; elle doit figurer maintenant dans la liste des nielles à quatre épreuves.

8. *Samson terrassant le lion.*

Une seule épreuve, au verso du feuillet 401.

Description de M. Duchesne, nº 18. — « Samson, tourné vers la droite, déchire la gueule du lion : un arbre se voit dans le fond de chaque côté. Ce nielle est très-bien exécuté. Larg. 1 p. 6 l., haut. 9 lig. *Cabinet Sykes*, nº 1155. »

J'ajouterai à cette description que Samson est vu de profil, qu'il est nu, sauf un manteau qui flotte au vent et découvre entièrement le corps; qu'il a le genou gauche sur le flanc du lion. Les deux arbres sont des orangers dont on voit les fruits.

Dimensions : haut. 20 millimètres, larg. 40 millimètres.

L'épreuve unique décrite par M. Duchesne appartenait au cabinet de M. Marc Masterman Sykes, qui a été vendu à Londres, en 1824. J'ignore où elle se trouve aujourd'hui; la deuxième épreuve connue est dans notre collection.

9. *Guerrier portant un trophée.*

Une seule épreuve, au recto du feuillet 94.

Description de M. Duchesne, n° 272. « Un homme vu de profil et marchant vers la droite tient une lance de la main droite et de l'autre, il porte sur son épaule une haste, dont le bout est surmonté d'un trophée d'armes : à droite et à gauche on voit deux colonnes tronquées; sur le piédestal de celle de gauche, on lit : DIVO MARTI. Le fond est noir. Haut. 1 p. 4 lig., larg. 1 p. 1 lig. »

Bartsch décrit ce nielle parmi les gravures des anciens maîtres italiens, dans le *Peintre-Graveur*, t. XIII, p. 291, n° 66.

M. Duchesne ne dit pas qu'il en ait vu une épreuve et ne cite aucune collection où on en rencontre; il est probable que c'est le cabinet de Vienne qui possède l'épreuve décrite par Bartsch.

J'ajouterai à la description : que le guerrier est nu, qu'il est chaussé du cothurne, qu'il a un manteau qui flotte derrière lui, et qu'il a le casque en tête; que parmi les objets qu'il porte au bout de sa lance, il y a un bouclier rond avec une tête de Méduse. Sur le devant, de chaque côté, on voit, contre le piédestal de droite, une cuirasse et un bouclier; contre celui de gauche, un casque et un bouclier. Le fond est couvert de tailles croisées à angle droit. L'inscription est dans le sens ordinaire de l'écriture, de gauche à droite. Notre épreuve mesure : haut. 54 millimètres, largeur 50 millimètres.

On peut contester à cette pièce la qualité de nielle, parce que l'inscription DIVO MARTI est dans le sens ordinaire de l'écriture. Lanzi pense que « toujours l'épreuve d'un nielle est en sens contraire de la planche de métal, et ainsi on voit à gauche un saint qui, par sa dignité, devrait occuper la droite. » M. Duchesne pense et prouve, par des exemples, qu'il existe des empreintes de nielle hors de toute contestation qui offrent des lettres écrites dans le sens ordinaire de l'écriture.

S'il m'est permis d'exprimer une opinion sur cette pièce, je dirai qu'elle ne présente pas tous les caractères d'une empreinte de nielle: ce pourrait bien être une copie d'après une planche niellée. Ce qui me décide surtout, c'est la régularité des tailles croisées du fond, où l'on ne voit pas, comme dans les autres épreuves que j'ai sous les yeux, la trace des barbes destinées à retenir l'émail sur l'argent.

Quoi qu'il en soit, l'estampe est classée parmi les nielles; elle est à peu près unique, puisqu'on n'en indique pas d'autre que celle que Bartsch a décrite: c'est un morceau précieux pour notre cabinet.

10. *Bacchanale.*

Trois épreuves, au recto des feuillets 251, 275 et au verso du feuillet 440.

Description de M. Duchesne, n° 219. « A gauche, Bacchus barbu, vêtu d'une longue robe, tenant une coupe à la main gauche ; toutes les autres figures sont nues : un des faunes à genoux présente sa coupe pour qu'elle soit remplie. Du même côté, dans le fond, une bacchante tient la sienne élevée ; à droite, deux faunes ont aussi chacun une coupe pleine. Enfin, le dernier puise, à deux mains, dans une cuve en pierre que l'on voit au milieu du sujet et qui est décorée de guirlandes. Le haut de cette pièce est orné d'une voûte à triple cintre, au milieu de laquelle est suspendu un globe. Sur les reins de la voûte des deux arcades sont placés deux génies ailés, à demi couchés, tenant un flambeau d'une main et de l'autre touchant les portions de cercle qui sont aux deux angles. Je crois ce nielle gravé par Peregrini. Haut. 1 p. 9 lig., larg. 1 p. 5 lig. *Cabinet Sykes*, n° 1156. Cette épreuve est d'une encre bleue. »

M. Ottley en a publié un *fac-simile* au tome II, p. 572 de son ouvrage intitulé : *An inquiry into the origin and early history of engraving*, London, 1816. Cet auteur, qui ne s'en est pas bien expliqué le sujet, ne classe point cette pièce parmi les nielles.

J'ajouterai que l'arceau du milieu n'est pas en cintre, mais en ogive. Les quatre figures que Duchesne désigne sous le nom de faunes, n'ont ni longues oreilles, ni cornes, ce sont de jeunes adolescents ; trois d'entre eux sont drapés à la ceinture ; le seùl qui soit entièrement nu est celui qu'on voit à droite, debout et tournant le dos. Je ne puis me ranger à l'avis de M. Duchesne quant à l'attribution de cet ouvrage à Peregrini. Il me semble, au contraire, différer entièrement des autres pièces que j'ai sous les yeux, tant sous le rapport du style du dessin que sous celui du travail du burin, qui rappelle d'une manière frappante les estampes du Francia.

Nos trois épreuves sont magnifiques; elles présentent quelques légères différences entre elles, par l'effet du tirage. Elles mesurent : haut. 47 millimètres, larg. 40 millimètres. La pièce n'est pas bien carrée; elle n'a, par le bas, que 38 millimètres de large.

Il existe maintenant quatre épreuves de ce nielle, dont trois sont dans notre collection.

11. *Allégorie sur la navigation.*

Un seule épreuve, au verso du feuillet 36.

Description de M. Duchesne, n° 303. — « Trois femmes, debout, tournées vers la gauche; elles se tiennent sur des boucliers soutenus par des dauphins au milieu de la mer: la nymphe du milieu est nue; les deux autres vêtues à l'antique; à elles trois, elles tiennent deux voiles qui sont gonflées par le vent. En bas, à gauche, sur la mer, on voit une tête de Borée soufflant.

Le haut de la pièce est contourné et un double trait entoure toute la planche. Au bas est la marque » O· Ꝑ· D· C· « initiales des mots *Opera Peregrini da Cesena.* Dimension de la planche : haut. 2 p., larg. 1 p. 2 lig. Dimension de la gravure : haut. 1 p. 9 lig., larg. 1 p. 2 lig. *Cabinet de Sykes*, n° 1119. »

Notre épreuve est entièrement rognée, de manière que la marque a disparu; elle mesure : haut. 48 millimètres, larg. 30 millimètres.

II. Nielles qui ne sont pas décrits.

12. *La femme aux cinq génies.*

Trois épreuves, au recto des feuillets 18, 33 et 40.

Description. — Une femme nue, assise sur un tertre, sous un oranger; un bout de la draperie qui recouvre son siége, passe sur son bras droit. Elle tient de la main droite une corne d'abondance, et de la gauche le pétase ou chapeau ailé de Mercure qu'un enfant ailé (Amour ou génie) s'efforce de saisir. Un autre, monté sur son dos, se montre au-dessus de son épaule. Deux sont debout à gauche, dont l'un sonne de la trompe; il y en a un quatrième à genoux sur le devant; il est vu par le dos et pose la main gauche sur un vase qui a quelque rapport avec un arrosoir; il porte l'autre main sur le genou de la femme; le cinquième est celui qui cherche à saisir le pétase; il est à droite.

Dimension : haut. 44 millimètres, larg. 27 millimètres.

Le travail et le dessin de ce nielle rappellent le n° 7, *Mercure et Bacchus enfant*. Ces deux ouvrages sont bien certainement du même maître. Peut-être les deux pièces ont-elles servi à l'ornement du même meuble; dans ce cas, la scène que représente la dernière serait empruntée à la même légende mythologique. On pourrait aussi hasarder cette explication : la femme représenterait la Paix ou l'Abondance, environnées des génies des arts.

L'amateur qui a collé ces épreuves sur la marge de son manuscrit avait entouré d'un trait à l'encre rouge celle du feuillet 40, et avait inscrit au-dessus ces mots : HYMEN O HYMENÆE HYMENADES O HYMENÆE, comme il avait fait pour une autre pièce ci-dessus décrite. Le texte du manuscrit, à la page 40, traite aussi DE NUPTIIS.

Je n'ai trouvé aucune mention de cette estampe, ni dans le *Peintre-Graveur* de Bartsch, ni dans les deux ouvrages déjà cités de M. Duchesne aîné, ni dans le livre de M. Ottley, ni dans le mémoire publié par M. Léopold Cicognara. Nous pouvons donc considérer nos trois épreuves comme les seules qui existent.

En la comparant aux autres pièces, j'ai été amené à l'attribuer à Peregrini.

15. *Triomphe de l'Amour.*

Une seule épreuve, au recto du feuillet 289.

Cette composition du même genre que celles que M. Duchesne a décrites aux n^{os} 224, 225 et 226, en diffère essentiellement par l'ordonnance et les détails; je la crois absolument inédite.

Description. — Un grand vase, composé d'une base en forme de trépied, supporte une large vasque d'où sort, au milieu, un fleuron de feuilles d'acanthe. La vasque est reliée au pied par deux anses qui sont le prolongement de deux feuilles d'acanthe décorant la base. L'Amour, les yeux bandés, les ailes déployées, tenant son arc de la main gauche, et une flèche de la droite, est debout au milieu du fleuron qui sort de la vasque. Sur les bords de ladite vasque sont assis deux petits Amours tenant entre leurs mains l'enroulement du fleuron et regardant en dehors, l'un à droite, l'autre à gauche. Sur le pied du vase sont placés, à cheval sur les feuilles d'acanthe qui forment les anses, deux autres Amours regardant vers le milieu. Dans le haut, on voit cinq langues de feu se dirigeant vers les cinq têtes (1).

Dimensions : haut. 55 millimètres, larg. 24 millimètres.

Le style et le travail de cette pièce, dont l'épreuve est parfaite, rappellent la Bacchanale décrite ci-dessus, n° 219. Je la crois du même maître.

---

(1) Une langue de feu de même forme se rencontre sur un des nielles de la collection Brisard, dont nous donnerons ci-après la description, en faisant remarquer d'autres rapports d'analogie que présentent les deux pièces.

14. *Le tireur d'épine.*

Une épreuve, au recto du feuillet 277.

Description. — Un jeune homme entièrement nu est assis sur un tronc d'arbre, scié à hauteur de siége, et d'où partent trois branches garnies de feuilles, dont l'une sous ses jambes et les deux autres le long du bord, à gauche, derrière son dos. Il y a dans le fond un arbre, dont une seule branche a du feuillage. Aux branches dépouillées pend une tablette sur laquelle on lit TENPV SNO SE, sur deux lignes (*tempus nosce?*) Le jeune homme paraît occupé à extraire une épine de son pied droit posé sur sa jambe gauche. Il est vu de profil et tourné vers la droite.

Haut. 54 millimètres, larg. 30 millimètres.

On trouve, dans le *Peintre-Graveur* de Bartsch, la description de cette estampe, au tome XIII, pag. 292, n° 67, à l'œuvre de Nicolas Rosa ou Rosex, *Nicoletto da Modena*. Elle est désignée ainsi : *L'homme assis sur une souche*. En voici la description : « Un homme nu assis sur une souche. Il est vu de profil et tourné vers la droite. Il tient des deux mains son pied droit qu'il a mis sur le genou de la jambe gauche. Au delà de cette figure s'élève un arbre à une branche duquel est suspendue une tablette avec ces mots TENPV SNO SE. Haut. 2 pouces, larg. 1 p. 2 lig. »

Le même sujet, traité en plus grand, se trouve décrit dans le même ouvrage, à l'œuvre de Marc-Antoine, t. XIV, pag. 346, n° 465. Il est désigné ainsi : *L'homme examinant* *la blessure de son pied.* « Un homme, assis sur une butte, près d'un arbre qui s'élève le long du bord de gauche de l'estampe. Il est vu de profil et tourné vers la droite. Il examine la blessure de son pied droit qu'il tient de ses deux mains relevé au-dessus de son genou gauche. Sans marque. Cette estampe est gravée par Marc-Antoine, d'après le dessin d'un anonyme, qui cependant ne paraît pas de Michel-Ange, ainsi que Heineken semble le croire. Haut. 6 pouces 6 lig., larg. 4 pouces. »

La première description de la pièce que Bartsch attribue à *Nicoletto da Modena*, répond parfaitement à celle que nous venons de trouver. J'ignore sur quelle autorité le savant iconophile s'appuie pour justifier son attribution; mais il est probable qu'il a eu pour cela des motifs déterminants très-acceptables. A l'époque où Bartsch publiait son livre, on n'était pas bien fixé sur les caractères particuliers du nielle, aussi n'a-t-il pas fait des pièces de ce genre une catégorie à part; tous ceux qu'il a rencontrés ont été classés avec les ouvrages des anciens graveurs italiens; il affirme même quelque part que le cabinet de Vienne ne possède aucun nielle. C'est seulement après les travaux de MM. Duchesne aîné, Ottley et Léopold Cicognara qu'on a distingué entre le nielle et la gravure proprement dite. La pièce que j'ai sous les yeux ne laisse aucun doute : c'est bien une épreuve tirée d'une planche gravée pour être niellée. Il est vrai que l'inscription de la tablette est écrite dans le sens ordinaire de l'écriture, de gauche à droite. Mais M. Duchesne a suffisamment répondu à l'objection qu'on pourrait tirer de cette circonstance, en citant plusieurs nielles incontestables et qui portent cependant des inscriptions dans le même sens. Voir *Essai sur les nielles*, pag. 86 et 87. Si M. Duchesne avait vu notre épreuve, nul doute qu'il ne l'eût ajoutée aux trois nielles qu'il attribue à Nicolas Rosex. Ce qui est encore très-probable et ce que je suis surpris de ne pas voir remarquer par Bartsch lui-même, c'est que la gravure de Marc-Antoine n'est qu'une copie du nielle dans de plus grandes proportions. Je serais tenté de croire, d'après cela, que le savant conservateur du cabinet de Vienne n'a pas eu simultanément les deux pièces sous les yeux; il en aurait constaté la parfaite identité de composition et en aurait tiré un argument en faveur de sa thèse opposée à celle du baron Heineken, qui en attribue l'invention à Michel-Ange.

Ne serait-il pas possible, par exemple, que le véritable père fût le Francia, dont Rosex et Marc-Antoine auraient l'un et l'autre copié le dessin?

DEUXIÈME PARTIE.

GRAVURES PRÉCIEUSES QUI NE SONT PAS DES NIELLES.

1. *Trois cartouches de Virgile Solis.*

Ces trois pièces ne sont point des nielles, ce sont plutôt des dessins destinés à servir de modèles aux orfèvres; elles sont postérieures de plus d'un demi-siècle à celles dont je viens de m'occuper. Des indices certains démontrent que les trois ne formaient qu'une seule planche.

a. *La chasse au sanglier.*

Quatre épreuves avec le cartouche, au recto des feuillets 37, 235, 317, et au verso 430; quatre épreuves sans le cartouche, au recto des feuillets 151, au verso 164, au recto 345 et au verso 446.

Description. — La chasse entourée d'un double trait mesure 59 millimètres de larg. sur 11 millimètres de haut. avec l'encadrement 65 millimètres de larg. sur 30 millimètres de haut. Au bas de ce morceau reste un fragment du haut de celui qui sera décrit sub litt. *b*, ce qui indique que les deux appartiennent à la même planche et ont été tirés ensemble.

La base du cartouche est rectangulaire; les ornements sont des enroulements, quelques fruits, et du feuillage très-menu.

Le petit sujet qui occupe le milieu représente, à gauche, un sanglier retenu par un chien qui vient de ce même côté et qui est suivi d'un autre dont on ne voit que la moitié du corps. Au milieu, deux petits arbres; à droite, un chasseur, suivi de deux chiens, allonge un coup de lance à l'animal; derrière le chasseur, un tronc d'arbre avec deux branches.

b. *Paysage avec fabrique.*

Deux épreuves du morceau entier avec le cartouche, au verso des feuillets 24 et 102.

Six épreuves du paysage sans le cartouche, au verso des feuillets 148, 156, 256, au recto 365 et au verso 420 et 460.

Description. — Cartouche symétrique, dans le même style que le précédent, encadrant un petit paysage où l'on voit: à gauche, contre le bord, un tronc d'arbre; un peu en avant, un buisson; à droite, un mur crénelé percé de trois meurtrières; au milieu, au fond, une tour; en avant, une sorte d'aqueduc avec une arche en plein cintre; à gauche, en dehors du dessin, la lettre V; à droite, la lettre S. Ces lettres indiquent le nom de *Virgile Solis*. Au milieu du cartouche, en bas, un petit mascaron surmonté d'une coquille.

Dimension, avec le cartouche : haut. 27 millimètres, larg. 61 millimètres; sans le cartouche : haut. 16 millimètres, larg. 22 millimètres.

c. *Rinceaux d'ornement à cinq orbes.*

Une seule épreuve du morceau entier, au verso du feuillet 52; quatre épreuves sans le cartouche, au recto des feuillets 146, 520, 568 et au verso 465.

Description. — Cartouche du même style que les deux autres. La pièce du milieu est un léger rinceau d'ornement à cinq orbes ou rosaces.

Dans le milieu du bord supérieur de l'estampe, est une échancrure qui correspond à un renflement de la même importance qu'on remarque au bord de la pièce *b*, ce qui démontre qu'elles proviennent de la même planche.

Dimension du morceau entier : haut. 24 millimètres, larg. 65 millimètres; dimension sans le cartouche : haut. 10 millimètres, larg. 45 millimètres.

Ce qu'il y a de plus frappant dans ces trois pièces, c'est le contraste qui existe entre le ton des encadrements ou cartouches et celui des petits sujets du milieu : on croirait que les deux parties ont été produites chacune par un tirage particulier : l'encre des cartouches paraît plus noire; celle des sujets du milieu est d'un ton gris perlé. Cet effet doit être attribué à la nature différente du procédé de gravure employé par l'artiste dans les deux parties de son œuvre. Il me paraît évident que le graveur, ayant préparé tout son travail à l'eau-forte, n'est revenu avec le burin que sur les encadrements, qui sont formés de tailles plus profondes, et qu'il a laissé les sujets du milieu à l'eau-forte pure.

Remarquons aussi que les cartouches sont ombrés, à l'extérieur, à droite et en bas, de fines hachures, ce qui exclut l'idée d'une planche gravée pour être niellée; mais ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit un modèle d'ornement de métal destiné à décorer quelque meuble de luxe.

2. *Arabesque, deux figures adossées.*

Une épreuve, au recto du feuillet 48.

Description. — La vignette est en forme d'accolade horizontale, la pointe tournée vers le haut; un homme et une femme à demi couchés se tournent le dos. La femme est à gauche, l'homme à droite. Les deux figures sont coiffées d'une sorte de bonnet phrygien; le buste est nu, la partie inférieure du corps est drapée. Vers les pieds de chaque côté, l'ornement forme une volute en colimaçon se terminant par un mascaron vu de profil. Le milieu est un écusson ovale, entouré d'un cartouche à quatre volutes et une pointe dirigée vers le bas; le haut se partage en deux volutes entre les deux têtes. La femme tient dans la main un miroir. Le bras droit de l'homme et le bras gauche de la femme sont passés dans les volutes supérieures de l'écusson.

Dimension : haut. 21 millimètres, larg. 62 millimètres.

3. *Le pêcheur, par Marc de Ravenne.*

Cette épreuve, collée au haut du recto du feuillet 331, recouvrait un passage bâtonné du manuscrit. Elle est décrite dans le *Peintre-Graveur,* à l'œuvre de Marc-Antoine, sous le n° 403.

Description de Bartsch. — « Un homme, un genou en terre, tient de ses deux mains un poisson; deux autres poissons sont suspendus à un arbre qui s'élève au milieu de l'estampe et au pied duquel est un panier rempli d'autres poissons. On remarque, à droite du fond, deux hommes qui s'entretiennent en marchant ensemble. Cette pièce est dessinée et gravée par les mêmes artistes qui ont fait les deux estampes précédentes. (François Salviati et Marc de Ravenne.)

Dimension du cuivre : haut. 67 millimètres, larg. 90 millimètres; entre le trait carré : haut. 63 millimètres, larg. 87 millimètres.

4. *Testator.*

Au verso du feuillet 214, au bas de la page terminant le chapitre de *Fideicommissariis hereditatibus*, et de *Senatu-Consulto Trebelliani*, se trouvait une estampe au bas de laquelle le collectionneur louvaniste avait écrit ces mots : TESTATOR TREBELLIANICAE DEDUCT. PROHIBET.

Voici la description de cette pièce, qui rappelle le style de Samuel Bernard. Elle est encadrée dans un cartouche dont la bordure est une baguette de feuilles de laurier imbriquées, retenues par une bandelette enroulée.

Le sujet représente, à droite, un homme nu à demi couché sur un lit de forme antique. Il s'entretient avec trois femmes placées au pied du lit, au milieu de l'estampe. Deux de ces femmes sont debout; la troisième, qui est assise, semble présenter à l'homme alité un personnage qui, bien que nu, paraît vêtu d'un habit, grâce à une pièce d'étoffe qui, attachée à la ceinture, retombe par derrière et forme comme le pan d'un frac de la fin du dernier siècle. Ce personnage fléchit le genou. Les femmes sont drapées. A gauche, quatre figures, deux hommes et deux femmes debout et entièrement nus. L'homme le plus rapproché du bord tient un bouclier des deux mains et tourne le dos; l'autre, vu de profil, fait un geste de commandement et semble agir de concert avec la femme assise. Derrière le lit, une statue de Priape. Quel est le sujet de cette scène, quel rapport a-t-il avec l'inscription que le chanoine Van Sestich a écrite au-dessous? C'est ce que je n'ai pu m'expliquer jusqu'ici. J'éprouve quelque peine à y reconnaître une scène de *testament*, d'après les usages romains; j'y trouverais plus volontiers un souvenir des mœurs grecques, de ces mœurs athéniennes dont les *Dialogues* de Platon, et particulièrement l'*Alcibiade*, nous donnent une peinture si peu chaste.

Dimensions : haut. 44 millimètres, larg. 137 millimètres avec l'encadrement; sans le cartouche : haut. 51 millimètres, larg. 95 millimètres.

5. *Vieille femme tenant une grappe de raisins.*

C'est une copie en contre-partie de la pièce de Lucas de Leyde, décrite par Bartsch sous le nº 151. Elle était collée au bas du verso du feuillet 241.

Description de Bartsch. — Une vieille femme, vue de face et à mi-corps, tenant dans la main gauche une grappe de raisins dont elle prend un grain de la main droite. La lettre L est gravée à la droite d'en haut. Cette pièce est admirablement bien touchée; elle est du meilleur temps de Lucas, et paraît avoir été faite vers l'an 1525.

Dimension : haut. 4 p., larg. 2 p. 11 lig.

Notre copie est d'un burin sec; elle porte en haut, à gauche, la date de 1528, et le monogramme — marque inconnue à Brulliot — qui remplace la lettre L de Lucas de Leyde.

TROISIÈME PARTIE.

NIELLE DE LA COLLECTION BRISARD.

La Bibliothèque royale possède, depuis dix ans, sept épreuves de nielles, acquises par mon prédécesseur, feu le baron de Reiffenberg, à la vente du cabinet de M. Brisard, à Gand. En plaçant ici la description de ces pièces rares, je compléterai le catalogue de nos richesses en ce genre de gravure, et cette notice offrira un intérêt de plus pour les amateurs. Je continuerai à emprunter les descriptions aux ouvrages de M. Duchesne, déjà mis à contribution dans le cours de ce travail. Cinq de nos nielles *Brisard* sont décrits dans l'*Essai;* deux dans le *Voyage d'un iconophile.*

I. *Nielles décrits dans l'Essai.*

Une femme avec trois hommes et un satyre.

« Au milieu de ce morceau, une femme presque nue, et assise entre deux hommes, dont l'un porte au bout d'une lance une tête de bœuf, accompagnée de celles d'un sanglier et d'un lion ; l'autre homme tient de la main gauche une espèce de bouclier carré, sur l'angle duquel on voit voltiger un petit Amour. De la main droite, il tient une torchère à laquelle un homme allume un flambeau. Vers le fond, à droite, paraît un satyre qui arrive portant sa femme à califourchon sur ses épaules, autour est un double trait. Je pense que ce nielle est de la main de Peregrini. Diamètre 2 p. 2 lig. *Cabinet Sykes*, n° 1153. *Cabinet Woodburn*. Bartsch a décrit ce nielle, parmi les gravures des anciens maîtres italiens, dans le *Peintre-Graveur*, t. XIII, p. 101, n° 6. »

Telle est la description que M. Duchesne donne du sujet au n° 242; mais, quant au nielle du cabinet Brisard, il le croit d'un autre artiste; il cite, au n° 243, l'opinion de M. Ottley, qui l'attribue à François Francia ; il en indique deux états, dont le premier est celui que nous possédons. Le fond de ce premier état n'est couvert, dans plusieurs parties, que de simples tailles diagonales; tandis que, dans le deuxième état, le fond est couvert entièrement de tailles croisées. Une épreuve de ce deuxième état appartenait au cabinet Sykes, n° 1152. Elle a été vendue à Londres, en 1824, pour la somme de 14 guinées (350 francs).

J'ajouterai à la description, qui précède que la femme assise et qui me paraît être Vénus, a le pied droit posé sur un casque qui est par terre; que l'homme qui porte la lance avec les trois têtes d'animaux est vu de profil et qu'il semble offrir son trophée à Vénus; qu'il est drapé à la ceinture; que l'homme qui porte le bouclier est entièrement nu et vu de face; que sur le champ du bouclier paraît un lièvre courant, et que l'un des angles de ce bouclier se termine par une tête d'aigle; enfin, que celui qui allume un flambeau est vu par le dos; qu'il a pour manteau une peau de bélier, et qu'un peu au-dessus de lui, on voit une langue de feu qui semble venir du ciel et se diriger vers sa tête. L'Amour ne voltige pas au-dessus du bouclier, il est posé sur le pied gauche à l'un des angles; il tient de la main gauche, au-dessus de sa tête, un objet qui paraît être son arc détendu, et de la main droite, il touche la flamme de la torchère. La femme du satyre étend la main au-dessus de la tête du jeune homme qui porte les têtes d'animaux. Je trouve pour mesure *deux pouces trois lignes*, en comprenant le double trait. Notre épreuve est rognée.

Dimension en mesure métrique, 60 millimètres de diamètre.

Quant à l'attribution de M. Ottley, je l'accepte très-volontiers, je trouve une analogie de style et de travail très-prononcée entre cette pièce et la *Bacchanale* décrite plus haut (nº 219 de Duchesne). J'attribuerai aussi au même artiste le *Triomphe de l'Amour*, que j'ai décrit au nº 15 ci-dessus. Ni l'une ni l'autre de ces pièces ne me paraît de Peregrini.

Allégorie où se voit une vieille femme.

M. Duchesne donne, au nº 299, la description suivante de cette pièce : « Une vieille femme, entièrement nue, vue de profil, assise de côté sur un brancard porté par deux hommes marchant vers la gauche. Cette femme a les cheveux épars et tient élevé en avant d'elle un grand plat sur lequel est un cygne. Un homme ouvre la marche, ayant à la main une couronne de feuillage qu'il tient en l'air de la main gauche; de l'autre main, il tient un bâton surmonté d'un croissant et d'une boule; sur le devant est un petit Amour armé de son arc. Dans le fond se trouvent d'autres personnages, dont l'un tient aussi une couronne et un autre un bâton, semblable à celui dont il vient d'être parlé. Le haut de cette pièce est décoré d'une double arcade en guirlandes de feuillage. La forme de cette pièce est un trapèze dont le haut et le bas ont une légère courbure.

» Dimension : haut. 2 p. 5 lig., larg., par en haut 1 p. 4 lig. et demie, larg. par en bas 1 p. 1 lig. et demie. *Cabinet Brisard.* »

J'ai quelques observations à faire sur cette description. La vieille a les cheveux non pas épars, mais flottant en arrière comme par l'effet d'un grand vent. Des deux hommes qui la portent, l'un, celui de devant, est vu par le dos; il est nu, sauf une draperie à la ceinture; il n'a ni coiffure, ni chaussure; l'autre, celui de derrière, a un chapeau, une tunique, un manteau et des brodequins. Il y a dans le fond quatre figures formant cortége. L'Amour n'est pas, à proprement parler, sur le devant; il est au milieu de la planche, marchant sous le brancard, entre les deux porteurs. Le haut de la planche offre deux arcades avec un cul-de-lampe au milieu. Deux guirlandes de feuillage décorent ces arcades.

Dimension : haut. 61 millimètres, larg. par en haut, 57 millimètres, par en bas, 51 millimètres.

Fragment de la pièce n° 339. Bustes d'hommes.

Description de M. Duchesne. — « Deux hommes dans des niches, tournés de profil et en regard : celui de gauche est vu par le dos; il a une écharpe par-dessus sa cuirasse; le devant de son casque est formé par une tête d'aigle; le cimier est un dragon. L'homme à droite a une épaule nue; son casque est orné de deux masques barbus; le cimier est une chimère; les niches ont un triple cintre; l'intervalle entre eux deux est entièrement blanc; mais les angles au-dessus des voussoirs sont remplis par des traces qui figurent une muraille en briques. Larg. 1 p., 10 lig., haut. 1 p. 5 lig. *Bibliothèque du Roi.*

Dans le cabinet *Sykes*, n° 1201, il se trouvait la moitié formant le côté gauche de cette pièce : ce fragment se trouve aussi dans le cabinet de M. Brisard, et le fond n'est pas terminé. »

C'est ce dernier fragment que nous possédons. Je ne puis m'empêcher de relever les derniers mots de cet article. M. Duchesne dit que le *fond de notre épreuve n'est pas terminé;* en effet, ce fond présente des parties où l'encre n'a point adhéré et qui font des taches en clair; c'est un défaut provenant du tirage. Quant au fond, il est terminé : le fond d'un nielle est terminé du moment qu'il est assez évidé pour recevoir l'émail et le retenir. La planche qui a donné l'épreuve que j'ai sous les yeux se trouvait bien certainement dans cette condition : on en voit le fond entièrement couvert de tailles croisées, mais inégales. Cette inégalité des tailles me paraît un des principaux caractères auxquels on peut reconnaître les empreintes de nielles, et les distinguer des copies faites d'après des planches niellées. Dans ces dernières, les fonds sont plus régulièrement traités : c'est sur cette observation que je m'appuie pour exprimer un doute sur l'authenticité du nielle dont j'ai parlé plus haut (n° 272 de M. Duchesne).

Arabesques symétriques, avec deux trophées.

Description de M. Duchesne. — 370 « Le milieu de ces arabesques symétriques est occupé par un massacre d'oiseau (le crâne disséqué d'un oiseau), surmonté de deux boucliers de forme singulière, accolés l'un contre l'autre, et décorés chacun de deux têtes humaines. Dans la tête de l'oiseau, le bec est remplacé par plusieurs serpents venant se joindre à la queue d'un dauphin, qui tourne la tête vers un oiseau chimérique placé sur son dos, et qui paraît se défendre contre une autre tête de dauphin; au-dessus est une corbeille sur laquelle est posé un satyre jouant de la flûte de Syrinx. Tout à fait sur le bord est un trophée au milieu duquel on voit un bouclier orné d'une tête de Méduse; au-dessous est un masque à trois figures, et tout en bas une tablette sur laquelle on lit SCOF : l'explication de ces lettres se trouve dans la partie historique de l'*Essai*, p. 74 (1). L'autre côté de ces arabesques est absolument semblable à celui qui vient d'être décrit. Cette pièce, gravée par Peregrini, est d'une grande précision de travail. Larg. 3 p. 5 lig., haut. 2 p. 1 lig. *Bibliothèque du Roi*. Cette épreuve est d'un ton bleuâtre. *Cabinet Sykes*, n° 1207. »

---

(1) Stephanus Caesenas opus Fecit. M. Cicognara conteste le mot Caesenas; au lieu de cette ville, il indique celle de Cento.

Notre épreuve, qui provient du cabinet Brisard, est probablement celle de Sykes. Elle est magnifique de tirage avec une marge de plus d'une ligne tout à l'entour, ce qui me permet d'en donner la mesure très-exacte, qui diffère un peu de celle que donne M. Duchesne.

Dimension de la planche : larg. 3 p. 6 lig., haut. 2 p. 1 lig. Elle est d'une demi-ligne plus haute à gauche qu'à droite.

Mesure métrique : larg. 59 millimètres, haut. 56 millimètres.

Une lame de couteau.

M. Duchesne décrit ainsi cette pièce, à l'appendice de son *Essai*, lettre Z. « Danse d'enfants dans laquelle se trouvent environ vingt figures : l'une d'elles est à cheval sur un objet difficile à reconnaître. La seule épreuve que j'aie vue était assez mal imprimée, et les figures n'avaient rien de facile à caractériser. Le fond est blanc; ce qui me fait penser que cette pièce n'est point un nielle, mais bien certainement une très-ancienne gravure d'Italie. Larg. 4 p. 11 l., haut., au milieu, 7 l. A gauche, une ligne de moins; à droite la pièce se termine en pointe. »

Cette description ne peut donner qu'une idée vague et incomplète de la pièce que j'ai sous les yeux. J'essaierai de la rectifier.

La composition est partagée en deux groupes principaux : à gauche, cinq enfants au repos semblent former un orchestre. Le premier, à partir de ce côté, est debout, vu par le dos, la tête de profil; le second est vu entièrement de face; il porte sur le bras droit un objet que je ne puis déterminer; le troisième, debout, vu aussi de face, quant au corps, a la tête de profil, et joue d'un instrument qui ressemble à un hautbois; le quatrième, assis par terre, en avant d'un petit tertre, joue aussi d'un instrument dont il tient le bout dans la bouche, et dont ses doigts ouvrent ou ferment les trous; enfin, le cinquième, monté sur le tertre, joue aussi du hautbois. C'est ce tertre que M. Duchesne désigne comme un objet difficile à reconnaître et sur lequel l'enfant serait à cheval. Quoiqu'il y ait un peu de confusion dans cette partie du dessin, on voit cependant bien clairement que l'enfant est debout et non à cheval; ses deux jambes sont entièrement visibles, y compris les pieds. Dans le fond, derrière ce groupe, on voit quelques arbres. Le second groupe est au milieu de la lame; il se compose de douze enfants dansant ensemble et formant la chaîne. Celui qui conduit la bande est à gauche et tient de la main droite une couronne. Vers la pointe du couteau, qui est la partie la plus effacée, on voit encore deux enfants qui semblent accourir pour prendre part à la danse. Le fond est blanc, comme dit M. Duchesne, mais seulement dans les parties où l'encre n'a pas marqué. On voit, d'ailleurs, que cette épreuve a été prise par des procédés très-peu perfectionnés; elle est sur un papier très-commun, et sur lequel il y a des caractères d'écriture appartenant au XVII^me^ siècle. Malheureusement il n'y a aucune marge, et, sur une bande de papier de la largeur d'une lame de couteau de dessert, il est impossible de deviner le sens des phrases, aucun mot ne s'y trouvant en entier. Tout ce qu'on peut conjecturer de ce fragment, c'est qu'il est en langue flamande, et qu'il appartient à un écrit tracé longtemps après l'impression de la pièce, par un possesseur peu soucieux de la conservation des raretés de ce genre. Plus tard, la pièce aura été rognée et mise dans l'état où on la voit aujourd'hui.

Le style de ce petit morceau est excellent et rappelle la danse d'Amours de Marc-Antoine, d'après Raphaël. Est-ce une empreinte de nielle proprement dit? La chose est plus que douteuse. En tout cas, la lame du couteau devait être d'acier et non d'argent. Peut-être ce dessin était-il destiné à être damasquiné au moyen d'un autre métal; peut-être seulement devait-il être ciselé plus profondément. Le premier creux, celui qui a procuré cette épreuve, a été produit par l'eau-forte; on en voit les ravages dans quelques parties. Quoi qu'il en soit, cette lame de couteau est un des plus curieux spécimens qu'on puisse citer; je n'ai rencontré dans aucun ouvrage spécial la mention d'une autre épreuve du même genre : si elle n'est pas un nielle, elle offre avec ceux-ci une très-grande analogie, et doit demeurer classée dans cette catégorie d'estampes; elle mérite d'être l'objet d'une étude sérieuse. Il serait, par exemple, très-intéressant de la rapprocher des manches de couteau niellées, dont MM. Duchesne et Cicognara ont donné la description, et dont ce dernier a publié des *fac-simile.*

Dimension : long. de la lame 135 millimètres, larg. 17 millimètres.

II. *Nielles décrits dans le Voyage d'un iconophile.*

Arabesques avec mascaron.

Ce nielle, qui est identiquement le même que celui dont nous venons de trouver trois épreuves, est décrit ci-dessus, 1re partie, n° 1 : inutile d'en donner une seconde description.

Les deux bustes et la tête de mort.

Description de M. Duchesne. « M. Brisard possède encore, de cette époque, une petite pièce contenant trois médaillons sur une même planche. Dans celui d'en haut, se voit une tête de mort; celui du bas, à droite, représente une tête d'homme couronnée, vue de profil. Les fonds sont en tailles croisées; cependant je ne crois pas cette planche niellée; mais elle est certainement de la main d'un artiste italien. Larg. 2 p. 1 lig., haut. 1 p. 5 lig. »

J'ajouterai à cette description que le médaillon d'en haut est dans un cercle formé d'un seul trait (diamètre : 10 millimètres); que les deux d'en bas sont également circulaires et entourés d'un triple trait (diamètre : 15 millimètres); que la tête de la femme est ceinte d'un diadème; que ses cheveux, séparés en bandeaux sur le sommet de la tête, tombent en grosses boucles derrière les oreilles sur les épaules; la coiffure de l'homme est du même genre.

Cette planche présente une particularité qui a pu faire hésiter M. Duchesne à la ranger parmi les nielles : c'est que les trois médaillons sont réunis sur une même lame de métal, et séparés entre eux par des parties absolument vides, sur lesquelles on n'aperçoit que quelques hachures irrégulières tracées par l'artiste essayant la pointe de son burin. Mais n'est-ce pas seulement pour la commodité du travail, que le graveur a différé de séparer ses médaillons et de leur donner la forme de l'ornement auquel ils devaient être adaptés? La présence des trois médaillons sur la même planche me semble prouver seulement une chose; à savoir : que ce morceau n'est pas une copie de nielle, mais bien une empreinte obtenue d'une lame d'argent non encore niellée. Notre estampe présente une autre singularité : elle a la forme d'un polygone à six côtés, dont quatre sont parallèles deux à deux, ayant formé d'abord un parallélogramme rectangle avant que les deux angles supérieurs eussent été coupés. On peut se demander si cette forme est celle de la planche, ou si c'est le papier qui a été ainsi mutilé au détriment de l'estampe. Plusieurs indices me font croire que c'est bien la forme qu'avait la planche quand le tirage a eu lieu. Un trait de burin se voit le long du bord inférieur et des deux côtés qui lui sont perpendiculaires, ce trait ne se voit point le long des trois autres côtés. On peut en inférer que la planche a été plus grande et qu'elle a eu la forme d'un parallélogramme rectangle. Si la planche avait conservé cette forme, lors du tirage de l'épreuve, les ciseaux, en coupant les deux angles, auraient également coupé le trait tracé le long du bord, de manière que l'extrémité du trait coupé se serait prolongée jusqu'à l'extrémité du papier; or, on voit clairement que ce trait s'arrête à un millimètre environ de la tranche, ce qui s'explique parfaitement par la section du métal, dont les bords auront été taillés en biseau et repolis, après avoir été coupés par les cisailles. Il y a, le long des deux côtés obliques, surtout de celui de gauche, une trace évidente de la pression du bord du cuivre contre le papier. La même circonstance se remarque à l'égard de deux petits arcs de cercle qui se voient, vers le haut, le long des côtés obliques; là encore les quatre extrémités des traits du burin n'arrivent pas jusqu'à la tranche du papier. Et cependant, il est évident que ces arcs appartiennent à deux cercles qui ont été tracés sur la planche, quand elle était entière, pour encadrer deux médaillons qui devaient faire pendants aux deux d'en bas. Il reste, d'ailleurs, assez de l'intérieur de ces cercles pour montrer qu'ils sont demeurés vides de tout travail de gravure. N'est-ce pas encore là un signe que le tirage de notre épreuve a été fait sur une planche destinée à autre chose qu'à fournir des estampes? L'impression ici n'est qu'un moyen employé par l'artiste pour s'assurer de l'état d'avancement de son travail, ou pour conserver une copie de son œuvre avant de remplir toutes les tailles par le *niello*. Je crois donc que l'on peut, avec toute certitude, ranger ce morceau parmi les épreuves tirées au moyen de planches gravées pour être niellées.

Dimensions : Le bord inférieur : 39 millimètres; les deux côtés qui lui sont perpendiculaires : 20 millimètres; les deux côtés obliques : 35 millimètres; le côté supérieur : 5 millimètres.

Il est toujours difficile de déterminer les anciennes estampes et de leur donner une attribution qui échappe à la critique, surtout quand il s'agit d'épreuves uniques, comme le sont souvent les nielles; il n'y a que la comparaison qui puisse permettre un jugement, et c'est par ce moyen, et en faisant usage des renseignements que j'emprunte à MM. Bartsch, Duchesne, Ottley, Cicognara, que je vais essayer d'indiquer le nom des artistes auxquels sont dus les vingt nielles que nous possédons.

Il s'y trouve d'abord quatre pièces incontestablement de Peregrini, puisque la marque de ce maître a été reconnue, non sur nos épreuves, mais sur des épreuves identiques conservées dans d'autres collections, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cette analyse. Ce sont : 1° *Le Triomphe de Neptune ;* 2° *Les trois Femmes dansant;* 3° *La Danse de trois enfants;* 4° *L'Allégorie sur la navigation.* Je ne puis m'empêcher d'exprimer un doute quant à l'attribution du 3°. 3° *Les Arabesques symétriques avec deux trophées* Je ne chicanerais point M. Duchesne sur l'interprétation qu'il donne des lettres SCOF, qu'il traduit par ces mots : *Stephanus, Caesenas, Opus Fecit*, si le style et le faire de cette planche ne me paraissaient tout à fait différents des autres pièces signées P. ou O. P. D. C., marque que j'accepte volontiers comme de Peregrini. Une grande analogie de style et de faire m'autorise à placer encore dans l'œuvre de ce dernier maître : 6° *Le Mercure et Bacchus enfant*, et 7° *La Femme aux cinq génies;* 8° *Les deux Enfants jouant avec un chien.*

Nous avons deux pièces de Nicolas Rosex ou Rosa, autrement dit *Nicoletto da Modena :* 1° *Les Arabesques aux mascaron*, et 2° *Le Tireur d'épine.*

Trois pièces me paraissent appartenir à F. Raibolini, le *Francia*, ce sont : 1° Celle que M. Ottley attribue à ce maître : *La Femme nue avec trois hommes et un satyre;* 2° *La Bacchanale*, que M. Duchesne donne pour un ouvrage de Peregrini, mais qui n'offre aucun rapport de style ni de travail avec les pièces de ce maître que j'ai sous les yeux, tandis qu'il y a identité de manière avec celle du *Francia;* 3° *Le triomphe de l'Amour*, morceau inédit jusqu'à présent et qu'il suffit de rapprocher des deux autres pour être convaincu qu'ils sortent tous les trois de la même main.

Quant aux autres nielles, je manque d'éléments pour hasarder une attribution quelconque; je ne puis mettre aucun nom en avant. Toutefois, je regarde comme venant d'un seul et même maître les pièces 329 et 347, *Fragment d'une tête casquée* et *Portrait d'une dame.*

En résumé, le volume du docteur Van Sestich enrichit notre cabinet de morceaux qui, à eux seuls, feraient la réputation d'une collection. Vingt-neuf épreuves de quatorze différents nielles, dont trois entièrement inconnus; jusqu'à quatre épreuves du même nielle découvertes à la fois, c'est un fait qui ne peut manquer d'attirer l'attention des iconophiles. Grâce à cette trouvaille, nulle collection, après celle de Paris, ne possède maintenant un aussi grand nombre d'épreuves de nielles que la nôtre; car si le mémoire de M. Cicognara a révélé l'existence d'un nombre de planches d'argent niellées plus que double de celui indiqué par M. Duchesne, il n'a augmenté que de quelques numéros la liste des épreuves sur papier déjà connues. Cette extrême rareté donne à ces morceaux un prix extraordinaire; ce n'est que de loin en loin que les amateurs ont la chance d'en voir passer dans les ventes. Je ne connais, pour la Belgique, que la seule vente de M. Brisard où l'on ait vu des nielles, et, du moins cette fois, le Gouvernement ne les a pas laissés sortir du pays. La vente la plus importante dont on ait gardé la mémoire est celle du cabinet de M. Marc Masterman-Sykes, à Londres. Cet amateur possédait la plus riche collection dont il soit fait mention dans les fastes de la chalcographie. Elle renfermait 199 pièces (planches d'argent, empreintes de soufre et épreuves sur papier). M. Duchesne, dans son *Essai,* a noté les prix d'une partie des lots; en les rappelant ici, je ferai remarquer que cette vente a eu lieu en 1824, et que depuis lors, tous les objets d'art ont considérablement augmenté de valeur. Voici donc cés prix : Une planche d'argent a été vendue 8,000 francs; quatorze empreintes en soufre ont été payées ensemble 14,000 francs. Quant aux épreuves sur papier, *neuf* ont été adjugées entre 240 et 280 francs; *sept* entre 300 et 350 francs; *quatre* entre 400 et 500 francs; *trois* à 800 francs la pièce; *une* à 1,300 francs, et enfin le n° 54 a produit la somme fabuleuse de 7,500 francs : c'est un morceau de papier mesurant quatre pouces de haut sur trois de large.

Indépendamment des collections publiques, il existe plusieurs collections particulières qui conservent le nom de leur propriétaire, même après être passées dans les établissements publics; ainsi on désigne encore sous le nom de *cabinet Durazzo*, les pièces provenant de la collection de cet amateur et qui se trouvent aujourd'hui au musée de Turin. L'Italie a encore les collections *Malaspina* et *Cicognara*. L'Angleterre, outre la collection *Sykes,* peut citer les cabinets *Woodburn* et *Hamilton.*

La Belgique n'avait que la collection *Brisard ;* elle a de plus aujourd'hui la collection *Van Sestich*, et toutes les deux se trouvent à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Tableau des nielles existant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, avec in

Nos D'ORDRE.	Nos de M. Duchesne.	DÉSIGNATION DE LA PLANCHE.	PROVENANCE.	Nom de
				ATTRIBUTION de M. Duchesne.
1	18	Samson déchirant le lion	Van Sestich.	Inconnu.
2	214	Le Triomphe de Neptune	Id.	Peregrini.
3	218	Mercure et Bacchus enfant	Id.	Inconnu.
4	219	Bacchanale	Id.	Peregrini.
5	243	Femme nue avec trois hommes et un satyre.	Brisard.	Peregrini.
6	272	Guerriers portant un trophée.	Van Sestich.	Inconnu.
7	287	Trois femmes dansant	Id.	Peregrini.
8	291	Danse de trois enfants	Id.	Peregrini.
9	294	Deux enfants jouant avec un chien. . .	Id.	Inconnu.
10	299	Allégorie où se voit une vieille femme . .	Brisard.	Inconnu.
11	303	Allégorie sur la navigation	Van Sestich.	Peregrini.
12	339	Fragment : une tête casquée	Brisard.	Inconnu.
13	347	Portrait d'une dame.	Van Sestich.	Inconnu.
14	Z	Une lame de couteau	Brisard.	Inconnu.
15	pag. 327	Arabesques avec mascaron	Brisard. Van Sestich.	Nicolas Rosex.
16	Ibid.	Deux bustes et une tête de mort. . . .	Brisard.	Inconnu.
17	—	Le tireur d'épine.	Van Sestich.	—
18	—	La femme aux cinq génies.	Id.	—
19	—	Le triomphe de l'Amour	Id.	—
20	370	Arabesque symétrique avec deux trophées.	Brisard.	Peregrini.

dication des collections où l'on rencontre des épreuves des mêmes planches.

l'artiste.	Nombre d'épreuves connues			*Observations.*
Mon ATTRIBUTION.	à Bruxelles.	au dehors.	TOTAL.	
Inconnu.	1	1	2	Cabinet Sykes.
Peregrini.	4	2	6	Cabinet de Vienne? et cabinet Malaspina.
Peregrini.	1	3	4	Bibliothèque impériale de Paris. Cabinet Sykes et cabinet Woodburn.
Francia.	3	1	4	Cabinet Sykes.
Francia.	1	2	3	Cabinet Sykes. Cabinet Woodburn.
Inconnu.	1	1	2	Cabinet de Vienne?
Peregrini.	2	1	3	Bibliothèque impériale de Paris.
Peregrini.	3	1	4	Cabinet Malaspina.
Peregrini.	3	1	4	Collection Sykes.
Inconnu.	1	»	1	Unique.
Peregrini.	1	1	2	Cabinet Sykes.
Je les crois toutes deux du même maître.	1	2	3	Bibl. impériale de Paris. Cab. Sykes. (L'épreuve du cabinet de Paris est entière.)
	2	1	3	Copie à Vienne?
Inconnu.	1	»	1	Unique.
Rosex.	1 3	»	4	Seules épreuves connues.
Inconnu.	1	»	1	Unique.
Nicolas Rosex?	1	»	1	D'après le Francia?
Peregrini.	3	»	3	Seules épreuves connues.
Francia.	1	»	1	Unique.
?	1	»	1	Unique.

LISTE

DES

PORTRAITS RÉPARTIS DANS LE VOLUME DE JEAN VAN SESTICH.

SÉRIE A.

Sur la couverture	Magnus Accursius. Dinus Magellanus. — Franciscus Zabarela. Antonius Rosellus.
En regard	Paulus Castren. Pater. Angelus Castr. filius (un nom coupé). — Hieronimus Buticella.
Sur le feuillet blanc qui précède la garde du titre	Laurus Palazzolus. Raphaël Cumanus. — Raimondus Casus. Jacobus de Ardua.
Au bas de la page 15.	Deux portraits sur la même feuille. Nicolaus Castrensis, Paulus Castrensis. — Ces deux pièces sont encadrées d'un trait rouge.
Entre les feuillets 132 et 133.	Andreas Alciatus. Bertholomeus Urbin. — Asimbenius Caliga. Paulus Ungarellus. — Ces quatre portraits sur une même feuille, sont entourés du même encadrement imprimé que celui du titre.
Au bas du verso du feuillet 298	Marianus Socinus. Hieronimus Cagnolus. — Encadrement rouge, emprunté à un livre imprimé, et collé autour de l'estampe.
Au bas du verso du feuillet 376	Alexander Tartagnus. Franciscus Accoltius. — Encadrement du même genre.
Entre les feuillets 420 et 421.	Franc^{s} Porcellinius. Jacobus Sancruc. — Bertholomeus Capivatius. Antonius Orsatu. — Encadrement du titre.
Entre les feuillets 440 et 441.	Ludovicus Lambertacius. Bertholom^{s} Capilistius. — Bertholomeus Pisanus. Valpinianus. — Même encadrement.
Entre les feuillets 460 et 461.	Philippus Curtivius. Chechus Leonius. — M. Antonius Muretus. Petrus Victorius. — Même encadrement.

Sur le feuillet de garde, en regard du verso du dernier feuillet écrit	Bartholus Sassofer. Baldus de Ubaldis. — Andreas Siculus. Bartholom^{s} Caepola.

SÉRIE *B*.

En regard du titre. . . .	1. Irnerius. 2. Gratianus. 12. Speculator. 13. Dynus Mugellanus.
Entre les feuillets 16 et 17 .	10. Hostiensis cardinalis. 11. Odofredus. 21. Oldradus. 22. Jacob de Butrigarus.
— 32 et 33	8. S. Raymondus. 9. Innocentius Papa IIII. 19. Cynus Pistoriensis. 20. Joannes Calderinus.
Sur la marge du verso du feuillet 84	66. Jacobus Cuiacius.
— 86 et 87	5. Azo. 6. Accursius. 16. Raynerius Foroliviensis. 17. Gulielmus de Cumo.
— 112 et 113	23. Bartolus. 24. Lapus de Castllione. 34. Baldus. 35. Angelus.
— 156 et 157	3. Placentinus. 4. Joannes Basianus. 14. Jacobus de Arena. 15. Richardus Malumbra.
— 214 et 215	7. Jacobus Balduini. 33. Signorol Homodei. 18. Joannes Andreæ. 44. Jacob Alvarotus.—En deux pièces, contenant chacune deux portraits superposés.
— 236 et 237	45. Jacobus Zoccus. 46. Bartholom. Cepola. 56. Felinus Sandeus. 57. Jason Maynus. — Cette page a été déchirée dans les deux tiers de sa hauteur, comme pour l'enlever.
— 251 et 252	31. Ludovic. Lambertacius. 32. Albericus Rosatus. 42. Ludovicus Romanus. 43. Panormitanus.
— 278 et 279	51. Franciscus Aretinus. 52. Antonius Rosellus. 62 Joan. Antonius Rubeus. 63. Andreas Alciatus.
— 323 et 324	47. Alexander Imolensis. 48. Marianus Socinus. 58. Carolus Ruinus. 59. Francisc Cuntius.
— 343 et 344	29. Benedict. de Plombino. 30. Salicetus. 40. Joannes ab Imola. 41. Paulus de Castro.
— 351 et 352	49. Petrus Philippus Corneus. 50. Andreas Barbatia. 60. Philippus Decius. 61. Udalricus Zazius.
— 376 et 377	25. Joannes de Lignano. 26. Andreas de Isernia. 36. Christofor Castilioneus. 37. Raphaël Fulgosius.
— 401 et 402	27. Petrus de Ancharano. 28. Antonius de Butrio. 38. Raphaël Cumanus. 39. Franciscus Zabarella.

Série *C*.

Marge du feuillet 11 recto	2.	Ludo. XII. (*Ludovicus.*) La marge étant coupée, le nom est écrit en grandes capitales à l'encre rouge, au-dessous de l'estampe.
Verso 20	86.	Jacques Cuias.
Recto 38	95.	Roderic Zuares, écrit à l'encre rouge.
Recto 59	54.	Menoch, écrit à l'encre rouge.
Recto 73	88.	François Hottoman.
Recto 74	83.	François Duaren.
Recto 82	103.	Corasius, écrit à l'encre noire, sous l'estampe rognée.
Recto 102	138.	And. Tiraquel, à l'encre rouge.
Recto 122	93.	Sans noms. La marge rognée.
Verso 148	132.	Viglius, écrit à la main en petites capitales, encre noire.
Recto 158	90.	Jean Robert.
Recto 178	122.	Iac Cujas, écrit à la main, à l'encre noire.
Recto 206	87.	Anthoine le Conte.
Verso 222	77.	André Tiraqueau.
Recto 231	82.	André Alciat.
Recto 248	92.	Charles du Molin.
Recto 267	27.	Sans nom.
Verso id.	79.	Sans nom.
Verso 289	71.	Sans nom.
Recto 293	89.	Hugues Doneau.
Recto 371	85.	François Balduin.
Verso 386	62.	Guib. Cost, écrit à la main, à l'encre noire.
Recto 395	84.	Eguinaire Baron.
Verso 401	68.	Peckius, écrit à l'encre rouge.
Recto 404	124.	Sans nom.
Verso 448	100.	Sans nom.
Recto 449	130.	Sans nom.
Verso 466	72.	Barnabé Brisson, président.

Série *D*.

Au verso du feuillet 18	Constantinus, 64.
Recto 157	Justinianus, 87.
Verso 363	Henricus II, 116.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses Bulletins. II^me^ série. Tome IX^me^; 2^me^ et 3^me^ Bulletins. Bruxelles, 1857; 2 broch. in-8°.

Cours de droit criminel; par J.-J. Haus. 1^re^ livr. Gand, 1857; 1 vol. in-8°.

Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand; par Prudent Van Duyse. 3^me^ livr. Gand, 1857; 1 cah. in-4°.

Tollens herdacht in Belgie; par le même. Anvers, 1857; 1 broch. in-8°.

École de médecine vétérinaire de l'État. Organisation. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

Portefeuille de John Cockerill, ou description des machines construites dans les établissements Cockerill. Livr. 1 à 26. Liége, 1855-1857; in-4°, oblong.

Du droit pénal au XIII^me^ siècle dans l'ancien duché de Brabant; par G.-E. Van Coetsem. Gand, 1857; 1 vol. in-8°.

Des priviléges et hypothèques, ou commentaire de la loi du 16 décembre 1851 sur la révision du régime hypothécaire; par M. Martou. Tome III^me^. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8°.

Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique; par A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-16.

Boussu et Boussoit. Guerre de 974 et 975; par W.....r. Boussu, 1857; 1 broch. in-8°.

Réponse de M^lle^ A. Libert sur la notice critique intitulée : WIBALD, SA PATRIE ET SA FAMILLE, *par M. le D^r^ A. de Noüe.* Malmédy, 1857; demi-feuille in-8°.

OEuvres dramatiques de Joseph Wilborts. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8°.

Honneurs funèbres rendus à M. André-Hubert Dumont, recteur de l'université de Liége, etc., *décédé le 28 février* 1857. Liége, 1857; 1 broch. in-8°.

A la mémoire de Guillaume-Emmanuel Devroye; par Ch. de Chênedollé. Bruxelles, 1857; in-4°.

Étude sur la nature des incrustations qui se forment dans les chaudières à vapeur ; par le Dr Van den Corput. Bruxelles, 1857; 1 broch. in-8°.

Analyse du mémoire de M. F. Phipson, sur la fécule et les substances qui peuvent la remplacer dans l'industrie; par le même. Bruxelles, 1857; 1 broch. in-8°.

Mélanges pour servir à l'histoire naturelle médicale et à la thérapeutique, suivis de considérations relatives à l'hygiène et aux coutumes des Arabes; par le même. Bruxelles, 1857; 1 br. in-8°.

De quelques états pathologiques des organes de la génération et des moyens de les combattre; par le même. Bruxelles, 1857; in-8°.

Sur les caustiques au point de vue chimique; par le même. Bruxelles, 1856; in-8°.

Nouvelles recherches et expériences sur l'existence de la cataracte noire et son diagnostic différentiel; par J.-E. Pétrequin. Anvers, 1857; 1 broch. in-8°.

L'Abeille, revue pédagogique pour l'enseignement primaire, publiée par Th. Braun. IIme année. 11me et 12me livr. Bruxelles, 1857; 2 broch. in-8°.

Une lecture par semaine; recueil publié par Ph. Vander Haeghen. 33me à 45me livr. Bruxelles, 1857; 13 broch. in-12.

Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique. IIIme année, n° 15; IVme année, nos 1 à 6. Bruxelles, 1857; 6 broch. in-8°.

Le Cordonnier. IVme année, nos 41 et 42. Bruxelles, 1856; 2 feuilles in-4°.

Revue de l'administration et du droit administratif de la

Belgique; par MM. Bonjean, Bivort, Cloes et Dubois. Tome IV, livr. 1 à 3. Liége, 1857; in-4°.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome IV^{me}. 4^{me} livr. Namur, 1856; broch. in-8°.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur, en 1856. Namur, 1857; 1 broch. in-8°.

Annales médicales de la Flandre occidentale. IV^{me} année. 23^{me} et 24^{me} livr. V^{me} année. 1re à 5^{me} livr. Roulers, 1857; in-8°.

Flora Batava, of afbeelding en beschrijving van nederlandsche gewassen; door wijlen Jan Kops, vervolgd door P.-M.-E. Gevers Deijnoost. 181ste aflevering. Amsterdam, 1857; in-4°.

Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant, over den jare 1856. Bois-le-Duc, 1857; 1 vol. in-8°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XLIV, n^{os} 14 à 19. Paris, 1857; 6 broch. in-4°.

Revue de l'instruction publique. XVII^{me} année, n^{os} 1 à 8. Paris, 1857; 8 doubles feuilles in-4°.

Revue de l'Art chrétien. 1re année. 1re à 4^{me} liv. Paris, 1857; 4 broch. in-8°.

Revue agricole, industrielle et littéraire de l'arrondissement de Valenciennes. VIII^{me} année, n^{os} 6 à 10. Valenciennes, 1856; 5 broch. in-8°.

Description des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr; par Fr. Lenormant. Paris, 1857; 1 vol. in-8°.

Histoire de l'harmonie au moyen âge, par E. de Coussemaker; — De la notation musicale attribuée à Boëce; — Emploi des quarts de ton dans le chant grégorien constaté sur l'antiphonaire de Montpellier; — Supplément à une précédente note sur l'emploi des quarts de ton dans le chant liturgique; — De la musique des anciens Grecs; par M. Vincent. Paris, 1853 à 1855; 5 broch. in-8°.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde; herausgegeben von

Dr K. Neumann. Neue Folge. Ite Band. 5-6 Heftes. IItes Band. 1 Hefte. Berlin, 1856; 3 broch. in-8°.

Novus Codex diplomaticus Brandenburgensis; von Dr Ad.-F. Riedel. XII Band. Berlin, 1857; 1 vol. in-8°.

Magnetische Ortsbestimmungen an verschiedenen Puncten des Königreichs Bayern und an einigen auswärtigen Stationen; von J. Lamont. II Theil. Munich, 1856; 1 vol. in-8°.

Magnetische und meteorologische Beobachtungen zu Prag. XVIter Jahrg. Prague, 1857; 1 vol, in-8°.

Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. IIIte Folge. 5tes Heft. Innsbruck, 1856; 1 vol. in-8°.

Ferdinandeum Sechsundzwanzigster Jahres-Bericht des Verwaltungs-Ausschusses über die Jahre 1853-1854. Innsbruck, 1856; 1 broch. in-8°.

Heidelberger Jahrbücher der Literatur, unter Mitwirkung de Vrier Facultatem. Lster Jahrgang. 2tes-4tes Heft. Heidelberg, 1857; 3 broch. in-8°.

Neues Jahrbuch für Pharmacie und verwandte Fächer. Band VI. Heft IV. Band VII. Heft 1-4. Spire, 1857; 5 broch. in-8°.

Verhandlungen des naturhistorisch-medezinischen Vereins zu Heidelberg. I. Heidelberg, 1857; broch. in-8°.

Statistique de Serbie; rédigée par Vladimir Jakschitch. 2me liv. Belgrade, 1857; 1 broch. in-8°.

Die Landtafel des Markgrafthumes Mähren. VII-VIII Lieferung. Brünn, 1856; 1 vol. in-4°.

Memorie dell' I. R. Istituto Lombardo di scienze, lettere ed arti. Volume VIto. Milan, 1856; 1 vol. in-4°.

Giornale dell' I. R. Instituto Lombardo di scienze, lettere ed arti. Nuova serie. Fasc. 47 à 50. Milan, 1856-1857; 2 cahiers in-4°.

Atti della distribuzione de' premj all' industria agricola e manifatturiera per l'anno 1855. Milan, 1 cahier in-4°.

Atti della fondazione scientifica Cagnola dalla sua istituzione in poi. Volume 1°. Milan, 1856; 1 vol. in-8°.

Storia e statistica della industria manifatturiera in Lombardia; di Giovanni Frattini. Milan, 1856; 1 vol. in-8°.

Atti dell' Imp. Reg. Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti. Serie IIIª. Tome 2ᵈᵒ. Dispensa 1ª - 4ª. Venise, 1856-1857; 4 br. in-8°.

Trabalhos do observatorio meteorologico do infante D. Luiz na Escola polytechnica. 1° anno (1854-1855). Lisbonne, 1856; in-folio.

Report of the superintendant of the Coast Survey, showing the progress of the survey during the year 1855. Washington, 1856; 1 vol. in-4°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1857. — N° 6.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 6 juin 1857.

M. GLUGE, directeur.
M. AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Cantraine, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, Edm. de Selys-Longchamps, le vicomte Du Bus, Nyst, Melsens, Schaar, Liagre, Duprez, Brasseur, Houzeau, *membres;* Schwann, Spring, Lacordaire, Lamarle, *associés;* Galeotti, Poelman, Ernest Quetelet, d'Udekem, Gloesener, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet, au nom de M. Bache, de Washington, un exemplaire du premier volume des rapports sur l'établissement d'un chemin de fer, destiné à joindre le Mississipi et l'océan Pacifique. Cet exemplaire est accompagné de cartes.

— M. Dewalque fait parvenir le résultat de ses observations périodiques sur les phénomènes annuels de la végétation dans les environs de Stavelot.

— M. de Selys-Longchamps fait hommage d'un exemplaire d'un catalogue d'oiseaux d'Europe, publié par lui dans le *magasin de zoologie* de Paris.

— M. Houzeau fait hommage à la classe d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre d'*Histoire du sol de l'Europe.* « Il fait connaître que son but principal a été de coordonner les matériaux que l'on possède sur l'orographie de notre continent, de manière à mieux définir la direction et le relief des arêtes de soulèvement. M. Houzeau s'est appliqué à réunir, pour chaque ligne de faîte, les trois coordonnées de ses points principaux, points qui comprennent tour à tour les sommités les plus élevées et les cols ou passages les plus bas. Ce travail ne se borne pas, d'ailleurs, aux chaînes des montagnes proprement dites, il embrasse toutes les failles importantes qui parcourent le sol européen. »

— L'Académie d'Arras annonce l'envoi des tomes 28 et 29 de ses mémoires. — Remercîments.

— M. Westendorp, médecin de bataillon au 12^{me} régiment de ligne, adresse une cinquième notice manuscrite sur quelques Hypoxylées inédites. (Commissaires : MM. Kickx, Martens et Spring.)

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Théorie géométrique des rayons et centres de courbure. — Note additionnelle (*); par M. Lamarle, associé de l'Académie.

40. J'ai dit de la ligne courbe qu'*elle est la trace d'un point qui se meut sur une droite, tandis que la droite tourne autour de ce point.*

Cette définition est générale. Toutefois, il faut ajouter quelques mots pour établir la distinction existant entre la courbe plane et la courbe dite *à double courbure.*

Considérons un plan, dans ce plan une droite, et sur cette droite un point.

Par hypothèse, le point se meut sur la droite et en même temps la droite tourne autour du point dans le plan considéré.

Désignons ce plan sous le nom de *plan directeur*, de même que nous avons désigné la droite mobile sous le nom de *directrice.*

Cela posé, selon que le plan directeur est fixe ou qu'il tourne autour de la directrice, la trace du point est une courbe plane ou une courbe à double courbure.

Examinons ce dernier cas.

(*) Voir le n° précédent des *Bulletins de l'Académie.*

Lorsque le point générateur passe par une position quelconque déterminée m, c'est avec une vitesse actuelle v dirigée suivant la directrice. De même aussi la directrice tourne autour du point et le plan directeur autour de la directrice, l'une avec la vitesse actuelle w, l'autre avec la vitesse actuelle w'.

Il est visible que, parmi tous les plans possibles, le plan directeur est celui qui se rapproche le plus de la courbe dans le voisinage du point m. Par ce motif, on lui donne le nom de *plan osculateur.* La normale située dans ce plan est dite *normale principale.*

Supposons qu'à partir du point m, les vitesses actuelles v, w, w' se conservent telles qu'elles sont en ce point, et soient ainsi soustraites à toute modification ultérieure. *Dans cette hypothèse*, le point se meut uniformément sur la directrice; la directrice tourne uniformément autour du point; le plan directeur tourne uniformément autour de la directrice. Dès lors tout devient uniforme, et à partir du point m une hélice se substitue à la courbe donnée. Cette hélice prend le nom d'*hélice osculatrice. Elle est pour les courbes à double courbure ce que le cercle osculateur est pour les courbes planes.*

Soit ρ le rayon de courbure qui répond à la rotation de la directrice autour du point m et dans le plan osculateur, on a, comme pour le cas des courbes planes,

$$\rho = \frac{v}{w}.$$

Quant au centre de courbure ainsi déterminé, il est évidemment sur la normale principale.

S'agit-il maintenant de la rotation du plan directeur autour de la directrice, l'effet produit est une sorte de torsion qu'on désigne sous le nom de *deuxième courbure*, et qu'on détermine, comme la première, en prenant pour mesure le rapport de la vitesse v à la vitesse angulaire correspondante w'.

De là un rayon de deuxième courbure représenté par ρ' et exprimé numériquement par la relation

$$\rho' = \frac{v}{w'}.$$

La marche à suivre pour déterminer, en chaque cas, les rayons de première et de deuxième courbure est la même que pour les courbes planes, moins simple sans doute, mais pouvant rester purement géométrique, et offrir ainsi de grandes facilités.

Rayons de première et de deuxième courbure dans l'hélice.

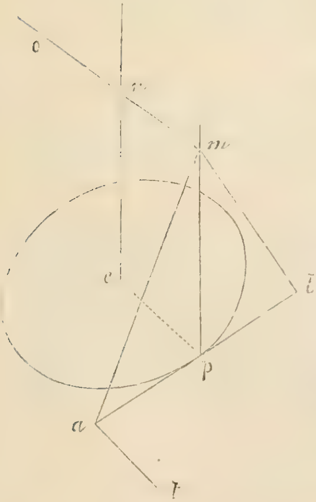

41. Soit une hélice tracée sur un cylindre droit à base circulaire, R le rayon du cylindre et μ la tangente de l'angle que la touchante à la courbe fait avec le plan de la section droite.

Prenons sur cette hélice un point quelconque m et par ce point menons, d'une part, la directrice *ma*, d'autre part, la génératrice *mp*. Le plan *amp* est tangent au cylindre, et sa trace *apb* touche en p le cercle de base.

Dans la description de l'hélice, lorsque le point décrivant part de la position m, le plan tangent *amp* tourne et a pour axe instantané de rotation la droite *mp*. Il s'ensuit que la vitesse actuelle du point *a* est dirigée suivant la droite *at* perpendiculaire au plan *amp*. Concluons qu'au point *m* de l'hélice, le plan osculateur est le plan *mat* : concluons aussi que la normale principale est la droite *mno* normale en *m* au cylindre.

Soit ω la vitesse angulaire du plan tangent. On peut prendre *at* pour vitesse du point *a* et écrire

$$\omega = \frac{at}{ap}.$$

Il en résulte pour la vitesse angulaire w

$$w = \frac{at}{am} = \frac{ap}{am} \cdot \omega = \frac{\omega}{\sqrt{1+\mu^2}}.$$

On a d'ailleurs

$$v = \mathrm{R}\,\omega\sqrt{1+\mu^2}.$$

Il vient donc, en substituant

$$\rho = \frac{v}{w} = (1+\mu^2).\ \mathrm{R}.$$

Soit *mb* une perpendiculaire élevée sur *ma* dans le plan tangent. La droite *mb* est normale au plan osculateur et a, par conséquent, même vitesse angulaire. On voit d'ailleurs que, pour obtenir l'expression numérique de cette vitesse, il suffit de remplacer μ par $\frac{1}{\mu}$ dans la valeur de la vitesse w. On trouve ainsi

$$w' = \frac{\mu\omega}{\sqrt{1+\mu^2}},$$

et par suite,

$$\rho' = \frac{v}{w'} = \frac{1+\mu^2}{\mu} \cdot R.$$

De là résulte

$$\mu = \frac{\rho}{\rho'} = \frac{w'}{w},$$

et

$$R = \frac{\rho\rho'}{\rho+\rho'} = \frac{v}{w+w'}.$$

On voit ainsi comment, en un point quelconque m d'une courbe à double courbure, il suffit de connaître les vitesses actuelles v, w, w' ou simplement leurs rapports $\frac{v}{w}$, $\frac{v}{w'}$, pour en déduire immédiatement les paramètres μ et R de l'hélice osculatrice.

Je n'insisterai pas davantage sur la considération des courbes à double courbure. Pour compléter la théorie, il fallait l'étendre à ces courbes, et montrer qu'elle s'y applique tout aussi directement qu'aux courbes planes. Je crois avoir suffisamment rempli cet objet au moyen des indications précédentes. Toutefois, j'ajouterai une simple observation.

Lorsqu'on se donne une courbe à double courbure et qu'on connaît en même temps une surface sur laquelle la courbe est tracée, il est visible que la section, suivant laquelle le plan osculateur coupe cette surface, a un point commun avec la courbe donnée, et, en ce point, même courbure. Cette remarque peut être utile en certain cas, et faciliter les recherches. Je la signale comme particulièrement applicable au cas des épicycloïdes sphériques.

Développée de l'épicycloïde.

42. Reportons-nous à la figure du n° 25 et aux résultats exposés n^{os} 26 et 27.

Par hypothèse, il s'agit d'une épicycloïde proprement dite, et qui, pour le point m, a son centre de courbure en o. Soit ρ' le rayon de courbure mo, nous avons trouvé

$$\rho' = \mu . r.$$

μ étant une constante égale à

$$\frac{2(m-1)}{m-2} \text{ ou à } \frac{2(m+1)}{m+2},$$

suivant que les deux cercles sont intérieurs ou extérieurs l'un à l'autre.

Cela posé, soit ρ le rayon de courbure de la développée au point o, v la vitesse actuelle de ce point, w la vitesse angulaire de la tangente mo, on a simultanément

$$v = \mu .\, b'd \quad \text{et} \quad w = \frac{mf}{mo}.$$

Il vient donc

$$\rho = \frac{v}{w} = \mu .\, \frac{b'd}{mf} . \; mo.$$

On a d'ailleurs $mo = \mu .\, r$, et, désignant toujours par h la longueur ac_1, par b l'angle maf.

$$\frac{b'd}{mf} = \frac{h}{r} \sin b.$$

De là résulte, en substituant,

$$\rho = \mu^2 .\, h .\, \sin b.$$

Développée de la cycloïde.

43. Pour passer de l'épicycloïde à la cycloïde proprement dite, il suffit de poser $\mu = 2$ et $h = \mathrm{R}$, R étant le rayon du cercle qui roule.

En substituant ces valeurs dans l'expression trouvée tout à l'heure pour le rayon de courbure de la développée de l'épicycloïde, il vient :

$$\rho = 4\mathrm{R} \sin b.$$

On a d'ailleurs

$$\mathrm{R} = \frac{r}{2 \cos b},$$

Il vient donc aussi

$$\rho = 2r.\ \mathrm{tang}\ b,$$

résultat aussi facile à vérifier qu'à obtenir directement.

Développée de la chaînette.

44. Soit lk la droite suivant laquelle la parabole génératrice se développe en roulant, m le foyer de cette parabole, a le point où la parabole touche actuellement la droite lk, ac la normale en ce point, c le centre du cercle osculateur. (Voir n° 29, et, pour la figure, n° 45.)

Par le point c, abaissons sur am la perpendiculaire co et menons cb parallèle à am. En a élevons sur am la perpendiculaire ad.

o est le centre de courbure de la chaînette au point m. Cherchons, pour le point o, le rayon de courbure de la développée. Soit ρ ce rayon, v la vitesse actuelle du point o, w la vitesse angulaire de la droite oa tangente en o à la développée. Le rayon de courbure *om* étant égal au rayon vecteur *am*, on a évidemment

$$v = bd \quad \text{et} \quad w = \frac{ad}{ao}.$$

De là résulte

$$\rho = \frac{v}{w} = \frac{bd.\ ao}{ad} = oc.$$

Le point *c* est donc en même temps le centre de deux cercles, osculateurs l'un à la parabole pour le point *a*, l'autre à la développée de la chaînette pour le point *o*.

On voit par là que, dans la chaînette et pour un point quelconque *m*, le pied de la normale *a* et le centre de courbure de la développée *c* sont tous deux sur une même droite *ac* parallèle à l'axe.

Considérons les trois points conjugués *a*, *m*, *o* qui forment le milieu et les extrémités de la droite *ao*. Soit R_1 le rayon de courbure de la parabole au point *a*, R_2 le rayon de courbure de la chaînette au point *m*, R_3 le rayon de courbure de la développée de la chaînette au point *o*; le triangle rectangle *aoc* donne immédiatement

$$R_1^2 = 4R_2^2 + R_3^2.$$

Cette relation curieuse le devient plus encore, me semble-t-il, étant obtenue sans calcul et par de simples considérations tout élémentaires et purement géométriques.

Soit encore R_0 le rayon de courbure de la développée de la parabole au point *c*, on a, d'après la valeur trouvée n^{os} 30 et 31,

$$\frac{R_0}{3R_3} = \frac{R_1}{2R},$$

ou, ce qui revient au même,

$$2R_0 R_2 = 3R_1 R_3.$$

Rectification de la chaînette.

45. Reprenons le cas de la chaînette traité n° 29.

La parabole dont le foyer *m* décrit la chaînette touche en *a* la droite *lk*. Soit *ac* la normale au point *a*. On sait que dans la parabole, rapportée à son foyer, l'angle du rayon vecteur avec l'axe est double de l'angle de ce même rayon vecteur avec la normale. Si donc on abaisse du point *m* sur *lk* la perpendiculaire *mp*, qu'on prenne *pe* = *pa* et que l'on tire *me*, la droite *me* sera l'axe de la parabole. Mais, d'un autre côté, la sous-tangente est double de l'abcisse, et, par conséquent, la perpendiculaire abaissée du point *p* sur *me* tombe en *q* précisément au sommet de la parabole. On voit donc que, en désignant par *a* la distance comprise entre le foyer de la parabole et son sommet, on a

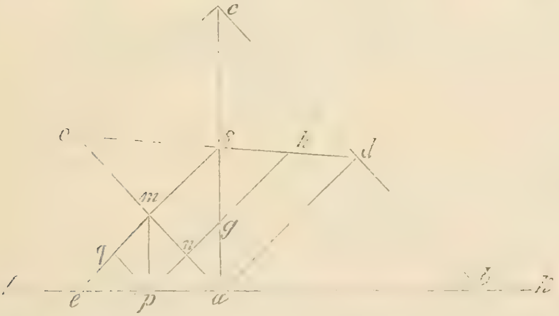

$$mq = a = \text{constante}.$$

Il suit de là que si, dans la chaînette décrite par le point m, on abaisse du pied de l'ordonnée mp la perpendiculaire pn sur la normale ma, *le segment* mn, *compris entre cette perpendiculaire et le point* m *a pour valeur constante la quantité* a, *c'est-à-dire l'ordonnée de la chaînette à son sommet.*

Considérons la perpendiculaire pn et voyons comment elle s'accroît dans le déplacement du point m.

Soit o le centre de courbure de la chaînette pour le point m, ms et ad deux perpendiculaires élevées sur ao, l'une en m, l'autre en a. La vitesse actuelle du point m étant représentée en grandeur et en direction par ms, celles des points n et p ont pour composantes, dirigées suivant pn, nh et pn. Il en résulte que la vitesse avec laquelle s'accroît la longueur pn est exprimée par la différence

$$nh - pn.$$

Cela posé, on a, d'une part,

$$nh = ms + \frac{ms.\,mn}{mo},$$

et, d'autre part, à raison de la similitude des triangles mpn, ams,

$$pn = \frac{ms.\,mn}{ma}.$$

Il vient donc, eu égard à l'égalité des longueurs ma, mo,

$$nh - pn = ms.$$

Concluons que, dans la chaînette, *l'arc croît comme la perpendiculaire* pn.

Or, au sommet, la perpendiculaire pn est nulle. *Si donc* *on compte l'arc à partir du sommet et jusqu'au point* m, *sa longueur rectifiée est précisément* pn.

Soit y l'ordonnée mp, s la longueur de l'arc de chaînette compris entre le sommet et le point m. Le triangle rectangle mpn donne immédiatement

$$s = \sqrt{y^2 - a^2}.$$

Il nous a paru curieux de donner cet exemple d'une rectification obtenue sans calcul, dans des conditions où l'analyse différentielle semble d'autant plus indispensable qu'elle seule peut fournir l'équation de la courbe.

Quadrature de la chaînette.

46. Dans tout ce qui précède, nous n'avons eu recours qu'aux notions les plus simples de la géométrie élémentaire. Néanmoins, nous avons pu aborder directement et résoudre sans difficulté un grand nombre de problèmes, réservés jusqu'ici au domaine exclusif de l'analyse transcendante. Cette remarque suffit pour faire pressentir l'importance des ressources qu'on aurait à sa disposition, si l'on combinait les principes de notre théorie avec ceux des calculs différentiel et intégral. Bornons-nous, comme exemple, à un simple aperçu restreint au cas de la chaînette.

Pour passer de la rectification de la chaînette à sa quadrature, tout se réduit à établir que la vitesse d'accroissement de l'aire limitée par la courbe, l'ordonnée et la droite lk, a pour expression le produit de l'ordonnée par sa vitesse de translation. Admettons ce principe emprunté aux éléments du calcul différentiel, et susceptible d'ailleurs d'une démonstration directe tout à fait élémentaire.

La vitesse d'accroissement, que nous avons à considérer ici, a pour expression le produit de l'ordonnée *mp* par la vitesse de translation *pa*. Elle est donc représentée par le parallélogramme *mpqs*, ou, ce qui revient au même, par le produit *ms*. *mn*.

Or, ce produit est la vitesse d'accroissement du quadrilatère *mqpn*, puisque, d'une part, *mn* reste égal à la constante *a*, et que, d'autre part, la vitesse d'accroissement de la perpendiculaire *pn* est *ms*. On voit donc que l'aire dont nous cherchons la quadrature a même vitesse d'accroissement que le quadrilatère *mqpn*. Il en résulte, comme tout à l'heure, que si l'aire se compte à partir de l'ordonnée passant par le sommet de la chaînette, et qu'elle soit limitée à l'ordonnée *mp*, elle a précisément pour mesure le quadrilatère *mqpn*.

Soit A cette aire : il vient évidemment

$$\mathrm{A} = a.pn = a\sqrt{y^2 - a^2} = a.s. \text{ (*)}$$

Équation de la chaînette.

47. Désignons par *b* l'angle *mas* ou, ce qui revient au même, l'angle que la droite *ms*, tangente à la chaînette, fait avec la droite *lk* prise pour axe des abscisses. Le triangle *pmn* donne immédiatement

$$\operatorname{tang} b = \frac{pn}{mn} = \frac{\sqrt{y^2 - a^2}}{a}.$$

De là résulte pour équation différentielle de la chaî-

(*) De là trois propriétés remarquables appartenant au triangle *mpn*.

1° $mn = \text{cons}^{\text{te}}$. 2° $pn = s$. 3° $2mpn = \mathrm{A}$.

nette

$$\frac{dy}{dx} = \frac{\sqrt{y^2 - a^2}}{a},$$

et, par suite,

$$y = \frac{a}{2}\left(e^{\frac{x}{a}} + e^{-\frac{x}{a}}\right),$$

l'axe des y passant par le sommet.

Rapprochement curieux entre la chaînette et la parabole.

48. Dans la parabole, dont le foyer m décrit la chaînette, l'angle qpe est égal à b, et cet angle est celui de la tangente ae avec la droite pq tangente au sommet q.

Il suit de là que si l'on considère la parabole dans la position où son axe coïncide avec celui de la chaînette, et qu'on y rapporte le point a, la tangente en ce point est parallèle à ms. On a donc, en prenant lk pour axe des abscisses et désignant par σ l'arc parabolique compris entre le sommet et le point a :

$$dx = d\sigma . \cos b.$$

On sait que toute parabole, ayant son axe vertical, est courbe d'équilibre pour des charges uniformément réparties suivant l'horizontale. Cette propriété se démontre aisément par voie géométrique. Supposons que la droite ac soit dirigée verticalement. Il en sera de même de l'axe de la chaînette et, par conséquent, de l'axe de la parabole dans la position où nous l'avons ramenée.

Soit p, pour l'unité de longueur, une charge uniformément répartie suivant la droite lk. Il est visible que cette charge, reportée sur l'arc parabolique a pour expression différentielle

$$p d\sigma . \cos b.$$

On peut donc dire que la parabole est courbe d'équilibre pour des charges réparties sur l'arc et variant comme le cosinus de l'angle b.

Reportons-nous à la figure de la page 76 et continuons à désigner par s l'arc de chaînette compris entre le sommet et le point m.

La vitesse du point a étant représentée par ab, tandis que celle du point m l'est par ms, on a d'abord :

$$\frac{ab}{ms} = \frac{d\sigma}{ds}.$$

L'angle bad étant égal à b, il vient ensuite

$$ad = ab . \cos . b.$$

On a d'ailleurs

$$ad = 2 . ms.$$

De là résulte, en substituant,

$$2ds = d\sigma . \cos . b,$$

et, par conséquent,

$$p d\sigma . \cos b = 2p . ds.$$

Eu égard à cette égalité et au parallélisme des tangentes qui répondent à deux points quelconques conjugués, tels que a et m, on voit que si la parabole est courbe d'équilibre pour une charge uniformément répartie suivant l'horizontale, la chaînette engendrée par le foyer de cette parabole est courbe d'équilibre pour une charge double uniformément répartie suivant l'arc. On voit également que, de part et d'autre, les tensions sont les mêmes pour tous les points où les tangentes ont même direction.

Variations annuelles des instruments météorologiques à Bruxelles. A MM. les membres de l'Académie, par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Lorsqu'en 1823, je demandai au Gouvernement la construction d'un observatoire, mes projets furent vivement appuyés par l'ancienne Académie; j'avais en vue de réunir, dans un même établissement, tout ce qui appartient non-seulement à l'astronomie proprement dite, mais encore tout ce qui dépend essentiellement de la mesure du temps. Mes plans furent examinés avec soin et soumis à un ministre éclairé, dont le souvenir me sera toujours cher et dont le nom appartient à la réorganisation de notre Académie (1).

Pendant qu'on construisait l'édifice demandé avec tant d'ardeur, éclatèrent les événements de 1830; ce ne fut que deux ou trois ans après que je pus commencer mes travaux, au milieu des ouvriers qui remplissaient les salles inachevées; encore fallut-il procéder avec la plus sévère économie et ajourner la plupart des projets.

---

(1) M. le baron Falck. Voyez à ce sujet la *Correspondance mathématique et physique,* par A. Quetelet, t. I, p. 67, année 1825, et la notice nécrologique du baron Falck, *Annuaire de l'Académie,* année 1843.

D'après mes vues, j'avais à m'occuper successivement de :

1° L'astronomie,
2° La géodésie,
3° La physique du globe,
4° La météorologie.

Les onze volumes des *Annales* de l'Observatoire, les vingt-quatre volumes de l'*Annuaire* et mes rapports annuels ont pu vous faire connaître ce qui a été fait successivement pour chacune de ces sciences, ainsi que les travaux actuellement en vigueur pour déterminer la différence des longitudes avec deux des principaux observatoires de l'Europe, ceux de Londres et de Berlin. Mon dessein n'est pas de vous occuper des phénomènes célestes, je ne vous parlerai pas même de la *physique du globe,* dont j'espère vous présenter plus tard un résumé complet, en ce qui concerne notre pays.

Je me trouve heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui un traité *Sur le climat de la Belgique,* composé de deux volumes in-quarto et basé sur vingt années d'observations. Je n'ai rien négligé pour que la météorologie y fût traitée avec le plus grand développement et peut-être avec des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. J'ai fait tous mes efforts pour trouver des collaborateurs en Belgique, et je puis juger peut-être mieux que personne de ce qu'il faut de dévouement pour diriger de semblables études.

Mon premier soin, en entrant à l'Observatoire, fut de présenter un résumé des recherches météorologiques faites jusqu'alors (1) : il était important de connaître le passé, avant de chercher à se tourner vers l'avenir. Qu'il me soit permis d'extraire quelques passages des *conclusions* de mon Aperçu historique jusqu'en 1834; il vous permettra de juger où en étaient les choses lorsque commencèrent mes premiers travaux. « Il résulte de tous les documents que j'ai pu réunir, disais-je, que l'on n'a commencé que très-tard à faire des observations en Belgique, et qu'en général, les matériaux qui y ont été recueillis sont loin de présenter un ensemble satisfaisant. »

---

(1) *Aperçu historique des observations de météorologie faites en*

« C'est à l'abbé Chevalier que l'on doit les premières observations météorologiques que nous puissions mentionner; elles font connaître les *maxima* et les *minima* absolus du baromètre et du thermomètre, pendant l'année, et ne remontent pas au delà de 1763 : c'est donc de cette époque que l'histoire de la météorologie doit dater chez nous (1). »

« La fondation de l'Académie de Bruxelles vint donner quelque développement à cette science, dont les progrès étaient déjà bien marqués chez les autres peuples civilisés : on trouve, dans le premier volume des *Mémoires* de ce corps savant (2), des observations de M. De Poederlé fils, qui sont beaucoup plus complètes que celles qu'on avait eues jusque-là. Ce savant, à partir de l'année 1770, substitue, pour le baromètre et le thermomètre, les *maxima*

Belgique jusqu'à ce jour. I^{er} vol. des *Annales de l'Observatoire de Bruxelles, 1834;* VIII^{me} vol. des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, 1834.*

(1) On cite cependant quelques observations isolées du docteur Fallise, à Liége, qui remontent à 1744.

(2) C'est dans le même volume que se trouvent les observations de M. l'abbé Chevalier. Ces observations et celles de l'abbé Mann ont été imprimées également dans les *Éphémérides de la Société palatine* de Manheim.

et *minima* absolus *mensuels* aux *maxima* et *minima annuels;* il fait aussi connaître les vents dominants pour chaque mois, et commence à réduire ses observations en tableaux, avantage précieux qui permet de saisir d'un coup d'œil l'ensemble d'un grand nombre de résultats. Si j'insiste sur ce point, c'est que plusieurs physiciens qui sont venus après lui, ont continué à dire d'une manière très-prolixe et très-gênante pour le lecteur, ce qui pouvait s'exprimer clairement par quelques chiffres disposés en tableaux. Dans ces derniers temps même, notre estimable compatriote M. Kickx (1) s'est attaché encore à cette marche incommode, dans les *extraits annuels* de ses observations, qu'il insérait dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie*...... Il est pénible de devoir le dire, jusque dans ces derniers temps (1834), excepté pour la ville de Maestricht qui, par les travaux de M. Crahay, mérite la mention la plus honorable, mais qui, du reste, ne paraît plus devoir nous appartenir, nous ne pourrions citer aucune série d'observations barométriques faites avec assez de précision pour constater la période diurne de cet instrument. Nous trouvons partout, dans nos annales météorologiques, les lacunes les plus déplorables..... »

Tel était l'état des choses, quand commencèrent nos travaux. Dès les premiers temps, les observations furent aussi complètes que possible, mais on n'employait que les méthodes et les instruments dont on faisait usage dans la généralité des observatoires météorologiques. Vers la fin de 1835, je m'étais servi des procédés de M. Arago pour estimer, chaque jour, les températures de la terre, depuis la surface jusqu'à la profondeur de 24 pieds.

---

(1) Depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin de 1821.

Les travaux météorologiques prirent successivement plus d'étendue, et furent exécutés régulièrement, nuit et jour, à des intervalles très-rapprochés, quand l'Angleterre, en 1840, fit un appel aux observateurs qu'elle avait répandus sur les principaux points de la terre et aux physiciens du continent, disposés à la seconder (1). C'est alors que, non content de joindre aux renseignements de météorologie ceux de la physique du globe, l'établissement entreprit diverses séries d'investigations sur l'histoire naturelle, dont on s'était peu occupé jusqu'alors.

A la fin de 1848, on substitua à l'observation personnelle la constatation des faits par des instruments enregistreurs, et l'on évita les recherches régulières de nuit et de jour, faites à des heures convenues. Il fut possible alors de reprendre les travaux astronomiques, qui avaient été nécessairement négligés par suite des faibles moyens dont on pouvait disposer.

L'Observatoire royal de Bruxelles avait, depuis longtemps, fait un appel aux divers physiciens du pays, disposés à l'aider dans la formation d'une météorologie ainsi que d'une physique du globe, du moins en ce qui concerne nos limites.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma reconnaissance envers les savants qui, avec une précieuse exactitude et avec des connaissances dont on n'apprécie peut-être pas assez les effets, ont bien voulu recueillir avec nous des documents qui nous manquaient encore et former les premiers éléments d'un travail météorologique pour notre pays.

---

(1) Ce nouvel appel fut fait, sous les auspices de M. de Humboldt. Nous avions déjà pris part à l'association des météorologistes, réunis, à Göttingue, sous les auspices de M. Gauss, pour déterminer le magnétisme terrestre.

M. Crahay fut un des premiers à répondre à cet appel. Déjà, ses travaux avaient jeté un grand jour sur le climat de Maestricht, sa ville natale. En s'établissant dans notre nouveau royaume, il contribua par ses observations de Malines et de Louvain, à jeter de vives lumières sur notre météorologie. Ses premières recherches et celles des autres savants qui entrèrent dans la même voie furent insérées d'abord dans les *Annales* de l'Observatoire; et plus tard l'Académie, juste appréciatrice de ces travaux, voulut bien prêter ses recueils à l'œuvre qu'il s'agissait d'organiser et qui nous manquait encore.

M. Duprez, notre collègue, suivit le même chemin; et à partir de 1838 jusqu'à ce jour, il a réuni, avec une admirable persévérance, tout ce qui concernait le climat de la capitale des Flandres.

MM. Maas, Starke, Willart et Ibarra réunirent, à Alost, pendant les années 1835 à 1840, des observations qui pouvaient servir de contrôle à celles de Gand et de Bruxelles. M. Maas a eu, depuis, l'obligeance de reprendre, à Namur, les observations que M. Montigny avait commencées en 1849, et qu'il s'occupera sans doute de réorganiser à l'athénée d'Anvers, où il a été chargé de l'enseignement des sciences physiques. Il serait déplorable que cette ville, si remarquable par son port et son admirable position, restât déshéritée d'études scientifiques qui lui seraient de la plus grande utilité. A Liége, les travaux qui avaient été faits de 1830 à 1833, par M. Davreux, et de 1834 à 1835, par M. Deville Thiry, ont été continués avec ardeur par M. Leclercq, professeur de l'enseignement moyen.

M. Dewalque, correspondant de l'Académie, a bien voulu, depuis 1850, organiser, à Stavelot, avec M. son père, un système d'observations dont il nous transmet régulièrement les détails. Les parties montagneuses de notre royaume méritent une attention particulière, et l'on doit regretter les difficultés qu'on a rencontrées jusqu'à présent à recevoir les travaux du Luxembourg, malgré les efforts de M. Wauthier, pendant les années 1834 et 1835, à Rollé, et ceux plus récents de M. le professeur Germain à Bastogne pour 1854. Espérons que leur concours et celui de M. Loppens pour Arlon feront disparaître peu à peu cette lacune déplorable.

M. Van Oyen, pendant les cinq années de 1848 à 1853, a réuni, à S^t-Trond, des observations précieuses qui pouvaient servir de contrôle à celles de Bruxelles et de Liége. Il eût été désirable que ce savant, dans sa nouvelle position à Louvain, pût trouver le temps de remplacer M. Crahay et de nous dédommager ainsi de la perte que nous laisse son départ de S^t-Trond.

En 1854, M. le D^r Verhaeghe a commencé, à Ostende, des travaux météorologiques qui seront d'autant plus précieux qu'il nous importe de connaître les variations de l'air dans le voisinage des mers. M. l'ingénieur de Hoon a recueilli, de son côté, depuis 1851, des recherches analogues, à Capryk et à Furnes; malheureusement les lacunes nombreuses qui se trouvent dans ses tableaux, en rendent la comparaison difficile.

Dans la vue de donner à la météorologie la plus grande extension possible, le Gouvernement, qui avait déjà fait distribuer des instruments aux observateurs libres, en fit placer encore dans ses écoles d'agriculture. Il avait invité les professeurs des sciences naturelles de ces établissements à se réunir et à venir comparer leurs instruments à l'Observatoire, afin d'obtenir des résultats précis. Conformément à ses instructions, ces comparaisons ont pu s'établir; des résultats ont même été transmis et publiés pour les années 1852 et 1853 (1); mais comme les tableaux étaient généralement incomplets et que les nombres n'étaient point corrigés, les premiers essais montrèrent que la révision qui restait à faire, était immense; il fallut demander au Gouvernement un aide pour parer à cette besogne inattendue; la réponse fut négative, et la réforme de la plupart des écoles d'agriculture a rendu ensuite ce travail impraticable.

Cependant, avec les éléments d'observation que nous possédons et avec les résultats qu'il a été possible de grouper autour de ceux de Bruxelles, j'ai donné un aperçu de la météorologie générale du royaume qui, naturellement, prendra plus de développement par des travaux ultérieurs. Je me bornerai, pour le moment, à indiquer ici les principaux résultats recueillis pour la période annuelle et pour Bruxelles, qui peut être considérée comme le point central. Parmi les auxiliaires de mes travaux, je dois particulièrement citer les aides qui se sont succédé à l'Observatoire ou qui sont encore attachés à cet établissement, MM. Mailly, Bouvy, Liagre, Houzeau, Grégoire, Gonthier, Blanpain, Beaufort, Dutilleul, Stockman, Marchal et mon fils, avec qui je coordonne maintenant tous les résultats qui ont été recueillis.

A ces études météorologiques viennent se joindre ensuite les travaux sur les progrès de la végétation, sur les migrations des oiseaux, etc. Ces recherches, commencées depuis dix-sept ans en Belgique, ont pris, d'année en année, plus d'étendue, et sont aujourd'hui cultivés avec soin dans l'intérieur de l'Europe. L'Académie, en insérant dans son recueil celles qui lui sont communiquées, leur a donné plus de développement; elle a senti l'utilité qu'on pouvait en attendre, et a recueilli avec soin les résultats qu'on en a déduits (1).

---

(1) Les observateurs étaient: à Tirlemont, M. F. Van den Berghe; à Verviers, M. Phocas Lejeune; à Ostin, près de Namur, M. F. Bertrand; à Leuze, M. Ch. Amand; à Chimay, M. F. De Perre; à la Trapperie, dans le Luxembourg, MM. Degauquier et Raingo.

On pourra juger, par ce qui précède, que rien n'a été négligé, depuis le commencement de notre indépendance nationale, pour coordonner les travaux qui doivent nécessairement former les bases d'une météorologie. Sans m'attacher à donner les résultats de comparaison, j'indiquerai sommairement les valeurs de Bruxelles, placée à peu près au centre de notre Belgique.

L'état météorologique d'un pays se présente sous différents rapports; on peut avoir pour but de constater les changements que la variation annuelle apporte dans les éléments d'un même lieu : ce sont ces variations que je me borne à indiquer ici; on peut avoir en vue de déterminer aussi les changements plus rapides que produit la période diurne, ou bien, en étendant davantage les résultats des travaux, de chercher à rapprocher les divers éléments météorologiques d'un pays, afin de juger des différences qu'apportent dans les résultats, soit l'inégalité des hauteurs dans les stations, soit leur éloignement plus ou moins grand des eaux de la mer, soit l'action d'autres circonstances qui modifient l'action de l'air; on peut, enfin, rechercher, en agrandissant encore le cadre, quel est l'état atmosphérique de la région que l'on décrit, par rapport aux autres régions du globle, et traiter les grands problèmes de météorologie sous le point de vue le plus général. C'est ainsi que, par exemple, j'ai cherché à reconnaître la marche des courants atmosphériques et leur propagation à la surface de la terre, en ayant égard aux obstacles qui la modifient.

---

(1) Nous citerons en particulier, les observations de MM. de Selys de Longchamps, Michel Ghaye, Dewalque, Kickx, Donckelaer, Mac Léod, Schram, Sommé, Rigouts-Verbeyst, Bellynck, Borre, l'abbé Germain, Morren, Van Oyen, Scheidweiler, De Hoon, Martens, Van Beneden, Vincent et fils, Raingo, etc.; parmi les savants étrangers, on trouve MM. dè Martius, Zantedeschi, Moreau, Hess, Martini Van Geffen, Fritsch, etc.

Comme je l'ai énoncé, je me bornerai, dans ce qui va suivre, à donner un aperçu rapide des changements que produit la variation *annuelle.* J'omettrai nécessairement les détails relatifs à la physique du globe, comme les éléments magnétiques, les étoiles filantes, comme aussi tout ce qui appartient à la feuillaison, à la floraison, à la fructification et à la défeuillaison des plantes, ainsi qu'aux autres phénomènes naturels. Ces travaux d'ailleurs seront mentionnés dans un ouvrage spécial. Je dois me borner à indiquer, ici, les phénomènes généraux qui font l'objet des observations ordinaires.

Je me propose de présenter séparément, dans un autre Bulletin, ce qui appartient à la période *diurne;* je donnerai aussi un aperçu des éléments météorologiques de Bruxelles comparativement à quelques autres points de la Belgique. Mais je devrai nécessairement, dans ces dernières comparaisons, faire abstraction de la période *diurne,* qui n'a pu être constatée que dans la capitale.

Limites des variations de température (période de 1833 à 1852).

MOIS.	MAXIMUM absolu des vingt années.	Moyennes		TEMPÉRATURE moyenne.	Moyennes		MINIMUM absolu des vingt années	Différence entre		
		des MAXIMA mensuels.	des MAXIMA diurnes.		des MINIMA diurnes.	des MINIMA mensuels.		les *max.* et *min.* diurnes.	les *max.* et *min.* mensuels.	les *max.* et *min.* des vingt années
Janvier	13°,5	10°,5	4°,3	2°,0	— 0°,4	— 7°,9	—18°,8	4°,7	18°,4	32°,3
Février	18,2	12,0	6,4	3,8	1,1	— 5,4	—15,1	5,3	17,4	33,3
Mars.	20,9	15,3	8,8	5,5	2,1	— 4,1	—13,0	6,7	19,4	33,9
Avril.	25,7	20,5	13,3	9,0	4,7	0,1	— 4,1	8,6	20,4	29,8
Mai	28,8	25,0	18,6	13,5	8,5	3,3	0,8	10,1	21,7	28,0
Juin	32,9	28,9	22,3	17,2	12,0	7,0	4,0	10,3	21,9	28,9
Juillet	33,9	30,2	23,3	18,2	13,2	9,2	7,5	10,1	21,0	26,4
Août.	34,2	27,8	22,4	17,8	13,1	8,9	5,9	9,3	18,9	28,3
Septembre. . . .	28,7	25,0	19,0	14,8	10,6	5,9	2,8	8,4	19,1	25,9
Octobre	23,4	19,4	14,0	10,7	7,4	1,5	— 0,2	6,6	17,9	23,6
Novembre	19,1	15,1	9,2	6,6	4,1	— 2,4	— 6,1	5,1	17,5	25,2
Décembre	15,0	11,8	5,9	3,6	1,4	— 5,6	—12,9	4,5	17,4	27,9
L'ANNÉE. . . .	24,5	20,1	14,0	10,2	6,5	0,8	— 4,1	7,5	19,3	28,6

Température de la terre, au nord du bâtiment (1834 à 1847), à midi.

MOIS.	Surface de la terre.		0m,19 profondeur.		0m,75 profondeur.		1m,00 profondeur.		3m,90 profondeur.		7m,80 profondeur.	
	1834-42.	1843-47.	1834-42.	1843-47.	1834-42.	1843-47.	1834-42.	1843-47.	1834-42.	1843-47.	1834-42.	1843-47.
Janvier . .	2°,40	2°,18	3°,24	3°,39	4°,87	3°,96	6°,01	5°,60	11°,73	10°,84	12°,41	12°,06
Février . .	3,06	1,72	3,25	3,16	4,28	4,30	5,77	5,24	10,70	9,91	12,13	11,79
Mars . . .	4,81	2,82	4,55	4,29	4,91	4,39	6,39	5,28	9,97	9,16	11,79	11,51
Avril . . .	6,94	6,85	6,11	7,32	6,00	6,56	7,13	7,09	9,68	8,86	11,44	11,15
Mai	12,00	10,62	10,25	10,28	9,36	9,14	9,99	9,57	9,91	9,14	11,17	10,88
Juin. . . .	15,87	14,04	13,84	13,19	12,61	12,20	13,18	12,36	10,75	9,98	11,02	10,79
Juillet . .	16,94	15,34	14,95	14,71	14,19	13,80	14,90	14,05	11,86	11,10	11,12	10,87
Août . . .	16,71	15,08	15,12	14,73	14,87	14,32	15,73	14,78	13,00	12,25	11,41	11,13
Septembre	14,15	12,96	13,22	13,18	13,77	13,55	15,08	14,31	13,81	12,84	11,78	11,44
Octobre. .	9,96	9,86	10,21	10,49	11,59	11,45	13,27	12,57	14,06	13,14	12,11	11,77
Novembre.	5,69	6,52	6,48	7,63	8,28	8,87	10,06	10,21	13,68	12,85	12,40	12,05
Décembre.	3,37	2,54	4,66	4,53	6,35	6,18	8,40	7,54	12,76	12,09	12,47	12,15
Année .	9,33	8,38	8,82	8,91	9,26	9,06	10,49	9,88	11,82	11,01	11,77	11,47

Température de la terre, au sud du bâtiment (1836 à 1852), à midi.

MOIS.	SURFACE		PROFONDEUR								
	au-dessus du sol.	au-dessous du sol.	de $0^m,05$.	de $0^m,10$.	de $0^m,15$.	de $0^m,20$.	de $0^m,30$.	de $0^m,40$.	de $0^m,60$.	de $0^m,80$.	de $1^m,00$.
Janvier.	1°,71	1°,60	1°,14	1°,70	1°,60	1°,84	2°,46	2°,65	3°,30	3°,81	3°,63
Février . . .	3,63	3,34	2,81	2,72	2,67	2,65	2,89	2,82	3,49	3,24	3,66
Mars	6,31	5,77	4,27	4,18	4,15	4,49	4,45	4,74	4,55	4,21	4,69
Avril	11,09	10,62	8,41	7,65	7,46	8,05	8,10	8,35	7,64	6,80	7,53
Mai.	16,30	16,06	13,50	12,30	12,45	12,41	12,64	12,73	11,80	10,96	11,25
Juin	19,77	19,60	16,88	16,36	16,26	16,13	16,46	16,54	15,94	14,96	15,07
Juillet	20,28	20,76	17,51	17,46	16,88	17,28	17,81	17,97	17,49	16,61	17,07
Août	19,88	20,18	17,28	17,22	16,78	17,20	17,64	17,97	17,58	16,70	17,39
Septembre . . .	15,93	15,88	14,51	14,03	14,69	14,51	15,28	15,67	15,64	15,69	15,99
Octobre	11,13	11,00	9,99	9,97	10,46	10,18	11,30	11,55	12,18	12,61	12,91
Novembre. . . .	6,96	6,76	6,59	6,65	6,78	6,89	7,54	7,85	8,24	8,63	9,02
Décembre. . . .	3,48	3,47	3,42	3,60	3,53	3,81	4,59	4,81	5,67	5,80	6,28
ANNÉE. . .	11,57	11,25	9,68	9,49	9,48	9,62	10,10	10,30	10,29	10,00	10,37

Variations barométriques (1833 à 1852).

MOIS.	**Hauteur** MOYENNE à midi.	**Moyennes**			**Maximum** ABSOLU des vingt années.	**Minimum** ABSOLU des vingt années.	**Plus grande oscillation**	
		DES MAXIMA mensuels.	DES MINIMA mensuels.	DES MAXIMA ET MINIMA.			MOYENNE.	ABSOLUE.
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
Janvier	756,49	770,97	736,77	753,87	778,82	724,59	34,20	54,23
Février	55,70	69,26	36,52	52,89	79,16	25,64	32,74	53,52
Mars	56,38	70,70	38,70	54,70	76,60	25,89	32,00	50,71
Avril	55,01	65,30	40,49	52,89	70,81	28,11	24,81	42,70
Mai.	56,24	66,33	44,30	55,31	71,06	39,46	22,03	31,60
Juin	56,47	64,92	45,46	55,19	68,59	38,70	19,46	29,79
Juillet	56,61	64,61	46,42	55,51	68,96	39,86	18,19	29,10
Août	56,29	64,83	43,04	53,93	68,93	28,07	21,79	40,86
Septembre . . .	56,19	66,64	40,87	53,76	71,22	26,79	25,77	44,43
Octobre	54,93	68,41	37,26	52,83	75,76	24,75	31,15	51,01
Novembre . . .	54,10	68,02	36,89	52,45	72,88	31,07	31,13	41,81
Décembre. . . .	58,04	70,36	39,12	54,74	76,44	24,80	31,24	51,64
L'ANNÉE . . .	756,04	767,53	740,48	754,01	773,27	729,81	27,05	43.46

Des vents observés sur la marche des nuages (1833 à 1852).

MOIS.	N.	NNE.	NE.	ENE.	E.	ESE.	SE.	SSE.	S.	SSO.	SO.	OSO.	O.	ONO.	NO.	NNO.
Janvier. . .	44	31	102	68	119	30	43	28	57	118	286	228	202	96	80	53
Février. . .	48	59	90	92	92	20	54	27	71	113	243	188	216	133	96	53
Mars	100	57	155	151	93	35	35	41	51	113	230	183	224	126	113	83
Avril. . . .	103	106	236	143	115	20	29	32	71	97	185	173	179	91	110	87
Mai.	79	98	257	133	112	26	32	41	91	131	190	195	189	106	105	84
Juin	50	55	99	54	81	34	55	37	32	88	343	333	321	117	105	47
Juillet . . .	49	36	110	68	70	20	22	28	56	96	236	309	425	157	134	65
Août	61	74	143	68	73	39	32	25	56	123	253	292	326	139	122	65
Septembre .	50	51	127	121	103	28	48	30	48	147	317	205	187	88	70	52
Octobre . .	50	75	90	103	106	14	31	27	78	144	309	288	246	94	87	46
Novembre .	32	55	145	75	55	26	41	27	71	194	382	215	152	110	54	50
Décembre .	40	43	124	83	53	22	23	30	51	128	344	203	176	105	72	59
L'ANNÉE. .	706	740	1678	1159	1072	314	425	373	733	1492	3318	2812	2843	1362	1148	744

Des vents observés d'après l'anémomètre (1842 à 1852).

MOIS.	N.	NNE.	NE.	ENE.	E.	ESE.	SE.	SSE.	S.	SSO.	SO.	OSO.	O.	ONO.	NO.	NNO.
Janvier. . .	84	106	209	481	665	271	372	275	665	1234	1690	988	471	266	203	49
Février. . .	141	150	302	323	448	329	193	191	352	553	1432	1259	752	545	383	117
Mars	247	267	315	555	398	248	340	181	393	777	1299	1025	554	469	466	234
Avril	279	421	766	606	531	283	246	220	374	539	1016	822	419	299	383	200
Mai.	427	502	436	455	738	322	208	222	429	493	1010	805	504	446	500	368
Juin	371	296	458	419	491	226	241	120	342	434	1191	1188	580	457	527	305
Juillet . . .	352	291	456	329	242	291	207	151	242	391	1132	1398	755	481	611	480
Août	371	360	313	219	352	201	171	245	313	684	1504	1214	744	543	484	269
Septembre .	362	372	509	621	776	361	245	207	354	563	1091	891	464	395	361	275
Octobre . .	171	157	193	282	366	306	233	342	671	1167	1671	1242	619	225	175	105
Novembre .	86	119	243	445	587	272	213	233	620	1255	1577	1270	586	246	204	114
Décembre .	78	127	216	410	681	436	258	274	503	993	1924	1164	412	286	94	74
L'ANNÉE. .	2969	3168	4416	5145	6275	3546	2927	2661	5258	9083	16537	13266	6660	4658	4391	2590

Hygrométrie et quantité d'eau recueillie sur la terrasse de l'Observatoire (1833 à 1852).

MOIS.	**Pluie**, neige ou grêle par mois.	**Eau** par jour.	**Jours** de pluie, neige ou grêle.	**Jours** (1)			**Hygrom.** de Saussure. 1833 à 47, à 9 h. matin.	**Psychrom.** d'August. 1842 à 52, à 9 h. m. (2).	**Psychrom.** Tension de la vapeur. 1842 à 52, à 9 h. matin.
				de pluie.	de neige.	de grêle.			
	mm.	mm.							
Janvier	56,19	1,81	16,4	14,2	5,5	0,7	91,0	92,9	5,16
Février	52,01	1,84	15,7	13,2	5,0	0,8	88,2	90,2	5,54
Mars.	54,95	1,77	16,6	15,1	4,9	1,7	85,6	84,3	5,75
Avril	50,31	1,68	15,2	14,4	2,2	2,3	81,1	78,1	7.25
Mai	52,11	1,68	14,0	14,3	0,0	1,0	78,0	73,4	8,69
Juin.	61,40	2,05	15,0	15,4	0,0	0,5	76,9	71,8	10,79
Juillet.	68,78	2,22	15,9	15,8	0,0	0,2	78,7	74,7	12,01
Août.	80,02	2,58	15,9	15,9	0,0	0,1	81,5	79,8	12,19
Septembre.	60,21	2,01	14,6	14,6	0,0	0,3	86,3	84,2	10,34
Octobre	69,14	2,23	17,6	18,2	0,2	0,5	89,3	89,1	8.44
Novembre.	66,22	2,21	18,0	16,9	1,5	0,5	90,4	90,8	6,77
Décembre.	55,64	1,80	17,3	15,4	3,2	0,5	91,0	93,3	5.72
L'ANNÉE. . . .	726,98	1,99	192,2	183,4	22,7	9,1	84,8	83,6	8,22

(1) Les jours de cette colonne sont comptés d'un midi à l'autre, et ceux de la colonne précédente d'un minuit au suivant ; les trois colonnes séparent les jours où il est tombé en même temps de la pluie, de la neige ou de la grêle.

(2) Moyenne des deux séries de 1842 à 1847 et de 1848 à 1852.

État du ciel, suivant les mois (1833 à 1852).

MOIS.	JOURS ENTIÈREMENT		AUX HEURES D'OBSERVATION.								
	Couverts.	Sereins.	Couvert.	Serein.	Éclairc.	Cirrhus.	Cirr.-cum.	Cumulus.	Cum.-str.	Stratus.	Nimbus.
Janvier.	7,0	1,4	59,9	18,8	14,7	3,2	3,1	6,8	14,1	15,3	0,8
Février.	5,5	1,3	47,8	15,7	15,4	3,9	4,7	6,3	16,7	17,8	0,7
Mars	3,8	1,8	46,3	18,3	16,0	4,9	4,5	10,8	21,8	22,1	1,9
Avril	2,7	1,0	34,3	18,3	19,1	4,8	5,6	13,1	24,2	21,1	3,1
Mai	1,7	1,4	28,5	19,7	17,8	5,3	6,7	18,7	28,3	21,9	3,1
Juin.	0,6	0,6	25,5	13,7	19,1	5,5	7,1	19,5	30,1	25,3	3,5
Juillet	0,8	0,5	27,1	13,5	21,5	5,1	8,4	17,8	31,4	25,0	4,6
Août	1,4	0,4	27,1	15,1	18,3	5,1	7,0	19,9	32,2	22,6	2,7
Septembre. . . .	1,2	1,3	29,6	21,0	18,8	5,6	7,0	15,3	27,3	16,7	3,1
Octobre	3,4	0,6	45,0	14,2	19,6	4,4	5,9	11,5	22,7	21,6	1,8
Novembre	5,2	0,7	53,4	12,6	16,2	4,7	4,9	9,4	18,0	18,5	1,1
Décembre	7,3	1,2	60,6	15,6	14,4	4,2	3,8	8,0	15,4	15,2	0,6
L'année	40,6	12,1	485,1	196,5	210,9	56,7	68,7	157,1	282,2	243,1	27,0
Moyenne	3,4	1,0	40,4	16,4	17,6	4,7	5,7	13,2	23,5	20,3	2,2
Rapport de déc. et janvier à juin et juillet. . . .	10,2	2,3	2,3	1,3	0,7	0,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,2

Électricité, actinométrie, gelée, brouillard, etc. (1833 à 1852).

MOIS.	Jours de TONNERRE par mois.	Électricité de l'air par mois.		Jours de GELÉE par mois.	Jours de BROUILLARD par mois.	Degré de SÉRÉNITÉ par jour.	Valeur de L'ACTINOMÈTRE à midi.
		Degrés de l'instrument.	Valeurs moyennes.				
Janvier	0,2	48	456	16,3	7,4	0,26	8°37
Février	0,2	46	376	10,2	5,5	0,29	13,57
Mars.	0,8	35	170	8,6	4,4	0,39	17,29
Avril.	0,8	24	105	2,2	2,3	0,46	20,49
Mai	1,5	19	64	0,0	2,5	0,40	22,22
Juin.	2,7	17	41	0,0	1,5	0,46	24,74
Juillet.	2,8	18	49	0,0	1,0	0,39	24,44
Août.	3,0	22	61	0,0	2,5	0,46	25,13
Septembre.	1,3	26	74	0,0	5,2	0,48	21,63
Octobre.	0,3	32	137	0,3	7,2	0,37	13.83
Novembre.	0,2	41	237	5,2	7,6	0,31	11,73
Décembre.	0,1	47	450	11,5	10,4	0,33	8,13
Par mois. . . .	1,2	31	186	4,5	4,8	0.38	17.64
Par année. . .	13.9	»	»	54,3	57,5	»	

Sur le sexe et l'embryogénie des LOMBRICONAÏS; par P.-J. Van Beneden; membre de l'Académie.

Les *Lombriconaïs* sont en effet dioïques, comme on l'a dit.

Les œufs sont déposés dans la gaîne, de manière à former un tube composé d'œufs disposés en mosaïque.

Les larves sont ciliées, et montrent d'abord un premier cercle cilié, et plus tard un second cercle au milieu du corps. Toutes ces larves portent des yeux.

Ces vers n'ont donc pas d'affinité, ni sous le rapport de la distinction des sexes, ni sous le rapport de l'embryogénie, avec les Lombrics.

Sur la transformation des Échinocoques en Ténias; par P.-J. Van Beneden, membre de l'Académie.

Les *Échinocoques* dont il a été question dans la séance du 4 avril 1857 (1) se sont développés complétement dans le tube intestinal de deux jeunes chiens, âgés de dix jours.

L'un des deux est mort au bout de trois semaines, et il avait l'intestin entièrement rempli de Ténias : il y en avait par centaines.

L'autre jeune chien a montré, à l'autopsie, au bout de quatre semaines, un nombre égal de Ténias avec des proglostis complets.

---

(1) *Bulletins*, t. XXIV, n° 4.

Description d'une tumeur cornée développée sur la tête d'un perroquet; par le docteur C. Poelman, correspondant de l'Académie.

Dans notre pays, peu de savants se sont occupés de l'étude de l'anatomie comparée pathologique. En 1838, notre honorable collègue, M. le professeur Gluge, a cru pouvoir appeler l'attention sur les services que cette étude était destinée à rendre à la physiologie pathologique. Il est à regretter que cet appel n'ait pas été entendu, car l'anatomie comparée pathologique présente un intérêt scientifique réel et est de nature à jeter une grande lumière sur les affections morbides observées chez l'homme.

J'ai eu dernièrement l'occasion d'observer une hypertrophie assez remarquable du tissu corné sur la tête d'un perroquet, et comme le cas me paraît assez curieux et que je n'en ai pas trouvé d'exemple dans les recueils scientifiques qu'il m'a été permis de consulter, je prends la liberté d'en faire l'objet d'une communication à l'Académie.

Le perroquet dont il s'agit a porté, pendant plus de trois ans, sur la partie de la tête qui répond à l'œil droit, une corne, de forme pyramidale, à sommet tronqué, d'une hauteur de $0^m,09$. La circonférence à la base mesure $0^m,13$ et au sommet $0^m,08$. A sa partie antérieure, elle présente des cannelures transversales assez profondes, et à la région postérieure, on remarque un grand nombre de sillons longitudinaux. Cette corne, d'une couleur foncée, est très-dure à la surface, mais à mesure qu'on l'examine, vers le milieu, la consistance va en diminuant. La peau de la tête se continue, jusqu'à une certaine distance, sur la base de cette tumeur, qui cache complétement l'œil et l'orbite du côté droit. Avant de l'avoir détachée, je croyais qu'elle provenait d'une hypertrophie du cercle corné de l'œil ; mais, contre mon attente, j'ai trouvé cet organe intact, et, chose étonnante, cet œil présentait à peu près le même volume que celui du côté opposé. Il est assez probable que cette corne a pris son origine, non pas dans la couche épithéliale qui revêt la surface interne des follicules cutanés, comme cela arrive le plus souvent, mais qu'elle s'est formée à la suite d'une hypertrophie de la couche épidermique autour de l'orbite.

En pratiquant des coupes dans divers sens et en les soumettant à l'examen microscopique, nous avons remarqué que toute la corne est de formation épidermique. A l'extérieur, elle est composée d'un petit nombre de cellules polygonales aplaties et d'un nombre considérable de feuillets épidermiques, intimement soudés les uns aux autres (*b*). Sur une coupe longitudinale, ces derniers éléments ont une apparence presque fibreuse, tandis que, sur une coupe transversale, on les voit former des couches concentriques. Au centre de ces groupes concentriques, j'ai observé un certain nombre de vaisseaux sanguins remplis encore d'une matière brunâtre, qui teint en rouge l'eau dans laquelle on délaye les tranches. Il y a de plus sur ces coupes des lacunes incomplétement ovoïdes (*c*). Tout à fait au milieu de la corne, le tissu épidermique se présente sous forme de cellules plus régulières, hexagonales, d'environ 0,03''',

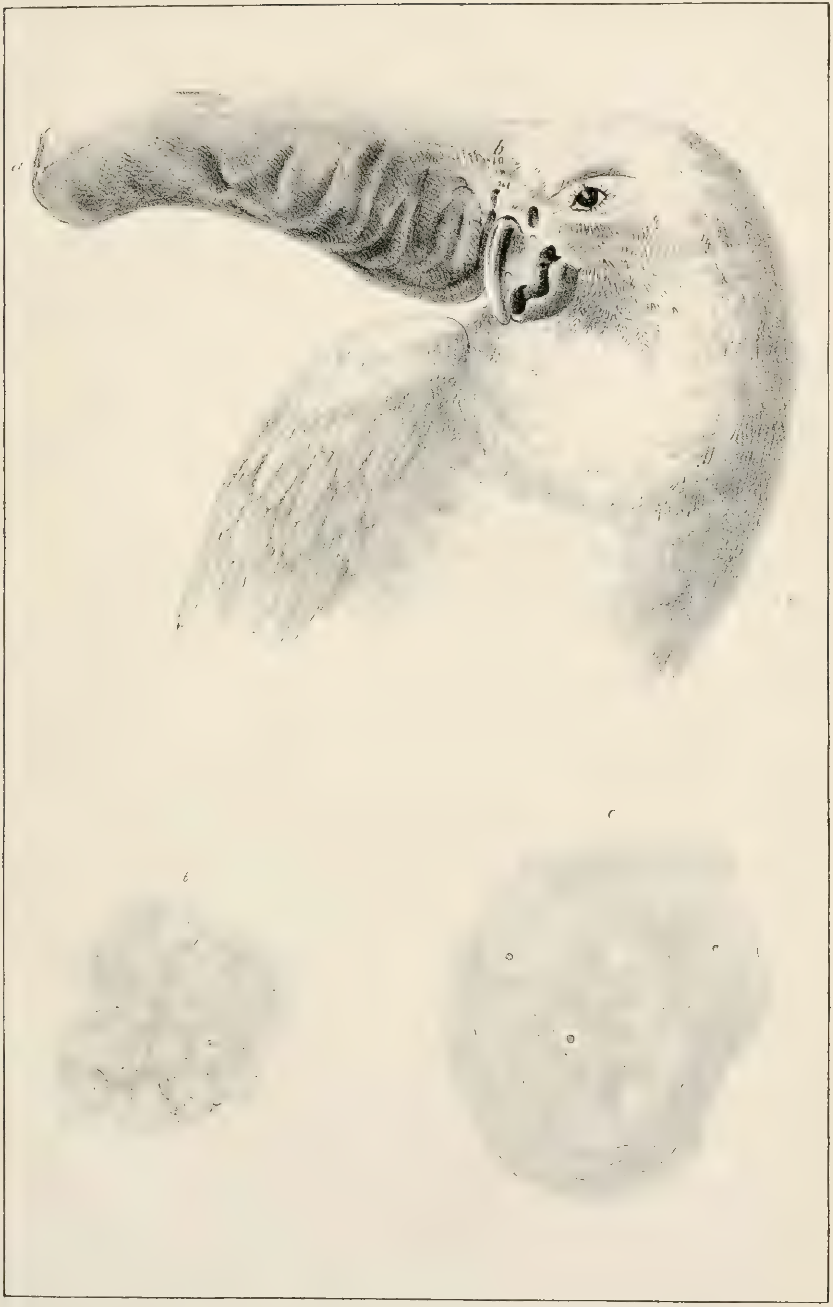
a
b
b
c

ou irrégulières; la plupart sont pourvues d'un noyau. Quelques-unes sont remplies par des granulations pigmentaires insolubles dans les acides minéraux dilués.

Les produits cornés, considérés comme hypertrophies des tissus dermatiques, sont assez communs chez l'homme et les animaux; mais ils atteignent bien rarement un volume aussi considérable que celui que nous avons eu occasion d'observer.

Dans une communication faite, en 1848, à l'Académie (1), notre savant collègue, M. Gluge, a donné la description d'une tumeur de la grandeur d'une grosse noix, brunâtre, assez molle, implantée sur la mandibule supérieure du bec d'un *Accentor modularis*. Quoique molle, friable et se ramollissant facilement dans l'eau, elle était entièrement composée de cellules épidermiales, pour la plupart pourvues d'un ou de plusieurs noyaux insolubles dans l'acide acétique. Il est assez probable que si ce produit pathologique avait eu le temps de se développer, il aurait présenté les caractères extérieurs des tissus cornés.

Observations critiques sur l'âge des grès liasiques du Luxembourg, avec une carte des environs d'Arlon; par G. Dewalque, correspondant de l'Académie.

La question si controversée de l'âge des grès d'Hettange et du Luxembourg est aujourd'hui bien près d'une solution généralement acceptée : il est maintenant admis par tout le monde que le grès du Luxembourg forme une sorte de lentille dans le lias inférieur ; mais il n'y a plus autant d'accord sur le niveau où elle est intercalée, et un point capital paraît toujours rester en question, je veux dire l'âge relatif et les rapports stratigraphiques de ce grès avec le calcaire sableux inférieur et le calcaire à gryphée arquée du département des Ardennes. Depuis les deux notes que j'ai eu l'honneur de présenter à la classe, il y a trois ans, notes dont la première renferme un profil théorique de toute cette formation sableuse, je n'ai pas trouvé, dans les publications qui ont paru sur ce sujet, de raisons suffisantes pour modifier ma manière de voir. Mais, pour faciliter les observations et arriver plus tôt à la connaissance de la vérité, il m'a paru utile de représenter sur une carte la disposition que j'ai reconnue aux divers étages qui constituent le lias inférieur aux environs d'Arlon. Je joins à ce travail quelques observations que m'ont suggérées les derniers travaux publiés sur ce pays, et qui sont la *Note* de M. E. Piette *sur les grès d'Aiglemont et de Rimogne* (1), les *Observations* dont M. Hébert l'a fait suivre, et surtout la *Paléontologie de l'étage inférieur de la formation liasique de la province de Luxembourg* (*grand-duché*) *et de Hettange,* par M. Terquem (2).

---

(1) *Bulletin*, t. XV, 2^me^ partie, p. 486.

M. Piette a fait connaître le résultat de ses études sur la faune des grès d'Aiglemont et de Rimogne (département des Ardennes), áutrement dit du grès infraliasique et du calcaire sableux inférieur; et ses nombreuses recherches, en augmentant d'une manière si notable nos connaissances sur ce sujet peu connu , l'ont amené à démontrer, par la paléontologie, que le premier appartient au lias, et que le second doit être placé au haut du lias inférieur. Les résultats auxquels il est arrivé cadrent donc entièrement avec ce que j'ai cherché à démontrer, il y a quelques années. Je regrette même que M. Piette n'ait pas eu connaissance de ce travail ; il aurait vu que les observations géométriques et paléontologiques se confirment l'une l'autre.

---

(1) *Bull. de la Soc. géol. de France*, 2^{me} série, t. XIII, p. 188.

(2) *Mém. de la Soc. géol. de France*, t. V, 2^{me} partie.

M. Hébert est loin de partager cette manière de voir : ce savant géologue considère les fossiles de Rimogne comme remaniés, et les grès de cette localité comme appartenant au lias moyen, ainsi, du reste, que tout le calcaire sableux. Nous n'avons pas encore visité les lieux; mais en supposant, malgré l'avis de M. Piette, que les fossiles en question soient remaniés,— ce qui est bien peu admissible d'après ce qu'il en dit, — la preuve que ce dernier en tire n'existe plus; mais il ne s'ensuit pas que ces grès doivent être rangés dans le lias moyen. Nous ferons remarquer, au contraire, que M. Piette a trouvé diverses coquilles caractéristiques d'Hettange dans des localités où un remaniement ne serait plus admissible, par exemple, à Romery et à Féru; ce qui classe le calcaire sableux inférieur dans le lias inférieur.

A l'appui de son opinion, M. Hébert cite à son tour des espèces caractéristiques du lias moyen dans les carrières de La-Grange-aux-Bois, près de Warcq. Mais je dois faire observer qu'elles n'appartiennent pas au calcaire sableux inférieur ; cette faune est propre au calcaire sableux moyen ou plutôt supérieur, spécialement la *Terebratula numismalis* et la *Cardinia securiformis*, que j'ai déjà signalées à ce niveau dans le grès de Virton. Le caractère minéralogique du grès de La-Grange-aux-Bois ne s'oppose pas moins à ce qu'on le range dans le calcaire sableux inférieur : c'est un calcaire sableux parfois argileux, gris, bleu ou brun, alternant avec des lits de marne brune ou grise et sableuse ; il diffère donc entièrement du calcaire sableux inférieur des environs.

M. Hébert considère l'extension des calcaires sableux sur les flancs de l'Ardenne bien au delà des limites du calcaire à gryphée arquée, comme un nouveau caractère distinctif entre le lias moyen et le lias inférieur, comme la marque d'une limite à respecter. Nous devons faire observer à ce sujet, pour justifier notre conclusion, que cette disposition des calcaires sableux ne leur est pas spéciale; M. Hébert le sait, du reste, mieux que personne. Il suffit de jeter les yeux sur une carte géologique pour voir à peu près tous les étages secondaires venir reposer successivement sur les flancs de l'Ardenne, depuis Attert, au nord d'Arlon, jusqu'à Hirson; ce qui prouve que cette partie de la terre ferme a subi un mouvement lent et continu d'abaissement vers l'O. ou le SO. pendant l'époque secondaire, mouvement marqué encore par la comparaison des côtes d'altitude du poudingue rhénan et des étages secondaires, côtes qui vont en diminuant de l'E. à l'O. Nous ne voulons pas dire que ce mouvement ait été régulier et uniforme; mais, par sa continuité, il perd son importance comme moyen de délimitation.

En résumé, nous sommes heureux de constater que, si nous différons d'opinion avec M. Hébert, c'est sur des faits et non sur des principes. Tandis qu'il considère les marnes et les calcaires de Warcq et de Jamoigne comme du même âge que les marnes et les calcaires de Strassen et en continuité avec eux, je les regarde, au contraire, comme continus avec les couches analogues d'Helmsingen ; et je tiens, d'autre part, le grès de Luxembourg comme continu avec le calcaire sableux inférieur dont un certain nombre d'assises sont contemporaines de la marne de Strassen, celle-ci s'amincissant vers l'O. et finissant par disparaître un peu à l'O. d'Arlon. J'ai indiqué ailleurs ses limites; je ne demande que de les voir vérifier. C'est pour faciliter ces observations que je me décide à présenter un essai de carte géologique des environs d'Arlon, là où est le nœud gordien. Je sais qu'elle n'a pas la rigueur de délimitation que l'on est en droit de demander à une carte au $\frac{1}{80,000}$, ce qui tient surtout à ce que certaines parties ont été rapportées d'après l'ancienne carte de Cassini; mais si ce motif, et les difficultés de trouver toujours des limites précises au milieu d'éboulements continuels de marnes ou de sable, ne sont pas une excuse suffisante, j'espère la trouver dans le but que je me propose en la publiant : faciliter les déterminations stratigraphiques; telle qu'elle est, elle y suffira. Je regrette de ne pas l'avoir donnée il y a trois ans; une publication récente m'ayant prouvé son utilité par l'absence de vérification de faits capitaux que j'ai indiqués. J'ajouterai que j'ai tiré de la carte géologique de la Belgique les limites du trias et du schiste d'Éthe.

Ces réserves faites sur son mérite intrinsèque, je suis à l'aise pour affirmer de nouveau la continuité de la marne de Strassen : on ne peut éprouver de doute que dans un seul point, à Viville, où elle m'a paru cachée sous un éboulement de sables plus considérable que d'ordinaire; mais, si l'on suppose une faille, ce que je suis très-loin de repousser, celle-ci ne peut être bien considérable, car le calcaire à gryphée arquée se rencontre *incontestablement* à son niveau normal à l'ouest de ce point, sur la rive gauche de la Semois. J'insiste d'autant plus sur ce fait, que

M. Terquem a prétendu que j'avais pris les marnes ocreuses à *Gryphæa cymbium* de la Papeterie, sous Heinsch (Bemelhof, sur la carte), pour des marnes à gryphée arquée. Voici ce qu'il en est : Vers le milieu du chemin creux qui conduit de la grand'route au bâtiment dit de la Papeterie, ou Bemelhof, on passe de la marne sur le grès de Luxembourg; l'inclinaison de celui-ci, prise dans le sens du chemin, c'est-à-dire N.-S., est d'environ 2 $^1/_2$°. Si, de ce point, on vise au N.-E., vers la limite supérieure, préalablement reconnue, du grès de Luxembourg, de l'autre côté de la vallée, on obtient une inclinaison d'environ 2°; l'inclinaison est moindre ici, parce que la direction où elle est prise est moins dans le sens de la plus grande pente que cela n'avait lieu dans le premier cas. Ainsi, on peut déjà admettre, vu la puissance des étages, que les marnes qui se trouvent un peu au S. sont les mêmes que les marnes à gryphée arquée de Heinsch dans le prolongement desquelles elles se trouvent, et sur l'âge desquelles il ne peut exister le moindre doute. Dans la vallée se trouve le grès de Luxembourg avec ses fossiles supérieurs, entre autres l'*Hettangia ovata* et les *Cardinia copides* et *crassiuscula*. Je sais qu'on les citera comme preuve que ce grès n'est pas du grès de Luxembourg : la preuve évidente du contraire, c'est que l'on retrouve la gryphée arquée dans les marnes de la Papeterie comme dans celles de Heinsch, et je puis assurer qu'il ne peut exister de doute sur l'espèce.

Il me reste à passer en revue l'étude stratigraphique du lias inférieur dont M. Terquem a fait précéder son précieux travail paléontologique. Dans l'intérêt d'une prompte solution, j'aurais désiré y trouver des faits suffisants pour motiver sa manière de voir, connue depuis plusieurs années; mais, pour réfuter des conclusions reposant sur des faits locaux exposés en détail et susceptibles de vérifications rigoureuses, M. Terquem s'est borné, comme on va voir, à donner ses propres conclusions, en disant qu'il se contente d'exposer succinctement ce qu'il a vu et examiné sans même l'appuyer d'aucune démonstration.

I. « Le grès d'Helmsingen, Lœvelange, Martinsart, etc., termine la formation des marnes irisées et ne saurait être compris dans la formation liasique : il est en discordance avec le calcaire gréso-bitumineux et concorde avec les marnes. » M. Terquem avance ici un fait capital, en opposition directe avec ce que tout le monde a vu jusqu'ici, mais il s'en tient là. Je ne sais ce qu'en penseront les savants — il y en a encore, et du premier rang, — qui prennent le grès de Martinsart pour l'équivalent de celui de Luxembourg; quant à moi, je ne demande qu'à apprendre où M. Terquem a vu cette discordance.

II. « Dans le sens de l'inclinaison, le grès (de Luxembourg) plonge tout à coup et disparaît; on le trouve encore derrière Bonnert, dans la direction de Lœvelange au delà d'Arlon; mais il ne se montre plus en face d'Attert, où les marnes du calcaire à gryphée arquée reposent directement sur les marnes irisées; par conséquent, *on ne saurait constater la présence du grès de Luxembourg le long de la courbe que forment les Ardennes au nord....* L'étage des marnes d'Helmsingen ne se produit plus au delà de la ligne qui passe par Helmsingen, Luxembourg, Lœvelange, Altwisse... *Le calcaire de Jamoigne ne peut être identique avec cette assise et ne saurait s'y rapporter... Cette première assise liasique n'appartient pas à l'assise du calcaire à gryphées arquées et n'en représente pas les premiers bancs... Le grès de Luxembourg et d'Hettange est un grès infra-liasique; le calcaire à gryphées arquées lui est supérieur et* *constitue une formation distincte et de beaucoup postérieure au grès... Le calcaire à gryphées arquées qui se trouve à Hettange constitue les bancs les plus inférieurs de cette assise.* »

J'ai voulu citer textuellement, parce que ces courtes lignes renferment tout, faits et conclusions générales. M. Terquem nie la continuité des marnes d'Helmsingen et de Lœvelange avec celles de Metzert et de Jamoigne : chacun pourra vérifier le contraire, déjà reconnu par tant de bons observateurs. Pour que cela soit possible, il a dû voir disparaître le grès de Luxembourg entre Bonnert et la route d'Arlon à Attert, à un kilomètre de là, où le grès plonge brusquement dans le sens de l'inclinaison (ce serait dans le sens de la direction), mais il ne dit pas où la chose a lieu; tandis qu'il est évident pour qui veut voir que le grès constitue cette ligne de collines escarpées qui s'étend de Thiaumont à l'O. jusqu'à Mersch vers l'E., recouvrant les marnes de Jamoigne, Lœvelange et Helmsingen. Dans le Luxembourg, où beaucoup de personnes s'occupent aujourd'hui de géologie, je n'en connais aucune qui en doute.

En face d'Attert, suivant M. Terquem, le calcaire à gryphée arquée repose directement sur les marnes irisées; au contraire, on observe parfaitement l'étage des sables et grès de Martinsart, à un kilomètre S. d'Attert, au chemin qui va de la chaussée à Schadeck; je lui sais gré, d'ailleurs, d'avoir reconnu cette marne pour appartenir au calcaire à gryphée arquée, parce que c'est de la marne de Jamoigne. En fait, on trouve la coupe telle que nous l'avons figurée dans notre note sur le lias inférieur, après notre regrettable maître; elle est identique avec celle d'Arlon à Lœvelange, que M. Terquem admet. Ce qui n'est pas peu étonnant, c'est qu'il n'ait pas vu la marne de Strassen, qui se trouve dans cette coupe au haut de la montée de Metzert à la Belle-Vue : il y a là, le long de la route, une vieille marnière où l'on peut recueillir une quantité de gryphées arquées, type et variétés.

On voit que toute cette question n'est qu'une affaire de déterminations stratigraphiques. J'ai peu de choses à dire sur le reste : ainsi, on peut appeler le grès de Luxembourg, grès infra-liasique, quand on a défini ce mot : appartenant au lias inférieur ; c'est d'autant plus loisible qu'on a commencé par éliminer du lias le grès de Martinsart; mais alors ce mot devient synonyme de sinémurien : nous sommes bien loin de l'acception qu'on lui donne généralement. Quant à la question de savoir si le calcaire à gryphées supérieur constitue une formation distincte et de beaucoup postérieure au grès, j'ai déjà dit ailleurs pourquoi je la résolvais négativement pour la province de Luxembourg. Je n'hésite pas à admettre le contraire à Hettange; j'indiquerai même tantôt un fait qui me porte à l'admettre; seulement, je prie qu'on ne me fasse pas donner trop d'extension à ce mot : *beaucoup postérieure.*

Comme application topographique, M. Terquem donne ensuite trois coupes prolongées jusqu'à l'oolithe de Longwy : la première est la même que ma coupe d'Arlon à Lœvelange (1); la troisième est celle de Luxembourg. Pour adopter la seconde, j'interprète autrement le grès de Bellefontaine, qui est pour moi du grès de Luxembourg; il faut, en outre, que le mot *Valensart* figure ici par erreur, ce village étant situé sur le même grès que le précédent, au S. de la marne de Jamoigne, tandis qu'il devrait être au N. pour se trouver sur les grès et poudingues de Martinsart. J'ajouterai que je ne connais pas ce dernier étage dans cette direction ; on devra le chercher plus à l'E.

---

(1) *Valkringen* est sans doute une erreur typographique, pour *Wolkringen,* nom allemand de *Wolkrange.*

Un peu plus loin, M. Terquem assure que nous avons confondu, mon ami Chapuis et moi, le grès de Luxembourg avec le grès de Virton, dans notre *Description des fossiles des terrains secondaires du Luxembourg ;* il ajoute que, par un retour à ses opinions, j'ai admis plus tard, en partie, sa manière de voir, en acceptant l'étage du grès de Virton et le rangeant dans le lias moyen. Ceci est complétement inexact : si c'était vrai, je l'aurais déclaré sans attendre que M. Terquem en réclamât la priorité ; mais, sans le renvoyer à des pièces manuscrites où il en verra la preuve, il lui suffira, j'espère, de relire notre introduction ou ma seconde note ; il pourra s'assurer que le grès de Virton est notre sable d'Aubange de 1851. Quant aux fossiles, il n'y a eu réellement que quatre espèces déclassées pendant l'impression du texte et reportées à leur étage, le grès de Virton, dans le tableau synoptique.

Les travaux de M. Terquem sont trop importants et son opinion a trop de poids auprès des paléontologistes pour que je ne proteste pas ici contre une erreur géologique qu'il nous reproche en beaucoup d'endroits. J'affirme de nouveau que la plupart des espèces que nous avons indiquées dans le grès de Luxembourg y appartiennent réellement, et sont en dessous de la marne de Strassen : il en est très-peu qui viennent seulement de la partie orientale de la province, là où la marne de Strassen ne se montre plus. Il est bon de noter que, dans la plupart des localités des environs d'Arlon (Guirsch, Frassem, Ober-Pallen, Claire-Fontaine, la route de Mersch....), l'étage du grès de Virton ne renferme ni grès ni fossiles, et que la présence de la marne de Strassen, admise ici par M. Terquem, eût seule suffi pour nous faire éviter l'erreur. Pour en donner un exemple, nous avons décrit un *Isastrea Condeana, n. sp.*, du grès de Luxembourg des environs d'Arlon, route de Mersch, de Fouche, etc. M. Terquem classe cette espèce dans le lias moyen, parce qu'il y rapporte le grès de Fouche, où la marne de Strassen a disparu. Mais chacun pourra s'assurer, et M. Terquem ne l'ignore pas, que les carrières de la route de Mersch, près d'Arlon, appartiennent de la manière la plus évidente au grès de Luxembourg, sous la marne de Strassen, avec sa faune caractéristique. Par conséquent, si l'opinion du savant paléontologiste de Metz, sur l'âge du grès de Fouche, est exacte, notre espèce appartient au lias inférieur et au lias moyen (à moins que nous n'ayons confondu deux espèces). Suivant nous, c'est la même assise dans les deux localités, et la paléontologie confirme la stratigraphie. La même chose a lieu pour presque toutes nos espèces; je citerai encore l'*Hettangia ovata*, Terq., dont M. Terquem ne parle pas dans son grand travail, et la *Cardinia copides*, de Ryckh., que j'ai indiquées, dans ma note sur le lias inférieur, comme caractérisant les assises supérieures du grès de Luxembourg *sous la marne* de Strassen. M. Terquem les place imperturbablement dans le lias moyen, après avoir fait de notre espèce, une Cardinie nouvelle, sur des caractères qui, pour le dire en passant, sont complétement insuffisants. Je me borne à ceci, ne voulant pas entrer en ce moment dans des observations paléontologiques. J'ajouterai seulement que, si le grès d'Hettange avait été émergé avant le dépôt de la marne de Strassen, qui le recouvre, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on n'y trouvât pas les espèces qui vivaient chez nous pendant cette émersion, qui n'eut pas lieu dans notre pays.

Dans tout ce qui précède, nous avons conservé la limite généralement adoptée entre le lias inférieur et le lias moyen, le premier étant caractérisé par la *Gryphaea arcuata*, le second par la *Gr. cymbium*. Dans son beau travail sur la formation jurassique, M. A. Oppel (1), tout en acceptant notre manière de voir sur les rapports des étages, a préféré une autre limite caractérisée par les céphalopodes; le lias inférieur remonterait jusqu'aux couches à *Ammonites raricostatus*, Ziet, contenant aussi la *Gryphaea obliqua*, Goldf., que nous rapportons à la *G. cymbium*. Cette division, qui paraît généralement suivie de l'autre côté du Rhin, ferait rentrer dans le lias inférieur la partie inférieure du grès de Virton ou le calcaire sableux moyen. C'est un point sur lequel nous aurons prochainement l'occasion de revenir.

La dernière livraison du *Bulletin de la Société géologique de France*, que je reçois à l'instant, m'apporte la *note* de M. Jacquot *sur la place qu'occupe le grès d'Hettange dans la série liasique* (t. XII, p. 1286; 1855). Elle confirme tout ce que nous avons dit, entre autres, la coupe d'Arlon à Attert; ajoutons seulement que l'auteur y a reconnu, à la partie supérieure du grès de Martinsart, les marnes rouges qui forment, en Lorraine, un horizon si constant au haut du grès infraliasique.

---

(1) *Die Juraformation Englands, Frankreichs und des südwestlichen Deutschlands;* 1856-57. — Wurttemb. naturw. Jahreshefte, XII.

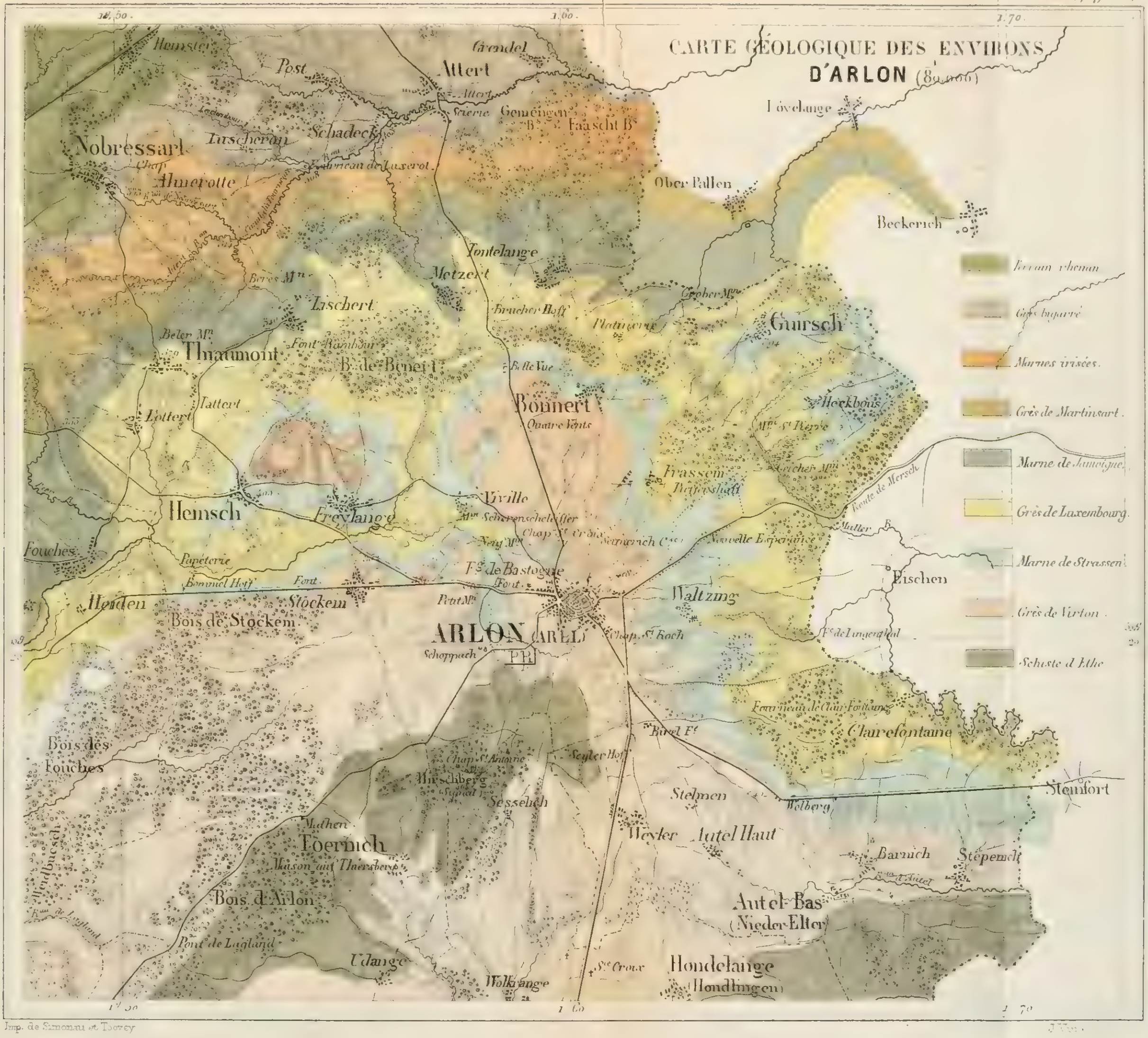

CARTE GÉOLOGIQUE DES ENVIRONS D'ARLON (80.000)

Terrain rhenan
Grès bigarré
Marnes irisées.
Grès de Martinsart.
Marne de Jamoigne.
Grès de Luxembourg.
Marne de Strassen
Grès de Virton.
Schiste d'Ethe
1°,50
1°,60
1°,70
Heinstert
Grendel
Post
Attert
Lövelange
Gemeingen
Faascht Bs
Schadeck
Tuscheran
Nobressart
Almerotte
Ober Pallen
Beckerich
Tontelange
Metzert
Lischert
Bruchen Hoff
Platinerie
Gursch
Thiaumont
Bois de Bonert
Belle Vue
Bonnert
Quatre Vents
Heckbous
Tattert
Lottert
Frassem
Heinsch
Freylange
Viville
Fouches
Papeterie
Nouvelle Espérance
Fg de Bastogne
Eischen
Heiden
Stockem
Waltzing
Bois de Stockem
ARLON (AREL)
Schoppach
Chap. St Roch
Fr de Lingenthal
Clairefontaine
Bois des Fouches
Seyler Hoff
Hirschberg
Sesselich
Stehnen
Steinfort
Wolberg
Toernich
Weyler
Autel Haut
Barnich
Stépemich
Bois d'Arlon
Autel-Bas (Nieder-Elter)
Pont de Lagland
Udange
Wolkrange
Ste Croix
Hondelange (Hondlingen)

Imp. de Simonau et Toovey

Ichneumonologica otia, auctore C. Wesmael, professore Bruxellensi.

PRAEMONITUM.

Ut entomologis Ichneumonologiae studiosis hujusce opusculi usus facilior fiat, eorumque disquisitionibus via latius pateat, nostrorum de *Ichneumonibus* opusculorum seriem liceat nominatim praeferre, adjectis locutionibus abbreviatis quarum ope allegata in sequentibus paginis occurrunt :

Tentam. — *Tentamèn dispositionis methodicae Ichneumonum Belgii, 1845.* (Mémoires de l'Académie.)
Mantis. — *Mantissa Ichneumonum Belgii, 1848.* (Bulletins de l'Académie.)
Adnot. — *Adnotationes in descriptiones Ichneumonum Belgii, 1848.* (Bulletins de l'Académie.)
Ich. Plat. Eur. — *Ichneumones Platyuri Europaei, 1853.* (Bulletins de l'Académie.)
Ich. Amb. Eur. — *Ichneumones Amblypygi Europaei, 1854.* (Annexes aux Bulletins de l'Académie.)
Ich. miscel. — *Ichneumonologica miscellanea, 1855.* (Bulletins de l'Académie.)

Bruxellis, die 6ta Junii 1857.

ICHNEUMONOLOGICA OTIA.

ICHNEUMONES OXYPYGI (1).

Subgenus CHASMODES (2).

1. Chasmodes paludicola ♀♂.

(♀) : *Scutello, antennarum annulo, et segmenti 7 dorso, albis; femoribus tibiisque rufis; stigmate stramineo.* = $5\frac{1}{2}$ li. — Chasm. motatorius Wesm. *Mantis.* p. 8, var. 5. — 2 feminae.

(♂) : *Scutelli apice, antennarum annulo, lineaque ad orbitas faciales, albis; femoribus omnibus et tibiis anterioribus rufis; stigmate substramineo.* = $5\frac{1}{2}$ li. — 2 mares.

Var. 1. ♂ : *Antennis totis nigris.* = 5-6 li. — Chasm. motatorius Wesm. *Mantis.* p. 8, var. 6. — 5 mares.

Habitu et sculptura *Chasm. motatorio* affinis, sed multo major.

Femina : Caput mandibulis et labro interdum badiis. Antennae articulo 1 subtus basi, 2-7 apice summo, subobsolete badiis; 8-13 albis vel totis vel subtus fusco-punctatis. Thorax niger, scutello et margine postscutelli albis. Alae stigmate stramineo, squamula nigra puncto subobsoleto rufo, radice fusca. Pedes rufi, coxis et trochanteribus

---

(1) *Tentam.* p. 11 et 12.

(2) *Ibid.* p. 13.

nigris; tarsis posticis vel totis nigris, vel articulis basalibus ex parte rufis. Abdomen nigrum, segmenti 6 apice summo albo, 7 dorso albo.

Mas : Caput linea vel lineola alba ad orbitas faciales. Antennae subtus medium versus saepe fuscoferrugineae, articulis 12-14 superne albis vel albo-punctatis, interdum 13 solo puncto albo. Thorax rarissime puncto albo infra alas. Scutellum apice album. Alae stigmatis disco straminneo, squamula nigra puncto pallido vel rufo, radice fusca. Pedes femoribus omnibus, tibiis anterioribus et posticarum summa basi, tarsisque anticis, rufis. Abdomen totum nigrum.

Plura specimina, e *Nonagria typhae* exclusa, D^r^ Sichel e Parisiis mihi transmisit.

Subgenus ICHNEUMON (1).

DIVISIO 1 (2).

1. Ichneumon moestus ♀♂.

(♀) : *Scutelli marginibus, linea ante alas, orbitis oculorum, annuloque antennarum, albis; pedibus rufis, coxis posticis nigris; clypei margine bisinuato et unidentato.* = 3 $\frac{1}{2}$ li. — Ischnus moestus Grav. I. 653. 284. — 1 femina.

(♂) : *Scutelli marginibus, facie et genis, thoracis picturis, apiceque primi segmenti, albis; femoribus tibiisque rufis, coxis anterioribus albis; clypei margine subbisinuato.* = 4 li. — 1 mas.

Species a veris *Ischnis* (*I. thoracico, truncatore*, etc.)

---

(1) *Tentam.* p. 13.

(2) *Ibid.* p. 18.

longe recedens spiraculis metathoracis linearibus, scutello depresso, formaque clypei et postpetioli.

Nostrum *feminae* specimen a descriptione Gravenhorstii non differt nisi antennarum articulo 1 subtus fere toto nigro.

Mas : Caput ore, clypeo et facie, genis et orbitis, albis. Antennae articulo 1 subtus albo. Thorax margine colli supero et laterali, linea longa ante alas, lineola infra alas, mesopleurarum linea longitudinali, postscutello, maculisque duabus ad apicem metathoracis, albis. Scutellum margine laterali et apicali albo. Alae hyalinae, nervis et stigmate nigris, squamula et radice albis. Pedes anteriores rufi, coxis et trochanteribus albis, subtus femorum apice et tibiis stramineis; pedes postici coxis nigris apice superne albo-maculato, trochanteribus tricoloribus, tibiis nigris basi rufescente lineaque antica stramineorufa, tarsis nigris. Abdomen nigrum, segmento 1 apice albo.

Utraque specimina, e Sabaudia oriunda, D^r Sichel e Parisiis mihi transmisit.

Remarque. — La place que j'assigne à cette espèce n'est que provisoire. Elle s'éloigne de l'*I. tentator,* ainsi que de la plupart des autres espèces de la même division, en ce que les intersections 2 et 3 de l'abdomen ne sont pas plus profondes que les suivantes, et que l'intervalle des gastrocèles, au lieu d'être fortement aciculé, est finement ponctué.

2. ICHNEUMON TENTATOR ♀.

Scutelli margine laterali, antennarum annulo, oculorum orbitis, lineisque ad alarum basin albis; femoribus tibiisque rufis, posticis apice nigris; clypei margine bisinuato; genis tumidis. = $3\frac{3}{4}$-4 li. — 2 feminae.

Habitu et sculptura *I. lineatori* ♀ affinis, et nostro *I. consimili* adhuc similior, a quo tamen differt : 1° capite crassiore, genis scilicet convexioribus et subprotuberantibus; 2° tuberculo in medio margine clypei; 3° alarum areola cubitali 2ª deltoïdea; 4° thoracis et scutelli lineis, sicut et puncto majore ad orbitas verticis, albis.

Caput palporum apice, mandibulis, clypeique angulis summis, rufis; linea ad orbitas frontis, linea vel lineola ad orbitas externas, punctoque majusculo ad orbitas verticis, albis. Antennae articulis 9-14 superne albis. Thorax margine colli supero, linea longa ante alas et lineola infra alas, albis. Scutellum margine laterali albo. Alae hyalinae, nervis et stigmate nigris, squamula et radice fuscis. Pedes rufi coxis et trochanteribus nigris, femorum posticorum geniculo nigro, tibiis posticis basi summa et apice nigris, tarsis intermediis fuscis, posticis nigris. Abdomen nigrum.

Feminas duas, circa Parisios captas, a Dre Sichel accepi.

3. ICHNEUMON CONSIMILIS ♂♀.

Femoribus tibiisque rufis, harum posticis basi apiceque nigris; puncto albo in orbitis verticis. (*Annulo antennarum albo*, ♀.) = 3-4 li. — Wesm. *Tentam.* 22. 2. ♀. — 2 mares et 15 feminae.

Habitus totus, proportio et sculptura omnium partium, sicut in *I. lineatore* Grav.

Mas : Caput puncto in angulis clypei, lineola in orbitis facialibus et frontalibus, puncto in orbitis verticis, punctuloque in medio orbitarum externarum, albis. Antennae, thorax et scutellum tota nigra. Alae stigmate, squamula et radice nigris. Pedes femoribus tibiisque rufis, harum

posticis basi summa et apice nigris. Abdomen nitidum, nigrum. — Sic unus mas.

Mas alter differt : 1° capite nigro, excepto puncto albo in orbitis verticis; 2° femoribus anterioribus postice, tibiisque intermediis apice, nigris; tibiis posticis nigris, ante basin anguste badiis.

In *feminis*, orbitae verticis semper puncto albo; reliquarum orbitarum coloratio, sicut in maribus, variabilis, facialibus tamen semper nigris; tibiae posticae semper basi summa et apice nigrae.

Remarque. — Dans mon *Tentamen,* la description de la femelle a été faite d'après les deux seuls individus que je possédais alors. Depuis cette époque, j'ai pu en comparer un assez grand nombre, parmi lesquelles il en est deux qui ont un très-petit point blanc au milieu des orbites externes, une autre a un point blanchâtre aux angles du chaperon, deux autres ont les orbites du front entièrement noires. L'aréole supéromédiane du métathorax varie aussi dans ses dimensions. — Quelques-unes de ces femelles m'ont été envoyées par M. Sichel, qui les avait prises aux environs de Paris.

4. ICHNEUMON SERENUS Grav.

Tentam. 23. 3. — *Mantis.* p. 97. — I. LACRYMATOR ♂ Fonscol. *Ichn. Prov.* 403. 30.

Remarque. — Ayant reçu de M. Sichel deux femelles de l'*I. serenus* accompagnées de quatre mâles, venant tous de M. Passerini de Florence, j'ai pu m'assurer que le mâle de même origine, indiqué dans mon *Tentamen,* appartient réellement à cette espèce : d'où il résulte que la note insérée dans ma *Mantissa* doit être regardée comme non avenue, et que l'*I. lacrymator* est le mâle de l'*I. serenus.*

5. ICHNEUMON RUDIS ♀♂.

(♀) : *Scutelli apice, frontis orbitis, punctoque majusculo in orbitis verticis, albis; ore et clypeo, pedibusque crassis, rufis, coxis nigris; annulo antennarum albo.* = 6-7 li. — Fonscol. *Ichn. Prov.* 5. 7. — 5 feminae.

(♂) *Scutelli apice, ore et facie, puncto in orbitis verticis, linea in orbitis genarum, scapoque antennarum subtus, eborinis; pedibus rufis, coxis nigris, anterioribus albo-maculatis.* = 7 li. — I. VICINUS Fonscol. *Ichn. Prov.* 56. 9. — 1 mas.

Feminarum antennae brevitate articulorum insignes.

Feminam et marem ex Aquis-Sextiis, anno 1848, ab ipso auctore accepi; feminas alias, e Sabaudia oriundas, Dr Sichel mihi transmisit e Parisiis.

6. ICHNEUMON IMPERIOSUS ♀.

Scutello, antennarum annulo, punctoque ad orbitas verticis, albis; segmentis 2-7 fulvis; genis emarginatis; clypei margine recto. = 8 li. — 1 femina.

Primo aspectu, coloratione affinis *I. fusorio* var. 1 Gr., a quo tamen magnopere differt : 1° clypeo recta truncato et nullatenus sinuato; 2° genis ante apicem profunde et abrupte emarginatis; 3° occipitis emarginatura profundiore et pone stemmata in angulum excisa; 4° oculis prominulis; 5° metathoracis areola superomedia multo latiore et quadrato-subhexagonali; 6° postpetioli area media

subtiliter confertissime aciculata; 7° gastrocoelis angustioribus et minus profundis.

Caput palpis apice fuscis; linea ad orbitas frontales punctoque ad orbitas verticis albis. Antennae articulis 11-13 albis, subtus fusco-punctatis (sequentibus in nostro specimine deficientibus). Thorax margine colli supero, lineola infra alas, lineola subobsoleta ante alas, albis. Scutellum album. Alae fumatohyalinae, stigmate fulvo, squamula nigra margine externo stramineo, radice nigra. Pedes antici femorum apice tibiisque et tarsis antice stramineis; intermedii femorum apice antico stramineo, tibiis antice ferrugineis; postici toti nigri. Abdomen segmento 1 nigro, postpetiolo medio anguste rufo; segmentis 2-7 fulvis.

Feminam unicam, ex Hungaria oriundam, a D^re^ Sichel accepi.

7. ICHNEUMON RUBENS Fonscol.

Ichn. miscel. p. 7. n° 1. — *Ibid.* p. 8, var. 1. ♀.

Post diagnosin feminae, addendum :

(♂) : *Scutello, orbitis facialibus, punctisque duobus in vertice, albis; segmentis 2-7 castaneis; femorum et tibiarum latere antico, anteriorum stramineo, posticorum rufo.* = 7 li. — 1 mas.

Metathoracis areola superomedia semiovalis margine postico arcuato. Postpetiolus confertissime aciculatus. Gastrocoeli magni et profundi. Antennae et pedes valde elongati, his subgracilibus.

Mas : Caput palpis et mandibulis albis, his apice nigris; clypeo et facie albis medio nigro; puncto triangulari albo in orbitis verticis; punctulo albido subobsoleto versus medium orbitarum externarum. Antennae articulo 1 subtus macula alba. Thorax linea ante alas et linea infra alas albis. Scutellum album basi summa nigra. Alae hyalinae, stigmate et radice nigris, squamula alba. Pedes nigri, coxis anterioribus subtus albo-maculatis; femoribus anterioribus antice ferrugineostramineis, posticis antice rufis; tibiis anterioribus antice stramineis, posticis linea antica rufa; tarsis anterioribus uno latere stramineo-maculatis. Abdomen rufocastaneum, segmento 1 nigro.

Marem unicum, e Sabaudia oriundum, a D^{re} Sichel accepi.

8. Ichneumon pisorius.

Tentam. 24. 8.

Post diagnosin specificam, addendum :

Var. 1. ♂♀ : *Abdominis apice nigro.* — Grav. I. p. 464, var. 1. ♂. — 4 feminae.

Quod ad colorationem abdominis spectat, hae feminae a genuinis recedunt segmentis 4-7 nigris, 4 interdum basi et lateribus fulvis.

Feminas duas Hungaricas D^{r} Sichel mihi transmisit e Parisiis; duas alias, ad pagum Cortenaeken in Belgio captas, aestate 1856 accepi.

Mas hujus varietatis, a Gravenhorstio descriptus, mihi nondum occurrit.

9. Ichneumon fusorius.

Tentam. 24. 9. — *Mantis.* p. 10 et 98.

Post *var.* 1 in nostro *Tentamine* indicatam, addendum :

Var. 1bis. ♂♀ : *Scutello toto nigro.* = 9 li. ♂. = 11 li. ♀.

Caput puncto albo ad orbitas verticis. Antennae *feminae* articulis 11-16 superne albis. Thorax cum scutello totus niger. Alae fuscohyalinae, stigmate fusco vel obscure rufo, squamula et radice nigris. Pedes et abdomen sicut in plerisque genuinis.

Marem et feminam, patria non indicata, a D^{re} Sichel e Parisiis accepi.

10. Ichneumon sugillatorius.

Tentam. 28. 14.

Post nostram *var.* 2, addendum :

Var. 3. ♂ : *Scutello et facie totis nigris.* = 4 ½ li. — 1 mas.

Caput nigrum, punctulo albo in orbitis verticis. Thorax absque lineolis albis ad basin alarum. Abdomen segmentis 1 et 4-7 totis nigris. — Caetera sicut in plerisque genuinis.

Hab. ad pagum Cortenaeken.

11. Ichneumon multiguttatus ♂.

Scutello, facie et orbitis, picturis thoracis et pedum, punctoque laterali apicali segmentorum, albis. = 7 ½ li. — Grav. I. 436. 171. — 1 mas.

Specimen nostrum a descriptione Gravenhorstii recedit : 1° lineolis duabus albis in medio dorso mesothoracis; 2° macula alba infra alas posticas.

Marem unicum Valesianum D^{r} Sichel mihi transmisit e Parisiis.

12. ICHNEUMON NOBILIS ♂.

Scutello, antennarum annulo, facie vel ejus orbitis, puncto ad orbitas verticis, lineis ad basin alarum squamulaque et radice, albis; stigmate nigro; abdomine coerulescente. = 7 li. — 2 mares.

Forma et sculptura omnium corporis partium sicut in *I. sugillatorio* Grav.

Caput palpis et mandibularum macula albis; clypeo et facie albis, puncto nigro in medio apice et in media basi clypei, tertioque in facie summa infra antennas; punctulo in orbitis verticis, lineolaque in orbitis externis, albis. Antennae articulo 1 subtus punctis duobus albis, 13-17 superne albis. Thorax margine colli supero, linea ante alas usque ad collum ducta, lineola infra alas, et postscutello, albis. Scutellum album. Alae hyalinae, stigmate nigro, squamula et radice albis; areola cubitali 2ª deltoïdea. Pedes nigri, coxis anterioribus punctis duobus albis, posticis superne puncto subapicali albo; femoribus anticis antice ferrugineis apice pallido, intermediis apice antico pallido; tibiis tarsisque anterioribus antice stramineis, tibiis posticis subtus lineola media badia. Abdomen albosericeum, coerulescens.

Mas alter differt : 1° clypeo et facie vitta lata media nigra, orbitisque externis totis nigris ; 2° antennarum scapo subtus punctulo unico basali albo ; 3° linea collari alba in medio interrupta ; 4° femoribus anticis ad apicem usque subtus ferrugineis, intermediis superne linea ferruginea; tarsis intermediis totis fuscis, tibiis posticis totis nigris.

Mares utrosque Pedemontanos a Drs Sichel accepi.

15. ICHNEUMON PERSPICUUS ♂♀.

Scutello, alarum stigmate, marisque *macula ad orbitas internas, flavis;* feminae *antennis albo-annulatis; capite cubico, clypeo subemarginato, gastrocoelis transverso-sulciformibus.* = 5 li. — 1 mas et 1 femina.

Affinis *I. scutellatori* Grav. — Corpus confertissime crasse punctatum et nitore fere destitutum. Caput validum, subcubicum et bucculentum, clypeo plano, parce punctato et subnitido lateribus rotundatis, apice leniter emarginato. Antennae dimidii corporis longitudine, *maris* porrectae et interne subdenticulatae, *feminae* subgraciles et apice curvatae anteque apicem compressiusculae apice attenuato. Thorax subcylindricus, metathoracis spiraculis breviusculis, areola superomedia elongata subhexagonali. Abdomen oblongum, latitudine thoracis eoque longius, postpetiolo lato et valde convexo, crasse punctato-aciculato vel medium versus parcius punctato; segmentis 2-4 confertissime punctatis et opacis, articulationibus profundis; segmento 2 basin versus aciculato et linea subtili elevata per medium dorsi fere usque ad apicem excurrente, gastrocoelis transverso-sulciformibus spatio interjacente angusto; segmento 3 pariter linea subtili elevata sed breviore; segmentis 5-7 subtilius punctatis et subnitidis; feminae terebra brevissime exserta. Pedes vix paululum graciles.

Caput *maris* macula flava ad orbitas oculorum internas juxta antennarum basin. Antennae *maris* articulo 1 subtus basi summa rufescente; *feminae* articulis 9-14 albis subtus fuscis. Thorax *maris* colli margine supero, punctisque duobus ad basin alarum, flavis. Scutellum *feminae* totum flavum, *maris* basi nigrum. Alae fumatohyalinae, nervis nigris, stigmate stramineo, squamula et radice nigris, areola cubitali 2ª quinqueangulari. Pedes antici femoribus apice tibiisque subtus stramineis; intermedii *maris* sicut antici, *feminae* tibiis solis subtus sordide ferrugineis. Abdomen nigrum, *feminae* segmentis 2 et 3 margine summo castaneo.

Par hujus speciei mihi transmisit Dʳ Sichel, *feminam* Pedemontanam, *marem* Gallicum e musaeo Dⁱ L. Fairmaire et circa Aurelianum captum.

14. Ichneumon eburnifrons ♂.

Facie, et antennarum scapo subtus, albis; postpetiolo aciculato; gastrocoelis transversis. = 3 $\frac{3}{4}$-4 li. — 2 mares.

Caput transversum, latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum et angustatum, clypei margine integerrimo. Metathoracis areola superomedia semicircularis. Abdomen postpetiolo aciculato et bicarinato, foveola media ante apicem; gastrocoelis transversis et profundis, spacio interjacente angusto et aciculato; incisuris 2 et 3 profundis. Pedes mediocres. Alae areola cubitali 2ª quinqueangulari. — Habitus, sculptura et proportio omnium partium, sicut in *I. rufino* ♂.

Caput palpis, mandibularum puncto basali, labro, clypeo et facie, lineola subtili ad orbitas externas, interdumque punctulo ad orbitas verticis, albis. Antennae articulo 1 subtus albo, sequentibus subtus ferrugineis. Thorax margine colli supero, punctoque ante alas, albis. Scutellum totum nigrum. Alae stigmate, squamula et radice nigris aut fuscis. Pedes nigri; *anticorum* coxis interdum subtus

puncto albo, femoribus antice rufis, tibiis antice albidis, tarsis stramineis; *intermediorum* femoribus apice antico rufescente, tibiis antice partim stramineis vel badiis. Abdomen nigrum.

Mares ambos cepi prope Bruxellas, versus finem Maii 1850.

15. ICHNEUMON TRILINEATUS ♂♀.

Tentam. 35. 24. — *Ibid.* var. 1 (I. UMBRACULOSUS Grav.) — I. BRISCHKII Ratz. *Ichn. der Forstins.* III. 170. 27.

Remarque. — J'ai reçu récemment de M. Kriechbaumer, sous le nom de *I. Brischkii*, deux mâles et une femelle, dont chacun était accompagné de la nymphe de la *Geom. grossulariata* d'où il était sorti. Un mâle et une femelle ont les pieds noirs comme l'*I. umbraculosus* Grav.; l'autre mâle a les cuisses et les jambes fauves comme l'*I. trilineatus.* Je les ai d'ailleurs comparés soigneusement aux nombreux individus de ma collection, et je puis certifier qu'ils ne présentent pas la moindre différence, ni de forme, ni de sculpture. J'engage donc M. le professeur Ratzeburg à se résigner au sacrifice de son *I. Brischkii.*

16. ICHNEUMON MULTICINCTUS ♂♀.

(♂): *Scutello albo-notato* (1); *facie et orbitis, linea ante alas,*

---

(1) J'ai employé à dessein cette expression très-vague, parce que la couleur blanche de l'écusson varie dans sa disposition, non-seulement d'un sexe à l'autre, mais encore entre les individus du même sexe, d'après les deux mâles décrits par Gravenhorst.

segmentorum 1-3 *margine, geniculisque omnibus, albis.* = 4 ¾ li. — Grav. I. 453. 183. — 1 mas.

(♀) : ***Scutello, postpetiolo, segmentorum* 3 *et* 4 *margine medio, femoribusque apice, albo-notatis; orbitis frontalibus et externarum parte, annuloque antennarum, albis.*** = 5 li. — 1 femina.

Var. 1. ♀ : *Scutello toto nigro* = 4-5 ½ li. — I. ALBOGUTTATUS, var. 1. Wesm. *Tentam.* 34. 23. — 3 feminae.

Var. 2. ♀ : ***Scutello et postpetiolo totis nigris.*** = 4-5 ½ li. — I. ALBOGUTTATUS Grav. I. 112. 3. — Wesm. *Tentam.* 34. 23. — *Mantis.* p. 16. — 23 feminae.

Nostrum *maris* specimen a descriptione Gravenhorstii recedit : 1° margine colli supero et laterali albo; 2° metathoracis punctis duobus albis; 3° alarum squamula et radice puncto albo; 4° segmento 1 maculis tribus apicalibus albis, intermedia majore, lateralibus punctiformibus. — Scutellum marginibus lateralibus albis (sicut in uno e maribus a Gravenhorstio descriptis).

Quod ad colorationem *feminarum* spectat, hoc praemonendum : femora anteriora semper puncto apicali albo *antice*, interdum etiam *postice;* femora postica interdum puncto subapicali albo *postice*, rarissime etiam *antice*.

In *femina* genuina, scutellum fascia subapicali alba (hujus fasciae angulo utroque antico paululum producto et lineae lateralis albae initium fingente). Postpetiolus margine medio albo. — Caetera pleraque sicut in descriptione *I. alboguttati* Grav.

In *var.* 1, postpetiolus macula apicali, majore minoreve, alba; segmenta 3 et 4, in margine medio, lineola transversali vel puncto albicante; interdum 2 et 3 etiam puncto marginali albicante. Femora postica et orbitae externae interdum tota nigra. Interdum lineolae duae albae ad basin alarum.

In *var.* 2, occurrunt individua cum descriptione Gravenhorstii plane concordantia, plerisque autem abdomen totum nigrum est.

Frequenter occurrit ad pagum Cortenaeken prope Diestam, unde copiam feminarum et marem unicum accepi; femina unica genuina a D^{r} L. Mors prope Bruxellas, aestate 1852, capta est, et mihi dono data.

DIVISIO 2 (1).

17. ICHNEUMON ERYTHROMERUS ♀.

Scutello albo; femoribus tibiisque rufis, harum posticis apice nigris; segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba; antennis mediocribus, apice attenuatis, albo-annulatis; metathoracis areola superomedia subelongata rectangulari; abdomine oblongo, gastrocoelis minutis. = 5 $\frac{1}{2}$ li. — I. INSIDIOSUS, var. 1. ♀. *Tentam.* 39. 46. — 1 femina.

A nostro *I. insidioso* differe videtur, non solum colore femorum, sed etiam abdomine longiore et angustiore.

Femina : Caput orbitis frontalibus anguste rubricosis. Antennae articulo 1 interne rufescente; 10-14 albis, subtus ferrugineis. Thorax niger, scutello albo. Alae subfumato-hyalinae, stigmate fulvo, squamula nigra, radice fusca. Pedes coxis et trochanteribus nigris, horum posticis apice rufis; femoribus rufis, posticorum geniculo summo fusco;

---

(1) *Tentam.* p. 19.

tibiis rufis, posticis apice breviter nigris; tarsis rufis, intermediorum articulis summo apice fusco; posticorum articulis 1-3 apice, 4 et 5 totis, nigris. Abdomen segmentis 2 et 3 rufis; 4 latere utroque rufo; 5 punctulo subapicali albo; 6 et 7 macula oblonga alba.

Hab. circa Aquisgranum.

Remarque. — Je ne suis aucunement certain de la valeur spécifique de cet Ichneumon. Dans mon *Tentamen*, je l'avais provisoirement indiqué comme une variété de l'*I. insidiosus*, dans l'espoir que le hasard m'aurait procuré plus tard quelque autre individu, plus ou moins semblable, et propre à dissiper mes doutes; mais depuis lors, je n'ai pu obtenir aucun éclaircissement ultérieur, ni à l'aide de mes propres recherches en Belgique, ni par l'intermédiaire de mes correspondants étrangers; d'où il résulte que cet Ichneumon, variété ou espèce, est généralement rare en Europe.

18. ICHNEUMON ALBICOLLIS ♀.

Scutello, et collo superne, albis; segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba; tibiis rufis, antice flavicantibus, posticis apice nigris; antennis albo-annulatis. = 4 $\frac{1}{2}$-6 li. — 13 feminae.

Habitus *I. extensorii.* — Antennae mediocres, involutae, apice summo obsolete attenuato. Metathoracis areola superomedia subquadrata, ut plurimum paulo longiore quam latiore. Postpetiolus subtilissime aciculatus; gastrocoeli minuti.

Caput palpis et mandibulis apicem versus persaepe rufis; linea angusta rufa ad orbitas oculorum frontales, interdum usque ad verticem ducta, raro plane obsoleta. Antennae articulis 10-16 vel 11-16, raro 11-17, albis, subtus ferrugineis. Thorax margine colli supero albo. Scutellum album. Alae subfumatohyalinae, stigmate fulvo; squamula nigra, rarissime castanea; radice fusca aut nigra, interdum disco rufo. Pedes nigri; trochanteribus posticis articulo 2 subtus saepe rufo; femoribus anticis apice rufis, raro latere antico fere toto rufo; intermediis interdum summo apice rufis; posticis interdum summa basi rufa; tibiis omnibus rufis latere antico subflavicante, intermediis raro apice postice fusco aut nigro, posticis semper apice late nigris; tarsis anterioribus rufis; posticis articulo 1 rufo apice nigro, 2 saepe basi rufa. Abdomen segmento 2 rufo; 3 rufo, interdum linea transversali nigra aut fusca ad basin summam; 4 baseos angulis rufis; 6 et 7 macula alba.

Hab. in Belgio prope Cortenaeken; specimina alia e Germania accepi; alia, in Sabaudia capta, mihi transmisit Dr Sichel e Parisiis.

(Cum *I. albicolli* ♀ verisimiliter conjungendus est mas cujus descriptio sequitur) :

ICHNEUMON ALBICOLLIS ♂.

Scutello, collo superne, lineis ad alarum basin, facie, et antennarum scapo subtus, eborinis; segmentis 2 et 3 flavis; trochanteribus posticis subtus apice eborinis; tibiis tarsisque flavis, posticis apice nigris. = 6 - 7 li. — 6 mares.

Metathoracis areola superomedia quadrata. Postpetiolus subtilissime aciculatus.

Caput ore et facie, initioque orbitarum frontalium alboflavis. Antennae articulo 1 subtus alboflavo. Thorax margine supero colli, linea (ut plurimum longa) ante alas, lineaque infra alas, eborinis. Scutellum eborinum. Alae subfumatohyalinae, stigmate fulvo; squamula nigra puncto eborino, radice fulva externe eborina. Pedes nigri; coxis anterioribus, raro anticis solis, subtus puncto eborino; trochanteribus posticis articulo 2 subtus eborino; femoribus anterioribus apice summo undique flavo, latere antico flavoferrugineo, intermediorum isto latere basin versus nigro lineaque media abbreviata nigra; femoribus posticis basi summa antice rufa vel flava, postice flava vel eborina; tibiis pallide flavis, posticis apice nigris; tarsis anterioribus pallide flavis; posticis articulo 1 flavo apice summo fusco, 2 flavo apice nigro, 3-5 nigris. Abdomen segmentis 2 et 3 flavis, colore flavo saepe hinc inde in ferrugineum mutato, 3 ad basin summam punctis vel lineolis binis nigris aut fuscis (interdum tamen plane obsoletis); 4 margine laterali partim flavo.

Mares quatuor ad pagos Cortenaeken et Iteghem captos accepi; duos alios, e Sabaudia oriundos, D^r^ Sichel mihi transmisit.

19. Ichneumon phaeostigmus ♀.

Scutello albo; alarum stigmate nigro; segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba; tibiis anterioribus, et posticis interdum, ex parte rufis; antennis apice attenuatis et involutis, albo-annulatis; postpetiolo aciculato. = 4 $\frac{1}{2}$ li. — 4 feminae.

Habitu toto, formaque et proportione omnium partium, *I. insidioso* affinis, sed colore stigmatis distinctus. — Metathoracis areola superomedia perfecte quadrata. Postpetiolus aciculatus; gastrocoeli subminuti.

Caput totum nigrum. Antennae articulis 11-14-15 albis, subtus fuscis. Thorax niger, scutello albo. Alae subfumatohyalinae, stigmate, squamula et radice nigris. Pedes nigri; antici femorum apice tibiis tarsisque rufis; tibiis intermediis antice rufis, posticis interdum macula subobsoleta rufa ante basin. Abdomen segmentis 2 et 3 rufis, 4 baseos angulis rufis; 6 et 7 macula alba. — Sic duae feminae.

Femina alia differt : 1° tibiis posticis ante basin anguste rufis; 2° segmenti 4 lateribus totis late rufis.

Femina quarta, praecedenti similis coloratione segmenti 4, differt femoribus anticis fere totis et intermediis apice rufis, tibiis intermediis rufis apice postice nigro, tibiis posticis rufis apice late nigro.

Has quatuor feminas, e Sabaudia oriundas, a D^re^ Sichel accepi.

20. Ichneumon eumerus ♀.

Scutello albo; femoribus validis, anterioribus et posticorum basi tibiisque rufis, harum posticis apice nigris; segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba; antennis breviusculis tricoloribus, apice attenuatis. = 4 li. — I. raptorius, var. 6. ♀. *Tentam.* 37. 44. — 4 feminae.

Var. 1. ♀ : *Antennis paulo gracilioribus.* = 3-3 ¾ li. — *Ibid.*, var. 3. ♀. — 2 feminae.

Corpus nitidum, sericeum. Caput latitudine thoracis, pone et infra oculos leniter angustatum, clypeo plano, impunctato et nitidissimo. Antennae crassitie mediocri, articulis breviusculis, apice arcuatae et attenuatae. Thorax subcylindricus, scutello planiusculo; metathoracis spiraculis linearibus, areola superomedia subrectangulari vix paulo longiore quam latiore et antrorsum versus plerumque subangustata et subrotundata. Abdomen ovatum, valde convexum, apice parum acutum, postpetiolo subtilissime aciculato, gastrocoelis minutis. Pedes femoribus praesertim validis.

Femina : Caput palporum apice interdumque mandibularum medio rufis; rarissime lineola subobsoleta rufa ad orbitas frontis. Antennae articulis 1 et 2 nigris, illo interdum subtus puncto apicali rufo; 3-8 rufis; 9-13-14 albis subtus rufis. Thorax interdum lineola alba infra alas. Scutellum album. Alae hyalinae, stigmate fulvo, squamula fusca puncto castaneo vel rufo, radice fusca. Pedes *anteriores* femoribus, tibiis tarsisque rufis; *postici* femoribus e basi ad medium circiter rufis, tibiis rufis apice nigro, tarsis articulo 1, et 2 interdum, basi rufa. Abdomen segmento 1 macula media apicali, interdumque alia in utroque angulo, rufa; segmentis 2 et 3 rufis; 4 raro angulis basalibus rufis; 6 et 7 macula dorsali alba.

In *var.* 1, antennae paulo graciliores, articulo 1 toto rufo aut castaneo, 2 nigro, 3-9 rufis, 10-13 albis subtus rufis; femora aeque crassa quidem ac in genuinis, sed posticorum spatium basale rufum non excedit tertiam, vel imo quartam, totius longitudinis partem.

Feminae genuinae prope pagum Cortenaeken captae sunt; ex feminis *var.* 1, majorem ipse cepi in dunis prope Ostendam, minorem e Germania jam dudum accepi.

21. Ichneumon exilicornis ♀.

Scutello albo; femoribus validis, anterioribus et posticorum basi tibiisque rufis, harum posticis apice nigris; segmentis 2 et 3 rufis, 5-7 albo-maculatis; antennis gracilibus longioribus tricoloribus. = 3 ½-4 li. — I. raptorius, var. 4. ♀. *Tentam.* 37. 44. — 5 feminae.

Habitus et sculptura speciei praecedentis, cujus forsan mera varietas; nam, etsi antennis longioribus et multo gracilioribus a feminis genuinis *I. eumeri* differat, attamen ad ejus varietatem 1 eorumdem organorum proportione propius accedit, ita ut transitum ab una specie ad alteram ista varietas parare videatur.

Femina : Caput palporum apice et mandibularum medio rufis; interdum orbitis facialibus, vel etiam orbitis frontalibus, rufosanguineis. Thorax niger, scutello albo. Alae stigmate fulvo, squamula et radice totis vel ex parte rufis. Pedes *anteriores* femoribus, tibiis tarsisque rufis; *postici* femorum basi rufa, tibiis rufis apice nigro, tarsis articulo 1, et 2 interdum, basi rufa. Abdomen segmento 1 maculis tribus apicalibus rufis, rarissime rufo basi petioli nigra; 2 et 3 rufis; 4 angulis baseos vel lateribus totis, interdumque summa basi, rufis; 5 macula parva transversali alba in medio marginis; 6 et 7 macula lata alba.

Hab. raro in Belgio; feminam unam Aquisgranensem a D^re^ Foerster jam dudum accepi; tres alias, ex Erfurt oriundas, mihi transmisit D^us^ Tischbein.

22. ICHNEUMON GRADARIUS ♀.

Mantis. 47^bis^. 21.

Cum nostra hujus speciei descriptio, ex inspectione unius tantum feminae confecta, dubio quodam laborare et confirmationem ulteriorem poscere videretur, momenti haud parvi habere mihi liceat communicationem benevolentissimam speciminis alius a D^o^ Tischbein ex Herrstein nuper recepti, et omni puncto congruentis cum nostro originali typo.

Specimen tertium Belgicum ab aliis differt : 1^o^ colore rufo orbitarum frontalium et colli prothoracis subobsoleto: 2° alarum squamula nigra; 3° colore flavo tibiarum pallidiore et longius patente; 4° statura paulo minore (4 ½ li.).

23. ICHNEUMON FIRMIPES ♀.

Scutello albo; segmentis 2 *et* 3 *rufis*, 6 *et* 7 *macula alba; tibiis rufis, posticis apice nigris; tarsis subdilatatis rufis; antennis filiformibus albo-annulatis.* = 3 ½ - 4 li. — 2 feminae.

Forma et proportio omnium partium earumque sculptura sicut in *I. gradario*, a quo non nisi statura paulo minore et tibiarum colore differt.

Femina: Caput mandibularum medio et palporum apice rufis. Antennae articulis 10-14-15 albis, subtus fusco-punctatis. Thorax margine colli supero sordide fulvo. Scutellum album. Alae stigmate et radice fulvis, squamula nigra vel rufa. Pedes anteriores femorum apice, tibiis tarsisque rufis; postici trochanterum apice, basi summa femorum tibiisque rufis, his apice nigris; tarsis rufis articulo 5 nigro. Abdomen segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba.

Specimina duo Valesiana a D^re^ Sichel accepi.

24. ICHNEUMON PROLETARIUS.

Mantis. p. 23. n° 48^bis^.

Cum alia hujusce speciei individua, nec solum feminina, sed etiam mascula, hodie ad manum habeam, diagnosis sequenti modo exponenda :

(♀) : *Scutello albo; segmentis* 1-3 *rufis*, 6 *et* 7 *macula alba; tibiis rufis, posticis apice nigris; antennis filiformibus bre-*

viusculis albo-annulatis; capite postice angustato; postpetiolo aciculato. = 3-3 ½ li. — 6 feminae.

(♂) : *Scutello et orbitis facialibus albis; segmentis 2 et 3 tibiisque rufis, harum posticis apice nigris.* = 3 ½ li. — 8 mares.

Mas capite postice angustato, areola superomedia quadrata, sicut et postpetiolo aciculato et gastrocoelis minutis, cum femina congruit.

Mas : Caput palpis fuscis, interdum albidis; maculis duabus clypei orbitisque facialibus albis, clypeo raro toto nigro. Antennae interdum articulo 1 subtus puncto apicali albo. Thorax lineola alba infra alas, interdumque punctulo albo ante alas. Scutellum album. Alae stigmate rufo, squamula et radice nigris. Pedes femoribus anticis, intermediis apice, subtus rufis; tibiis rufis, intermediis raro apice interno nigro, posticis apice late nigris; tarsis anterioribus rufis. Abdomen segmento 1 saepe puncto apicali rufo, vel postpetiolo fere toto obscure rufo; 2 et 3 rufis; 4 puncto rufo ad angulos basales, vel angulis basalibus rufis.

Quod ad *feminas* spectat, specimen in nostra *Mantissa* descriptum ab omnibus aliis differt tibiis magis nigrotinctis; apud caetera specimina, tibiae rufae, intermediarum saepe et posticarum semper apice nigro; caput interdum puncto pallido orbitali juxta antennas.

Hab. in Helvetia, in Sabaudia, in Gallia circa Parisios, et rarissime in Belgio.

25. ICHNEUMON ZONALIS ♀ ♂.

(♀) : *Scutello flavo; segmentis 2 et 3 rufis, 3 basi nigra, 6 et 7 macula alba; tibiis ex parte rufis; antennis subgracilibus setaceis albo-annulatis; postpetiolo crasse aciculato.* = 4-4 ½ li.

— Grav. I. 323. 118. — I. EXTENSORIUS Fonscol. *Ich. Prov.* 30. 14. (1). — *(Nov. sp.)* Wesm. *Mantis.* p. 100. — 4 feminae.

(♂) : *Scutello facie segmentisque 2 et 3 flavis, 3 basi nigra ; tibiis tarsisque flavis; posticis apice nigro; antennis subtus rufis scapo flavo; postpetiolo crasse aciculato.* = 4-4 ½ li. — I. ILLUMINATORIUS Grav. I. 423. 164. — 4 mares.

Hab. prope Aquas-Sextias et Parisios, in Hungaria, etc.

Remarque. — Pour désigner cette espèce, j'ai choisi le nom donné par Gravenhorst à la femelle, parce que : 1° la synonymie de celle-ci ne peut laisser aucun doute ; 2° celle du mâle pourrait bien être en partie douteuse, car, d'après Gravenhorst, la taille des mâles s'étend jusqu'à 6 lignes, ce qui tendrait à faire soupçonner qu'il aurait confondu, parmi les véritables *I. illuminatorius*, des mâles semblables à ceux que j'ai indiqués dans mon *Tentamen*, p. 37, comme *var.* 3 de l'*I. luctatorius*, en donnant abusivement comme synonyme l'*I. illuminatorius* que je ne connaissais pas à cette époque. Du reste, une pareille erreur est facile à commettre, vu la grande ressemblance de coloration, et, pour l'éviter, il faut surtout diriger son attention sur le postpétiole qui, chez l'*I. illuminatorius*, est beaucoup plus fortement aciculé que chez toutes les espèces voisines.

26. ICHNEUMON DOLOSUS ♀.

Ichn. Miscel. 46. 34.

Ad finem diagnosis, synonymiae causa adjiciatur :

I. DECEPTOR, var. 4. ♀, Grav. I. 336. 126 (2).

---

(1) *Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, 1847, tome V.

(2) Dans aucun de mes ouvrages, je n'ai pu me résoudre à rapporter une

27. ICHNEUMON DAHLBOMI ♀.

Scutello et dorsulo castaneis; femoribus et tibiis, segmentisque 1-5 *rufis;* 6 *et* 7 *macula alba; antennis tricoloribus.* = 5 ½ li. — 1 femina.

Habitus *I. raptorii* ♀. — Caput latitudine thoracis, lateribus subrectis. Antennae mediocres, apice paulum attenuatae. Metathoracis areola superomedia quadrata. Postpetiolus subtiliter aciculatus; gastrocoeli transversi, spatio interjacente angusto.

Caput palpis fuscis, mandibulis et labri apice fulvis; macula quadrata rufa in facie media. Antennae articulis 9-14 albis, subtus rufescentibus. Thorax dorso mesothoracis, scutello et postscutello, castaneis. Alae subfumato-hyalinae, stigmate fulvo, squamula et radice castaneis. Pedes macula rufa sub coxis anticis; femoribus, tibiis tarsisque omnibus rufis, macula subapicali fusca in latere postico femorum posticorum. Abdomen segmentis 1-5 rufis, 2-5 margine apicali summo flavicante; 6 et 7 macula eborina.

Hab. in Suecia (1).

---

espèce quelconque à l'*I. deceptor*, parce que Gravenhorst me semble avoir désigné sous ce nom un bizarre assemblage d'individus appartenant à des espèces fort disparates. Ne voulant pas entamer ici, à cet égard, une longue dissertation, je me bornerai à ajouter que son *I. deceptor* var. 5 ♂ est, non pas un *Ichneumon*, mais un véritable *Phygadeuon*.

(1) Au mois de novembre 1855, M. Dahlbom, passant par Bruxelles pour se rendre à Paris, me fit présent d'une grande caisse pleine d'Ichneumonides de Suède : c'est parmi eux que j'ai trouvé l'espèce que je viens de décrire, et que je lui ai dédiée comme un faible témoignage de ma profonde gratitude.

28. ICHNEUMON SEXCINCTUS Grav.

Tentam. p. 219. ♂.

Cum *femina* hujus elegantis speciei mihi nuper innotuerit, eam in his pagellis describere liceat :

ICHNEUMON SEXCINCTUS ♀.

Scutello flavo, transverso; segmentorum omnium margine apicali, orbitis faciei, maculis duabus metathoracis, maculaque coxarum posticarum, flavis; tibiis tarsisque totis flavofulvis; alarum squamula nigra; antennis tricoloribus. = 5 - 5 $\frac{1}{2}$ li. — 5 feminae.

Var. 1. ♀ : *Scutello nigro.* — 1 femina.

Affinis *I. xanthorio* ♀, a quo differt scutello multo latiore, antennis apice paulo magis attenuatis, metathoracis areola superomedia paulo breviore, frontis orbitis thoracisque collo et alarum squamula nigris, tibiis totis flavofulvis, abdominis segmentis dorsalibus angustius flavomarginatis, segmentis ventralibus totis nigris.

Femina : Caput palpis apicem versus rufis; orbitis facialibus flavis, rarissime punctulo fulvo ad orbitas verticis. Antennae *subtus* articulo 1 flavo, 3-15 fulvis, sequentibus obscurioribus; *superne* articulis 3-8 fulvis sensim pallidioribus, 9-15 albis. Thorax lineola ante alas et infra alas, maculisque duabus metathoracis, flavis. Scutellum flavum. Alae flavescenti-hyalinae apice fuscescente, stigmate et nervis plerisque flavis, squamula nigra, radice flava interne nigra. Pedes coxis intermediis (rarissime etiam anticis) puncto externo flavo, posticis supernae macula magna flava; femoribus anterioribus apicem versus rufis; tibiis tarsisque omnibus totis flavofulvis. Abdomen segmentis 1-6 flavo-marginatis, 7 puncto apicali flavo; ventre toto nigro.

Femina *var.* 1 differt a genuinis : 1° scutello et metathorace totis nigris; 2° abdominis segmento 1 punctis duobus apicalibus flavis, segmentis 6 et 7 totis nigris; 3° coxarum posticarum macula flava minore.

Hujus speciei feminas, alias Pedemontanas, alias Sabaudas, a Dre Sichel accepi.

Remarque. — Dans mon *Tentamen* (p. 219, li. 24), j'ai indiqué l'existence d'un vestige de cannelure sur l'écusson de l'*I. sexcinctus* ♂. Depuis lors, j'ai reçu de M. Chevrier-Scherer un mâle pris en Suisse, et plusieurs autres de M. Sichel : l'examen de ces mâles m'a convaincu que l'écusson n'a *normalement* aucune trace de cannelure et que j'ai pris, par erreur, un caractère individuel pour un caractère spécifique.

DIVISIO 4 (1).

29. ICHNEUMON NIGRITARIUS.

Tentam. 68. 65. — ***Mantis.*** p. 35.

Addendum :

Var. 1c. ♂ : *Orbitis facialibus, maculaque sub coxis anticis, albis.* — 2 mares.

Var. 1d. ♂ : *Orbitis facialibus, lineolaque ante alas, albis.* — 3 mares.

---

(1) *Tentam.* p. 19.

Var. 1ᵉ. ♂ : *Orbitis facialibus, lineola ante alas, maculaque sub coxis anticis, albis.* — 3 mares.

In hisce varietatibus, sicut in *var.* 1, femora tibiaeque anteriora et tibiae posticae plus minus rufo-stramineove-imbuta occurrunt. Palpi albi basi nigra; clypeus saepe puncto albo utrinque, interdumque par punctorum alborum in summa facie infra antennas.

Hab. ad pagum Cortenaeken, unde, per aestatem anni 1856, *duo circiter millia* accepi *I. nigritarii* specimina, tam feminina quam mascula, tam genuina quam e diversis varietatibus in *Tentamine* indicatis.

30. Ichneumon fugitivus ♂.

Ich. Europ. Grav. I. 552. 229. — I. fabricator, var. 11. Wesm. *Mantis.* p. 35. = 3 - 5 ½ li. — 10 mares.

Remarque. — Après avoir regardé l'*I. fugitivus* comme une simple variété de l'*I. fabricator,* je crois devoir lui restituer provisoirement son rang d'espèce, pour des raisons que je n'ai pas le loisir d'exposer ici et que je développerai plus tard. Pour le moment, je me bornerai à ajouter que l'étendue de la couleur jaune sur la face, le chaperon et les orbites externes présente diverses modifications, et que la taille est aussi très-variable.

DIVISIO 3 (1).

31. ICHNEUMON HUMILIS ♀.

Segmentis 2 et 3, femoribus tibiisque totis, rufis; puncto albo ad orbitas verticis; antennis setaceis albo-annulatis; postpetiolo scabriculo; gastrocoelis transversis. = 3 li. — 1 femina.

Caput latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum et angustatum, excavatione majuscula ad utrumque latus clypei, clypeo sat fortiter convexo et nitido. Antennae subgraciles setaceae, apicem versus curvatae. Metathorax breviusculus, confertissime punctatus, spiraculis brevibus et linearibus, areola superomedia aeque lata ac longa et subhexagonali. Pedes subgraciles. Abdomen longitudine et latitudine thoracis, oblongo-ovale, apice obtusiusculum, postpetiolo punctato-scabriculo lineis duabus elevatis; segmentis 2 et 3 sublevibus et opacis, gastrocoelis parum profundis spatio interjacente angusto, segmentis sequentibus levibus et nitidis, ultimo brevissimo, terebrae apice subexserto. — Quod ad colorationem spectat, parum differt haec species a quibusdam varietatibus *I. castanei*; sed aliunde magnopere recedit convexitate clypei et foveolarum adjacentium magnitudine, antennis basin versus paulo crassioribus, metathoracis sculptura crassiore, abdomine breviore et latiore ejusque terebra multo minus exserta.

Caput orbitis faciei et frontis, punctoque ad orbitas

---

(1) *Tentam.* p. 19, et p. 20, ubi haec verba : *orbitae oculorum verticis puncto albo nullo*, sic mutanda : *orbitae oculorum verticis interdum puncto albo.*

verticis, albidis. Antennae articulis 7-12 albis, subtus fuscis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmate et radice rufis, squamula fusca. Pedes rufi, coxis et trochanteribus nigris, tarsis posterioribus fuscis. Abdomen segmento 1 apice summo rufo; 2 et 3 rufis; 4 margine summo et lateribus rufis; 5-7 margine summo subobsolete membranaceo-albido.

Hab. in Germania.

N. B. In nostro specimine, abdominis segmenta 2 et 3 rufa quidem sunt, sed margine summo apicali subflavicante : an fortuito?

32. Ichneumon torpidus ♀.

Scutello rufo; alarum stigmate pallido; antennis setaceis, albo-annulatis; habitu gracili; terebra breviter exserta. = 5 $\frac{1}{4}$ li. — 1 femina.

Habitus sculpturaque et proportio omnium partium sicut in *I. castaneo* ♀ Grav., sed paulo gracilior.

Caput palpis fuscis, orbitis frontis et verticis anguste rufis. Antennae graciles articulo 1 subtus rufo, 9-13 undique albis. Thorax margine colli supero lineolaque ante alas rufis. Scutellum rufum. Alae stigmate stramineo, squamula nigra, radice picea. Pedes graciles femorum basi summa anteriorumque apice rufis; tibiis tarsisque sordide rufis, illarum latere postico fusco. Abdomen totum nigrum, terebra breviter exserta.

Feminam unicam Pedemontanum a Dre Sichel accepi.

Remarque. — Ne serait-ce pas une femelle de cette espèce que Gravenhorst aurait confondue avec son *I. ochropis*, et qui, originaire de Lapponie, manquait, dit-il (p. 184), de tache blanche au bout de l'abdomen?

33. ICHNEUMON SPECIOSUS ♂♀.

(♂) : I. CASTANEUS, var. 5. ♂ Grav. I. 558. 234. — *Amb. speciosus* ♂ Wesm. *Tentam.* 116. 6 *(exclusa femina)*. — *Ibid.*, Wesm. var. 1. ♂. — *Ich. Amb. Eur.* Wesm. p. 44.

(♀) : *Segmentis 2-7, femoribus tibiisque posticis, castaneis; tibiis anticis vel anterioribus subtus, lineola ad orbitas frontis, punctulo ad orbitas verticis, annuloque antennarum, albis.* = 3 $\frac{1}{2}$ - 4 li. — I. CASTANEUS ♀, var. 3. Grav. I. 558. 234. — 3 feminae.

Mas genuinus variat : 1° coxis anterioribus subtus albo-maculatis; 2° segmentis 2-6 castaneis, 7 fusco.

Femina variat : 1° orbitis verticis absque puncto albo; 2° segmento 7 fusco; 3° tibiis posticis magna parte nigris.

34. ICHNEUMON CORNICULA.

Ichn. miscel. 10. 3. ♀.

Post diagnosin *feminae*, addendum :

(♂) : *Femoribus tibiisque rufis; ore, faciei macula media et ejus orbitis, punctoque ad orbitas verticis, albis; postpetiolo subaciculato ; gastrocoelis transversalibus.* = 3 $\frac{1}{4}$ - 3 $\frac{1}{2}$ li. — 3 mares.

Caput ore albo; clypeo albo, limbo undique anguste nigro; faciei orbitis et macula media magna subrectangulari albis; puncto albo utrinque ad orbitas verticis. Antennae articulo 1 subtus albo. Thorax lineolis duabus albis ad basin alarum; metathoracis areola superomedia transversali. Alae stigmate, squamula et radice nigris. Pedes coxis et trochanteribus nigris, subtus anticis vel anterioribus albo-maculatis, raro trochanteribus totis nigris; femoribus tibiisque rufis, harum posticis apice summo externe nigro; tarsis anterioribus fuscis basi interdum rufescente, posticis nigris. Abdomen totum nigrum.

Hos mares, e Sabaudia oriundos, a D^{re} Sichel accepi.

DIVISIO 6 (1).

35. ICHNEUMON LEUCOCHEILUS.

Tentam. 89. 92. — *Mantis.* p. 45.

Post diagnosin specificam, addendum:

Var. 1. ♂ : *Pedibus fere totis nigris.* = 4 - 5 $\frac{1}{2}$ li. — 2 mares.

In utroque specimine, pedes postici toti nigri; in *majore,* pedum anteriorum femora et tibiae rufopicea, latere antico fere toto femorum rufo tibiarum stramineo; in *minore,* pedes anteriores nigri, tibiis anticis antice stramineis, intermediis lineola antica badia. — Caetera omnia sicut in mare genuino.

36. ICHNEUMON SEMIRUFUS.

Tentam. 100. 106.

Post diagnosin, addendum:

Var. 1. ♂ : *Scutello toto nigro.* = 4 li. — 1 mas.

Occurrunt *mares* genuini antennarum scapo subtus albo; in nostris omnibus speciminibus, lineola alba ad orbitas temporum.

---

(1) *Tentam.* p. 20.

DIVISIO 7 (1).

37. Ichneumon fucatus ♀.

Ich. miscel. 45. 33.

Noster *I. fucatus* ad camdem speciem certissime pertinet ac *I. ruficeps* Grav. I. 633. 274, cujus specimen unum, ad pagum Cortenaeken captum, aestate 1856 accepi.

DIVISIO 8. *(Species dubiae sedis.)*

38. Ichneumon citrinops ♂.

Scutelli apice, facie, punctoque utrinque in vertice, citrinis; femoribus tibiisque rufis, posticis apice nigris; coxis et trochanteribus anterioribus partim albis. = 3 li. — 3 mares.

Habitu et sculptura affinis *I. pallidatorio, lanio, albilarvato,* a quibus, praeter alias notas, differt puncto pallido in orbitis verticis; eodem charactere, sicut et pedibus gracilioribus et postpetiolo angustiore, ab *I. fabricatore* recedit. — Metathoracis areola superomedia semicircularis. Abdomen petiolo longo et gracili; postpetiolo vix duplo latiore quam petiolo, quadrato, vel toto levi, vel vestigiis acicularum; gastrocoelis subobsoletis et lineola rufo-pellucida utrinque indicatis.

Caput ore, clypeo, facie, orbitis frontalibus, puncto

---

(1) *Tentam.* p. 20.

in orbitis verticis, orbitisque externis e medio ad apicem, pallide flavis. Antennae articulo 1 subtus eborino. Thorax lineola ante alas et lineola infra alas eborinis; postscutello albido-rufescente. Scutellum apice pallide flavum. Alae stigmate fusco, squamula et radice albis. Pedes laete rufi; *anteriorum* coxis albis, basi intermediarum late nigra, trochanteribus albis puncto supero nigro; *posticorum* coxis, trochanterum basi, femorum geniculo, tibiis e medio ad apicem, tarsisque, nigris. Abdomen nigrum, segmenti 2, vel etiam 3, margine summo rufo.— Sic unus mas.

Mares ambo alii differunt : 1° orbitis frontis initio tantum pallidis; 2° lineola infra alas nulla. Ex iis, unius coxae intermediae nigrae punctulo apicali albo; alterius scutellum apice summo tantummodo pallidum, postscutellum totum nigrum.

Marem prius descriptum ex Helvetia a D° Chevrier-Scherer accepi; ambos alios, in montibus Bavariae lectos, mihi transmisit D^r^ Kriechbaumer e Monachio.

39. ICHNEUMON ZEPHYRUS.

Facie et puncto ad orbitas verticis albidis; femoribus tibiisque rufis, posticis apice nigris; pedibus et abdomine gracilibus, postpetiolo levi, gastrocoelis obsoletis. = 3 li. — 1 mas.

Corpus nitidum, subtiliter punctatum. Caput pone oculos oblique angustatum. Metathoracis areola superomedia subquadrata angulis anticis rotundatis. Pedes longiusculi, sublineares. Alae majusculae, areola cubitali 2^a^ subdeltoïdea. Abdomen lineari-cylindricum, petiolo longissimo, postpetiolo quadrato convexiusculo levi et nitido spiraculis prominulis.

Caput ore et clypeo facieque et genarum orbitis pallide flavis; puncto albido ad orbitas verticis. Antennae articulo 1 subtus albo. Thorax lineola alba ante alas. Alae hyalinae, stigmate fusco, squamula et radice albis. Pedes anteriores pallide rufi, coxis subtus albo-maculatis, trochanteribus albis basi superne nigra; pedes postici coxis et trochanteribus nigris, femoribus rufis apice nigro, tibiis basin versus rufis, tarsis fuscis. Abdomen nigrum, segmenti 2 apice summo rufescente.

Marem unicum, e Sabaudia oriundum, a D^{re} Sichel accepi.

Remarque. — Certaines variétés à écusson noir de l'*I. fabricator* ♂ ont à peu près la même coloration que l'*I. zephyrus,* mais celui-ci s'en éloigne considérablement par ses pieds et son abdomen grêles; d'ailleurs, l'*I. fabricator* n'a jamais de points blancs aux orbites du *vertex,* et c'est aux orbites de l'*occiput* qu'il a ordinairement une linéole blanchâtre.

40. ICHNEUMON COMIS ♂.

Scutello, antennarum annulo, facie, punctoque ad orbitas verticis, albis; abdomine rufo, segmento 1 nigro; femoribus tibiisque rufis, posticis apice nigris; coxis albo-maculatis. = 3 $\frac{1}{2}$ li. — 1 mas.

Habitus *I. albilarvati* et *lanii* Grav.; ab utroque differt puncto albo ad orbitas verticis. Coloratione affinis est *I. albicincto* ♂, sed recedit tibiis basi non albis, praetereaque abdomine paulo longiore, postpetiolo paulo angustiore et paulo longiore ejusque spiraculis prominulis, gastrocoelis longioribus et angustioribus.

Caput ore cum clypeo, facie et genis, orbitis frontis, punctoque ad orbitas verticis, albis. Antennae supra articulis 16 et 17 albis; subtus articulo 1 albo, sequentibus ferrugineis. Thorax colli margine supero et puncto in margine laterali, linea longa ante alas lineolaque infra alas, et postscutello, albis. Scutellum album. Alae hyalinae, stigmate nigro, squamula et radice albis. Pedes anteriores coxis et trochanteribus albis, femoribus rufis, tibiis et tarsis albidostramineis; postici coxis nigris apice subtus albo, femoribus tibiisque rufis apice nigris, tarsis nigris. Abdomen segmento 1 nigro, 2-7 rufis.

Marem unicum, ex Sabaudia oriundum, a D^{re} Sichel accepi.

41. ICHNEUMON LEUCOCREPIS ♂.

Scutello, antennarum annulo, facie, orbitisque externis, albis; pedibus rufis basi alba, posticis ex parte nigris; tarsis albidis posticorum basi nigra. = 3 $\frac{1}{2}$ li. — 2 mares.

Habitus et sculptura *I. ochropis* Grav.

Caput ore, clypeo et facie, orbitis frontalibus, orbitisque externis e medio ad apicem, albis; vertice toto nigro. Antennae articulis 16-19 undique albis; subtus articulo 1 albo, 3-15 ferrugineo-fuscis. Thorax colli margine supero et apice infero, linea longa ante alas, lineola infra alas, et postscutello, albis. Scutellum album basi nigra. Alae hyalinae, stigmate fusco, squamula et radice albis. Pedes anteriores coxis et trochanteribus albis, femoribus tibiisque fulvis latere antico pallidiore, tarsis pallidis; pedes postici coxis nigris apice subtus albo, trochanteribus nigris apice rufo, femoribus rufis vitta lateris postici fusca, tibiis sordide fulvis latere infero pallidiore apiceque toto nigro; tarsis albidis, articulo 1 superne nigro, 2 et 3 subfuscis. Abdomen nigrofuscum, segmento 1 apice medio pallide rufo, 2 et 3 margine summo laterali et apicali rufo. — Sic unus mas.

Mas alter differt: 1° coxis posticis subtus albis basi nigra; 2° trochanteribus posticis subtus albidis; 3° femoribus posticis ex utroque latere fusco-nebulosis; 4° tarsis posticis articulis 2 et 3 subfulvis.

Marem unum Italicum a D° Passerini jamdudum accepi; alterum, ex montibus Bavariae oriundum, D^r Kriechbaumer mecum communicavit.

42. ICHNEUMON PSEUDOCRYPTUS ♀.

Antennis ante apicem incrassatis, albo-annulatis; femoribus anterioribus subtus, horum tibiis, et posticarum basi, testaceis; segmentis 1 *et* 2 *apice stramineis,* 3-7 *margine membranaceo-albo; terebra* $\frac{1}{2}$ *abdominis longitudine.* = 2 $\frac{1}{2}$ li. — 1 femina.

Corpus nitidum. Caput transversum, thorace vix paulo latius, pone oculos angustatum. Antennae inter medium et apicem valde compresso-incrassatae. Metathorax postice paulum oblique declivis, spiraculis minutis et linearibus, areola superomedia transversa et semicirculari. Scutellum gibbulum et nitidum. Abdomen longitudine et latitudine thoracis, oblongo-ovale, impunctatum, postpetiolo nitidissimo et convexiusculo, gastrocoelis subnullis. Pedes mediocres. Alae areola cubitali 2ª quinqueangulari. — Species, nonobstante terebrae longitudine, inter veros *Ichneumones* certissime numeranda, quippe quos postpetioli forma plane refert sicut et alarum et metathoracis areolis, ideoque cum his eodem jure consocianda quo feminae *I. lanii* et *albilarvati* (*Tentam.* p. 105 et 106).

Caput mandibulis apice testaceis (vestigio vix discernendo maculae badiae in facie media). Antennae articulis 1-4 subtus testaceis, 8-12 superne albis. Thorax cum scutello niger. Alae stigmate et radice testaceis, squamula picea. Pedes *anteriores* sordide testacei, coxis et trochanteribus fere totis femorumque latere postico fuscis; *postici* nigrofusci, trochanterum apice femorumque basi summa et tibiis basin versus rufotestaceis. Abdomen postpetioli apice alboflavo; segmento 2 piceo, latera et apicem versus dilutiore, margine apicali flavicante; sequentibus piceonigris, 5-7 margine summo membranaceo-albido.

Hab. in Belgio.

Adnotatio. — Quod ad alterum sexum spectat, nil hucusque liquet; quaeritur attamen nonne mas *I. pseudocrypti* habendus foret noster *I. Foersteri* (*Mantis.* p. 52)?

Subgenus HOPLISMENUS (1).

1. Hoplismenus terrificus.

Mantis. p. 55.

Post diagnosin specificam, addendum :

Var. 1. ♂♀ : *Tarsis posticis apice pallidis; antennis utriusque sexus albo-annulatis.* = 6 ½ li. — 1 mas et 1 femina.

Var. 2. ♂ : *Scutello albo; pedum posticorum tibiis fulvis, tarsis pallidis.* = 6 ½ li. — 1 mas.

---

(1) *Tentam.* p. 13.

(Apud nostram feminam genuinam, in *Mantissa* descriptam, tarsi postici nigri articulis 3-5 subtus rufis : haec coloratio transitum ad *var.* 1 indicat.)

In *var.* 1, *Mas* palpis apice, labro, orbitisque facialibus albis. Antennae articulis 15-17 superne, 12-17 inferne, albis; articulis 3-11 inferne fuscoferrugineis. Tibiae posticae nigrae, basi tota et linea longa externa fulvis; tarsi postici articulo 1 nigro, 2-5 flavoalbis, 2 basi fusca. Caetera sicut in mare genuino. — *Femina* differt a genuina tarsorum articulis 3-5 stramineis.

In *var.* 2. ♂, caput palpis mandibulis labro, puncto in utroque angulo clypei, orbitisque facialibus, albis. Antennae articulo 1 subtus macula alba, 3-18 subtus ferrugineis. Scutellum fascia alba ante apicem. Tibiae posticae fulvae apice interno fuscescente; tarsi postici flavoalbi. — Caetera sicut in genuinis.

Marem *var.* 1 ex Tegernsee oriundum, ejusque feminam ibidem e pupa *Vanessae urticae* educatam, D^r^ Kriechbaumer mecum communicavit e Monachio; marem *var.* 2, e Sabaudia oriundum, a D^re^ Sichel e Parisiis accepi, qui mihi praeterea feminam unam genuinam Valesianam transmisit, e pupa *Vanessae C. album* exclusam.

Remarque. — Cet *Hoplismenus* paraît appartenir à un type spécifique tout aussi sujet à varier que *l'H. perniciosus.* En constatant ici l'identité de deux variétés, j'aurai, j'espère, contribué à prévenir l'établissement d'espèces purement nominales.

2. Hoplismenus lamprolabus ♀.

Metathorace bispino; stigmate, femoribus omnibus, tibiis tarsis-

que anterioribus, tibiisque posticis basi, rufis; abdomine punctulato, postpetiolo sublevi. = 5 $\frac{1}{2}$ li. — 1 femina.

A nostro *Hopl. terrifico* ♀ differt : 1° corpore minus opaco; 2° postpetiolo nitido, in medio subtilissime et irregulariter aciculato, angulos versus ruguloso; segmento 2 subnitido confertissime subtiliter punctato, apicem versus propter puncturam minus confertam sensim nitidiore; segmento 3 adhuc subtilius punctato et nitido; sequentibus nitidis et levibus; terebra vix exserta; 3° antennis et pedibus paulo brevioribus et paulo minus gracilibus, antennisque totis nigris.

Feminam unicam, e Sabaudia oriundam, a D^{re} Sichel accepi.

3. HOPLISMENUS LUTEUS ♂♀.

Mantis. p. 54. ♂.

Anno 1853 ineunte, duas hujusce speciei *feminas* a D^{re} Sichel accepi, quarum etsi neutra, nec cum altera, nec cum femina a Gravenhorstio descripta, plane concordat, parum attamen recedit, nec ideo descriptionem peculiarem poscere videtur.

Anno 1855, D^{r} Sichel mihi insuper transmisit ejusdem speciei par Pedemontanum et quidem ad gradum *varietatis*, me judice, extollendum :

Var. 1. ♂♀ : *Thorace fere toto nigro.* = 4 $\frac{1}{2}$ - 5 li.

Mas : Caput nigrum, ore et facie, orbitis frontalibus et externarum medio, flavis. Antennae superne nigrae, inferne ferrugineae. Thorax niger; margine colli supero, linea longa ante alas et lineola infra alas, flavis. Scutellum

flavum. Pedes testaceorufi; coxis et trochanteribus nigris, anticis subtus flavis; femoribus nigro-vittatis. Abdomen segmento 1 nigro, hujus margine segmentisque 2-7 rufis.

Femina : Caput nigrum orbitis rufis, frontalibus alboflavis. Antennae articulis 1-8 fuscoferrugineis, 9-14 albis. Thorax niger linea subtili ferruginea ante alas; colli margine supero, lineola infra alas, et postscutello, alboflavis. Scutellum alboflavum. Pedes testacei; coxis et trochanteribus nigris, anticis subtus rufis; femoribus intermediis postice badiis, posticis fuscis apice badio. Abdomen testaceorufum, segmento 1 nigro, 6 et 7 basi late fuscis.

Remarque. — En exposant avec quelques détails la coloration de ces deux individus, je n'ai eu d'autre but que d'indiquer dans quel ordre et dans quelles proportions certaines régions du corps et des membres peuvent être envahies par la couleur noire, à mesure que celle-ci acquiert une certaine prédominance.

4. Hoplismenus aulicus ♂.

Segmentis 1-3, *tibiis et tarsis*, *alarumque stigmate, testaceoflavis; annulo antennarum flavo; metathorace bidentato.* = $4\frac{3}{4}$ - 5 li. — I. aulicus Grav. I. 562. 255. — 5 mares.

Haec quinque specimina, e Sabaudia oriunda, D^{r} Sichel e Parisiis mihi nuper transmisit.

5. Hoplismenus infaustus.

Tentam. 110. 3. — *Mantis.* p. 56.

Remarque. — Le mâle de cette espèce doit probablement être rapporté à l'*I. violentus* Grav. I. 613. 262. Le doute ne peut provenir que de l'expression de Gravenhorst: *Antennae .... corpore paulo longiores*, qui n'est nullement applicable à mon *H. infaustus*, mais qui deviendrait exacte en supposant l'omission du mot *dimidio*. Cette supposition acquiert un nouveau degré de vraisemblance si l'on fait attention que l'auteur qualifie les articles 4 et suivants de *brevibus distinctis subnodulosis*, conformation que j'ai eu aussi l'intention de dépeindre dans mon *Tentamen*, en qualifiant les antennes du mâle de *denticulatae*.

Si les conjectures que je viens d'émettre sont fondées, mon *H. infaustus* devra s'appeler *H. violentus*.

ICHNEUMONES AMBLYPYGI (1).

Subgenus AMBLYTELES (2).

1. AMBLYTELES LONGIMANUS ♀.

Scutello et orbitis internis albis; abdomine pedibusque castaneis basi nigra; antennis gracilibus setaceis albo-annulatis; metathorace fortiter bidentato. = 5 ½ li. — 1 femina.

Inter nostros *Amblyteles microstictos* (1) referendus, etsi, respectu colorationis, cum neutra ex eorum subdivisionibus concordet. Quod autem ad habitum attinet, et ad sculpturam metathoracis ejusque areolarum mutuam relationem, sicut et ad antennarum formam, ab *A. pallia-*

---

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.

(2) *Ibid.* pp. 111, 112 et 113. — *Ich. Amb. Eur.* p. 4-7.

torio haud multum recedit, sed abdomine angustiore et metathoracis armatura differt.

Corpus nitidum. Caput latitudine thoracis. Metathorax punctatorugosus, postice dente valido utrinque instructus, areola superomedia subrectangulari et paulo longiore quam latiore. Abdomen postpetiolo bicarinato et aciculato; gastrocoelis minutis, eorum intervallo lato et confertim punctato. Pedes subgraciles et longiusculi, tarsis anticis praesertim solito longioribus.

Caput mandibulis apice sordide rufis; orbitis facialibus et frontalibus albis. Antennae articulis 12-16 albis, subtus fusco-punctatis. Thorax linea interrupta in margine supero colli, punctoque infra alas, albis. Scutellum album. Alae subfumatohyalinae stigmate rufo, squamula et radice nigris. Pedes rufocastanei; coxis et trochanteribus omnibus, tibiis posticis apice, tarsisque posticis, nigris. Abdomen segmento 1 nigro, hujus apice medio segmentisque 2-7 rufocastaneis.

Feminam unicam Sabaudam a D^re^ Sichel accepi.

2. AMBLYTELES UNILINEATUS ♀ ♂.

(♀) : *Segmentis 1 et 2 rufis, 3-7 linea dorsali alba; pedibus rufis; antennis tricoloribus.* = 6 li. — ISCHNUS UNILINEATUS Grav. I. 641. 276 (♀ pro ♂ habita). — 2 feminae.

(♂) : *Scutello et orbitis facialibus flavis; metathoracis dorso pedibusque et abdomine rufis, segmento 7 linea dorsali flava.* = 6 li. — TROGUS RUFESCENS Grav. II. 388. 5. — 3 mares.

Mares duos a D^{re} Sichel e Parisiis accepi; marem alium sicut et ambas feminas mecum communicavit D^{r} Kriechbaumer e Monachio.

Remarques. — C'est dans le courant de l'année 1853 que, grâces à l'obligeance de M. Sichel, j'ai reçu deux des mâles ci-dessus mentionnés. Comme ils n'avaient aucun des caractères des vrais *Trogus*, ce fut seulement après beaucoup de recherches que j'arrivai à la description du *Trogus rufescens* qui, cependant, diffère quant à la coloration du dernier segment de l'abdomen, puisque Gravenhorst ne fait pas mention de la raie jaune qui le parcourt. Comme ces mâles ont habituellement leur long abdomen fortement courbé à l'extrémité, on conçoit que ce caractère ait pu facilement échapper à son attention, surtout si, chez l'individu décrit par lui, le dernier segment était fauve comme les précédents; car une raie jaunâtre se détache mal et s'aperçoit peu sur un fond fauve. Chez les individus que j'ai sous les yeux, cette raie se distingue mieux, parce que les côtés du segment sont en partie noirâtres.

Quoi qu'il en soit, depuis 1853, j'ai laissé ces deux mâles dans ma collection avec l'étiquette provisoire de *Trogus rufescens* Gr., sans en faire mention dans les opuscules que j'ai publiés depuis cette époque, et attendant patiemment que le hasard me procurât quelques renseignements sur la femelle, afin de savoir dans quel groupe des Ichneumons cette espèce devait être placée.

Cette année enfin, j'ai éprouvé la satisfaction de voir se réaliser mon espoir. M. Kriechbaumer m'ayant fait, en février, un envoi d'Ichneumons, j'y ai trouvé, sous le nom de *Oxysoma lineatum*, deux femelles et un mâle évidemment de même espèce, le mâle étant un *Trogus rufescens* Gr. semblable aux miens. Les étiquettes indiquaient qu'ils provenaient de Ratisbonne, et qu'ils étaient sortis des nymphes de la *Nonagria paludicola*.

Dans aucun cas, le nom spécifique de *lineatum* ne pouvait être conservé; mais, avant de m'arrêter à celui de *rufescens*, j'ai voulu m'assurer si la femelle n'avait pas été connue de Gravenhorst, et je n'ai pas tardé à découvrir que c'était son *Ischnus unilineatus*, décrit par lui avec son exactitude ordinaire, quoique avec erreur de sexe. Dès lors, j'ai cru devoir donner la préférence à ce dernier nom spécifique, parce qu'il rappelle un caractère commun aux deux sexes, tandis que le nom du mâle ne se rapporte qu'à sa coloration particulière (1).

M. Kriechbaumer, tout en rapportant cette espèce au groupe des *Ichneumones amblypygi*, a jugé convenable de la placer dans un sous-genre de nouvelle création, *Oxysoma*, dont il m'a communiqué les caractères dans les notes manuscrites jointes à son envoi. Je croirais abuser de la confiance de mon zélé correspondant en publiant ici ce qu'il m'a écrit à cet égard, parce que mon avis ne lui serait pas favorable; seulement, sans toucher au fond de la question, je me permettrai de faire observer qu'il y a une sorte de contradiction à employer le mot *Oxysoma* pour désigner un sous-genre que l'on exclut du groupe des *I. oxypygi*.

Ainsi donc, je tiens à le déclarer, ce que je ne puis admettre, ce n'est pas l'idée d'isoler cette espèce dans un sous-genre particulier, mais ce sont les caractères et le nom proposés par M. Kriechbaumer. Quant à moi, tout en la laissant provisoirement parmi mes *Amblyteles*, je pense que sa place la plus naturelle semble être près de l'*A. subsericans*.

---

(1) Je regrette beaucoup de devoir, encore une fois, heurter les tendances de M. le professeur Ratzeburg, pour qui les mâles, en vertu du *potior sexus*, doivent toujours imposer leur nom aux femelles. Voir *Ich. Plat. Eur.* Wesm., p. 7, 1853.

Enfin, pour en revenir aux caractères de coloration de l'espèce qui nous occupe, j'ajouterai : 1° que, chez l'un des mâles reçus de M. Sichel, un examen attentif permet d'apercevoir une ligne pâle très-fine qui s'étend sur toute la longueur du 6^{me} segment et même sur l'extrémité du 5^{me}; 2° que, chez ces deux mâles, il y a un point jaune latéral vers le bord antérieur des flancs du mésothorax et, à peu de distance, une linéole nuancée de jaune et de fauve de chaque côté de la base du sternum. Ces diverses lignes et taches manquent chez le mâle de M. Kriechbaumer, et il se distingue, en outre, par plusieurs taches noires sur le dos du métathorax, surtout vers la base; chez les autres mâles, ces taches noires ne s'observent pas ou sont ponctiformes.

Quant aux femelles, l'une d'elles a non-seulement les côtés du 2^{me} segment noirs, mais en outre l'extrémité. Elles ont toutes deux, de chaque côté du métathorax, une *très-petite* dent aiguë, caractère qui semble avoir été singulièrement exagéré par Gravenhorst à cause de l'expression *metathorace subbispino*, dont il ne se sert ordinairement que pour indiquer des dents beaucoup plus apparentes.

5. Amblyteles haereticus ♀.

Ich. Amb. Eur. 46. 57.

Hujus speciei diagnosis sic modificanda :

Scutello eborino; annulo antennarum albo; abdomine subobtuso. = $5\frac{1}{2}$-6 li. — I. melanogaster, var. 1. Grav. I. 209. 61. — 11 feminae.

Hab. in Sabaudia et Helvetia (1).

4. Amblyteles pseudonymus ♂♀.

Antennis albo-annulatis; alarum stigmate lineolaque ad orbitas occipitis rufis. (Facie, scapo subtus, tarsis anterioribus et posticorum parte, albis; ♂.) = 5-6 li. — I. pseudonymus Wesm. *Tentam.* 76. 74. — *Mantis.* p. 38. — 13 mares et 5 feminae.

Var. 1. ♀ : *Orbitis occipitis totis nigris.* — 4 feminae.

Var. 2. ♂ : *Alarum stigmate nigro.* — 1 mas.

Var. 3. ♂ : *Alarum stigmate tarsisque posticis totis nigris.* — 1 mas.

Postpetiolus *feminae* convexus levis et nitidus, *maris* plus minus scabriculus et subbicarinatus; pedes *feminae* breviusculi et crassiusculi.

Hab. in Belgio.

Remarque. — J'ai transporté cette espèce parmi les *Amblyteles*, parce que la femelle a le bout de l'abdomen obtus, quoique l'extrémité du dernier arceau ventral ne recouvre pas l'origine de la tarière.

5. Amblyteles camelinus.

Tentam. 129. 23. — *Mantis.* p. 62. — *Ich. Amb. Eur.* p. 48.

Addendum :

Var. 2. ♀ : *Scutello macula centrali alboflava.* — 1 femina.

---

(1) M. Kriechbaumer, qui a pris plusieurs de ces femelles aux environs de Coire, en Suisse, m'a écrit qu'il avait aussi découvert le mâle, dont il m'a même communiqué la description : je lui laisse le soin de la publier lui-même.

In hac varietate, caetera omnia sicut in plerisque feminis genuinis, imoque punctum rufum juxta apicem superum coxarum posticarum. — Hab. ad pagum Cortenaeken, prope Diestam.

Anno 1855, plurima utriusque sexus specimina genuina, ex Hungaria oriunda, a D^{re} Sichel accepi, plerorumque etiam coxis posticis puncto rufo notatis.

6. AMBLYTELES REPENTINUS ♀♂.

Ich. Eur. Grav. I. 467. 188. — A. MELANOCASTANUS, var. 2. Wesm. *Tentam.* 135. 33.

I. repentinum Grav. quem antea pro mera varietate *I. melanocastani* habueram, speciem distinctam meliore jure constituere nunc existimo.

In Belgio raro occurrit; plurima utriusque sexus specimina genuina, duoque e *var.* 1 Grav., omnia e Sabaudia oriunda, D^r Sichel mihi transmisit e Parisiis.

Subgenus CATADELPHUS (1).

1. CATADELPHUS ARROGATOR ♂♀.

Ich. Amb. Eur. 60. 1. ♂.

Femina a mare non differt nisi : 1° genitalibus; 2° antennis paulo longioribus et apicem versus curvatis, inter

---

(1) *Ich. Amb. Eur.* p. 60.

medium et apicem compressiusculis ibique subtus fusco-ferrugineis.

Specimen unicum femininum mihi transmisit Dr Sichel.

Remarque. — La femelle ayant, comme le mâle, le stigmate des ailes jaunâtre, il est très-probable que les femelles à stigmate noirâtre mentionnées par Villers (1) appartiennent à une autre espèce.

Subgenus LISTRODROMUS (2).

1. Listrodromus nobilitator Grav.

L. lapidator Wesm. *Ich. Amb. Eur.* 66. 2. — *Ibid.*, var. 1.

Remarque. — A l'endroit cité, j'ai commis une double erreur : 1° j'ai pris l'*I. nobilitator* Grav. pour son *I. lapidator* ; 2° je les ai considérés tous deux comme appartenant à la même espèce.

2. Listrodromus lapidator Grav.

Remarque. — Cette espèce, dont M. Tischbein m'a récemment communiqué trois femelles, est très-différente de la précédente, non-seulement par la couleur de ses pieds, mais encore par la longueur de sa tarière, ses antennes un peu plus grêles, son abdomen un peu plus rétréci vers le bout, etc. Sous une forte loupe, je n'ai pu apercevoir aux crochets des tarses que de fines dentelures, tandis qu'ils sont ciliopectinés chez le *L. nobilitator :* il ne serait cependant pas impossible que ces cils fussent sujets à se détacher.

---

(1) Vill. III. 175. 120.

(2) *Tentam.* p. 111.

Cette espèce, de même que la précédente, n'a pas été jusqu'à présent découverte en Belgique.

ICHNEUMONES PLATYURI (1).

Subgenus EURYLABUS (2).

1. Eurylabus tristis.

Ich. Plat. Eur. 11. 2.

Anno jam praeterlapso, D^r Sichel mihi e Parisiis transmisit marem unum Armoricum ad *Eury. tristem* certissime pertinentem, sed scutello toto nigro; quapropter cum femina melius congruit, et pro mare genuino deinceps habendus est. Nostra igitur diagnosis sequenti modo redigenda :

Niger, nitidus; femoribus omnibus, tibiis tarsisque anterioribus, et tibiarum posticarum basi, rufis; metathorace subbidentato; clypeo convexiusculo. (Orbitis facialibus albis, ♂.*)* = 5-5 $\frac{1}{2}$ li. — I. tristis ♀ Grav. I. 136. 15. — Eury. corvinus ♀ Wesm. *Tentam.* 152. 2. — 3 feminae et 1 mas.

Var. 1. ♂ : *Puncto scutellari albo.* — Eury. tristis ♂ Wesm. *Ich. Plat. Eur.* 11. 2. — 1 mas.

---

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.

(2) *Ibid.* p. 150.

2. EURYLABUS DIRUS.

Ich. Plat. Eur. p. 13. ♂.

Hujus speciei diagnosis, ut ambos sexus amplectatur, sequenti modo redigenda :

Niger, confertim punctatus, femoribus omnibus tibiisque anterioribus et posticarum basi rufis; clypeo antice porrecto; oculis postice immersis, capitis lateribus pertumidis, occipite carinato. (Abdomine elliptico, ♂. Abdomine late ovali, ♀.) = 6 li. ♂; 5 li. ♀. — 1 mas et 1 femina.

Femina differt a mare corpore toto nitidiore, antennis gracilioribus, metathoracis areola superomedia subobsoleta, abdomine multo breviore et latiore hujusque terebra gracili et brevissime exserta, tandemque tibiis posticis magna ex parte rufis.

Feminam unicam Valesianam a D^re^ Sichel accepi.

3. EURYLABUS LARVATUS ♀.

Scutello et maculis lateralibus thoracis flavis; facie flava nigrobilineata; pedibus croceis, coxis nigris flavo-maculatis; antennis gracilibus setaceis-albo-annulatis; capite bucculento. = $9\frac{1}{2}$ li. — I. LARVATUS Grav. I. 160. 30. — Christ. p. 348, tab. XXXV, fig. 5. — 1 femina.

Nostrum individuum omni puncto concordat cum descriptione Gravenhorstii qui, injuria, feminam pro mare habuit.

Hanc feminam, prope Tegernsee ex *Harp. vinula* exclusam, D^r^ Kriechbaumer e Monachio mihi transmisit.

Remarque. — N'ayant plus sous les yeux l'*Eury. intrepidus* (1) que j'ai restitué à M. von Siebold après l'avoir décrit (*Ichn. miscel.*, p. 52), je ne suis pas entièrement certain qu'il appartienne à la même espèce que l'*Euryl. larvatus*, quoique cela me paraisse très-probable. A ce sujet, il n'est pas inutile de faire remarquer que la description de Christ, citée par Gravenhorst sans aucune objection, n'est cependant pas parfaitement conforme à la description de ce dernier auteur. Celle de Christ semble avoir été faite d'après un individu qui, pour la taille et la coloration, était intermédiaire entre mon *Euryl. intrepidus* et l'*I. larvatus* Grav. D'après Christ, en effet, le chaperon est noir avec une tache jaune de chaque côté, le premier article des antennes est tout noir, il n'y a pas de linéole jaune devant les ailes ni de point jaune au milieu des flancs du mésothorax, caractères qui, tous quatre, s'appliquent à mon *Euryl. intrepidus*, mais ne conviennent pas à l'*I. larvatus* Grav.; d'un autre côté, la coloration des hanches rapproche l'*I. larvatus* de Christ de celui de Gravenhorst. Au milieu de ces dissemblances, il importe néanmoins de remarquer que l'individu de Christ, celui de Gravenhorst, le mien, et l'*Euryl. intrepidus* ont, tous quatre, un point jaune sur les extrémités latérales du cou, ce qui me paraît très-caractéristique.

---

(1) La diagnose de cette espèce, dans les *Ichn. miscel.*, p. 52, est incomplète, et au lieu des mots : *scutello flavo*, elle doit commencer par ceux-ci : *scutello, orbitis facialibus, punctoque laterali colli, flavis;* etc.

Subgenus PLATYLABUS (1).

1. Platylabus varipedulis ♂♀.

Scutelli apice, oculorum orbitis, lineaque ante alas, albis; tibiis posticis et antennis albo-annulatis. (Facie, pedumque basi ex parte, albis, ♂.) = 3-3 ½ li. — 1 mas et 5 feminae.

Habitu et sculptura *Pl. doloroso* affinis, sed annulo albo tibiarum posticarum facile distinguendus.

Mas : Caput palpis et mandibulis albis; clypeo albo, limbo angustissime nigro; facie alba, lineola media fusca; orbitis frontis et verticis, orbitisque externis e medio ad apicem, albis. Antennae articulo 1 subtus albo, 14-16 superne albis. Thorax linea ante alas, lineola infra alas, lineola laterali colli, postscutello, punctisque duobus metathoracis, albis. Scutellum macula alba. Alae hyalinae, stigmate et squamula nigris, radice pallida externe nigra. Pedes anteriores coxis subtus albo-maculatis, trochanteribus albis lineola supera fusca, femoribus rufis intermediorum latere infero fusco, tibiis stramineis; pedes postici trochanterum basi subtus alba, tibiis annulo albo ante basin. Abdomen nigrum.

Femina : Caput mandibulis et palporum apice rufis vel stramineis; orbitis faciei frontis et verticis, orbitisque externis in medio, albis. Antennae articulo 1 subtus rufo vel stramineo, 11-14 albis. Thorax linea ante alas, lineola vel puncto infra alas, interdum puncto laterali colli, albis. Scutellum macula subapicali alba. Alae hyalinae, stigmate

---

(1) *Tentam.* p. 150.

et squamula nigris, radice fusca tota vel interne pallida. Pedes anteriores rufi coxis et trochanteribus nigris, tarsis plus minus fuscis, tibiis intermediis externe subfuscis; pedes postici nigri, annulo albo ante basin tibiarum. Abdomen nigrum, ut plurimum segmento 2 margine summo albido.

Feminae quaedam variant : 1° orbitis externis totis nigris; 2° vestigio puncti pallidi utrinque in metathorace; 3° femoribus et tibiis anticis postice subfuscis, intermediis nigris tibiarum latere antico rufo; femoribus posticis latere utroque basin et medium versus rufo; 4° segmento 2 basi rufo, 3 basi summa ex parte rufa.

Marem et feminas, in Hungaria lectos, Dr Sichel e Parisiis mihi transmisit.

Remarque. — Lorsque déjà cette description était achevée et allait être imprimée, je me suis aperçu que le *P. varipedulis* pourrait bien être de même espèce que celui dont j'ai décrit le mâle sous le nom de *P. histrio* (*Ichn. miscel.*, p. 34), et que je n'ai plus sous les yeux, l'ayant restitué à M. von Siebold. D'après ma description du *P. histrio* ♂, celui-ci ne semble différer du *P. varipedulis* ♂ que par l'anneau des antennes entièrement blanc, et par la couleur fauve des cuisses de derrière, caractères qui sont d'une très-médiocre importance, puisque, chez une espèce très-voisine, le *P. dolorosus*, les cuisses de derrière varient du noir au châtain et au fauve.

2. PLATYLABUS DIMIDIATUS.

Tentam. 160. 11.

Maris *var.* 1 synonymia sequenti modo adjicienda :

Var. 1. ♂ : *Metathorace et coxis posticis totis nigris.* — Phygadeuon discedens Grav. II. 673. 171. — 3 mares.

3. Platylabus varipictus ♂.

Ich. Plat. Eur. p. 23.

Species plane eadem ac *Mesoleptes larvator* Grav. II. 23. 15, ideoque deinceps *Platylabus larvator* meliore jure nominanda.

ICHNEUMONES PNEUSTICI (1).

Subgenus HEMICHNEUMON (2).

Caput breve, transversum.

Mandibulae breviusculae, angustae, denticulis duobus aequalibus apice instructae.

Clypeus margine apicali recto, integro et mutico.

Antennae graciles.

Thorax scutello depresso; metathorace e basi ad apicem sensim leniter declivi, spiraculis punctiformibus.

Areola cubitalis 2ª quinqueangularis, nervo exteriore obsoleto vel subobsoleto.

Coxae posticae longiusculae et subcylindricae, subtus apice recta truncatae, truncaturae angulo interno apud feminas prominulo.

---

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.

(2) Id est *Ichneumon* pro parte ad *Hemiteles* accedens.

Abdomen subcylindricum, valde elongatum, gastrocoelis minutis.

Terebra feminarum subrecondita.

---

1. Hemich. subdolus ♀♂.

(♂) : *Clypeo flavo; alarum radice alba; femoribus totis vel ex parte tibiisque rufis.* = 2 $\frac{1}{2}$ - 2 $\frac{3}{4}$ li. — 2 mares.

(♀) : *Clypeo rufescente; alarum radice alba; pedibus et antennarum basi rufis.* = 2 $\frac{1}{2}$ li. — 2 feminae.

Metathorax subtiliter coriaceus et subopacus, areola superomedia triangulari et postice aperta, superficie pone hanc areolam late sed perparum excavata. Alae *feminae* breviusculae, *maris* ampliores, areolae cubitalis 2^{ae} nervo exteriore *feminae* obsoleto, *maris* subtilissime delineato. Pedes *maris* graciles, *feminae* paulo robustiores. Abdomen petiolo punctato, postpetiolo aciculato; segmento 2 toto et 3 e basi ad medium subtilissime coriaceis et opacis, segmentis sequentibus levibus et nitidis. *Feminae* terebra brevissima, valvis latiusculis, convexiusculis et obtusis, adeo arcte inter se et ad apicem segmenti ultimi applicatis ut, primo aspectu, ipsius segmenti partem facere et ejus apicem constituere videantur.

Mas : Caput palpis et mandibularum medio luteis; clypeo pallide flavo, margine summo nigro. Antennae nigrae. Thorax cum scutello niger. Alae stigmate fusco, squamula nigra, radice alba. Pedes rufi, coxis et trochanterum basi nigris, tibiis posticis apicem versus subfuscis, tarsis posticis fuscis. Abdomen nigrum, segmenti 2 margine apicali rufo. — Sic unus *mas*.

Mas alter differt : 1° mandibulis nigris, 2° femoribus omnibus ex parte fuscis.

Femina : Caput palpis et mandibulis rufis, clypeo sordide rufescente. Antennae fuscae articulo 1 rufo ; 2-9 rufis, superne fusco-maculatis. Thorax cum scutello niger. Alae stigmate fusco, squamula sordide rufa, radice pallida. Pedes rufi, coxis posticis superne basi nigris. Abdomen nigrum, segmenti 2 margine apicali toto, 3 vel 3 et 4 margine medio, rufis; segmentis 2 et 3 interdum margine laterali castaneo; segmento 7 apice rufescente.

Mares ambos Sabaudos et feminas ambas Hungaricas Dr Sichel e Parisiis mihi transmisit.

2. Hemich. suspectus ♀.

Antennarum basi, pedibus, abdominis medio et summo apice, rufis. = 2 $\frac{3}{4}$ li. — 1 femina.

Speciei praecedentis forsan mera varietas; differre tamen videtur : 1° antennarum articulis basalibus (3-9) longioribus et magis cylindricis; 2° abdominis petiolo latiore; 3° alis paulo amplioribus.

Caput palpis et mandibulis rufis, clypeo nigropiceo. Antennae articulis 1-8 rufis, sensim paulo obscurioribus; sequentibus fuscis, subtus ferrugineis. Thorax punctis duobus castaneis subobsoletis ante apicem metathoracis. Scutellum nigrum. Alae stigmate, squamula et radice, sordide rufis. Pedes rufi, coxis posticis basi fuscis. Abdomen segmento 1 apice rufo; 2 rufo, puncto fusco utrinque in medio dorsi; 3 rufo, macula irregulari nigra ad angulos apicales; 4 basi et summo apice rufis; 5 et 6 ad angulos apicales rufescentibus; 7 e medio ad apicem rufo; terebrae valvis rufis.

Hab. in Belgio.

N. B. J'ignore dans quelle partie de la Belgique j'ai pris cet insecte; l'épingle dont il est percé est du nombre de celles dont je me servais dans ma jeunesse et dont j'ai abandonné l'usage depuis une quarantaine d'années.

Subgenus GNATHOXYS (1).

1. GNATHOXYS NASUTUS ♂♀.

(♂) : *Scutelli margine laterali, antennis subtus, facieque, albis; abdominis medio partim rufo; pedibus rufis, anteriorum basi alba, posticorum basi geniculisque nigris.* = 3 li. — 1 mas.

(♀) : *Scutelli lineola laterali, frontis orbitis, annuloque antennarum, eborinis; abdominis medio rufo, apice punctulo albo; femoribus tibiisque rufis, geniculis posticis nigris.* = 3 li. — 3 feminae.

Caput crassiusculum, clypeo magno et convexo. Antennae *feminae* mediocres, apice nullatenus attenuatae. Metathoracis areola superomedia subquadrata, interdum postice paulum angustata. Abdomen laevissimum et nitidissimum, postpetiolo convexo.

Mas : Caput palpis et mandibulis albis, his apice nigris; clypeo facie orbitisque frontalibus albis; punctulo orbitali albo juxta apicem genarum. Antennae articulo 1 subtus albo, sequentibus omnibus subtus flavoalbis. Thorax margine colli supero, lineolisque duabus ad basin alarum, albis. Scutellum margine laterali albo. Alae hyalinae, stig-

---

(1) *Tentam.* p. 165.

mate fusco, squamula nigra puncto albo, radice alba. Pedes anteriores coxis et trochanteribus albis, femoribus rufis, harum apice tibiisque et tarsis stramineoalbis; pedes postici coxis et trochanteris nigris apice albo, femoribus rufis geniculo nigro, tibiis rufis basi et apice summis nigris, tarsis nigris. Abdomen segmento 2 rufo plaga magna dorsali nigra, 3-5 lateribus et summo margine rufis.

Femina : Caput palpis et mandibulis rufis, orbitis frontalibus flavoalbis. Antennae articulis 9-13 flavoalbis, subtus fuscis. Thorax punctis duobus plus minus distinctis pallidis in margine supero colli, puncto albo infra alas. Scutellum lineola laterali flavoalba. Alae hyalinae, stigmate et squamula fuscis, radice pallida. Pedes rufi, anteriorum trochanteribus superne et interdum coxis ex parte fuscis; posticorum coxis nigris apice subtus interdum castaneo, basi trochanterum et geniculo femorum tibiarumque basi et apice summis nigris, tarsis fuscis. Abdomen segmento 1 apice summo interdum rufo, 2 et 3 rufis, 4 vel toto rufo vel angulis basalibus late rufis, 5 interdum lateribus rufis; 7 punctulo apicali albo.—Sic duae feminae.

Femina tertia differt : 1° antennis vix paulo crassioribus, articulo 1 subtus basi summa rufa, 3-5 apice rufescentibus latere infero toto rufo, 9-12 albis subtus fuscis; 2° orbitarum frontalium linea pallida minus distincta et in medio interrupta ; 3° pedum anteriorum coxis subtus badiis, trochanteribus fuscis; 4° segmenti 7 punctulo apicali albo vix distincto. — Abdomen sicut in una e feminis praecedentibus, scilicet segmentis 2 et 3 totis, 4 angulis basalibus, rufis.

Hab. in Germania ; feminam tertiam, ex Hungaria oriundam, Dr Sichel e Parisiis mihi transmisit.

Subgenus DICOELOTUS (1).

1. DICOELOTUS RUFICOXATUS ♀♂.

I. RUFICOXATUS ♀ Grav. I. 597. 253. — DIC. UNIPUNCTATUS ♀ Wesm. *Tentam.* 176. 3. — *Mantis.* p. 79.

Post diagnosin *feminae*, addendum :

(♂) : *Abdominis medio rufo; femoribus subtus tibiisque anterioribus stramineis, coxis et trochanteribus sulfureo-maculatis; orbitis facialibus, scapoque subtus sulfureis.* = 2 li. — 1 mas.

Caput palpis pallidis, mandibulis apice rufis, orbitis facialibus sulfureis. Antennae articulis 1 et 2 subtus sulfureis, sequentibus subtus sordide stramineis, ultimis totis fuscis. Thorax punctis duobus in margine colli supero, punctuloque ante alas, albis. Alae stigmate fusco basi albida, squamula et radice albis. Pedes *anteriores* straminei, coxis sulfureis basi nigra, trochanteribus sulfureis, femoribus postice basin versus nigris, tarsis subfuscis; pedes postici nigri, coxarum apice summo et trochanterum articulo 2 sulfureis, tibiarum medio rufescente. Abdomen segmento 1 puncto apicali rufo; 2 rufo plaga media fusca; 3 rufo; 4 rufo, disco fusco; 5 et 6 margine summo rufo; 7 toto nigro.

Hab. in Belgio.

Remarque. — Outre les caractères fournis par la coloration, le *D. ruficoxatus* se distingue facilement du *D. pumilus* par la sculpture de son métathorax dont la face pos-

---

(1) *Tentam.* pp 165 et 175.

térieure est entièrement et finement chagrinée, d'un noir terne, sans traces bien distinctes d'aréoles, et creusée d'un sillon longitudinal sans rebords; tandis que, chez le *D. pumilus*, cette face du métathorax est très-luisante, creusée d'un large et profond sillon rebordé, et ce sillon, ainsi que les aréoles adjacentes, est traversé par de nombreuses linéoles élevées, parallèles entre elles.

Subgenus PHAEOGENES (1).

1. PHAEOGENES RUBRIPICTUS ♀.

Scutello, mesothoracis picturis, abdominisque medio, rufocastaneis; annulo antennarum albo. = 2 $\frac{1}{2}$ — 2 feminae.

Habitus fere *I. stimulatoris* Grav., a quo tamen recedit capite paulo latiore, thorace breviore, pedibus gracilioribus, coxis muticis, sicut et coloratione, staturaque minore.

Caput latitudine thoracis, transversum, pone oculos leniter rotundatum et subangustatum. Antennae mediocres, filiformes, apice involutae. Thorax breviusculus, metathorace crasse confertim punctato, areola superomedia aeque lata ac longa et subhexagonali. Abdomen oblongum, apice acutum, terebra distincta; segmento 1 apicem versus valde dilatato, aciculato, basi petioli et apice postpetioli sublevibus; gastrocoelis transversolinearibus. Pedes subgraciles.

---

(1) *Tentam.* pp. 166 et 180.

Caput interdum palpis sordide pallidis et mandibularum medio subcastaneo. Antennae articulis 9-12 vel 10-12 albis, subtus fuscis. Thorax colli margine supero lineolaque infra alas albis vel rufostramineis; linea longa ante alas, dorsulo toto vel ex parte, interdumque mesopleuris antice, castaneis. Scutellum castaneum. Alae hyalinae, stigmate et squamula nigris, radice alba. Pedes nigropicei, tibiis antice sordide stramineis vel rufis; femorum summa basi, interdumque anteriorum latere antico, sordide rufescentibus. Abdomen postpetiolo, segmentis 2 et 3 totis, 4 basi et margine summo, castaneis.

Ambo specimina, prope Parisios capta, a Dre Sichel accepi.

2. PHAEOGENES SCUTELLARIS.

Tentam. 183. 4. ♀.

Post diagnosin specificam *feminae*, addendum :

(♂) : *Scutello et facie eborinis; pedibus rufostramineis basi eborina; segmentis intermediis rufo-marginatis.* = 3 li. — 1 mas.

Postpetiolus quadratus, levissimus et nitidissimus.

Caput ore, clypeo et facie, punctoque orbitali in genarum apice, eborinis. Antennae subtus articulis 1 et 2 eborinis, sequentibus ferrugineis, ultimis fuscis. Thorax margine colli supero, linea ante alas et lineola infra alas, eborinis. Scutellum eborinum. Alae stigmate nigro, squamula et radice eborinis. Pedes pallide straminei coxis et trochanteribus eborinis, illarum posticis basi superne nigris; femoribus posticis rufis, tibiis posticis apice earumque tarsis fuscis. Abdomen segmento 1 nigro, sequentibus piceonigris; 2-5 margine apicali et margine summo laterali rufostramineis.

Hab. in Belgio.

Subgenus DIADROMUS (1).

1. Diadromus mitis.

Mantis. 92. 5^{bis}. ♂.

Post diagnosin maris, addendum :

(♀) : *Scutello, pedibus, et abdominis medio, rufis; lineola alba infra alas; antennis tricoloribus; denticulo sub coxis posticis.* = 2 $\frac{1}{4}$ li. — 1 femina.

Caput, sicut in mare, facie et clypeo protuberantibus. Antennae mediocres, apice haud attenuatae. Metathoracis areola superomedia angusta, plus duplo longiore quam latiore. Abdominis postpetiolus nitidus et sublevis; gastrocoeli distincti; terebra vix prominula.

Caput palpis et mandibulis rufis. Antennae articulis 1-9 rufis, 1 et 7-9 obscurioribus; 10-12 albis, subtus cum sequentibus omnibus rufescentibus. Thorax margine colli supero punctoque ante alas rufis, lineola alba infra alas. Scutellum fascia subapicali rufa (2). Alae stigmate fusco, squamula rufa, radice alba. Pedes rufi. Abdomen segmento 1 margine apicali rufo; 2-4 rufis; 5 lateribus et margine apicali rufis; 6 et 7 margine apicali summo albido.

---

(1) *Tentam.* pp. 207 et 221. — *Ichn. miscel.* p. 75.

(2) Cette bande fauve, vers un des angles de son extrémité, semble prendre une teinte blanchâtre, ce qui pourrait faire soupçonner que la coloration de l'écusson serait quelquefois un peu différente.

Hab. in Belgio.

Adnotatio. — Maris specimen aliud a mare in nostra *Mantissa* descripto differt: 1° antennarum articulo 1 subtus rufo apice albo; 2° colli margine supero albo (1); 3° coxis posticis rufo-nigroque-variegatis; 4° abdominis segmento 1 toto, 2 basi, 5 disco, 6 et 7 totis, nigris; 5° statura paulo majore (2 $\frac{3}{4}$ li.).

Subgenus AETHECERUS (2).

1. ÆTHECERUS REGIUS ♂.

Thorace rufo; clypeo albo; pedibus variegatis; abdominis segmento 1 *asperulopunctato.* = 3 li. — 1 mas.

Clypeus, in medio apice, tuberculis duobus foveolaque interjacente instructus (sicut in plerisque aliis *Ætheceris*). Antennarum scapus subcompressus, basi non dilatatus. Metathoracis areola superomedia aeque longa ac lata, subhexagonalis. Abdomen thorace longius et angustius, subcylindricum; segmento 1 toto confertissime punctato, subasperulo et subopaco; segmentis sequentibus etiam confertim sat fortiter punctatis, ultimorum punctura sensim subtiliore.

Caput palpis, mandibulis et clypeo albis. Antennae articulo 3 et sequentibus subtus ferrugineofuscis. Thorax rufus; mesosterno antice, suturisque circa scutellum et postscutellum, nigris; collo superne, lineolaque infra alas, albis. Scutellum rufum margine laterali albido (1). Alae hyalinae stigmate nigro, squamula et radice albis. Pedes *anteriores* coxis albis basi subtus rufa punctoque externo nigro, trochanteribus albis lineola supera nigra, femoribus tibiisque rufis harum latere antico stramineo, tarsis fuscis; pedes *postici* nigrofusci, coxarum basi externe et superne, femorumque linea antica, rufis. Abdomen totum nigrum.

---

(1) Je soupçonne fort que le mâle décrit dans la *Mantissa* a aussi le bord supérieur du cou blanc, mais la position accidentelle de la tête s'oppose à la vérification de ce caractère.

(2) *Tentam.* p. 203.

Marem unicum mihi transmisit D^r Sichel e Parisiis.

Subgenus MISETUS (2).

1. Misetus oculatus.

Tentam. 212. 1. ♂.

Post diagnosin maris, addendum :

(♀) : *Scutello albo; orbitis facialibus, abdomine, pedibusque, rufis; coxis et trochanteribus albis; antennis tricoloribus; clypeo unidentato.* = 2 ½ li. — 1 femina.

Caput thorace vix paulo latius, levissimum et nitidissimum. Antennae mediocres, apicem versus curvatae, apice summo subattenuato. Thorax subcylindricus, me-

---

(1) De l'un des côtés de l'écusson, cette bordure blanchâtre se dilate de manière à s'étendre largement sur l'angle apical.

(2) *Tentam.* p. 166.

sothorace levissimo et nitidissimo; metathorace superne et postice confertissime punctato, areola superomedia longiore quam latiore et postice angustata. Alae areola cubitali 2^a majuscula, quinqueangulari. Pedes mediocres. Abdomen thorace fere duplo angustius et longius, lineariobconicum, postpetiolo confertim punctato et lineis duabus elevatis subobsoletis; segmento 2 e basi ad medium subtilissime asperulo et subopaco, e medio ad apicem levi et nitido, gastrocoelis transverso-linearibus longe a basi remotis; segmentis sequentibus levissimis et nitidissimis, ultimo brevissimo; terebra breviter exserta et sursum arcuata.

Caput palpis pallidis, mandibulis et orbitis facialibus rufis. Antennae articulis 1-6 rufis, 7-12 albis latere infero rufescente. Thorax margine laterali colli et macula in mesopleuris castaneis; puncto rufo ante alas, lineola alba infra alas. Scutellum album, ejus apice et postscutello rufis. Alae hyalinae, stigmate fusco, squamula et radice albis. Pedes rufotestacei, anteriorum coxis et trochanteribus albis; posticorum coxis albidis basi pallide testacea, trochanteribus basi albidis. Abdomen rufotestaceum.

Hab. in Belgio.

Subgenus ISCHNUS (1).

1. Ischnus anomalus ♂.

Pedibus rufis, posticis nigro-notatis; segmentis intermediis rufo-marginatis, postpetiolo quadrato; stigmate fusco; scapo subcuneiformi. = 5 li. — 1 mas.

---

(1) *Tentam.* pp. 165, 166 et 215.

Corpus nitidum, capite thoraceque punctatis. Caput crassiusculum, thorace paulo latius, pone oculos longiusculum et subrectum; facie subplana, confertissime subtiliter punctata, ante basin cujusvis antennae ad modum corniculi triangularis producta; clypeo subplano levi et nitido, secundum mediam longitudinem anguste subimpresso, ad angulos laterales profunde foveolato, margine apicali recto integro et mutico; faciei et clypei limite media mutua vix nisi sculpturae discrimine determinanda. Antennae graciles, corpore paulo breviores, scapi latere externo e basi ad apicem hiante. Scutellum gibbulum nitidum, apicem versus angustatum. Metathoracis areola superomedia elongata, subpentagona, postice angustata; areola posteromedia basin versus paulum excavata. Alae breviusculae stigmate lanceolato. Pedes graciles, lineares. Abdomen latitudine thoracis eoque fere duplo longius, subcylindricum, impunctatum et sericeum, petiolo gracili, postpetiolo quadrato aciculato; segmentis 2 et 3 subopacis; gastrocoelis perparum excavatis, rufopellucidis, transversalibus, eorum ex intervallo angustissimo linea longitudinali impressa retrorsum excurrente. — Ad nostros (1) *Ischnos* accedit habitu et scutello gibbulo; recedit autem 1° clypeo minus convexo; 2° metathoracis facie postica longiore; 3° postpetiolo breviore et quadrato.

Caput totum nigrum. Antennae subtus ferrugineae, articulo 1 toto nigro. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmate fusco, squamula nigra, radice alba. Pedes rufi; *intermediorum* tibiis basi summa nigris, tarsis fuscis;

---

(1) Je dis *nostros*, parce que les *Ischnus* de Gravenhorst se composent des espèces les plus hétérogènes.

posticorum coxis basi, femoribus apice, tibiis basi et apice, tarsisque, nigris. Abdomen segmentis 2-4 margine apicali, 3 et 4 laterali etiam, rufo.

Marem unicum, ad pagum Cortenaeken aestate 1856 captum, accepi.

ICHNEUMONES,

IN PRAECEDENTIBUS PAGINIS DESCRIPTI,
COLORATIONIS SOLIUS OPE
IN SECTIONES XIII
EMPIRICE DISTRIBUTI.

Thorace et scutello nigris.	*Prima series.*
Thorace nigro ; scutello pallido vel pallide notato.	*Secunda series.*
Thorace nigro ; scutello rufo.	*Tertia series.*
Thorace rufo vel rufo et nigro ; scutello rufo, raro flavo.	*Quarta series.*

PRIMA SERIES.

SECTIO I.

Abdomine nigro.

Ich. nigritarius ♂ *var.*
Ich. consimilis ♂♀.
Ich. eburnifrons ♂.
Ich. multicinctus ♀ *var.*
Ich. cornicula ♀♂.
Ich. zephyrus ♂.
Ich. pseudocryptus ♀ (1).
Amb. pseudonymus ♂♀.
Hopl. terrificus ♂♀ *var.*
Hopl. lamprolabus ♀.
Eury. tristis ♂♀.
Eury. dirus ♀.
Hemich. subdolus ♂♀.
Isch. anomalus ♂.

SECTIO II.

Abdomine nigro, ano albo.

Ich. leucocheilus ♂.

SECTIO III.

Abdomine albo-notato, ano nigro.

Ich. sugillatorius ♂ *var.*
Ich. multicinctus ♀ *var.*

---

(1) Terebra longitudine ½ abdominis.

Sectio IV.

Abdomine toto rufo, vel rufo et nigro.

Ich. fusorius ♂♀ *var.*
Ich. fugitivus ♂.
Ich. humilis ♀.
Ich. speciosus ♀♂.
Ich. semirufus ♂ *var.*
Hopl. aulicus ♂.
Cat. arrogator ♀.
Hemich. suspectus ♀.
Dic. ruficoxatus ♀♂.

Sectio V.

Abdomine tricolore.

Hopl. infaustus ♂.
Amb. unilineatus ♀.
Plat. dimidiatus ♂ *var.*

SECUNDA SERIES.

Sectio VI.

Abdomine nigro.

Chasm. paludicola ♂.
Ich. tentator ♀.
Ich. moestus ♀♂.
Ich. rudis ♀♂.
Ich. nobilis ♂.
Ich. perspicuus ♂♀.
Ich. trilineatus ♂♀.
Ich. Brischkii ♂♀.
Ich. citrinops ♂.
Ich. leucocrepis ♂.
Hopl. terrificus ♂ *var.*
Amb. camelinus ♀ *var.*
Amb. haereticus ♀.
Eury. tristis ♂ *var.*
Eury. larvatus ♀.
Plat. varipedulis ♂♀.
Phae. scutellaris ♂.

Sectio VII.

Abdomine nigro, ano albo.

Chasm. paludicola ♀.

Sectio VIII.

Abdomine vel albo-notato, vel segmentis intermediis flavis, ano nigro.

Ich. multiguttatus ♂.
Ich. multicinctus ♂♀.
Ich. albicollis ♂.
Ich. zonalis ♂.

Sectio IX.

Abdominis segmentis omnibus flavo-albove-marginatis.

Ich. sexcinctus ♀.
Plat. varipictus ♂.

Sectio X.

Abdomine vel toto rufo, vel rufo et nigro.

Ich. serenus. ♂♀.
Ich. imperiosus ♀.
Ich. rubens ♀♂.
Ich. pisorius ♀ *var.*
Ich. speciosus ♂ *var.*
Ich. comis ♂.
Hopl. luteus ♂♀ *var.*
Amb. longimanus ♀.
Amb. repentinus ♂♀.
Gnat. nasutus ♂♀.
Miset. oculatus ♀.

Sectio XI.

Abdomine tricolore.

Ich. erythromerus ♀.
Ich. albicollis ♀.
Ich. phaeostigmus. ♀.
Ich. cumerus ♀.

Ich. exilicornis ♀.
Ich. gradarius ♀.
Ich. firmipes ♀.
Ich. zonalis ♀.

TERTIA SERIES.

Sectio XII.

Abdomine variabili.

Ich. torpidus ♀.
Ich. dolosus ♀.
Diad. mitis ♀.

QUARTA SERIES.

Sectio XIII.

Abdomine variabili.

Ich. Dahlbomi ♀.
Ich. fucatus ♀.
Amb. unilineatus ♂.
List. nobilitator ♀.
List. lapidator ♀.
Phae. rubripictus ♀.
Æthe. regius ♂.

EMENDANDA (1).

In *Mantissa :*

Pag. 48, lin. 3, mesothorax, *lege :* metathorax.
— 104, — 38, 3, *lege :* 16.

In *Ichneumones Amblypygi Europaei :*

Pag. 26, lin. 1, alba, *lege :* rufa.
— — — 2, albo, *lege :* rufo.

In *Ichneumonologica miscellanea :*

Page 8, lin. 17, cubitali, *lege :* cubitalis.
— 9, — 4, page, *lege :* pag.

---

(1) *Ich. miscel.* p. 75.

INDEX.

		Pag.
Æthecerus	regius	419
Amblyteles	camelinus . . .	402
—	haereticus . . .	401
—	longimanus . .	397
—	pseudonymus .	402
—	repentinus. . .	403
—	unilineatus . .	398
Catadelphus	arrogator . . .	403
Chasmodes	paludicola . . .	356
Diadromus	mitis.	418
Dicoelotus	ruficoxatus . .	415
Eurylabus	dirus.	406
—	larvatus	*ib.*
—	tristis	405
Gnathoxys	nasutus	413
Hemichneumon	subdolus. . . .	411
—	suspectus . . .	412
Hoplismenus	aulicus.	396
—	infaustus. . . .	*ib.*
—	lamprolabus .	394
—	luteus	395
—	terrificus . . .	393
Ichneumon	albicollis. . . .	371
—	Brischkii	368
—	citrinops	388
—	comis	390
—	consimilis . . .	359
—	Cornicula . . .	386
—	Dahlbomi . . .	380
—	dolosus.	379
—	eburnifrons . .	367
—	erythromerus .	370
—	eumerus	374
—	exilicornis . . .	375
—	firmipes	377
—	fucatus.	388
—	fugitivus	383
Ichneumon	fusorius	363
—	gradarius . . .	376
—	humilis	384
—	imperiosus . .	361
—	leucocheilus . .	387
—	leucocrepis . .	391
—	moestus	357
—	multicinctus. .	368
—	multiguttatus .	364
—	nigritarius. . .	382
—	nobilis	365
—	perspicuus. . .	366
—	phaeostigmus .	373
—	pisorius	363
—	proletarius . .	377
—	pseudocryptus.	392
—	rubens.	362
—	rudis	361
—	semirufus . . .	387
—	serenus	360
—	sexcinctus. . .	381
—	speciosus . . .	386
—	sugillatorius .	364
—	tentator	358
—	torpidus	385
—	trilineatus. . .	368
—	zephyrus . . .	389
—	zonalis.	378
Ischnus	anomalus . . .	421
Listrodromus	lapidator . . .	404
—	nobilitator. . .	*ib.*
Misetes	oculatus	420
Phaeogenes	rubripictus . .	416
—	scutellaris . . .	417
Platylabus	dimidiatus. . .	409
—	varipedülis . .	408
—	varipictus . . .	410

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 1er juin 1857.

M. de Ram, président de l'Académie.
M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, Grandgagnage, Gachard, Borgnet, Paul Devaux, Schayes, Polain, Baguet, Arendt, Ch. Faider, *membres;* Nolet de Brauwere van Steeland, *associé;* Serrure, Mathieu, Kervyn de Lettenhove, Chalon, Thonissen, Juste, *correspondants.*

MM. Alvin et Éd. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts,* assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

La classe reçoit connaissance de la mort de M. Dureau de la Malle, l'un de ses associés, décédé le 17 mai dernier.

— M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de MM. les docteurs Nöggerath et Kiliän, conseillers intimes et professeurs à l'université de Bonn, qui font connaître que le Congrès des naturalistes et médecins allemands se réunira cette année à Bonn, et que « leur projet sera probablement de faire, en réunion nombreuse, une visite à leurs confrères de Belgique. » Il sera répondu que la visite des savants allemands serait accueillie très-favorablement, et que l'Académie met, dès à présent, à leur disposition, les salles dont ils pourraient avoir besoin.

— M. Gachard présente, de la part de M. Prescott, l'*Histoire du règne de Philippe II* et l'*Histoire du règne de Charles V*, 4 vol. in-8°. Des remercîments seront adressés à l'auteur.

PROGRAMME DE 1858.

PREMIÈRE QUESTION.

Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée.

DEUXIÈME QUESTION.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE : *De l'influence de la civilisation sur la poésie.*

TROISIÈME QUESTION.

Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des *sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége?*

QUATRIÈME QUESTION.

Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Flandre.

CINQUIÈME QUESTION.

Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^{me} siècle jusqu'à nos jours.

SIXIÈME QUESTION.

Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le XII^{me}, le XIII^{me} et le XIV^{me} siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre?

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er février 1858, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Les chroniques inédites de Gilles le Bel; notice par M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Notre savant confrère, M. Polain, a fait remarquer dans son introduction à la chronique de Jean le Bel, qu'un de ses fils, nommé Gilles, qui fut chanoine de S^t^-Martin, s'occupa également de recherches historiques. N'avait-il pas recueilli le noble et opulent héritage du bon chroniqueur qui prêta, quand il était jeune, son épée au sire de Beaumont, et quand il fut vieux, son argent au roi de Bohême? N'appartenait-il pas, d'ailleurs, par sa mère, à ce lignage *des Preis* qui, à la même époque, donnait aux lettres et à l'histoire Jean d'Outremeuse?

Depuis longtemps on déplorait la perte des travaux qu'avaient laissés les deux chanoines de Liége, lorsque la partie la plus précieuse de la chronique de Jean le Bel nous fut rendue, il y a sept ans: je viens signaler aujourd'hui celle de son fils, comme conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Les anciens catalogues de la *librairie* des ducs de Bourgogne offrent la mention suivante :

« Gilles le Biault, cantre de Sainte-Croix, à Liége, les » merveilles et notables faits depuis la création jusqu'à » l'an 1400; in-4°, sur papier (1). »

Lorsque les manuscrits les plus rares de la Bibliothèque de Bourgogne furent transportés, il y a soixante ans, à Paris, au couvent des Cordeliers, ce même volume passa sous les yeux d'un savant bénédictin, dom Poirier, et voici en quels termes il le décrit :

« Gilles le Biault, cantre et canoine de Sainte-Crois, » dit St-Materne (Saint-Martin), à Liége, le livre des merveilles et notables faits depuis la création du monde » jusqu'à l'an 1400. Papier in-4°, peau violette (2). »

Je me hâte d'ajouter que le manuscrit dont nous nous occupons a été restitué au dépôt de Bruxelles, et qu'il porte encore la même reliure en peau violette. Il a pour titre : *Li livres de mervelles et notables faits puis la création dou monde*, et se termine à l'année 1400. C'est le n° 10478 de l'inventaire de 1839 (3).

Mes recherches pour retrouver la chronique de Gilles le Bel se liaient à d'autres recherches sur Froissart, qui me faisaient une loi d'étudier la seule source historique que le génie le plus original du XIVme siècle se fût astreint à reproduire comme la base de tous ses récits. Je revis donc attentivement le précieux fragment que nous devons à notre savant confrère, et quand j'en eus terminé la lecture, j'éprouvai, comme lui, le vif désir d'en découvrir la suite : il était permis, à mon avis, de croire que Gilles le Bel avait copié cette partie inédite du travail de son père, et c'est de ce côté que se portèrent mes investigations.

---

(1) *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, n° 2306.

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, II, p. 167.

(3) M. de Reiffenberg a analysé ce manuscrit dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, VII, p. 236; mais il n'en a pas reconnu l'auteur.

Mon premier soin avait été de déterminer avec quelque précision ce que nous connaissons de la chronique de Jean le Bel.

M. Polain, en en publiant la première partie, y a joint des notes qui établissent tout ce que leur ont emprunté les plus anciennes rédactions de Froissart. Plus tard, dans une autre notice, il nous a cité quelques lignes d'un manuscrit d'Amiens qui prouvent que Froissart aborda, d'après Jean le Bel, l'histoire des guerres de Bretagne (1).

---

(1) J'ai relu récemment la notice que M. Polain a consacrée à Jean d'Outremeuse, dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, et son introduction de la chronique de Jean le Bel ; mais il ne me paraît pas hors de doute que l'on doive retrouver la suite du texte de Jean le Bel dans le quatrième livre du notaire de Liége. De quel auteur étaient ces *giestes* qu'il se proposait de rechercher pour rédiger son quatrième livre ? Jean d'Outremeuse ne le dit pas, et nous sommes réduit à espérer qu'il désigne ainsi la seconde partie de l'œuvre de Jean le Bel. Quant à la première, il nous apprend, en termes fort précis, qu'il n'a eu sous les yeux que le texte corrigé par Jean de Beaumont, nécessairement antérieur à l'année 1356, époque de sa mort, et s'arrêtant même, selon toute probabilité, avant 1347, puisqu'il ajoute qu'à cette année finissent les chroniques de Jean de Warnant, « qui sont de la deraine date de tous chroniques. » Jean de Warnant fut attaché à Louis de Namur, frère de l'un des protecteurs de Froissart, qui lui donna, en 1384, deux chapellenies, l'une à Saint-Aubin de Namur, l'autre au château de Peteghem. Celle de Peteghem, fondée en 1309, par Clément V, valait vingt-cinq livres de rente.

Nous adoptons son opinion et nous chercherons à la compléter. L'examen de la chronique de Zantfliet nous permet, croyons-nous, d'y retrouver l'œuvre historique de Jean le Bel, non avec tous ses détails, mais au moins avec ses véritables limites, et citée parfois assez fidèlement pour que l'on puisse en reproduire intégralement certains épisodes. Il résulte de cette comparaison des textes que Froissart *suivit* (en l'*accroissant* et en *la multipliant*) la relation de Jean le Bel jusqu'en 1356 ou même jusqu'au commencement de l'année 1358; car s'il raconte la journée de Poitiers d'après le témoignage des chevaliers français et anglais qui y assistèrent, il recourt encore, pour l'année suivante, à la chronique de Jean le Bel, en rapportant les troubles qui agitaient la France (1).

---

(1) Nous mettrons en regard le texte de Zantfliet traduit de Jean le Bel et celui de Froissart, en nous bornant aux faits principaux du récit.

Regnum Franciae disponebatur per XXXVI elegantes viros electos de consensu trium statuum regni, videlicet cleri, nobilium et popularium : ita quod de unoquoque statu XII deputati sint... et requisitus est ab eisdem dux Normanniae ut cancellarium regis, Robertum de Loris, Simonem de Bussi, ceteros quoque qui receptores patris sui fuerant, caute custodiret, sed illi ad exteras declinaverunt regiones.	Si se accordèrent que les prélats éliroient douze personnes bonnes et sages; les barons et les chevaliers douze autres et les bourgeois douze en autele manière... Ils requirent au duc de Normandie qu'il fust saisi du chancelier le roi son père, de monseigneur Robert de Lorris et des autres maistres des comptes dudit roi; mais ils s'en allèrent en autres régions demeurer.
Insuper novi aurei facti sunt qui dicti sunt mutones...	Après ce les trois états firent forger nouvelle monnoie en fin or que on appeloit moutons.
Eodem tempore regnum Francorum permittente Deo, datum est in direptionem cunctis praedonibus inter fluvios Sequanam et Ligerim adeo quod nullus tute egredi posset a Parisius usque Aurelianis aut urbem Vindocinensem propter metum praedonum qui sibi capitaneum	En ce temps s'éleva une autre compagnie de brigands, et roboient tout le pays entre la rivière de Seine et la rivière de Loire; par quoy nul n'osoit aller entre Paris et Vendosme, ni entre Paris et Orléans; et avoient fait un capitaine que on nommoit Ruffin. D'autre

A partir de cette époque, Froissart, alors âgé de vingt ans, commence ses recherches personnelles, comme il le dit dans ses chroniques, parce qu'il se propose de n'y insérer désormais que ce qu'il aura vu ou appris lui-même.

Ainsi, jusqu'en 1358, nous trouvons dans Zantfliet un récit qui se rapproche souvent de celui de Froissart; plus tard, il n'en sera plus de même, mais il n'en est pas moins intéressant de suivre, année par année, les traces de l'œuvre originale de Jean le Bel.

Corneille Zantfliet, qui désigne clairement Jean le Bel, lorsqu'il dit, à propos de la bataille de Crécy : *Is qui hanc scripsit historiam in vulgari ipsam didicit ex ore domini de Bealmont*, se réfère à la même source quand, à l'année

---

praefecerant Rufinum nomine. In riparia Normanniae alter praedo dictus Robertus Canole totam illam maritimam infestabat.	part au pays de Normandie sur la marine avoit une plus grande compagnie de robeurs desquels Robert Canolle estoit le chef.

(Suivent dans Zantfliet trente lignes relatives aux complots du roi de Navarre, d'Étienne Marcel et de Jean de Pecquigny, que je ne retrouve pas dans Froissart. Marcel y est dépeint en ces termes : *Quidam plebeius, ceteris pertaesis qui secum deputati fuerant, solus assumpsit gubernationem redditum regalium, nec ausus ei fuit quispiam contradicere ob multitudinem complicum, etc.*)

Juxta civitatem Belvacensem surrexit secta rusticorum asserentium omnes nobiles, barones et milites regni traditores esse et propterea omnes esse trucidandos... Nobilem virum veruto imponentes, mactaverunt. . Sed illustres quidam viri mandaverunt amicos suos in Hannonia, Brabantia, Hasbania.	Aucunes gens des villes champestres s'assemblèrent en Beauvoisin ; et dirent que tous les nobles, chevaliers et écuyers trahissoient le royaume et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit... Ils tuèrent un chevalier et boutèrent en une broche... Les gentils hommes mandèrent secours à leurs amis en Hainaut, en Brabant, en Hesbaing.

A partir du combat de Meaux, les deux textes n'offrent plus de rapports.

1362, il s'exprime en ces termes : *In scriptis legi... asseritur vulgata relatione nostrorum*, et le récit qu'il fait suivre rappelle, par la forme du style, j'ajouterais volontiers par la crédulité ou l'esprit aventureux de l'auteur, ce que nous lisons ailleurs de la vengeance du comte de Salisbury, à laquelle Philippe de Valois dut, assure-t-on, les lettres des barons bretons.

Knyghton et Walsingham rapportent que le roi de France, se sentant près de sa fin, fit appeler Édouard III et lui déclara qu'il avait des intelligences à Londres et qu'il avait notamment fait enlever tout le meilleur or d'Angleterre. De là, la punition d'un grand nombre de traitres. Cette anecdote, bien que peu digne de foi, se retrouve dans les lignes que nous allons citer : seulement le rôle des personnages y est complétement interverti :

« La veille de l'Épiphanie, le roi de France, se trouvant » prisonnier des Anglais avec son fils Philippe, âgé de » douze ans (1), on voulut, selon l'usage du pays et pour » célébrer cette fête, tirer au sort celui qui, ce soir-là, se» rait roi, et comme le sort désigna le jeune Philippe, son » père lui dit par ironie : Quel roi pauvre, faible et ridi» cule, à la fois captif et exilé! Mais le noble roi d'An» gleterre l'entendit : Quoiqu'il soit pauvre, s'écria-t-il, il » peut devenir riche. Qu'il me demande ce qu'il voudra, » je n'en excepte que ma couronne et la délivrance de son » père. — Eh bien! répliqua Philippe, guidé par le con» seil du roi Jean, je veux que vous me remettiez toutes les

---

(1) Philippe le Hardi avait déjà quatorze ans lors de la bataille de Poitiers; mais Jean le Bel semble avoir donné uniformément l'âge de douze ans aux fils de ses héros. Il rajeunit ici le jeune prince, de même qu'il vieillit ailleurs le fils du comte de Salisbury.

» lettres venues de France depuis le temps de mon aïeul,
» Philippe de Valois. Le roi d'Angleterre, ayant entendu
» ces paroles, se repentit bientôt de sa promesse : J'eusse
» mieux aimé, dit-il, que tu me demandasses de rendre
» la liberté à ton père. Ainsi furent révélées les perfidies
» des barons et les ruses des traîtres. Toutes leurs lettres,
» déposées dans un petit coffret, se trouvèrent entre les
» mains du roi de France, et quand il fut rentré dans son
» pays, il les fit arrêter lorsqu'ils s'y attendaient le moins,
» et les ayant convaincus de leur trahison par leurs propres
» sceaux, il les fit mettre à mort (1). »

Froissart ne parle ni de cette imprudente promesse d'Édouard III, ni de ces supplices, et il a raison, car, d'après les documents historiques de cette époque, ce fut seulement après la mort du roi Jean que l'on vit décapiter, à Paris, quelques partisans du roi de Navarre, faits prisonniers au château de Mantes (2).

Jean le Bel, copié par Zantfliet, ne dit pas que le prince de Galles et son jeune rival, qui fut surnommé alors pour la troisième fois Philippe le Hardi (3), tirèrent un jour la dague pendant une partie d'échecs. Il va plus loin, car il rapporte que le roi Jean, qui aimait aussi beaucoup ce jeu (4), eut à ce sujet une vive dispute avec un comte anglais qui le frappa, et d'après l'auteur de cette chronique l'on raconta qu'il mourut de cette blessure. Il n'ose toutefois l'affirmer, mais il sait qu'il succomba subitement (1). Rien n'est plus inexact. La maladie du roi Jean dura plus d'un mois, et Bouciquaut s'était rendu en France pour en donner avis au duc de Normandie.

---

(1) Zantfliet, *Ampl. coll.*, V, col. 281.

(2) Voyez les chroniques de Saint-Denis et le continuateur de Guillaume de Nangis.

(3) Tel est le récit d'Olivier de la Marche.

(4) Edouard III lui offrit un échiquier quand il prit congé de lui pour retourner en France. (*Journal de la dépense du roi Jean,* publié par M. Douët d'Arcq.)

Immédiatement après viennent quelques lignes consacrées à louer la sagesse et la piété de son successeur Charles V, qui gouverne depuis longtemps son royaume en paix : *Quamobrem regnum suum quiete longo tempore gubernat.* Cette phrase est une de celles que Zantfliet, religieux de Saint-Jacques de Liége au XV^{me} siècle, s'est contenté de traduire littéralement du texte de Jean le Bel, qui l'écrivit avant l'année 1368, c'est-à-dire avant l'époque où la guerre recommença avec les Anglais.

Arrivé à l'année 1366, Zantfliet, ou plutôt Jean le Bel, continue en ces termes : « Le roi Charles s'attristait de ne » pas avoir d'enfants de sa femme, qui était noble (2), belle » et sage; mais ses frères Louis, Jean et Philippe s'en » réjouissaient, au contraire, parce qu'ils espéraient que » la couronne écherrait à l'un d'eux. Il arriva peu après » que le roi fut atteint d'une maladie mortelle, parce qu'il » avait pris du poison qui lui était offert; mais, grâce à » Dieu et aux conseils de ses médecins, il échappa à la » mort. On lui avait prescrit certaines incisions qui per» mettaient au poison de s'écouler, et quoiqu'il sût fort » bien qui le lui avait donné, il affecta toujours de l'igno» rer, prévoyant le mal qui pourrait en résulter. »

Il est facile de comprendre que l'auteur a voulu désigner ici le duc d'Anjou que Charles V, dit Froissart, « doutoit » merveilleusement. » Or, cette accusation ne peut être justifiée. Ce ne fut pas en 1366, mais en 1358 qu'une tentative d'empoisonnement fut commise sur Charles V, alors régent du royaume pendant la captivité de son père, et tous les historiens l'attribuent à Charles le Mauvais, roi de Navarre (1).

---

(1) Zantfliet, col. 287.

(2) Elle descendait, dit ailleurs Zantfliet, de Charlemagne et de saint Louis.

Nous trouvons, à l'année 1367, de nouveaux détails sur la stérilité de la reine de France. Charles V, y lit-on, a chargé son frère, le duc de Bourgogne, d'annoncer au pape Urbain V que, s'il ne lui accorde pas une sentence de divorce, il est décidé à se passer de son autorité et à répudier Jeanne de Bourbon. Mais le pape résiste à ses menaces comme à ses instances; il charge le duc de Bourgogne d'inviter le roi de France à renoncer à un projet si coupable, et ajoute qu'il espère lui faire obtenir de la miséricorde de Dieu, un fils qui naîtra seize mois après. Cet enfant fut appelé Charles au baptême; mais le peuple, sachant qu'il était dû aux prières du pape, le nommait le fils d'Urbain.

Ce récit donne lieu à de nouvelles observations. Pendant sept ans environ, Charles V put croire que sa femme, déjà mère de plusieurs enfants morts en bas âge, était devenue stérile; mais cela n'était plus vrai, ni en 1367, ni même en 1366; car une fille nommée Jeanne lui était née le 7 juin 1366, et il eût été plus exact de dire que Charles V appelait de ses vœux la naissance d'un fils. Quant au voyage du duc de Bourgogne à Avignon, au mois d'août 1367, ce ne peut être qu'une fable. Urbain V avait quitté Avignon le 30 avril 1367, et n'y rentra que le 24 septembre 1370. Christine de Pisan nous a d'ailleurs dépeint, en termes touchants, la constante affection de Charles V pour Jeanne de Bourbon, qu'il avait préférée à l'héritière des comtés d'Artois et de Flandre.

---

(1) Voyez, dans Froissart, le récit de la mort de Charles V, où il donne, sur cet empoisonnement et sur la petite fistule ordonnée par ses médecins, quelques détails plus précis. En 1378, le roi de Navarre fut soupçonné d'une autre tentative du même genre.

Ici s'arrête, selon nos conjectures, la chronique de Jean le Bel. Les phrases qui suivent sont postérieures à sa mort, et on y reconnaît le style du moine de Saint-Jacques de Liége à une de ces réflexions pieuses que n'offre pas le récit léger et joyeux du bon chanoine de Saint-Lambert : *Patri successit in regno, dolentibus fratribus. Verum homo proponit, Deus autem disponit omnia in coelo et in terra* (1).

Dès ce moment, nous ne rencontrons plus, dans les annales des années suivantes, ces détails plus piquants qu'exacts sur les affaires de France et d'Angleterre. Il faut franchir trente et un ans pour trouver une narration développée des événements accomplis à Paris ou à Londres; cette fois, tout ce que Zantfliet rapporte de la déposition de Richard II est traduit de Froissart. La vieillesse de Froissart ou des circonstances que nous ignorons, l'empêchèrent de compléter le récit de la mort du petit-fils d'Édouard III : la même lacune existe dans la chronique de Corneille Zantfliet.

Résumons cette analyse en quelques mots. Zantfliet a connu les chroniques de Froissart; mais il s'est attaché de préférence à celle de Jean le Bel tant qu'elle pouvait le guider, et il la cite pour la dernière fois à la fin de l'année 1368 : ce qui nous rappelle l'assertion de Froissart, « qu'il » la continua tout son vivant au plus justement qu'il put. »

---

(1) Zantfliet, col. 291.

Si maintenant nous avions à exprimer notre opinion sur la valeur de la chronique du chanoine de Saint-Lambert, nous croirions devoir distinguer ses diverses parties. Certes, rien n'est plus précieux que les chapitres publiés par M. Polain, où Jean le Bel, se posant au premier plan de ses tableaux comme acteur et comme témoin, s'écrie en racontant les guerres d'Écosse : « Nous aviens todis nos » chevals ensellés, nous dormiens del nuit tous armeis. » Les renseignements qu'il reçut à diverses reprises de la bouche de Jean de Beaumont n'ont pas une moins grande valeur historique, et ceci s'applique non-seulement à la bataille de Crécy, mais aussi à l'expédition de Frise de l'année précédente, où Zantfliet cite également Jean de Beaumont; quant aux récits de Jean le Bel sur les événements les plus secrets des cours de France et d'Angleterre, ils sont peu dignes de foi, et l'on doit louer Froissart de ne pas les avoir reproduits.

Ces diverses données, de valeur bien différente, devaient-elles se retrouver dans la chronique de Gilles le Bel? Nous nous le demandions au moment où nous découvrions sa chronique. Chose bizarre, mais trop réelle, plus sa chronique nous eût offert la reproduction servile d'un travail antérieur au sien, plus elle nous eût paru précieuse, et ce que nous y recherchions avec avidité, c'était moins ce qu'il avait fait lui-même que ce qu'il avait recueilli dans les écrits de son père.

Le manuscrit de la chronique de Gilles le Bel est une copie des premières années du XV^me^ siècle. Il renferme cent vingt-neuf feuillets, sans compter deux autres feuillets consacrés à des prophéties sur la fin du monde. En voici l'*incipit :*

« Affien qu'on sache comment le siècle est aleis dou

» temps passeit et les notables mervelles, advenues et fais
» qui ont esteit fais et les ans quant chu avenit dont
» mainte alagation et argement nascent en compaingnée,
» sy ju Gille le Biaul, cantre et canone de Sainte-Crois,
» dit de Saint-Martein en Liége, fich ce livre-chi où ens
» sont les dites advenues contenues si avant que je les aie
» peut trover à mon pooir, et se j'en aie de riens mespris,
» se moy soit pardon. Fait et commenchiet l'an del Incarnation
» messire Jhésu Crist M° CCCC^c trois, contés de
» nativité le nouel. »

Il y a loin de la création du monde à l'an de grâce 1400, et des cent vingt-neuf feuillets que renferme le manuscrit, les cent seize premiers ne nous offrent que des faits antérieurs au XIV^{me} siècle. Même à partir de cette époque, la rédaction est si concise qu'elle se borne à résumer les principaux événements, et c'est sans doute en ce qui concerne l'évêché de Liége qu'elle offre le plus d'intérêt. Néanmoins, si l'on regrette de ne pas y voir des citations complètes de Jean le Bel, on y retrouve du moins à certaines pages un lointain écho des brillantes narrations de son père.

A l'année 1329, il s'exprime en ces termes : « L'an
» M° III^c XXIX, le roy Eduart gastat Escoiche, et là
» furent messire Jean de Haynau, messire Jehan le Biaul,
» canone de Liége, et messire Henry le Biaul, son frère.»

Il ajoute, onze ans plus loin : « L'an M. III^c XL, assigat
» li rois Eduart et ses aloyez la chité de Tournay leur (là
» où) pluisseur escermouches furent faites; mais les bonnes
» villes de Brabant s'en partirent assez piteusement. »

Ces deux citations forment les limites du fragment publié par M. Polain, et il faut remarquer que la seconde en résume fort exactement le dernier chapitre.

Ailleurs, quelques lignes sur la Jacquerie suffisent pour qu'en les comparant à Froissart et à Zantfliet, nous puissions reconnaître que nous ne nous sommes pas trompé en étendant jusqu'en 1357 les emprunts faits par le chanoine de Chimay au chanoine de Saint-Lambert.

En 1363, adoptant la version de son père, contredite par tous les historiens de cette époque, il se borne à dire : « L'an M. III^c LXIII morut Jehan de France de duelh en » Engleterre. »

Après 1370, époque de la mort de Jean le Bel, notre analyse offre moins d'intérêt. Nous la compléterons par quelques citations.

En 1377, Gilles le Bel se prononce en faveur de l'élévation de Richard II, contestée par le duc de Lancastre : « car ce fut droit », dit-il.

En 1394, il s'élève vivement contre l'élu de Liége, Jean de Bavière : « En cel an ot Jehan, eslus de Liége, débat » aus Ligois et miest la court à discré et fist pais mes» chamment. »

En 1398, il rapporte les instances du roi de France et de l'université de Paris, qui décidèrent les Liégeois à une déclaration de neutralité dans l'affaire du schisme.

Enfin, on lit à l'année 1399 : « En cel an fut Winche» lans pour ses meffais desposeis del Empire. » et je me borne à faire remarquer, sans chercher à l'expliquer, le rapport que présente cette rédaction avec celle des dernières lignes des chroniques de Froissart : « Et aussi fut » le roy d'Allemagne déposé pour ses mesfais. »

Là s'arrête la partie historique de la chronique de Gilles le Bel. Quant à ses prophéties, elles semblent assez mal inspirées ; car au moment même où la folie de Charles VI était complète et sans remède, il annonçait qu'un roi de

France nommé Charles, « prince très-bialz, grans et bien » tailliés, » ceindrait à Rome la couronne impériale et irait ensuite la déposer à Jérusalem sur la montagne des Oliviers. C'est là sans doute ce qu'un ancien héraldiste liégeois appelait les *resveries* de Gilles le Bel.

Ma tâche serait complète si, après m'être occupé des deux chanoines, messires Jean et Gilles le Bel, je ne rencontrais un troisième chanoine de la même famille, nommé Jean comme son aïeul, et de plus, assez connu des historiens modernes comme auteur de la chronique du roi d'Angleterre, Richard II.

Il me paraît impossible, je n'hésite pas à le déclarer, que Liége puisse revendiquer plus longtemps l'auteur de cette importante narration. L'antique cité épiscopale des bords de la Meuse me pardonnera cette opinion, le jour même où je lui rends les chroniques de Gilles le Bel; mais au lieu d'inscrire désormais aux plus belles pages de son histoire littéraire, deux Jean le Bel siégeant tour à tour dans le célèbre chapitre de Saint-Lambert, il faut bien se résoudre à n'y laisser que le premier, celui dont Jacques de Hemricourt nous a dépeint le faste, la généreuse hospitalité et le gai savoir.

Ouvrez au hasard les chroniques de Jean le Bel, de Gilles le Bel ou de Jean d'Outremeuse, le style, le dialecte, l'orthographe vous frappent d'abord par certaines formes rudes et heurtées. Ce sont des mots qu'on ne trouve pas ailleurs, ou bien s'ils sont empruntés au langage compris partout au XIV^{me} siècle, une surabondance insolite de consonnes et de voyelles en rend la lecture pénible. Il ne serait pas tout à fait exact de dire que, dans le siècle où vécut Froissart, on en était encore à Liége à Villehardouin, c'est-à-dire cent ans en arrière; mais on croirait volontiers qu'il y a au moins cent lieues des bords de la Meuse à ce bon pays de Hainaut, où l'on parlait, où l'on écrivait le français le plus élégant de l'Europe.

La chronique de Richard II appartient par sa forme à ces excellentes traditions littéraires du Hainaut, acceptées sans contestation pendant deux siècles, et entourées d'un éclat plus ou moins soutenu, depuis Jean Froissart jusqu'à Jean Molinet, qui fut chanoine comme Froissart et habita aussi Valenciennes. Les chroniques de Baudouin d'Avesnes et de ses continuateurs, écrites à Beaumont, avaient préparé dès une époque fort reculée, cette noble passion de l'histoire qui devait susciter, là même où naquirent les princes les plus illustres, les chroniqueurs les plus dignes de faire passer leurs grandes actions à la postérité.

C'est à cette grande source historique, pour laquelle, à diverses reprises, depuis dix ans, nous avons réclamé le tardif honneur d'une édition correcte et complète, qu'il faut, croyons-nous, rattacher les travaux de l'auteur de la chronique de Richard II; mais avant d'aller plus loin, il convient de démontrer que rien n'en justifie l'attribution à Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert, en 1449.

Lorsque M. Buchon fit figurer, en 1826, le nom de ce Jean le Bel dans sa collection des chroniques nationales françaises, il s'appuyait sur deux arguments principaux, la signature autographe de l'auteur au dernier feuillet d'un manuscrit et la mention formelle de son nom dans un prologue qui précède quelques leçons de cette chronique.

Il faut remarquer d'abord que la signature alléguée par M. Buchon n'offre pas le nom de Jean le Bel, mais celui de *Jean Lebaud*, et qu'elle s'y trouve avec la date de juillet

1419 (1). Or, d'une part, on peut affirmer que la *Chronique de Richard II,* loin d'être postérieure d'un demi-siècle à la mort de ce malheureux prince, est l'ouvrage d'un historien contemporain ; d'autre part, jamais à Liége le nom porté par Jean et Henri le Bel ne subit l'orthographe adoptée dans cette signature, que M. Buchon a signalée comme étant celle de l'auteur. Il faut ajouter que Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert au milieu du XV^{me} siècle, n'est cité dans aucune des généalogies de sa famille (2).

Nous croyons donc devoir laisser Jean Lebaud à une famille bretonne assez connue dans les lettres au XV^{me} siècle, qui donna un secrétaire à Jean de Derval, le possesseur de l'un des plus anciens manuscrits de Froissart, un chapelain à Anne de Bretagne, deux fois reine de France, et à qui sa patrie dut de plus le premier recueil des poétiques traditions de l'Armorique.

Quant à l'introduction de la chronique de Richard II, telle que l'a publiée M. Buchon, il est évident pour nous que c'est l'œuvre d'une main étrangère, qui a cru rendre cette chronique plus précieuse, en y inscrivant le nom du plus célèbre chroniqueur de Liége. Dès la première lecture, on s'étonne de rencontrer cette phrase : « Je, messire Jean » le Beau, *jadis* chanoine » et de quel chapitre? de ce même chapitre de Saint-Lambert auquel appartenait le vrai Jean le Bel que M. Polain nous a si bien fait connaître.

---

(1) Remarquons en passant que lorsqu'on trouve une signature à la fin d'une chronique, c'est parfois celle du propriétaire, parfois celle du copiste, jamais celle de l'auteur.

(2) Un fils de Jean le Bel, nommé Jean comme lui, s'allia à l'héritière d'une illustre maison issue des Bertout de Malines qui étaient, selon Froissart, les plus riches seigneurs de la chrétienté. Il eut de beaux enfants, dit Jacques de Hemricourt; mais il n'est aucun document qui permette de croire que l'un d'eux soit devenu chanoine de Saint-Lambert.

Rien ne s'explique mieux que cette interpolation. Un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, qui nous a conservé le texte unique d'une des premières rédactions de Froissart, nous offre, à la suite de cet important fragment, la chronique de Richard II, et le scribe auquel nous devons le texte publié par M. Buchon, s'est borné à ajouter à la seconde partie du manuscrit de Valenciennes, ce qui y précède la première.

Froissart commence ainsi sa chronique dans le manuscrit de Valenciennes :

« Affin que les grans fais d'armes qui, par les guerres » de France et d'Angleterre, sont avenus, soient notable» ment mis en mémoire perpétuelle, *par quoy les bons y* » *puissent prendre exemple,* je me veul ensonnier de les » mettre en prose. Voirs est que *messire* Jean li Biaux, » *jadis* canonnes de Saint-Lambert de Liége, en grossa » en son temps aucune chose. »

Et voici l'*incipit* de la chronique éditée par M. Buchon :

« Affin que les grans fais d'armes et *les grans trahisons* » qui, par les guerres de France et d'Angleterre, sont » advenues, soient notablement mis en mémoire perpé» tuelle, *par quoy les bons puissent prendre exemple*, JE » *messire* Jean le Beau, *jadis* chanoine de Saint-Lambert » de Liége, ay mis en prose ce petit livre. »

Le JE est une addition bien malencontreuse; mais je ne sais si elle l'est plus que ces mots *grans trahisons* introduits ici sans qu'on ait modifié la phrase : *par quoy les bons puissent prendre exemple.*

Ce manuscrit de Valenciennes si intéressant pour les éditeurs de Froissart, ne nous mettrait-il pas aussi sur la trace de la source à laquelle appartient la chronique de Richard II? Nous le croyons, car nous y avons vu à la première page la signature de l'un des descendants d'Antoine de Croy, qui reçut de Philippe le Bon le château de Beaumont (1), et c'est là aussi ; c'est-à-dire dans ce même château, où Baudouin d'Avesnes fit écrire sa chronique, que nous placerons la composition d'une continuation de cette chronique, dont l'auteur est assurément le même que l'historien de Richard II.

Nous trouverons, dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne (2), des arguments qui justifieront notre opinion. En effet, il nous offrira réunis les deux documents historiques que nous attribuons au même auteur.

Pour mieux faire connaître cette continuation des chroniques de Baudouin d'Avesnes, nous emprunterons à ses premières pages une version toute nouvelle de la mort de Bertrand du Guesclin, au siége de Châteauneuf de Randon : « Devant ledit castiel, maladie prist au connestable, » de laquelle il le convint accouchier malade, et quant » il se senti apriessés de la maladie, il manda tous les » boins chevaliers et escuyers de sa route qui oudit siége » estoient, et leur dist moult amoureusement : Biaux sei» neurs et amis, je voy bien et scay que de la maladie

---

(1) Au-dessous de la signature *Croy*, se lisent deux vers qui appartiennent à l'année 1583 ou 1584 :

Amours me font par nuit penser
Là où je n'oise par jour aller.

Une autre main a ajouté : *il va pour Bruge*.

(2) MS. n° 10233 de l'inventaire de 1839 (1563 de la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois).

» que j'ay, ne puis escaper et est mortelle, et pour ce que
» vous m'avez aidiet à mon temps à conquerre et prendre
» d'assault, al honneur du roy de Franche, mainte forte-
» resche, je vous supli et requierch que sur la fin de ma
» vie, je puisse véir par vos poestés ceste forteresche prise
» ains que je muire, et j'en trespasseray plus liement. —
» Quand les barons oyrent ainsi parler le connestable,
» moult furent dolant et courchiet de son mal; mais non
» pour quand furent en grant volenté d'acomplir la re-
» queste et sur heure alèrent asalir ledit castiel de moult
» grant corage, et tellement y fu procédé par les dessus-
» dits seigneurs, que les clefs dudit castiel furent aportées
» au connestable par le capitaine englès qui estoit dedens
» la forteresche, et s'estoit fait porter icellui connestable
» pour véir l'assault en certaine place dont il pooit bien
» véir lesdis assaulz, et ladite forteresche ainsi concquise
» par les Franchois, le connestable assez tost apriès ter-
» mina vie par trespas....., et de lui dirent pluiseurs sei-
» gneurs qu'il avoit acompli de son temps la parolle de
» Merlin, que li simples chevaliers à l'aigle noir recou-
» vreroit et secourroit le royaume de Gaulle, et au brief
» dire, tant fist icellui connestable que depuis sa mort
» fu nommés le X^e preux (1). » Le récit des historiens, qui font porter les clefs de la ville conquise sur le cercueil du bon connétable, est-il plus dramatique et plus éloquent?

Nous signalerons ensuite un récit de l'expédition du duc d'Anjou en Italie, qui manque également au texte des continuateurs de Baudouin d'Avesnes, publié sous le titre de

---

(1) F° 220 r°.

Chronique de Flandre, par Denis Sauvage. La phrase qui le termine mérite d'être recueillie :

« Le ducq d'Anjo moru et de lui demora II enfants » qui *encore soustiennent la guerre comme vous orrez » ci-après* (1). » Ces lignes paraissent avoir été écrites entre les années 1390 et 1400.

Deux ou trois feuillets plus loin commence une narration qui, à partir de 1382, offre, pour les événements de cette mémorable époque, l'une des sources les plus précieuses que l'on puisse consulter. Les troubles de Paris, la bataille de Roosebeke, les dissensions et les complots qu'encourageait la folie de Charles VI, sont retracés avec des détails qu'on chercherait vainement dans les autres chroniques de cette époque (2). Mais notre auteur suspend son récit à l'expédition de Frise, en 1396 (3), et comme il résulte d'une phrase que nous avons citée, qu'il avait l'intention de pousser plus loin son travail, nous devons supposer que quelque circonstance qu'il n'indique pas l'a porté inopinément à l'interrompre (4).

Ne serait-ce pas le départ de l'auteur pour l'Angleterre? N'y avait-il pas fait un premier voyage en 1377, pour assister ou prendre part aux joyeuses et notables ménestrandies qui signalèrent les fêtes du couronnement de Richard II (5)?

---

(1) F° 222 r°.

(2) J'ai emprunté, dans mon *Histoire de Flandre*, quelques notes à cette partie du manuscrit 10,233.

(3) A la dernière page, l'auteur, après avoir nommé Charles d'Albret, ajoute *le fil*. Ce qui prouve que son père vivait encore. L'auteur écrivait donc avant 1401.

(4) Il serait utile de comparer à notre manuscrit la chronique inédite de Jean de Wavrin, qui doit être publiée bientôt par la société de l'Histoire de France.

(5) *Solempnibus ministralciis*, porte la relation officielle.

Ne peut-on pas déterminer les circonstances qui l'engagèrent à y retourner? En 1396, le seigneur de Beaumont, Gui de Blois, s'était retiré à Avesnes, et le bruit courait que, pour apaiser ses créanciers, il allait vendre ses domaines du Hainaut, comme déjà il avait vendu son comté de Blois. Cette même année, au mois d'octobre, une fille de Charles VI s'embarquait pour l'Angleterre, faible gage de paix qui devait perpétuer la dynastie des vainqueurs de Crécy et de Poitiers, mais que rejeta bientôt une autre dynastie, celle du vainqueur d'Azincourt. Que notre auteur ait quitté le service de Gui de Blois pour celui de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, que celui-ci l'ait chargé d'accompagner sa jeune nièce en Angleterre comme chapelain ou comme clerc, rien n'est plus vraisemblable, et nous invoquerons d'abord, pour établir qu'il fut le témoin oculaire de la chute de Richard II, la phrase suivante de sa chronique qui manque au texte de M. Buchon : « Et fist le ducq LIIII chevaliers devant le sabmedy que il fu couronnés en la salle du castiel de Londres. Le XI^{me} fu monsieur Franche de la Court, et les aultres chevaliers *je ne congnissoye point.* » Plus loin, il rapporte, comme s'il y avait assisté, les touchants adieux que Richard II fit à la reine avant son départ pour l'Irlande.

Nous trouverons dans le texte que nous avons sous les yeux d'autres données sur l'époque où l'auteur revit l'Angleterre.

On lit à la fin du chapitre inachevé, qui s'arrête au mois d'août 1396 : « Pour le temps que le comte de Nevers
» parti, le roy de Franche fu moult merveilleusement
» malade, pour laquelle cose on fist moult de nobles et
» piteuses pourcessions, à la pryère et requeste de la royne

» de Franche en Franche, *en Engleterre* et ailleurs. Puis » avint que en l'an mil III^c IIII^xx et XVI, gens d'armes » aloyent en Hongherie de toutes parties *d'Engleterre* et » ailleurs pour les Sarrasins combatre (1). » Or, c'est précisément à cette date qu'il reprend la chronique de Richard II, interrompue depuis 1377. « Li rois Richars rendi la » ville de Brest et le castiel au ducq de Bretaigne l'an mil » III^c IIII^xx et XVI (2). »

Nous arrivons aux raisons qui donnent lieu de croire qu'il fut l'un de ceux que le duc de Bourgogne chargea d'accompagner Isabeau de France. Froissart fait observer que ce prince avait pris plus de part que tout autre à la conclusion de ce mariage (3), et le principal motif qui l'y engageait était le désir de plaire à ses bonnes communes de Flandre, qui non-seulement tenaient beaucoup à leurs relations commerciales avec les Anglais, mais qui, de plus avaient conservé, depuis le temps de Jacques d'Artevelde, une affection sincère et profonde pour Édouard III et son successeur. La révolution qui éleva Henri de Lancastre devait donc être fort antipathique aux villes de Flandre, et le lien qui les unissait aux communes anglaises était si étroit qu'il eût suffi peut-être pour amener une réaction en faveur de Richard II. Étrange exemple des vicissitudes de la fortune! Le souvenir de la grande alliance de 1540, invoqué ou soutenu par la politique du petit-fils de Philippe de Valois, eût protégé, à Londres, l'héritier captif et trahi du puissant monarque qui avait consenti un jour à appeler le capitaine de S^t-Jean de Gand, *son compère.*

---

(1) F° 240 r°.

(2) F° 242 v°. Ce n'est toutefois qu'à partir du mois de juillet 1397 que commence la narration développée. Notre manuscrit dit que la conférence du duc de Glocester et des comtes de Derby, de Warwick et de Nottingham eut lieu le 24 juillet, « le VIII^e jour devant le mois d'août. » Le texte de M. Buchon porte : le huitième jour de février, et néanmoins, on y lit un peu plus loin que le complot devait s'exécuter « dedans le mois d'août ensuivant. »

(3) Ce fut un chevalier attaché au duc de Bourgogne qui remit à Richard II l'anneau de mariage et la dot de la jeune reine. Onze ans plus tard, il reçut du successeur de Philippe le Hardi une autre mission qu'il accomplit trop fidèlement dans la vieille rue du Temple. J'ai nommé Raoul d'Auquetonville.

Nous reconnaissons la trace de l'influence bourguignonne ou flamande dans notre manuscrit, lorsque l'auteur, après avoir fait dire à Henri de Lancastre : « Je n'ay » point paour des François, ne des Escots, ne de ceulx » d'Irlande, ne de ces Anglois qui se sont armés contre » moi. » ajoute ce qui suit : « Et ne doubtoit nulle gent » dou monde que les Flamens, et disoit que il avoit grant » doubte que il n'euissent oyt nouvelles de son fait que il » ne soyent li premier qui viengnent sour nous. Pour » chou commanda-il au maire de Londres que il retour- » nast en la ville de Londres pour deffendre par tout le » pays d'Engleterre que il ne fust si hardis de partir, ne » de passer la mer sur paine d'iestre pendus (1). » Le

---

(1) F° 269 r°. On trouve à peine la trace de tout ceci dans le texte publié par M. Buchon, bien moins complet que celui de notre manuscrit. Quelques citations suffiront pour établir cette assertion, en plaçant les deux textes en regard :

Quant vint le demanche de devant le jour de leur champ et les seigneurs furent venus à Conventry, là vint le duc d'Arvordre prendre congié au roi, et le lundi, au point du jour, vint le duc de Norvolth, et quant il eust prins congié, il alla oyr trois messes. (P. 15.)	Le dimenche devant le lundi que il devoient combatre, fu arrivés en la ville de Conventry le duc d'Evorde comte Derby, et ala ledit jour prendre congiet au roy Richart dehors la ville où le roy fu logiés en une tour qui fu à monseigneur Willaume Bagod, à quart de lieuwe près de la ville, et le lundi en-

peuple de Londres criait : « Dieux garde monseigneur le » roi Henry. Or volons faire guerre à tous ceulx dou » monde, sauf les Flamens (1). »

Notre auteur avait, à Londres, près de lui un autre agent de Philippe le Hardi, Pierre Salmon, qui publia aussi un récit des choses de son temps, mais chez qui l'on devinait déjà l'infâme apologiste des vengeances de Jean sans Peur. La dame de Courcy, à qui la reine était confiée et qui revit la France avant elle, était la mère de ce sire du Bosc-Achard à qui nous devons la chronique de la Bouquechardière (2). La jeune reine elle-même, veuve avant d'avoir été épouse et mère, devait être un jour la compagne du duc Charles d'Orléans.

Revenons à notre manuscrit, où nous nous sommes arrêté au feuillet qui aborde sans l'achever le récit de l'expédition de Frise. Aussitôt après commence, sans nouveau titre et de la même main (3), le document historique que M. Buchon appelle la *Chronique de Richard II*, en

---

	suivant, au point du jour, le ducq de Norvolt ala prendre congiet au roy et de là à Tarbus oïr III messes. (F° 252 v°.)
Le roi fut mené jusqu'à Gransonde. (P. 36.)	Le cornet pendant à son col et l'espiel en sa main ala le roy Richart de Londres à Gravesonde disner ledit jour en la compaignie de ses anemis, lesquels le menèrent ensi que ce fust uns forestiers de bos. (F° 263 v°.)

(1) F° 279 r°.

(2) Cette seigneurie du Bosc-Achard avait été portée en dot à Guillaume Malet de Graville, fils de Jean de Graville et de Marie de Léon. Il la transmit à sa petit-fille qui épousa Guillaume de Courcy.

(3) Dans la table placée au commencement du volume, cette partie forme un chapitre intitulé : *Dou roy Richart d'Engleterre et comment il fu trays et mors.*

lui assignant, dans le titre de son édition, l'année 1377 pour point de départ, bien qu'elle n'y remonte qu'à la restitution de Brest, en 1396. Notre manuscrit justifie seul ces données chronologiques; car il s'ouvre par le récit du couronnement de Richard II, qui eut lieu au mois de juillet 1377, et rien ne nous sera plus utile pour démontrer que la chronique de Richard II, et la continuation de Baudouin d'Avesnes, que nous avons rapidement analysée, sont du même auteur. Pour que l'évidence soit complète, il nous suffira de placer sous les yeux du lecteur deux récits du même fait, empruntés l'un à la chronique générale, qui finit en 1396, l'autre à la chronique particulière d'Angleterre, qui remonte jusqu'à 1377 (1). Il s'agit du couronnement de Richard II, et nous mettrons les deux textes en regard :

Chronique générale, nº 10233, fº 209 rº.	Chronique de Richard II, 10233bis, fº 241 vº.
Et droit au disner du roy vint li sires de Morque, chevalier, et qui estoit montés et armés pour cause du service de sa terre, et là fist proclamation devant tous que s'il estoit homs qui volsist dire que Richars de Bourdiaulz ne fust rois d'Engleterre de son droit et loyaument couronnés, il estoit tout près de le desrenier corps contre corps, comme il appartenoit au droit d'armes.	A l'heure d'icellui disner vint uns chevaliers armés de toutes armes et montés sur un grant destrier pour le serviche de sa terre, et fist cryer en hault que s'il estoit homs qui volsist dire et maintenir que Richars de Bourdiaulz ne fuist rois d'Engleterre de son droit et loyaument couronnés, venist avant, et il estoit près du desrenier corps contre corps, comme il appartient au droit d'armes, et estoit ledit chevaliers appelés sire Jehan de Morquem.

Le hasard avait fait naître Richard II le jour des Rois, et le sénéchal d'Aquitaine avait dit le même jour à Froissart que ce présage lui assurait une couronne. Confiant dans les prophéties attachées à son berceau, il voulait, pour qu'on admirât davantage cette couronne, la porter dans un palais plus beau que celui de Paris, et il avait fait construire à grands frais la vaste salle de Westminster. Comme l'avenir devait tristement démentir ces rêves de la vanité! C'était dans cette salle à peine achevée qu'un parlement allait prononcer sa déchéance, et c'est là aussi que, deux siècles plus tard, un autre parlement renouvellera, au nom du peuple, le procès de la royauté en condamnant Charles Ier (1).

---

(1) Comparez les nºˢ 10438 et 12193 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La *chronique de Richard II*, si riche de détails sur cette mémorable et sanglante époque, supplée au silence de Froissart. Elle paraît avoir balancé, même en Angleterre, l'autorité des historiens contemporains plus favorables à Henri IV, et c'est à un grand poëte dramatique du pays où régna Richard II que nous demanderons un témoignage plus glorieux que tous les autres.

Lorsque Shakspeare, abordant cette série de drames historiques qu'il appelait lui-même les chroniques d'Angleterre, retraça sur la scène les malheurs du petit-fils d'Édouard III, il choisit entre tant de versions différentes relatives à sa mort, celle de notre chroniqueur :

KEEPER.

My lord, will't please to fall to?

KING RICHARD.

Taste of it first, as thou art wont to do.

---

(1) Ce rapprochement se présente tout naturellement à l'esprit, quand on trouve parmi les noms des feudataires présents à la cérémonie du couronnement de Richard II, celui de Cromwell. Voyez la relation officielle dans les actes de Rymer.

KEEPER.

My lord, J dare not; sir Pierce of Exton who
Lately came from the king, commands the contrary.

KING RICHARD.

The devil take Henry of Lancaster and thee!

KEEPER.

Help! help! help!
(Enter Exton and servants, armed.)

KING RICHARD.

How now? what means death in this rude assault?
Villain, thy own hand yields thy death's instrument.

. . . .

(Exton strikes him down.)

EXTON.

As full of valour, as of royal blood:
Both have J spilt!

Tout ceci se retrouve dans le récit que nous avons sous les yeux :

« Le roy estoit tout seul à table, lequel ne vouloit » mengier, pour ce que son escuier ne voloit faire assay » devant lui comme il avoit à coustume de faire, et le roy » Richart lui demanda : Quelles nouvelles ? Et l'escuier » respondi : Je n'en scay nulles aultres fors que sires » Pierres d'Exton est venu, je ne scay quelles nouvelles » il apporte. Dont le roy Richart prya à l'escuier que il » taillast et que il fesist assay comme à son office appar- » tenoit. Dont se mist l'escuier à genoulz par devant la » table, et cria merchi au roy Richart que il li volsist » pardonner, car on li avoit deffendu de par le roy Henry. » Dont le roy Richart se courcha et prist ung coutiel de » la table et en feri l'escuier en le tieste, disans : Maudis

» soit Henry de Lanclastre! A cette parole vint sires » Pierres d'Exton, lui VIII^{me}, en le cambre dou roy Richart, où il séoit à table. Et chascuns avoit ou lanche » ou hache en sa main, et quant le roy Richart les vit » venir ainsy armés, il bouta la table arrière de lui (1) et » sailly en mylieu d'eulx VIII, et osta à l'un d'iceulx une » hache et se mist bien gentement à deffence et gaillardement, et en lui deffendant en tua IIII de VIII........ Et » quand le roy fu mors, li chevaliers qui li avoit donné » le cop de le mort, se assist dalés le corps et commencha » à plorer, disant : Hélas! quel cose avons-nous fait? Nous » avons mis à mort celui qui a esté nostre souverain seigneur l'espasse de XXII ans. Or, ai-je perdu mon honnour (2). »

Mais quel est l'auteur de cette chronique? Il sera aisé de le nommer, et M. Buchon l'eût fait, il y a trente ans, si, dans une de ses plus fâcheuses préoccupations, il n'avait adopté un pseudonyme Jean le Bel, pour faire ensuite de notre historien un poëte, en lui attribuant à ce titre des vers, fort intéressants du reste, sur la déposition de Richard II (3).

---

(1) On lit dans l'édition de M. Buchon : « Il saillit sus et bouta la table jus » à terre en sus lui, » ce qui voudrait dire qu'après s'être élancé vers ses meurtriers, il se cacha sous la table. Notre manuscrit rétablit le véritable sens de la phrase. Ici comme ailleurs, il nous offre un texte plus ancien, plus correct et plus complet.

(2) F° 275 v°. L'ordre de faire périr Richard II avait été, dit-on, donné le 6 janvier. Le 29, sa mort était déjà connue à Paris. Rymer, III, 4, p. 176. — Henri IV semble, au contraire, vouloir la cacher dans les chartes, où il parle de son prédécesseur. Le 18 mai seulement, il s'exprime en ces termes : « Feu nostre très-cher cousin Richart, de bonne mémoire, n'adgairs roi » d'Engleterre, que Dieu assoille! »

(3) L'auteur de ce poëme, bien que né en France, était attaché à Antoine

En effet, M. Buchon a publié, d'après un manuscrit de Paris, qui provient du château de Blois (1), une note anonyme conçue en ces termes : « J'ay esté informé par un » homme digne de foy, nommé Creton, et par escript de » sa propre main, lequel pour ce temps estoit en Angle- » terre, et a escript ce que je vous diray. » Vient ensuite un récit entièrement conforme au nôtre, comme il est aisé

---

de Bourgogne, qui devint, vers cette époque, duc de Brabant. Il compare le château de Chester au château de Namur. (Édition de M. Buchon, pp. 379 et 463.)

Son récit est fort curieux, quand il rapporte que le comte de Salisbury l'amena avec lui, afin de l'égayer dans son inutile et périlleux effort pour sauver la couronne de Richard II :

Le conte, qui grant désir avoit
De se partir pour deffendre le droit
Du roy Richart, assez prié m'avoit
    D'oultre passer
Avecques lui, pour rire et pour chanter,
Et je m'y volz de bon cuer accorder.

Rien ne manque d'ailleurs à l'éloge qu'il fait du comte de Salisbury; Froissart n'eût pas mieux dit :

Moult largement donnoit et de preulx dons,
Hardi estoit et fier comme lions,
Et si faisoit balades et chansons,
    Rondeaux et lais
Très bien et bel; si n'estoit-il qu'homs lais.

La narration de ce poëte présente d'ailleurs les faits d'une manière toute différente. Tout au plus pourrait-on découvrir une allusion assez douteuse au récit de Creton, quand il s'écrie :

Hélas ! quels gens ! Qu'estoyent-ils pensans ?
Il m'est advis...
    Qu'à tous jours mais
On les devroit tenir pour mauvais
Et que chroniques nouveaux en fussent fais
Afin qu'on vist plus longuement leurs ais

(1) M. Buchon dit le n° 8223. Il faut lire, je pense, 8329.

de s'en assurer en comparant à notre dernière citation de la *chronique de Richard II*, les lignes suivantes :

« Le roy Richart estoit tout seul à sa table et faisoit » semblant de non vouloir mengier pour ce que son » escuier ne vouloit faire essay devant luy ainsi que souloit, et le roy lui demanda : — Dy, quelles nouvelles ? » — L'escuier respondi : — Je n'en scay nulle autre fors » que Pierre d'Exton est venu, je ne scay quelles il apporte... Et l'escuier se getta à genoulz devant le roy » Richart en lui priant qu'il lui pardonnast, car deffendu » estoit de par le roy Henry. De ceste réponse se troubla » très fort le roy Richart, et prit un des couteaulx de la » table et le rua après la teste de l'escuier, en disant : » Mauldy soit Henry de Lancastre (1) ! »

La similitude est complète, et le nom de Creton restera légitimement à la *chronique de Richard II*, aussi bien qu'à la continuation de la Chronique de Baudouin d'Avesnes, qui la précède dans notre manuscrit. Nous regrettons de ne pas avoir pu réunir quelques renseignements biographiques sur Creton ; nous savons seulement, qu'au XV^{me} siècle, une famille de ce nom possédait un petit arrière-fief, situé à Moulbaix, près d'Ath, et ceci nous suffit pour rendre au Hainaut ce continuateur des chroniques rédigées au château de Beaumont.

Quelle est donc, nous demanderons-nous en terminant, la destinée de nos vieux chroniqueurs qui, au prix de tant de labeurs et de tant de fatigues, nous ont légué l'histoire de nos pères? Les uns inscrivent leur nom à la première page de leurs récits, et si leur nom ne se perd point, leurs travaux périssent ou du moins disparaissent pendant plusieurs siècles; les autres nous ont laissé des œuvres qui sont arrivées jusqu'à nous, que nous étudions avec soin, que nous relisons avec plaisir, mais nous ne savons à qui nous les devons. Il semble que, gardiens fidèles de ce que nous appelons la gloire, ils se soient réservé à eux-mêmes le silence et l'oubli.

---

(1) Notre manuscrit parlant de la tour où Richard II était enfermé, l'auteur de la note que nous citons a cru comme Froissart qu'il était question de la Tour de Londres. On ne peut lui reprocher que cette seule altération du récit qu'il avait sous les yeux.

— M. le chevalier Marchal communique la première partie d'un aperçu sur l'histoire de la franc-maçonnerie. L'auteur s'attache particulièrement, dans la lecture qu'il a faite, à révéler les progrès de cet ordre en Angleterre.

Une épître d'Horace; par M. Mathieu, correspondant de l'Académie royale de Belgique.

A LOLLIUS.

(Liv. I, ép. 18.)

Si bene te novi, metues, liberrime Lolli....

Jamais, cher Lollius (1), si je te connais bien,
Le rôle de flatteur ne deviendra le tien,

---

(1) L'aîné des fils de Lollius Palicænus, personnage consulaire, à qui Horace a adressé l'ode 9, livre IV :

Ne forte credas interitura....

L'épître 2, livre I, est aussi adressée à ce fils de Lollius.

Même auprès d'un ami; car de l'ami fidèle
Au flatteur qui prétend s'en poser le modèle
La distance n'est pas moins énorme à coup sûr
Que de l'amour vénal à l'amour chaste et pur;
Mais un vice aussi grave, et plus grave peut-être,
C'est la rude âpreté que d'autres font paraître,
D'autres qui, cheveux ras et fiers de noires dents,
Ne se donnent qu'ainsi des airs indépendants.
Entre ces deux excès la vertu prend sa place.

L'un, auprès du patron âme servile et basse,
Outre pour lui l'éloge, agressif seulement
Envers ceux qu'un sarcasme attaque impunément,
Assis qu'ils sont à table en un rang plus modeste;
Devance ses pensers, obéit à son geste,
Répète ses bons mots, ainsi que l'écolier
Sous l'œil fixe du maître un thème familier,
Ou comme cet acteur chargé d'un second rôle.

L'autre à propos de rien (1) bondit, prend la parole,
Querelle, vous défie en un duel à mort,
Prêt à mourir deux fois plutôt que d'avoir tort.
Et que discute-t-on? Si la voie Appienne,
Minucius (2), vaut mieux vers Brindes que la tienne,
Ou si plus que Castor (3) Dolichos (4) est adroit!

Dix fois plus vicieux, un patron, à bon droit,

---

(1) *De lana caprina :* à propos de tout, à propos de rien, sur la question de savoir s'il faut dire poil de chèvre ou laine de chèvre.

(2) Tib. Minucius, sous le consulat duquel fut ouverte, vers l'an 305 avant J. C., la voie Minucienne, plus intérieure que la voie Appienne qu'elle rejoignait à Bénévent, après avoir traversé le pays des Marses et les montagnes du Samnium.

(3) Gladiateur célèbre, contemporain d'Horace.

(4) Dolichos, ou Docilis, autre gladiateur de la même époque.

Hait un client que perd la passion des femmes,
Du jeu, qui de l'avare a les penchants infâmes,
Qui fait trop bonne chère ou s'habille trop bien,
Ou craint trop quelque jour d'être réduit à rien...
Et, s'il ne le hait pas, il vous le moralise,
Ne veut pas qu'avec lui notre homme rivalise
De vice, de débauche (et certe il a raison);
Comme une tendre mère il lui fait la leçon,
Veut une âme chez lui mieux trempée et plus forte,
Et dit vrai quand il dit : « Ma fortune comporte
» Des prodigalités qu'il te faut ménager. »
En veut-il à quelqu'un, a-t-il à s'en venger,
Eutrapélus (1) soudain vous l'habille, le parc,
Pour que l'ambition de son âme s'empare,
Qu'heureux, riche, il aspire en ses bonheurs subits
A de nouveaux destins comme à d'autres habits,
Dorme jusqu'au grand jour, à des amours banales
S'endette, se fatigue en longues saturnales,
Et devienne à la fin, pour un mince denier,
Gladiateur (2)... ou bien valet de jardinier.

Respecte les secrets; jamais ne sacrifie,
Colère ou pris de vin, celui qu'on te confie.
Au goût de ton patron sache plier ton goût;
Attends pour le vanter qu'il soit le même en tout.
Veut-il chasser? Allons, que la chasse t'amuse,

---

(1) Ευτράπελος, bon plaisant, surnom qu'on donnait au poëte Volumnius, ami intime d'Horace, d'Antoine et de Cicéron, qui, s'il faut en croire les compliments qu'il lui adressa, ne reconnaissait que lui pour maître en fait de bon goût, d'esprit et d'atticisme.

(2) *Thrax*, *Threx* ou *Thraex*. Les gladiateurs thraces étaient les plus décriés. Ils portaient les armes de leur nation : un poignard (*sica*) et un bouclier (*parma*).

Le même nom se donnait par extension à tous ceux qui combattaient à la manière des Thraces.

Pour chasser avec lui laisse la docte muse,
Et ne ressemble pas en tes désirs têtus
A ces frères jumeaux, Amphion (1) et Zéthus (2),
En complet désaccord jusqu'au jour où, plus sage,
Amphion de son luth cessa de faire usage.
De ton ami puissant que les vœux soient des lois;
Sache t'y conformer. Toutes et quantes fois
Qu'il part avec filets (3) et chiens pour la campagne,
Fais trêve à l'instant même aux vers et l'accompagne
Pour souper avec lui du fruit de vos efforts.
Plaisir cher aux Romains, la chasse est pour le corps
Un exercice bon, utile, profitable,
Quand, doué comme toi d'une force indomptable,
On peut vaincre en vigueur un sanglier ou bien
Défier à la course et distancer un chien.
J'ajouterai qu'habile au manîment des armes,
Bien plus que pour tout autre elle a pour toi des charmes:
On sait au champ de Mars tes succès éclatants;
Jeune, par des exploits, par des labeurs constants

---

(1) Né de Jupiter et d'Antiope, femme de Lycus, roi de Thèbes. D'autres lui donnent pour père Épaphus ou Épopée, roi de Sicyone. Il épousa Niobé, fille de Tantale, et en eut quatorze enfants.

Il est antérieur à Orphée.

> *Movit Amphion lapides canendo.*
> (Livre III, ode 2, vers 2.)

> *Dictus et Amphion thebanae conditor arcis,*
> *Saxa movere sono testudinis et prece blanda*
> *Ducere quo vellet.*
> (Livre II, épître 3, vers 394-396.)

(2) Zéthus ne s'occupait que des travaux rustiques, Amphion que de la lyre; de là le désaccord momentané dont parle Horace.

(3) *Ætolis plagis*, dit Horace. C'est en Étolie que se fabriquaient les meilleurs filets. Cette contrée de la Grèce, où le sanglier de Calydon fut tué par Méléagre, était féconde en gros gibier et renommée pour ses chasseurs.

Tu signalas ton nom dans plus d'une campagne
Avec ton jeune chef qui, vainqueur de l'Espagne,
Arrache nos drapeaux aux Parthes ennemis,
Et s'il trouve en chemin quelque peuple insoumis
De l'empire aussitôt en fait le tributaire.

Maintenant, Lollius, retiré dans ta terre,
Pour nouvel aliment à ton activité
(Quoique n'ayant trop fait jamais ni trop tenté,
S'il nous faut, mon ami, t'en croire sur parole)
Un peuple de clients sous tes aigles s'enrôle,
Tu simules la guerre, et, d'Auguste rival,
Fais revivre Actium en un combat naval.
Ton frère, c'est Antoine; un lac, l'Adriatique,
Les soldats des deux camps, un nombreux domestique...
Et le combat se livre, imposant, hasardeux,
Jusqu'à ce que la palme échoie à l'un des deux.
Qu'un riche, qu'un patron, un homme puissant trouve
Que tu règles tes goûts sur les siens, il approuve,
Des deux pouces toujours prêt à se prononcer (1).

Un conseil (s'il en est encore à t'adresser),
C'est de savoir, imbu de mes sages maximes,
Sur le compte de qui, devant qui tu t'exprimes.
Fuis le questionneur : c'est un être indiscret;
L'oreille large ouverte est peu propre au secret.

---

(1) *Premere, vertere pollicem...* : favoriser, condamner. Les Romains, dans le cirque, pressaient les pouces ensemble en joignant les mains et entrelaçant les doigts, pour indiquer qu'ils laissaient la vie au vaincu. Tournaient-ils, renversaient-ils les pouces en disjoignant les mains, celui-ci était mis à mort.

> *Munera non edunt, et verso pollice vulgi*
> *Quemlibet occidunt populariter.*
>
> (Juvénal, satire 3, vers 36-37.)

Le mot lâché s'envole...... et rien ne le rappelle (1).

A présenter quelqu'un ne mets pas trop de zèle
De peur que de ses torts, s'il vient à mal agir,
Tu ne sois, Lollius, le premier à rougir;
On se trompe souvent dans un service à rendre:
L'homme qui t'a déçu cesse de le défendre,
Mais prends en mains les droits de qui l'a mérité
Et sauvegarde ainsi ta propre sûreté
Dès qu'une calomnie à ses dépens circule :
Il faut penser à soi lorsque son voisin brûle (2);
Le feu, s'il n'est éteint, fait des progrès flagrants.

Pour qui n'en a tâté, le commerce des grands
A des attraits qu'il perd lorsqu'on l'expérimente.
Tandis que ton vaisseau sans craindre la tourmente
Navigue en pleine mer, voyons, pousse en avant
De peur qu'à reculons ne t'entraîne le vent.
L'homme triste aux gens gais paraît insupportable,
Les gais sont pour le triste un tourment véritable,
L'homme vif à son tour déteste l'indolent
Et l'ingambe celui qui ne va qu'à pas lent;
Un ivrogne s'emporte et n'admet point d'excuse
Quand de boire avec lui l'homme sobre refuse,
Craignît-il que le vin ne tourmentât ses nuits.
Toi, chasse de ton front les soucis, les ennuis,
Reprends un air joyeux : si l'on est trop modeste
On vous juge peu franc; si taciturne, agreste.

---

(1) *Non erit emisso reditus tibi.*
(Livre I, épître 20, vers 6.)
Nescit vox missa reverti.
(Livre II, épître 3, vers 390.)

(2) *Dente theonino*, expression proverbiale.
Théon, sophiste grec, très-caustique, dont il nous reste un ouvrage sur la rhétorique (*Progymnasmata*), passait pour un calomniateur émérite.

Lis les sages, afin qu'ils t'enseignent comment
Le trajet de tes jours se fera doucement;
Comme il faut s'affranchir de crainte et d'espérance
Pour des biens qu'on doit voir avec indifférence;
Combattre l'avarice et la cupidité
Qui font au sein de l'or trouver la pauvreté;
D'où la vertu nous vient, si c'est à la culture
De l'esprit qu'on la doit, plutôt qu'à la nature;
A tes vœux indécis ce qui peut mettre un frein
Et te rendre à toi-même en calmant ton chagrin;
Où trouver le bonheur, si c'est dans le mieux-être
Que donne l'or, ou bien sous un chaume champêtre.

Aux bords que la Digence (1) arrose de ses eaux,
Dans la froide Mandèle, au sein d'un doux repos,
Sais-tu, quand je refais ma santé qui chancelle,
Quelle est des dieux pour moi la faveur que j'appelle?
C'est de ne rien m'ôter ou du moins presque rien
Du bien dont je jouis, pourvu que de ce bien
Le reste de mes jours je puisse user en maître
(S'il est des jours encor qui pour moi doivent naître!),
Que, pour un an fourni de livres, d'aliments,
D'un douteux avenir j'ignore les tourments.
Je ne demande au ciel que les biens qu'il nous livre
Et reprend à son gré : ce qu'il me faut pour vivre,
Puis une douce aisance, un modeste confort...
Et je m'en fie à moi d'être content du sort.

---

(1) Bourg voisin de la fontaine de Digence.

Ce bourg, composé de cinq maisons et cultivé par huit esclaves, était situé à peu de distance de Varia et du mont Lucrétile, derrière le vieux temple de Vacune.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 juin 1857.

M. Alvin, directeur.

M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Braemt, F. Fétis, G. Geefs, Hanssens, Navez, Van Hasselt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Ed. Fétis, Edm. De Busscher, Portaels, *membres;* Calamatta, *associé;* Balat, *correspondant.*

M. Schayes, *membre de la classe des lettres*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet une composition symphonique et vocale de M. P. Demol, lauréat du concours de composition musicale de 1855, et demande que cet ouvrage devienne l'objet d'un rapport.

MM. F. Fétis, Hanssens et Snel sont nommés commissaires pour l'examen de ce travail.

— M. Eug. Caristie, membre de l'Institut de France et associé de l'Académie de Belgique, annonce l'envoi d'un ouvrage *sur les principaux monuments de la ville d'Orange.*

— M. Ed. Fétis fait hommage d'un exemplaire de ses notices sur *les artistes belges à l'étranger*, ouvrage qu'il a publié partiellement dans les Bulletins de la Compagnie.

— M. Vincent, membre de l'Institut de France, adresse une lettre au sujet du rapport de M. Fr. Fétis *Sur le chant grégorien*, rapport lu dans une séance précédente.

— M. le secrétaire perpétuel dépose une lettre de remercîments de M. Clément Wydtman, de Termonde, dont la cantate a été couronnée dans le concours qui vient d'avoir lieu.

M. Alvin rend compte, à ce sujet, de ce qui s'est passé dans la commission spéciale nommée pour le jugement de ces cantates.

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1857.

La classe n'a reçu qu'un seul mémoire en réponse au programme du concours pour l'année 1857; ce travail se rapporte à la question suivante :

Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas, jusqu'à la fin du XV^{me} siècle.

Il porte, pour épigraphe, ces mots : *L'art d'imprimer les gravures ne pouvait naître qu'après l'invention du papier et des couleurs à l'huile.* (Commissaires : MM. Ed. Fétis, Braemt et Alvin.)

Un second mémoire est arrivé en réponse à la question suivante mise au concours pendant les années 1855 et 1856, mais retirée depuis du programme :

A quelles causes faut-il attribuer la bonne conservation des œuvres de peinture de certaines écoles et de certains maîtres, etc.?

Ce mémoire ne peut être admis au concours, mais, sur la demande de l'auteur, il pourrait être considéré comme un travail communiqué à l'Académie et susceptible d'être imprimé dans le recueil de la compagnie, si l'avis de ses commissaires lui était favorable. L'auteur est invité à se faire connaître.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Jean-Pierre-Antoine Tassaert. Notice par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie.

Le statuaire auquel nous consacrons cette notice appartient à une ancienne famille d'artistes. Les registres de la *Gilde* d'Anvers font mention d'un peintre nommé Jean Tassaert, inscrit comme franc-maître de Saint-Luc en 1655. Jean-Pierre Tassaert, vraisemblablement fils du précédent, et portraitiste assez distingué, fut doyen de la même corporation en 1701. Il voyagea, dit-on, en Allemagne, s'arrêta à Munich, où il eut la commande de quelques travaux, et revint se fixer dans sa ville natale. Le musée d'Anvers possède de lui un tableau désigné sous le titre des *Philosophes*. On fixe à l'année 1725 l'époque de sa mort ; mais il y a erreur dans cette date, attendu que Jean-Pierre-Antoine Tassaert, son fils, dont nous allons nous occuper, fut baptisé dans la paroisse Saint-Georges d'Anvers, le 19 août 1727. Il est à remarquer que, par une seconde erreur, qui rend la première très-singulière, les biographes font naître notre sculpteur en 1729, mettant ainsi un intervalle de quatre ans entre la mort du père et la naissance du fils.

Jean-Pierre-Antoine Tassaert est donc né à Anvers en 1727. On ignore sous quel maître il fit ses premières études, mais on sait qu'il était habile dessinateur lorsqu'il partit pour l'Angleterre, à l'âge de quinze ans, accompagnant un de ses frères qui cultivait la peinture. Il ne fit pas à Londres un très-long séjour. Cette capitale n'offrait aucune ressource aux artistes pour leurs études. Il se rendit à Paris où l'attrait de nombreux et beaux monuments se joignait à celui d'un mouvement intellectuel très-vif, sinon dirigé alors vers un but fort élevé, en ce qui concernait la peinture et la statuaire.

Les premiers temps du séjour de Tassaert à Paris ne présentent aucune particularité de quelque intérêt. Une assiduité persévérante, de grands efforts pour parvenir, une lutte de chaque jour contre les impérieux besoins de la vie, des espérances, des déceptions, des succès et des revers, tels sont les éléments de cette très-simple histoire, qui est celle de tous les jeunes artistes.

Tassaert n'était pas doué de ce génie qui procède par coups d'éclat et fixe de prime abord l'attention. Son talent très-réel, très-sérieux, fondé sur l'étude, était de ceux qui suivent un développement régulier, qui ne s'imposent pas à l'opinion, mais qui se la concilient.

Tassaert était entré dans l'atelier de René-Michel Slodz, artiste dont la famille était originaire d'Anvers et qui était particulièrement renommé pour les travaux de sculpture décorative. Slodz employa son élève à ébaucher des groupes, qu'il terminait ensuite, et qu'on voit encore dans les jardins de plusieurs résidences royales ou princières. Tassaert n'aurait fait à ce métier ni sa réputation, ni sa fortune; mais il y trouva l'avantage d'acquérir en peu de temps une grande pratique.

Il quitta l'atelier de Michel Slodz, auquel on avait donné le surnom beaucoup trop ambitieux de Michel-Ange, et se fit connaître par des œuvres signées. Il fut bientôt classé parmi les meilleurs sculpteurs de son temps. On l'employa peu aux grands travaux commandés par la cour pour la décoration des palais et des monuments publics, parce qu'il traitait de préférence la statuaire dans des proportions réduites; mais ses figures et ses groupes mythologiques, en grandeur demi-nature, étaient recherchés des amateurs. Les prix auxquels ils étaient adjugés dans les ventes donnent une preuve certaine du cas que l'on en faisait. Une petite figure en marbre, représentant une femme assise tenant de la main droite un carquois et de la gauche des fleurs, fut poussée jusqu'à la somme de 3,200 livres à la vente du cabinet de M. Blondel de Gaygny, trésorier général de la caisse d'amortissement. On paya près de 2,000 livres, à la vente de l'abbé Terray, un petit groupe de 25 pouces sur 20, décrit de la manière suivante : « Vénus, assise sur une coquille, tient d'une main un carquois et de l'autre les guides de ses colombes; deux enfants, dont l'un sonne de la conque, l'accompagnent, et deux dauphins sont attelés à son char. » A ce témoignage fourni par l'éloquence positive des chiffres en faveur de Tassaert, nous pouvons ajouter celui d'un homme de savoir et de goût, d'Alexandre Lenoir, qui, dans sa *Description des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français*, parle d'un *Amour prêt à saisir ses traits*, par Tassaert, comme d'une statue « remplie de grâce, de finesse et de délicatesse. » Nous venons de dire que notre artiste ne reçut guère de commandes officielles. Il fit, cependant, une statue de Louis XV qui fut placée dans la grande salle de l'Académie de chirurgie, et dont on parla avec éloge.

Tassaert n'avait pas lieu de se plaindre de son sort à Paris; mais une ambition bien légitime lui inspirait le désir de faire autre chose que de la sculpture de boudoir. Il crut devoir profiter d'une occasion qui se présentait de donner à son talent une direction plus élevée. Il apprit que Frédéric le Grand cherchait un statuaire capable de venir prendre la direction de travaux importants qu'il se proposait de faire exécuter dans sa capitale. Cette même mission avait été confiée précédemment à deux artistes français, Gaspard-Balthazar Adam et Sigisbert Michel, qui, soit inconstance de caractère, soit qu'ils eussent à se plaindre du roi ou de ses agents, s'étaient retirés avant l'expiration de leur engagement. Tassaert pria d'Alembert, avec lequel il était lié et qu'il savait être en correspondance suivie avec Frédéric II, de négocier son entrée au service de ce prince. D'Alembert s'entremit, en effet, pour faire réussir cette affaire. De nombreux passages de ses lettres au roi de Prusse, datées des années 1774 et 1775, prouvent avec quel zèle il avait pris à cœur les intérêts de Tassaert. Nous croyons devoir en transcrire quelques-uns, ainsi que les réponses de Frédéric II, comme offrant de certaines particularités curieuses pour la biographie de notre artiste, et comme propres à faire connaître exactement la position qu'il allait prendre à Berlin.

D'Alembert a d'abord écrit, au sujet de Tassaert, à Henri de Catt, secrétaire des commandements du roi, puis il s'adresse au monarque en personne, pour recommander son protégé. Le 31 octobre 1774, il annonce à Frédéric que ce dernier a pris le parti d'aller à Berlin demander une audience royale, afin d'offrir ses services et de faire connaître quels sont les avantages qu'il désire obtenir en allant se fixer dans la capitale de la Prusse. Tassaert part pour Berlin porteur d'une lettre de recommandation que d'Alembert lui a remise pour le roi, et dans laquelle son éloge est fait dans les termes les plus chauds. Le 14 décembre, Frédéric II écrit à d'Alembert : « Le sculpteur est arrivé avec la lettre dont vous avez bien voulu le charger. Nous ferons notre accord, et il ne manquera pas d'ouvrage. Je vous suis obligé du choix que vous en avez fait. Les morceaux que j'ai vus de lui sont beaux, et je crois, sur votre témoignage, sa cervelle mieux organisée que celle de son prédécesseur (Sigisbert Michel). J'aime mieux, s'il faut choisir, moins d'art et un esprit tranquille, que plus d'habileté et une inquiétude et une fougue perpétuelle, dont un artiste désole tous ceux qui ont affaire à lui. A mon âge, la tranquillité est ce qu'il y a de plus désirable, et on sent de l'éloignement pour tout ce qui la trouble. » Cette lettre de Frédéric se croise avec celle que lui écrit d'Alembert, en date du 15 décembre, et où nous lisons ce qui suit : « J'espère que le sculpteur sera arrivé quand V. M. recevra la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire. J'ai tout lieu de croire que V. M. sera aussi contente de sa personne qu'elle me paraît l'être de ses talents et de ses ouvrages. C'est un bon Flamand, droit et honnête, qui n'aura rien de plus à cœur que de se montrer digne des bontés de V. M. »

Tassaert est donc allé à Berlin; il s'est muni de quelques-unes de ses œuvres, bien que ce ne soit pas chose facile pour un sculpteur, afin de les placer sous les yeux du roi et de mettre celui-ci à même de porter sur son talent un jugement personnel. On vient de voir que cette épreuve lui fut tout à fait favorable. Il retourne à Paris, après avoir conclu avec Frédéric II le traité qui le fait passer au service de ce prince. Il est satisfait des clauses de son engagement; mais il voudrait obtenir un logement, à l'exemple des autres artistes employés aux travaux publics en France, et qui, presque tous, jouissent de cet avantage. N'osant en faire la demande, il prie d'Alembert de se charger encore de ce soin. Le célèbre géomètre y consent, et dans une lettre adressée au roi de Prusse, le 7 février 1775, il aborde ainsi la question : « M. Tassaert est enchanté d'entrer au service de V. M. Il voudrait déjà être à Berlin; il y serait resté sans quelques affaires qu'il lui faut terminer en France, et il est bien décidé de se rendre aux pieds de V. M., selon la promesse qu'il lui en a faite, à la fin de juillet au plus tard. Je crois pouvoir assurer à V. M. qu'elle sera très-contente de sa capacité, de son travail et de son caractère, et qu'elle le trouvera plus sage et plus honnête que la plupart des artistes français dont elle a eu lieu d'être si peu contente. Pour rendre son bonheur parfait, il aurait une grâce à demander à V. M., ce serait de vouloir bien lui accorder, outre l'atelier qu'elle lui a donné, un logement où elle voudra, pour lui et pour sa famille. Je lui ai fait espérer que V. M. ne lui refuserait pas cette grâce, ne doutant point qu'elle n'ait dans sa capitale quelque appartement dont elle puisse disposer. Cette faveur mettrait le comble aux bienfaits de V. M. et à la reconnaissance de M. Tassaert. J'y joindrais, sire, toute la mienne, par l'intérêt que je prends à lui et par la certitude où je suis que V. M. ne se repentira pas d'avoir rendu la situation de cet artiste douce et heureuse. »

La requête de Tassaert, si chaudement appuyée par d'Alembert, trouve, auprès de Frédéric, un accueil favorable. Le roi répond au savant français : « Votre recommandation ne sera certainement pas inutile au sieur Tassaert. Pour de maison ni de logement, il n'en est point à ma disposition ; je n'ai de ressource que de faire élever quelque bâtiment nouveau pour lui. » C'est à ce parti que Frédéric s'arrêta en effet. Il fit bâtir pour Tassaert, près du pont appelé : *Köningsbrucke*, une maison qui existe encore. Ce ne fut toutefois qu'après plusieurs années d'attente, et sur les sollicitations réitérées de d'Alembert, que notre artiste obtint la réalisation de ses vœux. On trouvera peut-être singulier que le vainqueur de Rosbach et le fondateur de l'*Encyclopédie* s'occupent du logement d'un sculpteur comme d'une grave affaire, et qu'ils y reviennent à mainte reprise dans leur correspondance. Nous y voyons, nous, un nouveau témoignage des égards dont les artistes étaient jadis l'objet, même de la part d'un prince qui, comme Frédéric II, ne se piquait ni d'une scrupuleuse délicatesse, ni d'une grande générosité.

Tassaert se hâta de mettre la dernière main à des travaux en voie d'achèvement et de faire ses apprêts de départ pour la Prusse. D'Alembert annonce au roi sa prochaine arrivée, dans une lettre datée du 17 mai 1775, où, après avoir disserté sur les matières philosophiques et religieuses à l'ordre du jour, il s'exprime ainsi : « Voilà, sire, un long verbiage qui n'intéresse peut-être guère V. M. J'aime mieux lui parler du sieur Tassaert, qui, empêché de se rendre à son devoir, a hâté le moment de son départ de près d'un mois, pour se rendre auprès de V. M., au service de laquelle il me paraît enchanté de consacrer ses travaux et ses jours. Je suis bien sûr que V. M. sera contente des services, de l'honnêteté et de la sagesse de ce bon Flamand, plus qu'elle ne l'a été de nos turbulents artistes velches. »

Voilà donc Tassaert fixé à Berlin ; le voilà dans l'atelier que le roi lui a fait préparer, en attendant le logement qui lui est promis, mais dont il ne prendra possession que cinq ans après, suivant une note donnée par M. Preuss, dans la nouvelle édition des œuvres de Frédéric le Grand. Il lui tardait de mettre la main à l'œuvre, et de recevoir la commande de quelque morceau important dans lequel il pût montrer ce dont il était capable. Les promesses du roi, qui avait écrit à d'Alembert, comme on l'a vu plus haut, que son protégé ne manquerait pas d'ouvrage, tardèrent à recevoir leur effet. Frédéric II, qui avait toujours été plus qu'économe, était devenu avare en vieillissant. Il aurait voulu enrichir de beaux monuments sa capitale, ainsi que sa résidence favorite; mais la crainte de la dépense l'arrêtait. Tassaert eut à souffrir de cet esprit de parcimonie, et Thiébault, dans ses *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, rapporte à ce propos une aventure assez piquante, où se peint le caractère franc et ouvert de notre artiste. Voici cette anecdote :

« Le prince Henri de Prusse ayant ouï parler de deux belles statues ou plutôt de deux groupes que Tassaert venait d'Achever, l'un *Deucalion et Pyrrha*, pour M. l'abbé Terray, l'autre *le Sacrifice des flèches de l'Amour sur l'autel de* *l'Amitié*, pour Monsieur, frère de Louis XVI, vint à l'atelier du sculpteur pour voir ces deux morceaux qu'il admira beaucoup. M. Tassaert, cet estimable artiste, de qui M. de Launay avait coutume de dire : « Le brave père Tassaert, » qui manie la pensée comme le marbre, à grands coups » de maillet, et qui dit toujours de bonnes choses comme » il fait toujours de belles statues », M. Tassaert, dis-je, ne put s'empêcher de se plaindre du roi : « Monseigneur, » dit-il au prince, j'ai fait, avant de quitter Paris, mon » marché par écrit avec *Monsieur votre frère;* dans ce » marché, *Monsieur votre frère* s'est engagé à me fournir » un atelier tout monté. Depuis mon arrivée, il m'a mar- » qué de le garnir moi-même et qu'il m'en rembourserait » les frais, et ne voilà-t-il pas que *Monsieur votre frère* me » renvoie aujourd'hui le mémoire que j'ai fourni d'après » ses ordres, et qu'il me dit que c'est un mémoire d'apo- » thicaire! Vous voyez pourtant, Monseigneur, qu'il n'y » a dans mon atelier que ce qu'il faut. Mais *Monsieur* » *votre frère* a une singulière façon de payer les gens. » Le prince s'amusa beaucoup de cette complainte ; il pria Tassaert de lui refaire ses deux groupes pour un appartement, dans la proportion de trois à quatre pieds de haut; il lui demanda quel en serait le prix et lui déclara bien positivement qu'il le payerait sur-le-champ, sans aucune sorte de chicane, et qu'en un mot, il ne ferait pas comme *Monsieur son frère.* »

Avant de rien entreprendre pour le roi qui, du reste, ne le pressait guère, Tassaert commença par exécuter les réductions que lui avait commandées le prince Henri de Prusse, savoir : le *Génie de la guerre*, le *Génie de l'Amitié*, le *Sacrifice de l'Amour sur l'autel de l'Amitié* et l'*Amour soutenu par l'Amitié*. De ces quatre morceaux, les deux premiers étaient de simples figures et les deux autres des groupes. Le talent de l'artiste s'y montra sous son véritable jour. Il avait une longue expérience de l'allégorie mythologique et traitait les sujets de ce genre d'une manière vraiment distinguée. L'art moderne de la statuaire n'avait rien produit, à Berlin, de comparable aux œuvres que nous venons de citer. Aussi la réputation de son auteur fut-elle dès lors établie. Le prince Henri de Prusse fit placer dans son palais, qui est aujourd'hui celui de l'université, les productions du sculpteur flamand. Comment sont-elles sorties du domaine royal? C'est ce que nous ignorons; mais M. Nagler nous apprend, dans son dictionnaire des artistes (*Algemeines Künstler-Lexicun*), qu'elles ont été vendues publiquement à Berlin en 1842.

Frédéric II comprit cependant qu'il devait tenir les promesses qu'avait reçues de lui le protégé de d'Alembert. Tassaert fut remboursé des avances qu'il avait faites pour monter son atelier. Il fit un très-beau buste du roi, placé aujourd'hui au musée de Berlin, et fut chargé d'entreprendre plusieurs statues destinées à décorer les résidences royales. On engagea des sculpteurs français, flamands et italiens, pour travailler sous sa direction. Godecharles était du nombre. Schadow, qui fut élève de Tassaert, rapporte, dans ses écrits sur l'art (*Kunst-Werke und Kunst-Ansichten*), avec l'autorïté d'un témoin oculaire, de nombreuses particularités de la carrière et de la vie privée de l'artiste flamand à Berlin.

Les premières statues faites par Tassaert pour le roi furent : un *Bacchus*, une *Ariane*, un *Faune dansant* et une *Bacchante*. Elles furent placées et sont encore dans les salles du palais de Sans-Souci. Notre artiste reçut ensuite la commande de deux grandes statues, celles des généraux

Seydlitz et Keith, qui devaient orner une place publique. C'était une entreprise toute nouvelle pour Tassaert. Il avait appelé de ses vœux l'occasion de s'élever jusqu'à la sculpture monumentale ; mais avait-il bien consulté en cela son aptitude et ses forces ? On ne peut répondre que négativement à cette question. Partant d'un principe très-juste, il ne voulut pas, comme on le lui conseillait, habiller à la romaine les lieutenants de Frédéric II. La vérité du costume lui semblait devoir être suivie, même lorsqu'elle créait une difficulté à l'artiste. Sous ce rapport, il était en avance sur son siècle. Malheureusement, ce que la tête conseillait si bien, la main ne sut pas l'exécuter. Tassaert n'avait pas l'habitude de traiter les détails des ajustements modernes. Il ne réussit que médiocrement dans la tâche qu'il s'était donnée. Schadow s'exprime ainsi en parlant de cet échec de son maître : « Les statues des généraux Keith et Seydlitz, comparées aux figures (mythologiques) du palais de Sans-Souci, trahissent quelque faiblesse. Il fut très-difficile à Tassaert d'exécuter le plumet d'un chapeau militaire, et plus difficile encore de placer sur la tête d'une statue le chapeau prussien du temps. Toutes les autres parties de l'habillement moderne lui causèrent le même embarras. » Le départ de Godecharles, qui l'avait secondé jusque-là avec autant de talent que d'intelligence, et qui prit subitement la résolution de retourner à Bruxelles, fut une des causes qui s'opposèrent au succès de sa tentative. Les élèves qui lui restaient étaient peu habiles; peut-être les imperfections du modèle, en ce qui tenait aux ajustements, furent-elles exagérées dans le marbre par des mains inhabiles. Schadow nous apprend qu'avant l'arrivée de Tassaert, on ne connaissait pas, dans les ateliers allemands, la mise au point et les opérations préliminaires qui simplifient le travail des praticiens, en lui donnant une précision presque mathématique. Il paraît qu'on regardait comme une perte de temps de faire des modèles d'après nature, de la grandeur du marbre ou de la pierre. Ce fut l'artiste flamand qui introduisit à Berlin ces principes élémentaires.

Tassaert n'avait donc pas réussi, selon l'attente de ses amis, les statues des généraux Keith et Seydlitz. S'il faut en croire Schadow, le peintre anglais Cuningham étant venu à Berlin, fut chargé de faire quelques corrections aux ajustements des deux statues. Habile à traiter le costume militaire, il s'acquitta avec succès de cette mission, pour laquelle il s'entendit, d'ailleurs, avec l'auteur des modèles.

A la fin de la campagne contre les Autrichiens, en 1779, la garnison de Berlin prit la résolution d'ériger un monument à Frédéric le Grand. Tassaert, qui attendait depuis longtemps l'occasion de se distinguer dans quelque grande composition, fit, sous une inspiration heureuse, le modèle qui lui fut commandé, et l'accompagna du devis des dépenses. Il demanda 200,000 thalers et dix ans pour conduire cet important travail jusqu'à son achèvement. Le général Moellendorf, alors gouverneur de Berlin, adressa aux officiers de l'armée, depuis le grade de capitaine jusqu'à celui de général, des circulaires accompagnées de listes de souscription. L'armée seule pouvait participer à l'exécution du monument. La somme nécessaire fut réunie sans difficulté, on le conçoit, les noms des souscripteurs devant être mis sous les yeux du prince. Toutefois, on jugea convenable, avant de rien entreprendre, de soumettre à Frédéric le projet du général Moellendorf, avec prière d'autoriser l'armée à y donner suite. Le roi fit répondre que l'idée d'élever des monuments aux guerriers qui avaient servi la patrie était louable; mais que de tels hommages ne devaient être rendus à ceux-ci qu'après leu rmort. Ce scrupule, d'une modestie dont la sincérité pourrait être révoquée en doute, fut approuvé par les philosophes dont Frédéric II avait à cœur d'obtenir les suffrages; mais elle priva Tassaert des avantages qu'il devait retirer de l'exécution du monument projeté. Le modèle fait par notre artiste se trouve aujourd'hui dans la collection de l'Académie des beaux-arts de Berlin. En voici les principales dispositions : Le roi est à cheval, comme dans le monument de Rauch; aux quatre coins du piédestal sont les figures de Mars, de Minerve, d'Hercule et de Thémis; sur le devant sont les armes de Prusse avec la devise : *Marti et Musis dilectus.*

De toute façon, Tassaert avait peu à se louer de Frédéric II, qui, après l'avoir fait venir à sa cour et s'être engagé à ne pas laisser chômer son atelier, ainsi qu'on l'a vu par les citations que nous avons faites de sa correspondance avec d'Alembert, paraissait ne plus se souvenir de la présence du bon Flamand à Berlin. Plus le vainqueur de Rosbach avançait en âge et plus il voulait s'abstenir de toute dépense qui n'était pas d'une absolue nécessité. Jamais il n'avait donné d'encouragements aux arts. Sa parcimonie s'appuyait en cela sur des considérations politiques. Le goût des beaux-arts conduit aux raffinements du luxe qui, à son tour, engendre la mollesse. Frédéric ne croyait pas devoir favoriser le développement de ces éléments de civilisation dans un État qui s'appuyait sur la force des armes et sur la discipline militaire. Il faisait plus de cas d'un grenadier de six pieds, que du meilleur peintre ou du plus habile graveur. La musique seule avait grâce à ses yeux; mais on est obligé de rapporter à un calcul d'égoïsme les libéralités dont cet art obtint de lui le privilége. Virtuose et compositeur, le roi voulait avoir occasion de faire briller ce double talent, dont il était presque aussi fier que de son génie militaire, ou de sa prétendue vocation poétique. Il lui fallait un orchestre pour accompagner ses concertos de flûte, et une troupe lyrique pour exécuter ses opéras. Encore affectait-il de n'admettre à son service que des chanteurs italiens, afin de bien démontrer à ses sujets que la carrière militaire était la seule qui leur fût accessible.

La statuaire avait été traitée par Frédéric II, à une certaine époque, avec plus de faveur que les autres arts, à l'exception de la musique, et que les sciences spéculatives, pour lesquelles il montrait également un dédain calculé. Treuttel, auteur d'une *Vie de Frédéric II*, publiée en 1787, s'exprime ainsi au sujet de cette préférence : « Le roi faisait plus de cas de la sculpture que de la peinture, parce qu'il voulait décorer ses châteaux et jardins, et récompenser ses guerriers célèbres par des statues qui coûtent moins que d'autres récompenses, et qui flattent davantage. Cependant, Balthazar Adam, qu'il fit venir de Paris, se retira mécontent avant que d'avoir achevé la statue du maréchal Schwerin, et Tassaert, sculpteur plein de talent, qui vit actuellement à Berlin, n'a fait que deux statues pendant dix à douze ans, quoique le roi lui eût promis de lui en faire faire une chaque année. »

Ces détails sont caractéristiques. Frédéric était, on le sait, l'architecte de ses résidences. S'il accordait quelques faveurs aux sculpteurs, c'est qu'il avait besoin d'eux pour réaliser les projets de décoration qu'il avait conçus. L'amour-propre d'auteur était encore ici son mobile. D'une autre part, il fallait bien qu'il récompensât les généraux qui avaient, durant de longues années, contribué à la gloire de ses armes. Au lieu d'un domaine ou d'une dotation réversible sur leur famille, il leur donnait une statue. Hommage flatteur et surtout peu coûteux, comme le fait observer notre auteur. Frédéric poussa l'économie, dans les derniers temps, jusqu'à ne plus accorder à ses grands hommes que des statues de pierre ; or, Tassaert, ne travaillant que le marbre, n'avait plus de part aux commandes royales.

Tassaert, tout en conservant le titre de sculpteur du roi, auquel était attaché un traitement modique, ne travaillait plus guère que pour des particuliers. Il fit un certain nombre de bustes estimés, parmi lesquels on distingua ceux de Mosès Mendelshon et de l'abbé Raynal. Il eut avec l'auteur de l'*Histoire philosophique du commerce des Européens dans les Indes* des relations où se signala sa bonté flamande, et qui faillirent lui susciter des tracasseries. Thiébault rapporte, dans ses *Souvenirs*, quelques particularités piquantes, relatives à ces relations et à leur rupture. L'abbé Raynal, qui s'était réfugié à Berlin, où il se proposait de travailler, disait-il, à une histoire de la révocation de l'édit de Nantes, se plaignait un jour devant plusieurs personnes de ne pas trouver de logement à sa convenance. Ceux auxquels il s'adressait feignirent de ne pas le comprendre, bien qu'ils sussent parfaitement où il voulait en venir. « Il n'y eut, ainsi s'exprime Thiébault, que le digne et brave M. Tassaert, sculpteur du roi, qui, voyant son embarras, lui dit avec sa bonhomie ordinaire : « Ma maison n'est pas bien grande; mais elle est à moi et n'est occupée que par moi. Outre l'appartement que j'occupe avec ma famille, il y en a un autre au-dessus de mon atelier. Il est agréable et tout meublé ; s'il peut vous convenir, vous êtes le maître de le prendre, au moins jusqu'à ce que vous trouviez mieux. » Cette offre était déjà fort obligeante ; Tassaert alla plus loin ; il engagea l'abbé Raynal à prendre place chaque jour à sa table, et cela sans aucune convention financière. Le philosophe français trouva la proposition de notre artiste de son goût, et profita largement de l'hospitalité qui lui était offerte avec une simplicité antique.

L'abbé Raynal, une fois installé chez Tassaert, le pria de faire son buste en marbre, pour qu'il servît de complément à un monument qu'il s'était proposé de faire élever, sur les bords du lac de Zurich, à la mémoire de Guillaume Tell. Le buste terminé, l'abbé en demanda des copies en plâtre pour sa famille. Le bon Tassaert fournit tout, marbre, travail, moulage, etc., et se chargea, en outre, des frais d'emballage, aussi bien que de ceux d'expédition. Un beau jour, l'abbé Raynal annonça à son trop généreux hôte que, pour lui témoigner sa reconnaissance et s'acquitter envers lui, il allait ajouter une aile à sa maison. En effet, un architecte fut appelé, un plan fut dressé, et les ouvriers allaient mettre la main à l'œuvre, quand Tassaert, averti par ses amis, ouvrit les yeux sur les conséquences de cette prétendue largesse. Il déclara qu'il ne laisserait pas donner un coup de pioche dans son jardin, qu'il s'agissait de bouleverser, à moins que la somme à laquelle était évaluée la construction de l'aile projetée, ne fût déposée chez un banquier. L'affaire en resta là. Schadow, en parlant du séjour de l'abbé Raynal chez Tassaert, dit que la femme et les filles de ce dernier découvrirent, en rangeant les papiers de leur hôte, qu'il possédait des actions d'une compagnie pour le commerce des esclaves. « On peut conclure de là, ajoute Schadow, jusqu'où allaient ses idées libérales. » Il est au moins singulier, en effet, que l'écrivain philosophe et philanthrope ait eu de pareils titres en sa possession.

D'Alembert écrivait à Frédéric II, peu de temps après la mort de Voltaire : « Il ne manquerait plus, sire, aux honneurs de toute espèce, que V. M. lui a fait rendre (à Voltaire) que de lui élever, dans l'église de Berlin, un monument où il serait représenté se prosternant devant le Père éternel et foulant aux pieds le Fanatisme. L'épigramme serait excellente, et le sculpteur Tassaert pourrait exécuter cette idée sous les yeux et d'après les vues de V. M. » Dans une autre lettre de d'Alembert, datée de quelques jours plus tard, on lit : « On travaille sérieusement et sans délai au buste de marbre (celui de Voltaire), tel que V. M. l'a ordonné, coiffé à la française et de la plus parfaite ressemblance? Je ne sais si V. M. destine ce buste à son cabinet ou à l'Académie. Si elle en veut un second, je la prie de vouloir bien me donner sur cela ses ordres. Elle pourrait, au reste, se contenter de l'original pour l'avoir dans son cabinet, comme il m'a paru que c'était d'abord son intention, et faire faire ensuite, à Berlin, par son sculpteur Tassaert, une copie exacte de ce buste pour l'Académie. » Frédéric II ne commanda point à Tassaert le monument à la gloire de Voltaire dont lui avait parlé d'Alembert. Notre artiste fut seulement chargé de faire placer, dans la salle des séances de l'Académie, le buste de l'illustre écrivain exécuté à Paris par Houdon.

Parmi les travaux remarquables que Tassaert fit pour des particuliers, il faut citer le monument de M^{me} de Blumenthal, dame d'honneur de la princesse Henri de Prusse, qui se trouve dans l'église catholique de Berlin.

Après la mort de Frédéric II, Tassaert était resté au service de son successeur, Frédéric-Guillaume II, avec le titre et les avantages dont il avait joui sous le règne précédent. Le nouveau souverain fut vivement affecté, peu de temps après son avénement, de la perte qu'il fit du jeune comte de La Mark, son fils naturel. Il commanda à Tassaert le modèle d'un tombeau surmonté d'un groupe dont la principale figure devait être la statue du jeune prince. L'artiste consacra plusieurs mois à terminer ce modèle de grandeur naturelle, qui occupa tout le fond de son atelier, d'après les détails que nous donne Schadow. Au milieu d'un rocher élevé, sur lequel étaient assises les trois Parques, se trouvait l'entrée d'une grotte où le Temps poussait le jeune homme qui semblait opposer de la résistance et faire des efforts pour se rattacher à la vie. Ce projet obtint l'approbation du roi; mais Tassaert mourut avant de pouvoir en commencer l'exécution en marbre. C'est au moment où il achevait l'image du temps destructeur, qu'il paya lui-même le tribut fatal à la nature.

La maison de Tassaert était un centre où se réunissaient, à ce que nous apprend Schadow, les hommes les plus distingués. Les catholiques et les réformés, très-divisés ailleurs, se rencontraient là comme sur un terrain neutre. Bien que recevant habituellement, nous dit son élève, des personnes élevées dans toute l'élégance de l'éducation française, il avait conservé la rude franchise du caractère flamand. Il était sévère dans son enseignement, bien qu'il aimât à encourager ceux de ses élèves qui montraient des dispositions et qu'il plaisantât volontiers. Ce à quoi, ajoute Schadow, prêtait l'état de la sculpture en Allemagne à cette époque. Les moyens d'instruction manquaient aux artistes de Berlin. Plusieurs amateurs possédaient d'assez belles collections de gravures; mais elles n'étaient pas accessibles. Tassaert avait un grand nombre de dessins originaux de maîtres qu'il mettait à la disposition de ses disciples pour leurs études. Aussi, ces derniers lui étaient-ils sincèrement attachés et gardèrent-ils pieusement son souvenir. C'est toujours avec un sentiment de respect et de reconnaissance que Schadow parle, dans ses Mémoires, du maître dont les conseils lui furent d'une haute utilité.

M. Preuss s'exprime ainsi, dans une note sur Tassaert, ajoutée à la nouvelle édition des œuvres de Frédéric II : « André Schulter avait travaillé à l'embellissement de Berlin de 1694 à 1715. Après lui, l'art de la sculpture n'eut pas de représentant dans cette ville jusqu'à Tassaert. Avec celui-ci commence une série d'artistes qui ont continué jusqu'à présent à décorer de leurs ouvrages les places de notre capitale. »

Tassaert doit donc être considéré comme le fondateur de l'école de sculpture à Berlin. A ce titre, au moins autant que pour le mérite de ses œuvres, son nom restera dans les annales de l'art. On a vu, par les passages que nous avons transcrits des mémoires de Schadow, qu'à son arrivée en Prusse, il n'eut pas seulement à reformer le goût; mais encore à enseigner les procédés d'exécution qui étaient inconnus des statuaires allemands, bien qu'ils fussent ailleurs d'un usage vulgaire. D'Alembert n'avait pas trop vanté d'avance à Frédéric II les services que notre Flamand pouvait lui rendre, et l'on ne peut nier que celui-ci n'ait mérité la reconnaissance de l'Allemagne artiste.

Tassaert mourut à Berlin le 21 janvier 1788. Descendant, comme nous l'avons dit, d'une famille d'artistes, il continua, dans sa postérité, les traditions héréditaires dont il avait reçu le dépôt. Il laissa huit enfants, dont trois garçons et cinq filles. L'aînée de celles-ci, Henriette-

Félicité Tassaert, étudia la peinture sous la direction d'Antoine Graf, très-bon peintre de portraits, et se distingua elle-même dans ce genre, ainsi que dans la gravure en manière noire. On a d'elle un assez grand nombre de portraits, parmi lesquels celui de son père. Antonia Tassaert, la plus jeune des sœurs d'Henriette-Félicité, a gravé au pointillé. J.-J. Tassaert, l'aîné des fils de notre artiste, après avoir étudié d'abord l'architecture, s'appliqua ensuite à la gravure, comme ses sœurs. Les premières planches de son œuvre offrent des reproductions de bustes de son père et de portraits de sa sœur. Il quitta Berlin pour aller visiter l'Angleterre, puis se rendit à Paris, où il passa les dernières années de sa vie. Parmi les pièces qu'il a gravées se trouvent deux sujets politiques : *La journée du* 31 *mai* et *Le* 9 *thermidor,* ainsi qu'un portrait de Napoléon, d'après Hennequin.

Il existe encore plusieurs artistes du nom de Tassaert, ayant avec notre statuaire une parenté plus ou moins rapprochée; mais nous n'en ferons pas mention, par la raison qu'il n'entre pas dans notre plan de former la généalogie des maîtres auxquels nous consacrons ces notices.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Histoire du sol de l'Europe; par J.-C. Houzeau. Bruxelles, 1857; 1 broch. in-8°.

Les artistes Belges à l'étranger. Études biographiques, historiques et critiques; par Éd. Fétis, I. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8°.

Reconstruction de la grande boucherie de Gand, au XV^me^ siècle; par Edmond De Busscher. Gand, 1857; 1 broch.

Modifications de M. Truran dans la construction et la soufflerie des hauts fourneaux, fabrication de l'acier puddlé en Allemagne; par M. A. Delvaux de Fenffe. Liége, 1857; 1 broch. in-8°.

Notice sur les monte-charges employés dans les usines métallurgiques, suivie de quelques détails sur le cubilot d'Ireland et le ventilateur de Lloyd; par le même. Liége, 1857; 1 broch. in-8°.

Monographie des Élatérides; par M. E. Candèze. Tome I^er^. Liége, 1857; 1 vol. in-8°.

Étude sur la Constitution belge : Du droit des tribunaux de vérifier la légalité des actes administratifs; thèse par Jules Le Jeune. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8°.

Annales des travaux publics de Belgique. Tome XV. 2^me^ cahier, avec atlas de 12 planches. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8° et un cahier in-folio oblong.

Mémoires de la Société royale des sciences de Liége. Tome XII^me^. Liége, 1857; 1 vol. in-8°.

Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. 1857-1858. 1^re^ livr. Gand, 1857, 1 broch. in-8°.

Annuaire de l'enseignement moyen pour 1857; présenté à M. le Ministre de l'intérieur; par Fréd. H. IX^me^ année. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-12.

Nécrologe liégeois pour 1856. Liége, 1857; 1 vol. in-12.

Une lecture par semaine. Recueil publié par Ph. Vander Haeghen. 46^me^ et 47^me^ liv. Bruxelles, 1857; 2 broch. in-8°.

L'illustration horticole, rédigée par Ch. Lemaire et publiée par Amb. Verschaffelt. IV^me^ vol.; 4^me^ à 6^me^ liv., avril à juin. Gand, 1857; 3 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie; publié par la Société des sciences médicales de Bruxelles. XV^me^ année, 4^me^ à 6^me^ liv. Bruxelles, 1857; 3 broch. in-8°.

Archives belges de médecine militaire. Tome XIX^{me}. 1er à 4^{me} cahiers. Bruxelles, 1857; 3 broch. in-8°.

La presse médicale belge. IX^{me} année, n^{os} 15 à 26. Bruxelles, 1857; 14 feuilles in-4°.

Le Scalpel. IX^{me} année, n^{os} 23 à 32. Liége, 1857; 10 feuilles in-4°.

La Santé. VIII^{me} année, n^{os} 21 à 24. Bruxelles, 1857, 5 feuilles in-4°.

Bulletin de la Société géologique de France. II^{me} série. Tome XII, feuilles 81 à 85. Tome XIII, feuilles 1-7. Paris, 1857; 2 broch. in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. XXIV^{me} année, 267^{me} à 269^{me} liv. Paris, 1857; 3 broch. in-8°.

Catalogue des oiseaux d'Europe, offerts, en 1856, *aux ornithologistes, par M. E. Parzudaki;* rédigé par S. A. M^{gr} le prince Bonaparte. Paris, 1857; 1 broch. in-8°.

Traité de calcul mental; par E. Jacoby. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

An analysis of the statistics of the clearing house during the year 1839; by Ch. Babbage, esq. Londres, 1856; 1 br. in-8°.

Corrélation des forces physiques; par W. R. Grove, esq., ouvrage traduit en français par l'abbé Moigno, avec des notes de M. Seguin aîné. Paris, 1856; 1 vol. in-8°.

On some new methods of producing and fixing electrical figures; by W. R. Grove, esq. Londres, 1857; 1 br. in-8°.

History of the reign of Charles the Fifth, by W. Robertson; with an account of the emperor's life after his abdication; by W. H. Prescott. Londres, 1857; 2 vol. in-8°.

History of the reign of Philip the Second, king of Spain; by W. H. Prescott. Londres, 1855; 2 vol. in-8°.

The quarterly journal of the geological Society. Vol. XII, part 4. Vol. XIII, part 1. Londres, 1856-1857; 2 broch. in-8°.

The quarterly journal of the chemical Society. N° XXXVII. Londres, 1857; 1 broch. in-8°.

Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester. 2d series, vol. VI et XIII. Manchester, 1842-1856; 2 vol. in-8°.

Transactions of the Cambridge philosophical Society. Vol. IX, part 4. Cambridge, 1856; 1 cahier in-4°.

Memoirs of the geological survey of India. Vol. I, part. 1. Calcutta, 1856; 1 vol. petit in-4°.

Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien. — Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe. Sitzungsberichte, XVIIster Band. 1ste-3tes Heft. XXIIIster Band. 1ste Heft. Vienne, 1856-1857; 4 broch. in-8°. — *Denkschriften.* XIIter Band. Vienne, 1856; 1 vol. in-4°. — *Philosophisch-historische Classe. Sitzungsberichte.* XXIster Band. 3 Heft. XXIIster Band. 1-2 Heft. Vienne, 1857; 3 broch. in-8°. — *Archiv. für Kunde österreichischer Geschits-Quellen.* XVIInter Band. 1ste-2te Hälfte. XVIIInter Band. 1ste Hälfte. Vienne, 1856-1857; 3 broch. in-8°. — *Fontes rerum austriacarum.* IIte Abtheilung. 10 en 13 Band. Vienne, 1857; 2 vol. in-8°. — *Monumenta habsburgica.* II Abtheilung. Einleitung zum ersten Bande. Vienne, 1857, 1 vol. in-8°. — *Almanach für* 1857. Vienne, 1857; 1 vol. in-12.

Göttingische gelehrte Anzeigen. 1856. 1ste-3tes Band. Göttingue, 1856; 3 vol. in-12.

Nachrichten von der Georg.-Augusts Universität. 1856, nos 1 à 18. Göttingue, 1856; in-12.

Anzeige von einer auf der K. Universitäts-Sternwarte zu Bonn, unternommenen Durchmusterung des nördlichen Himmels als Grundlage neuer Himmelscharten; von Fr. Argelander. Bonn, 1856; 1 broch. in-8°.

De l'influence du climat sur les époques de la végétation; par de Daum. Stettin, 1857; 1 broch. in-8°.

Mittheilungen aus Justus Perthes' geographischer Anstalt, über wichtige neue Erforschungen auf dem Gesammtgebiete der Geographie; von Dr A. Petermann, 1857; nos 1 à 3. Gotha, 3 broch. in-4°.

C. Georgii Brunii Poëmata, partim jam ante, partim nunc primum edita. Lund, 1857; 1 vol. in-8°.

Neues Lausitsisches Magazin. XXXIII Band. Görlitz, 1856; 1 vol. in-12.

Notice sur la pile à triple contact, et sur son usage dans la télégraphie électrique. Turin, 1857; 1 broch. in-8°.

Degli studj e delle vicende della reale Academia dei Georgofili nel primo secolo di sua esistenza; sommario storico dell' avv. Marco Tabarrini. Florence, 1856; 1 vol. in-8°.

L'America prima di Cristoforo Colombo; — Alessandro Magno influenza della sue conquiste sull' Asia e sull' Europa; — Il fedone; studies del prof. Ab. G. Radlinsky. Mantoue, 1857; 3 broch. in-8°.

I Rapporti che i lati dei poligoni regolari, etc.; opusculo di Giambatista Malacarne. Vicence, 1857; 1 broch. in-12.

Resumen de los trabajos meteorologicos correspondientes al año 1854 *verificados en el real Observatorio de Madrid;* bajo la direccion de don Manuel Rico y Sinobas. Madrid, 1857; gr. in-8°.

Historia de la lengua y de la literatura catalana, desde su origen hasta nuestros dias; por D. Magin Pers y Ramona. Barcelone, 1857; 1 vol. in-8°.

The American Journal of science and arts. 2^d^ séries. Vol. XXIII. N^os^ 67 à 69. New-Haven, 1857; 3 broch. in-8°.

Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde; uitgegeven door het bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen, onder redaktie van P. Bleeker, J. Munnich en E. Netscher. Deel III, IV, V. Batavia, 1854-1856; 3 vol. in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1857. — N° 7.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 4 juillet 1857.

M. **Gluge**, directeur.

M. **Ad. Quetelet**, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Cantraine, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, Nerenburger, Melsens, Liagre, Duprez, Brasseur, *membres;* Spring, Lacordaire, Schwann, Lamarle, *associés;* Galeotti, Ernest Quetelet, d'Udekem, *correspondants.*

M. Éd. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur envoie à l'Académie le huitième rapport de l'Institution Smithsonienne de Washington, et le XI^{me} volume des *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles.*

— M. De Koninck, membre de l'Académie, dépose une note sur le blanchiment du papier. M. Lacordaire, associé, présente le IV^{me} volume de ses *Genera* des Coléoptères, et M. Argelander, associé, fait également parvenir la première livraison de son *Atlas* du ciel étoilé. — Remercîments.

— M. Melsens remet un billet cacheté qui, d'après sa demande, restera déposé aux archives.

— M. F.-L. Berghems, professeur à l'Université de Bruxelles, envoie un mémoire manuscrit *Sur une question d'hydrodynamique et d'hydraulique.* (Commissaires : MM. Lamarle, Timmermans et Brasseur.)

— La société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts fait parvenir le programme des questions qu'elle vient de mettre au concours pour les années 1858 et 1859. Parmi ces questions, nous remarquons la suivante, qui est consacrée aux sciences :

Quels sont les moyens les plus propres à déterminer dans les climats marins la présence de l'ozone ?

Le voisinage de la mer a-t-il une influence sur la production de ce gaz ?

RAPPORTS.

Notice sur quelques Hypoxylées inédites ou nouvelles pour la flore belge; par M. G.-D. Westendorp, médecin au 12^{me} régiment de ligne.

Rapport de M. Kickx.

« Dans la notice que nous avons été chargés d'examiner, M. Westendorp décrit cent et neuf Hypoxylées nouvelles pour la flore belge, et dont les deux tiers au moins sont inédites.

Ces nouveautés appartiennent surtout aux genres *Diplodia, Hendersonia, Sphæropsis, Phoma, Vermicularia, Phyllosticta* et *Septoria*, c'est-à-dire à cette catégorie de plantes microscopiques inférieures où il reste le plus de mystères à découvrir.

On ne connaît, en effet, ni le mode d'évolution de ces Hypoxylées épiphytes, ni les changements que subissent leurs thèques ou leurs sporidies aux diverses époques de leur développement. On ignore comment réagissent sur elles les différences que présentent, dans la structure de leurs tissus et dans la nature de leurs sucs, les plantes phanérogames sur lesquelles on les voit croître. On ne sait, enfin, si ces parasites sont pourvus d'un appareil de reproduction unique ou s'ils ont, comme les recherches de M. Tulasne permettent de le conjecturer, un appareil reproducteur multiple s'offrant, pour chaque espèce, sous plusieurs formes, telles que *Conidies, Stylospores, Spermaties* et *Spores endothèques*.

En décrivant donc ces Hypoxylées dans l'état où on les observe, sans pouvoir tenir compte, d'une part, de ce qu'elles ont été et de ce qu'elles deviendront, d'autre part, des aspects hétérogènes qu'une même espèce peut revêtir, le naturaliste est évidemment exposé à séparer des êtres qu'il faudra réunir de nouveau lorsque les lois qui les régissent seront connues. Il ne suffira plus alors de réduire considérablement le nombre des espèces, comme le prévoit M. Westendorp; des genres entiers devront être supprimés, et leur suppression nécessitera dans nos classifications un remaniement complet.

Les observations qui précèdent ne s'adressent point spécialement à l'auteur de la notice qui est soumise à notre examen; elles s'appliquent à presque tous les cryptogamistes de notre époque, et M. Westendorp, aux connaissances duquel nous nous plaisons à rendre justice, n'a fait que se conformer à l'exemple du plus grand nombre. Mais, disons-le franchement, ce qui porte souvent des auteurs, d'ailleurs très-recommandables, à suivre une voie que nous croyons préjudiciable à la science, c'est qu'il est infiniment plus facile de décrire une plante comme nouvelle que d'en étudier les affinités et de la rapporter à un type connu.

A part cette tendance, qui est celle du siècle, nous n'avons que des éloges à donner au savant auteur de la notice pour le soin minutieux qu'il a apporté à ses descriptions. En accompagnant, d'ailleurs, son travail d'une collection d'échantillons authentiques, M. Westendorp a mis les cryptogamistes à même de vérifier l'exactitude des détails dans lesquels il est entré au sujet de chaque espèce : on doit lui en savoir gré.

Nous proposons à la classe d'autoriser l'impression dans les *Bulletins de l'Académie* de la notice dont nous venons de rendre compte, ainsi que de la planche qui en fait partie. »

Rapport de M. Spring.

« Tout en regrettant, avec l'honorable M. Kickx, que l'organogénésie et la physiologie n'aient pas été consultées plus souvent dans l'étude des cent et neuf Hypoxylées dont M. Westendorp enrichit la *Flore belge,* et quoique la *nouveauté* de plusieurs de ces espèces me semble contestable, je me rallie avec plaisir à la proposition d'insérer la notice soumise à notre examen, ainsi que la planche qui l'accompagne, dans le *Bulletin* de la compagnie. »

Rapport de M. Martens.

« Nous adhérons volontiers au rapport de notre savant collègue M. Kickx; mais nous ne pouvons regretter autant que lui la voie que M. Westendorp a suivie, à la suite de presque tous les cryptogamistes modernes, dans l'étude des champignons inférieurs. Nous sommes d'avis que la science mycologique est encore trop jeune pour qu'elle puisse s'aventurer, d'un pas sûr, dans la voie plus philosophique signalée par notre honorable collègue.

En effet, malgré la multiplicité des formes qu'on a observées jusqu'à ce jour dans cette classe si intéressante de végétaux, et les travaux anatomiques et physiologiques dont elle a été l'objet dans ces dernières années, nous pensons que le temps est encore loin de nous où l'on pourra établir définitivement les genres et les espèces, séparer les différences réellement spécifiques de celles des formes simultanées ou successives appartenant soit à un même individu, soit à des individus différents d'une même espèce. Les savantes recherches de M. Tulasne sur la filiation des espèces endophytes, si intéressantes, si séduisantes même qu'elles soient, ne nous paraissent pas assez concluantes pour qu'on puisse en accepter les résultats comme des vérités acquises à la science. Car, sans parler de cette circonstance que ces travaux ont porté sur un nombre d'espèces trop peu considérable pour qu'on puisse les généraliser, il nous semble que la méthode de l'illustre mycologiste, qui était, du reste, la seule qu'il pût employer, n'est pas de nature à conduire à des résultats très-positifs. La présence simultanée ou successive, qu'il invoque si souvent, de deux formes sur une même plante nourricière, ne suffit pas pour établir victorieusement soit la réunion de ces deux formes comme appartenant à un même individu, soit leur dépendance mutuelle comme deux individus naissant l'un de l'autre par une sorte de génération alternante, ou existant simultanément pour accomplir des fonctions différentes dans la vie de l'espèce (dioïcité).

Il ne nous paraît y avoir qu'un moyen de porter la lumière dans un sujet aussi obscur, ce serait de rechercher directement la connexion de ces formes diverses, ou leur dépendance mutuelle par métamorphose ou par génération. C'est la voie qui a été suivie par les zoologistes pour les vers intestinaux, chez lesquels on remarque la génération alternante. Mais si ces derniers sont faciles à isoler des tissus ou des cavités dans lesquels ils se développent, si, par suite, les diverses phases de leur évolution sont faciles à observer, il est loin d'en être de même pour les Hypoxylées et les Urédinées. Ces champignons endophytes ont des connexions tellement intimes avec les plantes qui les supportent et les nourrissent, que celles-ci masquent leur développement et constituent un obstacle sérieux à leur étude ; et si, pour échapper à cette difficulté, on fait germer des spores de ces champignons en dehors de la plante qui les porte, on les prive de conditions indispensables pour leur développement normal et complet. Aussi n'est-il nullement étonnant que M. Tulasne, dans ses expériences sur la germination des Urédinées et des Ustilaginées (*Ann. des sc. nat.*, 4^{me} série, t. II, p. 77), n'ait pas réussi à obtenir autre chose que des filaments courts qui ont donné naissance à des organes très-variables, d'une nature fort douteuse, et que, vu les circonstances dans lesquelles la germination a eu lieu, nous pouvons être autorisés à prendre pour une végétation anormale et, en quelque sorte, morbide.

Nous pensons donc que, dans l'état actuel de la science, les recherches directes sur le développement des Hypoxylées et des Urédinées sont environnées de difficultés trop grandes pour qu'on puisse espérer de les vaincre de sitôt. Les recherches des cryptogamistes devraient être plutôt dirigées vers les Mucédinées, dont l'étude, sous le rapport physiologique, a été trop négligée jusqu'ici et qui sont néanmoins bien plus faciles à observer, tant à cause de la simplicité de leur organisation que parce que la plupart d'entre elles, vivant à l'air libre en dehors des organismes, présentent l'inappréciable avantage de pouvoir être étudiées dans les circonstances mêmes dans lesquelles elles se développent naturellement. D'un autre côté, leurs points de ressemblance nombreux avec les champignons endophytes permettent d'espérer que leur étude, déjà si intéressante par elle-même, jettera un grand jour sur la physiologie de ces derniers.

Mais pour que, soit l'analogie, soit l'observation directe, quand elle sera possible, puisse conduire à d'heureux résultats sur le développement des Hypoxylées et des Urédinées, il est nécessaire que l'on ait recherché et décrit préalablement le plus grand nombre possible de formes chez ces végétaux. En phanérogamie, chaque plante nouvelle ne fait guère qu'augmenter le nombre des espèces. Dans le domaine vaste et complexe de la mycologie, au contraire, chaque forme nouvelle que l'on découvre et à laquelle on n'accorde que provisoirement une valeur spécifique, ne constitue pas toujours une nouvelle espèce; mais elle peut compléter souvent une espèce hétéromorphe dont les autres formes étaient déjà connues. Une simple description a donc un intérêt scientifique bien plus grand en cryptogamie qu'en phanérogamie. A ce titre, nous ne pouvons que féliciter M. Westendorp d'avoir enrichi la science d'une centaine de formes nouvelles. Son travail n'est, du reste, pas dénué d'aperçus physiologiques. Ainsi, au n° 5, il signale des rapports qui lui semblent pouvoir exister entre le *Sphæria Laburni* Fr. et le *Hendersonia Laburni* West., entre le *Sphæria elongata* Fr. et le *Hendersonia Robiniæ* West. On lui saura gré de ces indications, qui confirment celles de M. Tulasne et dont on ne laissera pas que de tirer parti plus tard.

Nous ne pouvons que nous rallier aux conclusions du rapport de notre estimable collègue, en exprimant le désir que la notice intéressante qui a été soumise à notre examen et la planche qui l'accompagne soient insérées dans le *Bulletin* de la compagnie. »

Conformément aux conclusions favorables de ses commissaires, l'Académie a ordonné l'impression de la notice et de la planche de M. Westendorp.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Variations horaires des instruments météorologiques à Bruxelles. — Observations faites dans le royaume. — 2^me^ article; par M. A. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Pendant longtemps, on s'est borné, dans les différents pays, à constater les variations météorologiques à certaines heures du jour. Les exceptions à ce genre d'observations étaient rares, et les traités de météorologie, jusque dans ces derniers temps, mentionnent à peine quelques pays où ces travaux aient été faits d'une manière continue de nuit comme de jour.

Cette absence d'observations tenait en partie à l'abandon dans lequel on laissait les phénomènes de l'atmosphère : on ne recueillait que des observations isolées, et l'on ne semblait guère attendre de résultats importants d'un travail d'ensemble. Quelques essais avaient été faits cependant; mais ce n'est guère que depuis une trentaine d'années qu'on a embrassé ces phénomènes d'une manière générale, et que différents pays se sont entendus pour les étudier sur une échelle plus large.

Le désir de voir combler une lacune qui existait particulièrement en Belgique m'a fait dévier un peu de la ligne que je m'étais tracée d'avance: j'ai temporairement négligé d'autres études pour me livrer tout entier à un travail de météorologie qui manquait. L'astronomie peut se cultiver partout, mais la météorologie d'un pays ne peut être étudiée que par ses habitants.

J'avais trouvé parmi nos compatriotes de nombreux et savants adhérents pour les travaux du jour; mais j'avais cru devoir donner l'exemple et prendre l'engagement d'observer encore aux différentes heures de la nuit.

Depuis 1840, époque où la Société royale de Londres, sur l'invitation de M. de Humboldt, fit un appel à tous les physiciens, et établit à ses frais des observatoires météorologiques sur les différents points du globe, mes aides et moi, nous avons cru devoir unir nos efforts à ceux de ces savants, et nous avons recueilli patiemment les travaux météorologiques qui manquaient encore; nous avons même été au delà de ce qui était demandé aux physiciens, et je crois pouvoir publier aujourd'hui les résultats de ces études.

Au bout de six ans, on s'aperçut qu'on pouvait éviter un travail fatigant et substituer avec succès des instruments enregistreurs aux physiciens chargés d'observer. Depuis cette époque, l'observation, sans perdre de son étendue, s'obtient d'une manière plus commode, et permet de réunir les éléments qui constituent à peu près une météorologie complète, du moins en ayant égard à l'état actuel de la science. Sous plusieurs rapports même, les instruments enregistreurs sont des guides plus exacts que les observateurs, qui se succèdent, sans apporter toujours le même zèle et la même méthode dans leurs travaux. Toutefois ce mode d'observation, encore nouveau, laisse à désirer et a besoin de se perfectionner; l'on est loin encore de pouvoir même soupçonner la précision et l'étendue à laquelle il permettra d'atteindre.

Variations horaires à Bruxelles.

Mon attention s'est portée, en premier lieu, sur les températures horaires, comparativement aux températures moyennes des *maxima* et *minima* de chaque jour. Je donne aussi les moyennes de 9 heures du matin, que l'on consulte dans quelques localités.

ANNÉES.		Moyennes des températures obtenues par			
		les HEURES paires.	les MAXIMA et MINIMA.	DIFFÉRENCE	l'observation de 9 HEURES du matin.
1842	Observations directes.	9°,9	10°,2	— 0°,3	10°,0
1843		10,1	10,2	— 0,1	10,2
1844		9,1	9,1	0,0	9,0
1845		8,7	8,8	— 0,1	8,7
1846		10,9	11,0	— 0,1	10,8
1847		9,5	9,6	— 0,1	9,5
1848	Therm. inscrits (1).	10,2	10,6	— 0,4	10,3
1849		9,8	10,4	— 0,6	9,9
1850		9,3	9,8	— 0,5	9,5
1851		9,7	10,3	— 0,6	9,9
1852		10,8	11,3	— 0,5	11,0
Moy. des 6 premières années		9,7	9,8	— 0,1	9,7
» des 5 dernières années		10,0	10,5	— 0,5	10,1

(1) Il semblerait résulter de ces nombres comparés à ceux obtenus à 9 heures du matin et à la moyenne des *maxima* et *minima*, que cette dernière évaluation a été un peu trop haute.

On peut voir d'abord que la moyenne, déduite directement des observations faites à heures paires, s'accorde fort bien avec la moyenne obtenue à 9 heures du matin, mais qu'elle est inférieure d'un dixième de degré à la hauteur thermométrique, moyenne des *maxima* et *minima* de chaque jour. D'une autre part, les températures moyennes inscrites par les instruments, pendant les cinq années de 1848 à 1852, donnent un dixième de degré de moins que les températures de 9 heures du matin, et cinq dixièmes de degré de moins que celles déduites des *maxima* et des *minima ;* il semblerait donc que la température de 9 heures dût être préférée, toutes choses égales, à celle déduite des *maxima* et des *minima*.

Pour les valeurs *barométriques*, on emploie assez généralement la hauteur obtenue à midi comme représentant la hauteur de la journée. Cette préférence se trouve, en partie, justifiée par les observations, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

ANNÉES.		Moyennes hauteurs barométriques obtenues par		
		les HEURES PAIRES.	L'OBSERVATION de midi.	DIFFÉRENCE.
1842	Observ. directes.	756,90	756,98	+ 0,08
1843		755,18	755,19	+ 0,01
1844		755,04	755,14	+ 0,10
1845		754,61	754,72	+ 0,11
1846		754,76	754,88	+ 0,12
1847		755,96	756,05	+ 0,09
1848	Barom. inscrit.	754,28	754,32	+ 0,04
1849		756,02	756,09	+ 0,07
1850		756,56	756,70	+ 0,14
1851		756,54	756,69	+ 0,15
1852		754,74	754,83	+ 0,09
Moy. des 6 premières années .		755,41	755,49	+ 0,08
» des 5 dernières années .		755,63	755,73	+ 0,10

En comparant les hauteurs du *psychromètre* et de *l'hygromètre*, on obtient des valeurs assez différentes qui pourraient, au premier abord, faire rejeter les indications de ces instruments. En les examinant de plus près, j'ai trouvé des résultats curieux que le tableau suivant met en évidence.

Comparaison des indications du psychromètre et de l'hygromètre.
(*Période de 1842 à 1847*).

HEURES des OBSERVATIONS.	INDICATIONS		DIFFÉRENCE des indications.	VARIATIONS DIURNES.		RAPPORT des variations.	VARIATIONS hygrométriques multipliées par 1,45.	HYGROMÈTRE réduit.
	de l'hygromètre.	du psychromètre.		Hygromètre.	Psychromètre.			
Minuit . . .	95°9	89°8	6°1	1°0	2°1	2,1	1,45	90°4
4 heures. .	96,9	91,9	5,0	0,0	0,0	1,0	0,00	91,9
6 — . .	96,0	91,4	4,6	0,9	0,5	0,6	1,30	90,6
8 — . .	92,9	87,1	5,8	4,0	4,8	1,2	5,80	86,1
9 — . .	90,3	83,5	6,8	6,6	8,4	1,3	9,57	82,3
10 — . .	87,9	79,9	8,0	9,0	12,0	1,3	13,05	78,9
Midi	84,4	74,3	10,1	12,5	17,6	1,4	18,12	73,8
2 heures. .	83,3	72,2	11,1	13,6	19,7	1,5	19,72	72,2
4 — . .	84,4	73,6	10,8	12,5	18,3	1,5	18,12	73,8
6 — . .	87,3	78,0	9,3	9,6	13,9	1,4	13,92	78,0
8 — . .	92,2	84,3	7,9	4,7	7,6	1,5	6,81	85,1
9 — . .	93,9	86,2	7,7	3,0	5,7	1,9	4,35	87,6
10 — . .	94,7	87,4	7,3	2,2	4,5	2,0	3,19	88,7
MOYENNES .	90,9	83,4	7,5	6,1	9,5	1,45	9,57	83,0

A côté des heures et des valeurs correspondantes données par les deux instruments, j'ai placé les différences de leurs indications. Les deux colonnes suivantes mettent en évidence les variations de la période diurne, en prenant pour point de départ l'observation *minimum* de quatre heures du matin.

Une septième colonne fait connaître le rapport entre les variations des deux instruments, correspondant aux mêmes heures. On voit qu'en moyenne, les variations du psychromètre étaient à celles de l'hygromètre dans le rapport de 1,45 à 1. Les nombres de la huitième colonne ont été calculés en multipliant par le même rapport de 1,45 chaque valeur de l'hygromètre donnée dans la cinquième colonne; et le produit soustrait de la constante 91°,9, *maximum* diurne du psychromètre, a fourni les nombres de la dernière colonne du tableau. Ces nombres diffèrent très-peu de ceux obtenus par la psychromètre, en sorte que l'on peut considérer, en effet, les deux instruments comme ayant indiqué des variations dont les unes étaient plus faibles que les autres dans le rapport de 1 à 1,45.

Dans l'une et l'autre hypothèse, les termes *maximum* et *minimum* arrivent respectivement à la même époque pour le psychromètre et l'hygromètre. Il en est de même pour les deux époques où l'humidité atteint sa valeur moyenne.

On remarquera aussi que la plus grande sécheresse s'observe un peu après deux heures de l'après-midi en été, et un peu avant en hiver. Des déplacements analogues ont lieu pour l'instant de la plus grande humidité et pour les époques de l'humidité moyenne de la journée.

Le septième tableau que nous donnons ci-après, accuse, avec une admirable régularité, l'influence des températures de l'air sur les deux périodes annuelle et diurne, qui règlent la marche du psychromètre d'August : ainsi, c'est en été et à l'instant du jour le plus chaud que le psychromètre atteint son point le plus élevé; et c'est, au contraire, en hiver et pendant l'heure la plus froide de la nuit qu'il parvient à son point le plus bas; toutefois la période annuelle est plus marquée que la période diurne.

Le huitième et le neuvième tableau font connaître, par heure, les *variations du vent* indiquées par l'anémomètre d'Osler, soit d'après les régions du ciel, soit d'après l'époque de l'année.

Le dixième marque, pour chaque heure du jour et de la nuit, l'*intensité du vent* qui a régné pendant les cinq années de 1842 à 1846 inclusivement. On remarquera sans peine, dans ce tableau, que la force du vent demeure à peu près la même pendant toute l'étendue de la nuit, et que sa force croît ensuite avec la hauteur du soleil. Cependant, en hiver et en automne, le *maximum* tombe un peu avant midi; il tombe à midi même en été, et un peu après au printemps.

Quand on ne considère que les régions du ciel, on voit que les vents du S. et du SO. prédominent surtout dans la matinée, et ceux du N. à l'O. dans l'après-dînée.

Le onzième tableau répète, pour les six années de 1847 à 1852, les documents déjà fournis pour les cinq années précédentes de 1842 à 1846, et donne à peu près les mêmes résultats : ce tableau cependant, dont les valeurs ont été recueillies peut-être avec moins de soin, ne présente pas des nombres aussi concluants et aussi faciles à saisir.

Un dernier tableau fait connaître la *sérénité du ciel* pendant les cinq années de 1842 à 1847. Il résulte de ce tableau que l'état de sérénité est plus sensible pendant les nuits, et surtout pendant les nuits les plus chaudes.

Les observations à 2 heures du matin et à 1 heure après midi, n'ont pas été faites régulièrement pendant le cours des six années; on a dû interpoler pour les époques qui manquaient dans la série.

Je ne présente ici que les tableaux généraux, sans en déduire des conclusions sur la portée des nombres qu'ils renferment; ces conclusions pourraient m'entraîner trop loin et me porter au delà des limites auxquelles je dois me borner. Mon but était surtout de montrer que l'observation, faite au moyen des instruments, présente des résultats satisfaisants qui s'accordent avec les nombres obtenus par l'observation directe, et que le premier genre d'expérimentation peut fort bien remplacer le second, et permettre de déterminer les différentes périodes diurnes avec la même certitude que si l'observation avait été faite directement. J'aurais pu multiplier les tableaux; j'ai cru devoir m'en tenir à ceux que m'offraient les instruments dont on se sert le plus généralement.

N° 1.

Variations des températures observées chaque jour, de 1842 à 1847 inclus.

MOIS.	MINUIT.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	10 h. m.	MIDI.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	10 h. s.	MOYENNE.
Janvier.	1,47	1,28	1,08	1,05	1,03	1,90	2,92	3,20	2,63	1,97	1,65	1,53	1,78
Février.	1,43	1,23	1,05	0,96	1,15	2,50	3,78	4,30	3,81	2,76	2,15	1,73	2,21
Mars	3,33	2,95	2,58	2,32	3,27	5,38	6,83	7,58	7,45	5,98	4,73	4,06	4,73
Avril	6,90	6,27	5,65	5,97	8,25	10,90	12,27	13,02	12,62	11,47	9,10	7,88	9,17
Mai.	10,07	9,53	8,98	10,18	12,45	14,65	16,07	16,78	16,75	15,82	12,78	11,50	12,97
Juin	13,53	12,98	12,45	14,05	16,40	18,65	20,05	20,97	20,98	20,30	17,12	15,02	16,92
Juillet	14,98	14,45	13,93	15,00	17,42	19,53	20,73	21,45	21,45	20,95	17,98	16,00	17,83
Août	15,35	14,80	14,27	16,35	16,98	19,47	21,12	21,92	21,73	20,42	17,70	16,15	17,87
Septembre . . .	12,45	11,93	11,42	11,30	13,03	15,62	17,17	17,90	17,50	15,77	14,02	13,03	14,27
Octobre	8,77	8,45	8,08	7,87	8,62	10,97	12,28	12,77	12,10	10,55	9,77	9,28	9,97
Novembre . . .	5,73	5,53	5,33	5,18	5,27	6,52	7,80	8,08	7,47	6,67	6,25	5,87	6,50
Décembre . . .	1,78	1,61	1,45	1,37	1,42	2,35	3,35	3,70	3,10	2,42	2,17	1,95	2,22
ANNÉE. . .	7,98	7,58	7,18	7,65	8,77	10,70	12,03	12,64	12,29	11,25	9,61	8,65	9,68

Nº 2.

Variations des températures inscrites chaque jour, de 1848 à 1852 inclus.

MOIS.	MINUIT	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	10 h. m.	MIDI.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	10 h. s.	MOYENNE.
Janvier.	0,90	0,68	0,52	0,48	0,56	1,68	2,74	2,98	2,46	1,82	1,52	1,14	1,46
Février.	4,04	3,64	3,48	3,46	3,74	5,16	6,50	6,90	6,56	5,62	5,40	4,46	4,78
Mars	3,42	3,04	2,76	2,72	3,74	5,62	7,14	7,76	7,30	6,02	4,88	3,98	4,88
Avril	7,04	6,48	6,12	6,32	8,06	10,28	11,94	12,62	12,24	11,12	8,92	7,78	8,88
Mai.	10,38	9,52	9,28	9,74	12,56	15,04	16,70	17,52	17,16	16,16	13,26	11,66	13,24
Juin	13,76	12,78	12,22	13,76	16,30	18,26	19,80	20,62	20,26	19,34	16,70	14,86	16,56
Juillet	15,12	14,32	13,70	14,90	17,30	19,96	21,58	22,40	22,30	21,22	18,42	16,34	18,16
Août	14,84	14,14	13,66	14,08	16,32	18,50	19,96	20,68	20,46	19,24	16,68	15,60	17,00
Septembre . . .	11,82	11,20	10,80	10,70	12,48	15,08	16,96	17,58	16,96	15,14	13,56	12,40	13,70
Octobre	8,56	8,22	7,98	8,00	8,90	10,82	12,30	12,58	11,66	10,26	9,56	8,94	9,86
Novembre . . .	5,58	5,40	5,22	5,06	5,62	6,86	7,94	7,98	7,20	6,52	6,12	5,76	6,26
Décembre . . .	4,04	3,78	3,60	3,54	3,62	4,40	5,34	5,58	5,04	4,64	4,44	4,24	4,34
ANNÉE. . .	8,29	7,76	7,44	7,73	9,14	10,97	12,41	12,93	12,47	11,42	9,95	8,93	9,93

N° 3. *Hauteurs barométriques, observées chaque jour (1842 à 1847 inclus).*

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	1 h. s.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOYENNE des heures paires.
Janvier .	755,33	755,23	755,03	754,96	755,25	755,41	755,52	755,50	755,08	755,00	755,18	755,38	755,52	755,54	755,49	755,26
Février .	53,67	53,44	53,30	53,34	53,61	53,86	53,98	53,97	53,79	53,63	53,61	53,87	53,99	54,05	54,07	53,71
Mars. . .	55,29	55,07	54,86	54,96	55,30	55,41	55,51	55,47	55,31	55,13	54,95	55,09	55,34	55,42	55,42	55,20
Avril. . .	54,50	54,51	54,12	54,30	54,50	54,56	54,57	54,32	54,25	54,11	53,91	53,99	54,47	54,60	54,62	54,31
Mai . . .	55,02	54,84	54,75	55,03	55,26	55,29	55,50	55,11	55,00	54,90	54,68	54,66	54,99	55,17	55,21	54,98
Juin . . .	56,41	56,16	56,05	56,19	56,41	56,40	56,59	56,25	56,15	56,03	55,79	55,75	55,97	56,19	56,26	56,13
juillet . .	56,27	56,00	55,92	56,11	56,31	56,34	56,53	56,28	56,21	56,16	56,01	55,94	56,25	56,40	56,45	56,18
Août. . .	55,74	55,50	55,38	55,58	55,81	55,88	55,86	55,61	55,61	55,46	55,24	55,21	55,62	55,76	55,83	55,57
Septemb.	56,80	56,62	56,46	56,65	56,95	57,07	57,08	56,88	56,79	56,62	56,42	56,49	56,80	56,87	56,91	56,72
Octobre .	54,16	53,96	53,80	53,79	54,15	54,25	54,25	54,04	53,88	53,77	53,75	53,98	54,10	54,16	54,14	53,99
Novemb.	55,09	54,96	54,76	54,74	55,02	55,10	55,18	54,82	54,67	54,55	54,59	54,75	55,04	55,15	55,16	54,89
Décemb.	57,92	57,76	57,63	57,58	57,81	57,99	58,13	57,82	57,65	57,50	57,65	57,78	57,94	57,96	57,94	57,79
ANNÉE. .	755,52	755,32	755,17	755,27	755,55	755,62	755,67	755,49	755,36	755,24	755,14	755,24	755,50	755,60	755,62	755,39

N° 4. *Hauteurs barométriques inscrites chaque jour (1848 à 1852 inclus).*

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	2 h. s.	3 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOYENNE des heures paires.
Janvier .	756,04	755,86	755,66	755,53	555,70	755,82	755,88	755,70	755,55	755,53	755,57	755,69	755,87	755,94	755,91	755,75
Février .	57,02	56,91	56,78	56,80	56,99	57,17	57,22	57,17	56,82	56,75	56,69	56,88	57,05	57,08	57,06	56,95
Mars. . .	56,17	56,10	55,89	55,92	56,16	56,30	56,31	56,21	55,90	55,77	55,68	55,87	56,14	56,30	56,34	56,06
Avril. . .	52,67	52,49	52,31	52,43	52,64	52,73	52,74	52,64	52,39	52,34	52,26	52,30	52,60	52,75	52,80	52,52
Mai . . .	56,05	55,78	55,70	55,87	56,09	56,16	56,13	55,95	55,78	55,59	55,52	55,56	55,82	56,15	56,07	55,86
Juin . . .	55,75	55,53	55,36	55,55	55,75	55,82	55,80	55,71	55,54	55,46	55,40	55,36	55,54	55,71	55,74	55,59
Juillet . .	56,17	56,02	55,91	56,02	56,21	56,28	56,23	56,06	55,84	55,77	55,68	55,67	55,88	56,12	56,18	55,99
Août. . .	55,72	55,59	55,44	55,55	55,77	55,90	55,92	55,86	55,68	55,58	55,53	55,55	55,77	55,93	55,98	55,70
Septemb.	57,46	57,30	57,12	57,10	57,20	57,29	57,28	57,14	56,88	56,77	56,71	56,75	56,92	56,98	57,00	57,07
Octobre .	53,96	53,90	53,66	53,72	53,96	54,06	54,05	53,94	53,65	53,67	53,69	53,95	54,13	54,22	54,16	53,90
Novemb .	53,84	53,76	53,70	53,75	53,97	54,15	54,18	53,97	53,76	53,74	53,77	53,94	54,14	54,19	54,22	53,92
Décemb .	58,25	58,15	58,05	58,07	58,30	58,48	58,57	58,39	58,27	58,14	58,15	58,17	58,33	58,38	58,38	58,25
ANNÉE. .	755,76	755,62	755,46	755,52	755,73	755,85	755,86	755,73	755,51	755,42	755,39	755,47	755,68	755,81	755,82	755,63

Humidité de l'air à Bruxelles, observée d'après l'hygromètre de Saussure.

N° 3.

Variations diurnes et annuelles de 1842 à 1847 inclus.

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	1 h. s.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOYENNE des heures paires.
Janvier. .	95°,0	92°,8	95°,2	94°,9	94°,8	94°,1	92°,9	90°,9	91°,1	90°,5	92°,3	93°,8	94°,6	94°,6	94°,6	93°,7
Février. .	96,0	95,1	96,1	96,3	95,4	93,5	91,9	88,6	87,9	87,2	89,1	92,7	94,5	95,2	95,4	92,2
Mars. . .	95,0	94,1	96,3	96,2	93,9	90,8	88,4	83,1	81,2	81,0	82,1	87,6	92,2	93,2	93,7	90,3
Avril. . .	96,0	95,1	97,3	96,8	91,5	87,7	84,9	80,6	80,7	79,0	79,9	83,8	90,9	93,3	94,4	89,3
Mai . . .	95,7	96,5	98,2	94,9	89,1	85,5	82,5	78,2	78,3	77,2	77,0	78,2	88,4	92,1	94,2	87,6
Juin . . .	93,0	94,2	95,2	92,6	86,3	83,0	80,3	76,6	76,4	73,8	73,9	75,3	83,6	88,7	90,9	84,6
Juillet . .	95,6	97,0	97,8	95,2	89,5	86,0	83,0	79,7	80,0	78,6	78,5	79,8	88,9	92,7	94,1	88,1
Août. . .	96,0	95,6	97,4	96,5	90,9	87,7	84,3	79,8	80,4	77,9	78,2	82,3	90,5	92,9	94,4	88,7
Septemb.	97,2	96,9	98,1	97,9	94,0	91,1	88,1	83,7	82,5	82,2	83,6	88,4	94,6	96,0	96,4	91,8
Octobre .	97,2	96,6	97,5	97,8	96,3	93,9	91,4	88,1	88,3	87,6	90,2	95,1	96,4	96,7	97,1	94,4
Novemb .	96,8	95,9	96,6	96,9	96,5	94,9	93,2	91,1	91,6	91,3	93,6	95,6	95,4	95,6	95,8	95,0
Décemb .	96,8	96,1	96,8	96,8	96,8	96,0	95,0	93,2	93,1	93,1	94,6	95,7	96,0	96,1	96,5	95,7
ANNÉE. .	95,9	95,5	96,9	96,0	92,9	90,3	87,9	84,5	84,3	83,3	84,4	87,3	92,2	93,9	94,7	90,9

N° 6.

Humidité de l'air à Bruxelles, observée d'après le psychromètre d'August.

Variations diurnes et annuelles de 1842 à 1847 inclus.

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	1 h. s.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOYENNE des heures paires.
Janvier .	92°,8	94°,1	94°,5	93°,3	93°,7	93°,0	91°,5	86°,7	86°,9	86°,4	88°,9	89°,9	92°,2	92°,4	92°,4	91°,3
Février .	93,4	94,1	94,5	94,4	93,5	91,3	89,6	82,6	81,7	81,9	83,9	88,3	89,5	90,9	91,5	89,8
Mars. . .	87,1	86,6	90,6	91,2	89,0	83,3	80,6	71,4	69,0	67,3	68,5	74,8	82,3	83,7	85,2	81,3
Avril. . .	86,2	88,5	90,0	90,0	82,4	77,8	72,1	65,7	66,2	62,9	63,2	68,5	77,4	80,3	82,5	77,4
Mai . . .	86,2	89,5	90,9	88,6	78,9	74,7	70,1	64,2	62,5	61,4	62,0	65,4	77,6	80,9	82,6	76,4
Juin. . .	85,2	90,1	87,3	85,4	77,8	72,4	69,4	65,8	63,3	61,1	60,6	64,7	74,9	78,7	81,7	75,1
Juillet . .	86,6	89,9	90,6	88,5	80,7	76,3	72,4	67,7	65,5	65,6	65,0	67,7	78,2	81,3	84,5	78,1
Août. . .	88,5	90,2	90,5	89,9	83,0	77,9	72,5	67,0	65,9	63,9	63,9	68,9	79,8	82,7	83,3	78,4
Septemb.	90,9	93,1	93,5	92,9	87,5	82,8	77,8	71,0	69,9	67,5	67,6	78,2	86,7	87,5	89,1	82,9
Octobre .	93,6	94,4	93,5	94,0	91,4	88,4	84,5	78,7	77,7	77,7	81,6	86,8	89,9	90,7	91,0	88,0
Novemb. .	92,0	91,6	92,7	92,9	92,5	90,0	87,8	84,6	84,5	83,9	87,5	89,8	90,8	91,1	91,3	89,8
Décemb. .	95,2	94,4	94,2	95,2	94,6	93,6	90,5	88,5	87,8	87,5	89,2	92,3	92,3	93,6	93,6	92,4
ANNÉE. .	89,8	91,4	91,9	91,4	87,1	83,5	79,9	74,5	73,4	72,3	73,5	77,9	84,3	86,1	87,4	83,4

Tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air à Bruxelles, observée d'après le psychromètre d'August.

N° 7.

Variations diurnes et annuelles de 1842 à 1847 inclus.

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	1 h. s.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOYENNE des heures paires.
Janvier. .	mm. 5,20	mm. 5,02	mm. 5,24	mm. 5,16	mm. 5,17	mm. 5,23	mm. 5,29	mm. 5,37	mm. 5,60	mm. 5,46	mm. 5,44	mm. 5,34	mm. 5,34	mm. 5,31	mm. 5,29	mm. 5,29
Février. .	5,21	5,29	5,15	5,12	5,14	5,20	5,31	5,35	5,25	5,45	5,41	5,37	5,23	5,23	5,21	5,26
Mars. . .	5,49	5,80	5,46	5,41	5,61	5,61	5,76	5,67	5,47	5,56	5,61	5,60	5,71	5,65	5,64	5,58
Avril. . .	6,85	6,85	6,58	6,69	7,07	7,25	7,17	7,21	7,52	7,22	7,12	7,17	7,05	7,02	6,97	6,99
Mai . . .	8,30	8,27	8,17	8,49	8,70	8,83	8,77	8,72	8,58	8,72	8,74	8,71	8,63	8,55	8,48	8,56
Juin. . .	10,19	9,92	9,77	10,36	10,91	10,92	10,98	11,27	10,99	11,06	10,98	11,14	10,90	10,73	10,61	10,64
Juillet. .	11,30	10,71	10,97	11,32	11,92	12,02	12,01	11,98	11,97	12,11	11,93	12,01	11,78	11,71	11,53	11,67
Août. . .	11,73	12,32	11,23	11,45	12,09	12,18	12,13	12,30	11,94	12,22	12,13	12,12	12,09	11,94	11,68	11,92
Septemb.	10,11	10,12	9,78	9,67	10,05	10,34	10,40	10,44	10,69	10,35	10,51	10,58	10,60	10,38	10,26	10,23
Octobre .	8,26	7,82	7,95	7,88	8,09	8,36	8,56	8,65	8,96	8,80	8,85	8,66	8,51	8,42	8,35	8,40
Novemb.	6,76	6,30	6,64	6,58	6,60	6,67	6,83	7,06	7,39	7,16	7,15	7,01	6,92	6,84	6,78	6,85
Décemb.	5,46	6,29	5,32	5,32	5,31	5,36	5,49	5,61	5,48	5,66	5,59	5,51	5,45	5,47	5,44	5,46
ANNÉE. .	7,90	7,89	7,69	7,79	8,06	8,16	8,22	8,30	8,32	8,31	8,29	8,27	8,18	8,10	8,02	8,07

N° 8.

Variations diurnes du vent selon les régions du ciel, scrites d'après l'anémomètre (1842 à 1846 inclus).

VENTS.	MINUIT.	1 H. M.	2 H. M.	3 H. M.	4 H. M.	5 H. M.	6 H. M.	7 H. M.	8 H. M.	9 H. M.	10 H. M.	11 H. M.	MIDI.	1 H. S.	2 H. S.	3 H. S.	4 H. S.	5 H. 9.	6 H. S.	7 H. S.	8 H. S.	9 H. S.	10 H. S.	11 H. S.	RAPPORT du plus grand au plus petit nombre (1).
NNE et N.	130	130	125	123	114	114	100	89	85	89	94	100	112	111	125	137	146	158	169	166	166	162	156	144	– 1,99
NNO et NO.	110	102	93	83	80	81	77	75	88	91	107	125	131	147	155	159	171	161	161	161	155	144	127	113	—2,28
ONO et O.	175	175	176	174	175	167	173	191	190	201	213	223	251	259	263	271	266	270	263	253	220	205	183	183	—1,62
OSO et SO.	526	531	539	558	569	577	586	577	589	593	566	[illegible]	501	490	476	436	428	419	408	414	429	448	484	498	+1,45
SSO et S.	280	286	295	293	302	300	305	310	285	263	254	219	289	266	261	274	257	256	250	262	269	285	280	288	+1,24
SSE et SE.	112	118	119	121	116	114	99	97	104	97	94	76	70	77	78	79	80	75	86	95	90	91	103	99	+1,73
ESE et E.	214	206	199	196	185	192	205	212	211	213	208	217	205	203	191	202	203	216	219	214	222	207	213	218	—1,20
ENE et NE.	213	211	213	211	218	212	213	207	203	211	225	218	225	228	232	218	221	215	209	218	211	222	216	219	—1,13
TOTAUX.	1760	1759	1759	1759	1759	1757	1758	1758	1757	1758	1759	759	1784	1781	1779	1776	1772	1770	1767	1765	1762	1762	1762	1762	

(1) Le signe — indique que le *minimum* arrive avant le *maximum*; le signe + marque le contraire.

N° 9.

Variations diurnes du vent selon les mois, scrites d'après l'anémomètre (1842 à 1846 inclus.)

MOIS.																									TOTAUX.
Janvier	273	270	274	274	287	296	280	280	289	302	325	327	339	329	324	304	293	296	281	266	274	269	270	268	6990
Fevrier	207	193	191	191	191	198	203	219	236	244	275	288	286	281	272	240	227	198	186	180	185	186	188	202	5269
Mars.	248	248	242	244	246	248	268	294	324	358	397	422	418	410	405	374	332	291	247	231	240	244	255	249	7235
Avril	141	134	130	129	134	133	144	171	211	252	280	290	305	314	307	291	261	226	185	142	144	137	127	126	4714
Mai	148	152	156	178	169	183	229	246	273	310	351	356	355	356	360	340	311	282	252	188	169	153	148	158	5805
Juin.	117	113	119	123	137	146	173	197	226	263	304	322	321	323	315	302	287	262	202	165	139	128	128	134	4946
Juillet.	145	143	159	156	161	171	186	210	230	272	311	319	328	318	317	300	270	252	219	177	155	142	141	150	5232
Août.	160	156	161	171	162	168	190	206	230	286	318	318	338	331	318	313	287	251	206	168	165	162	155	149	5369
Septembre	114	111	110	113	121	123	142	159	198	232	266	280	282	279	268	246	213	174	142	135	123	113	101	98	4145
Octobre	237	240	237	229	240	246	248	270	295	330	370	385	400	395	375	324	283	255	234	233	240	242	242	258	6822
Novembre.	273	272	275	283	286	286	292	309	311	358	366	379	360	353	322	305	276	275	270	274	275	275	271	277	7201
Décembre	229	226	243	245	251	259	256	264	283	310	326	327	319	319	312	278	261	258	256	260	255	257	254	254	6302
TOTAUX.	2294	2260	2297	2338	2385	2457	2611	2825	3106	3497	3895	4021	4051	4008	3895	3617	3301	3020	2660	2419	2362	2306	2280	2325	70228

N° **10.** *Variations de l'intensité du vent pendant la période diurne, inscrites d'après l'anémomètre.*

HEURES.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	42-46.	HEURES.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	42-46.
Minuit à 1 heure .	0,31	0,33	0,31	0,33	0,34	0,32	Midi à 1 heure . .	0,61	0,56	0,60	0,55	0,58	0,58
1 à 2 heures. . .	0,30	0,34	0,31	0,33	0,33	0,32	1 à 2 heures. . .	0,60	0,54	0,61	0,55	0,59	0,56
2 à 3 — . . .	0,31	0,34	0,32	0,33	0,33	0,33	2 à 3 — . . .	0,58	0,53	0,57	0,54	0,56	0,56
3 à 4 — . . .	0,30	0,34	0,33	0,35	0,33	0,33	3 à 4 — . . .	0,55	0,49	0,53	0,50	0,51	0,52
4 à 5 — . . .	0,33	0,36	0,34	0,35	0,32	0,34	4 à 5 — . . .	0,48	0,46	0,48	0,47	0,46	0,47
5 à 6 — . . .	0,33	0,36	0,35	0,36	0,34	0,35	5 à 6 — . . .	0,43	0,43	0,44	0,44	0,41	0,43
6 à 7 — . . .	0,36	0,39	0,37	0,39	0,35	0,37	6 à 7 — . . .	0,57	0,37	0,38	0,40	0,36	0,38
7 à 8 — . . .	0,39	0,41	0,41	0,41	0,40	0,40	7 à 8 — . . .	0,34	0,34	0,34	0,37	0,32	0,34
8 à 9 — . . .	0,43	0,46	0,44	0,43	0,45	0,44	8 à 9 — . . .	0,33	0,34	0,32	0,36	0,33	0,34
9 à 10 — . . .	0,51	0,50	0,50	0,48	0,50	0,50	9 à 10 — . . .	0,31	0,33	0,31	0,35	0,33	0,33
10 à 11 — . . .	0,58	0,55	0,57	0,52	0,57	0,56	10 à 11 — . . .	0,32	0,33	0,30	0,34	0,33	0,32
11 à 12 — . . .	0,60	0,57	0,59	0,53	0,58	0,57	11 à 12 — . . .	0,51	0,33	0,31	0,35	0,35	0,33
Minuit à midi. . .	4,75	4,95	4,84	4,81	4,84	4,83	Midi à minuit. . .	5,23	5,05	5,19	5,22	5,13	5,16

N° 11.

Variations diurnes de l'intensité du vent selon les mois, inscrites d'après l'anémomètre. (1847 à 1852 inclus.) (1)

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	10 h. m.	Midi.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	10 h. s.
Janvier	435	499	520	523	523	473	494	456	410	400	492	441
Février	462	392	402	379	420	506	618	658	570	549	543	483
Mars	263	248	244	252	295	436	404	425	407	258	261	264
Avril	131	172	181	184	303	320	320	356	339	249	208	137
Mai	135	114	112	151	219	308	366	352	297	200	103	126
Juin	131	161	144	188	248	366	463	410	309	233	129	121
Juillet	127	151	126	139	212	282	366	389	333	262	145	155
Août	201	199	203	233	309	330	377	374	320	241	153	222
Septembre	133	130	148	160	208	277	353	362	248	125	103	107
Octobre	288	277	249	233	328	432	500	402	309	247	251	315
Novembre	368	371	285	302	333	450	521	492	411	402	376	369
Décembre	436	432	384	380	377	421	442	368	333	337	359	421
MOYENNE.	3110	3125	2996	3132	3773	4647	5227	5036	4254	3499	3020	3160

---

(1) Les nombres donnés pour l'intensité du vent n'expriment que des valeurs relatives.

N° 12.

Sérénité du ciel, observée de 1842 à 1847 inclus.

(0 correspond à un ciel entièrement couvert et 10 à un ciel entièrement serein.)

MOIS.	Minuit.	2 h. m.	4 h. m.	6 h. m.	8 h. m.	9 h. m.	10 h. m.	Midi.	1 h. s.	2 h. s.	4 h. s.	6 h. s.	8 h. s.	9 h. s.	10 h. s.	MOY.
Janvier. . .	2,9	(1) 2,7	2,3	2,2	2,1	2,5	2,3	2,8	(2) 2,8	2,8	2,9	2,8	2,7	2,3	2,6	2,6
Février. . .	3,4	3,2	2,8	2,2	2,4	2,5	2,8	2,8	2,9	2,9	3,1	2,6	3,2	3,3	3,2	2,9
Mars	5,3	4,7	4,1	3,9	3,6	3,7	3,5	3,5	3,6	3,4	3,5	3,8	4,4	4,3	4,3	3,9
Avril	5,6	5,2	4,2	3,7	4,1	3,9	4,0	3,8	3,8	3,8	4,0	5,0	5,4	5,9	6,0	4,6
Mai.	5,3	4,0	3,4	3,3	3,7	3,6	3,6	3,6	3,4	3,4	3,8	4,5	4,4	5,0	5,4	4,0
Juin	6,2	4,8	4,4	4,1	4,3	4,3	4,5	4,0	3,9	4,0	4,3	4,7	5,2	5,1	5,7	4,6
Juillet . . .	5,3	4,0	3,3	3,3	3,3	3,4	3,3	3,1	3,0	3,3	3,3	4,4	4,6	4,8	5,2	3,9
Août	5,7	5,4	3,5	3,0	3,9	4,3	4,5	4,6	4,2	4,2	4,0	4,6	4,7	5,7	6,4	4,6
Septembre .	5,9	5,2	4,4	4,3	4,4	4,4	4,5	4,3	4,1	4,2	4,0	4,6	5,8	6,0	5,9	4,8
Octobre . .	4,8	4,7	4,0	3,2	3,6	3,5	3,5	3,2	2,7	3,0	3,3	3,5	4,8	4,6	4,4	3,7
Novembre .	3,5	3,5	3,3	2,9	2,7	2,6	2,5	2,6	2,4	2,4	2,9	3,1	3,9	3,9	3,9	3,1
Décembre .	3,3	3,4	3,8	3,5	2,8	2,7	2,6	2,9	3,1	3,4	3,6	3,4	3,5	3,1	3,1	3,3
MOYENNE. .	4,8	4,2	3,8	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,3	3,4	3,6	3,9	4,4	4,5	4,7	3,8

(1) Voyez les explications qui précèdent ces tableaux.
(2) Voyez id. id.

Observations faites dans différentes localités.

Le nombre de localités où l'on a observé avec des instruments comparés et d'après les mêmes méthodes, est encore assez limité malgré toutes les démarches faites ; cependant les observations permettent déjà de voir que, dans les parties basses, telle que les Flandres, le Brabant et même certaines parties du pays de Liége, les indications sont à peu près les mêmes : les différences ne s'établissent que dans les parties montagneuses. Ainsi, Bruxelles donne à peu près les mêmes hauteurs thermométriques et barométriques que Gand, Alost, Louvain, S^t-Trond et Liége. — Namur, et surtout Stavelot et Rollé, par suite de leur élévation, donnent des températures et des hauteurs barométriques moins fortes.

LIEUX. (1).	ANNÉES d'observation.	TEMPÉRATURE moyenne.	PRESSION d'air moyenne.	EAU tombée.	HAUTEUR au-dessus de la mer.	PSYCHROMÈTRE par an.	
						Humidité.	Vapeur.
				mm.	m.		
Bruxelles. .	20 ans .	10°,20	756°,04	726,98	59,0	74,4	8,35
Louvain . .	13 » .	9,88	757,11	728,10	. . .	»	»
Alost	6 » .	9,94	759,61	783,02	. . .	»	»
Gand. . . .	15 » .	10,40	758,82	789,79	. . .	75,5	8,52
S^t-Trond. .	5 » .	10,30	756,29	728,00	59,5	73,0	8,07
Liége. . . .	6 » .	10,70	754,64	777,54	60,7	75,6	8,48
Namur . . .	4 » .	9,75	748,98	615,88 ?	152,0	»	»
Stavelot . .	3 » .	8,80	736,81	685,92	316,0	76,0	8,25
Rollé. . . .	2 » .	9,70	722,10	. . . .	. . .	»	»

(1) Les observateurs ont été, pour Bruxelles, le directeur de l'Observatoire et ses aides; pour Louvain, M. Crahay; pour Alost, MM. Maas, Staike, Willart et Ibarra; pour Gand, M. le professeur Duprez; pour Saint-Trond, M. Van Oyen; pour Liége, M. Leclercq; pour Namur, M. Montigny; pour Stavelot, M. Dewalque; pour le château de Rollé, dans le Luxembourg, M. Wauthier.

On ne peut rien dire encore sur les valeurs psychrométriques observées dans ces dernières stations; les instruments dont il fallait faire usage y ont été rarement employés, et la durée des observations, d'ailleurs, a été trop courte pour obtenir des valeurs concluantes.

Je regrette également de ne pouvoir établir avec exactitude les hauteurs de toutes les stations où les observations ont été faites; je puis assurer, du reste, que les instruments de Louvain, d'Alost et de Gand différaient peu, pour la hauteur, de ceux de Bruxelles : les instruments d'Alost et de Gand cependant étaient plus bas. Quant au château de Rollé, c'est un lieu très-élevé dans les Ardennes, mais dont il m'est impossible de donner exactement le niveau.

J'ai choisi la même heure, celle de midi, pour marquer l'état du psychromètre et de l'hygromètre. On peut voir que les indications du premier instrument, pour ce qui concerne l'humidité de l'air et surtout la tension de la vapeur d'eau qui s'y trouve contenue, sont très-concordantes. La moyenne de cette dernière valeur, pour l'année entière, ne varie qu'entre les deux valeurs extrêmes 8,07 et 8,52. Cette conformité s'observe même de mois en mois; les valeurs suivent assez sensiblement celles de la température; il y a plus de vapeur aqueuse dans l'air en été qu'en hiver; mais cette humidité est moins sensible, et l'on trouve des rapports inverses avec les saisons, c'est-à-dire que l'humidité est plus grande en hiver qu'en été.

La même remarque se fait par les indications de l'hygromètre; mais les résultats ne sont pas aussi précis : nous avons vu page 505, que cet instrument donne des indications moins sensibles que le psychromètre.

Quant à la quantité d'eau recueillie, elle diminue faiblement, en s'éloignant des côtes de la mer pour se rapprocher du Brabant; elle augmente un peu pour Liége, très-probablement à cause des eaux de la Meuse; puis, dans le pays montagneux de Stavelot, elle est plus forte environ d'un tiers. Je ne parle point de Namur; il paraîtrait que l'eau n'a peut-être pas été recueillie assez longtemps ni avec des moyens assez précis, pour qu'on puisse en déduire des conclusions; il y a eu aussi des périodes où les observations n'ont pas été faites.

Le petit nombre de stations où l'on a pu observer d'une manière suivie, suffit cependant à faire voir, comme je l'ai dit précédemment, que la plus grande partie du royaume, c'est-à-dire les Flandres, le Brabant, le Hainaut, le Limbourg et, en général, toute la partie non montagneuse, suit à peu près les mêmes lois météorologiques et présente les mêmes valeurs. Les différences ne s'observent que dans les régions rocheuses élevées; et jusqu'à présent, les observations y sont malheureusement trop récentes, trop peu nombreuses, pour qu'on puisse en déduire des conclusions utiles.

Je ne donne ici que quelques tableaux généraux, qui permettront de reconnaître facilement quelles sont les variations générales dans les stations qui nous ont aidé dans nos travaux. Nous devons nous borner à ces indications, les développements seront présentés dans un ouvrage spécial, dont nous possédons dès à présent les éléments essentiels.

Pression de l'air; moyennes par mois.

LIEUX.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	ANNÉE.	Période.
Bruxelles (1). . .	754,05	756,00	754,42	755,95	757,60	758,96	753,07	757,85	755,05	756,21	755,05	754,21	756,08	1770-1787
Id. (1). . .	751,99	752,21	756,15	756,49	759,20	759,99	755,14	756,24	752,44	757,40	749,84	755,90	755,08	1770-1800
Id. (1). . .	754,56	752,31	754,10	755,87	756,20	757,12	755,69	755,30	756,20	755,05	751,70	755,44	754,65	1801-1825
Id. . . .	756,49	755,70	756,38	755,01	756,24	756,47	756,61	756,29	756,19	754,95	754,10	758,04	756,04	1833-1852
Louvain	757,43	755,94	756,51	755,81	757,41	757,88	758,15	757,98	757,37	756,79	755,09	758,98	757,11	1836-1848
Alost.	760,06	758,95	758,78	759,08	759,20	760,35	760,52	761,07	756,98	760,81	755,52	762,44	759,61	1833-1840
Gand	758,62	758,81	759,46	757,58	758,69	759,35	759,39	759,25	759,56	737,57	756,62	761,02	758,82	1838-1852
Saint-Trond . . .	756,52	757,92	757,02	755,11	756,28	756,41	756,49	756,65	757,92	754,44	754,10	758,56	756,29	1848-1852
Liége	755,63	756,33	755,78	751,18	754,82	754,79	755,14	754,76	755,82	753,49	753,62	756,72	754,64	1847-1852
Namur.	748,56	752,22	751,48	746,67	748,27	749,00	748,55	748,50	750,20	747,50	746,50	750,70	748,98	1849-1852
Stavelot	736,49	737,88	736,92	736,25	737,10	736,61	736,59	736,97	738,32	735,80	732,57	740,21	736,81	1851-1852
Rollé.	725,64	718,91	719,65	725,12	720,49	722,59	721,60	719,96	724,67	722,38	720,55	727,70	722,10	1854-1855

(1) Les trois premières séries d'observations sont douteuses ; elles ont été établies, la première, par l'ancienne Académie de Bruxelles ; la seconde, par M. de Poederlé, et la troisième, par M. Kickx père.

Tableau des températures moyennes par mois.

LIEUX.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	ANNÉE.	Période.
Bruxelles . . .	-0,3	2,3	6,0	10,3	15,6	19,2	21,6	20,3	15,6	10,9	5,5	2,2	10,75	1770-1787
Id. . . .	0,0	1,3	5,0	7,5	15,0	20,0	22,5	20,0	15,0	7,5	7,5	1,5	10,22	1770-1800
Id. . . .	1,3	3,4	7,5	10,3	14,7	17,8	20,6	18,1	13,8	10,6	6,7	2,8	10,63	1801-1823
Id. . . .	2,0	3,8	5,5	9,0	13,5	17,2	18,2	17,8	14,8	10,7	6,6	3,6	10,20	1833-1852
Louvain. . . .	1,1	2,5	5,7	9,8	13,9	16,7	17,3	17,8	14,9	10,2	6,2	2,6	9,88	1836-1848
Alost	0,5	2,6	5,2	8,3	13,5	17,9	19,6	18,8	14,9	10,0	6,0	2,0	9,94	1835-1840
Gand	1,4	3,0	5,3	9,9	14,8	18,2	19,1	18,9	15,4	10,4	6,2	2,5	10,40	1838-1852
St-Trond . . .	1,2	4,9	4,8	9,4	13,8	17,0	18,8	17,9	14,2	10,4	6,5	4,1	10,30	1848-1852
Liége	0,9	4,5	5,2	9,5	15,0	18,1	20,0	18,6	14,6	10,6	7,0	4,1	10,70	1847-1852
Namur.	1,2	3,4	3,9	8,7	13,7	17,7	19,5	18,2	13,4	8,9	5,6	3,3	9,75	1849-1852
Stavelot. . . .	-0,5	2,0	2,3	8,1	12,1	16,9	18,8	16,9	12,4	8,1	5,6	2,4	8,8	1850-1852
Rollé	0,0	3,0	3,4	7,2	14,1	16,6	20,5	19,1	15,9	10,1	4,7	2,0	9,70	1834-1835

Hauteur de l'eau tombée en Belgique.

LIEUX.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	ANNÉE.	Période.
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	
Bruxelles. . . .	56,19	52,01	54,95	50,31	52,11	61,40	68,78	80,02	60,21	69,14	66,22	55,64	726,98	1833-1852
Louvain	57,48	52,81	55,54	49,26	54,41	79,79	68,23	72,33	60,08	57,81	71,93	48,42	728,10	1836-1848
Alost	70,47	49,54	47,06	42,46	52,32	83,44	73,57	60,65	71,69	64,95	85,36	45,74	785,02	1833-1840
Gand	59,98	50,06	52,17	50,60	60,48	68,68	84,28	89,94	70,27	77,44	70,74	55,15	789,79	1838-1852
Saint-Trond . .	46,40	59,59	44,22	70,89	58,29	58,52	55,14	100,87	47,81	77,69	56,71	53,87	728,00	1848-1852
Liége	52,66	76,41	44,50	76,88	50,82	56,74	57,86	113,10	58,06	80,61	53,46	56,34	777,54	1847-1852
Namur	51,64	48,44	41,27	60,88	48,30	41,58	59,97	74,82	37,36	61,08	47,14	43,40	615,21	1849-1852
Stavelot	81,03	120,85	92,87	92,94	109,50	50,55	92,22	118,52	83,04	86,84	89,63	63,29	1085,92	1850-1852
Eau par jour, à Bruxelles.														
Bruxelles. . . .	1,81	1,84	1,77	1,68	1,68	2,05	2,22	2,58	2,01	2,23	2,21	1,80	1,99	1833-1852

Humidité de l'air et tension de la vapeur d'eau d'après le psychromètre et l'hygromètre (à midi).

LIEUX.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	ANNÉE.	Période.
Humidité de l'air, psychromètre.														
Bruxelles . .	86,4	81,8	72,6	65,5	62,1	63,6	65,5	69,6	74,0	80,3	84,0	88,5	74,4	1842-1852
Gand.	91,9	84,6	74,1	68,6	64,4	61,3	62,4	67,2	72,5	80,9	88,6	91,3	75,5	1849-1852
St-Trond. . .	85,0	82,0	78,0	68,0	64,0	65,0	61,1	69,0	71,0	81,0	82,0	86,0	73,0	1849-1852
Liége	86,5	80,5	76,0	74,0	69,0	62,5	64,0	74,5	75,5	81,5	78,0	87,5	75,6	1849-1850
Stavelot . . .	86,6	76,4	72,8	67,5	69,0	71,5	67,6	75,2	77,1	80,0	86,4	88,6	76,0	1850-1852
Tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air, psychromètre.														
Bruxelles. . .	5,38	5,70	5,78	7,13	8,50	10,89	11,91	12,35	10,75	8,82	7,03	5,97	8,35	1842-1852
Gand.	6,81	6,43	5,82	7,16	8,62	10,73	12,11	11,94	10,58	8,60	7,29	6,31	8,52	1849-1852
St-Trond. . .	5,38	6,03	5,71	6,81	8,52	10,64	11,97	11,94	9,89	8,48	6,80	6,02	8,07	1849-1852
Liége	4,98	6,50	5,68	7,84	8,70	10,74	11,69	12,42	11,49	8,47	6,71	5,57	8,48	1849-1850
Stavelot . . .	5,04	5,24	5,21	6,81	8,49	11,80	12,59	12,25	10,04	7,98	6,97	5,95	8,23	1850-1852
Humidité par l'hygromètre de Saussure.														
Bruxelles . .	84,6	79,8	74,8	69,6	66,8	68,9	68,4	68,9	75,2	80,1	83,2	83,8	75,3	1833-1847
Alost.	87,4	83,6	78,0	72,0	68,6	70,5	68,5	70,0	77,0	84,0	88,2	88,9	78,2	1835-1840
Gand.	82,9	78,3	65,3	59,0	55,7	53,9	57,9	56,1	65,5	77,4	84,3	84,0	68,2	1839-1841

Théorie géométrique des rayons et centres de courbure ;
par M. E. Lamarle, associé de l'Académie.

NOTE ADDITIONNELLE.

COURBES RÉDUCTIBLES AU TYPE CYCLOÏDAL.

49. M. Bresse a publié en 1853 (*Journal de l'École polytechnique*, 35^{me} cahier) un travail intitulé : Mémoire *sur un théorème nouveau concernant les mouvements plans, et sur l'application de la cinématique à la détermination des rayons de courbure.*

Je viens de lire ce travail que je ne connaissais point et dont le titre m'a paru offrir quelque analogie avec ma *Théorie géométrique des rayons et centres de courbure* (*). J'ai vu, en effet, que, de part et d'autre, *en ce qui concerne les courbes épicycloïdales*, les *résultats* obtenus pouvaient s'identifier. J'ai reconnu, d'ailleurs, que, si le théorème de M. Bresse ne s'applique à la détermination des rayons de courbure que dans le cas spécial *des courbes réductibles au type cycloïdal*, il offre l'avantage de fournir, pour ces courbes, des moyens de solution très-simples et non moins remarquables par leur élégance que par leur fécondité. L'idée me vint de transporter dans ma *Théorie géométrique des rayons et centres de courbure* les ressources créées par M. Bresse. C'était enrichir cette théorie et faciliter, pour certains cas, les applications qu'elle comporte ; c'était

---

(*) Voir les *Bulletins de l'Académie*, n° 5, p. 33, et n° 6, p. 307, 2^{me} série, t. II, 1857.

aussi multiplier les moyens de contrôle et de vérification. Je fus arrêté un moment par la considération suivante : M. Bresse procède en s'appuyant à la fois sur le calcul infinitésimal et sur les propriétés dynamiques des accélérations totales ou partielles, c'est-à-dire en suivant une voie qui m'était absolument interdite. Tel était l'obstacle. Un examen attentif me fit bientôt comprendre que l'emploi combiné du calcul différentiel et des accélérations dynamiques ne pouvait être qu'un auxiliaire inutile et embarrassant, au point de vue de la question spéciale des rayons de courbure. Il ne s'agissait donc que de supprimer cet intermédiaire, et c'est à quoi je parvins très-aisément, ainsi qu'on va le voir.

L'objet de cette note est d'emprunter à M. Bresse les *résultats* de son travail, de les vulgariser en les dépouillant de tout appareil superflu, de les rendre ainsi accessibles aux commençants; enfin de les introduire, comme partie intégrante, dans ma *Théorie géométrique des rayons de courbure,* où leur place est marquée tout naturellement.

50. Le théorème fondamental dû à M. Bresse est intitulé par lui : *Théorème de cinématique relatif à l'existence d'un deuxième centre instantané de rotation.* Voici, d'ailleurs, l'énoncé qu'il en donne :

« *Lorsqu'une figure plane invariable se déplace dans son*
» *plan, d'un mouvement continu quelconque, les accéléra-*
» *tions totales de ses divers points, à un instant donné,*
» *sont les mêmes que si la figure avait un mouvement effectif*
» *de rotation autour d'un certain centre, avec la vitesse*
» *angulaire, constante ou variable, qu'elle possède autour*
» *de son premier centre instantané de rotation.* »

Après avoir démontré ce théorème au moyen de l'analyse différentielle et des notions dynamiques relatives aux accélérations; après avoir établi comment on détermine la position du deuxième centre instantané de rotation, soit en général, soit *plus particulièrement*, dans le cas d'une *rotation uniforme*, M. Bresse observe que, ce dernier cas étant le seul à considérer pour les applications géométriques, il y a lieu de désigner le deuxième centre, dans la position qu'il occupe, pour le cas d'une *rotation uniforme*, sous le nom de *centre instantané des accélérations,* autant pour le distinguer des autres deuxièmes centres que comme conséquence de sa propriété caractéristique.

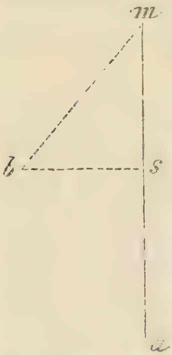

Cela posé, désignons par (F) la figure mobile, et considérons-la dans une position quelconque déterminée. Soit alors a le premier centre instantané de rotation, b le centre instantané des accélérations, ω la vitesse angulaire, m un point quelconque de la figure (F), s la projection du point b sur le rayon vecteur am. L'accélération totale du point m est dirigée suivant bm et a pour valeur $\omega^2.bm$: la composante de cette accélération, suivant ma, est donc $\omega^2.ms$, et telle est aussi la force centripète dirigée suivant ma. D'un autre côté, $\omega.ma$ est la vitesse du point m, et si l'on désigne par ρ le rayon de courbure de la trajectoire du point m, cette même force centripète a pour expression $\frac{\omega^2\,\overline{ma}^2}{\rho}$. Il vient donc

$$\omega^2\, ms = \omega^2\, \frac{\overline{ma}^2}{\rho}$$

et, par conséquent,

$$(1)\ \ldots\ldots\ldots \quad \rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

On voit par-là que la détermination des rayons de courbure, à l'origine des arcs décrits simultanément par les différents points de la figure (F), se réduit à celle des centres instantanés a et b.

De là résulte aussi la règle énoncée par l'auteur dans les termes suivants :

« *Quand on connaîtra l'accélération totale d'un point de*
» *la figure mobile, après l'avoir divisée par le carré de la*
» *vitesse angulaire, on la projettera orthogonalement sur*
» *la normale à la trajectoire de ce point ; la ligne projetante passera par le centre instantané des accélérations.*
» *La même règle s'appliquera, si l'on connaît seulement la*
» *composante centripète de l'accélération totale.* »

51. Avant d'aller plus loin, voyons comment on peut parvenir à la formule (1) directement et par simple déduction des principes exposés dans ma *Théorie géométrique des rayons de courbure.*

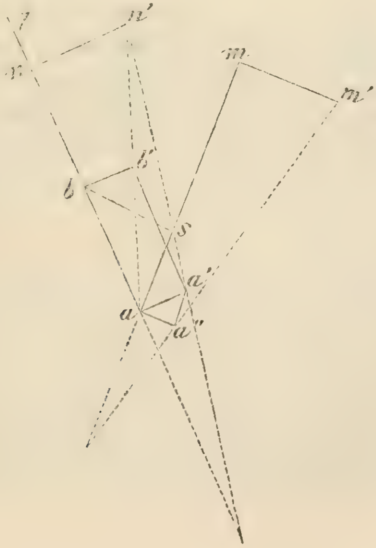

Par hypothèse, une figure plane et invariable se déplace dans son plan d'un mouvement continu.

Soit a le centre instantané de rotation pour une position donnée de la figure mobile, aa' une portion de droite représentant en grandeur et en direction la vitesse actuelle du centre a (*), al une perpendiculaire indéfinie élevée en a sur aa', n un point de cette perpendiculaire, nn' une portion de droite parallèle à aa', et représentant en grandeur et en direction la vitesse actuelle du point n. Nous savons que le point de concours des droites na, $n'a'$, est le centre de courbure de la trajectoire décrite par le point n; nous savons également que, dans la description de cette trajectoire, la vitesse actuelle de la tangente nn' autour du point n, a pour expression

$$\frac{nn' - aa'}{an}.$$

Construisons sur aa' un rectangle dont la diagonale ab' soit dirigée suivant an'. En procédant ainsi, nous déterminons sur an un point b ayant une vitesse actuelle bb' précisément égale à aa'. Il suit de là que, dans la trajectoire décrite par le point b, la vitesse angulaire de la tangente bb' est actuellement nulle; de là donc aussi la conclusion suivante :

Si l'on prend le point b *pour centre d'un cercle au rayon* ab; *si on lie ce cercle à la figure mobile et qu'on l'assujettisse à* ROULER *en se développant le long de* aa', *rien ne change*

(*) En général, le centre instantané de rotation se déplace d'une manière continue et possède toujours un certain degré de vitesse. Il se distingue ainsi du point de la figure mobile avec lequel il coïncide *transitoirement*, et dont la vitesse *actuelle* est réduite à *zéro*.

dans l'état actuel du mouvement qui anime les différents points de (F) *et leurs directrices respectives.*

En se plaçant à ce point de vue, il est clair qu'il convient de désigner le point b, non plus sous le nom de *centre instantané des accélérations*, mais bien sous celui de *centre instantané de roulement.*

Cela posé, soit m un point quelconque de la figure mobile, ρ le rayon de courbure correspondant à la position de ce point sur la trajectoire qu'il décrit, s le pied de la perpendiculaire abaissée du point b sur le rayon vecteur am; on a, comme on l'a vu pour les courbes cycloïdales, n^{os} 23 et 24,

$$(1) \quad \ldots\ldots\ldots \rho = \frac{r^2}{\lambda} = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

52. Veut-on procéder plus directement encore et sans rien emprunter aux démonstrations antérieures, la marche à suivre est tout à fait simple.

En effet, soit ω la vitesse de rotation qui a lieu autour du centre a et qui correspond à la vitesse actuelle aa' : la droite ab étant perpendiculaire à aa' et b étant le point de cette droite dont la vitesse actuelle est précisément égale à aa' (*), on a

$$\omega = \frac{aa'}{ab}.$$

(*) Le point b, ainsi déterminé, peut être considéré comme *centre instantané de rotation*, par rapport au centre a et eu égard à la vitesse aa' qui anime ce centre. De là réciprocité parfaite entre les points a et b, dont les vitesses aa', bb' sont égales et de même sens.

A ce point de vue, nous pensons qu'en réservant au point a le nom de *centre instantané de rotation*, on pourrait affecter au point b celui de *centre conjugué.*

Soit mm' la vitesse actuelle du point quelconque m, on a en même temps

$$mm' = \omega . ma.$$

Projetons le point a' en a'' sur la droite aa'' menée par le point a perpendiculairement à am. La vitesse aa' aura pour composante perpendiculaire à am la vitesse aa''.

On sait que le centre de courbure de la trajectoire décrite par le point m est à la rencontre des droites $ma\ m'a''$. De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{mm' . ma}{mm' - aa''}.$$

Soit bs une perpendiculaire abaissée du point b sur am; la comparaison des triangles semblables $aa'a''$, abs donne

$$aa'' = \frac{aa' . as}{ab} = \omega . as.$$

Il vient donc, en remplaçant aa'', mm' par leurs valeurs respectives $\omega . as$, $\omega . ma$, et en supprimant le facteur commun ω,

$$(1) \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad \rho = \frac{\overline{ma}^2}{ma - as} = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

53. Nous voici parvenu directement, et dans les conditions les plus simples, à la formule (1).

Supposons ρ connu pour le point m : nous déduisons de la formule (1)

$$(2) . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad ms = \frac{\overline{ma}^2}{\rho},$$

et, substituant des énoncés nouveaux à ceux que nous avons reproduits ci-dessus, nous pouvons résumer comme il suit ces premières notions fondamentales :

1° *Le centre instantané de roulement est situé sur la normale à la trajectoire décrite par le centre instantané de rotation.*

2° *La distance comprise entre ces deux centres étant exprimée par* h, *la vitesse du centre instantané de rotation par* u, *la vitesse angulaire de la figure mobile par* ω, *l'on a généralement*

$$h = \frac{u}{\omega}.$$

3° *Le point* s *étant pris sur un rayon vecteur quelconque* am, *et la distance* $\mathrm{ms} = \frac{\overline{\mathrm{am}}^2}{\rho}$ *étant comptée à partir du point* m, *dans le sens fixé par la position relative du centre de courbure, la perpendiculaire élevée en* s *sur* am *passe par le centre instantané de roulement.*

54. Poursuivons l'exposé des règles établies par M. Bresse. Nous ne dirons pas *premier centre instantané de rotation*, mais plus simplement *centre instantané de rotation.* De même, au lieu de *centre instantané des accélérations*, nous écrirons *centre instantané de roulement.* Sauf ces deux changements, motivés par la différence des points de vue, la reproduction sera textuelle, et, comme il ne s'agit plus que de simples conséquences déduites des principes exposés précédemment, quelques mots suffiront pour les démonstrations.

1^re^ RÈGLE. « *Lorsque pendant le mouvement de la figure*
» *mobile, une courbe* MN *touche constamment une courbe*
» *fixe* PQ; ce *et* ci *étant les rayons des cercles osculateurs de*
» *ces courbes au point de contact, et le centre instantané de*

» *rotation se trouvant en* a *sur la normale commune, on* » *cherchera* es, *troisième proportionnelle à* ie *et* ae, *c'est-à-* » *dire* es $= \frac{\overline{\text{ae}}^2}{\text{ie}}$; *on portera cette longueur à partir du* » *centre de courbure de la courbe mobile, en la dirigeant* » *vers celui de la courbe fixe; la ligne indéfinie* sb *menée par* » *le point* s, *ainsi obtenu, perpendiculairement à la nor-* » *male commune* ie *passera par le centre instantané de* » *roulement.* »

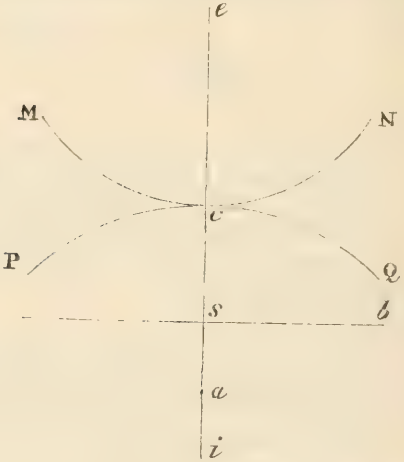

Il est évident qu'on peut substituer aux courbes MN, PQ leurs cercles osculateurs, et qu'en faisant cette substitution, l'on ne change en rien l'état actuel du mouvement qui anime les différents points de (F) et leurs directrices respectives. Or, dans l'hypothèse où les courbes MN, PQ sont remplacées par des arcs de cercle, tangents en *c* et ayant leurs centres respectifs en *e* et en *i*, la trajectoire du point *e* est une circonférence de cercle ayant son centre en *i*. On a donc, en vertu de la formule (2) et sans autre intermédiaire,

$$(3) \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad es = \frac{\overline{ae}^2}{ie}.$$

2$^{\text{me}}$ RÈGLE. « *Si une courbe liée à la figure mobile reste* » *tangente à une droite fixe, le centre instantané de roulement se trouve sur une parallèle à cette droite, menée par* » *le centre de courbure répondant au point de contact.* »

Cette règle est un cas particulier de la formule (3), où *es* converge vers zéro à mesure que *ie* croît indéfiniment.

Remarque. — Si la courbe liée à la figure mobile se réduit à un point parcourant une droite, cette droite passe par le centre instantané de roulement.

3$^{\text{me}}$ RÈGLE. « *Lorsqu'une courbe* MN, *liée à la figure mo-* » *bile, passe constamment par un point* c, *le centre instan-* » *tané de rotation étant en* a *sur la normale menée en* c *à la* » *courbe* MN, *dont le rayon de courbure est d'ailleurs* ce, *on* » *portera, en allant de* e *vers* c, *la distance* es $= \frac{\overline{\mathrm{ac}}^2}{\mathrm{ce}}$, *et* » *l'on mènera par le point* s *à* es *la perpendiculaire indéfinie* » sb, *qui devra passer par le centre instantané de roule-* » *ment.* »

Cette règle n'est autre que la première. Elle résulte d'ailleurs de la formule (3) où *ie* converge vers *ce* en même temps que *ic* converge vers zéro.

4$^{\text{me}}$ RÈGLE. « *Un point de la figure mobile décrivant une* » *trajectoire donnée, on portera sur la normale à partir de* » *ce point, et en allant vers le centre de courbure, une* » *longueur égale au carré de la distance* p *entre le point* » *dont il s'agit et le centre instantané de rotation, divisé par* » *le rayon de courbure* ρ *de la trajectoire* $\left(\frac{\mathrm{p}^2}{\rho}\right)$; *l'extrémité*

» *de cette ligne sera la projection sur la normale du centre* » *instantané de roulement.* »

Cette règle s'applique au cas où la courbe mobile MN se réduit au point c assujetti à parcourir la courbe fixe PQ. Elle se déduit immédiatement de la formule (3), où l'on doit remplacer es par cs, ae par ac, ie par ic, ce qui donne

$$cs = \frac{\overline{ac}^2}{ic} = \frac{p^2}{\rho}.$$

5^{me} RÈGLE. « *Quand une droite liée à la figure en mouvement reste constamment tangente à une courbe fixe (qui* » *peut se réduire à un point), on joindra le centre de* » *courbure de cette courbe, ou le point qui la remplace,* » *avec le centre instantané de rotation, et par l'extrémité* » *de cette ligne prolongée d'une quantité égale à elle-même,* » *on lui mènera une perpendiculaire sur laquelle devra se* » *trouver le centre instantané de roulement.* »

On a, conformément à ce qui précède,

$$is = ie - es = ie - \frac{\overline{ae}^2}{ie} = \frac{\overline{ie}^2 - \overline{ae}^2}{ie} = \frac{ie + ae}{ie}\,ia.$$

Or, à mesure que ce croît indéfiniment, le rapport $\frac{ie + ae}{ie}$ converge vers la valeur 2; il vient donc à la limite

$$is = 2ia.$$

Ce qui démontre la règle énoncée ci-dessus.

Si la courbe fixe se réduit au point c, le point i se confond avec ce point et l'on a

$$cs = 2ca.$$

6^{me} RÈGLE. « *Si l'on connaît les courbes qui, roulant l'une*
» *sur l'autre, produiraient le mouvement de la figure mobile,*
» *on mènera la normale commune au point de contact* a;
» R *et* R′ *étant les rayons de courbure en ces points, on*
» *prendra sur leur direction commune une longueur* ab
» *égale à* $\frac{RR'}{R+R'}$, *dans le cas où les convexités seraient opposées,*
» *ou bien à* $\pm \frac{RR'}{R-R'}$ *dans le cas contraire; cette longueur*
» *sera, en outre, portée dans un sens tel que, par*
» *l'effet de la rotation, l'extrémité* b *se déplace dans le même*
» *sens que le point de contact. Alors le point* b *sera le centre*
» *instantané de roulement.* »

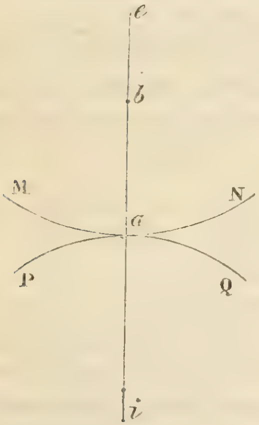

Soit PQ la courbe fixe sur laquelle roule la courbe MN liée à la figure (F), i et e leurs centres de courbure, a leur point de contact. Posons

$$ae = R, \quad ai = R'.$$

Le centre instantané de rotation est en a, et c'est suivant la tangente au point a que sa vitesse actuelle est dirigée. Il suit de là que le centre instantané de roulement est quelque part en b sur la normale commune ei. On a d'ailleurs, en vertu de la formule (5),

$$eb = \frac{R^2}{R+R'}.$$

Il vient donc

$$ab = R - eb = R - \frac{R^2}{R+R'} = \frac{RR'}{R+R'}.$$

Ce résultat est précisément le même que j'ai établi directement pour les cas des courbes épicycloïdales. Il justifie la sixième règle.

Telles sont les règles établies par M. Bresse pour faciliter les diverses applications. Elles se déduisent toutes de la formule fondamentale

$$(1) \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad \rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms},$$

et cette formule n'est elle-même qu'une déduction simple, directe et, pour ainsi dire, immédiate de ma *Théorie géométrique des rayons et centres de courbure.*

Montrons par quelques exemples l'avantage que peut offrir, en certains cas, la considération du *centre instantané de roulement*, et l'emploi des règles détaillées ci-dessus, comme conséquences de la formule (1).

APPLICATIONS.

Ellipse.

55. Reprenons l'exemple traité n° 20. Il s'agit d'une ellipse engendrée par un point d'une droite de longueur constante qui se meut en s'appuyant sur les deux côtés d'un angle.

Soient *be, bi* les côtés de l'angle sur lesquels s'appuie la droite *ie* de longueur constante, et *m* le point de cette droite qui décrit l'ellipse considérée.

Le centre instantané de rotation est en *a*, point de concours des droites *ea, ia,* respectivement perpendiculaires aux côtés *be, bi*. Le centre instantané de roulement est

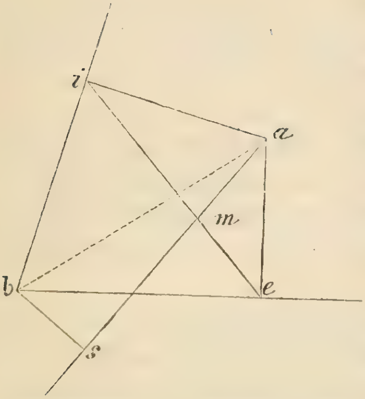

en b, puisqu'en vertu de la 2^me^ règle (voir la remarque), il doit être en même temps sur chacune des droites *ib*, *eb*.

Tirons le rayon vecteur *am*, du point b abaissons sur ce rayon vecteur prolongé la perpendiculaire *bs* et désignons par ρ le rayon de courbure de l'ellipse au point m. On a, conformément à la formule (1),

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms},$$

et le centre de courbure est situé au delà du point m sur le prolongement de *am*.

56. La solution qui précède est plus simple, plus rapide que celle du n° 20. Toutefois, il y a lieu d'observer qu'*en laissant à l'écart toute considération relative au centre instantané de roulement,* la solution du n° 20 peut être rendue plus directe et plus facile qu'elle n'a été d'abord.

En effet, puisque le centre instantané de rotation est en a, l'on peut déduire immédiatement les conséquences suivantes :

1° Les vitesses de translation des perpendiculaires *ae*, *ai* sont comme les longueurs de ces mêmes perpendiculaires ;

2° La diagonale *ab* est normale à la vitesse actuelle du centre instantané de rotation : elle représente cette vitesse en grandeur, de même que les longueurs *ae, ai* représentent en grandeur les vitesses de translation mentionnées ci-dessus;

3° La projection *as* de la diagonale *ab*, sur la normale *am*, représente en grandeur la composante perpendiculaire à *sa* de la vitesse du centre instantané de rotation;

4° La vitesse actuelle du point *m* est représentée en grandeur par *am*.

Cela posé, nous connaissons pour les deux points *a* et *m* de la normale, leurs vitesses respectives *as, ma*. Il vient donc, conformément au principe élémentaire déjà rappelé n° 52,

$$\rho = \frac{ma.ma}{as - ma} = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

On voit par là que la solution du n° 20 peut se simplifier beaucoup, et s'identifier *graphiquement* avec celle qui s'emprunte à la considération du centre instantané de roulement.

Observons que les sommets *b, s, e, a, i* sont tous inscriptibles dans une même circonférence de cercle ayant *ab* pour diamètre; de là résulte, en vertu d'une propriété connue des cordes qui se coupent dans un même cercle,

$$ms.\,ma = me.\,mi,$$

et par suite

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms} = \frac{\overline{ma}^3}{me.\,mi}.$$

Sous cette dernière forme, la valeur du rayon de courbure est identiquement la même que nous avons obtenue n° 20, et écrite comme il suit :

$$\rho = \frac{r^3}{\lambda . \lambda'}.$$

r étant le rayon vecteur ma; λ, λ' les segments me, mi.

Conchoïde.

57. La conchoïde est la courbe engendrée par un point d'une droite qui tourne, en passant par un point fixe et de manière à ce que l'un de ses points décrive une autre droite.

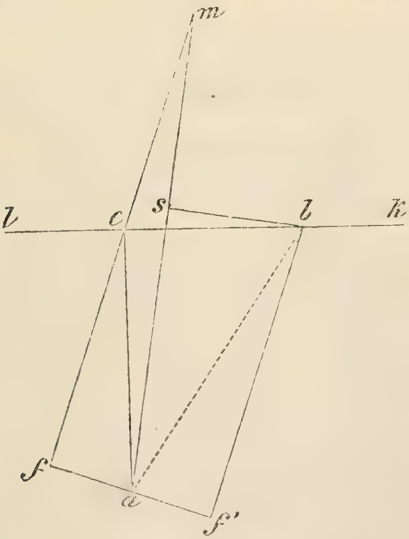

Soit m le point générateur, f le point fixe, mf la droite mobile, e le point de cette droite assujetti à décrire la droite fixe lk.

Les droites fa, ea étant respectivement perpendiculaires à fm et lk, leur point de concours a est le centre instantané de rotation. Prolongeons fa d'une longueur af' égale à fa, et par le point f' élevons sur ff' la perpendiculaire $f'b$. En vertu des règles 2 et 5, le centre instantané de roulement est en b, à la rencontre des deux droites ek, $f'b$.

Joignons le point m au point a, du point b abaissons sur am la perpendiculaire bs et désignons par ρ le rayon de courbure cherché pour le point m. Nous avons, conformément à la formule (1),

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

58. Ici, comme dans le cas de l'ellipse, on peut procéder directement, sans recourir à la considération du centre instantané de roulement.

En effet, puisque le centre instantané de rotation est en a, l'on en déduit immédiatement les conséquences suivantes :

1° Les composantes de la vitesse du centre instantané de rotation dirigées perpendiculairement aux longueurs af, ae, sont entre elles comme ces mêmes longueurs;

2° La diagonale ab est normale à la vitesse du centre instantané de rotation : elle représente cette vitesse en grandeur, de même que les longueurs $af' = af$ et ae représentent en grandeur les composantes mentionnées ci-dessus;

5° La projection as de la diagonale ab sur la normale am représente en grandeur la composante perpendiculaire à ma de la vitesse du centre instantané de rotation;

4° La vitesse actuelle du point m est représentée en grandeur par am.

Cela posé, nous connaissons, pour les deux points a et m de la normale, leurs vitesses respectives as, am. Il vient donc, conformément au principe élémentaire déjà rappelé n^{os} 52 et 56,

$$\rho = \frac{ma.\,ma}{ma - as} = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

59. Nous pourrions ajouter à ces deux exemples un grand nombre d'autres, notamment ceux de la cissoïde et de la courbe de Watt, traités, comme les premiers, dans le mémoire de M. Bresse. Nous croyons inutile d'insister sur des applications toutes également simples et n'offrant aucune difficulté nouvelle.

On a vu que le tracé graphique fourni par la considération du centre instantané de roulement peut également s'obtenir, en opérant d'une manière directe et sans autre secours que celui des principes exposés dans ma théorie géométrique des rayons de courbure; ce qui diffère de part et d'autre, c'est le sens attribué aux lignes de construction. Sous ce rapport, la marche est plus rapide, lorsqu'on s'aide des règles établies par M. Bresse. Toutefois l'on peut y suppléer par d'autres règles équivalentes, et réaliser ainsi les mêmes avantages. Pour justifier cette assertion, et aussi pour varier les points de vue, accroître les ressources et multiplier les moyens de contrôle, je vais montrer comment une règle générale, facile à établir, permet de simplifier les solutions développées n^{os} 56 et 58, dans les cas de l'ellipse et de la conchoïde.

60. Étant donnée une position de la figure mobile, soit a le centre instantané de rotation, aa' une droite

représentant en grandeur et en direction la vitesse actuelle du centre a, ab une perpendiculaire élevée en a sur aa', b le point de cette perpendiculaire dont la vitesse actuelle a *même grandeur* et *même sens* que celle du centre instantané.

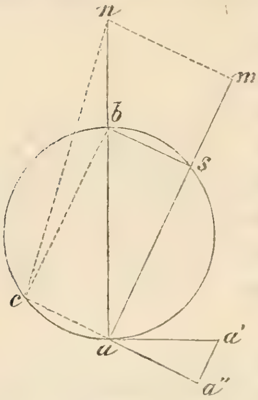

Ainsi que j'en ai déjà fait la remarque (voir n° 52, en note), le point b peut être considéré comme centre instantané de rotation *par rapport au centre* a *et eu égard à la vitesse* aa' *qui anime ce centre.* De là résulte, entre les points a et b, animés tous deux de vitesses égales et de même sens, une véritable réciprocité (*). Toutefois, je réserverai pour le point a le nom de *centre instantané de rotation*, et j'affecterai au point b celui de *centre conjugué.*

Considérons la circonférence de cercle ayant ab pour diamètre. Soit s le point où une droite quelconque am, passant par le point a, vient couper cette circonférence. Élevons en a sur am la perpendiculaire aa'' et par le point a' menons $a'a''$ parallèle à am. La composante de la vitesse aa' perpendiculaire à am est aa''.

Dans la rotation autour du centre instantané a, les vitesses des points b et s sont entre elles comme les longueurs ab, as. Or, les triangles semblables abs, $aa'a''$ don-

---

(*) La réciprocité dont il s'agit suppose que les vitesses de rotation autour des centres a et b se correspondent en ayant même grandeur et des sens opposés. C'est la condition nécessaire pour que, de part et d'autre, les vitesses de translation soient égales et de même sens.

nent l'égalité

$$\frac{ab}{as} = \frac{aa'}{aa''},$$

et, par hypothèse, la vitesse du point b est précisément aa'. Il s'ensuit donc que la vitesse du point s a même grandeur et même sens que la composante aa''.

Concluons que le point s est, comme le point b, *centre conjugué du centre* a, celui-ci par rapport à la vitesse totale aa', *celui-là par rapport à la composante* aa''. Pour distinguer entre eux ces *centres conjugués*, nous désignerons le centre b sous le nom de *centre conjugué principal*, et le centre s sous celui de *centre conjugué secondaire* ou plus simplement de *centre conjugué.*

On voit que toute droite, passant par le centre instantané de rotation, contient *un centre conjugué* et que le lieu de ces centres est la circonférence de cercle ayant ab pour diamètre.

De là résulte la règle suivante :

Étant donnée une droite qui passe par le centre instantané de rotation, et, sur cette droite, la position du centre conjugué, si, par le centre conjugué, on élève sur la droite une perpendiculaire indéfinie, cette perpendiculaire passe par le centre conjugué principal.

Réciproquement, si du centre conjugué principal on abaisse une perpendiculaire sur une droite quelconque, passant par le centre instantané de rotation, le pied de la perpendiculaire est le centre conjugué situé sur la droite.

Soit m un point quelconque de la figure mobile, am la droite passant par ce point et par le centre instantané de rotation, s le point où le centre conjugué principal b se projette sur la droite am : nous avons vu (n° 52) qu'en désignant par ρ le rayon de courbure de la trajectoire décrite par le point m, on a généralement

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

On sait d'ailleurs que le centre de courbure est situé, par rapport au point m, du même côté que le point s (*).

Cela posé, reprenons le cas de l'ellipse traité n° 55.

Il est visible que les centres conjugués, situés sur les droites ae, ai, sont respectivement en e et en i. Le centre conjugué principal est donc en b, à l'intersection des droites eb, ib, respectivement perpendiculaires aux droites ae, ai. De là résulte immédiatement

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

S'agit-il ensuite du cas de la conchoïde traité n° 57? On voit de même que les centres conjugués, situés sur les droites ae, af, sont respectivement en e et en f'. Le centre

---

(*) La valeur du rayon de courbure s'obtient ici comme conséquence d'une construction graphique ayant pour résultat la détermination du centre de courbure. Voici, d'ailleurs, cette construction.

On connaît les vitesses respectives des deux points m et a de la normale ma. Ces vitesses, *perpendiculaires à* ma, sont représentées en grandeur, l'une par am, l'autre par as, ou bien encore *en grandeur et en direction*, l'une par mn, l'autre par sb, mn étant une parallèle à sb menée par le point m et limitée, comme sb, à la droite ab.

Prolongeons $a''a$ de a vers c; prenons $ac = sb$ et tirons nc. On sait que le centre de courbure de la trajectoire décrite par le point m se trouve à la rencontre des droites ma, nc; on a vu, d'ailleurs, qu'il suffit d'achever la construction pour en déduire immédiatement

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

conjugué principal est donc en *b*, à l'intersection des droites *eb*, *f'b*, respectivement perpendiculaires aux droites *ae*, *af*. De là résulte comme tout à l'heure

$$\rho = \frac{\overline{ma}^2}{ms}.$$

Remarquons, en terminant, que tout point de la figure mobile qui décrit une droite est nécessairement un centre conjugué.

Un nouveau poisson du littoral de Belgique (PETROMYZON OMALII); par P.-J. Van Beneden.

Il y a déjà plusieurs années, qu'en étudiant les essaims de jeunes poissons et crustacés qui fourmillent dans les eaux peu profondes de nos côtes au mois d'avril et de mai, j'avais observé, au milieu de jeunes Turbots, de Syngnathes, de Crevettes et de Palémons, deux jolies Lamproies qui n'étaient pas du tout la *Lamproie marine*, et dont la taille et l'éclat argenté, joints à une peau fine et luisante, attiraient tout naturellement l'attention.

Ces deux Lamproies étaient femelles, et je pris, il y a deux mois, encore une troisième femelle dans les mêmes conditions.

Ces poissons sont complétement développés, comme l'indique la présence des œufs dans l'ovaire, et la taille des trois individus est exactement la même.

C'est dans les mêmes circonstances que nous avons trouvé plusieurs crustacés remarquables qui, sans être nouveaux pour la science, n'en offrent pas moins un très-haut intérêt. Nous voulons parler des *Mysis*, et surtout de l'espèce à longs pédoncules oculaires, dont Thompson a fait son genre *Podopsis;* des *Praniza* qui ont été vus seulement par Slabber, il y a un siècle, qui sont si imparfaitement connus, et dont les affinités naturelles sont si mal appréciées; de singuliers *Cuma,* que personne n'a observés encore dans nos parages, et de plusieurs autres beaux genres dont nous aurons bientôt l'occasion d'entretenir l'Académie.

Les belles et persévérantes recherches du docteur Aug. Muller ont fait entrer l'histoire des Lamproies dans une phase nouvelle. Ces poissons, en effet, subissent des métamorphoses, et l'on peut dire que la *Lamproie de Planer* n'est que l'âge adulte de l'*Ammocœtes branchialis.* Ce n'est pas sans le plus vif intérêt que nous avons vu chez l'auteur de cette belle découverte toutes les phases de ce curieux et bizarre développement. Depuis notre visite à Berlin, nous avons eu l'occasion de nous assurer de la justesse de ses observations, grâce à l'obligeance de notre ami le vicomte Félix de Spoelberch. La rivière qui se jette dans l'étang de sa campagne, à Lovenjoul, renferme une grande quantité de ces poissons, et on peut s'en procurer à volonté, comme si on les tenait enfermés dans un *aquarium.* Or, nous avons vu des Ammocètes perdre leurs lèvres demi-circulaires, remplacer la teinte brune de la peau par un éclat argenté, leurs petits yeux imparfaits faire place à de grands yeux à iris blanc, et, sans changer de taille, affecter un tout autre genre de vie.

L'Ammocète ne s'attache pas avec sa lèvre demi-circulaire, elle se tient dans la vase. La Lamproie, au contraire, quitte spontanément le fond et s'attache avec sa bouche circulaire à divers corps solides. Il faut admettre que toutes les espèces passent par les mêmes phases d'évolution, qu'elles subissent les mêmes métamorphoses, et que les Ammocètes de ces espèces restent à découvrir. Il est à remarquer aussi que les Lamproies sont, comme les insectes, toutes de la même taille, sous leur dernière forme, et qu'il n'existe pas de jeunes ou plutôt pas de petits de cette même forme.

Et comme il n'y a qu'une seule espèce marine connue en Europe, il est évident que le poisson nouveau de nos côtes est aussi nouveau pour la science et pour la faune de Belgique.

Il est inutile, pensons-nous, de faire remarquer que la seconde espèce de Lamproie marine, signalée par Bloch, et à l'existence de laquelle Cuvier ne croyait pas, ne peut rien avoir de commun avec celle-ci, puisque Bloch la dit originaire des Indes orientales.

On sait que le début dans la carrière des sciences de notre savant et illustre confrère M. d'Omalius d'Halloy, est un intéressant travail sur l'*Ammocœtes branchialis*. Il y aura bientôt cinquante ans qu'il a paru (1). Pour perpétuer le souvenir de ce début, et en même temps pour rendre hommage à celui que nous sommes tous fiers de compter dans nos rangs, et auquel nous voudrions tous ressembler, tant à cause de ses qualités de cœur que de sa science profonde, pour perpétuer, dis-je, ce souvenir, notre digne confrère me permettra, j'espère, de désigner ce nouveau poisson sous le nom de

PETROMYZON OMALII.

Ce poisson se distingue par sa longueur (seize centimètres et un centimètre de grosseur dans la partie la plus large du corps). La peau est lisse et unie, légèrement annelée par son séjour dans la liqueur. Il est d'un blanc argenté dans toute sa longueur. Les orifices branchiaux comme les nageoires ressemblent à ces mêmes organes de la *Lamproie de Planer*.

---

(1) J.-J. Omalius-de-Hallois, *Notice sur le genre* PETROMYZON. (*Journal de Physique*, mai, an 1808, p. 549.)

Mais ce qui mérite surtout une attention particulière dans la description de ces espèces, ce sont les dents sous leur aspect d'étuis cornés, qui garnissent le centre de la ventouse buccale. Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de donner une figure de cette curieuse conformation, à l'appui de notre description.

Toutes les pièces cornées se détachent avec facilité, et les saillies cutanées conservent les mêmes caractères, même après la séparation des plaques dentaires.

La bouche est parfaitement symétrique; la lèvre est circulaire; toutes les pièces dentaires sont séparées les unes des autres et tombent comme des écailles.

Voici leur distribution :

Il y a d'abord trois grandes pièces impaires situées sur la ligne médiane et quatre pièces paires situées dans un ordre parfaitement symétrique.

La première pièce impaire antérieure porte en avant deux fortes pointes, mais que l'on ne distingue guère si elle n'est pas détachée et vue isolément. Nous avons trouvé un second étui exactement emboîté dans le premier, comme une dent de crocodile. Cette première pièce peut être comparée au maxillaire supérieur. (*Fig.* 2, *a.*)

Une seconde pièce médiane inférieure, ressemblant au maxillaire inférieur est la plus grande de toutes. Elle fait saillie et montre en avant dix fortes pointes régulièrement disposées sur un rang et symétriquement espacées; elles sont toutes droites et de forme conique. Les deux externes de chaque côté sont soudées. C'est la pièce qui tombe la première sous les sens en regardant la bouche circulaire. (*Fig.* 2, *b.*)

Entre ces deux lames dentées, il y en a une troisième, moyenne en dimension, ayant une forte épine au milieu, en avant et de chaque côté un rang courbe de huit petites dents toutes semblables et faisant l'effet d'une scie courbe. Ces dents sont situées sur un bord libre. Cette pièce correspond à une lame linguale. (*Fig.* 2, *c.*)

Sur cette dernière est située une plaque paire assez petite, recouverte aussi d'une rangée de petites dents, toutes semblables, serrées les unes contre les autres, placées sur une ligne courbe et doublant la rangée de la pièce précédente.

De chaque côté, en avant, on voit une pièce irrégulièrement arrondie, un peu bombée, comme une coquille de *patelle*, et couverte de deux grosses dents dont la pointe est dirigée en dedans.

Plus bas, à côté de l'orifice buccal, sont deux autres plaques aussi bombées, de forme régulièrement ovale, couvertes de deux dents placées en rang et diminuant en épaisseur, en allant de dehors en dedans.

Enfin, la quatrième paire de plaques est recouverte aussi de deux dents, comme la supérieure, mais c'est la plus petite de toutes.

En faisant la comparaison entre ces pièces de la bouche et celles des espèces connues, on est frappé des énormes différences qu'elles présentent entre elles.

Nous avons trouvé comme parasites de ce poisson, deux espèces de *Distoma,* dont l'une est remarquable par la portion postérieure du corps, qui s'envagine comme dans le

Distoma appendiculata, ainsi que par le nombre prodigieux de petits œufs que renferme la matrice; l'autre espèce est fort petite; la partie postérieure ne s'envagine pas; elle est d'une forme ovale régulière; les œufs sont peu nombreux, fort grands, et tout l'animal a une couleur rosée.

Avec ces Distomes, qui étaient encore en vie quand je les ai étudiés, se trouvaient également, dans l'intestin, des Scolex de Cestoïdes, sans aucun caractère particulier qui permette de soupçonner l'espèce à laquelle ils se rapportent.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1. *Petromyzon Omalii*, de grandeur naturelle.
2. La bouche du même, vue de face pour montrer le rapport des dents.
  a. Pièce médiane antérieure.
  b. Pièce médiane postérieur.
  c. Pièce médiane linguale.
  d-g. Pièces paires.
3. Les dents isolées dans leur situation respective.

Cinquième notice sur quelques Hypoxylées inédites, ou nouvelles pour la flore de la Belgique; par G.-D. Westendorp, médecin au 12^{me} rég. de ligne, à Termonde.

Les recherches sur les Hypoxylées de la Belgique que nous avons entreprises depuis quelque temps, nous ayant fait découvrir un certain nombre d'espèces que nous croyons inédites ou nouvelles pour la flore belge, nous les avons réunies en partie dans cette cinquième notice, pour les sou-

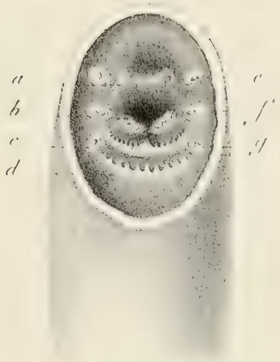

2

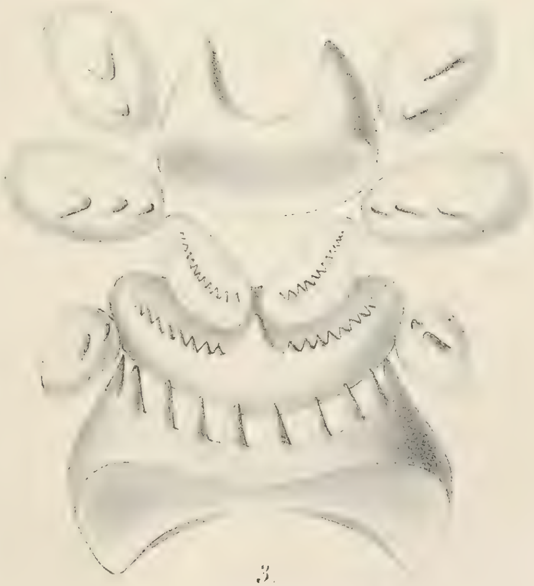

3.

1.

mettre à l'appréciation de l'Académie royale des sciences de Belgique, et apporter ainsi quelques matériaux nouveaux pour la confection d'une flore complète du pays.

Nous faisons connaître un grand nombre d'espèces des genres *Diplodia*, *Hendersonia*, *Phoma*, *Vermicularia*, *Phyllosticta* et *Septoria* que nous avons reçues de différentes localités du pays; nous les avons distinguées le plus souvent par les noms des plantes sur lesquelles elles se développent. Ces noms devront être considérés comme provisoires, car nous ne doutons aucunement que plus tard, lorsqu'on connaîtra un plus grand nombre d'espèces de la plupart de ces genres, il ne soit possible de trouver des caractères généraux qui permettront d'en réunir plusieurs sous un seul nom spécifique.

Plusieurs espèces de celles que nous mentionnons dans cette notice ont été publiées en nature dans les trois dernières centuries de notre *Herbier cryptogamique* : nous les avons annotées par les initiales HCB. Les autres figureront pour la plupart dans les prochains fascicules.

Afin de faciliter le contrôle des espèces que nous considérons comme nouvelles, nous joignons ici les spécimens-types qui nous ont servi pour la rédaction des phrases diagnostiques. Une planche avec des caractères anatomiques observés y a été jointe dans le même but.

C'est grâce aux recherches incessantes de notre ami et collègue, M. Tosquinet, médecin de bataillon au 2^me^ rég. de ligne; de M. F. Crepin, botaniste à Rochefort; de M. Gust. Aubert, botaniste à Louette-S^t^-Pierre (Namur), et surtout du R. P. Clém. Dumont, jadis professeur au collége S^t^-Stanislas à Mons, actuellement au collége de Vannes (France), que nous sommes redevables d'avoir pu réunir les matériaux de cette notice. Ces messieurs rivalisent de zèle et d'obligeance pour explorer les localités qu'ils habitent respectivement et pour nous communiquer le fruit de leurs recherches. Qu'il nous soit permis de leur en témoigner ici toute notre reconnaissance.

ORDRE 1er. — TRICHOSPORÉES.

FAM. I. — SPOROCADÉES.

1. **PESTALOZZIA LAURO-CERASI** N. Spec. — Icon. nostr. *fig.* 1.

Périthèces hypophylles, épars, noirs, immergés, légèrement saillants. L'épiderme qui les recouvre se déchire en 2, 3 ou 4 lambeaux qui se dressent pour le passage de la masse sporidifère; sporidies brunes, fusiformes, tronquées au sommet, à 2 cloisons formant 3 loges, dont les deux supérieures sont grandes et brunes, et l'inférieure, qui s'attache au pédicelle, est très-petite et hyaline; de l'un des angles de la troncature partent deux cils hyalins et divergents. La sporidie mesure $^3/_{200}$es de mill. de longueur, sur $^1/_{100}$e de mill. de largeur; les cils ont $^1/_{200}$e de mill. de longueur.

Sur les feuilles mortes et tombées à terre du *Prunus lauro-cerasus*, souvent mêlé à plusieurs autres Pyrénomycètes. (Le R. P. Clém. Dumont.)

2. **PESTALOZZIA CALABÆ** N. Spec.

Périthèces hypophylles, épars, noirs, immergés. L'épiderme qui les recouvre pâlit d'abord un peu, puis un petit segment tombe pour donner passage à la matière sporidifère. Sporidies pyriforme-allongées, de $^3/_{200}$es de mill. de longueur sur $^1/_{100}$e de mill. de largeur, à 3 cloisons ou 4 loges, dont les trois supérieures sont brunes, et l'inférieure, qui se continue avec le pédicelle, est hyaline. Les cils, au nombre de deux, sont hyalins, extrêmement déliés et longs d'environ $^1/_{100}$e de mill.

Dans mon herbier, sur une feuille de *Calophyllum calabæ,* récolté dans le temps au jardin Botanique de Bruxelles.

3. **PESTALOZZIA PHACIDIOIDES** Ces. *in* Rabenh. *Herb., viv. Myc. Édit. nouv.,* nº 65. — *Peziza linaria* Rabenh. *Herb. Myc.*, nº 724, *pro part.*

Trouvé par notre ami et collègue, M. Tosquinet, au camp de Beverloo, sur les tiges de l'*Antirrhinum linaria.*

4. **PESTALOZZIA CONIGENA** Lev. *Ann. des sc. nat.*, 3me série, t. V, p. 285, nº 416.

Sur les cônes tombés à terre du *Pinus sylvestris*, dans les bois. (Le R. P. Clém. Dumont.)

5. HENDERSONIA LABURNI N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 2.

Périthèces épicaules, petits, bruns, épars, immergés et soulevant fortement l'épiderme qui les recouvre. Ostiole papilliforme, déchirant l'épiderme irrégulièrement et restant entouré par les lambeaux. Sporidies brunes, ovales, nombreuses, offrant de 2 à 4 cloisons transversales et quelquefois une longitudinale, variables en grosseur, mesurant de $^1/_{50}{}^e$ à $^1/_{40}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{100}{}^e$ à $^1/_{80}{}^e$ de mill. de largeur.

L'examen des organes reproducteurs de cette espèce nous a mis à même d'observer un fait que nous ne croyons pas sans intérêt pour la science et qui viendrait peut-être corroborer en quelque sorte les idées émises par M. Tulasne, sur la multiplicité des corps qui, à titre de semences, peuvent, dans la classe des champignons, propager la même espèce (1). Voici le fait : le *Sphæria laburni* Fr. et le *Hendersonia laburni* croissent tous deux sur le *Cytisus laburnum* et ont les mêmes sporidies, avec cette différence que le premier les a contenues dans des thèques, et le second portées sur des basidies. — Le *Sph. elongata* Fr. et le *Henders. Robiniæ* que nous donnons ci-après et qui croissent aussi tous deux sur les branches du même arbre, le robinier, se trouvent absolument dans le même cas. Devrait-on supposer de ces faits que ce sont des sexes différents d'une même espèce? ou bien que ces espèces se présenteraient sous deux formes distinctes suivant les lieux et les circonstances où elles se sont développées?

Sur les très-jeunes rameaux morts du *Cytisus laburnum*, au jardin de madame Ve Pycke, à Courtrai.

6. HENDERSONIA PHILADELPHI N. Sp. — HEND. MACROSPORA Berk.?

Périthèces épicaules atteignant jusqu'à 1 mill. de diamètre, sphériques, bruns, raboteux, immergés, isolés et épars, à ostiole papilliforme, blanc-grisâtre, perçant à peine l'épiderme. Sporidies ovale-allongées, olivâtres, offrant 3, 4 et jusqu'à 6 cloisons transversales, coupées par d'autres longitudinales, et mesurant $^3/_{200}{}^{es}$ à $^1/_{50}{}^e$ de mill. de longueur sur $^3/_{200}{}^{es}$ de mill. de largeur.

Ce n'est que sur les très-jeunes rameaux que cette espèce est visible à l'extérieur par de légères bosselures et de petites fentes linéaires qui donnent passage à l'ostiole. Sur les branches et rameaux plus âgés, ce n'est qu'en enlevant l'écorce, qui du reste est entièrement détachée de la substance ligneuse, qu'on constate la présence de notre Hypoxylée.

---

(1) *Recherches sur l'appareil reproducteur des champignons.* (*Annales des sciences naturelles*, 3me série, t. XX, p. 129.)

Sur les branches et rameaux du ***Philadelphus coronarius***, au jardin de madame Van Landeghem-Anne, à Termonde.

7. **Hendersonia pini** N. Sp.

Périthèces épicaules, épars, petits, immergés, noirs. L'épiderme qui les recouvre est légèrement soulevé, sans aucun changement de couleur et percé d'une petite ouverture pour le passage de l'ostiole. Sporidies ovales, brunes, mesurant $^{3}/_{200}$^es^ de mill. de longueur sur $^{1}/_{100}$^e^ de mill. de largeur, et offrant à l'intérieur 3 cloisons transversales et quelquefois 1 ou 2 demi-cloisons longitudinales.

Sur l'écorce du ***Pinus abies***, aux environs de Mons. (Le R. P. Clém. Dumont.)

8. **Hendersonia robiniæ** N. Sp.

Périthèces épicaules, petits, brun-roux, immergés, d'abord isolés et épars, puis réunis en séries linéaires. L'épiderme légèrement décoloré qui les recouvre se détruit pour laisser passer en partie le périthèce. Ostiole excessivement petit et papilliforme. Sporidies nombreuses, brunes, ovale-allongées, offrant de 6 à 8 cloisons transversales, coupées par d'autres longitudinales, mesurant $^{3}/_{100}$^es^ de mill. de longueur sur $^{1}/_{100}$^e^ de mill. de largeur.

Sur les rameaux morts du ***Robinia pseudo-acacia***, au jardin de madame Van Landeghem-Anne, à Termonde.

9. **Hendersonia rosæ** Fr.? *Summ. Veg. Scand.*, pag. 416.

C'est avec doute que nous rapportons cette espèce à celle de M. Fries, que nous ne connaissons que par cette citation. — Notre plante offre l'écorce blanchie sur une étendue de plusieurs centimètres autour des nœuds. Les périthèces sont petits, noirs, immergés, éparpillés sur toute la tache. L'épiderme qui les recouvre est bulleux, noirci par transparence et se déchire longitudinalement pour le passage de l'ostiole. Les sporidies longues de $^{3}/_{200}$^es^ de mill., sur une largeur de $^{1}/_{100}$^e^ de mill., sont ovale-elliptiques, hyalines et partagées par trois cloisons bien marquées.

Sur les branches du rosier, jetées à terre, dans un jardin à Gand. (M. le pharmacien Demey.)

10. **Hendersonia sambuci** N. Sp.

Périthèces excessivement petits, noirs, immergés, épars, légèrement saillants. L'épiderme qui les recouvre est noirci par transparence et offre une petite ouverture pour le passage de l'ostiole. Sporidies fusiformes, hyalines, de $^{3}/_{200}$^es^ de mill. de long. sur $^{1}/_{300}$^e^ de mill. de larg., contenant quatre sporules globuleuses, qui, par leur jonction, font voir trois cloisons.

Sur les branches mortes du sureau noir, souvent en compagnie du *Phoma vicinum* et *striæformis*, etc.

11. Hendersonia xylostei Nob. — Diplodia xylostei Leburt., *Cat. crypt. nouv. pour la Flore de Louv.*, n° 87.

Cette espèce offre des sporidies brunes, ovale-elliptiques, à deux ou trois cloisons transversales bien marquées.

12. Hendersonia luzula N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 3.

Périthèces nombreux, épars, noirs, immergés, ovales ou sphériques. L'épiderme luisant et noirci qui les recouvre donne passage, par une très-petite ouverture ronde, à un ostiole papilliforme. Sporidies ovale-allongées, hyalines, de $^1/_{75}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{400}{}^e$ de mill. de larg., et contenant quatre sporules globuleuses.

Sur les chaumes morts du *Luzula maxima*, aux environs de Namur (M. le professeur Bellynck).

13. Hendersonia neglecta N. Sp.

Périthèces immergés, très-petits, très-nombreux, épars, noirs et globuleux. Ostiole papilliforme, noir, luisant, perçant l'épiderme, pour se montrer au jour sous forme d'un point à peine visible à l'œil nu. Sporidies fusiformes, hyalines, à trois cloisons, et mesurant $^1/_{50}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{200}{}^e$ de mill. de largeur.

Les places occupées par cette Pyrénomycète sont ordinairement blanchies dans une étendue plus ou moins grande.

Cette espèce, qu'on ne devra pas confondre avec les *Hend. minutula*, *phragmitidis* et *graminicola*, se développe sur les gaînes de l'*Arundo phragmites*, dans les fossés de la ville d'Ostende et de Nieuport.

14. Hendersonia mespili N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 4.

Taches épiphylles, éparses ou confluentes, arrondies ou irrégulières, brunes, blanchissant au centre avec l'âge. Périthèces rares, très-petits, noirs, éparpillés irrégulièrement sur toute la tache. Sporidies hyalines, ovale-pyriformes, à trois cloisons et mesurant $^3/_{200}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^1/_{150}{}^e$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles du néflier commun, dans les jardins. Nous l'avons également reçu de Meaux (Seine-et-Oise, France), où M. Alfred Dumont l'avait trouvé dans son jardin.

15. Diplodia betulæ N. Sp.

Périthèces noirs, simples ou agrégés, épars, d'abord immergés, puis devenant presque libres. Ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur un tronc de bouleau noir, à la campagne de M. Van den Peereboom-Delacroix, près de Courtrai.

16. **Diplodia corni** N. Sp.

Périthèces épars, noirs, immergés, restant recouverts par l'épiderme décoloré, qui donne seulement passage à l'ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales, biloculaires.

Sur les rameaux du *Cornus sanguinea*, dans les jardins du collége de la Paix à Namur (M. le professeur Bellynck).

17. **Diplodia cratægi** West., *HCB*, nº 1128.

Périthèces noirs, globuleux, immergés, formant souvent des lignes parallèles et longitudinales, restant recouverts par l'épiderme déchiré en longueur. Ostiole papilliforme. Sporidies ovales, brunes, à une cloison.

Sur les branches et rameaux morts de l'aubépine, dans une haie, à la campagne de M. Van den Peereboom-Delacroix, près de Courtrai.

18. **Diplodia heteromorpha** N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 5.

Strome noir, charbonneux, cassant, d'abord immergé, puis devenant bombé et superficiel, entouré à la base par les lambeaux de l'épiderme déchiré. Couvert d'un grand nombre de prolongements inégaux en longueur, divergents. Chaque prolongement porte au sommet un périthèce sphérique, membraneux, noir, à ostiole papilliforme. Sporidies à l'état de maturité, brunes, ovales et biloculaires. — Les pustules ont à peu près 3 mill. de diamètre sur 1 $^1/_2$ mill. de hauteur.

Sur le tronc d'un *Cytisus laburnum* mort, au jardin de madame veuve Pycke, à Courtrai.

19. **Diplodia jasmini** N. Sp.

Périthèces noirs, agrégés 2, 3 ou 4 ensemble, d'abord immergés, puis devenant libres et entourés par les lambeaux de l'épiderme déchiré. Ostiole papilliforme, caduque. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur les branches du jasmin, dans un jardin à Courtrai (M. Wallays).

20. **Diplodia Juniperi** N. Sp.

Périthèces isolés, très-petits, immergés, épars, restant recouverts par l'épiderme, qui donne seulement passage à une ostiole brunâtre et papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur le tronc et branches du genévrier, dans les bruyères du camp de Beverloo.

21. **Diplodia Quercina** N. Sp.

Périthèces épars, noirs, immergés, très-petits, recouverts par l'épiderme bruni, qui se déchire irrégulièrement pour livrer passage à un ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur les rameaux du chêne, à Gentinne, près de Namur. (M. le comte Alfr. de Limminghe.)

22. **Diplodia aucubæ** N. Sp.

Périthèces épiphylles, épars, globuleux, de $^{1}/_{5}{}^{e}$ à $^{1}/_{4}{}^{e}$ de mill. de diamètre, immergés, noirs et luisants, recouverts par l'épiderme noirci. Ostiole papilliforme perçant l'épiderme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur les feuilles de l'*Aucuba japonica*. (Le R. P. Clém. Dumont.)

23. Diplodia evonymi West., *HCB*, nº 930! — Sphæria evonymi Kze? — Desmaz., *Pl. crypt de Fr.*, nº 1297?

Périthèces amphigènes, nombreux, épars, globuleux, de $^{1}/_{8}{}^{e}$ à $^{1}/_{6}{}^{e}$ de mill. de diamètre, d'abord recouverts par l'épiderme noirci, puis en partie libres et entourés par les lambeaux de l'épiderme déchiré. Ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

C'est avec doute que nous rapportons cette espèce au *Sph. evonymi*, publiée par M. Desmazières. La nôtre a des périthèces plus gros et épars, tandis que l'espèce française a ses périthèces réunis par groupes formant des taches anguleuses et noir-grisâtres. Du reste, ni l'espèce de M. Desmazières, ni la nôtre n'ont aucune analogie de formes avec le *Sphæria fimbriata*, comme le rapporte M. Fries, *Syst. myc.*, II, pag. 439.

Sur les feuilles de l'*Evonymus japonicus*, au jardin de M. l'avocat Biebuyck, à Courtrai.

24. Diplodia lauro-cerasi N. Sp.

Périthèces épiphylles, très-petits, épars, noirs, d'abord immergés, puis devenant libres par la destruction de l'épiderme qui les recouvrait. Ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

On ne devra pas confondre cette espèce avec le *Pestalozzia lauro-cerasi*, qui se développe sur les mêmes feuilles et offre le même aspect extérieur.

Sur les feuilles du *Prunus lauro-cerasus*. (Le R. P. Clém. Dumont.)

25. Diplodia magnoliæ N. Sp.

Périthèces épiphylles, très-petits, immergés, noirs, luisants et surmontés d'un ostiole papilliforme, qui seul perce l'épiderme. Sporidies brunes, ovales, biloculaires.

Sur les feuilles d'un magnolier, dans le jardin du collége S^{t}-Stanislas, à Mons (Le R. P. Clém. Dumont.)

26. Diplodia thuyæ N. Sp.

Périthèces amphigènes, très-petits, épars, noirs, recouverts par l'épiderme légèrement noirci. Ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovales et biloculaires.

Sur les feuilles du *Thuya orientalis*, dans un jardin à Namur. (M. J. Barbier.)

27. Diplodia yuccæ N. Sp.

Périthèces épiphylles, noirs, immergés, épars, recouverts par l'épiderme noirci, qui, à la maturité, se déchire en 2, 3 ou 4 lambeaux, restant appliqués sur les périthèces. Ostiole papilliforme. Sporidies ovales, brunes et biloculaires.

Cette espèce, qu'il ne faudra pas confondre avec l'*Hendersonia Yuccæ* Kx. (*Sphæria* Schwein), a été trouvée à la base des feuilles d'un *Yucca aloefolia*. (M. Leburton.)

28. **Diplodina salicis** N. Sp (1). — Icon. nostr., *fig.* 6.

Périthèces membraneux, sphériques, d'environ $^2/_3$^es de mill. de diamètre, s'affaissant par la sécheresse, noirs, épars, recouverts par l'épiderme noirci par transparence. Ostiole papilliforme. Sporidies hyalines, fusiformes, de $^3/_{200}$^es de mill. de longueur sur $^1/_{300}$^e de mill. de largeur, à une cloison au milieu.

Sur les branches du saule pleureur, dans le parc de S^t-Georges, à Courtrai.

29. **Macroplodia aquifolia** N. Sp (2). — Icon. nostr., *fig.* 7.

Périthèces amphigènes, épars, immergés, saillants. L'épiderme plus ou moins noirci qui les recouvre, se déchire irrégulièrement pour le passage d'un ostiole papilliforme. Sporidies brunes, ovale-elliptiques assez grandes, sans aucune trace de cloison.

Sur les feuilles de l'*Ilex aquifolia*, souvent mêlé avec d'autres Pyrénomycètes. (Le R. P. Clém. Dumont.)

30. **Melanospora Coemansii** N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 8.

Périthèces isolés ou agrégés, superficiels, globuleux, membraneux, d'un jaune de cire translucide, couverts d'un duvet peu fourni, blanchâtre, surmontés d'un long col jaune d'or, transparent, hispide, terminé en pinceau par un faisceau de fibres. Spores assez grandes, brunâtres, ovales, légèrement apiculées aux deux bouts. — Les périthèces n'ont pas plus de $^1/_4$^e de mill. de diamètre et le col a $^3/_4$^es de mill. de longueur. Les spores ont $^3/_{200}$^es de mill. de longueur sur $^1/_{100}$^e de mill. de largeur.

Nous dédions cette Hypoxylée à M. le vicaire Eug. Coemans. Elle se développe en parasite sur la tache du *Phyllosticta Donckelaeri*, qu'on a trouvé sur les feuilles d'un *Oncidium*, au jardin Botanique de Gand.

---

(1) Le genre *Diplodina* auquel nous rapportons cette espèce, est un démembrement formé aux dépens de la section des *Hyalosporæ* du genre *Diplodia* de M. Desmazières.

(2) Le genre *Macroplodia* a été formé aux dépens de la section *Chromosporæ* du genre *Diplodia*, pour quelques espèces à sporidies ovale-elliptiques, grandes, brunes, et n'offrant aucune trace de cloison.

Fam. II. — SPHÆRONÉMÉES.

31. **Sphæropsis fimicola** N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 9.

Périthèces très-petits, ponctiformes, sphériques, noirs, luisants, d'abord immergés, puis devenant superficiels. Ostiole papilliforme. Sporidies grandes, hyalines, ovales, uniloculaires, de 2 à $^{3}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{75}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les bouses de vache, aux environs d'Ypres. (M. Wallays.)

32. **Sphæropsis laburni** N. Sp.

Périthèces épicaules, membraneux, épars, noirs, immergés, sphériques, d'environ 1 mill. de diamètre, soulevant et noircissant d'abord l'épiderme, qui ensuite se rompt, avec la partie supérieure du périthèce, en 2, 3 ou 4 lambeaux, pour laisser voir au fond la matière sporidifère blanchâtre. Sporidies ovales, hyalines, de 2 à $^{3}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{75}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les branches du *Cytisus laburnum.*

33. **Sphæropsis Mirebeli** Lev. — Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 1863. — **Sphæria Mirebeli** Moug.

Cette espèce, qu'on ne doit pas confondre avec le *Septoria phacidioïdes* Desmaz., se trouve aussi sur les feuilles du buis.

34. **Sphæropsis Scheidweileri** N. Sp.

Périthèces membraneux, noirs, immergés, épars ou agrégés, sphériques, recouverts par l'épiderme, qui d'abord paraît comme bulleux et qui ensuite se déchire longitudinalement pour laisser échapper la matière sporidifère sous forme de cirrhe blanchâtre. Sporidies uniloculaires, hyalines, ovales, de 2 à $^{3}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{75}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur le tronc d'un tilleul mort, au jardin de M. le professeur Scheidweiler, à qui nous la dédions.

35. **Phoma atriplicinum** N. Sp.

Périthèces membraneux, ovale-allongés, noirs, recouverts par l'épiderme noirci. Ostiole papilliforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de largeur, et contenant deux sporules globuleuses aux extrémités.

Sur les tiges de l'*Atriplex hortensis,* dans les jardins légumiers.

36. **Phoma liliacearum** N. Sp.

Périthèces immergés, noirs, ovale-allongés, suivant la direction des fibres du support et formant des lignes ponctuées plus ou moins longues. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{3}/_{400}{}^{es}$ de mill. de longueur sur une largeur quatre fois moindre, et offrant deux sporules globuleuses aux extrémités.

Sur les pédoncules de l'*Hemerocallis fulva.*

37. **Phoma malvacearum** Nob. — **Sphæria malvæ-alceæ** Opitz?

Périthèces membraneux, d'un noir brun, immergés, arrondis ou ovalaires, recouverts par l'épiderme plus ou moins noirci. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{200}{}^e$ de mill. de largeur, contenant deux sporules aux extrémités.

Sur les tiges mortes de l'*Althœa officinalis* (M. Wallays); ainsi que sur celles de l'*Alcœa rosea.* (Le R. P. Clém. Dumont.)

38. **Phoma salicina** N. Sp.

Périthèces d'un noir mat, membraneux, s'affaissant par la sécheresse, immergés, recouverts par l'épiderme noirci. Ostiole poriforme. Sporidies en tout semblables à celles de l'espèce précédente.

Sur les jeunes rameaux de saule. (M. le professeur Bellynck.)

39. **Phoma striæformis** Dur. et Mont., *HCB,* n° 1132. — Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nouvelle série, n° 59. — **Sphæria striæformis** Fr. — Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 1760.

Nous donnons le *Sphœria striœformis* comme synonyme de cette espèce, parce qu'il nous a été impossible de constater, même sur les spécimens publiés par M. Desmazières, la présence de thèques linéaires dont parle cet auteur. Dans ses spécimens, comme dans les nôtres, nous avons très-bien constaté des basidies filiformes, très-courts, à sporidies terminales ovales ou ellipsoïdes, de $^1/_{200}{}^e$ à $^1/_{150}{}^e$ de mill. de longueur et contenant deux sporules globuleuses aux extrémités.

Nous avons trouvé cette espèce sur les branches du *Kerria japonica,* du sureau noir, ainsi que sur celles du *Cytisus hirsutus,* dans les jardins. (M. Wallays.)

40. **Phoma cirratulum** Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nouvelle série, n° 53.

Sur les feuilles du *Daphne laureola.* (M. Wallays.)

41. **Phoma Westendorpii** Tosq. *in Litt.* — Icon. nostr., *fig.* 10.

Périthèces épiphylles, superficiels, libres, brun-rougeâtre, sphériques, d'un $^1/_4{}^e$ de mill. de diamètre au plus et lisses à l'état frais; gris-brunâtre et la partie supérieure affaissée en forme de cupule à l'état sec. Ostiole papilliforme très-petite. Sporidies ovale-allongées, hyalines, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{300}{}^e$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles pourrissantes du *Nymphœa lutea,* à l'étang de Zellebeke, près d'Ypres. (MM. Tosquinet et Wallays.)

42. **Phoma vincetoxici** *a* **follicularum** West., *HCB,* n° 1134.

Périthèces d'un brun noir, tachant l'épiderme par transparence, très-petits, d'abord immergés, puis devenant libres. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^3/_{400}$^{es} de mill. de longueur sur $^1/_{400}$ de mill. de largeur, contenant deux sporules globuleuses aux extrémités.

Sur les follicules du *Cynanchum vincetoxicum,* au jardin Botanique de Louvain (M. Ed. Martens); ainsi qu'aux environs de Namur. (M. Bellynck.)

43. Zythia dentariæ N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 11.

Périthèces membraneux, d'abord immergés, puis superficiels par la destruction de l'épiderme, sphériques ou ovales, s'affaissant plus ou moins par l'âge ou la dessiccation. Ostiole papilliforme. Nucléus blanc, gélatineux, formé par des cellules sphériques (sporidies?), variables en grosseur, hyalines, entre-mêlées de sporules cylindriques, arrondies aux extrémites, transparentes, longues d'environ $^1/_{100}$^{e} de mill. sur une largeur quatre fois moindre.

Cette espèce se rapproche beaucoup du *Sphæronema Rhinanthi* Lib. (*Zythia rhinanthi* Fr., *Summ. Veg.*); seulement, les périthèces de notre plante paraissent un peu plus gros, et les cellules de nucléus, qui sont plus régulières et plus petites, contiennent souvent un globule oléagineux.

Sur les tiges mortes du *Dentaria bulbifera,* aux environs de Rochefort, Namur. (M. F. Crepin.)

44. Ceuthospora liriodendri N. Sp.

Périthèces noirs, luisants, épars, petits, d'abord immergés, puis perçant l'épiderme noirci et devenant presque entièrement libres. Ostiole papilliforme, plus ou moins allongé en col. Nucléus blanchâtre sortant par l'humidité et se concrétant sur le pourtour de l'ostiole. Sporidies nombreuses, hyalines, ovale-allongées, de $^1/_{100}$^{e} de mill. de longueur sur $^1/_{400}$^{e} de mill. de largeur, contenant deux sporules aux extrémités.

Se trouve souvent mêlé au *Phoma liriodendri,* dont les périthèces sont beaucoup plus petits, moins saillants et d'un brun roux plus ou moins foncé.

Sur les carpelles du *Liriodendron tulipifera,* dans un jardin, à Namur. (M. le professeur Bellynck.)

45. Centhospora phacidioïdes Grev.

a. Buxi. Sur feuilles de buis. (M. Bellynck.)

β. Citri-aurantiæ. Sur feuilles d'oranger. (M. J. Barbier.)

c. Thuyæ. Sur feuilles de thuya. (M. J. Barbier.)

46. Discosia artocreas Lib.

b. Aceris Desmaz. Sur feuilles d'acer. (M. Wallays.)

c. Quercina Desmaz. Sur feuilles de chêne.

47. Vermicularia liliacearum N. Sp.

Périthèces très-petits, noirs, luisants, arrondis ou ovalaires, convexes, épars, surmontés d'un faisceau de poils assez fins, d'un noir brunâtre, variant pour la longueur entre 3 et $^{9}/_{100}{}^{es}$ de mill. et caducs dans un âge avancé. Ostiole poriforme ou irrégulier. Sporidies hyalines, cylindriques, atténuées aux extrémités, plus ou moins courbées en forme de croissant, longues de $^{1}/_{50}{}^{e}$ de mill. sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de largeur et offrant souvent une cloison au milieu.

a. Ornithogali. Sur tiges d'*Ornithogalum pyrenaicum*, entre Wavreille et Bure. Namur. (M. F. Crépin.)

b. Scillæ. Sur tiges de *Scilla nutans.* (M. Wallays.)

48. Vermicularia chenopodii N. Sp.

Périthèces d'un noir brunâtre, saillants, arrondis, très-petits, épars, innés, couverts de poils rares, courts (4 à $^{5}/_{100}{}^{es}$ de mill.), très-fragiles, brunâtres. Ostiole irrégulier. Sporidies hyalines, fusiformes, légèrement courbées en croissant, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur et offrant souvent une cloison au milieu.

Sur les tiges du *Chenopodium viride.*

49. Vermicularia geranii N. Sp.

Périthèces très-petits, noirs, innés, ovales, couverts de poils droits, de 3 à $^{4}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur, et caducs à un âge avancé. Sporidies hyalines, ovale-allongées, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de largeur.

Sur les tiges mortes du *Geranium dissectum.*

50. Vermicularia macrochæta Desmaz.

a. Cerasi Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 1182. Sur les feuilles du *Cerasus lusitanicus.* (Le R. P. Clém. Dumont.)

b. Viburni. — Exosporium macrochætum c. viburni Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nouvelle série, n° 23. — Sur feuilles de *Viburnum tinus,* dans les jardins. (Le R. P. Clém. Dumont.)

51. Vermicularia graminicola N. Sp.

Périthèces innés, excessivement petits, épars, bruns, arrondis, se déchirant au sommet et couverts de poils épars, assez gros, bruns et longs de $^{6}/_{100}{}^{es}$ de mill. Sporidies hyalines, fusiformes, droites ou légèrement courbées, atténuées aux extrémités, de $^{3}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de largeur et contenant 2, 3 ou 4 sporules globuleuses.

Sur les feuilles du *Poa sudetica,* dans la province de Luxembourg. (M. F. Crepin.)

52. Vermicularia luzulæ N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 12.

Périthèces superficiels, noirs, arrondis, d'un 10^{me} de mill. de diamètre, légèrement aplatis, attachés par quelques fibrilles rameuses au support, et couverts de poils rigides, divergents, d'un noir brunâtre, translucides vers le sommet, de 5 à $^{6}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur. Ostiole poriforme ou irrégulier. Sporidies hyalines, globuleuses, de $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de diamètre.

Sur les feuilles du *Luzula maxima,* aux environs de Nassogne, Luxembourg. (M. F. Crepin.)

53. VERMICULARIA MERCURIALIS N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 13.

Périthèces amphigènes, excessivement petits, arrondis, noirs, épars, innés, couverts de poils rigides, divergents, de 3 à $^{4}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur. Ostiole irrégulier. Sporidies hyalines, cylindriques, arrondies aux extrémités, droites, de $^{3}/_{400}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{500}{}^{e}$ de mill. de largeur, et offrant parfois l'apparence d'une cloison au milieu.

Sur les feuilles du *Mercurialis perennis,* aux environs de Mons. (Le R. P. Clém. Dumont.)

54. PHYLLOSTICTA BERBERIDIS N. Sp.

Taches très-petites (1 à 3 mill.), anguleuses, blanches, entourées d'une ligne rougeâtre, éparses ou confluentes. Périthèces noirs, ponctiformes, au nombre de 2 ou 3 sur chaque tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de largeur, contenant deux sporules globuleuses.

Épiphylle sur les feuilles de l'épine-vinette, à Courtrai.

55. PHYLLOSTICTA BIGNONIÆ N. Sp.

Taches arrondies, de 10 à 15 mill. de diamètre, éparses, d'un brun pâle uniforme, entourées d'une ligne brun rougeâtre ou parfois d'une aréole brunâtre. Périthèces noirs, éparpillés en petit nombre sur toute la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de largeur, contenant deux sporules globuleuses.

Sur les feuilles du *Bignonia catalpa.* (M. Ed. Martens.)

56. PHYLLOSTICTA CHENOPODII N. Sp., *HCB,* n° 959.

Taches irrégulières, anguleuses, éparses ou confluentes, d'environ 5 mill. de diamètre, d'un brun très-pâle limitées par une ligne brun foncé. Périthèces excessivement petits, noirs, éparpillés sur toute la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, cylindriques, de $^{1}/_{75}{}^{e}$ à $^{1}/_{50}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{3}/_{400}{}^{es}$ de mill. de largeur, contenant deux sporules globuleuses.

On ne devra pas confondre cette espèce, ni avec le *Septoria chenopodii,* ni avec le *Phyllosticta atriplicis* qu'on trouve quelquefois sur les mêmes feuilles.

Épiphylle sur les feuilles du *Chenopodium viride* et *urbicum,* au camp de Beverloo.

57. PHYLLOSTICTA CORNI N. Sp.

Taches épiphylles, anguleuses, éparses ou confluentes, attaquant le centre ou les bords de la feuille, d'un brun noir devenant d'un blanc éburné au centre. Périthèces noirs, ponctiformes, éparpillés, au nombre de 3 à 6, sur la partie éburnée de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies hyalines, ovales, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{200}{}^e$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles du *Cornus alba,* à la campagne de M. Van den Peereboom-Delacroix, à Courtrai.

58. **Phyllosticta cynaræ** West., *HCB,* nº 1140.

Taches épiphylles, arrondies, fuligineuses, éparses, atteignant jusqu'à 15 mill. de diamètre, et offrant des lignes concentriques plus foncées. Périthèces bruns, très-petits, nombreux, éparpillés irrégulièrement sur toute la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{200}{}^e$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles de l'artichaut, dans les jardins légumiers. (M. Wallays.)

59. **Phyllosticta destructiva** β **Lycii** Desmaz., *Ann. des sc. nat.*, 14^{me} *Notice*, pag. 29.—Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 1627.—*HCB,* nº 962.

Sur les feuilles du *Lycium europæum.* (M. Ed. Martens.)

60. **Phyllosticta Donckelaeri** N. Sp.

Taches hypophylles, arrondies, très-grandes, atteignant jusqu'à 11 centimètres de longueur sur 6 centimètres de largeur, d'un blanc grisâtre sale, zonées, limitées par une bordure saillante d'un rouge brunâtre. Périthèces nombreux, noirs, luisants, éparpillés sur toute la tache par séries circulaires, d'abord immergés, puis à moitié libres. Ostiole poriforme. Sporidies hyalines, ovale-cylindriques, de $^3/_{200}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{300}{}^e$ de mill. de largeur, contenant deux ou trois sporules globuleuses.

Nous dédions cette belle espèce à feu Jean Donckelaer, de son vivant sous-jardinier en chef au jardin Botanique de Gand, qui nous l'a fait connaître sur les feuilles d'un *Oncidium* exotique.

61. **Phyllosticta globulariæ** N. Sp.

Taches arrondies, brunes, blanchissant au centre, entourées d'une ligne brune presque noire. Périthèces rares, ponctiformes, d'un brun noir, éparpillés sur la partie blanche de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, contenant 2 sporules globuleuses.

Épiphylle sur les feuilles du *Globularia vulgaris,* à Han-sur-Lesse. (M. F. Crepin.)

62. **Phyllosticta fabæ** N. Sp.

Taches d'un brun fuligineux, blanchissant au centre, atteignant jusqu'à 2 centimètres de longueur, arrondies ou allongées, entourées d'une aréole sanguine plus ou moins large. Périthèces bruns, assez nombreux, éparpillés sur la partie blanche de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovale-allongées, hyalines, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de long. sur $^1/_{200}{}^e$ de mill. de larg., contenant deux sporules qui, par leur jonction, font paraître la sporidie comme cloisonnée.

Épiphylle sur les feuilles du *Faba vulgaris*, à Bouges, près de Namur, (M. J. Barbier.)

63. **Phyllosticta pisi** N. Sp.

Taches de 4 à 6 mill. de longueur, arrondies ou allongées, d'un brun jaunâtre, blanchissant un peu au centre et entourées d'une ligne brune. Périthèces réunis en petit nombre sur la partie blanche de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, contenant deux sporules globuleuses aux extrémités.

Hypophylle sur les feuilles du *Pisum sativum*, à Marche-les-Dames, Namur. (MM. le comte de Limminghe et J. Barbier.)

64. **Phyllosticta rhamni** West., *HCB*, n° 958.

Taches arrondies, d'environ 2 mill. de diamètre, éparses, d'abord brunâtres, puis grisâtres et entourées d'une aréole étroite d'un rouge vineux. Périthèces excessivement petits, groupés, au nombre de 10 à 15, au centre de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovale-arrondies, hyalines, de $^1/_{200}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{300}{}^e$ de mill. de largeur, contenant 2 sporules globuleuses.

On ne doit pas confondre cette espèce avec celle que M. Desmazières a décrite sur les feuilles du *Rhamnus alpinus*, sous le nom de *Ph. rhamnicola*, qui est hypophylle, sans aréole et plus forte dans toutes ses parties. La nôtre offre encore ceci de remarquable qu'elle se développe toujours sur les places où, à la face opposé de la feuille, se trouve l'*Æcidium Rhamni*.

Épiphylle sur les feuilles du *Rhamnus frangula*.

65. **Phyllosticta rhois** N. Sp.

Taches épiphylles, petites, irrégulières, anguleuses, limitées par les nervures de la feuille, d'un brun pâle, à bords plus foncés. Périthèces rares, éparpillés au centre de la tache, noirs, devenant presque libres. Ostiole poriforme. Sporidies ovoïdes, hyalines, de $^1/_{100}{}^e$ de mill. de longueur sur $^1/_{300}{}^e$ de mill. de largeur, contenant deux sporules aux extrémités.

Sur les feuilles d'un sumac, à Vlierbeeck. (M. Leburton.)

66. **Phyllosticta sambuci** Desmaz., *Ann. des sc. nat.*, 3^e série, tom. VIII, pag. 34. — Desmaz., *Pl. crypt. de France*, n° 1658.

Sur les feuilles du sureau noir. (M. Bellynck.)

67. **Phyllosticta sorbi** N. Sp.

Taches arrondies, zonées, d'un rouge brunâtre, devenant grisâtres au centre, éparses ou confluentes, dépassant rarement 10 mill. de diamètre.

Périthèces noirs, ponctiformes, éparpillés sur la partie grise de la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de largeur, contenant deux sporules globuleuses.

Épiphylle sur les feuilles du sorbier (M. Leburton.)

68. Phyllosticta thalictri N. Sp.

Taches épiphylles, anguleuses, irrégulières, limitées par les nervures de la feuille, d'abord brunes, puis d'un blanc grisâtre, à bords plus foncés. Périthèces noirs, éparpillés en petit nombre sur toute la tache. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines, de $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de largeur, contenant 1 ou 2 sporules globuleuses.

Sur les feuilles du *Thalictrum flavum*. (M. l'abbé Bellynck.)

69. Phyllosticta ulmi West., *HCB*, n° 1143.

Taches amphigènes, arrondies, éparses ou confluentes, d'un blanc grisâtre sale, sans bordure ni aréole et souvent stériles. Périthèces rares, excessivement petits, éparpillés sans ordre sur toute la tache. Ostiole poriforme. Sporidies en tout semblables à l'espèce précédente.

Sur les feuilles mortes de l'orme, à Louvain (M. Ed. Martens.)

70. Melasmia aviculariæ N. Sp. — Phyllosticta melanoplaca West., *Herb. crypt. belge*, n° 1141.

Périthèces ponctiformes, très-petits, noirs, excessivement nombreux, et formant, par leur réunion, des taches plus ou moins noires et étendues. Ostiole poriforme. Sporidies ovales, hyalines de $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{600}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Amphigène sur les feuilles du *Polygonum aviculare*, dans les dunes de Nieuport (M. Wallays.)

71. Ectostroma sedi Fr., *Syst. myc. II*, pag. 602. — Sphæria thoracella Rustr.

Sur les feuilles et les tiges du *Sedum thelephium*, aux environs de Louette-S^{t}-Pierre (M. Gust. Aubert.)

72. Leptostroma scirpi Rabenh., *Deutschl. krypt. flor., I*, pag. 140. — Schizoderma scirpinum, Ehrbg. (non *Lept. scirpinum* Fr.)

Sur les chaumes du *Scirpus lacustris*, aux environs de Louette-S^{t}-Pierre. Namur (M. Gust. Aubert.)

73. Asteroma graminis West., *HCB*, n° 1051.

Rosettes très-petites, arrondies ou allongées, d'un gris olivâtre, formées par des fibrilles superficielles, divergentes, rameuses, très-déliées et fort nombreuses. Périthèces excessivement petits, noirs, luisants, éparpillés sans ordre sur toute la rosette. Sporidies inconnues.

Les rosettes de cette espèce, qui d'abord sont éparses et ne mesurent que 2 à 3 mill., s'étendent, se confondent et finissent par couvrir tout le support et lui donnent une teinte olivâtre plus ou moins foncée.

Var. *a. Ammophilæ.* Sur les gaînes (rarement sur les feuilles et les chaumes) de l'*Ammophila arenaria*, dans les dunes d'Ostende.

Var. *b. Zeæ.* Dans l'intérieur des chaumes du *Zeæ mais*, à Menin.

74. Asteroma pæoniæ West., *HCB*, n° 1050.

Taches épiphylles, vineuses, arrondies ou irrégulières, éparses ou confluentes, assez grandes, sur lesquelles on remarque des rosettes, formées par des fibrilles innées d'un brun grisâtre, rameuses et divergentes du centre, où se trouve le périthèce, vers la circonférence. Périthèces rares, immergés, noirs et constamment stériles. Sporidies inconnues.

Sur les feuilles de la pivoine, dans le jardin de M. d'Hondt, horticulteur à Courtrai.

75. Asteroma populi Rob. in Desmaz., *Pl. crypt. de France*, n° 1982. — West., *Herb. crypt. belge*, n° 1122.

Sur les feuilles mortes du peuplier, à Courtrai.

Fam. III. — CYTISPORÉES.

76. Cytispora corni West., *HCB*, n° 1129.

Périthèces noirs, membraneux, comprimés, très-petits, réunis par groupes de 3 ou 4, recouverts par l'épiderme soulevé et bruni; les ostioles de chaque groupe se réunissent pour percer l'épiderme au centre de la partie tachée, sous forme de disque ponctiforme, noir et luisant. Cirrhe d'un blanc jaunâtre, formé par l'agglomération de sporidies excessivement petites, cylindriques, droites ou légèrement courbées, de $^1/_{200}$e de mill. de longueur sur $^1/_{800}$e de mill. de largeur.

Sur les rameaux du *Cornus sanguinea* à Courtrai.

77. Cytispora Scheidweileri West., *HCB*, n° 1131.

Tubercules inégaux, de 2, 3 ou 4 mill. de largeur sur $^1/_2$ à 2 cent. de longueur, soulevant l'écorce, qui se fend irrégulièrement en longueur. Strome d'un brun noirâtre, contenant un grand nombre de périthèces sphériques, membraneux, noirs, s'ouvrant par des ostioles plus ou moins courts, à la surface du strome et le rendant inégal et rugueux. Cirrhe mince, tortillé, d'un rouge orangé, formé par l'agglomération d'un grand nombre de sporules ovales, excessivement petites, ne mesurant que $^1/_{800}$e de mill. dans leur grand diamètre.

Sur le tronc d'un sumac mort, dans un jardin à Courtrai.

78. Cytispora sphærosperma N. Sp.

Périthèces noirs, petits, comprimés, enchâssés en grand nombre dans un strome noir fuligineux, et formant des tubercules très-gros, arrondis, de 3 à 4 mill. de diamètre, proéminents, rugueux, entourés par les débris de l'épiderme déchiré irrégulièrement. Cols papilliformes. Cirrhe blanchâtre. Sporidies hyalines, globuleuses, de $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de diamètre.

Sur les racines deterrées d'un vieux chêne mort, aux environs de Mons. (Le R. P. Clém. Dumont.)

DUMORTIERIA N. G.

Périthèces sphériques, membraneux, isolés ou réunis par groupes et immergés dans le support, surmontés d'un ostiole libre, cylindrique, obtus, plus ou moins allongé. Cirrhe tortueux, fluxile, formé par des sporidies fusiformes, atténuées aux extrémités, droites ou courbées en forme de croissant.

Ce nouveau genre, que nous dédions à M. B. Dumortier, le doyen des botanistes belges, doit se placer près du *G. Cytispora*, étant pour ce genre ce que le *G. Libertella* est pour le *G. Nœmaspora*.

79. Dumortieria rostrata N. Sp. — Icon. nostr., *fig.* 14.

Périthèces réunis en grand nombre et nichés dans la substance ligneuse du support, qu'ils soulèvent pour former des tubercules noirs, irréguliers, saillants, allongés de 3 à 4 mill. de larg. sur $^{1}/_{2}$ à 5 ou 6 centim. de long. Chaque périthèce est surmonté d'un col long d'environ 2 mill., noir, libre, cylindrique et obtus au sommet. Cirrhe couleur de chair. Sporidies hyalines, fusiformes, très-atténuées aux extrémités et recourbées en forme de croissant, contenant 3 ou 4 sporules ovale-allongées, souvent très-difficiles à apercevoir.

Sur un tronc mort, dénudé et presque décomposé, dans un bois des environs de Mons. (Le R. P. Clém. Dumont.)

80. Dumortieria micula Nob. — Sphæria micula, Fr. *El. Fung.* — Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 1276!

Sur des rameaux du *Rhamnus alpinus*, au jardin Botanique de Bruxelles.

81. Libertella acerina N. Sp.

Épiderme bulleux, d'un brun orangé pâle, se déchirant irrégulièrement pour laisser passer un cirrhe plus ou moins gros et tortueux, formé de sporidies orangées, fili-fusiformes, recourbées en demi-cercle, de $^{1}/_{50}{}^{e}$ à $^{1}/_{40}{}^{e}$ de mill. de longueur.

Sur l'écorce d'un *Acer* mort, aux environs de Louvain. (M. Leburton.)

82. Libertella macrospora N. Sp.

Épiderme bulleux, brunâtre, se déchirant transversalement par une fente linéaire, par laquelle sort un cirrhe aplati, mince et élargi, carné et fort tortueux, formé de sporidies hyalines, grandes, fusiforme-allongées, arrondies aux extrémités et recourbées en forme de croissant, de 4 à $^{6}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{200}{}^{e}$ de mill. de largeur au milieu, contenant quelques granules à l'intérieur.

Sur le tronc d'un aune mort aux environs d'Audenarde. (M. Tosquinet.)

83. Libertella microspora N. Sp.

Épiderme bulleux, d'un orangé obscur, se déchirant rarement et irrégulièrement. Masse sporidifère d'un beau orangé, formée de sporidies très-petites, filiformes, plus ou moins recourbées en forme de croissant, mesurant $^{1}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur.

Sur les branches du chêne, dans les bois des environs de Louette-S^t-Pierre. (M. Gust. Aubert).

SEPTORIA Fr.

Sous-genre I. — **Rhabdospora.**

Sporidies cylindriques, bacillaires ou oblongues, droites ou courbées, quelquefois un peu granuleuses à l'intérieur, mais sans sporules ni cloisons apparentes.

84. Septoria Asphodelii. N. Sp.

Taches épiphylles, assez grandes (1 centim.), arrondies, pâle-brunâtre, blanchissant au centre, et limitées par un bord plus foncé. Périthèces excessivement petits, noirs, éparpillés en grand nombre sur la partie blanchie de la tache. Cirrhe blanchâtre. Sporidies cylindriques, droites, de $^{5}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles languissantes de l'*Asphodelus albus*. (Le R. P. Cl. Dumont.)

85. Septoria aucubæ N. Sp.

Taches épiphylles, assez grandes, atteignant souvent les bords ou le sommet de la feuille, irrégulières, d'un brun pâle, entourées par un bord ou quelques lignes plus foncées. Périthèces noirs, luisants, éparpillés sans ordre sur toute la tache. Cirrhe blanchâtre. Sporidies cylindriques, droites ou légèrement courbées, de $^{5}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles de l'*Aucuba japonica*. (MM. Ed. Martens et Cl. Dumont.)

86. Septoria Bellynckii N. Sp.

Tache nulle. Périthèces nombreux, noirs, luisants, ponctiformes, éparpillés sans ordre sur les places où la feuille commence à se dessécher. Cirrhe blanchâtre. Sporidies cylindriques, droites ou légèrement courbées, de 2 à $^{3}/_{200}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{500}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles de l'*Aloe variegata*. (M. le prof. Bellynck.)

87. Septoria Cheiranthi Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 1721. — Desmaz., *Ann. des sc. nat.*, 14me *notice*, n° 23.

Sur les feuilles du *Cheiranthus annuus.* (Le R. P. Dumont.)

88. Septoria cruciatæ Rob. in Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 1716. — Desmaz., *Ann. des sc. nat.*, 14me *notice*, n° 24.

Sur les feuilles de *Vaillantia cruciata.* (M. Bellynck.)

89. Septoria dipsaci N. Sp.

Taches épiphylles, d'abord brunes, puis blanches et éburnées, petites (1 à 2 mill.), arrondies ou anguleuses, limitées par les nervures de la feuille, éparses ou confluentes. Périthèces noirs, très-petits, éparpillés en très-petit nombre sur toute la tache. Sporidies cylindriques, droites, de 4 à $^{6}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Cette espèce, qui couvre souvent toute la feuille, se développe sur celles du *Dipsacus azureus,* au jardin Botanique de Louvain. (M. Ed. Martens.)

90. Septoria Eryngii N. Sp.

Taches amphigènes, irrégulières, anguleuses, limitées par les nervures de la feuille, blanchâtres, quelquefois entourées d'une aréole brune plus ou moins large. Périthèces excessivement petits, noirs, éparpillés sur toute la tache et lui donnant une teinte grisâtre. Cirrhe blanchâtre. Sporidies cylindriques, droites, de $^{1}/_{20}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles de l'*Eryngium maritimum.* (Le R. P. Dumont.)

91. Septoria galeopsidis West., *HCB,* n° 1134. — Ascochyta galeopsidis Lasch.?

Taches hypophylles, verdâtres ou brunâtres, irrégulières, anguleuses, limitées par les nervures de la feuille. Périthèces bruns, ponctiformes, éparpillés sur toute le tache. Cirrhe....? Sporidies cylindriques, droites ou flexueuses, de $^{1}/_{25}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Nous ne savons si l'homonyme citée dans la *Flore générale de Belgique*, II, pag. 218, est la même que celle que nous venons de décrire ici : M. Mathieu ayant jugé superflu de faire connaître par quelques phrases descriptives les cryptogames de cet ordre qu'il a cru pouvoir donner comme inédites pour notre flore.

Sur les feuilles du *Galeopsis tetrahit.* (Le R. P. Dumont.)

92. Septoria lavendulæ Rob. in Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 2173.

Sur les feuilles languissantes de *Lavendula spica.* (M. Bellynck.)

93. Septoria Levistici West., *HCB,* n° 933. — West. in Bellk., *Cat. crypt. Namur*, n° 331. (*Sine descript.*)

Taches arrondies ou irrégulières, assez grandes, brunâtres, blanchissant avec l'âge et entourées par un bord un peu plus foncé. Périthèces excessivement petits, très-nombreux, éparpillés sur toute la tache. Sporidies cylindriques, filiformes, droites ou courbées, de 3 à $^{4}/_{100}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{900}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles du *Legusticum levisticum*. (M. Bellynck.)

94. Septoria Lolii West., *HCB*, nº 1148. — Septoria graminum *var.* Lolii Mont. — Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 2169.

Sur les chaumes et le rachis du *Lolium perenne*, aux environs de Namur. (M. Bellynck.)

95. Septoria maculans West. — Sept. junci West. in *HCB*, nº 956. (Non Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 2170.)

Taches brunes, très-petites (1 mill. au plus), paraissant s'élever un peu au-dessus du niveau de l'épiderme du support. Périthèce unique, immergé au centre de la tache. Ostiole poriforme, blanchâtre. Sporidies filiformes, hyalines, de 3 à $^{8}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{800}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les chaumes secs du *Juncus glomeratus*. (M. Wallays.)

96. Septoria oenotheræ West., *HCB*, nº 1152. — Depazea oenotheræ Lasch.? in Rabenh. *Deutschl. krypt. Fl.*, I, pag. 138.

Taches épiphylles, arrondies, petites (2 à 3 mill.), d'abord verdâtres, puis brunâtres et entourées d'une aréole vineuse ou brunâtre assez large. Périthèces bruns, ponctiformes, groupés au centre de la tache. Sporidies cylindriques, de 3 à $^{4}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{600}{}^{e}$ de mill. de largeur.

Sur les feuilles de l'*OEnothera biennis*. (MM. Ed. Martens et Leburton.)

97. Septoria pisi N. Sp.

Taches amphigènes, irrégulières, grandes (15 à 20 mill. de longueur sur 4 à 5 mill. de largeur), allongées, limitées par les nervures de la feuille, blanchâtres ou d'un brun très-pâle. Périthèces d'un jaune brunâtre devenant noir, éparpillés régulièrement et en grand nombre sur toute la tache. Cirrhe d'un jaune orangé. Sporidies cylindriques, droites, de $^{1}/_{25}{}^{e}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de largeur.

On ne devra confondre cette espèce, ni avec le *Phyllosticta pisi* qu'on trouve sur le même support, ni avec l'*Ascochyta pisi* Lib. (*Sept. leguminum* var. *Pisorum*) qui se développe sur les gousses de la même plante.

Sur les feuilles du *Pisum sativum*, aux environs de Namur (MM. le comte Alfr. de Limminghe et J. Barbier.)

98. Septoria silenes West., *HCB*, nº 955.

Taches arrondies, confluentes, pâle brunâtre, assez grandes. Périthèces excessivement petits, noirs, semi-immergés. Sporidies cylindriques, de $^1/_{60}$e à $^1/_{50}$e de mill. de longueur sur $^1/_{400}$e de mill. de largeur.

A la face supérieure des feuilles du *Silene armeria*, au camp de Beverloo.

99. Septoria spergulæ West., *HCB*, nº 1155.

Taches nulles. Périthèces ponctiformes, noirs, éparpillés sur les tiges et les feuilles et les rendant comme grisâtres. Sporidies cylindriques, droites ou courbées, de $^3/_{100}$es de mill. de longueur sur $^1/_{400}$e de mill. de largeur.

C'est au moment où les semences sont mûres et que la plante commence à se dessécher que cette espèce se montre sur les feuilles (qu'elle crispe) et les tiges du *Spergula arvensis*, au camp de Beverloo. (M. Torquinet.)

100. Septoria euphorbiæ Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, nº 2191.—Sept. bractearum Mont. — Ascochyta euphorbiæ Lasch.

Sur les tiges, les feuilles et les bractées de l'*Euphorbium exigua*, aux environs de Namur. (M. Bellynck.)

Sous-genre II. — Ascochyta.

Sporidies cylindriques ou bacillaires, droites ou courbées, offrant à l'intérieur de 3 à 10 sporules qui, par leur jonction, présentent de 2 à 9 cloisons.

101. Septoria cannabinæ N. Sp.

Taches épiphylles, arrondies, éparses ou confluentes, assez grandes (environ 7 mill.) et d'une couleur jaune verdâtre ou grisâtre. Périthèces excessivement petits, brunâtres, éparpillés sur toute la tache. Sporidies cylindriques, droites ou courbées, de 2 à $^3/_{100}$es de mill. de longueur sur $^1/_{400}$e de mill. de largeur et offrant de 2 à 3 cloisons.

Sur les feuilles du chanvre, à Beverloo.

102. Septoria carthusianorum West., *HCB*, nº 959.

Taches rosées ou d'un jaune safrané, irrégulières, assez grandes et confluentes. Périthèces d'un brun foncé, nombreux, d'abord immergés, puis devenant saillants et en partie libres, éparpillés sur toute la tache. Cirrhe rose carné. Sporidies cylindriques, droites ou flexueuses, obtuses aux extrémités (quelquefois brusquement atténuées aux deux bouts en forme de croissant allongé), de 2 à $^3/_{100}$e de mill. de longueur sur $^1/_{50}$e de mill. de largeur, contenant 5 à 7 sporules hyalines (ou 4 à 6 cloisons).

Cette espèce, dont la tache et les périthèces sont plus apparents à l'intérieur qu'à l'extérieur, se développe sur les différentes parties du calice du *Dianthus carthusianorum*, dans le jardin de M. d'Hondt, horticulteur à Courtrai.

103. Septoria grossulariæ West., *HCB*, n° 944. — Ascochyta grossulariæ Lib., *Pl. crypt. Ard.*, n° 250.

M^{elle} Libert indique cette plante comme étant épiphylle; nous l'avons toujours trouvée hypophylle.

Sur les feuilles du *Ribes grossularia*, au camp de Beverloo.

104. Septoria hepaticæ Desmaz., *Pl. crypt. de Fr.*, n° 1332. — Sphæria (depazea) hepaticæcola Duby.

Sur les feuilles de l'*Hepatica triloba*, dans les jardins.

105. Septoria Mayanthemi West., *HCB*, n° 940. — Depazea Mayanthemi Rabenh., *Herb. myc.*, 2^{me} édit., n° 51.

Taches hypophylles, arrondies, indéterminées, grandes, de couleur fuligineuse. Périthèces brunâtres, éparpillés en très-grand nombre sur toute la tache et lui donnant une teinte plombée ou gris-noirâtre. Cirrhe blanchâtre. Sporidies cylindriques (quelquefois un peu plus grosses d'un côté) de 5 à $^{7}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{300}{}^{e}$ de mill. de largeur, offrant de 4 à 7 cloisons ou 5 à 8 sporules hyalines.

Sur les feuilles du *Mayanthemum bifolium*, aux environs de Louvain. (M. Ed. Martens.)

106. Septoria ranunculi West., *HCB*, n° 937. — West. in Leburt., *Cat. crypt. nouv. fl. de Louvain*, n° 92. (*Sine descript.*)

Taches épiphylles, arrondies, d'un jaune verdâtre, de 1 à 2 mill., entourées d'une aréole blanchâtre. Périthèces très-petits, brunâtres, au nombre de 1 à 3 sur chaque tache. Sporidies fusiformes, allongées, atténuées aux extrémités, de 5 à $^{6}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur contenant 4 à 6 sporules globuleuses et hyalines.

La matière sporidifère s'étale sur toute la tache, sous forme d'une poussière légèrement rosée. — A la partie inférieure de la feuille, les taches paraissent plus grandes, d'un blanc verdâtre et comme boursouflées.

Sur les feuilles du *Ranunculus sceleratus*. (M. Leburton.)

107. Septoria sedi West., *HCB*, n° 943. — Ascochyta sedi Lib., *Pl. crypt. Ard.*, n° 249.

Sur les feuilles du *Sedum thelephium*, à Courtrai.

108. Septoria tiliæ West., *HCB*, n° 956.

Taches amphigènes, très-petites (1 à 2 mill.), arrondies, éparses, d'un brun foncé presque noir, pâlissant un peu au centre, où se trouvent éparpillés quelques périthèces rares, fort petits et noirs. Sporidies cylindriques, droites, souvent un peu plus grosses d'un côté, de 1 à $^{2}/_{100}{}^{es}$ de mill. de longueur sur $^{1}/_{400}{}^{e}$ de mill. de largeur et offrant de 3 à 5 cloisons.

Lorsque les taches sont fertiles, on trouve la matière sporidifère étalée sous forme de poudre blanche au centre de la tache; si, au contraire, elles sont stériles, ce qui arrive souvent, alors les taches sont entièrement brunes et constituent ce que les auteurs ont nommé *Ectostroma tiliæ*.

Sur les feuilles du tilleul.

Sous-genre III. — **SEPTORIA VERA.**

Sporidies cylindriques ou fusiformes très-allongées, contenant, à l'intérieur, de 10 à 20 sporules hyalines, faisant voir, par leur jonction, de 9 à 19 cloisons.

109. SEPTORIA SCOPARIÆ West. — SEPT. LEGUMINUM, *var.* SCOPARIÆ West., *HCB*, nº 941.

Taches petites, arrondies (3 à 4 mill.), d'un brun pâle, entourées par des lignes épaissies et presque noires. Périthèces brunâtres, éparpillés en petit nombre sur toute la tache. Sporidies cylindriques atténuées aux extrémités de 6 à $^{8}/_{100}$es de mill. de long., contenant de 10 à 13 sporules hyalines, qui, par leur jonction, font voir autant de cloisons.

Nous n'avons pu conserver cette espèce comme variété du *Sept. leguminum* Desmaz., à cause de la différence qui existe pour la forme et la grandeur des sporidies. Le *Sept. leguminum* qui a des sporidies cylindriques, tronquées aux extrémités, de $^{3}/_{100}$es de mill. de longueur et n'offrant aucune apparence de cloisons ni de sporules, devra faire partie de notre sous-genre *Rhabdospora*.

Sur les gousses vertes du *Spartium scoparium*.

110. SEPTORIA SII Rob. et Desmaz., *Pl. crypt. de France*, nº 2185. — West., *HCB*, nº 942. — ASCOCHYTA SII Lasch *in* Rabenh., *Herb. Myc.*

Sur les feuilles du *Sium latifolium*.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig.	1.	*Pestalozzia lauro-cerasi.*	Les sporidies fortement grossies.
	2.	*Hendersonia laburni.*	— — —
	3.	— *luzulæ.*	— — —
	4.	— *mespili.*	— — —
	5. *a.*	*Diplodia heteromorpha.*	Deux pustules, grandeur naturelle.
	b.	— —	Coupe d'une pustule fortement grossie.
	c.	— —	Les sporidies fortement grossies.
	6.	*Diplodina salicis.*	— — —
	7.	*Macroplodia aquifolii.*	— — —

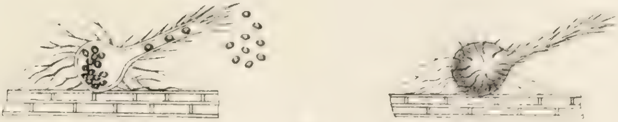
f Fig 8. e

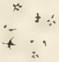
d

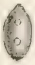
g

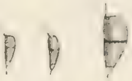
Fig 1.

Fig. 2

Fig. 3.

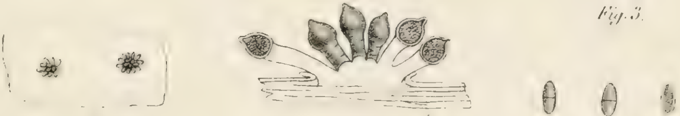
a Fig. 5 b c

h

l

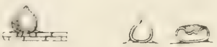
i k Fig. 10

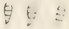
Fig 4

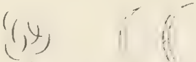
q Fig. 14 r

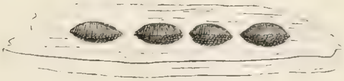
o

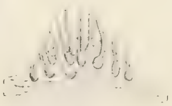
p

s

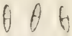
Fig. 6.

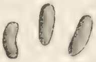
Fig. 7.

Fig. 9.

n

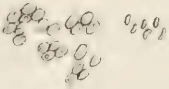
Fig. 11.

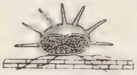
Fig 12. m

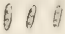
Fig. 13.

Fig.	8.	*d.*	*Melanospora Coemansii.*	Groupe de périthèces. Grandeur nat.
		e.	— —	Un périthèce fortement grossi.
		f.	— —	Coupe d'un périthèce grossi.
		g.	— —	Une sporidie fortement grossie.
	9.		*Sphæropsis fimicola.*	Les sporidies fortement grossies.
	10.	*h.*	*Phoma Westendorpii* Tosq.	Groupe de périthèces, grandeur nat.
		i.	— —	Un périthèce grossi.
		k.	— —	Coupe de deux périthèces grossis.
		l.	— —	Sporidies grossies.
	11.		*Zythia dentariæ.*	Cellules du nucléus et sporidies grossies.
	12.	*m.*	*Vermicularia luzulæ.*	Coupe d'un périthèce grossi.
		n.	— —	Sporidies grossies.
	13.		— *mercurialis.*	— —
	14.	*o.*	*Dumortieria rostrata.*	Plusieurs pustules, grandeur naturelle.
		p.	— —	Coupe d'une pustule grossie.
		q.	— —	Sporidies grossies.
		r.	— —	— fortement grossies.
		s.	— —	Sporules — —

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 6 juillet 1857.

M. de Ram, président de l'Académie.
M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Grandgagnage, Roulez, Borgnet, David, Schayes, Snellaert, Haus, Leclercq, Polain, Baguet, Arendt, Faider, *membres;* Serrure, Mathieu, Chalon, Th. Juste, Defacqz, *correspondants.*

MM. Alvin et Éd. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

La famille de M. Adolphe-A.-J.-C. Dureau de la Malle, associé de l'Académie, informe la classe de la mort de ce savant, survenue à Paris, le 17 mai dernier.

— La Société royale asiatique de Londres et la Société provinciale de Bois-le-Duc remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— L'université de Bonn fait connaître que la trente-troisième réunion des savants allemands aura lieu à Bonn, du 18 au 24 septembre prochain.

— M. Schayes, membre, et MM. Ducpetiaux, Mathieu et Chalon, correspondants de la classe, font hommage de différents ouvrages de leur composition, qui seront mentionnés au *Bulletin*.

CONCOURS.

La classe admet, dès à présent, les deux questions suivantes pour le concours de 1859 :

PREMIÈRE QUESTION.

Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant.

L'auteur devra surtout faire connaître ce règne sous le rapport de la législation, du commerce, des lettres et des arts.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de JOYEUSE-ENTRÉE. *Indiquer ses origines et apprécier les principes qui y ont été conservés, ainsi que les changements qui y ont été apportés.*

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Les Valois et les Nassau (1572-1574); par M. Théodore Juste, correspondant de l'Académie.

On ne peut méconnaître que le projet de conquête des Pays-Bas, qui avait été l'une des préoccupations dominantes, quoique mystérieuses, des années 1571 et 1572, se perpétua comme la base de la politique extérieure des Valois. Ce projet survécut à Coligny, qui avait été son plus ardent promoteur. Après la Saint-Barthélemy, le protectorat des Pays-Bas, d'où l'annexion devait sortir tôt ou tard, fut comme le gage de réconciliation que Charles IX offrit à l'Allemagne protestante, et cette tentative nouvelle donna lieu aux négociations également importantes qui signalèrent l'année 1573.

J'essayerai, en les résumant, de faire ressortir la politique à la fois audacieuse et insuffisante des Valois, les répugnances ou les hésitations des princes allemands, la jalousie prévoyante de l'Angleterre et les efforts sinon imprudents, du moins excessifs des Nassau, pour tirer le meilleur parti des dispositions favorables de la France.

La journée sanglante de la Saint-Barthélemy n'avait point réalisé les espérances diverses que Catherine de Médicis et Charles IX fondaient sur l'extermination de Coligny et de ses adhérents. La domination échappait à Catherine, et le jeune roi, au lieu de trouver le repos, voyait se former de nouvelles complications qui devaient rendre ses remords plus cuisants. Tandis que l'Espagne puisait des forces dans les déchirements de la France et que la puissance des Guise grandissait à côté du trône, les Valois se voyaient encore exposés à l'exaspération des huguenots et à la légitime indignation de leurs protecteurs, la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne. Pour faire face à cette situation dangereuse, Catherine et Charles IX essayèrent de rentrer dans les voies tracées par la paix de Saint-Germain (1).

De là les nouvelles négociations qui s'engagèrent avec les princes protestants de l'Allemagne, les avances qui furent faites aux Nassau et la tentative de donner pour époux à la reine Élisabeth le duc d'Alençon au lieu du duc d'Anjou.

Ce dernier avait excité à la fois la jalousie de Charles IX par l'influence qu'il avait acquise sur les catholiques, et l'aversion des huguenots pour sa participation avouée au massacre de Paris. Le roi désirait éloigner le duc d'Anjou de la France; les protestants, d'accord avec les politiques, cherchaient même à l'écarter du trône, et voulaient transmettre ses droits au duc d'Alençon qui, sous les caresses données au parti évangélique, déguisait une duplicité malfaisante et une ambition perverse.

Un moyen s'offrait d'éloigner le duc d'Anjou. C'était de lui procurer le trône électif de Pologne, vacant depuis le 7 juillet 1572, par la mort de Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons. Cinq princes se présentaient comme prétendants à cette couronne : Ernest d'Autriche, second fils de l'empereur Maximilien II; Iwan Basilowitz, fils du grand-duc de Moscovie; Sigismond, fils du roi de Suède;

---

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 1^re^ part., pp. 110-111.

le duc de Prusse et le vayvode de Transylvanie (1). Le plus redoutable de ces prétendants était l'archiduc Ernest, qui était proposé par la maison d'Autriche, appuyé par Philippe II et les catholiques. Pour le supplanter, le duc d'Anjou devait forcément invoquer l'aide des chefs de la réformation, et se concilier aussi les nombreux protestants qui jouissaient légalement en Pologne de la liberté de conscience décrétée par Sigismond-Auguste. C'est à quoi s'appliqua dès lors la cour de France. Jean de Montluc, évêque de Valence, fut envoyé en Pologne pour préparer les voies à l'élection, en excusant la Saint-Barthélemy et en disculpant audacieusement le duc d'Anjou d'y avoir eu aucune part. En même temps le colonel Gaspard de Schonberg, comte de Nanteuil, servait d'intermédiaire pour apaiser les électeurs non catholiques et rattacher aux Valois l'infatigable et bouillant Louis de Nassau, dont le témoignage, de l'aveu même de l'ambassadeur français, était « très-authentique auprès des protestants, de quelque » nation qu'ils fussent (2). » Il n'importait pas moins de ménager et de regagner le prince d'Orange, qui lui-même avait été proposé pour le trône de Pologne par un certain nombre de réformés, et qui, plus que tout autre, avait le pouvoir de servir efficacement l'influence française.

Charles IX s'était bien gardé, même après le meurtre de Coligny, de rompre tout à fait avec le prince d'Orange.

---

(1) *Histoire des Français,* par Simonde de Sismondi (Paris, 1835, t. XIX, pp. 218-219.)

(2) G. de Schonberg à Charles IX, 4 avril 1573. — Dans une autre lettre au duc d'Anjou, du 9 octobre 1572, il lui recommandait de ne pas laisser soupçonner aux électeurs protestants sa prédilection pour Philippe II, s'il ne voulait « se faire désarçonner de tout. » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 2^{me} part., pp. 15 et 54.)

Tout en se faisant un grand mérite auprès de Philippe II et du duc d'Albe de l'extermination des huguenots, tout en conjurant le Roi Catholique de « n'entendre jamais à la » paix » avec le chef des hérétiques et des rebelles des Pays-Bas, il voulait que le prince d'Orange fût exhorté sous main à continuer ses entreprises (1). Cette politique déloyale et à double face se manifesta surtout dans les instructions très-secrètes que Charles IX donna au sieur de Mondoucet, son représentant près du duc d'Albe. « Je ne » désire pas, disait-il en substance, que le duc d'Albe » recueille seul le fruit de la Saint-Barthélemy. Entre- » tenez donc adroitement des intelligences avec le prince » d'Orange, afin qu'il n'abandonne point ses entreprises » en Flandre pour venir, en mon royaume, au secours » des huguenots (2). »

La Saint-Barthélemy avait produit en Angleterre une extrême irritation. Les Espagnols en profitèrent pour chercher à détruire l'alliance de Charles IX et d'Élisabeth; mais leurs efforts avaient échoué : les esprits s'apaisaient peu à peu, et les Anglais commençaient à prendre quelque confiance dans les assurances du roi (3). Au surplus, tout était mis en œuvre pour calmer le ressentiment d'Élisabeth et l'empêcher d'adopter une résolution énergique. Déjà, le 22 septembre 1572, Charles IX ordonnait à son ambassadeur de favoriser autant qu'il pourrait le projet qu'avait la reine de s'emparer de Flessingue. Catherine de Médicis allait plus loin encore. Le 22 février 1573, elle conjurait l'ambassadeur « d'entretenir si bien la royne » d'Angleterre » que, si celle-ci avait le dessein de fomenter et de soutenir la guerre civile en France, elle pût « changer sa délibération » et « se résouldre, ajoutait Catherine, à nous aymer comme nous l'aymons de nostre » part, de tout bon cœur, » afin « qu'elle et nous observions et entretenions nostre dernier traité entière» ment (1). »

---

(1) Voir la dépêche de Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Goard, ambassadeur à Madrid, au roi Charles IX, du 18 octobre 1572. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^{me} part., p. 18.)

(2) *Correspondance du seigneur de Mondoucet avec Charles IX*, publiée par E. Gachet. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^{me} série, t. IV, p. 345.)

(3) Lettres de Lamothe-Fénélon au roi (novembre 1572), dans le *Recueil des dépêches des ambassadeurs de France en Angleterre* (Paris et Londres, 1840), t. V *passim*.

En apprenant la mort de Coligny et de ses principaux adhérents, le prince d'Orange s'était écrié que cette catastrophe était pour lui un *coup de massue;* mais ce coup ne l'avait pas terrassé. S'il abandonna le siége de Mons, ce fut pour aller se mettre à la tête des insurgés de la Hollande et de la Zélande, résolu à triompher ou à périr avec eux.

Alors commença l'époque la plus périlleuse et la plus admirable, peut-être, de la lutte engagée contre la domination espagnole.

Les deux expéditions de 1568 et de 1572 avaient épuisé toutes les ressources du prince d'Orange : pour ces deux campagnes, il avait dépensé la somme énorme de 1,050,000 fl., en hypothéquant les biens qui lui restaient et en empruntant à ses proches et à ses alliés. Sa famille, pour lui venir en aide, avait vendu ou mis en gage ses objets les plus précieux, perles, joyaux, argenterie, etc. (2).

---

(1) *Recueil des dépêches des ambassadeurs de France en Angleterre,* t. VII, pp. 362 et 406.

(2) M. Groen Van Prinsterer a recueilli sur ce point les témoignages les plus intéressants.

Au moment où les Espagnols commencèrent le siége de Harlem (12 décembre 1572), Guillaume de Nassau était sans argent, sans crédit et avec une poignée de soldats indisciplinés.

Dans une pareille situation, et lorsque Charles IX repoussait, à certains égards, devant les princes protestants, l'écrasante responsabilité de la Saint-Barthélemy, quoi de plus naturel que de saisir l'appui inespéré que la cour de France offrait de nouveau aux insurgés des Pays-Bas? C'était d'ailleurs une nécessité; car, il faut le dire et le répéter, le prince d'Orange ne trouvait point, parmi les souverains protestants, le concours qu'il devait en attendre.

La reine Élisabeth conservait son attitude douteuse, ou plutôt elle se montrait disposée à délaisser complétement Guillaume d'Orange, parce que l'expédition de 1572 n'avait pas eu les résultats qu'elle en espérait, parce que cette entreprise n'avait pas procuré à l'Angleterre la possession de la Zélande. Elle eût soutenu le prince victorieux; vaincu, elle l'abandonnait (1).

---

(1) En effet, Lamothe-Fénélon mande à Charles IX, le 9 novembre 1572: «... J'entends que ceste princesse (Élisabeth) et les siens avoient espéré, cette » année, un grand effet de l'entreprinse du prince d'Orange ès Pays-Bas, » et qu'ils y faisoient d'en *emporter la Zélande;* dont, sur cette persua- » sion, laquelle estoit conduite par un Allemand, avec l'assistance d'un sei- » gneur de ce conseil, elle avoit mandé fournir soixante-six mille escus » audict prince en Hambourg, et avoit laissé couler environ quatre mille » Angloys à Flessingue, soubz la charge du S^r^ Homfray Gillebert; et pro- » mis de mettre ses navires en mer pour empêcher le secours d'Espagne; » mais, voyant que ledit prince se retire comme déconfit, et que les Anglois » n'ont esté bien traictés audict Flessingue, *elle se rétracte de sa libéra-* » *lité, et retire ses gens, et fait cesser une partie de l'appareil de ses* » *navyres...* » (*Recueil des dépêches des ambassadeurs de France en An-* » *gleterre*, t. V, pp. 198-199.)

Les princes allemands, en général, ne témoignaient pas plus d'empressement.

L'électeur de Saxe, plein de réserve et de froideur, se montrait contraire à toute démarche violente, à toute lutte ouverte; le landgrave de Hesse voulait bien servir la cause de la réformation dans les Pays-Bas, mais sans faire trop de sacrifices, et surtout sans courir de risque; le duc de Clèves, accusé de part et d'autre de dissimulation et de fourberie, continuait à tergiverser (1).

En présence de ces dispositions léthargiques, Marnix de S^{te}-Aldegonde s'écriait avec amertume : « Je désirerois » apprendre si, en Allemagne, les princes et les seigneurs » ne se réveilleront jamais de leur sommeil. » Le prince d'Orange lui-même ajoutait un peu plus tard : « Les longueurs d'Allemagne nous tuent (2). »

L'électeur palatin et ses fils se montraient seuls tout à fait dévoués aux Nassau. Un ambassadeur avait même été envoyé par eux à la reine Élisabeth pour la rendre favorable aux défenseurs de la liberté des Pays-Bas.

De leur côté, Catherine de Médicis et Charles IX avaient chargé Gaspard de Schonberg de renouer les anciennes relations des Valois avec les princes protestants de l'Allemagne. Il ne s'agissait plus seulement d'assurer la couronne des Jagellons au duc d'Anjou et de préparer le mariage du duc d'Alençon avec la reine d'Angleterre. L'ambition de Charles IX était bien plus vaste : il se proposait de supplanter et d'annihiler la maison d'Autriche; il voulait enlever les Pays-Bas à l'Espagne et, avec l'aide des princes protestants, faire entrer la couronne impériale même dans la maison de Valois. Ceux qui avaient intérêt à flatter le petit-fils de François I^er^ l'entretenaient volontiers dans ce rêve; mais, en Allemagne comme en Pologne, les Valois rencontraient Philippe II qui, aspirant lui-même à la couronne impériale avec l'appui de la maison de Bavière et des catholiques, s'efforçait de gagner aussi les protestants en faisant répandre le bruit qu'il ôterait les Espagnols des Pays-Bas, réunirait ces provinces à l'Empire, et leur accorderait le bénéfice des édits impériaux sur le « faict de la religion ; » enfin, qu'il rétablirait en leur premier état le prince d'Orange et ses coopérateurs (1).

---

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, pp. xxviii et suiv.

(2) Novembre 1572 et avril 1574. (*Ibid.*, 1re part., pp. 25 et 371.)

Charles IX avait compris que, pour se concilier les protestants et les chefs de la réformation, il fallait avant tout atténuer, sinon détruire, l'horreur que leur inspirait la Saint-Barthélemy. La justification que Catherine de Médicis et son fils dictèrent à Schonberg était assez habile. Il devait faire entendre que rien n'avait été ordonné « en haine » de la nouvelle religion ni pour son extirpation, mais » seulement pour la pugnition de la conspiration que » l'amiral de Châtillon et ses complices avoient faite (2). » Les énormes subsides et pensions que le roi de France distribuait libéralement en Allemagne servaient, d'ailleurs, à faciliter les négociations de son envoyé (3).

---

(1) G. de Schonberg au duc d'Anjou, 10 février 1575. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^me^ part., p. 30.)

(2) Catherine de Médicis à G. de Schonberg, 13 septembre 1572, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^me^ part., p. 12. Conf. de Thou, t IV, liv. LV. — Pompone de Bellièvre, envoyé à la diète des Suisses assemblée à Baden, justifie presque dans les mêmes termes le massacre de Paris.

(3) Morvilliers disait à Catherine de Médicis : « V. M. sçait à quelles sommes

Mais, d'un autre côté, Charles IX avait bien soin de flatter Philippe II, de l'exciter contre les protestants, et surtout de lui déconseiller des concessions qui auraient pu mettre un terme à la guerre civile de Pays-Bas. Tandis que la cour de France s'efforçait de faire accroire en Allemagne que la Saint-Barthélemy n'avait pas été un acte prémédité, à Philippe II elle voulait persuader, au contraire, que cet acte était conçu et médité depuis deux ans! C'est ce que, à l'instigation du S^gr de Saint-Goard, ambassadeur de Charles IX, le général des cordeliers déclara au Roi Catholique (1). En réalité, Charles IX se défiait profondément des dispositions conciliantes qu'il attribuait à Philippe II, au duc de Médina-Celi et même au duc d'Albe : il supposait qu'ils étaient maintenant d'accord pour calmer les troubles des Pays-Bas. Or, cette pacification eût anéanti tous ses projets. Débarrassé de la révolte des Pays-Bas, Philippe II se rendait plus grand et plus formidable qu'il n'avait jamais été; et la couronne impériale restait à la maison d'Autriche, qui donnerait la loi à toute la chrétienté. « C'est, M. de Saint-Goard, écrivait Charles IX lui-
» même à son ambassadeur (17 mars 1573), le bien que
» le Roi Catholique et ses ministres s'efforcent me rendre
» *pour celuy qu'ils ont reçu de moy, qui est tel que chacun*
» *sçait* (2). » A la même époque, il avertissait Schonberg que Philippe II, non content de ménager le mariage de

---

» reviennent les pensions que le roy donne aujourd'hui en Allemagne, sans
» comparaison excédant celles du temps du roy Françoys vostre beau-père;
» car pour dix mille livres, il y en a maintenant cent mil; et si ne les fault
» plus appeler pension mais *tribut.* » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^me part., p. 69.)

(1) *Ibid*, p. 28.

(2) *Ibid.*, pp. 32 et suiv.

la reine d'Angleterre avec l'archiduc Rodolphe, négociait encore l'union de l'archiduc Ernest avec l'aînée des infantes, et réservait les Pays-Bas pour cette princesse (1). Quant à Schonberg, il mandait à son maître « que le roi » d'Espagne avoit envoyé gentilhomme de nom et de qua- » lité par-devers l'Empereur, pour luy faire entendre la » résolution qu'il avoit prise de vouloir embrasser une » amiable composition à l'endroict du prince d'Orange et » de tous ses adhérents, qu'il s'en remettoit du tout à » l'Empereur et aux princes d'Allemagne, car son inten- » tion et dernière résolution estoit *de sortir de cette guerre-* » *là*.... (2). »

Schonberg s'était rendu d'abord à Heidelberg, où sa justification de la Saint-Barthélemy ne fut pas bien accueillie par l'électeur palatin; car l'ambassadeur eut recours à un autre moyen pour tâcher de rapprocher ce prince de la France. Après lui avoir demandé le secret, il lui dit « que » la nouvelle étant venue à Rome que l'électeur palatin, » celui de Saxe et celui de Brandebourg pensaient sé- » rieusement à faire un empereur de leur communion, en » donnant l'exclusion à la maison d'Autriche, et qu'ils » avaient déjà gagné l'archevêque de Mayence, le pape, » effrayé de ce projet, avait, à l'instigation de l'ambas- » sadeur d'Espagne, tenu un conseil secret avec neuf » cardinaux, où il avait été résolu de priver du droit » d'élection les électeurs protestants et de se l'appro- » prier. » Une pareille confidence devait naturellement porter ombrage à l'électeur palatin et le disposer à prêter plus favorablement l'oreille aux suggestions de Schonberg.

---

(1) *Archives*, etc., t. IV, 2^{me} part., p. 39.

(2) *Ibid*., p. 40.

Il promit de favoriser la candidature du duc d'Anjou en Pologne (1). L'agent de Charles IX eut moins de difficultés à vaincre à Cassel, auprès de Guillaume, landgrave de Hesse. Ce prince avait déploré les événements qui s'étaient accomplis en France, parce qu'ils étaient de nature à entraver le cours de la grandeur de la maison de Valois, qui importait tant à celle de Hesse; mais, sur le témoignage rendu par le comte Louis de Nassau, il jugea plus *sainement* la Saint-Barthélemy, du moins au gré de l'ambassadeur, et finit par des protestations de dévouement si ardentes que Schonberg put écrire à Paris que le landgrave avait « la fleur de lys engravée dans le cœur (2). » Schonberg vit ensuite à Dresde l'électeur de Saxe, dont la résistance fut plus vive. L'ambassadeur français ne réussit point à convaincre ce prince que Charles IX eût été contraint de faire massacrer les huguenots pour étouffer la conjuration de l'amiral de Coligny et de ses complices. Le duc de Brunswick montra la même incrédulité (3).

Dans ses conférences avec les électeurs protestants, Schonberg, pour se conformer à ses instructions, les entretint aussi de la guerre des Pays-Bas. Il avait été formellement chargé de leur déclarer que deux motifs avaient empêché Charles IX de se prononcer ouvertement pour Guillaume de Nassau : la répugnance des catholiques français à soutenir une guerre contre l'Espagne; puis le silence du prince d'Orange, qui n'avait « ni devant ni durant » son entreprinse adverty le roi même de son intention

---

(1) De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, liv. LV.

(2) G. de Schonberg au duc d'Anjou, de Nidergangen, 4 avril 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2me part., pp. 53-54.

(3) De Thou, liv. LV.

» et de ce qu'il avoit volonté ou moyen de faire. » En résumé, Schonberg donnait à ses hôtes l'assurance que Charles IX était déterminé à « se gouverner à l'endroict du » prince d'Orange et des Pays-Bas, ainsi que eulx se gou» verneront (1). »

Ce n'était point une vaine promesse; car celui qui la faisait, au nom du roi de France, était également chargé de poursuivre la négociation que Catherine de Médicis avait déjà entamée à Francfort avec Louis de Nassau, par l'intermédiaire de Jean Galeas Fregoso, noble Génois au service de Charles IX. Avant de se rendre auprès de l'électeur de Saxe, Schonberg eut à Cassel une longue et intéressante entrevue avec le frère du prince d'Orange. Durant l'espace de sept à huit heures, ils discoururent vivement sur les entreprises conçues par le comte (assurément *grandes et belles*, selon Schonberg), et débattirent les conditions qu'on pourrait stipuler entre le roi de France et Guillaume de Nassau. Ces conditions furent enfin mises par écrit, partie de la main du comte Louis, partie de celle de Schonberg, et le comte les signa. Elle méritent notre attention.

« Si Charles IX voulait se déclarer immédiatement et prendre ouvertement les armes contre Philippe II, le prince d'Orange ou l'un de ses frères, avec son autorisation, promettrait que « les pays de Hollande et Zélande seront mis *en la subjection du roy,* » lequel s'obligeait à conserver leurs anciens priviléges et à promettre l'exercice libre de la religion catholique et de la religion réformée.

» Pour le cas où Charles IX ne se déclarerait pas ouvertement, mais proposerait seulement de fournir 300,000 florins d'Allemagne, le prince ou celui de ses frères, qui aurait pouvoir de lui, promettrait que toutes les villes et places qui seraient prises aux Pays-Bas, après la conclusion de l'accord, demeureraient en l'obéissance du roi, aux conditions déjà mentionnées pour les pays de Hollande et de Zélande.

---

(1) Les instructions données à Schonberg se trouvent dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^{me} part., pp. 50-51.

» Mais s'il advenait que ni le prince d'Orange ni ses adhérents, ne prissent aucune ville ou place importante, dans un certain délai après l'accord conclu, ils seraient néanmoins obligés (le terme étant expiré) de mettre sous le pouvoir du roi de France les pays de Hollande et de Zélande. Il en serait de même pour le cas où les villes et places conquises depuis l'accord viendraient à être perdues ou abandonnées par le prince et ses adhérents.

» Ils devaient s'engager pareillement à n'entrer en aucun traité de pacification, encore moins en aucun accord avec le roi d'Espagne ou tout autre *sans le sceu, gré ou congé du S^{gr} roi de France.*

» Enfin, il était encore stipulé qu'on réclamerait la garantie formelle d'un prince d'Allemagne, afin que Charles IX eût la certitude que Guillaume de Nassau ne garderait point pour lui les places dont il s'emparerait et qu'il accomplirait entièrement les conventions stipulées. »

Tel était le projet aventureux, mis en avant ou du moins accepté par Louis de Nassau; celui-ci l'embrassait avec son impétuosité ordinaire et n'épargnait rien pour que Schonberg aiguillonnât la cour de France. C'est pourquoi le comte Louis se disait également disposé à prêter les mains à la pacification des Pays-Bas, pourvu que les conditions offertes par l'Espagne fussent honorables et que l'accomplissement fidèle de l'accord pût être garanti par les électeurs et les princes d'Allemagne. Un autre jour, il déclarait qu'il fallait se hâter, car il n'était en sa puissance d'empêcher le prince, son frère, ni les états de Hollande et de Zélande de prêter l'oreille aux offres de l'Espagne. Aussi Schonberg ne dissimula-t-il point ses appréhensions à Catherine de Médicis, dans la dépêche où il lui rendit compte de ses conférences avec Louis de Nassau. Il l'engageait à prendre une « bonne, stable et prompte résolu-» tion. » Il lui disait : « Le repos du royaulme, la seureté » de l'Estat, la ruine du capital ennemi du roy, la ven-» geance du tort qu'il fait à M^gr (le duc d'Anjou), l'estroicte » et ferme alliance des princes d'Allemagne, la subver-» sion de tous les desseins de la maison d'Austriche, et » le comble de vos désirs est entre les mains de V. M. et » dépend de vos volontés. » Fregoso, renvoyé en France, était en outre chargé de donner à la mère de Charles IX tous les éclaircissements qu'elle pourrait désirer (1).

Louis de Nassau fit connaître au prince d'Orange ses pourparlers avec les agents français. Le prince admit la nécessité de cette négociation, parce que ses moyens et son crédit diminuaient chaque jour, et qu'il lui semblait impossible de le soutenir à la longue; mais il répugnait à ratifier les concessions que son frère avait faites dans les conférences de Francfort et de Cassel. Il lui déclarait franchement que depuis la Saint-Barthélemy, les états de Hollande et de Zélande avaient une si grande défiance du roi de France, qu'il serait impossible de leur persuader de condescendre aux articles proposés. Ils allégueraient, disait-il, que, puisqu'il était question « de estre *soubs tyrans* » encore valait-il mieux « estre tyrannisés de son prince naturel que d'un estranger. » Pour ces motifs, il avait jugé convenable de rédiger lui-même d'autres articles qui contenaient tout ce que les états voudraient et pourraient accorder. Il ne se dissimulait point que ce contre-projet serait probablement trouvé *inique* par l'autre partie. Il croyait toutefois devoir l'envoyer à son frère pour qu'il l'examinât et y apportât les modifications qu'il jugerait convenables, mais néanmoins suivant cette maxime, ajoutait-il, « que vous avez icy tout ce que j'estime que ce » pourra accorder par-deçà et afin que, selon votre pru- » dence, vous sachiez comment vous régler en cecy. »

---

(1) Gaspard de Schonberg à Catherine de Médicis, 20 et 23 mars 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^me part., pp. 57-59 et suiv.

D'après ce contre-projet, si Charles IX n'avait pas l'intention de faire lui-même une guerre ouverte à l'Espagne, il s'engagerait à remettre immédiatement cent mille écus au prince d'Orange pour les frais de la guerre, et de trois mois en trois mois la même somme; il l'autoriserait, en outre, à lever, en France, tels soldats et tels capitaines que bon lui semblerait, jusqu'au nombre de mille de cavalerie et de mille d'infanterie. Mais, d'autre part, il serait stipulé que toutes les villes et terres qui tomberaient au pouvoir du prince d'Orange ou de ses adhérents, pourvu que ces conquêtes fussent hors du territoire de la Hollande et de la Zélande, seraient mises « entre les mains et sous l'obéis- » sance du roy de France (1). »

Guillaume le Taciturne refusait donc de livrer à la France la Hollande et la Zélande, alors les seules provinces où les insurgés dominaient. Mais comme il se voyait obligé d'accepter l'assistance offerte par Charles IX, il espérait, sans doute, l'entretenir dans des dispositions belliqueuses, en lui montrant la perspective d'arracher aux Espagnols le reste des Pays-Bas.

---

(1) Lettre du prince d'Orange à Louis de Nassau (avril 1573). *Archives*, etc., t. IV, 1^{re} part., pp. 115-119.

Toutefois cet appât n'ébranlait point les fortes convictions de Morvilliers et des autres conseillers, qui, en 1572, s'étaient opposés à une tentative analogue. Le sage évêque d'Orléans, de nouveau consulté par Catherine de Médicis, émit un avis tout à fait contraire aux propositions de Fregoso et de Louis de Nassau (1). Des discours de Fregoso et des dépêches de Schonberg, il inférait seulement que les Nassau et leurs alliés avaient un désir ardent, passionné, celui « d'allumer une forte guerre » entre Charles IX et le roi d'Espagne. « Ils estiment, disait-il, la guerre entre » ces deux puissants roys estre le repos, la grandeur et seu- » reté d'eulx, et le moyen d'establir partout leur religion. » Mais les deux rois avaient autant d'intérêt à se garder de cette guerre « comme de la chose du monde qui pourroit » engendrer plus dangereux changements en leurs États. » Il disait encore que l'on ne pouvait se fier aux promesses de gens qui n'avaient jamais aimé Charles IX ni « son » Estat. » Il regardait, d'ailleurs, le comte Louis comme « un homme prompt à tenter toute fortune; » comme un personnage qu'il fallait ménager à cause de sa « nature » ambitieuse et inquiète », et aussi parce qu'il avait les relations les plus étendues et les plus étroites avec les huguenots qui troublaient encore la France. En résumé, il importait, selon Morvilliers, d'éviter la guerre avec l'Espagne et, d'un autre côté, de ne pas irriter un personnage qui pourrait également faire un grand tort au royaume en y fomentant des dissensions funestes.

---

(1) Cet avis, daté de Blois, le 11 avril 1573, se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^{me} part., pp. 57 et suiv.

Cet avis accrut les perplexités de Catherine de Médicis. Dans la dépêche où elle informe Schonberg qu'elle a communiqué au roi les résultats de son entrevue avec Louis de Nassau, elle ajoute ces paroles significatives : « Ce sont » choses de telle importance qu'elles méritent bien y pen- » ser mûrement (1). » Quant à Charles IX, il s'efforçait de ménager encore et Philippe II et les Nassau, tout en marquant sa prédilection pour les adversaires du Roi Catholique, pour ceux qui pouvaient favoriser sa propre ambition. Le 10 mai, il écrivit à Saint-Goard qu'il était averti que don Diego de Çuñiga, ambassadeur de Philippe II, conseillait à ce monarque de faire, plus que jamais, tout ce qui lui serait possible pour ramener le prince d'Orange, attendu que le roi de France négociait sous main avec ce prince et le comte Louis de Nassau; que, de plus, un Allemand, que l'on supposait bâtard du rhingrave, avait été arrêté à l'effet de se justifier du bruit répandu que la reine mère avait dépêché quelques hommes pour empoisonner le prince d'Orange et son frère; enfin, que le roi de France était disposé à s'accorder avec les révoltés de la Rochelle pour mieux assurer le succès de la négociation entamée avec les Nassau. Ces particularités, Charles IX les communiquait à Saint-Goard, non pour qu'il en entretînt spontanément le roi catholique ou tout autre, mais afin qu'il fût instruit de tout et qu'il pût s'expliquer si d'aventure il était interrogé. Charles avouait d'ailleurs qu'il avait fait arrêter le bâtard du rhingrave, son sujet

---

(1) Lettre datée de Fontainebleau, le 21 avril 1573. *Archives*, etc., t. IV, 2^{me} part., p. 70.

(car il était domicilié et marié dans le royaume), pour le châtier, s'il était avéré qu'il eût contribué à propager le bruit calomnieux répandu en Allemagne, que le roi et sa mère avaient envoyé des émissaires au delà du Rhin « afin » d'user d'empoisonnements. » Quant à l'accommodement que le roi était supposé vouloir faire avec ceux de la Rochelle, si ses sujets étaient si sages que de se contenter de conditions licites, il serait « toujours plus aise, disait-il, » de les conserver qu'autrement, » mais sans rien faire pourtant « qui fût contrevenant à l'honneur et dignité » d'un prince très-chrestien (1). »

Cependant Louis de Nassau insistait pour obtenir une solution. Vers la fin du mois de mai, il fit dire à Schonberg que les retardements de Charles IX obligeraient les défenseurs des Pays-Bas à se réconcilier avec l'Espagne. Schonberg avait appris, d'autre part, que l'empereur n'avait jamais tant travaillé à pacifier ces provinces, car on lui avait fait accroire que l'archiduc Ernest en aurait le gouvernement, en attendant que l'infante les lui apportât pour dot, et qu'il serait secondé par Requesens, gouverneur de Milan, comme « chef du conseil et superintendant de toutes les affaires (2). » Ces renseignements étaient confirmés en partie dans une lettre de Saint-Goard à Charles IX du 8 juin : « L'Empereur, disait-il, fait asseurément tout ce » qu'il peut pour réconcilier le prince d'Orange et les siens » avec le Roi Catholique, aux conditions de les laisser » jouir de leurs biens et Estats hors desdits pays dudit » S^{gr} roy.... Mais l'on m'asseure qu'il n'a donné nulle espé-

---

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^{me} part., p. 72-74.

(2) Schonberg à Catherine de Médicis, d'Eckersberge, 26 mai 1573. *Ibid.*, t. IV, 2^{me} part., p. 79.

» rance de vouloir entendre à nul party... (1) » Un peu plus tard, il mande encore que les Espagnols désirent réellement de pacifier les Pays-Bas, « mais que le Roy » Catholique vouldroit le pouvoir faire sans que le prince » d'Orange y fût compris (2). »

Poussé par Louis de Nassau, qui laissait entrevoir plus positivement la pacification prochaine des Pays-Bas et son abstention dans l'élection de Pologne (3), Schonberg suppliait Catherine et son fils de ratifier les propositions qui leur étaient soumises. Il les mettait en garde contre l'inimitié d'un personnage qui pouvait, à son gré, aliéner des Valois les alliés sur lesquels ils comptaient le plus. « Vous » avez, disait-il à Charles IX, vous avez le moyen prest » entre les mains de vous garantir de tous soupçons des » menées et entreprinses de ce personnage-là, qui est un » des plus dangereux et que vous avez occasion de craindre » le plus, pour beaucoup grandes considérations, et principalement à cause du singulier crédit et autorité qu'il » a auprès de tous les princes protestants (4). »

De même que Philippe II, quoique pour d'autres motifs, le prince d'Orange fermait aussi l'oreille aux suggestions pacifiques de l'Empereur. Il croyait que Maximilien II était dupe des Espagnols. Ceux-ci, en le faisant agir, se proposaient seulement d'ébranler la constance du défenseur des Pays-Bas et de l'engager à abandonner les Hollandais et les Zélandais (1). Mais cette défection n'était pas à craindre. Guillaume redoublait d'efforts pour secourir Harlem, lorsqu'une lettre interceptée de l'ambassadeur d'Espagne en France lui suggéra le dessein de nouer des négociations directes avec Charles IX pour l'induire à faire la paix avec ses sujets non catholiques, et à soutenir la guerre des Pays-Bas. Voyant, par cette dépêche, que l'envoyé de Philippe II avait conçu des appréhensions sérieuses à l'égard des dispositions du roi de France, Guillaume espéra beaucoup de celui-ci. Il choisit l'ancien amiral des gueux de mer, Guislain de Fiennes, S^{gr} de Lumbres, et le docteur Tayaert pour traiter avec Charles IX et Catherine de Médicis; et, après avoir signé, à Delft (21 mai), l'instruction de ces envoyés, il avertit ses frères, Jean et Louis de Nassau, de la résolution qu'il a prise. Il exprime l'espoir que cette mission ne sera pas sans fruit, n'eût-elle pour effet, disait-il, que « d'adoucir le cœur du roi de France et » l'incliner à la paix et désassiégement de la Rochelle (2). »

---

(1) *Archives*, etc., t. IV, 2^{me} part., p. 90.

(2) *Ibid.*, p. 95.

(3) Louis de Nassau avait promis d'envoyer en Pologne, avec l'assentiment de Charles IX, Arnold Rosenberg, docteur ès-droits, celui même qui, à la diète de Spire, avait harangué pour « les seigneurs et états des Pays- » Bas. »

(4) Lettre écrite de Dresde, le 12 mai 1573. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2^{me} part., pp. 74-76.

L'instruction remise au S^{gr} de Lumbres est un document d'une grande importance : il révèle, avec les laborieuses combinaisons de Guillaume le Taciturne, ses perplexités et ses angoisses à ce moment si critique de la guerre de l'indépendance. Paix aux protestants français; alliance étroite avec les défenseurs des Pays-Bas contre l'Espagne, et assistance efficace à la Hollande et à la Zélande : telles étaient les demandes du prince. Et, en échange des sacrifices qu'il réclamait de la France, il montrait à Charles IX l'occasion unique d'abaisser l'Espagnol, d'occuper pour longtemps des villes importantes dans les Pays-Bas et d'exercer sur la Hollande et la Zélande même un protectorat direct, moyennant la conservation des priviléges et le maintien de la religion réformée. Il ne livrait pas formellement la Hollande et la Zélande aux Français, mais il dépassait sans contredit les limites de son premier projet, puisqu'il acceptait maintenant Charles IX pour *Protecteur* (1).

---

(1) *La Grande Chronique de Hollande et de Zélande,* par J.-F. Le Petit, t. II, p. 265.

(2) Lettre écrite de Delft, le 28 mai 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 1re part., p. 132. — Guislain ou Gilain de Fiennes, seigneur de Lumbres, avait été, en 1566, ainsi que son frère Eustache, comte de Chaumont, seigneur d'Esquerdes, etc., au nombre des principaux *confédérés*. Voir, sur l'un et l'autre, des détails biographiques dans l'ouvrage de Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschriften der Nederlandsche Edelen*, etc. (Middelburg, 1779), t. II, pp. 397-400.

---

(1) Pour que ce document très-instructif soit mieux compris, nous allons tâcher d'en donner une analyse complète. Le prince d'Orange exprimait d'abord le vœu que Charles IX se réconciliât avec ses sujets protestants; en outre, qu'il permît l'exercice libre de la religion et que cette tolérance fût confirmée, publiée et homologuée par tous les parlements et états du royaume, ladite confirmation et publication devant être ensuite remise entre les mains des princes protestants, en Allemagne, « avec promesse et obliga- » tion de la faire maintenir par tout le royaume, sans dissimulation quel- » conque. » Après ces avantages stipulés pour les protestants français, le prince indiquait les conditions auxquelles Charles IX pouvait subordonner son intervention contre l'Espagne : c'était le développement de son avant-projet. Pour le cas où le roi ne veuille faire lui-même la guerre au roi d'Espagne, il remettra, sans retard, au prince d'Orange la somme de cent mille écus et, de trois mois en trois mois, pareille somme pour le soutien et la continuation de ladite guerre; il permettra, en outre, au prince de lever en France tels capitains et soldats que bon lui semblera, pour s'en pouvoir servir en ladite guerre, jusqu'au nombre de mille chevaux et de sept mille hommes de pied. En considération de cette assistance, toutes les villes ou terres que le prince d'Orange ou ses adhérents pourront conquérir aux Pays-Bas sur le roi d'Espagne seront, au bout de l'année, ou quand il plaira au roi de France de se décider ouvertement, mises entre ses mains et sous son obéissance. Les pays de

Il importe de faire remarquer que le prince d'Orange, presque aux abois, agissait en son propre nom, et que les conditions qu'il offrait à la France n'avaient pas été ratifiées par les états. On verra tout à l'heure les véritables sentiments de la Hollande et de la Zélande.

En faisant voile pour la France, le S^{gr} de Lumbres fut pris par des pirates anglais, qui, ne le connaissant point, le débarquèrent sur les côtes britanniques. Tout en sollicitant une audience de la reine Élisabeth, l'agent de Guillaume de Nassau désira se mettre secrètement en rapport avec un des gentilshommes qui jouissaient de toute la confiance de l'ambassadeur français. Lamothe-Fénélon s'empressa de condescendre à cette demande et de couvrir en quelque sorte l'émissaire du prince d'Orange, afin de

---

Hollande et de Zélande seront, en outre, tenus et obligés, toutes et quantes fois qu'il plaira au roi qu'ils en fassent déclaration, d'accepter S. M. pour leur légitime *protecteur* et *défenseur.* Mais ils continueront à être « gouvernés par seigneurs et gentilshommes naturels du pays et seront maintenus en tous et un chacun leurs droits, privilégés, coutumes, usances et toutes autres façons de gouvernement politique. » En outre, ils auront « la religion réformée libre, avec l'exercice d'icelle, sans contredit, exception ou cavillation quelconque. » Les mêmes garanties étaient d'ailleurs stipulées pour les autres provinces des Pays-Bas qu'il s'agissait de placer plus directement sous le protectorat français pendant la durée de la guerre. On prévoyait ensuite le cas où, dans le terme d'un an, le prince ne pourrait remettre nuls villes, pays ou terres, ou par faute de n'en avoir conquis, ou pour les avoir reperdus; ou, dans une autre hypothèse, que les villes et territoires conquis n'étant du gré du roi, celui-ci ne voulût accepter d'être protecteur et défenseur des pays de Hollande et de Zélande. En ce cas, ces provinces seraient obligées de restituer les sommes qu'elles auraient reçues du roi. Mais si ce monarque voulait entreprendre lui-même la guerre contre l'Espagne, les pays et états de Hollande ainsi que le prince d'Orange seraient tenus de l'aider de tout leur pouvoir et en toute fidélité. Ils entretiendraient à leurs frais cinq mille hommes et trente navires de guerre. Ils payeraient en outre au roi, la guerre finie, une somme de 400,000 florins. De son côté, ne pas augmenter les soupçons et les défiances du gouvernement anglais (1).

Pour réussir près de Charles IX, il fallait se cacher de la reine d'Angleterre : car on réclamait en même temps l'appui de l'un et de l'autre, et à tous deux on faisait les offres les plus séduisantes. Au roi de France, le protectorat de la Hollande et de la Zélande; à la reine d'Angleterre, la souveraineté même de ces provinces. L'offre lui en fut transmise par les états, au commencement de 1574 (2).

Guillaume le Taciturne avait même devancé les états sous ce rapport : avant de prêter l'oreille aux suggestions des

---

Charles IX s'engagerait à ne faire nul accommodement ni paix avec le roi d'Espagne ou autre « au préjudice et dommage du Pays-Bas, de la religion » ou des priviléges et libertés d'iceluy. » Ces provinces seraient comprises dans lesdits traités de paix ou d'accommodement. Ces provinces, leurs états ainsi que le prince d'Orange seraient également obligés de garder au roi de France toute loyauté et de ne faire aucun traité ni paix sans le su et l'aveu de S. M. Mais ils ne prendraient cet engagement que pour le cas où le roi se déclarerait ouvertement; s'il se bornait à fournir sous main une somme de cent mille florins, de trois mois en trois mois « alors, et en tel cas, sera-t-il » loisible audit seigneur prince et ses adhérents de faire paix à leur commodité avec le roy d'Espagne, moyennant seulement que Sadite Majesté » (Charles IX) en soit advertie à temps et que ce soit sans préjudice des articles ci-dessus mentionnés, » stipulant le maintien des priviléges et l'exercice libre de la religion réformée. (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 1re part., pp. 119-124.)

(1) Le 6 juin 1573, Lamothe-Fénélon rendit compte de cet incident à Charles IX : « Le seigneur de Lumbres m'a mandé qu'il estoit despesché » vers V. M. par le prince d'Orange son maistre, et qu'il me prioit de vouloir quérir en diligence son passe-port par ung des miens à qui il commettroit son pacquet pour luy passer la mer avec un de ses gens qui l'iroyt » attendre à Abbeville, *parce qu'on avoit aulcunement icy suspecte sa* » *venue*... » (*Recueil des dépêches des ambassadeurs français en Angleterre*, t. V, p. 347.)

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V, p. 273.

agents français, il s'était efforcé de se concilier à tout prix la bienveillance de la reine Élisabeth. Le 17 janvier 1573, le duc d'Albe mandait à Philippe II que le prince d'Orange avait envoyé en Angleterre des personnes choisies parmi celles en qui il avait le plus de confiance pour persuader à la reine de le secourir : le prince lui donnait à entendre qu'elle pouvait ainsi, à peu de frais, servir grandement Dieu, propager la religion évangélique et affaiblir le roi d'Espagne; il l'exhortait de plus à ne pas laisser échapper cette occasion d'avoir entre ses mains deux provinces, telles que la Hollande et la Zélande. Le lieutenant de Philippe II disait franchement que, dans son opinion, l'accord du prince d'Orange avec la reine d'Angleterre serait l'événement le plus funeste; qu'il y aurait peu d'espoir, s'il se réalisait, de réduire les provinces rebelles. Aussi, dans le dessein de neutraliser sans retard les efforts de Guillaume de Nassau, était-il décidé à ne pas même attendre l'autorisation du roi pour signer un traité de commerce qu'Antonio de Guaras avait négocié avec lord Burghley (1).

En présence de ces tentatives diverses du prince d'Orange, il faut reconnaître que le prudent Morvilliers avait bien caractérisé la politique des Nassau, lorsqu'il déclarait que leurs offres n'avaient qu'un but : prolonger la résistance de la Hollande et de la Zélande, sauver ces provinces et soulever tous les Pays-Bas en mettant l'Espagne aux prises avec des ennemis puissants, l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

---

(1) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard, t. II, pp. 307-308.

Sur ces entrefaites, il avait été enjoint à Fregoso de retourner près de Louis de Nassau, et de donner à celui-ci l'assurance que Charles IX lui « portoit une entière bonne » volonté (1). » Mais le frère du prince d'Orange fut médiocrement satisfait des instructions et des propos de l'agent français. Charles IX laissait entendre « qu'on luy » vouloit donner loy en son royaume. » Impatienté, le comte Louis écrivit à Siegen, le 1er juin 1573, un très-remarquable mémoire qu'il fit remettre au roi de France par le sieur de Chastelier. Allant droit au but, Louis de Nassau représentait que Charles IX n'avait qu'un moyen de réaliser ses projets : contracter « une ferme intelligence et bonne » amitié » avec les princes protestants. Or, pour se les concilier et faire oublier les excès passés, il fallait que le roi s'abstînt avant tout de guerroyer encore contre ses propres sujets de la religion évangélique. Ne se souvenait-il donc plus de ce que le comte lui avait dit autrefois au château de Blois, et de la récompense qui lui était réservée pour avoir permis l'exercice de la religion protestante? Avait-il oublié que les princes d'Allemagne, dans leurs entretiens, souhaitaient alors de l'avoir pour *seigneur*, le cas avenant d'une élection? Ne se rappelait-il plus que le comte lui dit « qu'il espéroit un jour lui voir la couronne impériale sur » la tête? » — « C'estoit la même raison pourquoi ceulx » du Païs-Bas, voyant leur prince (Philippe II) se départir » des promesses qu'il leur avoit faites et des conditions » auxquelles il estoit obligé, et que S. M. (Charles IX) » traictoit si humainement ses subjectz, le souhaitoient

---

(1) Catherine de Médicis à Schonberg, 15 juin 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2me part., p. 92.

» de tout leur cœur souverain seigneur et se jectoient » entre ses bras, affin d'avoir la liberté de leur conscience » et l'exercice de la religion, et en général jouir du même » bénéfice que faisoient alors les subjectz de S. M. par sa » permission. » Mais quel changement depuis le *massacre*, depuis que le roi a voulu forcer les consciences de ses sujets! Il est destitué de noblesse et de gens de guerre, privé de l'amour de ses sujets, proche de sa ruine, et l'Espagnol se réjouit de ce profond abaissement et de cette misère ! Partout l'Espagnol s'est servi du *massacre* pour nuire au roi; et çà été la seule cause de la courtoisie et de la fidélité en sa parole dont le duc d'Albe avait usé envers le comte, lorsque celui-ci capitula à Mons. Oui, le duc d'Albe lui-même avait dit à plusieurs qu'il n'était point fâché de ce qui était arrivé à Coligny, ennemi capital de son roi; mais que pourtant il aimerait mieux avoir perdu les deux mains que d'avoir fait ce coup. Si le roi ne change point, n'accorde point la paix et la liberté à ses sujets protestants, l'influence française diminuera de plus en plus, et aucun autre remède ne pourra relever le royaume. Le comte avertit ensuite Charles IX que l'on se fatigue « des » façons dont on use en France pour négocier », car on s'aperçoit « qu'on ne procède point rondement », qu'on se sert « de dissimulation comme d'un hameçon. » C'est pourquoi le prince d'Orange se défie de la politique française et ne peut croire « que ce soit d'un cœur ouvert que S. M. » dit qu'elle le veut secourir. » En terminant, Louis de Nassau conjurait Charles IX de peser sérieusement ces considérations dictées par le désir de procurer son avancement et d'assurer sa grandeur. « S'il fait cela, les affaires » lui succéderont à souhait; sinon, continuant en ses » déportements, tout ne luy peult réussir qu'à mal et à

» bander encore davantage Dieu et les hommes contre » lui (1). »

Les remontrances véhémentes et passionnées de Louis de Nassau coïncidèrent heureusement avec l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (2). La nouvelle de ce triomphe, dû surtout à l'influence des réformés, parvint en France au moment même où le frère de Charles IX assiégeait la ville protestante de la Rochelle. Catherine de Médicis s'empressa de conseiller une transaction. La capitulation de la Rochelle, sanctionnée par un édit solennel, fut la conséquence de ce revirement : les huguenots obtinrent de nouveau la liberté de conscience.

En même temps, la reine d'Angleterre recevait l'assurance que cette nouvelle paix serait observée, et les dispositions les plus favorables se révélaient aussi en faveur du prince d'Orange. Schonberg remit cent mille couronnes au comte Louis, de la part de Charles IX, et à titre de don royal. La munificence du monarque français ne devait même point s'arrêter là : il laissait entrevoir qu'il prendrait à sa charge les frais de l'expédition que préparaient Louis de Nassau et le duc Christophe, fils de l'électeur palatin, et il renvoyait le S^gr^ de Lumbres en Allemagne, afin de stimuler les deux chefs protestants. Schonberg ne cessait, d'ailleurs, d'exciter la cour de France ; il écrivait à Catherine de Médicis : « C'est maintenant qu'il faut faire » nos affaires, Madame, ou jamais. » La grande et la principale affaire de Charles IX était d'enlever la couronne impériale à la maison d'Autriche : feignant une extrême sollicitude pour le maintien des libertés de l'Empire, il exprimait le vœu qu'un des princes protestants, sinon lui-même, fût élu roi des Romains. C'était, en toute hypothèse, poser sa propre candidature (1). Mais ces brigues de Charles IX étaient loin de trouver un appui solide au delà du Rhin, même parmi les princes qui paraissaient le plus dévoués à l'influence française. Elles excitaient l'indignation des uns et le dédain des autres. Le landgrave de Hesse, que l'on vantait naguère comme ayant « une fleur de lys engravée dans le cœur, » n'était pas des derniers à témoigner hautement sa désapprobation.

---

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 2^me^ part., pp. 81-90.

(2) Il avait été élu, le 9 mai, à une immense majorité, par trente-cinq mille suffrages contre cinq cents.

Tandis que Charles IX brûlait d'obtenir la couronne impériale, Catherine de Médicis nourrissait d'autres desseins. Voyant la santé défaillante du roi, elle avait d'abord cherché à retenir en France le duc d'Anjou, qu'elle préférait à tous ses autres enfants; mais Charles IX, toujours jaloux de son frère, ayant exigé son départ pour la Pologne, Catherine conçut un projet que les complications de cette époque pouvaient seules justifier. « Elle forma, dit M. de Sismondi, le projet bizarre de mettre son fils Henri, le plus ardent promoteur de la Saint-Barthélemy, à la tête des protestants de Hollande, pour défendre contre Philippe II la liberté de conscience des Pays-Bas. Henri devait profiter de la sympathie que les évangéliques de Pologne venaient de témoigner aux huguenots, armer avec leur concours et celui de la France une flotte à Dantzick, y faire monter un grand nombre des plus vaillants champions de son nouveau royaume, et la conduire dans les ports de Hollande. » L'auteur de l'*Histoire des Français*, s'appuyant du témoignage de de Thou et de d'Aubigné, ajoute que Catherine, déjà assurée de l'agrément du roi de Danemark, envoya le comte de Retz en Allemagne pour y lever des troupes, et Schonberg auprès du prince d'Orange pour mettre la dernière main au traité que cet ambassadeur avait précédemment ébauché avec Louis de Nassau. Harlem venait de succomber (12 juillet 1573), et les Espagnols menaçaient Alckmaar. « Dans sa situation » désespérée, le prince d'Orange, dit M. de Sismondi, » était prêt à accueillir une aide temporaire, de quelque » part qu'elle lui vînt. Les articles proposés par Schonberg » furent signés, et le roi de Pologne fut élu chef pour les » guerres de Flandre contre le roi d'Espagne (1). »

---

(1) C'est ce que Schonberg faisait remarquer au comte de Retz (1er septembre 1573) : « Les princes (d'Allemagne) s'accorderont aussi peu de pren-
» dre ung d'entre eulx, comme les Poulonnais se sont peu accordés à pren-
» dre ung Piaste. » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, 2me part., pp. 107-113.)

Charles IX s'était proposé de conduire lui-même le duc d'Anjou jusqu'à la frontière ; mais une maladie grave l'ayant obligé de s'arrêter à Villers-Coterets, Catherine de Médicis et ses autres enfants accompagnèrent Henri de Valois en Lorraine. La séparation se fit à Blamont. Louis de Nassau s'y trouvait, de la part de l'électeur palatin, pour saluer la reine mère et le roi de Pologne. Des conférences importantes eurent lieu entre ces divers personnages. Louis de Nassau y apprit officiellement que Charles IX avait promis d'embrasser la cause des Pays-Bas, « aultant et aussy avant que les princes protestants » la vouldront embrasser, » soit ouvertement, soit en secret, et sans tenir compte de l'argent qu'il avait déjà fourni. Après avoir donné cette assurance, Henri de Valois, tant en son nom et pour le royaume de Pologne que comme député du roi de France, déclara qu'il s'associait à cette résolution. Quant au duc d'Alençon, qui n'avait pu voir Louis de Nassau en particulier, il lui dit à l'oreille, en lui pressant la main, que le prince d'Orange pouvait compter sur lui. Au surplus, on convint que les villes et pays, dont on s'emparerait avec l'aide du roi de France et des princes d'Allemagne, ne seraient plus placés sous le pouvoir direct de Charles IX, mais bien « soubz la subjec- » tion de l'Empire », afin d'engager tous les souverains allemands à soutenir la cause du prince d'Orange, et d'empêcher par cette adhésion les Espagnols de recruter encore des soldats au delà du Rhin. Telles sont les informations que Louis de Nassau donna lui-même au prince, son frère, sur les incidents qui marquèrent l'entrevue de Blamont (1). Ces détails jettent un jour plus vif sur les négociations poursuivies avec la cour de France, mais sans infirmer entièrement les renseignements fournis par de Thou sur le rôle qui devait être assigné au roi de Pologne dans la nouvelle guerre. A Blamont même, on avait décidé que ce prince débarquerait en Hollande dès le printemps avec la flotte polonaise et les troupes allemandes.

---

(1) *Histoire des Français*, t. XIX, pp. 251-253.

La mort de Charles IX, survenue le 30 mai 1574, et les commencements difficiles du règne de Henri III vinrent suspendre l'effet des graves résolutions concertées entre les Nassau et Catherine de Médicis. Il reste, toutefois, démontré que, même après le massacre de la Saint-Barthélemy, les démarches les plus actives, combinées avec les offres les plus étendues, furent faites directement par le prince d'Orange et son frère, afin d'armer la France contre Philippe II, d'arracher au successeur de Charles-Quint la Hollande et la Zélande, d'encourager le soulèvement des autres provinces, et même d'étendre sur les Pays-Bas le protectorat des Valois, à défaut de la suzeraineté tutélaire de l'Empire.

---

(1) Lettre de Louis de Nassau au prince d'Orange, décembre 1573, dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, 1re part., pp. 278-281.

A la vérité, d'autres négociations avaient été suivies concurremment avec l'Angleterre, d'où l'on attendait, en Hollande, des armes, des munitions et des vaisseaux. Les protestants dévoués, sinon le gouvernement même, s'intéressaient de plus en plus à la cause des Pays-Bas, et celle-ci acquit une importance encore plus grande, lorsque se répandit le bruit de l'arrivée prochaine de Philippe II avec « huit mille Espagnols de renfort et une fort grande » provision de deniers. » Déjà plus de douze cents soldats écossais avaient été expédiés au prince d'Orange avec la connivence secrète du gouvernement ; mais ce secours étant loin de suffire, le capitaine Montgommery avait été chargé par le prince de solliciter un appui plus direct et plus efficace (1). Moins impétueuse que Charles IX, Élisabeth ne s'engageait pas facilement : avant tout, elle voulait avoir la certitude que le succès couronnerait la résistance des Hollandais et des Zélandais, et que la révolte se propagerait dans les autres provinces des Pays-Bas. En attendant, la majorité du conseil britannique, considérant que la venue du roi d'Espagne était prochaine, faisait prévaloir l'opinion qu'il fallait se maintenir en bons termes avec Philippe II, aplanir les difficultés qui avaient surgi depuis cinq ans, « et conduire dextrement là-dessus, » et avec le plus qu'on pourra d'honneur pour la couronne » d'Angleterre, une bonne négociation (1). »

---

(1) Le capitaine Montgommery, chargé des affaires du prince d'Orange en Angleterre, sollicitait trois points du gouvernement d'Élisabeth : 1° Que les Anglais cessassent tout trafic avec ceux qui tenaient le parti du duc d'Albe et que le prince pût déclarer de bonne prise les navires suspects naviguant hors du rayon qui lui obéissait, à moins qu'ils n'eussent congé et sauf-conduit de lui; 2° Que le gouvernement hâtât le payement des sommes promises pour faire en Écosse une nouvelle levée de trois mille hommes de pied et de mille cavaliers; 3° Qu'il fût enjoint au comte de Morton, régent d'Écosse, de mettre en mer un certain nombre de navires armés pour favoriser les desseins du prince d'Orange.

Au fond, la froideur d'Élisabeth et de ses ministres avait aussi pour cause la jalousie et le mécontentement qu'ils ressentaient des négociations mystérieusement suivies avec la cour de France. Les propositions les plus brillantes même ne réussirent point à rassurer les conseillers de la reine d'Angleterre. Vers le mois d'octobre 1575, on discuta formellement, dans les états de Hollande et de Zélande, la question de savoir à quelle puissance il fallait avoir recours : à l'Empire, à la France ou à l'Angleterre. On allégua contre la France qu'elle avait toujours été ennemie des Pays-Bas, qu'elle était sous un régime tyrannique, épuisée par les guerres civiles, etc.; en tous cas, que s'allier à la France, c'était s'exposer à une guerre perpétuelle et à une opposition insurmontable de la part du Brabant, de la Flandre et de leurs adhérents (2). A la suite de ces délibérations, la souveraineté des comtés de Hollande et de Zélande fut de nouveau offerte, sous certaines conditions, à la reine d'Angleterre. Vaine tentatative! Élisabeth envoya un ambassadeur à Requesens pour lui révéler les intelligences du prince d'Orange avec les Valois et faire connaître au nouveau gouverneur des Pays-Bas son ferme dessein d'occuper la Hollande et la Zélande plutôt que d'exposer ces provinces aux convoitises des Français! Ou cette démarche singulière était dictée par la jalousie, ou l'impénétrable Élisabeth paraissait d'accord avec Catherine de Médicis pour tromper le gouvernement espagnol, épouser le duc d'Alençon et partager les Pays-Bas avec la France (1). Il nous semble que la première hypothèse est la plus vraisemblable.

---

(1) Lettres de Lamothe-Fénélon au roi, du 30 septembre, 8 octobre, 23 octobre, 31 octobre et 30 novembre 1573. (*Recueil des dépêches des ambassadeurs*, etc., t. V, pp. 413, 425, 428, 436 et 455.)

(2) *Histoire des Pays-Bas*, par Van Meteren (édition de la Haye, 1618), fol. 113.

Quoi qu'il en soit, si l'on excepte les dons d'argent de Charles IX et les enrôlements clandestins d'un certain nombre d'Écossais et d'Anglais, l'intervention des puissances étrangères avait été à peu près nulle à l'époque la plus périlleuse de la guerre des Pays-Bas. Mais rien n'avait pu décourager les populations héroïques de la Hollande et de la Zélande; rien n'avait pu abattre leur inébranlable défenseur, pas même cette funeste bataille de Mokerheide, où périrent (14 avril 1574) Louis et Henri de Nassau avec leur brave allié, le duc Christophe.

Le prince d'Orange cependant ne se dissimulait point les périls qui l'environnaient de toutes parts et les cruelles incertitudes d'un avenir qui s'assombrissait. Le 7 mai 1574, il rappelait à Jean de Nassau (2) ce qu'il lui avait dit autrefois sur la possibilité de défendre la Hollande contre toutes les forces du roi d'Espagne pendant deux ans; mais que, après ce délai, des secours étaient indispensables. « Les deux ans, poursuivait-il, s'en vont de brief expirer, » et il seroit plus que temps que quelques princes ou potentats nous eussent tendu la main; que s'il ne se trouve » aucun de cette volonté et que, par faute de secours, » nous nous allions perdre, au nom de Dieu, soit!.. » Puis il ajoutait ces fières paroles : « Toujours aurons cest » honneur d'avoir faict ce que nulle autre nation n'a faict » devant nous, à savoir de nous estre deffendus et maintenus, en ung si petit pays, contre si grands et horribles efforts de si puissants ennemis, *sans assistance* » *quelconque*.... »

---

(1) Tel est le sens d'une lettre très-curieuse adressée de Bruxelles, le 11 décembre 1575, par Morillon, prévôt d'Aire, au cardinal de Granvelle. (*Arch. de la maison d'Orange-Nassau,* t. V, p. 325.)

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. IV, 1re part., pp. 396-397.

Observations sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne; par M. le chevalier Marchal, membre de l'Académie.

En l'année 1521, l'empereur Charles-Quint devait faire le partage de ceux de ses États qu'il avait hérités en communauté avec Ferdinand son frère, les autres étant légués à lui seul : mais, ne voulant par les morceler, il consulta, le 3 octobre de la même année, le conseil souverain de Brabant, dont les décisions, à cause de leur sagesse et de leur équité, étaient plusieurs fois demandées par des personnes qui n'avaient pas de procédure devant cette cour judiciaire. Le mémoire que le chancelier de Brabant envoya, le 6 décembre suivant, à l'Empereur pour répondre à sa confiance, est parmi les manuscrits de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne, ce sont les n^{os} 10,377 et 16,069 de l'inventaire général. Ils sont faciles à retrouver à la page 705 du *Répertoire méthodique.*

Ce mémoire, présenté par le chancelier de Brabant à Charles-Quint, fait l'énumération de la manière d'agir de tous les princes, ses prédécesseurs, dans les duchés de Brabant et de Limbourg, qui étaient unis, pour démontrer que la souveraineté y a toujours été indivise; « mais que l'aîné ou tout autre héritier, par primogéniture, faisait des pensions et d'autres avantages à sa famille. » (Voy. mon *hist. de Charl. V*, p. 499.) Bien plus, le 31 mai 1549, l'empereur Charles-Quint, après avoir consulté le grand conseil de Malines, concernant la succession des Pays-Bas, la déclara indivisible, quels que fussent les héritiers directs ou collatéraux. (Voy. MS. 16,008 de la Bibl. de Bourgogne.)

L'empereur Charles-Quint avait abandonné en partage à son frère, en l'année 1521 ci-dessus indiquée, la totalité des États allemands de leur commun héritage. Dès lors la maison d'Autriche fut séparée en deux branches : l'aînée fut la maison d'Autriche d'Espagne, dont les États se composaient de la succession de la monarchie espagnole avec ses dépendances en Italie, etc., et avec les Pays-Bas, dont la souveraineté fut toujours distincte de celle de l'Espagne. L'empereur Charles-Quint (don Carlos *el primero* en Espagne) en était la tige avant Philippe II son fils : elle s'éteignit en l'année 1700, par défaut d'héritier direct, au décès du roi Charles II.

L'autre branche est la maison d'Autriche d'Allemagne, ayant pour tige, comme on vient de le dire, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Ce prince, cinq années après le partage, augmenta ses États par son avénement aux couronnes royales de Bohème et de Hongrie. En 1531, il fut roi des Romains, et, comme chacun le sait, il fut Empereur en 1556 selon la cession de l'empire par Charles-Quint, son frère. Tous ses successeurs furent aussi empereurs.

Les présents renseignements ont pour objet d'expliquer la transition de la domination aux Pays-Bas, de la branche espagnole à la branche allemande. Sans doute, ces événements sont très-connus, mais nous allons présenter à ce sujet quelques vues nouvelles, en compulsant des documents dont les historiens n'ont pas rendu suffisamment compte.

En l'année 1605, le roi d'Espagne, Philippe III, qui régnait depuis l'année 1598, par le décès de Philippe II, son père, eut un fils, l'infant don Philippe, qui depuis, en 1621, fut le roi Philippe IV. La sœur aînée de don Philippe fut l'infante Anne-Marie-Mauricie, née en 1601; elle est connue généralement sous le nom d'Anne d'Autriche.

En la même année 1601, naquit le dauphin de France, qui fut roi Louis XIII, après l'assassinat du roi Henri IV, son père. La reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, fut régente. Le 17 octobre 1610, elle fit sacrer son fils à Reims. Immédiatement après cette solennité, elle consulta ses ministres, et forma en conséquence le projet d'une double alliance de mariage: 1° entre le roi Louis XIII et Anne d'Autriche; 2° entre l'infant d'Espagne, don Philippe, et la princesse Isabelle de France, née en 1602, sœur puînée de Louis XIII. Ce projet a été expliqué dans le mémoire peu connu de Mézerai et qui concerne ces événements, pages 59, 60, etc. Mais, à cause de l'enfance des quatre contractants, il fallut attendre cinq années entières.

Entre temps, le roi d'Espagne Philippe III, dans la prévision d'empêcher que, par cette double union matrimoniale, les deux couronnes d'Espagne et de France ne fussent, à une époque à venir, qui pouvait arriver, réunies sur la tête d'un seul descendant de ces deux mariages, au préjudice de l'Espagne, fit une loi de l'État, le 20 août 1612. Ce ne fut pas, comme on le pense vulgairement, une simple convention concernant Anne d'Autriche. Il me semble que cette loi n'a pas été exactement citée par les historiens. Elle est dans le recueil diplomatique espagnol, publié sous le titre de : *Recipilacion de las leyes de España*, lib. 5, t. VII, ley. 12. (Voy. *Dipl. de Dumont*, suppl., t. III, p. 283.) Elle porte interdiction à l'infante Anne d'Autriche et aux descendants à naître de son futur mariage avec le roi Louis XIII, de succéder à la couronne d'Espagne. *Para* SIEMPRE *jamas no puedan succeder, ni succedan en los reynos, estados y señorios de Su Majestad Catolica.* Les Pays-Bas y étaient bien réellement compris, car un peu plus loin il y a : *ni Paeses Baxos de Flandes.* Cette renonciation est racontée à peu près de la même manière par M. Sismondi. (*Hist. des Français*) t. XXII, p. 331.) Il ne dit point que c'était une loi de la monarchie espagnole. Il faut ajouter qu'Isabelle de France porta pour dot 500,000 écus d'or; nous verrons plus loin que cette somme égalait 5,219,755 francs, chiffre actuel. (Voy. *Mém.* ci-après de l'an 1667, dans lequel cette dot est une seconde fois citée.)

Trois ans plus tard, le 7 novembre 1615, se fit l'échange des deux princesses, sur une embarcation de la Bidassoa, rivière qui forme la séparation des deux territoires de France et d'Espagne. Anne d'Autriche avait alors 14 ans, Isabelle de France en avait 13. Anne d'Autriche, avant son départ, étant à Burgos, le 16 octobre précédent, y signa la loi de renonciation que nous venons d'analyser. (Voy. Sismondi, *loc. cit.*) En l'année 1618, les cortès d'Espagne approuvèrent cette renonciation; elle devint alors une loi de l'État.

Anne d'Autriche, dont l'éducation s'acheva en France, devint en quelque sorte princesse française par l'esprit et le cœur. Lorsque Louis XIII fut décédé, elle fut régente de France, pendant la minorité de Louis XIV, comme antérieurement Marie de Médicis envers Louis XIII, et comme d'autres reines, principalement Marguerite de Provence, mère de saint Louis. En effet, selon l'observation de Voltaire (Voy. *Siècle de Louis XIV*), si aucune reine ne pouvait régner en France, elles étaient ordinairement régentes du roi mineur.

Voici l'éloge d'Anne d'Autriche que nous transcrivons du texte espagnol, traduit de Duchesne (Voy. t. II, p. 408), à la date du récit de son mariage avec Louis XIII : *Presente, gran presente que hizo el Rey Catolico à la Francia, porque esta Reyna incomparabile gobernò el Reyno con tanta prudencia y religion, en medio de tantas perturbaciones durante la minoridad de Luis XIV.* « Présent, grand présent que le Roi Catholique fit à la France, parce que cette reine incomparable gouverna le royaume avec autant de prudence que de religion, au milieu des troubles de la minorité de Louis XIV. »

Il n'y a point de doute, quoique les historiens français n'en fassent qu'une simple mention, qu'en l'année 1659, elle eut une part essentielle aux négociations du mariage de l'infante Marie-Thérèse, sa nièce, fille du roi Philippe IV, avec le roi Louis XIV, d'autant plus qu'elle était parvenue préalablement à empêcher le mariage de cette jeune infante avec l'empereur Léopold I^er^, son cousin issu de germain, de la maison d'Autriche d'Allemagne. Plus loin ce fait est encore raconté, entre autres, d'après le tome XX d'une collection de manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, portant le numéro 21,407. Cette collection est un recueil judicieux de documents d'histoire générale, écrit en l'année 1750.

Par un rapprochement qui est l'effet du hasard, si le roi Louis XIII et Anne d'Autriche naquirent en la même année 1601, Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche naquirent en l'année 1638.

En l'année 1659, Louis XIV, âgé de 21 ans, fit commencer, par le cardinal Mazarin, les négociations de son mariage après une longue guerre contre le roi d'Espagne; il fit préalablement évacuer les villes et le territoire des Pays-Bas qu'il avait conquis en Flandres, mais il conserva celles du Luxembourg, qui depuis furent appelées le Luxembourg français. Le traité de paix, dit des Pyrénées, mit fin à la guerre le 7 novembre de la même année 1659. L'article 37 (Voy. *Dipl. Dumont*, VI, 268.) porte que le roi très-chrétien épousera ladite infante Marie-Thérèse, aux conditions d'un traité particulier de mariage qui devait être préalablement conclu.

Les conditions de ce traité de mariage portaient, entre autres, la renonciation de cette infante à la couronne d'Espagne: c'était, comme on l'a vu, une loi de l'État; elle s'étendait aussi à sa sœur Marguerite-Thérèse, née en 1651, alors enfant de huit ans, qui depuis, en l'année 1666, après la mort, alors récente, d'Anne d'Autriche, épousa l'empereur Léopold I^er^, renonciation qui s'étendait par conséquent aux deux branches de la maison d'Autriche. Cela explique le motif qui avait fait mettre empêchement, comme nous l'avons dit, par Anne d'Autriche au mariage de Marie-Thérèse avec le chef de la branche allemande.

Pour valider le traité de mariage avec Louis XIV par une compensation de la renonciation, le roi Philippe IV fit payer à l'infante une dot de 500,000 écus sol, ainsi appelé à cause d'un petit soleil dessiné à l'exergue, au sommet : c'est une pièce d'or. Il y en a une au millésime de 1657 dans le médaillier de la Bibliothèque royale. M. Piot, qui en a la conservation a eu l'obligeance de me la montrer et de l'évaluer. Elle est plus mince qu'un ancien ducat de Hollande, mais d'un plus grand diamètre. Elle pèse, selon le texte du recueil de monnaies, par M. De Salzade, Bruxelles, 1777, in-4°, p. 96, 22 k. pesant 2^{d}15 grains trébuchant. Elle est donc moins épaisse que les pièces actuelles de 20 francs.

M. Paucton, dans sa *Métrologie*, donne à cet écu une valeur de 10 livres tournois 57 centimes (81 livres tournois égalent 80 francs), la dot équivaudrait, par conséquent, à cinq millions 285,000 livres tournois, c'est-à-dire 5,219,755 francs. Cette valeur est triple actuellement.

Si les deux renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse empêchaient le roi d'Espagne de s'étendre sur le territoire français par des conquêtes, il n'y avait point d'engagement de réciprocité de la part du roi de France.

En effet, en 1637, le cardinal de Richelieu avait fait conquérir le Roussillon; Louis XIV avait conquis en personne, en l'année 1657, la forteresse de Montmédi et le Luxembourg français. Deux ans plus tard, il était souverain de l'Artois.

En l'année 1665, le roi Charles II, fils mineur d'un second mariage du roi Philippe IV qui régnait depuis l'an 1621, succéda à celui-ci.

Deux années plus tard, en 1667, le roi Louis XIV prétendit avoir le droit, par son épouse la reine Marie-Thérèse, fille d'un premier mariage, à la dévolution d'une part de l'héritage des Pays-Bas du roi Philippe IV, père de cette infante. Il en fit la réclamation à la régente d'Espagne, mère du roi Charles II mineur et frère consanguin de Marie-Thérèse; car elle avait été la deuxième femme de Philippe IV. Cette réclamation est datée du 9 mai. Je ne discuterai point l'erreur du droit de dévolution que Louis XIV invoquait, mais j'ajouterai que la souveraineté des Pays-Bas était indivisible, selon l'avis donné, en 1521, par le seil de Brabant à Charles-Quint, expliqué ci-dessus, et selon un édit ou pragmatique sanction du même Charles-Quint, en date de l'année 1549. (Voy. MS 16,008, Bibl. Bourg.) Cet édit a pour objet d'étendre à tous les Pays-Bas l'avis de 1521 du conseil de Brabant. Je sais qu'on peut y objecter la reconnaissance des Provinces-Unies par la trève de 1609 d'Albert et Isabelle et la cession d'une partie septentrionale du territoire par le traité de Munster, en 1648, l'Artois, etc.; mais ces morcellements sont le résultat de la force et non du droit. Tout porte à croire que le cabinet de Madrid n'avait aucune connaissance de l'acte de 1521. Sans doute il les aurait revendiqués. Tel était le funeste effet d'un gouvernement composé d'étrangers, à Madrid, c'est-à-dire à 360 lieues des Pays-Bas, et de l'ignorance des ministres à cette époque.

Louis XIV fit imprimer avec luxe un volume in-4° à l'imprimerie royale, à Paris, ayant pour titre : *Droits de la reine de France.* On y lit entre autres, page 14 : « La » reine demande seulement ce qui lui appartient, par la » plus stricte rigueur des coutumes, dans les successions » de leurs père, mère, frère commun. Est-il rien de plus » juste que cette prétention? » Tel est le texte.

A la page 75, le texte expose et veut démontrer ensuite la nullité des clauses de la renonciation faite 1° pour le bien de la paix, 2° pour l'égalité des deux mariages, 3° pour l'avantage commun des deux royaumes, 4° pour empêcher la jonction des deux États.

Il y a ensuite une longue discussion de droit civil et de droit canonique, et aussi sur les femmes qui ont régné en Brabant et ailleurs. A la page 229, il est dit qu'en l'année 1549, Charles-Quint avait uniquement l'intention d'empêcher que le Brabant et le Limbourg fussent séparés, et rien de plus : *conjunctae manebunt;* mais que ce prince garde le silence sur les successions. Enfin, on ne trouve pas dans tout le volume un seul mot concernant la célèbre consultation de 1521 du conseil de Brabant.

Le gouvernement espagnol des Pays-Bas fit imprimer immédiatement une réfutation à Bruxelles : il ne s'y trouve également rien concernant la consultation faite en 1521. Comment est-il possible qu'un titre aussi important, aussi connu de nous autres modernes, fût tombé dans l'oubli en 1667?

Louis XIV arriva aux Pays-Bas avec son épouse pour se mettre en possession de cette partie de son prétendu héritage. C'était, dit Voltaire (Voy. *Siècle de Louis XIV*), plutôt une partie de plaisir qu'une opération de guerre. Quoi qu'il en soit de la funeste ignorance du cabinet de Madrid et de nos ministres regnicoles, que les historiens ont oublié de signaler, le roi de France établit sa domination sur une lisière méridionale de la Flandre et du Hainaut. C'est actuellement le riche et populeux département du Nord.

Qu'il nous soit permis d'intercaler ici que la malheureuse Belgique avait éprouvé par la force des armes, comme on vient de le dire, 19 ans auparavant, une autre diminution du territoire sur lequel les archiducs Albert et Isabelle avaient régné. C'était la cession, selon un des articles du traité de Munster, en 1648, de ce qu'on appelle les pays de la généralité, c'est-à-dire une lisière occidentale de la Gueldre et septentrionale du Brabant et de la Flandre. Pour comble de préjudice, l'article 14 de ce traité ajoute, pour anéantir le commerce maritime d'Anvers: « Les rives de l'Escaut, comme aussi les canaux du Sas-de-Gand et du Zwin, en aval de Bruges, et aussi les bouches de mer y aboutissant, seront tenues closes de la part des seigneurs états généraux. »

Laissons les Pays-Bas espagnols dans leur état de décadence pendant la seconde moitié du XVII^{me} siècle, et arrivons à l'année 1700.

Avant d'ajouter quelques nouveaux détails au récit des négociations de Louis XIV, pour établir la maison de Bourbon, dont il était le chef, sur le trône d'Espagne, et au récit des conséquences de la guerre qui en fut la cause et qui se termine par le maintien de la maison de Bourbon en Espagne et par la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne, il faut rendre compte des alliances matrimoniales presque de règne en règne, entre les deux descendances de Charles-Quint et de Ferdinand I^{er} son frère.

L'archiduc Maximilien, fils aîné de ce même Ferdinand I^{er}, épousa, en l'année 1548, l'infante Marie, fille de Charles-Quint alors vivant. Il fut empereur en 1564, sous le nom de Maximilien II, au décès de son père. Il mourut en 1576.

Le cinquième enfant de ce même Maximilien II, l'infante Anne d'Autriche (il ne faut pas la confondre avec sa nièce, mariée à Louis XIII), épousa le roi d'Espagne, Philippe II, en 1570 : elle en était la quatrième femme. On sait que sa troisième femme était Isabelle de France, fille du roi Henri II, qu'il faut de même ne pas confondre avec son homonyme Isabelle de France, fille du roi Henri IV, qui épousa, comme on l'a dit, l'infant don Philippe, qui depuis fut le roi Philippe IV. Que l'on nous permette de rappeler aussi qu'il faut encore moins la confondre avec son autre homonyme l'infante Isabelle, fille du roi Philippe II, qui épousa, en 1599, l'archiduc Albert, quatrième fils de Ferdinand I^{er} et de Marie, fille de Charles-Quint. Nous en devons faire mention, parce que cette alliance matrimoniale des deux branches de la maison d'Autriche en devait produire une troisième, qui aurait été souveraine aux Pays-Bas, si les archiducs Albert et Isabelle avaient eu des descendants. Il en fut autrement pour le malheur de nos provinces. Nous ne dirons rien de l'empereur Rodolphe II (1576-1612), ni de l'empereur Mathias, son frère (1612-1619), sinon qu'ils étaient fils de la susdite Anne d'Autriche-Espagne. Ils moururent sans postérité. Ferdinand II, archiduc de Gratz, leur cousin, fut leur successeur (1619-1637).

Passons à l'empereur Ferdinand III (1637-1658), fils du précédent empereur. Il avait épousé, en 1631, l'infante Marie-Anne, fille de Philippe III, roi d'Espagne. L'archiduc Léopold, son fils aîné, était destiné depuis l'enfance, comme on l'a dit, à épouser l'infante Marie-Thérèse. Nous avons fait connaître les raisons qui guidèrent la régente de France, Anne d'Autriche, en 1659, dans son opposition à ce mariage; mais nous devons ajouter que ce prince étant, depuis l'année 1658, empereur, successeur de Ferdinand III, sous le nom de Léopold I^{er}, épousa, en 1666 (Voy. ci-dessus), après la mort de Marie-Thérèse, reine de France, survenue en 1665, en premier mariage ladite infante Marguerite-Thérèse, fille du roi Philippe IV; elle fut la mère de l'archiduchesse Marie-Antoinette et mourut en 1673. Nous ne dirons rien du second mariage de l'empereur Léopold I^er^, parce qu'il n'en est point resté de postérité. Cet empereur contracta, en 1676, un troisième mariage dont étaient nés entre autres enfants parvenus à l'âge mûr, l'archiduc Joseph en 1678, l'archiduchesse Marie-Élisabeth en 1680, et l'archiduc Charles en 1685.

L'archiduchesse Marie-Antoinette, fille du premier mariage, l'aînée de toute cette descendance, avait épousé, en 1689, l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel. Je donne ces explications, parce que l'on comprendra aisément par quel motif le roi d'Espagne, Charles II, qui n'avait point de postérité de ses deux mariages, mais qui voulait resserrer les liens de sa famille, confia, en l'année 1692, le gouvernement général des Pays-Bas espagnols à ce même Maximilien-Emmanuel. Celui-ci quitta son électorat où il était souverain, pour devenir en quelque sorte. le sujet du roi d'Espagne, cousin issu de germain de sa femme. Il eut un fils, né à Bruxelles, en la même année 1692, appelé Joseph-Ferdinand. Sa mère décéda, à la fin de la même année, deux mois après sa naissance.

Ce jeune prince, étant le plus proche héritier du sang de Charles II, fut déclaré son successeur par testament de ce roi en l'année 1698; mais, quelques mois plus tard, en 1699, il mourut à Bruxelles.

Nous ne donnerons aucun détail sur les traités politiques, et les autres projets faits en Angleterre, en Hollande, en France et en Allemagne pour le partage éventuel de la succession d'Espagne, car le roi Charles II était valétudinaire et mourant.

Voltaire, que l'on doit considérer comme historien contemporain de ces événements, en a écrit le récit avec une grande exactitude (Voy. *Siècle de Louis XIV*), cependant nous en pouvons faire quelques commentaires, et même y ajouter des renseignements importants.

Voltaire, voulant démontrer que le roi Louis XIV était le plus proche héritier naturel du roi Charles II, commence son récit par un tableau en forme de crayon généalogique entre l'infante Marie-Thérèse d'Espagne, sœur de Philippe IV, et le jeune prince électoral de Bavière. Il nous semble qu'il aurait dû y inscrire en parallèle la filiation de la maison d'Autriche d'Allemagne. On y aurait vu, outre les alliances intimes des archiducs Albert et Isabelle et beaucoup d'autres, que l'archiduc Joseph, qui depuis, en 1705, fut l'empereur Joseph I^er^, après le décès de Léopold I^er^, et l'archiduc Charles, second fils de ce même Léopold I^er^, et qui depuis, en 1711, fut l'empereur Charles VI, après la mort de son frère aîné, avaient l'antériorité des droits à la couronne d'Espagne, sur l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, électrice de Bavière, mère du jeune prince électoral, parce que, selon les constitutions de l'Empire, les héritiers mâles succédaient seuls à la souveraineté et que jamais, par représentation, les héritiers féminins n'y étaient admissibles. Ce que j'avance est tellement exact, que nous verrons plus loin les pragmatiques sanctions de Charles VI, en 1713 et 1724, publiées pour déroger à cette exclusion des femmes, mais uniquement à défaut d'héritier mâle, tandis que dans l'espèce qui se présente ici, il y avait les deux archiducs, Joseph et Charles, que nous venons de nommer.

Charles II avait donné la préférence au fils de l'électeur de Bavière, parce qu'il avait également en aversion les

Français et les Autrichiens. Voltaire cite des exemples de cette aversion que partageait avec lui la seconde femme de ce prince. Un jour, entre autres, dit le grand écrivain, elle brisa des meubles et des glaces de son palais, tant il est vrai, ajoute-t-il, que quelquefois la colère se manifeste par les mêmes excès dans tous les rangs de la société.

L'archiduc Charles était donc, selon les droits du sang, un des deux plus proches héritiers (Joseph était l'autre), mais ce jeune prince, que nous avons dit être né en 1685, rendait les représailles à l'aversion des Espagnols. Il s'exprimait envers eux par des paroles inconvenantes. Il nous semble que son imprudence pourrait être excusée, car il n'était âgé que de 15 à 16 ans. L'ambassadeur d'Espagne, à la cour de Vienne, en avait informé la cour de Madrid, par une lettre qui fut rendue publique. Il écrivait : « Les » ministres de l'Empereur ont l'esprit comme les cornes » des chèvres de mon pays, petit, dur et tortu. » C'est » Voltaire qui raconte cette anecdote.

Louis XIV avait envoyé pour ambassadeur, à Madrid, le marquis depuis duc d'Harcourt. Dans ce choix, on reconnaît, me semble-t-il, le tact de discernement du grand roi, du fils et élève d'Anne d'Autriche. Cette infante était, comme nous l'avons dit, en faisant la citation d'un texte en langue espagnole : *Presente, gran presente que hizo el Rey Catolico á la Francia.* Le marquis d'Harcourt fut d'abord froidement reçu; peu à peu il parvint à vaincre l'aversion contre les Français. « Ce fut lui, dit Voltaire, que nous » citons textuellement, qui le premier fit changer en bien- » veillance, cette antipathie que la nation espagnole nour- » rissait contre la française, depuis Ferdinand le Catho- » lique, et sa prudence prépara le temps où la France et » l'Espagne ont renoué les anciens nœuds qui les avaient

» unis, avant ce même Ferdinand. Il accoutuma la nation
» espagnole à aimer la maison de France, ses ministres
» à ne plus s'effrayer de la renonciation de l'infante Marie-
» Thérèse. »

Nous ajouterons qu'il parvint à persuader aux Espagnols que l'objet unique de la renonciation était d'empêcher l'union des deux couronnes au préjudice de l'Espagne sur une seule tête, mais que cette renonciation n'empêchait point les héritages séparés des deux familles. Ayant déplu à la reine, à cause de ses démarches, il fut rappelé, sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne, à Paris. Mais, avant de partir, disent les Mémoires du marquis de S^t^-Philippe, il fit répandre en langue castillane, un écrit concernant la validité des droits de la maison de France à la succession d'Espagne.

En conséquence, en l'année 1700, le roi Charles II, moribond, consulta son conseil d'État : il demanda aux théologiens leur avis; il écrivit une lettre de sa main, le 16 juillet, au pape Innocent XII. Il envoya au saint père un dossier rempli de documents concernant la succession de ses prédécesseurs. (Voy. lesdits Mémoires de S^t^-Philippe, t. I, p. 30). Il consulta aussi son confesseur, le tout pour s'assurer de ce qu'il devait faire. Le 12 septembre suivant, il signa un testament qui déclarait héritier de tous les États soumis à la domination espagnole, Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du Dauphin; à son défaut le duc de Berry, troisième fils; à défaut de ce dernier, l'archiduc Charles d'Autriche.

Il faut observer que le duc d'Anjou était né à Versailles en 1683; il avait alors 17 ans.

Le roi Charles II mourut le 2 octobre 1700. Quatre jours plus tard, le 6 octobre, Louis XIV accepta, à Versailles, le testament. Le jeune prince, son petit-fils, fut immédiatement salué roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V : la promptitude du voyage du courrier qui apporta cette nouvelle à Versailles est étonnante; elle le serait même actuellement.

Le nouveau roi fut proclamé à Madrid, le 24 octobre 1700. Il fut reconnu, par Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne et stadhouder des Pays-Bas, au mois de février 1701. Il fit son entrée solennelle à Madrid, le 14 avril suivant. Parmi les conseils que Louis XIV donna par écrit à son petit-fils (Voy. Voltaire), il lui recommande de consulter toujours le duc d'Harcourt. Il est, dit-il, habile homme et honnête homme. Le duc d'Harcourt suivit le jeune roi Philippe V à Madrid.

Nous devons ajouter ici que Louis XIV, par une ordonnance dont la citation analysée ne se trouve que dans le manuscrit 20805, de la Bibl. de Bourgogne qui appartenait au comte de Toulouse, amiral de France, son autre petit-fils, fait l'exhérédation du duc d'Anjou et établit une nouvelle lignée de la succession à la couronne de France. C'était, par conséquent, la contre-partie de la loi espagnole de renonciation.

Cependant, dès le 10 novembre 1700 (Voy. *Dipl. Dumont, suppl. III,* 28), le comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur Léopold I^er^, à Madrid, protesta contre le testament du feu roi Charles II, parce que l'archiduc Charles n'y était porté qu'en troisième rang, les fils de France etant aux deux premiers rangs. Néanmoins, c'était déjà beaucoup que la mention faite en ce qui concernait cet archiduc. Le 17 janvier 1701, le même ambassadeur fit une seconde protestation, déclarant la nullité et l'invalidité de cet acte de dernière volonté, et alléguant en termes formels la renonciation, du 7 novembre 1659, de l'infante Marie-Thérèse; mais la cour de France répondit que cette renonciation, comme nous l'avons déjà expliqué, concernait uniquement l'empêchement de l'union des deux couronnes sur la tête d'un même souverain. Ces détails étant en grande partie supplémentaires à l'*Histoire du siècle de Louis XIV*, par Voltaire, nous prions l'Académie de les accueillir avec indulgence.

Le récit des événements de la guerre de la succession d'Espagne, surtout en ce qui concerne les Pays-Bas, serait superflu dans le présent récit. Nous devons seulement nous occuper des variations du droit politique des souverains.

En conséquence, nous dirons que le 12 septembre 1703, l'empereur Léopold fit proclamer, à Vienne, roi d'Espagne et des Indes, etc., l'archiduc Charles son second fils, sous le nom de Charles III. Par représailles, le 1^er^ décembre de la même année, le jeune Philippe de France, duc d'Orléans, arrière-neveu de Louis XIV, fils d'un autre Philippe, alors récemment décédé, et qui depuis fut régent de France, fit une autre protestation alléguant ses droits personnels à la succession d'Espagne; c'était indirectement corroborer les droits de Philippe V. (Voy. *Dipl. de Dumont.*) On sait, d'après Voltaire, que plus tard, en 1708, il avait fait des propositions aux grands d'Espagne pour régner en remplacement de Philippe V, alors accablé par l'adversité; mais Voltaire ne cite point les droits par succession.

L'archiduc Charles partit pour Londres, parce que la nouvelle reine de la Grande-Bretagne, qui avait succédé depuis l'an 1702 au roi Guillaume III, lui était favorable. Par un revirement de politique, elle avait déclaré la guerre à Louis XIV et au roi Philippe V. Elle accueillit le jeune archiduc, appelé Charles III par ses partisans. Les Anglais lui équipèrent une flotte et lui donnèrent une armée de débarquement. Il mit à la voile, à Portsmouth, le 16 janvier 1704. (Voy. Coxe, *hist. maison d'Autriche*, IV, 278.) Il devait prendre terre à Lisbonne, le roi de Portugal, Pierre II, ayant été entraîné dans la ligue faite à la Haye contre le roi Philippe V; mais le mauvais temps ne permit point le débarquement; il fallut passer le détroit de Gibraltar. L'archiduc débarqua en triomphe à Barcelone, espérant que la Catalogne, qui avait longtemps manifesté de l'antipathie contre les rois d'Aragon, lui serait favorable, tandis que l'armée portugaise du roi Pierre II, son allié, envahissait l'Estramadure et s'avançait même jusqu'à Valence. L'archiduc pénétra deux fois jusqu'à Madrid; il en fut deux fois repoussé.

Cependant, en l'année 1705, l'empereur Léopold I^er^ mourut: l'empereur Joseph I^er^, son fils aîné et son successeur, comme nous l'avons dit, continua d'envoyer des renforts à l'archiduc Charles son frère puîné. Joseph I^er^ mourut le 17 avril 1711, comme nous l'avons également dit ci-dessus. L'archiduc Charles, héritier naturel des États de la maison d'Autriche d'Allemagne, partit de Barcelone, le 17 septembre suivant, y laissant son épouse (il s'y était marié avec une princesse de Brunswick, en 1708) et confiant à ses généraux la conduite future de la guerre dans la péninsule espagnole. La nouvelle impératrice, sa femme, continua, pendant quelque temps, de séjourner en Espagne. L'archiduc avait été élu empereur à Francfort, le 22 octobre suivant, et couronné à Aix-la-Chapelle, le 22 décembre, sous le nom de Charles VI. Ainsi, tout se préparait pour le rétablissement de la puissance colossale de Charles-Quint. Bien plus, les États soumis à la domination de Ferdinand I^er^, qui en avaient été séparés depuis l'année

1521 et augmentés, en 1526, par les couronnes royales de Bohême et de Hongrie, accroissaient cette vaste domination. Bien plus encore, les Hongrois, comme l'atteste l'historien Coxe, étaient entièrement dévoués à la maison d'Autriche d'Allemagne, qui les avait défendus contre les Turcs dans des guerres alors récentes. Cette fidélité constante, comme chacun le sait, fut, 50 ans plus tard, le point d'appui sur lequel leur jeune reine, l'archiduchesse Marie-Thérèse, attaquée par la Prusse, la Bavière, la Saxe et la France, présenta avec confiance le jeune archiduc Joseph son fils, qui fut l'empereur Joseph II. Quel est celui, ayant la moindre notion de la science de l'histoire, qui ne connaît point le serment latin des Hongrois en 1741 : *Moriamur pro rege nostro, Maria Theresia!*

Chacun sait que l'époque du couronnement de l'empereur Charles VI est la date définitive des revers de ses alliés en Espagne. Voltaire, qui raconte le rétablissement de la fortune de Philippe V par la victoire de Villaviciosa, bourg de la Nouvelle-Castille, près de la frontière de Portugal, que remporta, le 9 ou le 10 décembre 1710, le duc de Vendôme (Voy. *Essai sur les mœurs*), n'a fait aucune mention de la cause principale qui affermit le roi sur son trône, en lui attirant l'affection des Espagnols. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'ont révélée en rendant compte que parmi les alliés de l'archiduc Charles, il y avait beaucoup de protestants dont la conduite était un objet de scandale parmi les Espagnols. « Les sacriléges énormes, » disent ces savants auteurs (article *Louis XIV*) dont les » hérétiques qui accompagnaient l'archiduc, souillaient » sa marche, étaient ce qui soulevait le plus les Espagnols » contre lui. » Ces mêmes auteurs s'appuient du témoignage des Mémoires du marquis de S^t-Philippe; nous les avons consultés, t. II, p. 376. Nous y ajouterons un témoignage contemporain plus important encore, celui de l'ouvrage espagnol, intitulé: *Commentarios de la guerra de Francia*, c. II, p. 31. En voici un passage que nous traduisons : « Les hérétiques manifestaient leur fureur » sur les églises et les images,.... Ils renversaient les » calices sacrés, ils se servaient des saintes huiles pour » graisser les harnais de leurs chevaux. » Je me borne à cet extrait, qui est suffisant pour démontrer les causes de l'aversion des Espagnols contre les alliés du jeune roi autrichien.

Voltaire, dont les opinions satiriques en matière de religion ne sont pas douteuses, dit seulement qu'à l'arrivée du duc de Vendôme en Espagne, qu'il compare à Bertrand Duguesclin, les communautés des villes, des villages et des religieux lui donnèrent l'argent dont il avait besoin pour commencer ses opérations.

Chacun sait que si le roi Philippe V doit l'affermissement de sa couronne aux talents du duc de Vendôme, le roi Louis XIV récompensa ce dernier en lui accordant les priviléges de prince du sang.

L'Espagne était donc perdue pour les Allemands et leurs alliés, mais il n'en était pas de même des Pays-Bas espagnols. Le prince Eugène et lord Marlborough, qui commandaient les armées des alliés de l'archiduc, y avaient fait éprouver de nombreux revers aux armées françaises du grand roi. La victoire que le maréchal de Villars remporta en 1712, à Denain, pouvait à peine les réparer.

Chacun sait les deux vers prophétiques de la Henriade :

Regardez dans Denain, l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Enfin, par le traité d'Utrecht, le 11 avril 1713, les alliés reconnurent le roi d'Espagne, Philippe V ne pouvant le détrôner; mais ils disposèrent des Pays-Bas espagnols en faveur de l'archiduc devenu Empereur. Sans doute, Louis XIV ne pouvait rétrocéder cette importante partie de la succession héritée par son petit-fils, ce qui lui eût été trop pénible de faire par lui-même; tel est, selon moi, le motif de la rédaction de l'article 7, qui porte que « le roi » très-chrétien remettrait aux états généraux, en faveur » de la maison d'Autriche (l'archiduc n'y est pas nommé), » tout ce que ce prince ou les alliés possédaient encore » dans les Pays-Bas espagnols, pour être possédé par » ladite maison d'Autriche, selon l'ordre de succession » établi en cette maison, aussitôt que les états généraux » seraient convenus avec elle de la manière dont lesdits » pays serviraient de barrière et de sûreté. » Les alliés ajoutèrent aux Pays-Bas, par d'autres traités, le duché de Milan. Jamais la maison d'Autriche d'Allemagne n'avait été aussi puissante.

L'Empereur ayant accepté tous ces avantages, signa la paix définitive, le 6 mai 1714, par le traité de Radstadt. Il conserva dans ses formulaires les titres honorifiques de roi de Castille, d'Aragon, etc., etc. Alors le nom de Pays-Bas autrichiens fut substitué à celui de Pays-Bas espagnols.

C'est une chose essentielle d'observer que Louis XIV mourut le 1er septembre 1715, et que le traité dit de la Barrière, dont nous allons transcrire quelques articles, fut signé le 15 novembre suivant. L'intervention de Louis XIV n'était donc plus à craindre, pour en modérer les clauses; cela explique, si notre opinion est exacte, par quel motif les Hollandais, dans le traité de la Barrière contre la France, firent insérer les clauses de l'existence d'une armée permanente d'occupation dans nos provinces; c'est ainsi que, précisément un siècle plus tard, les conventions du 20 novembre 1815 établirent, pour soutenir en France la restauration du roi Louis XVIII, une semblable armée d'occupation pour trois ans à la frontière du Nord. C'est encore ainsi que, depuis ces dernières années, il y eut une armée française d'occupation dans le nouveau royaume de Grèce, pour garantie contre les Turcs, et encore actuellement à Rome pour soutenir le saint-père.

L'article 3 du traité de la Barrière porte qu'il y aura aux Pays-Bas autrichiens une armée de 35,000 hommes, dont les trois cinquièmes, c'est-à-dire 21,000 hommes, seront les troupes de l'Empereur, prince souverain, et les deux autres cinquièmes ou 14,000 hommes, les troupes des états généraux, l'effectif total pouvant même, selon le traité, s'élever à 40,000 hommes, en cas d'apparence de guerre. L'organisation de l'armée autrichienne à cette époque est savamment expliquée dans l'*Histoire des régiments nationaux belges, pendant la guerre de sept ans*, dont le texte, d'après les Tabelles jusqu'alors inédites, est l'ouvrage de M. le colonel Guillaume; son mémoire antérieur sur les bandes d'ordonnance a été publié par notre Académie.

Ces remarques sur le traité de la Barrière, en ce qui concerne les troupes hollandaises, étaient nécessaires, parce que l'empereur Joseph II, notre second souverain de la maison de Lorraine, en obtint facilement l'évacuation.

Les articles 17 et 19 du traité de la Barrière, avec ceux qui en sont le développement, mécontentèrent la population tout entière des nouveaux Pays-Bas autrichiens. Par l'article 17, dit M. De Neny (Mém. des Pays-Bas autr.), l'Empereur accordait aux états généraux une plus grande extension à la limite de la Flandre, dite actuellement zélandaise. C'était un surcroît au préjudice apporté par l'article 14 du traité de Munster, en 1648, dont nous avons rendu compte ci-dessus. Par cet article 17, les écluses des canaux et des autres eaux étaient concédées aux Hollandais. Ils avaient, par conséquent, la faculté d'inonder le nord de la Flandre autrichienne.

Par l'article 19 du traité de la Barrière, l'Empereur accorde aux états généraux un subside annuel de 500,000 écus, monnaie de Flandre, ou 1,250,000 florins de Hollande, et outre cela (art. 18), le revenu des districts de la Gueldre, pour acquitter les frais de logement des troupes.

« Le traité de la Barrière, disent les Mémoires de M. De
» Neny, répandit la plus vive consternation dans nos pro-
» vinces, parce qu'elles se voyaient autant qu'assujetties
» aux Hollandais, jaloux de leur commerce et de leur
» prospérité. Les états de Brabant et de Flandre repré-
» sentèrent à l'Empereur, par des députés à Vienne, tout
» le préjudice qui en résulterait pour sa dignité et l'inté-
» rêt de son peuple, ainsi que l'impossibilité d'exécuter
» ce traité sans anéantir les priviléges des provinces, vu
» qu'on y engageait leurs subsides aux Hollandais comme
» un domaine fixe, tandis que les subsides dépendent du
» consentement des états. »

L'Empereur, ayant confié l'organisation des Pays-Bas au même comte de Harrach qui avait fait les protestations, à Madrid, en 1700 et 1701, contre le testament de Charles II, l'envoya à la Haye, et ensuite le marquis de Prié pour faire des réclamations. Ces diplomates obtinrent seulement que, par traité du 12 décembre 1718, l'étendue du territoire cédé fût réduite d'un cinquième.

Pour comble de désagrément, le même marquis de Prié fut ministre aux Pays-Bas autrichiens depuis le 25 juillet 1716 jusqu'en l'année 1725, pendant l'absence du prince Eugène, gouverneur général, qui ne vint pas aux Pays-Bas. Prié était mal disposé envers les Belges. J'ai vu, dans le recueil de sa correspondance, qui est aux Archives de l'État, que, dans plusieurs lettres, il rend un compte défavorable de leur caractère national et de l'esprit public. Le mécontentement fut général; les troubles de Bruxelles, dont Anneessens a été une des victimes, ceux de Malines et d'autres ne sont malheureusement que trop connus.

Cependant, au milieu de tant de désagréments, les Pays-Bas autrichiens conçurent l'espoir, qui fut éphémère, de voir renaître leur ancienne prospérité et que le port d'Ostende, situé à quatre lieues seulement de l'antique ville de Bruges et communiquant par un canal, remplacerait le port d'Anvers, tenu dans un blocus perpétuel par les Hollandais.

En effet, l'empereur Charles VI, malgré la vaste étendue de ses États, ne possédait que deux ports de mer accessibles aux navires de long cours, celui d'Ostende, que nous venons de nommer, et celui de Trieste. En l'année 1717, comme l'atteste le volume en langue italienne, publié, à Trieste, en 1855, intitulé : *Indicazioni per riconoscere le cose storiche del litorale del Adriatico*, par M. le D^r^ Kandler, l'Empereur suivit le conseil du prince Eugène, alors gouverneur général des Pays-Bas, comme nous l'avons dit. Il fit proclamer la liberté de la mer Adriatique, malgré les Vénitiens; il fit un traité de commerce, en 1718, avec la Porte Ottomane, pour les échelles du Levant. Il encouragea, dans tous ses États, les relations de commerce par terre et par mer; il fit partir d'Ostende deux navires chargés de marchandises : la flottille autrichienne devait faire un voyage d'exploration du commerce des Indes orientales, à l'avantage réciproque d'Ostende et de Trieste. Chacun sait que le siége d'une nouvelle compagnie des Indes fut établi en l'année 1719 à Ostende. Mais il fallut bientôt abandonner ce projet, à cause de la jalousie des Hollandais plus redoutable que celle des Vénitiens. Ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que la navigation internationale d'Ostende et de Trieste fut aussi interdite, ce qui était, nous osons le dire, une infraction au droit des gens (*jus gentium*). Mais la jalousie hollandaise ne s'étendait point sur l'Adriatique. En la même année, Trieste et Fiume furent déclarés ports francs : en 1720, un lazaret fut construit à Trieste et achevé en 1730.

En 1722, l'empereur Charles VI avait commencé à établir aussi dans ce port une compagnie des Indes, ayant un capital de dix millions; mais, en l'année 1726, les grandes puissances (de l'Europe) s'opposèrent aux projets de l'Autriche tendant à devenir une puissance maritime. En effet, le texte des Indications, cité ci-dessus, porte : *Anno* 1726, *le grandi potenze si oppongono alle dispositioni dell' Austria per formarsi a potenza maritima.*

Nous terminons en disant qu'en l'année 1725, l'Empereur, revenu à la politique de Charles-Quint, confia le gouvernement des Pays-Bas à une personne du sang royal, c'est-à-dire à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sa sœur aînée. Elle y était encore, en 1740, lors de l'avénement de la maison de Lorraine.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 2 juillet 1857.

M. Alvin, directeur.
M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Fr. Fétis, Navez, Roelandt, Suys, Van Hasselt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Partoes, Baron, Éd. Fétis, Edm. De Busscher, *membres*.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre fait parvenir :

1° Une copie du rapport de la commission chargée par la classe des beaux-arts de juger les cantates destinées au concours de composition musicale ;

2° Une copie du procès-verbal de l'ouverture du billet cacheté joint à la cantate couronnée par ladite commission et contenant le nom de l'auteur de cette cantate. (M. Clément Wytdman, de Termonde.)

— M. le Ministre envoie également une ouverture à grand orchestre : *Une nuit de fête flamande*, que vient de lui adresser M. P. Demol, lauréat du grand concours de composition musicale de 1855.

Cette pièce est renvoyée à la section permanente du jury, conformément à l'art. 24 du règlement du 5 mars 1849. (La commission se compose de MM. Fr. Fétis, Snel et Hanssens.)

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Baron dépose, en son nom et en celui de M. Daussoigne-Méhul, la proposition suivante, appuyée par M. Snel.

« 1° Le concours pour les cantates est et demeure supprimé;

» 2° Pour le remplacer, la commission du jury rédigerait en quelques lignes un programme de quatre ou cinq sujets à traiter. Le Gouvernement choisirait un de ces sujets, inviterait quelque poëte connu à le développer convenablement, sauf à lui allouer, comme indemnité de son travail, une somme de 300 à 400 francs. »

Après la discussion ouverte sur ce sujet, il est décidé que la proposition de MM. Baron, Snel et Daussoigne-Méhul sera annoncée dans le présent *Bulletin* et examinée pendant la séance du mois d'août.

— M. Baron présente deux épigraphes, l'une pour le palais épiscopal de Liége, et l'autre pour l'église Saint-Jacques de la même ville. Ces épigraphes sont renvoyées à la commission spéciale des inscriptions pour les monuments historiques.

— M. Éd. Fétis donne lecture d'une notice sur Rubens, considéré comme paysagiste. Cette notice est destinée à faire partie d'une publication particulière.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Note sur le blanchiment du papier; par L. De Koninck. Liége, 1857; 1 broch. in-8°.

Quelques expériences relatives à l'action que l'acide pikrique exerce sur l'organisme animal; par A. Spring. Liége, 1857; in-8°.

Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques, concernant principalement la Belgique; par M. A.-G.-B. Schayes. Anvers, 1857; 1 vol. in-8°.

OEuvres en vers d'Adolphe Mathieu : — *Épîtres d'Horace;* — *Senilia.* Bruxelles, 1856; 2 vol. in-12.

Anciens jetons et méreaux; — *Quelques monnaies seigneuriales inédites;* par R. Chalon. Bruxelles, 1857; 2 broch. in-8°.

Jean le Victorieux, duc de Brabant; étude historique par O. Van den Berghe. Louvain, 1857; 1 broch. in-8°. — *Temple du Saint-Graal;* par le même. Paris, 1857; 1 br. in-4°.

Développement de la série naturelle avec schématismes dans le texte; par le Dr Henri Favre. Bruxelles, 1856; 2 vol. in-12.

Statistique des prisons de la Belgique; publiée par le Ministère de la justice. Période de 1851 à 1855. Bruxelles, 1857; 1 cahier in-4°.

Quatrième rapport de la commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés. 1856. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-8°.

Congrès international de bienfaisance. Session de 1856. Bruxelles, 1857; 2 vol. in-8°.

Revue de la numismatique belge. 3^{me} série. Tome I^{er}, 2^{me} livr. Bruxelles, 1857; 1 broch. in-8°.

Revue de l'instruction publique en Belgique. V^{me} année, avril à juin. Mons, 1857; 3 broch. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Tome XIV^{me}, 2^{me} livr. Anvers, 1857; broch. in-8°.

Messager des sciences historiques, ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1857; 1^{re} liv. Gand, broch. in-8°.

Journal historique et littéraire. Tome XXIV, liv. 1 à 3. Liége, 1857, 3 broch. in-8°.

Journal d'horticulture pratique. Année 1857; n^{os} 4 à 7. Bruxelles; 4 broch. in-8°.

Journal d'agriculture pratique, publié sous la direction de MM. Ch. et Éd. Morren. IX^{me} année. 10^{me} à 12^{me} livr. X^{me} année, 1^{re} à 3^{me} livr. Liége, 1857; 4 broch. in-8°.

Annales de médecine vétérinaire. VI^{me} année. 4^{me} à 7^{me} cahiers. Bruxelles, 1857; 3 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine d'Anvers. XVIII^{me} année, mai à juillet. Anvers, 1857; 3 broch. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. XIII^{me} année, avril à juin. Anvers, 1857; 3 broch. in-8°.

Annales et bulletin de la Société de médecine de Gand. XXIII^{me} année; 3^{me} à 6^{me} livr. Gand, 1857; 3 broch. in-8°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XLIV, n^{os} 20 à 26. Table du tome XLIII. Paris, 1857; 8 broch. in-8°.

Revue et magasin de zoologie pure et appliquée; par M. F.-E. Guérin-Méneville; 2^{me} série. Tome IX, n^{os} 4 à 6. Paris, 1857; 3 broch. in-8°.

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. XVIII^{me} année. 1^{er} et 2^{me} trimestres. Bordeaux, 1856; 2 broch. in-8°.

Observations made at the magnetical and meteorological observatory at Toronto in Canada; printed under the superintendance of major-general Edward Sabine. Vol. III. Londres, 1857; 1 vol. in-8°.

Transactions of the geological Society of London. Second series. Vol. VII. Part the Fourth. Londres, 1856; 1 cahier in-4°.

Atlas des nördlichen gestirnten Himmels für den Anfang des Jahres 1855; *entworfen auf der K. Sternwarte zu Bonn.* 1ste Lieferung. Bonn, 1857; in-folio oblong.

Mittheilungen der K.-K. geographischen Gesellschaft. I Jahrgang. Heft 1. Vienne, 1857; 1 cahier in-8°.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel Tome IV, 1er cahier. Neuchâtel, 1856; 1 broch. in-8°.

Esquisse sur la vie et les travaux de Léon Ménabréa. Chambéry, 1857; in-8°.

Annali di Scienze Matematiche e Fisiche; compilati da B. Tortolini. Tomo VIImo. Rome, 1856; 1 vol. in-8°.

Sulla quadratura della superficie parallela; memoria di B. Tortoloni. Rome, 1856; 1 broch. in-8°.

Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg. — Mémoires, VIme série : *Sciences naturelles.* Tome VII, 2me partie. *Sciences politiques, histoire, philologie.* Tome VIII. — *Mémoires présentés par divers savants.* Tome VII. — *Bulletin : Classe physico-mathématique.* Tomes XIV et XV. — *Classe historico-philologique.* Tomes XI à XIII. — *Compte rendu des travaux, de* 1852 *à* 1855, par le secrétaire perpétuel. St-Pétersbourg, 1854-1856; 8 vol. in-4°, et 3 broch. in-8°.

Essai sur la médecine dans ses rapports avec l'État; par M. F.-C. Markus. 1re section : *Organisation médicale.* St-Pétersbourg, 1857; 1 vol. in-8°.

Étude sur l'état social actuel en Europe; par M. F.-C. Markus. St-Pétersbourg, 1849; 1 vol. in-8°.

Alcune riflessioni sul merito scientifico di Fortunato Fidelis, *medico Siciliano* (1550-1630), *del dott. Markus;* traduzione del dott. Dario Battaglia. Palerme, 1846; 1 broch. in-8°.

Eighth annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. Washington, 1854; 1 vol. in-8°.

Reports of the commissioner of patents. — Arts and manufactures. 1854-1855. — *Agriculture.* 1854-1855. Washington, 1855-1856; 6 vol. in-8°.

Message from the president of the United States. 1854-1856. Washington, 1854-1856; 5 vol. in-8° et 2 cahiers in-4°.

Reports of experiments with small arms for the military service, by officers of the Ordnance department, U. S. Army. Washington, 1856; 1 vol. in-8°.

Proceedings of the American academy of arts and sciences of Boston. Vol. III, feuilles 24-31. Boston, 1856; in-8°.

Proceedings of the Boston society of natural history. Vol. V, feuilles 21 à 25. Vol. VI, feuilles 1 et 2. Boston, 1856; 7 feuilles in-8°.

Proceedings of the American association of the advancement of science. IXth meeting. Cambridge, 1856; 1 vol. in-8°.

Academy of natural sciences of Philadelphia. — Journal. New series. Vol. III, part 3. — *Proceedings*, vol. VIII, n^{os} 3 et 4. Philadelphie, 1856; 1 cahier in-4° et 2 feuilles in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society. Vol. VI, n° 55. Philadelphie, 1856; 1 broch. in-8°.

Natuurkundige tijdschrift voor nederlandsch Indië. III^{de} serie. Deel 2, aflev. 1-3. Batavia, 1856; in-8°.

Proeve tot opheldering van de gronden der maleische spelling, door W. Robinson; uit het engelsch vertaald door E. Netscher. Batavia, 1855; 1 vol. in-8°.

FIN DU TOME II DE LA 2^{me} SÉRIE.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

TABLES ALPHABÉTIQUES

DU TOME DEUXIÈME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

1857.

TABLE DES AUTEURS.

A.

Académie impériale d'Arras. — Envoi d'ouvrages, 306.

Alvin. — Notice sur quelques nielles italiens retrouvés dans un cahier d'Institutes du droit romain, 246; commissaire pour un mémoire de concours, 468.

Arendt. — Rapports sur deux mémoires de concours, 118; étude sur la mort de don Carlos, 145, 187.

Argelander. — Hommage d'un ouvrage, 494.

Association américaine pour l'avancement des sciences. — Annonce de sa prochaine réunion, 97.

Association britannique pour l'avancement des sciences. — Annonce de sa prochaine réunion, 97.

B.

Bache. — Hommage d'un ouvrage, 306.

Baron. — Proposition concernant le concours des cantates, 681; présentation de deux épigraphes, 641.

Bellynck. — Présentation des observations botaniques, 2.

Berghems (*F.-L.*). — Mémoire sur une question d'hydrodynamique et d'hydraulique, 494.

Bourdon. — Présentation des observations botaniques, 2.

Braemt. — Commissaire pour un mémoire de concours, 468.

Brasseur. — Rapport sur un mémoire de M. Dagoreau, intitulé : Essais analytiques, 7; commissaire pour un mémoire de M. Berghems, 494.

C.

Caristie (*Aug.*). — Hommage d'un ouvrage, 467.

Carton (*le chanoine*). — Commissaire pour un mémoire de M. Gruyer, 97; rapport sur deux mémoires de concours, 105.

Chalon. — Hommage d'ouvrages, 581.

Congrès des naturalistes allemands. — Annonce de sa visite à Bruxelles, 427.

D.

David. — Rapport sur deux mémoires de concours, 140.

De Borre (*Alf.*). — Présentation des observations botaniques, 2.

Defacqz. — Lecture d'un rapport sur un mémoire de M. Leclercq, 146.

De Koninck. — Hommage d'un ouvrage, 494.

Delfortrie. — Lauréat du concours de la classe des lettres, 244.

De Mol. — Envoi de deux compositions musicales, 467, 640.

De Ram (*le chanoine*). — Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon, 148.

De Saint-Genois (*le baron Jules*). — Rapport sur un mémoire de concours, 159.

De Selys-Longchamps (*Edm.*). — Présentation des observations botaniques, 2; hommage d'un ouvrage, 506.

De Smet (*le chanoine*). — Rapport sur un mémoire de concours, 158.

Dewalque. — Présentation des observations botaniques, 2, 506; observations critiques sur l'âge des grès liasiques du Luxembourg, avec une carte des environs d'Arlon, 543.

Ducpetiaux. — Rapport de M. Ch. Faider sur un mémoire concernant l'emprisonnement cellulaire ou séparé, 146; hommage d'un ouvrage, 581.

Dureau de la Malle. — Annonce de sa mort, 427, 580.

F.

Faider (*Ch.*). — Rapport sur deux mémoires de concours, 98; rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux, 146.

Fétis (*Éd.*). — Hommage d'un ouvrage, 468; commission pour un mémoire de concours, 468; notice sur Jean-Pierre-Antoine Tassaert, 469; lecture d'une notice sur Rubens, considéré comme paysagiste, 642.

Fétis (*Fr.*). — Commissaire pour deux compositions musicales de M. Demol, 467, 640.

G.

Gachard. — Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas, 220.

Germain (F.-J.). — Présentation des observations météorologiques de 1855 et 1856, 2.

Ghaye (*Michel*). — Présentation des observations botaniques, 2.

Gluge. — Commissaire pour un mémoire de M. Rameaux, 2.

Grandgagnage. — Rapport sur deux mémoires de concours, 98.

Gruyer. — Coup d'œil sur le vitalisme, 97.

H.

Hanssens. — Commissaire pour une composition symphonique de M. Demol, 46.

Haus. — Hommage d'un ouvrage, 97; rapport verbal sur un mémoire de M. Leclercq, 146.

Houzeau. — Hommage d'un ouvrage, 506.

J.

Juste (*Th.*). — Les Valois et les Nassau (1572-1572), 582.

K.

Kervyn de Lettenhove. — Les chroniques inédites de Gilles le Bel, 430.

Kickx. — Commissaire pour une notice de M. de Westendorp, 307; rapport sur cette notice, 495.

Kiliän. — Lettre relative au congrès des naturalistes allemands, 427.

L.

Lacordaire. — Hommage d'un ouvrage, 494.

Lamarle. — Commissaire pour un mémoire de M. Thienpont, 2; théorie géométrique des rayons et centres de courbures, 33; notes additionnelles à cette théorie, 307, 528; commissaire pour un mémoire de M. Berghems, 494.

Lamont. — Lettre sur la composition de l'atmosphère, 3.

Leclercq (*M.-N.-J.*). — Lecture des rapports de MM. Haus et Defacqz sur son mémoire intitulé : Un chapitre du droit constitutionnel des Belges, 146.

M.

Marchal (*le chevalier J.*). — Lecture de la première partie d'une notice sur l'origine de la franc-maçonnerie, 460; observations sur la cession des Pays-Bas à la maison d'Autriche d'Allemagne, 615.

Martens. — Commissaire pour une notice de M. Westendorp, 307; rapport sur cette notice, 497.

Mathieu (*Ad.*). — Traduction en vers français d'une épître d'Horace à Lollius, 460; hommage d'ouvrages, 581.

Melsens. — Dépôt d'un billet cacheté, 494.

Meyer (*Antoine*). — Annonce de sa mort, 2.

Ministre de l'intérieur. — Envoi d'ouvrages, 96, 494; demande le prêt des salles académiques pour le congrès d'ophthalmologie, 97; envoi d'une composition symphonique et d'une ouverture à grand orchestre de M. De Mol, 467, 641; envoi de la copie du rapport du jury et du procès-verbal de l'ouverture du billet pour les cantates, 640.

N.

Nöggerath. — Lettre relative au congrès des naturalistes allemands, 427.

P.

Pinchart (*Alex.*). — Lauréat du concours de la classe des lettres, 244.

Poelman. — Description d'une tumeur cornée développée sur la tête d'un perroquet, 541.

Prescott. — Hommage d'ouvrages, 428.

Q.

Quetelet (*Ad.*). — Présentation des observations botaniques, 2; commissaire pour un mémoire de M. Rameaux, 2; communication de la différence de longitude de Bruxelles et de Berlin, 17; hommage d'un ouvrage, 18; observations des passages de la lune et des étoiles de même culmination, faites à l'Observatoire royal de Bruxelles en 1855 et en 1856, 18; variations annuelles des instruments météorologiques à Bruxelles, 321; variations horaires des instruments météorologiques à Bruxelles, 501.

R.

Rameaux. — Mémoire sur les lois de dimension des corps, 2.

S.

Schayes. — Inscriptions des monuments publics, 245; hommage d'un ouvrage, 581.

Schwann. — Commissaire pour un mémoire de M. Rameaux, 2.

Snel. — Commissaire pour une composition symphonique de M. De Mol, 467.

Snellaert. — Rapport sur deux mémoires de concours, 128.

Société dunkerquoise des sciences, des lettres et des arts. — Envoi de son programme de concours, 494.

Spring. — Commissaire pour une notice de M. Westendorp, 307; rapport sur cette notice, 497.

T.

Thienpont (*Louis*). — Mémoire intitulé · Réflexions sur les mathématiques, 2.

Timmermans. — Commissaire pour un mémoire de M. Thienpont, 2; commissaire pour un mémoire de M. Berghems, 494.

U.

Université de Bonn. — Annonce de sa trente-troisième réunion de savants allemands, 580.

V.

Van Beneden. — Note sur quelques Pentastomes, 29; sur le sexe et l'embryogénie des Lombriconaïs, 340; sur la transformation des Echinocoques en Ténias, 340; un nouveau poisson du littoral de la Belgique (*Petromyzon Omalii*), 549.

Vincent. — Lettre au sujet du rapport de M. Fr. Fétis, sur le chant grégorien, 468.

W.

Wesmael. — Ichneumologica otia, 355.

Westendorp. — Notice sur quelques Hypoxylées inédites, 307, 354; rapports de MM. Kickx, Spring et Martens sur cette notice, 495, 497.

Wydtman (*Clément*). — Remercîments pour la distinction accordée à son poëme, 468.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

Archéologie. — Notice sur quelques nielles italiens retrouvés dans un cahier d'Institutes, par M. Alvin, 246.

Astronomie. — Observations des passages de la lune et des étoiles de même culmination, faites à l'Observatoire royal de Bruxelles, en 1855 et 1856, par M. Ad. Quetelet, 18.

B.

Biographie. — Notice sur Jean-Pierre-Antoine Tassaert, par M. Ed. Fétis, 468; J.-B. Rousseau, historiographe, notice par M. Gachard, 220; notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon, par M. de Ram, 148.

Botanique. — Cinquième notice sur quelques Hypoxylées inédites ou nouvelles pour la flore de la Belgique, par M. Westendorp, 554; rapports de MM. Kickx, Spring et Martens sur cette notice, 495, 497.

C.

Commissions. — Réunion de la commission des inscriptions et adoption d'inscriptions, 245.

Concours de composition musicale (grand). — Communication du jugement des cantates, 246; proposition de M. Baron concernant le concours des cantates, 641.

Concours de la classe des beaux-arts. — Mémoires reçus et nomination de commissaires, 468.

Concours de la classe des lettres. — Rapports des commissaires sur la première question, 98, 101; rapports des commissaires sur la deuxième question, 105, 118, 128; rapports des commissaires sur la cinquième question, 138, 139; rapport du commissaire sur la sixième question, 140; programme du concours pour 1858 et 1859, 428, 541.

D.

Dons. — Ouvrage par M. Ad. Quetelet, 18; par M. Haus, 97; par M. Bache, 306, par M. de Selys-Longchamps, 306; par M. Houzeau, 306; par M. Prescott, 428; par M. Caristie, 467; par M. Ed. Fétis, 468; par M. de Koninck, 494; par M. Lacordaire, 494; par M. Argelander, 494; par M. Schayes, 581; par M. Ducpetiaux, 581; par M. Mathieu, 581; par M. Chalon, 581.

E.

Entomologie. — Ichneumologica otia, auctore C. Wesmael, 355.

G.

Géologie. — Observations critiques sur l'âge des grès liasiques du Luxembourg, avec une carte des environs d'Arlon; par M. Dewalque, 343.

H.

Histoire. — Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon, par M. de Ram, 148; étude sur la mort de don Carlos, par M. Arendt, 187; notice sur Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas, par M. Gachard, 220; les chroniques inédites de Gilles le Bel, par M. Kervyn de Lettenhove, 430; les Valois et les Nassau (1572-1574), par M. Th. Juste, 382; observations sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne, par M. le chevalier Marchal, 615.

M.

Mathématiques. — Rapport de M. Brasseur sur un mémoire de M. Dagoreau intitulé : Essai analytiques, 7 ; théorie géométrique des rayons et centres de courbure, par M. Lamarle, 33; notes additionnelles à cette théorie, par le même, 307, 328.

Météorologie et physique du globe. — Lettre de M. Lamont sur la composition de l'atmosphère, 3; communication de la différence de longitude de Bruxelles et de Berlin, par M. Ad. Quetelet, 17; variations annuelles des instruments météorologiques à Bruxelles, par le même, 321 ; variations horaires des instruments météorologiques à Bruxelles, par le même, 501.

N.

Nécrologie. — Annonce de la mort de M. Meyer, 2; annonce de la mort de M. Dureau de la Malle, 427, 580.

O.

Ouvrages présentés. — 299, 488, 642.

P.

Pathologie. — Description d'une tumeur cornée développée sur la tête d'un perroquet, par M. Poelman, 341.

Phénomènes périodiques. — Présentation des observations météorologiques, 2; présentation des observations botaniques, 2, 306.

Poésie. — Traduction en vers français d'une épître d'Horace à Lollius, par M. Mathieu, 460.

S.

Sciences morales et politiques. — Rapport de M. Ch. Faider sur un mémoire de M. Ducpetiaux concernant l'emprisonnement cellulaire ou séparé, 146.

Z.

Zoologie. — Note sur quelques Pentastomes, par M. Van Beneden, 29; sur le sexe et l'embryogénie des Lambriconaïs, par le même, 341; sur la transformation des Échinocoques en Ténias, par le même, 346; un nouveau poisson du littoral de la Belgique (*Petromyzon Omalii*), par le même, 549.

ERRATA.

Page 55, ligne 1, au lieu de mm, lisez mm'.
— 67, — 21 et 25, au lieu de md, lisez mb.
— 69, — 21, au lieu de co, lisez cb.
— 70, — 25, au lieu de mn, lisez $m'n$.
— 76, — 7, au lieu de ab, lisez cb.
— 82, — 22, entre vecteur et am, supprimez la virgule.
— 85, — 16, au lieu de *égal*, lisez *égale*.
— 86, — 1, au lieu de $v \cos. b$, lisez $v' \cos. b$.
— 87, — 17, au lieu de m, lisez m'.
— 94, — 1, au lieu de α, lisez ω'.
— 460, — 15, au lieu de *les progrès*, lisez *l'origine*.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Annuaire de l'Académie, 1re à 23me année. 1835-57; in-18.

Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome I à XII; in-8°.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XIII à XXIII; in-8°.

Appendice aux *Bulletins* de 1854. — Prix : 4 francs par volume.

Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome I à XIX; in-4°.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XX à XXX; in-4°. — Prix : 8 francs par volume, à partir du tome X.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome I à XV; in-4°.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, tome XVI à XVIII; in-4°.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XIX à XXVIII; in-4°. — Prix : 8 francs par volume, à partir du tome XII.

Mémoires couronnés, *collection in-*8°, tome I à VI.

Bibliographie académique, ou liste des ouvrages publiés par les membres, correspondants et associés résidents. 1854; 1 volume in-8°.

Commission royale d'histoire.

Collection de chroniques belges inédites, publiée par ordre du Gouvernement, 17 volumes in-4°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins, 16 vol. in-8° (1837-1849). — Nouvelle série, tome IX, in-8° (1856).

Annexes aux *Bulletins*, 5 volumes in-8°.

3 2044 093 256 162